Dictionnaire Hydrographique International

légende	Terme préférentiel Synonyme ou variante orthographique Indications d'usage *exemples*

abaque [HR-5] - *n*
nomogramme - *n*

Définition :
Diagramme indiquant les relations entre plusieurs variables à l'aide de réseaux de courbes graduées appropriées. Il permet de résoudre graphiquement des équations liant ces diverses variables.

Voir aussi :
- échelle de conversion (HR-1418)
- table de conversion (HR-4237)

---

abaque d'échelle [HR-4951] - *n*

Définition :
Abaque permettant de déterminer l'échelle d'une carte en un point donné lorsque celle-ci est fortement variable.

---

abattre en carène [HR-6] - *vt*

Définition :
Coucher volontairement un navire sur un bord.

---

aberration [HR-7] - *n*

Définition :
Déplacement apparent de la position d'un corps céleste, dû à la combinaison de la vitesse de la lumière et de celle d'un observateur à la surface de la terre. L'aberration due à la rotation de la terre sur son axe est appelée aberration diurne. Celle due à la révolution de la terre autour du soleil est nommée aberration annuelle.

---

aberration [HR-8] - *n*

Définition :
Défaut affectant un système optique lorsque tous les rayons lumineux issus d'un point objet ne convergent pas exactement en un point image de position bien définie. L'aberration de sphéricité provient du fait que les rayons ayant utilisé des zones différentes d'une lentille ou d'un miroir convergent à des distances différentes de cette lentille ou de ce miroir. L'aberration chromatique provient des différences d'indice de réfraction des verres du système optique en fonction de la couleur de la lumière, imparfaitement corrigées de sorte qu'à chaque couleur correspond un foyer différent.

---

aberration radiale [HR-9] - *n*

Définition :
Aberration d'une lentille qu'on corrige sur la photographie en déplaçant l'image le long d'un rayon partant du point principal.

abioseston [HR-10] - *n*	**Définition :** Ensemble des particules détritiques en suspension dans l'eau.
abrasion [HR-11] - *n*	**Définition :** Action d'user par frottements.
absorption [HR-4952] - *n*	**Définition :** Diminution de l'intensité d'un rayonnement, qui perd de l'énergie par interaction avec le milieu physique de propagation.
absorption atmosphérique [HR-12] - *n*	**Définition :** Absorption, dans l'atmosphère, d'un rayonnement quelconque (optique, sonore, électromagnétique) par interaction avec les constituants atmosphériques.
abyssal [HR-13] - *adj*	**Définition :** Relatif aux grandes profondeurs océaniques, généralement au-dessous de 3 500 mètres.
accalmie [HR-14] - *n*	**Définition :** Atténuation momentanée de la force du vent.
accélération [HR-15] - *n*	**Définition :** Variation instantanée de la vitesse en fonction du temps.
accélération angulaire [HR-16] - *n*	**Définition :** Variation instantanée de la vitesse angulaire en fonction du temps.
accommodation [HR-17] - *n*	**Définition :** Faculté de l'oeil humain permettant de maintenir une vision nette des objets quelle que soit leur distance.
accommodation [HR-18] - *n*	**Définition :** En stéréoscopie, faculté des yeux humains d'obtenir la vision stéréoscopique par superposition de deux images.
accore [HR-19] - *adj*	**Définition :** Abrupt, escarpé. Se dit d'un rivage, d'un haut-fond, d'un banc aux abords desquels les profondeurs augmentent très rapidement.
accroupissement [HR-20] - *n* **stabilisateur de**	**Définition :** Changement de l'enfoncement et de l'assiette d'un navire en route par rapport à sa position au repos, par suite de l'élévation ou de la

roulis - *n*
squat - *n*

dépression du niveau de l'eau s'écoulant autour de la coque résultant du système de vagues d'accompagnement. L'accroupissement augmente le tirant d'eau.

---

accroupissement [HR-21] - *n*
stabilisateur de roulis - *n*
squat - *n*

Définition :
Changement de l'enfoncement et de l'assiette d'un navire en route par rapport à sa position au repos, par suite de l'élévation ou de la dépression du niveau de l'eau s'écoulant autour de la coque résultant du système de vagues d'accompagnement. L'accroupissement augmente le tirant d'eau.

---

achromat [HR-22] - *n*

Définition :
Objectif achromatique.

Voir aussi :

- aberration (HR-8)

---

acoustique [HR-23] - *n*

Définition :
Science ayant pour objet la production et la transmission du son, et les conséquences de celles-ci.

---

acoustique [HR-24] - *n*

Définition :
Science ayant pour objet la production et la transmission du son, et les conséquences de celles-ci.

---

acoustique sous-marine [HR-25] - *n*

Définition :
Champ d'application particulier de l'acoustique ainsi que de ses techniques et concernant la physique de la propagation du son dans l'eau de mer.

---

aérologie [HR-26] - *n*

Définition :
Étude de l'atmosphère libre.

---

aéronomie [HR-27] - *n*

Définition :
Étude de la chimie et de la physique de la haute atmosphère.

---

aérosol [HR-4953] - *n*

Définition :
Dispersion de très fines particules solides ou liquides en suspension dans l'atmosphère.

---

aérosols marins [HR-4954] - *n*

Définition :
Aérosols présents dans la basse atmosphère au dessus de la mer, composés essentiellement de particules d'eau liquide et de sel.

---

affaiblissement [HR-28] - *n*

Définition :
Diminution graduelle de l'amplitude d'une onde ou de l'intensité de

la lumière, ou du son, à mesure que croît la distance à la source lumineuse ou sonore.

---

affichage [HR-29] - *n*

Définition :
Présentation visuelle de données.

---

affleurant [HR-30] - *adj*
à fleur d'eau - *adj/adv*

Définition :
Qualifie un élément du fond non découvrant, mais dont la cote est extrêmement voisine du niveau de réduction des sondes.

---

affleurement [HR-31] - *n*

Définition :
Partie du sol où une roche apparaît à fleur de terre (naturellement ou à cause de l'érosion), la plus grande partie de cette roche étant recouverte d'une couche de matériaux de nature différente.

---

affluent [HR-32] - *n*
cours d'eau tributaire - *n*

Définition :
Cours d'eau qui se jette dans un autre plus important ou dans un lac.

---

affouillement [HR-33] - *n*

Définition :
Creusement dû à l'évacuation localisée de boue ou autre dépôt sous l'effet d'un courant.

à fleur d'eau [HR-1] - *adj/adv*

Définition :
Qui se trouve exactement au niveau de l'eau supposée calme. Un rocher ou banc à fleur d'eau couvre et découvre pratiquement en permanence par le simple jeu des vagues.

Voir aussi :
- roche à fleur d'eau (HR-3880)

à flot [HR-2] - *adj/adv*

Définition :
Flottant.

Antonyme(s) :
- échoué (HR-1434)
- échoué (HR-1435)

âge de l'inégalité de parallaxe [HR-37] - *n*

Définition :
Intervalle de temps entre le passage de la lune au périgée et l'instant où l'effet maximal de l'inégalité parallactique se fait sentir sur le marnage ou la vitesse du courant de marée.

âge de l'inégalité diurne [HR-38] - *n*

Définition :
Intervalle de temps entre le moment de la déclinaison maximale nord ou sud bimensuelle de la lune et l'instant de l'effet maximal

de ce phénomène sur le marnage de la marée ou sur la vitesse du courant de marée. Cet effet se manifeste principalement par une augmentation de la différence de hauteur ou de vitesse entre deux pleines mers (basses mers) ou deux courants de flot (jusant) sur une journée. Les marées correspondant à la déclinaison maximale de la lune sont appelées marées tropiques.

âge de la houle [HR-34] - *n*

Définition :
État de développement de la houle ou de la mer du vent exprimé de manière assez satisfaisante par le rapport de sa vitesse de propagation à la vitesse du vent, celle-ci étant en général mesurée à 8 mètres environ au-dessus du niveau de la mer au repos.

âge de la lune [HR-35] - *n*

Définition :
Temps écoulé depuis l'époque de la dernière nouvelle lune, ordinairement compté en jours et fractions de jour.

Voir aussi :
- phase de la lune (HR-3168)
- phase de la lune (HR-3168)

âge de la marée [HR-36] - *n*

Définition :
Intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant de la nouvelle lune ou de la pleine lune et l'instant où l'influence maximale de ces phénomènes se fait sentir sur le marnage de la marée ou la vitesse du courant de marée.

---

agrandissement [HR-39] - *n*

Définition :
Reproduction d'un objet quelconque dans laquelle toutes les dimensions ont été accrues par rapport aux dimensions correspondantes de l'objet. En optique, pour procéder à un agrandissement on utilise les propriétés qu'ont les lentilles et les systèmes de lentilles de former une image dont les dimensions diffèrent de celles de l'objet correspondant.

---

agrandissement de la base [HR-40] - *n*
amplification de la base - *n*

Définition :
Triangulation réalisant le rattachement d'une base au réseau géodésique principal ; cet agrandissement est nécessaire lorsque la base est courte par rapport aux côtés de la triangulation.

---

agrandissement photographique [HR-41] - *n*

Définition :
Agrandissement par photographie.

---

aide à la navigation [HR-42]

Définition :
Bouée, balise, signal de brume, feu, radiophare, marque d'alignement, système de radionavigation et plus généralement tout

- *n*

dispositif servant à naviguer en sécurité et indiqué par les documents nautiques.

Voir aussi :

- (HR-4823)

---

aide radio [HR-43] - *n*

Définition :
Aide à la navigation transmettant de l'information par voie radioélectrique.

---

aiguille [HR-44] - *n*

Définition :
Roche ou bloc de corail effilé en forme de colonne ou de pointe, isolé ou surmontant un sommet, dont la tête peut dépasser la surface. Une aiguille sous-marine peut constituer un danger pour la navigation de surface.

---

aiguille [HR-45] - *n*

Définition :
Forme ayant l'aspect d'une aiguille au sens précédent (de glace, par exemple).

---

aiguille aimantée [HR-46] - *n*

Définition :
Aiguille tendant à s'orienter dans la direction des lignes de force magnétiques.

---

aiguille aimantée [HR-47] - *n*

Définition :
Aiguille d'acier aimanté à haute rémanence, qui, fixée sous la rose du compas, maintient la ligne nord-sud de cette rose dans le méridien magnétique.

---

aiguille d'inclinaison [HR-48] - *n*

Définition :
Aiguille aimantée pouvant tourner librement autour d'un axe horizontal.

Voir aussi :

- boussole d'inclinaison (HR-515)
- boussole d'inclinaison (HR-515)

---

aimant [HR-49] - *n*

Définition :
Corps ayant la propriété d'attirer certains autres corps, tels que le fer et quelques autres métaux. Le champ des forces qu'exerce ainsi autour de lui un aimant constitue le champ magnétique.

Voir aussi :

- aimant de correction de bande (HR-50)

---

aimantation [HR-51] - *n*

Définition :
Action ou manière d'aimanter (magnétiser). Résultat de cette

magnétisation - *n*

opération. L'intensité d'aimantation d'un corps est le moment magnétique de l'unité de volume.

---

aimant de correction de bande [HR-50] - *n*
aimant de bande - *n*

Définition :
Aimant permanent placé verticalement dans un tube au-dessous du centre d'un compas magnétique marin, afin de corriger la déviation due à la bande.

---

aimanter [HR-52] - *vt*
magnétiser - *vt*

Définition :
Communiquer à un corps métallique les propriétés de l'aimant.

Antonyme(s) :

- démagnétiser (HR-1207)
- démagnétiser (HR-1207)

---

aire d'atterrissage [HR-53] - *n*

Définition :
Partie de l'aire de mouvement d'un aérodrome destinée au parcours d'atterrissage et de décollage des aéronefs.

---

aire de manutention [HR-54] - *n*

Définition :
Partie supérieure d'un Appontement ou d'un quai destinée à la manutention des marchandises.

---

aire de vent [HR-55] - *n*

Définition :
La trente-deuxième partie du cercle de la rose des vents, soit 11° 15'. On la divise en 4 quarts.

---

aire de vent [HR-56] - *n*

Définition :
Une des 32 divisions du compas à intervalles de 11° 15'.

---

albedo [HR-57] - *n*

Définition :
Rapport de la quantité d'énergie de rayonnement réfléchie et diffusée à celle reçue par une surface, habituellement exprimé en pourcentage.

---

alcalinité [HR-58] - *n*

Définition :
Nombre de milli-équivalents d'ions hydrogène neutralisés dans un kilogramme d'eau de mer, à 20°C, par un excès d'acide fort.

---

algue [HR-59] - *n*

Définition :
Végétal chlorophyllien sans feuilles différenciées ni vaisseaux conducteurs de sève, en général aquatique et surtout marin. Par exemple le goémon.

---

aliasing [HR-60] - *n*

Définition :
Dans une analyse de marée, apparition d'ondes parasites lorsqu'il

existe une composante de fréquence supérieure à la fréquence de nyquist correspondant à la période d'échantillonnage. Ceci ne se produit en pratique que si cette période est supérieure à une heure, à moins qu'il n'existe une seiche au lieu d'observation.

---

alidade [HR-61] - *n*

Définition :
Règle munie d'un dispositif de visée pouvant tourner autour du centre d'un cercle gradué.

---

alidade [HR-62] - *n*

Définition :
Partie mobile d'un théodolite.

---

alidade [HR-63] - *n*

Définition :
Dans les levés à la planchette topographique, règle munie d'un dispositif de visée et permettant de porter les directions sur la minute.

---

alidade [HR-64] - *n*

Définition :
Dispositif de visée s'adaptant aux compas et aux répétiteurs, muni de pinnules ou d'une lunette (alidade à lunette) pour faciliter la prise des relèvements.

---

alidade [HR-65] - *n*

Définition :
Dans un instrument, bras mobile pourvu d'un index et servant à faire des mesures angulaires, comme par exemple l'alidade d'un sextant de marine qui pivote autour du centre du limbe et porte le vernier ou le micromètre, ou encore le bras mobile d'un rapporteur à alidade.

---

alidade à pinnules [HR-66] - *n*

Définition :
Dans un instrument comme le taximètre par exemple, dispositif de visée, destiné à faciliter la prise de relèvements.

---

alignement [HR-67] - *n*

Définition :
Ligne droite définie par deux ou plusieurs amers clairement indiqués sur une carte, le long de laquelle un navire peut faire route en toute sécurité, pour entrer dans une passe, parer un danger, etc.

Voir aussi :

- relèvement d'un alignement (HR-3766)

---

alignement [HR-68] - *n*

Définition :
Ligne droite définie par deux ou plusieurs amers clairement indiqués sur une carte, le long de laquelle un navire peut faire route en toute sécurité, pour entrer dans une passe, parer un danger, etc.

Voir aussi :
- relèvement d'un alignement (HR-3766)

---

alignement [HR-69] - *n*

Définition :
Ligne droite définie par deux ou plusieurs objets (dont on dit alors qu'ils constituent un alignement). On dit d'un observateur qu'il est situé sur l'alignement quand il voit ces objets dans le même plan vertical.

Voir aussi :
- alignement (HR-70)

---

alignement [HR-70] - *n*

Définition :
Position de deux objets fixes et distants l'un de l'autre, quand ils sont vus en ligne, (on dit : l'un par l'autre) pour l'observateur. La ligne passant par ces deux objets et l'observateur est alors une ligne de position. C'est aussi le relèvement de cette ligne tel qu'il est vu par un observateur venant de la mer.

Voir aussi :
- passage (HR-3102)
- alignement (HR-69)

---

alignement de contrôle des compas magnétiques [HR-71] - *n*

Définition :
Alignement dont la direction est connue et qu'on utilise pour la détermination de la déviation d'un compas magnétique.

Voir aussi :
- déviation du compas (HR-1254)

---

alignement de feux [HR-72] - *n*

Définition :
Deux ou plusieurs feux dont les positions planimétriques sont en ligne droite, plus particulièrement lorsqu'ils servent à définir une ligne présentant de l'importance pour la navigation comme, par exemple, l'axe d'un chenal. On désigne par feu antérieur le feu le plus proche de l'observateur, et par feu postérieur le feu le plus éloigné de l'observateur.

Voir aussi :
- feux d'alignement (HR-1736)
- feux d'alignement (HR-1736)

---

alignement de la base [HR-73] - *n*

Définition :
Opération, préalable à la mesure d'une base, consistant à aligner à l'aide d'un théodolite, les repères jalonnant cette base.

---

alignement de monts sous-

Définition :
Suite de monts sous-marins dont les bases sont reliées et qui sont

marins [HR-74] - *n*

alignés suivant une dorsale ou forment un massif allongé.

---

alimentation [HR-75] - *n*

Définition :
Se dit du courant électrique ou de toute autre forme d'énergie fournie à une machine ou un appareillage quelconque pour le faire fonctionner.

---

alizé [HR-76] - *n*

Définition :
Vent persistant de l'atmosphère inférieure, commandé par les grands anticyclones océaniques, et qui souffle sur de vastes régions maritimes dépassant sensiblement la ceinture intertropicale. Les directions prédominantes des alizés sont de nord-est dans l'hémisphère Nord et de sud-est dans l'hémisphère Sud.

---

almanach [HR-77] - *n*

Définition :
Publication périodique de données agencées suivant le calendrier comportant des informations de nature diverse et en particulier astronomiques.

Voir aussi :

- éphémérides (HR-1526)

---

almicantarat [HR-78] - *n*
cercle de hauteur - *n*

Définition :
Petit cercle sur la sphère céleste, parallèle à l'horizon.

---

alphanumérique [HR-79] - *adj*

Définition :
Contraction de alphabétique et numérique, qualifie les éléments d'un jeu de caractères comprenant les chiffres, les lettres d'un alphabet et souvent d'autres signes (ponctuation, etc.).

---

altération angulaire [HR-80] - *n*

Définition :
Dans une représentation non conforme, différence entre l'angle formé par deux lignes sur la représentation et sur l'ellipsoïde de référence.

Voir aussi :

- conformité (HR-929)

---

altération linéaire [HR-4955] - *n*

Définition :
Dans une représentation quelconque, différence entre les longueurs d'un arc sur la représentation et sur l'ellipsoïde de référence.

---

altimètre [HR-81] - *n*

Définition :
Instrument indiquant directement la hauteur au-dessus d'une surface de référence.

---

altimètre barométrique [HR-82] - *n*

Définition :
Baromètre sensible, étalonné pour indiquer la pression atmosphérique dans une gamme convenable pour en déduire l'altitude.

---

altimètre barométrique [HR-83] - *n*

Définition :
Baromètre sensible, étalonné pour indiquer la pression atmosphérique dans une gamme convenable pour en déduire l'altitude.

---

altimétrie [HR-84] - *n*

Définition :
Processus de détermination des différences d'altitude au moyen d'un altimètre.

---

altitude [HR-85] - *n*

Définition :
Distance verticale entre le niveau d'un point et un niveau de référence.

Voir aussi :
- altitude (HR-86)

---

altitude [HR-86] - *n*

Définition :
Distance verticale entre le niveau d'un point et un niveau de référence.

---

altitude barométrique [HR-87] - *n*

Définition :
Altitude déterminée avec un baromètre.

---

altitude barométrique [HR-88] - *n*

Définition :
Pression atmosphérique exprimée sous forme de l'altitude correspondante en atmosphère normale.

---

altitude de vol [HR-89] - *n*

Définition :
Pour un avion en vol, altitude au-dessus d'un niveau de référence donné, généralement le niveau moyen de la mer.

---

amarrage [HR-90] - *n*

Définition :
Action de mettre un navire à un poste fixe avec des amarres.

---

amarrage [HR-91] - *n*

Définition :
Ensemble du dispositif d'amarres mises en place pour amarrer un navire.

---

amarre [HR-92] - *n*

Définition :
Matériel (câble, cordage, chaîne, etc.) servant à tenir un navire le

long d'un quai ou sur un coffre.

---

ambiguïté [HR-93] - *n*

Définition :
Défaut de ce qui peut être interprété de deux ou plusieurs façons différentes.

---

ambiguïté [HR-94] - *n*

Définition :
En navigation et hydrographie, caractère des coordonnées ne permettant pas de définir de façon complète et unique une position ou un lieu géométrique (ligne ou surface) de position.

---

amer [HR-95] - *n*

Définition :
Tout objet terrestre aisément identifiable sur le terrain et sur la carte pouvant servir pour déterminer une position ou une direction.

Voir aussi :
- marque (HR-2555)
- marque (HR-2555)

---

amer artificiel [HR-96] - *n*

Définition :
Construction établie à terre ou en eau peu profonde, bien visible du large, dans le but de constituer une aide à la navigation.

---

amer de sécurité [HR-97] - *n*

Définition :
Amer naturel ou artificiel, spécialement destiné à permettre aux navires d'éviter des dangers.

---

amont [HR-98] - *n*

- *note d'usage :* S'emploie en particulier dans les expressions en amont et vers l'amont.

Définition :
En un point d'un cours d'eau, direction d'où provient l'eau.

Antonyme(s) :
- aval (HR-272)
- aval (HR-272)

---

amorces de carroyage [HR-99] - *n*

Définition :
Petits traits que l'on trace sur le cadre intérieur d'une carte pour indiquer les intersections de ce cadre avec les lignes d'un carroyage.

---

amorti [HR-100] - *adj*

- *note d'usage :* Peu usité

Définition :
Se dit d'un navire qui, s'étant échoué en période de haute mer de vive-eau, demeure dans cette situation pendant la période de morte-eau suivante.

---

amortissement [HR-101] - *n*

Définition :
Diminution progressive de l'amplitude d'une oscillation, d'une onde, etc. C'est une conséquence de la dissipation de l'énergie en

fonction du temps et de la distance.

---

ampère [HR-102] - *n*
A - *n*

Définition :
Unité d'intensité de courant électrique du système international.

---

amplitude [HR-103] - *n*

Définition :
Écart maximal par rapport à la valeur moyenne d'une grandeur soumise à des variations périodiques.

---

amplitude [HR-104] - *n*

Définition :
Dans la terminologie des marées, différence de hauteur entre une pleine mer et une basse mer et le niveau moyen. Cette notion ne doit pas être confondue avec le marnage. Cette notion s'applique aussi à chaque onde de marée individuelle.

---

amplitude [HR-105] - *n*
amplitude crête à creux - *n*

Définition :
Différence entre les valeurs extrêmes d'une grandeur variable.

---

amplitude [HR-106] - *n*

Définition :
Arc de l'horizon compris entre le point où un astre se lève ou se couche, et l'est ou l'ouest.

---

anaglyphe [HR-107] - *n*

Définition :
Stéréogramme dans lequel les deux images imprimées ou projetées en superposition dans deux couleurs complémentaires, normalement rouge et vert, et examinées ensemble à l'aide de lunettes munies de filtres colorés convenables, permettent à l'observateur de voir une image stéréoscopique du sujet.

---

analemme [HR-108] - *n*

Définition :
Projection orthographique de la sphère sur le plan du méridien, suivant la direction est-ouest.

---

analemme [HR-109] - *n*

Définition :
Courbe tracée, sur certains planisphères ou globes terrestres, du tropique du cancer au tropique du capricorne, et indiquant les variations journalières de la déclinaison du soleil et de l'équation du temps au cours de l'année.

---

analogique [HR-110] - *adj*

Définition :
Mode de représentation de l'information par la grandeur de phénomènes physiques continus.

---

analyse de la marée [HR-111] - *n*

Définition :
Méthode mathématique permettant de déterminer à partir de données d'observation de la marée, ou des courants de marée, en un lieu donné, les paramètres d'un modèle propre à représenter ce phénomène.

---

analyse harmonique de la marée [HR-112] - *n*

Définition :
Méthode d'analyse de la marée permettant de la représenter sous forme d'une somme de composantes harmoniques de période et phase bien déterminées, correspondant aux termes de la force génératrice astronomique luni-solaire et à des termes complémentaires d'origine hydrodynamique.

Voir aussi :
- constante harmonique (HR-939)
- composante harmonique (HR-914)
- onde de marée (HR-2950)

---

analyse météorologique [HR-113] - *n*
analyse synoptique - *n*

Définition :
Étude de l'état général de l'atmosphère sur une région, en se servant des cartes synoptiques.

---

anastigmatique [HR-114] - *adj*

Définition :
Sans astigmatisme ou corrigé de l'astigmatisme.

---

anémogramme [HR-115] - *n*

Définition :
Enregistrement de l'anémographe.

---

anémographe [HR-116] - *n*
anémomètre enregistreur - *n*

Définition :
Anémomètre qui donne un enregistrement continu de la vitesse et de la direction du vent en fonction du temps.

Voir aussi :
- anémomètre (HR-117)

---

anémomètre [HR-117] - *n*

Définition :
Instrument de mesure de la vitesse du vent ou de la direction et de la vitesse du vent.

Voir aussi :
- anémographe (HR-116)
- anémographe (HR-116)

---

angle à l'astre [HR-118] - *n*

Définition :
Dans le triangle de position, angle entre le cercle horaire et le

angle parallactique - *n*

cercle vertical de l'astre.

---

angle conclu [HR-119] - *n*

Définition :
En triangulation, angle qui n'a pas été observé directement et dont la valeur est déduite de celle des deux autres angles d'un triangle.

---

angle d'azimut [HR-120] - *n*

Définition :
Mode de repérage d'une direction horizontale par l'indication d'un point cardinal origine, N ou S, de la valeur de l'angle de la direction donnée par rapport à cette origine et d'un second point cardinal, E ou W, indiquant le sens de cet angle. Cette représentation n'est plus officiellement admise en France.

---

angle d'élévation [HR-135] - *n*

Définition :
Angle situé dans un plan vertical entre l'horizontale et la direction d'un objet au-dessus de l'horizon.

Voir aussi :

- hauteur (HR-4681)

---

angle d'incidence [HR-136] - *n*

Définition :
Angle que forme un rayon incident avec la normale à une surface au point d'incidence.

---

angle d'intersection [HR-137] - *n*

Définition :
Angle formé à leur intersection par deux lignes qui se coupent.

---

angle de convergence pupillaire [HR-121] - *n*

Définition :
Angle sous lequel, du point-objet que l'on examine, serait vue la distance interpupillaire de l'observateur.

---

angle de dépression [HR-122] - *n*
hauteur négative - *n*

Définition :
Angle dans le plan vertical entre l'horizontale et la direction d'un objet situé au-dessous de l'horizon.

---

angle de dérive [HR-123] - *n*

Définition :
Angle entre le cap et la route sur le fond d'un navire, résultant de l'effet du courant et du vent.

---

angle de dérive [HR-124] - *n*

Définition :
Angle entre le cap et la route sur le fond d'un navire, résultant de l'effet du courant et du vent.

angle de dérive de giration [HR-125] - *n*

Définition :
Angle entre la tangente au cercle de giration et l'axe longitudinal du navire.

---

angle de dérive due au courant [HR-126] - *n*

Définition :
Angle entre le cap et la route sur le fond d'un navire, dû à l'action du courant.

---

angle de dérive due au vent [HR-127] - *n*

Définition :
Angle entre le cap et la route sur l'eau d'un navire, sous l'action du vent.

---

angle de directivité [HR-128] - *n*
ouverture - *n*

Définition :
Angle d'ouverture d'un faisceau rayonnant (généralement de son lobe principal), entre les directions correspondant à une atténuation donnée de l'énergie rayonnée par rapport à sa valeur maximale.

---

angle de pente [HR-129] - *n*

Définition :
Angle que fait une droite ou un plan incliné, avec le plan horizontal (on dit dans ce dernier cas angle de plus grande pente).

Voir aussi :
- pente (HR-3123)
- pente (HR-3124)

---

angle de phase [HR-130] - *n*

Définition :
Angle que font entre elles les demi-droites issues du centre d'un corps céleste et aboutissant aux centres de la terre et du soleil.

---

angle de réflexion [HR-131] - *n*

Définition :
Angle que forme un rayon réfléchi avec la normale à une surface au point de réflexion.

---

angle de réfraction [HR-132] - *n*

Définition :
Angle que forme un rayon réfracté avec la normale à la surface de réfraction.

---

angle de sécurité [HR-133] - *n*

Définition :
Valeur maximale ou minimale de l'angle observé à bord d'un navire entre les directions de deux points, qui définit la limite de sécurité à ne pas dépasser lorsqu'on s'approche d'un danger situé au large d'une côte.

---

angle de

Définition :

vérification [HR-134] - *n*

Troisième angle mesuré pour contrôler la position obtenue par la mesure de deux autres angles.

---

angle horaire [HR-138] - *n*

Définition :
Angle dièdre formé par le plan méridien d'un lieu et le plan du cercle horaire correspondant à une certaine direction (direction d'un astre ou du point vernal par exemple). Il est compté de 0 à 24 h (360°) dans le sens rétrograde à partir du plan méridien, ou de -12 h (-180°) à + 12 h (+ 180°). On emploie les expressions angle horaire local, international (de Greenwich) selon que l'angle est mesuré à partir du méridien local, méridien international (de greenwich). On emploie l'expression angle horaire sidéral si le cercle horaire correspond à la direction du point vernal.

---

angle horaire [HR-139] - *n*

Définition :
Angle dièdre formé par le plan méridien d'un lieu et le plan du cercle horaire correspondant à une certaine direction (direction d'un astre ou du point vernal par exemple). Il est compté de 0 à 24 h (360°) dans le sens rétrograde à partir du plan méridien, ou de -12 h (-180°) à + 12 h (+ 180°). On emploie les expressions angle horaire local, international (de Greenwich) selon que l'angle est mesuré à partir du méridien local, méridien international (de greenwich). On emploie l'expression angle horaire sidéral si le cercle horaire correspond à la direction du point vernal.

Voir aussi :

- angle horaire (HR-138)

---

angle polaire [HR-140] - *n*

Définition :
Dans un système de coordonnées cylindriques ou sphériques, angle formé par l'intersection du demi-plan méridien de référence et du demi-plan méridien passant par le point.

---

angles d'Euler [HR-4956] - *n*

Définition :
Système de 3 coordonnées angulaires permettant de repérer la direction d'un astre en mouvement orbital autour d'un autre dont la position est prise comme origine. Ce sont la longitude du noeud (en général le noeud ascendant dans un plan de référence passant par l'origine), l'inclinaison (angle du plan de l'orbite avec le plan de référence), et l'argument (angle de la direction de l'astre avec la direction du noeud dans le plan de l'orbite).

---

angles d'une station hydrographique [HR-141] - *n*
angles d'une station à la mer - *n*

Définition :
Angles mesurés au cercle hydrographique ou au sextant, à bord d'un navire hydrographique ou d'une embarcation effectuant un levé pour déterminer sa position.

angström [HR-142] - *n*

Définition :
Unité de longueur utilisée pour la mesure des très courtes longueurs d'onde, lumineuses en particulier, et valant un dix-millième de micron ou 10-10 m. Unité ancienne déconseillée à remplacer par le nanomètre (10-9 m).

---

année [HR-143] - *n*

Définition :
Durée d'une révolution de la terre autour du soleil.

---

année anomalistique [HR-144] - *n*

Définition :
Durée d'une révolution de la terre autour du soleil comptée entre deux passages consécutifs de la terre au périhélie. Cette valeur qui était de 365 jours, 6 heures, 13 minutes et 53,0 secondes en 1900, augmente de 0,26 seconde par siècle.

---

année civile [HR-145] - *n*

Définition :
Année du calendrier Grégorien de 365 jours pour les années ordinaires ou de 366 jours pour les années bissextiles (de millésime multiple de 4 et non de 100, ou multiple de 400).

Année Géophysique Internationale [HR-146] - *n*

Définition :
Période pendant laquelle, à la suite d'un accord international, ont été grandement intensifiées les observations des phénomènes géophysiques à l'échelle mondiale grâce à la coopération de diverses nations.

---

année-lumière [HR-149] - *n*

Définition :
Unité de longueur égale à la distance que la lumière parcourt en une année de 365 jours. L'année lumière est utilisée pour la mesure des distances stellaires.

---

année sidérale [HR-147] - *n*

Définition :
Durée d'une révolution de la terre autour du soleil, rapportée à un repère sans rotation. Cette durée qui était de 365 jours, 6 heures, 9 minutes et 9,5 secondes en 1900, augmente actuellement de 0,0001 seconde par an.

---

année tropique [HR-148] - *n*

Définition :
Durée d'une révolution de la terre autour du soleil comptée entre deux passages successifs au point vernal (équinoxe de printemps). Par suite de la précession des équinoxes, l 'année tropique est plus courte que l'année sidérale d'environ 20 minutes. Sa durée qui était de 365 jours, 5 heures, 48 minutes et 46 secondes en 1900, diminue de 0,00530 seconde par an.

---

annexe graphique

Définition :

[HR-150] - *n*

Vignette de petites dimensions donnant une nouvelle information cartographique et destinée à être collée sur une carte pour la mettre à jour localement.

---

annotation [HR-151] - *n*

Définition :
Toute inscription portée sur un document d'information dans le but d'en faciliter la compréhension, telle que numéro, lettres, symboles et signes.

---

annuaire des marées [HR-152] - *n*
table des marées - *n*

Définition :
Publication annuelle donnant les prédictions journalières des heures et des hauteurs des pleines mers et des basses mers pour un certain nombre de ports principaux (ou ports de référence). L'annuaire donne également les corrections d'heures et de hauteurs permettant de calculer les prédictions pour de nombreux autres ports, dits ports rattachés ou ports secondaires.

Voir aussi :

- prédiction de la marée (HR-3492)
- tableau de marée (HR-4245)
- prédiction de la marée (HR-3492)

---

anomalie [HR-153] - *n*

Définition :
Différence entre les caractéristiques d'un phénomène et ses caractéristiques normales, c'est-à-dire naturelles ou régulières, ou encore les caractéristiques d'un modèle de référence.

---

anomalie [HR-154] - *n*

Définition :
L'anomalie vraie est l'angle, vu du soleil, entre la direction d'une planète et celle de son périhélie. On considère aussi l'anomalie moyenne et l'anomalie excentrique.

---

anomalie à l'air libre [HR-155] - *n*
anomalie de Faye - *n*

Définition :
Anomalie de la pesanteur dans laquelle la correction d'altitude se fait en utilisant le taux de variation à l'air libre de la pesanteur, sans chercher à corriger l'effet des masses topographiques.

---

anomalie de Bouguer [HR-156] - *n*

Définition :
Anomalie de la pesanteur dans laquelle la correction d'altitude tient compte de l'effet des masses topographiques en supposant la station placée sur un plateau d'altitude uniforme de densité homogène, d'extension indéfinie.

---

anomalie de la pesanteur [HR-157] - *n*

Définition :
Différence entre la pesanteur théorique calculée par une formule appropriée en fonction de la latitude, et la valeur observée réduite au niveau de la mer (géoïde) par un procédé bien défini.

Voir aussi :

- anomalie de Bouguer (HR-156)
- anomalie à l'air libre (HR-155)
- anomalie isostatique (HR-158)

---

anomalie isostatique [HR-158] - *n*

Définition :
Anomalie de la pesanteur dans laquelle la correction d'altitude tient compte de l'effet des masses topographiques évalué sur toute la terre en fonction d'un modèle de compensation isostatique.

---

anomalie magnétique locale [HR-159] - *n*

Définition :
Anomalie du champ magnétique terrestre causée par des influences locales et n'intéressant qu'une zone d'étendue relativement faible.

---

anse [HR-160] - *n*

Définition :
Petite baie.

---

antenne [HR-161] - *n*
aérien - *n*

Définition :
Conducteur ou ensemble de conducteurs radioélectriques permettant d'émettre ou de recevoir des ondes radioélectriques.

---

antenne à cadre [HR-162] - *n*

Définition :
Antenne directionnelle se composant essentiellement d'une ou plusieurs spires de fil conducteur enroulées sur un cadre orientable.

---

antenne blindée [HR-163] - *n*

Définition :
Toute antenne munie d'une protection contre les perturbations.

---

antenne de cheminement [HR-164] - *n*

Définition :
Dans un levé topographique, cheminement non fermé généralement court et à peu près perpendiculaire à un côté du cheminement principal, permettant de rattacher des points voisins.

---

antenne directionnelle [HR-165] - *n*

Définition :
Antenne permettant d'émettre ou de recevoir des signaux radioélectriques dans une direction donnée.

---

antenne omnidirectionnelle [HR-166] - *n*

Définition :
Antenne capable d'émettre ou de recevoir des signaux radioélectriques avec une intensité égale dans tous les azimuts. Dans le plan vertical, cette intensité peut varier suivant la hauteur.

---

antenne parabolique [HR-167] - *n*

Définition :
Antenne unidirectionnelle équipée d'un réflecteur parabolique servant à l'émission et/ou à la réception de signaux radioélectriques de haute fréquence.

parabole - *n*

---

antenne parabolique [HR-168] - *n*
parabole - *n*

Définition :
Antenne unidirectionnelle équipée d'un réflecteur parabolique servant à l'émission et/ou à la réception de signaux radioélectriques de haute fréquence.

---

antenne unidirectionnelle [HR-169] - *n*

Définition :
Antenne capable d'émettre ou de recevoir des signaux radioélectriques avec une intensité maximale dans une seule direction spatiale.

---

anthélie [HR-170] - *n*

Définition :
Tache de forme arrondie, d'un blanc pur, mais parfois irisée ou entourée d'anneaux ou d'arcs colorés qui apparaît, en certaines circonstances, à l'opposé du soleil et à la même hauteur au-dessus de l'horizon.

---

anticlinal [HR-171] - *n*

Définition :
Pli d'une série de couches de roches sédimentaires stratifiées dont la convexité est tournée vers le haut.

---

anticyclone [HR-172] - *n*

Définition :
Région de l'atmosphère où la pression est élevée par rapport aux régions voisines situées au même niveau. Sur une carte synoptique, son emplacement se marque par un maximum de pression des surfaces de niveau ou un dôme des surfaces isobariques.

---

antiméridien [HR-173] - *n*

Définition :
Méridien se situant à 180° de longitude d'un méridien donné. Un méridien et son antiméridien constituent un grand cercle complet.

---

antipodes [HR-174] - *n*

Définition :
Lieux de la terre diamétralement opposés.

---

antisélène [HR-175] - *n*

Définition :
Phénomène lumineux analogue à l'anthélie, l'astre éclairant étant la lune.

---

apériodique [HR-176] - *adj*

Définition :
Se dit d'un appareil dont l'équipage mobile atteint sa position d'équilibre sans oscillations.

---

apex [HR-177] - *n*

Définition :
Point de la sphère céleste vers lequel semble se diriger le système solaire, dans son mouvement par rapport aux étoiles proches. Il se

trouve dans la constellation d'Hercule.

---

aphélie [HR-178] - *n*

Définition :
Dans le mouvement d'un astre autour du soleil, point de l'orbite le plus éloigné de celui-ci.

Antonyme(s) :
- périhélie (HR-3139)
- périhélie (HR-3139)

---

aphotique [HR-179] - *adj*

Définition :
Privé de lumière. S'applique en particulier à la partie profonde de l'océan située en dessous de la profondeur de compensation.

à-pic [HR-180] - *n*

Définition :
Haute paroi rocheuse au flanc d'une montagne ; précipice ; falaise.

---

aplat [HR-4957] - *n*
à-plat - *n*

Définition :
En imprimerie surface d'une carte couverte par une teinte uniforme appliquée sans solution de continuité.

---

aplatissement [HR-181] - *n*

Définition :
Rapport de la différence des demi-axes d'une ellipse ou d'un ellipsoïde de révolution à son demi grand axe.

---

aplatissement de la Terre [HR-182] - *n*
aplatissement de l'ellipsoïde terrestre - *n*

Définition :
Rapport de la différence des rayons de la terre à l'équateur et au pôle à son rayon à l'équateur. (C'est donc l'aplatissement de l' ellipsoïde auquel on peut assimiler le corps terrestre).

---

aplatissement par réfraction [HR-183] - *n*
aplatissement - *n*

Définition :
Diminution apparente de la hauteur d'un objet vu dans une direction voisine de l'horizontale, due aux effets différents de la réfraction atmosphérique sur les rayons issus de la partie supérieure et de la partie inférieure de l'objet.

Voir aussi :
- mirage (HR-2695)

Antonyme(s) :
- étirement en hauteur (HR-1629)

---

apogée [HR-184] - *n*

Définition :
Dans le mouvement vrai ou apparent d'un astre autour de la terre, point de l'orbite le plus éloigné de celle-ci.

Antonyme(s) :

- périgée (HR-3138)

---

appareil à fil tendu [HR-185] - *n*
appareil à fil perdu - *n*

Définition :
Appareil qui était utilisé pour la mesure des distances en mer. Cet appareil consiste essentiellement en un fil métallique résistant, de faible diamètre, dont une extrémité est ancrée sur le fond et qui se déroule en passant, sous tension relativement constante, sur une poulie compteuse de diamètre bien calibré, au fur et à mesure que le navire parcourt la distance à mesurer.

---

appareil de comparaison carte-radar [HR-186] - *n*

Définition :
Dispositif permettant d'obtenir en superposition une vue de la carte et une image radar.

---

appareil de Hunter [HR-187] - *n*

Définition :
Appareil destiné à mesurer la longueur de bases courtes par la méthode du chaînage suspendu. Il consiste en un ruban d'acier divisé en quatre sections jointives suspendues en chaînette à des supports espacés régulièrement. Cet appareil peut être utilisé en terrain inégal se prêtant mal au chaînage à plat.

---

appareil de levage [HR-188] - *n*

Définition :
Appareil servant à hisser du matériel hors de l'eau ou à l'affaler dans l'eau.

---

appareil de mesure de base [HR-189] - *n*

Définition :
Tout appareil destiné à mesurer avec précision la longueur d'une base de triangulation ou d'une portée de cheminement.

---

appareil de prédiction des marées [HR-190] - *n*
tide predictor - *n*

Définition :
Appareil utilisé pour obtenir les heures et hauteurs des pleines mers et des basses mers dans un lieu donné (port de référence en général). Par un procédé mécanique permettant d'additionner à chaque instant les contributions de chacune des composantes de la marée.

---

appareil de prise d'échantillons d'eau [HR-197] - *n*

Définition :
Appareil destiné à prélever des échantillons d'eau.

Voir aussi :

- bouteille de prélèvement (HR-519)
- bouteille de prélèvement (HR-520)
- bouteille de prélèvement (HR-519)

---

appareil de prise de vues [HR-191] - *n*

Définition :
Tout appareil photographique quel que soit son usage.

---

appareil de prise de vues aériennes [HR-192] - *n*
chambre de prise de vues aériennes - *n*

Définition :
Appareil photographique spécialement conçu pour être utilisé en avion.

---

appareil de prise de vues balistique [HR-193] - *n*

Définition :
Appareil photographique de précision, généralement à plaques, utilisé de nuit pour photographier des fusées ou satellites sur fond d'étoiles.

---

appareil de prise de vues en bandes continues [HR-194] - *n*

Définition :
Appareil de prise de vues aériennes qui réalise une prise de vues ininterrompue par déplacement du film devant une fente étroite à une vitesse proportionnelle à la vitesse par rapport au sol de l'avion.

---

appareil de prise de vues par grande profondeur [HR-195] - *n*

Définition :
Appareil photographique conçu spécialement pour obtenir des photographies du fond de la mer.

---

appareil de prise de vues terrestres [HR-196] - *n*

Définition :
Appareil de prise de vues conçu pour être utilisé au sol.

Voir aussi :

- photothéodolite (HR-3207)
- photothéodolite (HR-3207)

---

appareil de projection [HR-198] - *n*
projecteur - *n*

Définition :
Appareil servant à projeter une image photographique ou autre sur un écran, ou une surface quelconque, généralement de manière à obtenir une reproduction agrandie.

---

appareil de restitution de vues obliques [HR-199] - *n*

Définition :
Instrument ordinairement monoculaire pour la restitution de photographies obliques.

---

appareil de transformation

Définition :
Appareil permettant de redresser des photographies prises avec une

perspective [HR-200] - *n*

chambre multiple ou une chambre panoramique.

---

appareil photographique [HR-201] - *n*
caméra - *n*
- *note d'usage :* utilisé en photogrammétrie pour appareil photographique

chambre photographique - *n*

Définition :
Appareil destiné à projeter l'image d'objets extérieurs sur une surface photosensible, plaque ou film, pour en réaliser une image. Il comporte notamment un objectif muni d'un obturateur et d'un diaphragme.

---

appontement [HR-202] - *n*

Définition :
Plate-forme longue et étroite s'avançant dans un plan d'eau et servant soit à l'accostage des navires ou embarcations, soit de promenade, etc.

Voir aussi :
- jetée (HR-2216)
- jetée (HR-2216)
- môle (HR-2724)

---

appontement [HR-203] - *n*
wharf - *n*

Définition :
Ouvrage en dur servant de poste d'amarrage pour les navires pour les opérations de chargement ou déchargement.

---

apport [HR-204] - *n*

Définition :
Dépôt superficiel de matériaux causé par un courant d'eau ou d'air.

---

arc astronomique [HR-205] - *n*

Définition :
Arc apparent décrit au-dessus de l' horizon (arc diurne) ou au-dessous (arc nocturne) par le soleil ou un autre astre.

---

arc-en-ciel [HR-206] - *n*

Définition :
Groupe d'arcs de cercles concentriques de couleurs allant du violet au rouge produits dans l'atmosphère par l'interaction d'un écran de particules liquides (pluie, gouttelettes du brouillard ou de la brume) avec la lumière du soleil ou de la lune.

---

arc-en-ciel lunaire [HR-207] - *n*

Définition :
Arc-en-ciel dû à la lumière de la lune.

---

archipel [HR-208] - *n*

Définition :
Groupe d'îles relativement proches, relativement éloigné d'autres îles.

Voir aussi :
- état-archipel (HR-1628)

---

argile [HR-209] - *n*

Définition :
Roche sédimentaire constituée essentiellement de silicate d'aluminium hydraté, ayant des propriétés plastiques et une structure cristalline, qui constitue une partie importante des sédiments marins.

---

argile [HR-210] - *n*

Définition :
Du point de vue granulométrique, fraction d'un sédiment formé par des particules de 0,25 à 0,4 microns présentant des propriétés colloïdales.

---

argile à blocaux [HR-211] - *n*

Définition :
Argile mêlée de sable, de gravier, et de blocs, formée par une ancienne moraine de fond d'un glacier.

---

argile rouge [HR-4958] - *n*

Définition :
Sédiment marin des grands fonds de couleur rougeâtre ou brunâtre, due à la présence d'hydroxydes de fer et de manganèse.

---

argileux [HR-212] - *adj*

Définition :
Se dit des roches ou des sédiments composés partiellement ou totalement d'argile.

---

argument astronomique [HR-213] - *n*
argument - *n*

Définition :
En théorie des marées, phase d'une composante harmonique de la marée statique, ou ce qui revient au même de la force génératrice.

---

arrangement [HR-214] - *n*

Définition :
Ordre dans lequel des objets (antenne, équipement océanographique) ou des quantités mathématiques sont disposées.

Voir aussi :
- réseau (HR-3821)
- réseau (HR-3822)

---

arrière [HR-215] - *n*

Définition :
Gisement d'environ 180°. Employé dans l'expression sur l'arrière le plus souvent. Si l'on désire donner la direction exacte on emploie l'espression droit derrière.

Antonyme(s) :
- avant (HR-275)

---

arrière-pays [HR-217] - *n*

Définition :
Partie d'un pays située en arrière de ses côtes.

---

arrière-port [HR-218] - *n*

- *note d'usage :* Ces expressions ne sont généralement utilisées que dans un port qui est véritablement divisé en deux parties, par exemple par un étroit passage ou des ouvrages artificiels.

Définition :
Partie d'un port la plus éloignée de l'entrée. L'arrière-port est généralement plus abrité et comprend souvent les bassins de radoub, les chantiers de constructions et de réparations.

Antonyme(s) :

- avant-port (HR-277)

---

arrière Tribord [HR-216] - *n*
arrière Bâbord - *n*

Définition :
Gisement approximatif 135° (tribord arrière), ou 225° (bâbord arrière). Si l'on désire donner un gisement exact, on emploie l'expression quatre quarts sur l'arrière du travers tribord (ou bâbord).

Voir aussi :

- par la hanche (HR-3062)

---

art de la manoeuvre [HR-219] - *n*

Définition :
Terme général pour désigner l'art et la technique de la conduite et de la manoeuvre des navires.

---

ascension droite [HR-220] - *n*

Définition :
Angle dièdre entre les cercles horaires d'un astre et du point vernal compté dans le sens direct à partir du point vernal.

---

assemblage d'images [HR-221] - *n*
assemblage - *n*

Définition :
Document résultant d'un montage par simple juxtaposition d'images aériennes, spatiales, ou sous-marines, n'ayant subi aucun traitement en vue de ce montage.

---

assiette [HR-222] - *n*
inclinaison - *n*

Définition :
Inclinaison longitudinale d'un navire par rapport au plan horizontal sous l'effet de son chargement ou de facteurs dynamiques.

Association Cartographique Internationale [HR-223] - *n*
ACI - *n*

Définition :
Association internationale regroupant des organismes nationaux dont l'activité s'exerce dans le domaine de la cartographie.

Association

Définition :
Association internationale faisant partie de l' UGGI, chargée de

Internationale d'Hydrologie Scientifique [HR-233] - *n*
AIHS - *n*

promouvoir et de coordonner l'étude de l'hydrologie.

Association Internationale de Géodésie [HR-224] - *n*
AIG - *n*

Définition :
Association internationale faisant partie de l'UGGI, chargée de promouvoir et de coordonner les études en géodésie.

Association Internationale de Géomagnétisme et d'Aéronomie [HR-225] - *n*
AIGA - *n*

Définition :
Association internationale faisant partie de l' UGGI chargée de promouvoir et de coordonner les études dans le domaine du géomagnétisme et de l'aéronomie.

Association Internationale de Limnologie théorique et appliquée [HR-226] - *n*
AIL - *n*

Définition :
Association internationale chargée de promouvoir et de coordonner les études de limnologie.

Association Internationale de Météorologie et de Physique de l'Atmosphère [HR-227] - *n*
AIMPA - *n*

Définition :
Association internationale faisant partie de l' UGGI, chargée de promouvoir et de coordonner la recherche météorologique et les études de la physique de l'atmosphère.

Association Internationale de Séismologie et de Physique de l'Intérieur de la Terre [HR-228] - *n*
IASPEI - *n*

Définition :
Association internationale faisant partie de l' UGGI, chargée de promouvoir et de coordonner les études de la sismologie et de la physique de l'intérieur de la terre.

Association Internationale de

Définition :
Association internationale regroupant les Autorités responsables du balisage maritime.

Signalisation Maritime [HR-229] - *n*
AISM - *n*

Association Internationale des Recherches Hydrauliques [HR-231] - *n*
AIRH - *n*

Définition :
Association internationale chargée de promouvoir et coordonner la recherche hydraulique théorique et appliquée sous tous ses aspects.

Association Internationale des Sciences Physiques de l'Océan [HR-232] - *n*
AISPO - *n*

Définition :
Association internationale faisant partie de l' UGGI, chargée de promouvoir et de coordonner l'étude scientifique de l'océan et de ses interactions avec son environnement.

Association Internationale de Volcanologie et de Chimie de l'Intérieur de la Terre [HR-230] - *n*
AIV - *n*

Définition :
Association internationale faisant partie de l' UGGI, chargée de promouvoir et de coordonner les études relatives à la volcanologie, et les études de géochimie au bénéfice des vulcanologues.

Association Internationale Permanente des Congrès de Navigation [HR-234] - *n*
AIPCN - *n*

Définition :
Association internationale chargée de promouvoir l'amélioration des voies maritimes et intérieures, des ports et des zones côtières par des recherches et des échanges d'information.

---

astéroïde [HR-235] - *n*
petite planète - *n*

Définition :
Chacune des nombreuses petites planètes tournant autour du soleil, la plupart des orbites étant entre celles de Mars et de Jupiter.

---

asthénosphère [HR-236] - *n*

Définition :
Couche de transition à cheval sur la croûte et le manteau supérieur caractérisée par une moindre vitesse des ondes sismiques, de 60 à 350 km de profondeur environ.

---

astigmatisme [HR-237] - *n*

Définition :
Aberration affectant la netteté des images données par un système optique et provenant du fait que, pour les objets situés en dehors de l'axe principal, les rayons situés dans différents plans méridiens convergent dans des plans différents.

---

astre [HR-238] - *n*
corps céleste - *n*

Définition :
Corps céleste constituant un objet individuel pour les études astronomiques, comme par exemple, le soleil, la lune, les planètes, les étoiles, les comètes, etc.

---

astre fictif [HR-239] - *n*

Définition :
Dans l' analyse harmonique de la marée, chacun des corps célestes imaginaires dont les actions combinées équivalent aux actions de la lune et du soleil.

---

astrocompas [HR-240] - *n*

Définition :
Instrument qui, orienté dans le plan horizontal et par rapport à la sphère céleste, donne une direction de référence relative à la surface terrestre. Ce compas destiné principalement à l'observation des astres sert à déterminer l'orientation de la route d'un avion par rapport à l'azimut d'un astre.

---

astrolabe [HR-241] - *n*

Définition :
Instrument utilisé autrefois pour mesurer les hauteurs des astres.

---

astrolabe à prisme [HR-242] - *n*
astrolabe - *n*

Définition :
Instrument servant à la détermination de la position astronomique par observation des instants de passage d'astres à une certaine hauteur angulaire (en général 60°) et composé d'une lunette en position horizontale dont l'objectif est muni d'un prisme associé à un horizon artificiel.

---

astrométrie [HR-243] - *n*

Définition :
Branche de l'astronomie qui comprend l'ensemble des méthodes permettant de déterminer les positions et les mouvements des astres, terre comprise.

---

astronautique [HR-244] - *n*

Définition :
Science de la navigation à l'extérieur de l'atmosphère terrestre.

---

astronomie [HR-245] - *n*

Définition :
Science des astres et plus généralement de tous les objets et phénomènes célestes.

Voir aussi :

- astrométrie (HR-243)

astronomie géodésique [HR-246] - *n*

Définition :
Astronomie appliquée à la géodésie.

---

astronomie nautique [HR-247] - *n*

Définition :
Astronomie appliquée à la navigation.

à terre [HR-3] - *adv/prép*

Définition :
Sur la terre ferme, par opposition à en mer.

à terre [HR-4] - *adv/prép*

Définition :
Vers le rivage, par opposition à au large.

Antonyme(s) :
- au large (HR-261)

---

atlas [HR-248] - *n*

Définition :
Recueil de cartes ou de plans géographiques, relié ou non, présentant un ensemble cohérent sur un ou plusieurs thèmes.

---

atlas de courants de marée [HR-4959] - *n*
atlas de courants - *n*

Définition :
Recueil contenant un ensemble de cartes de courants de marée couvrant le cycle complet de la marée.

---

atmosphère [HR-249] - *n*

Définition :
Couche gazeuse qui entoure la terre ou un autre corps céleste.

---

atmosphère [HR-250] - *n*

Définition :
Unité de pression égale à 101 325 pascals, valeur moyenne de la pression atmosphérique au niveau de la mer.

---

atmosphère libre [HR-251] - *n*

Définition :
Partie de l'atmosphère située au-dessus de la couche de frottement, dans laquelle le mouvement de l'air n'est affecté qu'à un degré négligeable par le frottement à la surface.

---

atmosphère OACI [HR-252] - *n*

Définition :
Atmosphère type adoptée par l'Organisation de l'Aviation Civile lnternationale (OACI). Ses caractéristiques principales sont : pression de 1013,25 hPa au niveau moyen de la mer, gradient vertical de température de 6,5 C/km de la surface jusqu'à la tropopause située à 11 km.

---

atmosphère type [HR-253] - *n*
atmosphère standard - *n*

Définition :
Atmosphère conventionnelle de référence, choisie de façon à représenter d'une manière simple les conditions approximatives moyennes que l'on rencontre suivant la verticale.

---

atmosphérique [HR-254] - *n*
parasite atmosphérique - *n*

Définition :
Onde électromagnétique résultant d'une décharge électrique dans l'atmosphère.

---

atoll [HR-255] - *n*

Définition :
Récif corallien annulaire entourant complètement ou presque complètement un lagon central, et portant généralement une ou plusieurs îles basses.

---

atome [HR-256] - *n*

Définition :
Particule d'un élément chimique qui constitue la plus petite quantité susceptible de participer à une réaction chimique.

---

atténuation [HR-257] - *n*

Définition :
Affaiblissement d'un rayonnement électromagnétique ou mécanique, pendant sa propagation dans l'eau de mer, due à l'absorption et à la diffusion.

Voir aussi :
- affaiblissement (HR-28)

---

atterrir [HR-258] - *vi*

Définition :
En venant du large, arriver en vue de terre, la reconnaître et s'en approcher.

---

atterrissage [HR-259] - *n*

Définition :
Pour un navigateur venant du large, première prise de contact visuel avec la terre. Par extension, première prise de contact avec la terre par un moyen quelconque, par exemple, le radar.

---

attribut [HR-260] - *n*

Définition :
Dans le langage des SIGs, code alphanumérique affecté à un objet ponctuel, linéaire ou zonal pour en décrire une caractéristique particulière.

---

au large [HR-261] - *adv/prép*

Définition :
Dans la direction de la mer libre opposée à celle du rivage.

Antonyme(s) :
- à terre (HR-4)

---

au large [HR-262] - *adv/prép*
offshore - *n*

Définition :
En mer à une certaine distance de la côte.

---

au milieu du navire [HR-263] - *adv*

Définition :
De position plus ou moins centrale dans un navire.

---

aurore australe [HR-266] - *n*

Définition :
Aurore polaire de l'hémisphère Sud.

---

aurore boréale [HR-267] - *n*

Définition :
Aurore polaire de l'hémisphère Nord.

---

aurore polaire [HR-268] - *n*

Définition :
Phénomène lumineux de la haute atmosphère qui apparaît principalement aux latitudes élevées sous forme de rayons, d'arcs, de bandes, de draperies ou de couronne.

---

austral [HR-4960] - *adj*

Définition :
Relatif à la zone terrestre sud.

Antonyme(s) :
- boréal (HR-4975)

---

autocollimateur [HR-269] - *n*

Définition :
Collimateur muni d'un système d'éclairage du réticule qui permet, en plaçant un miroir plan normalement au faisceau émergent, d'obtenir une image réfléchie de ce réticule coïncidant avec le réticule lui-même. Un tel dispositif est utilisé pour la vérification de certains instruments d'optique ou de mécanique.

---

autopositif [HR-270] - *adj*

Définition :
Film donnant une épreuve positive (en partant d'un positif) ou négative (en partant d'un négatif) par un procédé direct.

---

autorités portuaires [HR-271] - *n*

Définition :
Ensemble des responsables du fonctionnement et de la gestion des installations portuaires.

---

au vent [HR-264] - *adv/prép*

Définition :
Dans la direction d'où souffle le vent.

Antonyme(s) :
- sous le vent (HR-4098)
- sous le vent (HR-4099)

- sous le vent (HR-4098)

---

au vent [HR-265] - *adv/prép*

Définition :
Exposé au vent.

Voir aussi :
- côté sous le vent (HR-1036)

Antonyme(s) :
- sous le vent (HR-4100)
- sous le vent (HR-4099)

---

aval [HR-272] - *n*
- *note d'usage :* S'emploie en particulier dans les expressions en aval et vers l'aval.

Définition :
En un point d'un cours d'eau, direction dans laquelle celui-ci s'écoule.

Antonyme(s) :
- amont (HR-98)
- amont (HR-98)

---

avance de la marée [HR-273] - *n*

Définition :
Avance dans les heures auxquelles se produisent la pleine mer et la basse mer, causée par les changements de position relative de la lune et du soleil.

Antonyme(s) :
- retard de la marée (HR-3843)
- retard de la marée (HR-3843)

---

avance de phase [HR-274] - *n*

Définition :
Décalage positif, exprimé en degrés, de la phase d'une grandeur sinusoïdale par rapport à celle d'une autre grandeur sinusoïdale de même période.

Antonyme(s) :
- retard de phase (HR-3844)

---

avant [HR-275] - *n*

Définition :
Gisement approximatif 000°. Employé le plus souvent dans l'expression sur l'avant. Si l'on désire indiquer la direction précise, on emploie l'expression droit devant.

Antonyme(s) :
- arrière (HR-215)

---

avant-port [HR-277] - *n*

Définition :
Partie d'un port la plus voisine de la mer.

---

avant-port [HR-278] - *n*

Définition :
Entrée d'un port donnant accès à divers bassins et à l'arrière-port.

---

avant Tribord [HR-276] - *n*
avant Bâbord - *n*

Définition :
Gisement approximatif 045° (tribord avant), ou 315° (bâbord avant). L'expression quatre quarts tribord avant ou quatre quarts bâbord avant indique un gisement plus précis.

Voir aussi :
- par l'avant (HR-3061)

---

averse [HR-279] - *n*

Définition :
Précipitation souvent de courte durée et très abondante, tombant de nuages de convection ; les gouttes ou les particules solides qui la composent sont en général plus grosses que les éléments correspondants dans les autres précipitations. Les averses sont caractérisées par leur début et leur fin brusques, par leurs variations généralement importantes et rapides, et, le plus souvent, par l'alternance rapide de nuages sombres et menaçants (cumulo-nimbus) et d'éclaircies de courte durée.

---

avertissement [HR-280] - *n*

Définition :
Note portée sur une carte ou une autre publication pour attirer spécialement l'attention sur une particularité ou un danger.

---

avertissement radio de navigation [HR-281] - *n*

Définition :
Message radio ayant trait à la sécurité de la navigation maritime ou aérienne.

Voir aussi :
- navarea (HR-2776)

---

avis aux navigateurs [HR-282] - *n*

Définition :
Avis publié périodiquement ou occasionnellement par les services hydrographiques, ou par d'autres autorités qualifiées, pour donner aux navigateurs tous renseignements utiles concernant la sécurité de la navigation notamment les changements intervenus dans les aides à la navigation, les dangers pour la navigation, les variations importantes de profondeur etc. ; généralement les avis aux navigateurs sont regroupés en bulletins ou groupe d'avis aux navigateurs, donnant ces informations sous forme de correction aux cartes marines, instructions nautiques, livres des feux et tous autres documents nautiques.

---

avis d'ouragan [HR-286] - *n*

Définition :
Message météorologique destiné à prévenir les usagers que, dans une région déterminée, existent ou sont prévus des vents atteignant la force 12 de l'échelle Beaufort. Ce genre d'avis concerne en particulier les cyclones tropicaux et les typhons.

avis de coup de vent [HR-283] - *n*

Définition :
Message météorologique destiné à prévenir les usagers que, dans une région déterminée, existent ou sont prévus des vents atteignant la force 8 ou 9 de l'échelle Beaufort.

---

avis de tempête [HR-284] - *n*

Définition :
Message météorologique destiné à prévenir les usagers que, dans une région déterminée, existent ou sont prévus des vents atteignant la force 10 à 11 de l'échelle Beaufort. D'une manière plus générale, message relatif à des prévisions de très mauvais temps.

---

avis de tempête [HR-285] - *n*

Définition :
Message météorologique destiné à prévenir les usagers que, dans une région déterminée, existent ou sont prévus des vents atteignant la force 10 à 11 de l'échelle Beaufort. D'une manière plus générale, message relatif à des prévisions de très mauvais temps.

---

avis généraux [HR-287] - *n*

Définition :
Cette expression désigne tous les renseignements et instructions que les services hydrographiques désirent porter à la connaissance des navigateurs, mais qui, par leur nature, ne peuvent trouver place dans un document nautique particulier.

---

avis urgent aux navigateurs [HR-288] - *n*
avurnav - *n*

Définition :
Message radio contenant des informations importantes et urgentes pour la sécurité de la navigation.

---

avulsion [HR-289] - *n*

Définition :
Érosion brusque d'un rivage par les vagues à l'occasion d'une tempête (peu usité).

---

axe [HR-4961] - *n*

Définition :
L'un des axes de coordonnées.

---

axe d'homologie [HR-299] - *n*
axe de perspective - *n*

Définition :
Droite d'intersection du plan de la photographie avec le plan horizontal de la carte ou le plan de référence du terrain. Les droites homologues tracées dans chacun de ces plans se coupent sur l'axe d'homologie.

---

axe d'homologie [HR-300] - *n*
axe de perspective - *n*

Définition :
Droite d'intersection du plan de la photographie avec le plan horizontal de la carte ou le plan de référence du terrain. Les droites homologues tracées dans chacun de ces plans se coupent sur l'axe d'homologie.

Voir aussi :

- axe d'homologie (HR-299)

---

axe d'inclinaison [HR-301] - *n*

Définition :
Droite passant par le centre de perspective et perpendiculaire au plan principal.

---

axe d'un chenal [HR-302] - *n*

Définition :
Ligne médiane du chenal.

Voir aussi :

- talweg (HR-4261)

---

axe d'une lentille [HR-305] - *n*
axe optique - *n*
axe principal - *n*

Définition :
Droite qui passe par les centres des deux surfaces sphériques qui la limitent.

---

axe d'un niveau [HR-303] - *n*
directrice de la nivelle - *n*

Définition :
Dans un niveau Á bulle à nivelle torique, tangente à la surface extérieure de la nivelle au centre de la graduation, dans le plan équatorial du tore.

---

axe d'un système optique [HR-304] - *n*

Définition :
Droite formée par les axes principaux coïncidants de la série des éléments optiques du système.

---

axe de circulation recommandé [HR-290] - *n*
alignement recommandé - *n*

Définition :
Dans la terminologie de l'organisation du trafic, route recommandée à tous les navires ou à certaines catégories, entre deux points déterminés.

Voir aussi :

- voie recommandée (HR-4614)

---

axe de collimation [HR-291] - *n*

Définition :
Droite passant par le centre optique de l'objectif et perpendiculaire à l'axe de rotation de la lunette.

---

axe de l'appareil de prise de vues [HR-292] - *n*

Définition :
Droite perpendiculaire au plan focal de l'appareil et passant par le point nodal d'émergence de l'objectif.

Voir aussi :

- point nodal (HR-3385)

---

axe de révolution [HR-293] - *n*
axe - *n*

Définition :
Droite autour de laquelle une figure plane tourne en engendrant une figure à trois dimensions.

---

axe de rotation [HR-294] - *n*
axe - *n*

Définition :
Droite virtuelle autour de laquelle un corps tournant effectue son mouvement.

---

axe des x [HR-296] - *n*
axe des abcisses - *n*

Définition :
Dans un système de coordonnées rectangulaires planes, axe de coordonnées correspondant aux abscisses, orienté d'ordinaire en cartographie dans une direction ouest-est.

---

axe des y [HR-297] - *n*
axe des ordonnées - *n*

Définition :
Dans un système de coordonnées rectangulaires planes, axe de coordonnées correspondant aux ordonnées, orienté d'ordinaire en cartographie dans une direction sud-nord.

---

axe des y [HR-298] - *n*
axe des ordonnées - *n*

Définition :
Dans un système de coordonnées rectangulaires planes, axe de coordonnées correspondant aux ordonnées, orienté d'ordinaire en cartographie dans une direction sud-nord.

---

axe de symétrie [HR-295] - *n*
axe - *n*

Définition :
Droite par rapport à laquelle une figure plane ou à trois dimensions possède la propriété de symétrie.

---

axe du monde [HR-4962] - *n*

Définition :
Direction de l'axe de rotation de la terre dans un système inertiel, orienté vers un point d'où l'on voit la terre tourner dans le sens direct.

---

axe horizontal [HR-306] - *n*
axe des tourillons - *n*

Définition :
Dans un théodolite, ou dans un instrument des passages, axe de rotation autour duquel la lunette peut tourner pour la mesure des angles dans un plan vertical.

---

axe optique [HR-307] - *n*
ligne de visée - *n*

Définition :
Droite joignant le centre optique de l'objectif d'une lunette et la croisée des fils du réticule.

---

axe polaire [HR-308] - *n*

Définition :
Dans un système de coordonnées polaires cylindriques ou sphériques, axe à partir duquel on compte les angles des directions.

---

axe principal

Définition :

d'une photographie [HR-309] - *n*

Droite passant par le point nodal image de l'objectif et perpendiculaire au plan de la photographie.

Voir aussi :

- centre de perspective (HR-735)

---

axes de centrage [HR-311] - *n*

Définition :
Lignes joignant les images des repères de centrage opposés d'une photographie.

---

axe vertical [HR-310] - *n*

Définition :
Dans un théodolite ou dans un instrument des passages, axe de rotation autour duquel la lunette peut tourner pour la mesure des angles dans le plan horizontal.

---

azimut [HR-312] - *n*

Définition :
En géodésie, topographie, navigation, angle dièdre entre le vertical contenant la direction du nord au point d'observation et le vertical contenant le point observé ou la direction considérée. Se compte de 000° à 360° dans le sens des aiguilles d'une montre. Il est désigné comme vrai, magnétique, compas, lorsque la direction de référence est le nord géographique, le nord magnétique, la graduation 0° du compas.

Voir aussi :

- angle d'azimut (HR-120)
- amplitude (HR-105)

---

azimut [HR-313] - *n*

Définition :
Angle dièdre entre le vertical contenant la direction du pôle sud géographique et le vertical contenant le point observé ou la direction considérée. Se compte le plus souvent de 000° à 180° est ou ouest.

Voir aussi :

- angle d'azimut (HR-120)

---

azimut [HR-314] - *n*

Définition :
Angle dièdre entre le vertical contenant la direction du pôle sud géographique et le vertical contenant le point observé ou la direction considérée. Se compte le plus souvent de 000° à 180° est ou ouest.

---

azimut astronomique [HR-315] - *n*
azimut vrai - *n*

Définition :
Azimut mesuré par rapport au nord géographique.

---

azimut de la base [HR-316] - *n*

Définition :
Azimut du plan vertical contenant la base.

Voir aussi :
- gisement de la base (HR-1872)

---

azimut de Laplace [HR-317] - *n*

Définition :
Azimut géodésique déduit d'un azimut astronomique par application de la correction de Laplace.

---

azimut fondamental [HR-4963] - *n*

Définition :
Azimut d'un côté d'un réseau géodésique, dont la valeur géodésique a été déterminée à partir de sa valeur astronomique, et sert de base à l'orientation du réseau.

Voir aussi :
- éléments de base du canevas géodésique (HR-1480)

---

azimut géodésique [HR-318] - *n*

Définition :
Angle dièdre entre les demi-plans limités par la normale à l'ellipsoïde de référence au point d'observation, et contenant respectivement l'axe de l'ellipsoïde, et le point observé ou la direction considérée. Se compte de 000° à 360° dans le sens des aiguilles d'une montre.

Voir aussi :
- (HR-4698)

---

azimut inverse [HR-4685] - *n*

Définition :
Azimut en B soit du point A, soit de la tangente en B à la géodésique AB. Par opposition à l'azimut en A du point B ou de la tangente en A à la géodésique AB, respectivement.

Voir aussi :
- azimut géodésique (HR-318)

---

azimut principal [HR-319] - *n*

Définition :
Azimut du plan principal d'une photographie.

---

bâbord [HR-320] - *n*

Définition :
Côté gauche d'un navire quand on regarde vers l'avant.

Antonyme(s) :
- tribord (HR-4464)
- tribord (HR-4464)

---

baie [HR-321] - *n*

Définition :
Échancrure d'une côte, largement ouverte et dont l'étendue est, en

gros, intermédiaire entre celle d'un golfe et celle d'une anse.

---

baie [HR-322] - *n*

Définition :
Échancrure très marquée de la côte, dont la pénétration dans les terres est, par rapport à la largeur de son ouverture, dans des proportions telles qu'elle peut contenir des eaux intérieures.

Voir aussi :
- baie historique (HR-324)
- baie historique (HR-324)

---

baie [HR-323] - *n*

Définition :
En terminologie des glaces, vaste échancrure, en forme de croissant, dans la lisière des glaces, résultant de l'action du vent ou du courant.

---

baie historique [HR-324] - *n*

Définition :
Baie sur laquelle l'état côtier possède une juridiction revendiquée publiquement, effectivement exercée depuis une longue période, et admise par les autres états. Les baies historiques n'ont pas besoin de répondre à la définition contenue dans la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, évoquée sous baie.

---

balance d'Eötvös [HR-326] - *n*

Définition :
Balance de torsion pour la mesure des gradients de pesanteur.

---

balance de torsion [HR-325] - *n*

Définition :
Appareil destiné à la mesure de faibles forces d'attraction de nature gravimétrique, magnétique, etc. Il est constitué d'une barre suspendue horizontalement à l'aide d'un fil. L'intensité de la force d'attraction n'étant pas la même sur chacune des extrémités de la barre, il en résulte une torsion du fil. La force d'attraction est alors équilibrée par la torsion du fil et son intensité relative est mesurée par cette torsion.

---

balance magnétique de zéro [HR-327] - *n*

Définition :
Instrument utilisé dans les observatoires magnétiques pour la mesure précise de la composante verticale du champ magnétique terrestre.

---

balayage [HR-328] - *n*

Définition :
Opération qui consiste à diriger un faisceau d'énergie rayonnante successivement sur tous les points d'une région donnée.

Voir aussi :
- scannage (HR-3943)

---

balisage [HR-329] - *n*

Définition :
Système de balises et de bouées intéressant une zone ou une région donnée.

Voir aussi :
- balisage flottant (HR-331)

---

balisage [HR-330] - *n*

Définition :
Mise en place d'un tel système.

Voir aussi :
- balisage flottant (HR-331)

---

balisage flottant [HR-331] - *n*

Définition :
Partie d'un balisage constituée par les bouées.

Voir aussi :
- balisage (HR-329)
- balisage (HR-330)

---

balise [HR-332] - *n*

Définition :
Construction remarquable spécialement édifiée pour servir de repère fixe, utilisée comme aide à la navigation ou pour les levés hydrographiques.

Voir aussi :
- (HR-4727)

---

balise acoustique sous-marine [HR-4964] - *n*
balise acoustique - *n*

Définition :
Transpondeur acoustique qui entre en action après réception d'un signal émis par un navire ou un engin sous-marin. Une balise sous-marine peut être mouillée près du fond et faire partie d'un réseau de positionnement acoustique.

Voir aussi :
- pingueur (HR-3233)

---

balise aéronautique [HR-334] - *n*

Définition :
Feu aéronautique au sol, visible d'une manière continue ou intermittente dans tous les azimuts afin de désigner un point particulier à la surface de la terre. Une radiobalise peut coïncider avec une balise aéronautique.

---

balise à identification [HR-333] - *n*

Définition :
Balise ou radiobalise émettant un signal codé optique ou radio.

---

balise de danger [HR-335] - *n*

Définition :
Balise signalant une obstruction ou un danger.

---

balise de jour [HR-336] - *n*
balise non lumineuse - *n*

Définition :
Balise non éclairée. Une balise de jour s'identifie par sa couleur, par sa forme et par ses voyants. La forme la plus simple de ce type de balise est l'espar avec un voyant fixé à son sommet ou au plus près de celui-ci.

---

balise hydrographique [HR-337] - *n*
balise flottante - *n*
signal flottant - *n*

Définition :
Bouée mouillée pour servir de signal dans les levés effectués par un navire hydrographique.

Voir aussi :
- levé sur balises (HR-2317)
- levé sur balises (HR-2317)

---

balise lumineuse [HR-338] - *n*

Définition :
Balise portant un feu.

---

balise radar [HR-339] - *n*
répondeur radar - *n*

Définition :
Balise répondeuse émettant, sur une fréquence radar, un signal codé identifiable, ce qui permet à un navire interrogateur de déterminer le relèvement et la distance de cette balise.

Voir aussi :
- racon (HR-3623)
- racon (HR-3624)
- racon (HR-3623)
- ramark (HR-3671)

---

balise répondeuse [HR-340] - *n*

Définition :
Balise portant un transpondeur.

Voir aussi :
- balise radar (HR-339)
- racon (HR-3623)
- racon (HR-3624)
- ramark (HR-3671)

---

ballon horaire [HR-341] - *n*

Définition :
Signal horaire visuel en forme de ballon.

---

banc [HR-342] - *n*

Définition :
Élévation du fond marin située sur un plateau continental (ou insulaire) dont la profondeur, tout en étant relativement faible, peut être sans danger pour la navigation de surface, ou au contraire qui

peut être affleurante ou même découvrante.

Voir aussi :
- rive droite (HR-3873)

---

banc [HR-343] - *n*

Définition :
Zone peu profonde consistant en une accumulation de sédiments mobiles tels que sable, vase, gravier, etc (banc de sable, banc de gravier, etc.).

Voir aussi :
- rive droite (HR-3873)

---

banc [HR-344] - *n*

Définition :
Élévation du fond de la mer ou d'un fleuve, notamment lorsque cette élévation est composée de matériaux non consolidés. Elle peut être dangereuse pour la navigation de surface.

Voir aussi :
- basse (HR-392)
- haut-fond (HR-2009)
- récif (HR-3708)

---

banc [HR-345] - *n*

Définition :
Troupe nombreuse de poissons ou d'animaux aquatiques, nageant en groupes ou d'une façon groupée.

---

banc de brouillard [HR-346] - *n*

Définition :
Brouillard, généralement lié à des conditions locales, qui s'étend sur une faible superficie, d'une largeur de quelques centaines de mètres.

---

banc médian [HR-347] - *n*

Définition :
Banc situé au milieu d'un chenal de part et d'autre duquel on trouve des profondeurs navigables. Banc entre deux chenaux.

---

bancs de glaces [HR-348] - *n*

Définition :
En terminologie des glaces, accumulation de pack (glaces dérivantes) affectant une étendue de mer dont les dimensions n'excèdent pas 10 km.

---

bande [HR-349] - *n*
gîte - *n*

Définition :
Inclinaison transversale que prend un navire sous l'effet du vent, des vagues, d'une cargaison mal répartie, ou d'une évolution.

Voir aussi :
- bande (HR-350)

---

bande [HR-350] - *n*
gîte - *n*

Définition :
Inclinaison transversale que prend un navire sous l'effet du vent, des vagues, d'une cargaison mal répartie, ou d'une évolution.

Voir aussi :
- bande (HR-349)

---

bande d'enregistrement de sondage [HR-353] - *n*
bande de sonde - *n*

Définition :
Graphique d'enregistrement des mesures de profondeurs fourni par un sondeur à écho.

Voir aussi :
- bande d'enregistrement de sondage (HR-354)

---

bande d'enregistrement de sondage [HR-354] - *n*
bande de sonde - *n*

Définition :
Graphique d'enregistrement des mesures de profondeurs fourni par un sondeur à écho.

---

bande d'incertitude [HR-4965] - *n*

Définition :
Bande entourant symétriquement un lieu de position radioélectrique dont la largeur correspond à l'imprécision estimée de la mesure.

---

bande de fréquence [HR-351] - *n*

Définition :
Ensemble des fréquences comprises entre deux limites spécifiques.

---

bande de photographies aériennes [HR-352] - *n*

Définition :
Succession de photographies aériennes se recouvrant en partie, prises sur une même route.

---

bandes de couleur [HR-355] - *n*
bandes caractéristiques - *n*

Définition :
Zones de couleurs différentes séparées les unes des autres par des lignes droites, et utilisées pour caractériser des marques de navigation. On dit aussi raies lorques les bandes ne sont pas horizontales.

---

banque de données [HR-356] - *n*

Définition :
Ensemble de base de données rassemblées dans un système commun en rapport avec un ensemble de sujets donné.

---

banquette côtière [HR-357] - *n*

Définition :
Bande relativement étroite de glace fixée au rivage ne participant

pied de glace - *n*

pas aux mouvements de marée et subsistant après la dislocation de la banquise côtière.

---

banquise [HR-358] - *n*
pack - *n*

Définition :
Terme général désignant une région couverte de glaces de mer quelles que soient la forme et la disposition de celles-ci. Selon la concentration des glaces, on parle de banquise très lâche (1/10 à 3/10) ; banquise lâche (4/10 à 6/10) ; banquise serrée (7/10 à 8/10) ; banquise très serrée (presque 10/10 - pas ou presque pas d'eau visible) ; banquise compacte.

---

banquise compacte [HR-359] - *n*

Définition :
Banquise dans laquelle la surface de l'eau est entièrement couverte.

---

banquise consolidée [HR-360] - *n*
pack consolidé - *n*

Définition :
Banquise compacte dont les floes ont été soudés par le gel.

---

banquise côtière [HR-361] - *n*
glace fixée - *n*

Définition :
Glace de mer immobilisée, généralement à l'endroit où elle s'est formée, qu'on rencontre sur les côtes ou les hauts-fonds. Elle y est retenue par des îles, des icebergs ou des blocs de glace polaire échoués.

---

banquise lâche [HR-362] - *n*

Définition :
Banquise correspondant à une concentration de glace de 4/10 à 6/10 et constitué de floes rarement jointifs, laissant entre eux de nombreux chenaux et polynies.

---

banquise semi-permanente [HR-363] - *n*

Définition :
Banquise recouvrant des centaines de kilomètres carrés, que l'on retrouve chaque été dans la même région.

---

banquise serrée [HR-364] - *n*

Définition :
Accumulation de floes en majeure partie jointifs (concentration de 7/10 à 8/10) rendant la navigation difficile même pour les navires de construction spécialement adaptée.

---

banquise très lâche [HR-365] - *n*

Définition :
Banquise correspondant à une concentration de glace de 1/10 à 3/10.

---

banquise très serrée [HR-366] - *n*

Définition :
Banquise correspondant à une concentration de glace de 9/10 à

presque 10/10, ne laissant pas ou presque pas d'eau visible.

---

bar [HR-367] - *n*

Définition :
Unité de pression dérivée du système cgs.

Voir aussi :
- millibar (HR-2680)
- millibar (HR-2680)

---

barocline [HR-4966] - *adj*

Définition :
Qualifie un fluide en situation de baroclinité.

---

baroclinité [HR-368] - *n*

Définition :
Situation d'un fluide stratifié au sein duquel les surfaces d'égale pression (ou isobares) ne sont pas parallèles entre elles et ne coïncident pas avec les surfaces d'égale densité (ou isopycnes).

---

barogramme [HR-369] - *n*

Définition :
Diagramme d'enregistrement d'un barographe.

---

baromètre [HR-370] - *n*

Définition :
Instrument de mesure de la pression atmosphérique.

---

baromètre à mercure [HR-371] - *n*

Définition :
Baromètre dans lequel la pression atmosphérique est équilibrée par la pression d'une colonne de mercure.

---

baromètre anéroïde [HR-372] - *n*

Définition :
Baromètre dont l'organe sensible est constitué par une ou plusieurs capsules anéroïdes.

---

baromètre enregistreur [HR-373] - *n*
barographe - *n*

Définition :
Baromètre comprenant un dispositif d'enregistrement de la pression atmosphérique en fonction du temps.

---

baromètre enregistreur [HR-374] - *n*
barographe - *n*

Définition :
Baromètre comprenant un dispositif d'enregistrement de la pression atmosphérique en fonction du temps.

---

baromètre marin [HR-375] - *n*
baromètre de marine - *n*

Définition :
Baromètre à mercure, utilisé à bord des navires, caractérisé par un étranglement dans le tube destiné à amortir les oscillations du mercure causées par les mouvements du navire.

barotrope [HR-4967] - *adj*

Définition :
Qualifie un fluide en situation de barotropisme.

---

barotropisme [HR-376] - *n*

Définition :
Situation d'un fluide stratifié au sein duquel les surfaces d'égale pression (ou isobares) sont parallèles les unes aux autres et coïncident avec les surfaces d'égale densité (ou isopycnes).

---

barrage [HR-377] - *n*

Définition :
Ouvrage construit pour empêcher ou limiter un mouvement quelconque ; en particulier, ouvrage construit pour retenir les eaux soit en vue de leur utilisation pour la production d'énergie électrique, l'irrigation des cultures ou l'alimentation des collectivités (barrage-réservoir), soit simplement en vue d'en régulariser l'écoulement (barrage de retenue ou de régulation).

---

barrage flottant [HR-378] - *n*

Définition :
Pièces de bois ou rondins importants enchaînés ou bridés ensemble et amarrés ou mouillés de façon qu'ils encerclent ou contiennent des bois de flottage.

Voir aussi :
- panne (HR-3052)
- panne (HR-3052)

---

barre [HR-379] - *n*

Définition :
Ride ou succession de rides de sable ou d'autres matériaux sédimentaires s'étendant le long d'une côte, et particulièrement en travers de l'embouchure d'une rivière ou d'une entrée de port et susceptible de constituer un obstacle à la navigation.

Voir aussi :
- millibar (HR-2680)

---

barre [HR-380] - *n*

Définition :
Banc ou haut-fond de forme allongée sur lequel les vagues peuvent déferler.

---

barreau Flinders [HR-383] - *n*

Définition :
Barre de fer doux placée verticalement au voisinage d'un compas magnétique pour neutraliser la déviation causée par le magnétisme induit des fers doux verticaux du navire.

---

barre d'erreur [HR-4968] - *n*

Définition :
Sur un graphique où sont reportées des données observées ou calculées, petit trait rectiligne centré sur un point représentatif, figurant la marge d'erreur estimée attachée à ce point.

barre d'étalonnage [HR-382] - *n*

Définition :
Moyen d'étalonnage in situ pour les sondeurs à écho.

---

barre de parallaxe [HR-381] - *n*

Définition :
Dispositif comprenant un micromètre agissant sur des index repères et permettant de mesurer la différence de parallaxe de points figurant sur un couple stéréoscopique.

---

barrière de pieux de pêcherie [HR-384] - *n*
barrière de perches de pêcherie - *n*

Définition :
Dans une rivière, un fleuve ou en bordure d'un rivage, série de pieux (ou perches) plantés dans le fond et formant nasse pour la capture des poissons.

---

barye [HR-385] - *n*

Définition :
Unité de pression du système cgs.

---

bas de casse [HR-4969] - *n*

Définition :
Caractère correspondant à une lettre minuscule.

---

base [HR-5311] - *n*

Définition :
Dans un appareil de sondage par écho, organe qui génère et transmet à l'eau le signal acoustique (base d'émission) ou reçoit et détecte l'écho renvoyé par le fond (base de réception). Les bases d'émission et de réception ne forment souvent qu'un ensemble unique.

Voir aussi :
- émetteur acoustique sous-marin (HR-1498)
- émetteur acoustique sous-marin (HR-1499)

---

base auxiliaire [HR-4970] - *n*

Définition :
Base d'un réseau géodésique, observée loin de la base fondamentale et permettant de corriger les distorsions d'échelle d'un réseau de taille importante.

Voir aussi :
- éléments de base du canevas géodésique (HR-1480)

---

base de données [HR-387] - *n*

Définition :
Ensemble de données associées, organisé en vue de son utilisation par des programmes correspondant à des applications diverses et de manière à faciliter l'évolution indépendante des données et des programmes.

---

base de prise de vue [HR-388] - *n*
base - *n*

Définition :
Ligne joignant les points de prise de vue aériens de deux clichés consécutifs, ou bien longueur de cette ligne.

Voir aussi :
- (HR-4842)

---

base de vitesse [HR-389] - *n*

Définition :
Parcours en mer, dont les extrémités sont indiquées par des alignements à terre, et dont la longueur a été mesurée avec précision pour permettre de déterminer la vitesse des navires.

---

base de vitesse d'un mille [HR-390] - *n*

Définition :
Base de vitesse dont la longueur est d'un mille.

---

base du stéréomodèle [HR-386] - *n*
base - *n*

Définition :
Distance, à l'échelle de la restitution, entre les centres de perspective de deux clichés photographiques, formant couple stéréoscopique, calés après réglage dans un appareil photogrammétrique.

Voir aussi :
- (HR-4842)

---

base fondamentale [HR-391] - *n*
base - *n*

Définition :
En triangulation, côté d'un réseau de triangles dont la longueur, mesurée directement avec une grande précision, sert à déterminer par le calcul les longueurs des autres côtés du réseau.

Voir aussi :
- extrémités de la base (HR-1649)
- éléments de base du canevas géodésique (HR-1480)
- extrémités de la base (HR-1649)

---

basse [HR-392] - *n*

Définition :
Accident du fond constitué de matériaux non consolidés (à l'exclusion de la roche et du corail) et représentant un danger pour la navigation de surface (moins de 20 mètres).

Voir aussi :
- banc (HR-343)
- haut-fond (HR-2008)
- haut-fond (HR-2009)

---

basse mer [HR-393] - *n*
BM - *n*

Définition :
Situation de la mer lorsqu'elle est au plus bas niveau atteint, en un point donné, par la surface de l'eau au cours d'une période

marée basse - *n* d'oscillation de la marée.

---

basse mer de vive-eau des Indes [HR-394] - *n*

Définition :
Zéro des marées arbitrairement fixé et correspondant à peu près au niveau moyen des basses mers inférieures de vive-eau. Ce zéro a été utilisé à l'origine pour les eaux indiennes.

---

basse mer inférieure [HR-395] - *n*

Définition :
La plus basse des deux basses mers se produisant durant un jour lunaire (dans le cas où il existe une inégalité diurne sensible).

---

basse mer inférieure tropique [HR-396] - *n*

Définition :
Basse mer inférieure des marées tropiques.

---

basse mer moyenne [HR-397] - *n*

Définition :
Moyenne des hauteurs des basses mers observées sur une période suffisamment longue (19 ans par exemple), en un endroit déterminé. Même sur une très longue période, cette moyenne n'est pas rigoureusement stable.

---

basse mer moyenne de morte eau [HR-398] - *n*

Définition :
Hauteur moyenne des basses mers de morte eau.

---

basse mer moyenne de vive eau [HR-399] - *n*

Définition :
Hauteur moyenne des basses mers de vive eau. Ce niveau est utilisé, dans certaines régions, comme zéro des marées.

---

basse mer supérieure [HR-400] - *n*

Définition :
La plus haute des deux basses mers se produisant durant un jour lunaire (dans le cas où il existe une inégalité diurne sensible).

---

basse mer supérieure tropique [HR-401] - *n*

Définition :
Basse mer supérieure des marées tropiques.

---

basses terres [HR-402] - *n*
basse région - *n*
bas pays - *n*

Définition :
Terrain relativement plat situé à un niveau inférieur à celui des régions avoisinantes.

---

bassin [HR-403] - *n*

Définition :
Étendue d'eau abritée, servant aux opérations portuaires, en communication soit avec la mer, soit avec un avant-port, soit avec un autre bassin, parfois par l'intermédiaire d'une écluse.

---

bassin [HR-404] - *n*

Définition :
Abréviation de bassin de radoub (cale sèche).

---

bassin [HR-405] - *n*
bassin hydrographique - *n*
bassin fluvial - *n*
bassin versant - *n*

Définition :
Ensemble de la zone contribuant à l'alimentation d'une rivière, d'un lac, d'un réseau de drainage.

---

bassin [HR-406] - *n*
bassin hydrographique - *n*
bassin fluvial - *n*
bassin versant - *n*

Définition :
Ensemble de la zone contribuant à l'alimentation d'une rivière, d'un lac, d'un réseau de drainage.

Voir aussi :
- ligne de partage des eaux (HR-2357)

---

bassin [HR-407] - *n*
bassin océanique - *n*

Définition :
Dépression sous-marine de grande dimension.

---

bassin à flot [HR-408] - *n*

Définition :
Dans un port à marée, bassin dont on peut couper la communication avec la mer en fermant une porte et dans lequel on peut donc maintenir la hauteur d'eau à un niveau voulu.

Antonyme(s) :
- bassin de marée (HR-410)

---

bassin d'évitage [HR-409] - *n*

Définition :
Zone plus large dans un chenal ou un port permettant aux navires de s'éviter.

---

bassin de marée [HR-410] - *n*

Définition :
Bassin soumis au jeu de la marée.

Antonyme(s) :
- bassin à flot (HR-408)

---

bateau de loch [HR-411] - *n*

Définition :
Pièce de bois en forme de secteur circulaire faisant partie d'un loch à bateau.

---

bateau-feu [HR-

Définition :

412] - *n*

Bateau portant des marques distinctives spéciales, ancré ou amarré en un point bien déterminé, servant d'aide à la navigation et montrant pendant la nuit un ou plusieurs feux caractéristiques. Les bateaux-feux sont généralement munis d'autres dispositifs tel que signaux de brume, signaux sonores sous-marins et radiophares.

---

bateau-porte [HR-413] - *n*

Définition :
Caisson métallique de forme spéciale pouvant flotter, utilisé pour fermer une écluse, un bassin à flot ou un bassin de radoub.

Voir aussi :

- porte d'écluse (HR-3445)
- porte d'écluse (HR-3445)

---

bathymètre [HR-414] - *n*

Définition :
Instrument destiné à mesurer la profondeur de la mer.

---

bathymétrie [HR-415] - *n*

Définition :
Mesure de la profondeur des mers.

---

bathymétrie [HR-416] - *n*

Définition :
Ensemble des opérations par lesquelles on détermine la configuration générale du fond de l'océan.

---

bathymétrie [HR-417] - *n*

Définition :
Résultat des opérations précédentes sur une région déterminée.

---

bathymétrique [HR-418] - *adj*

Définition :
Qui se rapporte à la bathymétrie.

---

bathyscaphe [HR-419] - *n*

Définition :
Engin de plongée à grande profondeur, autonome et habité.

---

bathysphère [HR-420] - *n*

Définition :
Engin de plongée habité constitué d'une sphère très résistante suspendue par un câble, permettant d'effectuer des observations par grandes profondeurs.

---

bathythermie [HR-421] - *n*

Définition :
Ensemble des mesures permettant de déterminer, en un point de l'océan, la variation de la température (et de la salinité) de l'eau de mer en fonction de la profondeur.

---

bathythermogramme [HR-422] - *n*

Définition :
Diagramme d'enregistrement d'un bathythermographe, représentant les variations de la température de l'eau en

fonction de la profondeur.

---

bathythermographe [HR-423] - *n*

Définition :
Appareil de mesure permettant à un navire faisant route de relever sous la forme d'un graphique, les variations de la température de l'eau en fonction de la profondeur.

---

bâtiment [HR-4971] - *n*

Définition :
Synonyme de navire, le plus souvent de moyen ou fort tonnage, dans le langage de la marine militaire.

---

bâtiment guide [HR-424] - *n*

Définition :
Navire servant de guide et de directeur dans un levé effectué par plusieurs navires.

---

bâtiment océanographique occasionnel [HR-425] - *n*
navire sélectionné - *n*

Définition :
Bâtiment de commerce utilisé pour faire des observations océanographiques.

---

battement [HR-426] - *n*

Définition :
Phénomène périodique résultant de la superposition de deux oscillations de fréquences voisines.

---

bayou [HR-427] - *n*

- *restriction géographique :* Ce terme n'est employé que dans la partie sud des États-Unis, et plus particulièrement en Louisiane et en Floride.

Définition :
Voie navigable secondaire et à circulation lente, ou crique d'estuaire, généralement affectée par la marée ou caractérisée par un courant faible; son cours ordinairement traverse des terrains plats ou marécageux et est tributaire d'autres masses d'eau ou en communication avec elles.

Voir aussi :

- canal (HR-603)

---

bedrock [HR-428] - *n*

Définition :
Tout fond rocheux solide se trouvant au-dessous du fond ou de sédiments non consolidés.

---

bel [HR-429] - *n*

Définition :
Unité sans dimension exprimant le rapport de deux valeurs mesurant le plus souvent des puissances, le nombre de bels étant égal au logarithme à base 10 de ce rapport. Pratiquement, on emploie toujours le décibel, le nombre de décibels étant égal à 10 fois le nombre de bels.

---

benne preneuse [HR-430] - *n*

Définition :
Sorte de récipient en forme de coupe ou de seau pouvant se fermer et qu'on utilise pour le dragage ou pour le prélèvement d'échantillon de fond.

---

benne preneuse [HR-431] - *n*

Définition :
Petite benne automatique que l'on peut fixer à la partie inférieure d'un plomb de sonde, et prélevant automatiquement un échantillon lorsque le plomb touche le fond.

---

benthique [HR-432] - *adj*

Définition :
Qualifie les organismes et les processus ayant un lien avec le fond de la mer.

---

benthos [HR-433] - *n*

Définition :
Ensemble des organismes qui vivent sur ou dans les fonds marins ou au voisinage immédiat de ces fonds.

---

berceau [HR-434] - *n*
crib - *n*

Définition :
Structure sous-marine permanente généralement destinée à supporter ou surélever des conduites d'eau, de gaz ou de pétrole ; en particulier, cette structure comporte un filtre à l'extrémité vers le large d'une conduite d'eau sous-marine. Cette structure est en général constituée d'un lourd assemblage de poutres qui a été coulé et ancré par des rochers et des déblais.

---

berme [HR-435] - *n*

Définition :
Étroit passage surélevé ou banquette le long d'un cours d'eau naturel, d'un canal ou d'une plage. Sur une plage, la berme peut être constituée par un dépôt de matériaux dû aux vagues et marque la limite supérieure du niveau des pleines mers.

---

biais [HR-436] - *n*

Définition :
Altération d'un résultat soit par une erreur constante sur un ensemble d'observations (par exemple par négligence d'un facteur), soit par un défaut systématique de la méthode de traitement.

---

bifurcation [HR-437] - *n*

Définition :
Division en deux branches.

---

binaire [HR-438] - *adj*

Définition :
Se dit du système de numération utilisant une représentation numérique à base 2.

Voir aussi :
- bit (HR-443)

---

binaire [HR-439] - *adj*

Définition :
Plus généralement, qualifie tout élément qui ne peut présenter que deux états, exclusifs l'un de l'autre.

---

biologie marine [HR-440] - *n*

Définition :
Étude de la vie, de l'évolution et de l'écologie des organismes végétaux et animaux existant dans la mer et dans les eaux saumâtres.

---

bioluminescence [HR-441] - *n*

Définition :
Emission de lumière par certains êtres vivants.

Voir aussi :
- noctiluque (HR-2865)
- noctiluque (HR-2865)

---

biosphère [HR-442] - *n*

Définition :
Couche de la sphère terrestre comprenant la partie inférieure de l'atmosphère, les mers et les couches supérieures du sol, dans laquelle les organismes vivants peuvent exister naturellement.

---

bit [HR-443] - *n*

Définition :
Chiffre en système de représentation binaire (contraction de l'expression anglaise "binary digit"). Un bit ne peut prendre que les seules valeurs 0 et 1. La représentation d'un nombre binaire est composée de bits comme un nombre décimal est constitué de chiffres décimaux.

Voir aussi :
- octet (HR-2928)
- demi-octet (HR-1212)

---

bit [HR-444] - *n*

Définition :
Le bit représente également l'unité de base d'information élémentaire irréductible, unité utilisée dans la théorie de l'information pour mesurer la quantité d'information.

---

blizzard [HR-445] - *n*

Définition :
Vent violent et très froid, chargé de neige, et qui, en partie au moins, a pris naissance au-dessus d'un sol enneigé. Ce terme tire son origine de l'Amérique du Nord mais il a été étendu à des vents semblables d'autres contrées.

---

bloc [HR-4972] - *n*

Définition :
Fragment de roche ou de corail de dimensions importantes, plusieurs décimètres et au dessus.

---

bloqué [HR-446] - *adj*
coincé - *adj*

Définition :
Se dit d'un navire si étroitement entouré par la glace qu'il est dans l'incapacité de manoeuvrer. Cette situation n'implique nullement que la coque subisse une pression.

Voir aussi :
- enserré dans les glaces (HR-1511)
- bloqué par les glaces (HR-447)
- pris dans les glaces (HR-3514)
- enserré dans les glaces (HR-1511)

---

bloqué par les glaces [HR-447] - *adj*

Définition :
Se dit d'un port, d'un passage, etc., dans lequel la navigation est devenue impossible par suite de la présence de glaces ou ne peut s'effectuer qu'avec l'assistance d'un brise-glace.

---

bobines de compensation [HR-448] - *n*

Définition :
Bobines placées près d'un compas magnétique pour neutraliser l'effet sur le compas du système de démagnétisation du navire.

---

bollard [HR-449] - *n*

Définition :
Bitte d'amarrage de quai dont la tête est très renflée.

Voir aussi :
- amarrage (HR-91)
- amarre (HR-92)
- ligne de mouillage (HR-2356)

---

bonnette [HR-450] - *n*
verre coloré - *n*

Définition :
Verre coloré que l'on peut placer sur la ligne de visée d'un instrument d'optique, par exemple d'un sextant ou d'un cercle hydrographique, afin d'atténuer l'intensité de la lumière.

Voir aussi :
- filtre (HR-1753)
- (HR-4775)

---

boomer [HR-451] - *n*
boumeur - *n*

Définition :
Source sonore utilisée en sismique marine, où le son est obtenu par les vibrations d'une plaque métallique actionnée par une décharge électrique.

---

bord [HR-452] - *n*

Définition :
Bande de terrain contigu à une étendue d'eau (le long d'une rivière ou d'un port).

Voir aussi :
- rive (HR-3872)

bord de la mer [HR-453] - *n*

Définition :
Terme servant à désigner d'une manière très générale la bande de terre située au voisinage immédiat de la mer.

---

bordée [HR-4973] - *n*
bord - *n*

Définition :
Tronçon de route d'un navire à voile parcouru au même cap.

---

bordure continentale [HR-454] - *n*

Définition :
Région adjacente à un continent ou le limitant, occupée d'ordinaire par une plate-forme continentale, mais offrant un aspect très irrégulier et des profondeurs bien supérieures à celles d'une plate-forme continentale typique.

---

bordure continentale [HR-455] - *n*

Définition :
Région adjacente à un continent ou le limitant, occupée d'ordinaire par une plate-forme continentale, mais offrant un aspect très irrégulier et des profondeurs bien supérieures à celles d'une plate-forme continentale typique.

---

bordure lumineuse [HR-4974] - *n*

Définition :
Chaîne de feux utilisée pour marquer les contours d'une construction telle qu'un quai, une jetée, etc.

---

bordure rocheuse [HR-456] - *n*

Définition :
Formation rocheuse s'étendant le long d'un rivage et attenante à ce rivage.

---

boréal [HR-4975] - *adj*

Définition :
Relatif à la zone terrestre nord.

Antonyme(s) :
- austral (HR-4960)

---

borne [HR-457] - *n*

Définition :
Pierre ou autre marque destinée à servir de repère ou à indiquer une limite sur le terrain.

---

borne frontière [HR-458] - *n*

Définition :
Monument (borne, pilier, etc) placé sur ou à proximité immédiate d'une frontière, pour matérialiser son emplacement au sol.

---

borne géodésique [HR-459] - *n*

Définition :
Borne de caractère permanent, destinée à marquer la position d'un point géodésique.

Voir aussi :

- pilier (HR-5169)
- repère géodésique (HR-3800)
- (HR-4911)

---

boue [HR-460] - *n*

Définition :
Vase molle, limon.

---

boue [HR-461] - *n*

Définition :
Sédiment des grandes profondeurs, à grains fins, contenant dans une proportion de 30% ou plus du sable ou des débris calcaires ou silicieux, provenant de petits organismes marins, dont les dimensions granulométriques sont du même ordre que celles du limon, le reste étant constitué de matériaux amorphes dont les dimensions granulométriques sont du même ordre que celles de l'argile.

---

bouée [HR-463] - *n*

Définition :
Corps flottant mouillé sur le fond en un emplacement déterminé (porté en général sur la carte) et servant d'aide à la navigation ou de repère en quelque autre manière. Les bouées de navigation peuvent être classées d'après : (1) leur forme, leur silhouette ou la manière dont elles sont construites (bouée tonne, plate, conique, cylindrique, à perche, à fuseau, à espar, sphérique, à voyant), (2) leur couleur, telle que bouée noire, à damiers, verte ou rouge, (3) leur emplacement (bouée de bifurcation, de chenal, de jonction, de milieu de chenal, de banc médian, de changement de route), (4) les différentes sortes de risques ou de danger qu'elles signalent à la navigation (bouée de danger isolé, de pêcheries, d'obstruction, de dépôt de déblais, de câble télégraphique, ou d'épave), (5) leur objet ou leur usage particulier (bouée d'ancre, de mouillage, de régulation des compas, de dragage, d'atterrissage, de marquage, de quarantaine, de veille, ou de halage).

---

bouée [HR-4976] - *n*

Définition :
Corps flottant destiné à maintenir à une profondeur donnée un engin remorqué ou dérivant qui lui est relié par un pendeur et convenablement lesté, et/ou à marquer la position de cet engin.

---

bouée à perche
[HR-464] - *n*
bouée Dan - *n*

Définition :
Bouée constituée par un flotteur lesté portant une perche munie d'un drapeau ou d'un feu.

---

bouée articulée
[HR-466] - *n*
balise articulée - *n*
feu articulé - *n*

Définition :
Structure faite d'un tube vertical qui peut osciller autour d'un accouplement à cardans relié à un crapaud mouillé sur le fond. L'ensemble se maintient verticalement grâce à un élément immergé

à flottabilité positive. C'était à l'origine un engin étudié pour marquer les chenaux étroits avec une plus grande précision que les bouées conventionnelles.

---

bouée à voyant
[HR-465] - *n*

Définition :
Bouée au sommet de laquelle a été placé un voyant permettant de la distinguer.

---

bouée-bateau [HR-4977] - *n*

Définition :
Bouée carénée en forme de bateau, portant un feu et éventuellement d'autres aides à la navigation, utilisée à la place d'une bouée lumineuse dans les eaux où de forts courants sont habituels, ou quand une grande hauteur de feu est nécessaire.

---

bouée cardinale
[HR-467] - *n*

Définition :
Bouée utilisée pour indiquer dans quel quadrant se trouvent les eaux navigables parmi les quatre que délimitent les relèvements, NW, NE, SE et SW pris à partir de cette bouée.

---

bouée conique
[HR-468] - *n*

Définition :
Bouée dont la partie supérieure émergée est de forme conique ou tronconique.

---

bouée conique
[HR-469] - *n*

Définition :
Bouée dont la partie supérieure émergée est de forme conique ou tronconique.

---

bouée cylindrique
[HR-470] - *n*
bouée plate - *n*

Définition :
Bouée dont la partie supérieure est en forme de cylindre.

---

bouée d'amarrage
[HR-471] - *n*
coffre d'amarrage - *n*
coffre - *n*

Définition :
Bouée reliée au fond par un amarrage permanent et munie d'un dispositif sur lequel les navires peuvent mailler leur chaîne ou fixer leurs amarres.

---

bouée d'amarrage unique [HR-472] - *n*
SBM - *n*
bouée de chargement de navires citernes - *n*

Définition :
Bouée de grande dimension servant à elle seule d'amarrage pour les navires pétroliers afin qu'ils puissent charger ou décharger dans les atterrages des ports ou dans les gisements offshore de pétrole ou de gaz.

---

bouée d'ancre
[HR-473] - *n*

Définition :
Bouée signalant la position d'une ancre.

bouée d'atterrissage [HR-474] - *n*

Définition :
Bouée du large signalant l'entrée d'un chenal ou l'extrémité d'une route d'accès à un port.

---

bouée d'atterrissage [HR-475] - *n*

Définition :
Bouée du large signalant l'entrée d'un chenal ou l'extrémité d'une route d'accès à un port.

---

bouée d'épave [HR-497] - *n*

Définition :
Bouée signalant la position d'une épave.

---

bouée d'obstruction [HR-499] - *n*

Définition :
Bouée signalant la position d'une obstruction.

---

bouée de banc médian [HR-476] - *n*

Définition :
Bouée signalant un banc médian.

Voir aussi :
- bouée de bifurcation (HR-477)
- bouée de jonction (HR-487)
- bouée de bifurcation (HR-477)
- bouée de jonction (HR-487)

---

bouée de bifurcation [HR-477] - *n*

Définition :
Pour un navire venant de la mer, bouée de marquage latéral signalant à la fois, l'endroit où un chenal se divise en deux branches, et le chenal conseillé.

---

bouée de câble sous-marin [HR-478] - *n*

Définition :
Bouée utilisée pour indiquer la position d'un câble sous-marin.

---

bouée de câble sous-marin [HR-479] - *n*

Définition :
Bouée destinée à indiquer l'extrémité d'un câble sous-marin pendant les opérations de pose ou de réparation de ce câble.

---

bouée de câble télégraphique [HR-480] - *n*

Définition :
Bouée utilisée pour signaler la position d'un câble télégraphique sous-marin.

---

bouée de changement de route [HR-481] - *n*

Définition :
Bouée indiquant un point de changement de route, dans un chenal par exemple.

bouée de chenal [HR-482] - *n*

Définition :
Bouée signalant un chenal, de part et d'autre de laquelle on trouve des profondeurs navigables.

---

bouée de danger isolé [HR-483] - *n*
bouée de danger - *n*

Définition :
Bouée signalant un danger isolé pour la navigation tel qu'une roche, un haut-fond, ou une épave non découvrante.

---

bouée de dépôt de déblais [HR-484] - *n*

Définition :
Bouée signalant une limite de zone de dépôt de déblais.

---

bouée de dragage [HR-485] - *n*

Définition :
Bouée signalant la limite d'une zone où des travaux de dragage sont en cours.

---

bouée de halage [HR-486] - *n*

Définition :
Bouée disposée de manière telle qu'elle puisse être utilisée pour déplacer les navires ou pour diriger leurs mouvements avec des aussières.

---

bouée de jonction [HR-487] - *n*

Définition :
Pour un navire venant du large, bouée signalant l'endroit où deux chenaux se joignent, ou encore l'endroit où deux parties de chenal se rejoignent après avoir divergé, comme par exemple à l'extrémité intérieure d'un banc médian.

---

bouée de marquage [HR-488] - *n*
bouée repère - *n*

Définition :
Bouée temporaire utilisée au cours d'un levé hydrographique pour marquer une position d'intérêt particulier comme un haut-fond ou un récif.

Voir aussi :
- bouée de veille (HR-496)
- bouée de veille (HR-496)

---

bouée de milieu de chenal [HR-489] - *n*

Définition :
Bouée signalant le milieu d'un chenal.

---

bouée de mouillage [HR-490] - *n*

Définition :
Bouée signalant les limites d'un mouillage.

---

bouée de pêche [HR-491] - *n*

Définition :
Bouée souvent constituée par un petit baril portant une perche

munie d'un drapeau, utilisée par les pêcheurs pour marquer la position d'une palangre.

Voir aussi :

- bouée à perche (HR-464)
- bouée à perche (HR-464)

---

bouée de pêcherie [HR-492] - *n*

Définition :
Bouée signalant une limite de zone de pêcherie.

---

bouée de quarantaine [HR-493] - *n*

Définition :
Bouée signalant l'emplacement d'un mouillage de quarantaine.

---

bouée de régulation des compas [HR-494] - *n*

Définition :
Bouée sur laquelle un navire peut venir s'amarrer et autour de laquelle il peut tourner pour effectuer la régulation de ses compas.

Voir aussi :

- tour d'horizon (HR-4407)
- régulation du compas (HR-3756)
- tour d'horizon (HR-4407)

---

bouée dérivante [HR-498] - *n*
bouée - *n*
station dérivante - *n*

Définition :
Corps flottant analogue à une bouée, utilisé pour recueillir des données, qui n'est pas mouillé au fond de la mer mais dérive librement en fonction des courants, des marées et du vent.

---

bouée de sauvetage [HR-495] - *n*
bouée - *n*

Définition :
Engin de sauvetage, constitué d'un flotteur annulaire muni de moyens d'agrippage, qu'on lance à un homme tombé à l'eau, pour l'aider à se soutenir.

---

bouée de veille [HR-496] - *n*

Définition :
Bouée qu'on emploie pour signaler la position approchée d'une bouée importante ou d'un bateau-feu qui ont été temporairement déplacés ou enlevés.

Voir aussi :

- bouée de marquage (HR-488)

---

bouée espar [HR-500] - *n*
bouée fuseau - *n*

Définition :
Bouée en forme de mât et flottant à peu près verticalement.

---

bouée latérale

Définition :

[HR-501] - *n* — Bouée utilisée pour indiquer la limite latérale des eaux navigables.

---

bouée lumineuse [HR-502] - *n*

Définition :
Bouée portant un feu présentant des caractéristiques déterminées, ce qui permet de la découvrir et de l'identifier dans l'obscurité.

Voir aussi :
- caractéristiques d'un feu (HR-635)
- caractéristiques d'un feu (HR-635)

---

bouée lumineuse et sonore [HR-503] - *n*

Définition :
Bouée lumineuse munie d'un signal sonore.

---

bouée météo-océanographique [HR-504] - *n*

Définition :
Système d'Acquisition de Données Océaniques (SADO) utilisé pour récolter des informations océanographiques et/ou météorologiques. L'instrumentation est portée par une bouée, pouvant, avoir des dimensions importantes allant jusqu'à 12 m de diamètre.

---

bouée pylône [HR-505] - *n*
bouée charpente - *n*
bouée treillis - *n*

Définition :
Bouée présentant une large superstructure centrale (pylône) sur une base plate de grande surface.

---

bouée radar [HR-506] - *n*

Définition :
Bouée munie d'un dispositif de réflecteurs radar.

---

bouée radio [HR-507] - *n*

Définition :
Bouée équipée d'un radioémetteur d'identification.

---

bouée sonore [HR-508] - *n*

Définition :
Bouée équipée d'un signal sonore caractéristique. Les bouées sonores peuvent être classées d'après le type de signal sonore dont elles sont munies : bouée à cloche, à gong, à trompe, à corne, à sifflet.

---

bouée spéciale [HR-509] - *n*

Définition :
Bouée n'ayant pas pour but principal d'aider à la navigation mais d'indiquer une zone ou une configuration mentionnée dans les documents nautiques.

Voir aussi :
- marque spéciale (HR-2561)

---

boue rouge [HR-462] - *n*

Définition :
Dépôt terrigène brun-rougeâtre d'eau profonde, qui recouvre le fond de la mer dans les régions voisines de déserts et au large des embouchures de grands fleuves. Les boues rouges contiennent jusqu'à 25 % de carbonate de calcium.

---

boule roulante [HR-4978] - *n*

Définition :
Dans les ordinateurs, dispositif servant à commander le pointeur, composé d'une bille actionnée avec le doigt pouvant tourner dans un logement sphérique fixe.

---

bourbier [HR-510] - *n*

Définition :
Étendue de terre détrempée et marécageuse. Terrain fangeux.

---

bourbier [HR-511] - *n*

Définition :
Étendue de terre détrempée et marécageuse. Terrain fangeux.

---

bourguignon [HR-512] - *n*

Définition :
Bloc de glace flottante, émergeant à peine et d'une surface de l'ordre de 20 m 2.

---

boussole [HR-513] - *n*

Définition :
Instrument portatif, ou partie d'instrument, qui indique le nord magnétique, composé essentiellement d'une aiguille aimantée montée sur un pivot et pouvant osciller librement dans un plan horizontal.

Voir aussi :
- compas magnétique (HR-899)

---

boussole d'arpenteur [HR-514] - *n*

Définition :
Instrument servant à déterminer un relèvement magnétique à l'aide d'un système de visée, d'un cercle horizontal gradué et d'une aiguille aimantée à pivot.

---

boussole d'inclinaison [HR-515] - *n*

Définition :
Instrument servant à mesurer l'inclinaison magnétique et comprenant essentiellement une aiguille aimantée disposée de telle manière qu'elle puisse tourner librement autour d'un axe horizontal.

Voir aussi :
- inclinomètre (HR-2115)
- inclinomètre (HR-2116)
- inclinomètre (HR-2115)

---

boussole de

Définition :

déclinaison [HR-516] - *n*

Instrument destiné aux observations magnétiques, analogue à la boussole d'arpenteur, mais disposé de telle manière qu'on puisse faire tourner la ligne de visée pour la faire coïncider avec la direction de l'aiguille aimantée ou avec une direction quelconque du cercle horizontal. Cet instrument est utilisé pour la détermination de la déclinaison magnétique.

Voir aussi :

- déclinaison magnétique (HR-1180)
- déclinaison magnétique (HR-1180)

---

boussole de poche [HR-517] - *n*

Définition :
Boussole légère utilisée en reconnaissance et en topographie.

---

bouteille à renversement [HR-518] - *n*

Définition :
Bouteille de prélèvement spécialement destinée à être utilisée en eaux profondes. La bouteille est descendue à l'aide d'un câble et peut être fermée hermétiquement à la profondeur voulue au moyen d'un messager qu'on lâche et qui coulisse le long du câble jusqu'à ce qu'il frappe la monture de la bouteille et actionne un mécanisme provoquant le renversement de celle-ci. De cette manière l'échantillon d'eau prélevé n'est pas contaminé au passage dans les couches de niveaux plus élevés et aucune fuite ne se produit pendant qu'on remonte la bouteille à bord. Les bouteilles à renversement portent normalement sur leur monture des thermomètres à renversement. Deux modèles particuliers sont la bouteille d'Ekman et la bouteille Nansen.

Voir aussi :

- (HR-4822)

---

bouteille de prélèvement [HR-519] - *n*

Définition :
Appareil utilisé pour prélever des échantillons d'eau en profondeur. Les bouteilles de prélèvement sont fixées à un câble et descendues ouvertes à l'aide de ce câble jusqu'à la profondeur voulue ; elles peuvent être fermées par la suite au moyen d'un messager. Généralement, le câble porte plusieurs bouteilles afin de prélever un ensemble d'échantillons d'eau à des profondeurs différentes au cours de la même opération.

---

bouteille de prélèvement [HR-520] - *n*

Définition :
Récipient à forte paroi, muni de soupapes et destiné au prélèvement d'échantillons d'eau par grande profondeur.

Voir aussi :

- bouteille de prélèvement (HR-519)

---

bouteille de prélèvement

Définition :
Bouteille de prélèvement spécialement destinée à la mesure des

calorifugée [HR-521] - *n*

températures et au prélèvement d'échantillons d'eau à des profondeurs moyennes. Ce type de bouteille de prélèvement est calorifugé afin que la température de l'échantillon d'eau soit maintenue constante pendant la remontée à la surface.

---

bouteille dérivante [HR-522] - *n*

Définition :
Bouteille cachetée et identifiable qu'on jette à la mer pour servir à l'étude des courants.

---

bouton de pointage [HR-4979] - *n*

Définition :
Dans les ordinateurs, dispositif servant à commander le pointeur, composé d'un bouton sur lequel on exerce avec le doigt une pression latérale.

---

bras de mer [HR-523] - *n*

Définition :
Partie de mer relativement étroite pénétrant à l'intérieur des terres.

---

bras de mer [HR-524] - *n*

Définition :
Partie allongée et resserrée d'une mer.

---

brasse [HR-525] - *n*

Définition :
Unité de longueur égale à 6 pieds ou 1,83 mètre.

---

brasse [HR-4980] - *n*

Définition :
Ancienne unité de longueur des cartes marines françaises. Elle valait 5 pieds de paris, soit 1,624 m.

---

brassiage [HR-526] - *n*

Définition :
Valeur de la sonde la plus faible trouvée sur un site.

---

brassiage estimé [HR-527] - *n*

Définition :
Profondeur d'eau estimée au dessus d'une épave sur laquelle aucun levé n'a été fait, ou sur une obstruction dont la profondeur exacte est inconnue, mais pour lesquelles la sécurité est considérée comme assurée jusqu'à la profondeur mentionnée.

---

brisant [HR-528] - *n*

Définition :
Vague déferlant sur un haut-fond ou un récif.

Voir aussi :

- vague déferlante (HR-4509)

---

brisant [HR-529] - *n*

Définition :
Écueil formant obstacle aux vagues, et sur lequel celles-ci se brisent.

---

brise [HR-530] - *n*

Définition :
Vent modéré.

Voir aussi :
- brise de terre (HR-532)
- brise de mer (HR-531)

---

brise de mer [HR-531] - *n*

Définition :
Vent qui souffle le jour, en direction de la terre, dans les régions voisines du rivage de la mer (ou d'un lac de grande étendue), par suite du réchauffement de la surface du sol.

---

brise de terre [HR-532] - *n*

Définition :
Vent qui souffle la nuit, en direction de la mer (ou du lac), dans les régions voisines du rivage de la mer (ou d'un lac de grande étendue) par suite du refroidissement nocturne de la surface du sol.

---

brise-lames [HR-533] - *n*

Définition :
Ouvrage destiné à protéger un rivage, un port, un mouillage ou un bassin, contre les vagues.

Voir aussi :
- (HR-4757)

---

brise-lames [HR-534] - *n*

Définition :
Dispositif se composant d'une série d'assemblages quadrangulaires de madriers de bois reliés par des chaînes ou des câbles et mouillés sur le fond, à l'aide d'ancres ou de blocs de pierre, afin de constituer un bassin à l'intérieur duquel un navire à l'ancre peut être à l'abri de la violence des vagues.

Voir aussi :
- (HR-4757)

---

brise-mer [HR-535] - *n*
endiguement - *n*

Définition :
Digue ou mur construit sur le rivage de la mer ou en bordure d'un plan d'eau en vue d'assurer une protection contre l'action des vagues ou de la marée.

---

brouillage [HR-536] - *n*

Définition :
Ensemble de signaux parasites, de bruits, etc. qui, dans un équiment électronique, gênent la réception correcte du signal recherché.

Voir aussi :
- interférence d'ondes (HR-2173)

---

brouillard [HR-

Définition :

537] - *n*

Accumulation dans l'atmosphère de très petites gouttelettes d'eau en suspension, ayant généralement pour effet de réduire la visibilité horizontale à la surface de la terre à moins de 1 kilomètre.

---

brouillard d'advection [HR-538] - *n*

Définition :
Brouillard se formant dans la partie inférieure d'une masse d'air humide qui se déplace sur une surface plus froide.

---

brouillard d'évaporation [HR-540] - *n*
brume d'évaporation - *n*

Définition :
Sorte de brouillard provenant du contact d'un air très froid avec une eau de mer relativement chaude : cette brume se rencontre dans les eaux subpolaires, ou en hiver dans les zones tempérées.

---

brouillard de rayonnement [HR-539] - *n*

Définition :
Type le plus courant de brouillard, qui se produit lorsque le refroidissement du sol par rayonnement ramène la température de l'air au voisinage ou en dessous du point de rosée.

---

brouillard glacé [HR-541] - *n*

Définition :
Accumulation dans l'atmosphère de très nombreux et minuscules cristaux de glace, ayant pour effet de réduire la visibilité à la surface de la terre.

---

brouillard marin [HR-542] - *n*

Définition :
Brouillard d'advection qui se forme sur mer.

---

brouillard mouillant [HR-543] - *n*

Définition :
Brouillard formé de gouttelettes suffisamment grosses pour déposer de l'eau sur les objets.

---

bruine [HR-544] - *n*

Définition :
Précipitation de densité assez uniforme, constituée exclusivement de fines gouttelettes d'eau (souvent froide, de diamètre inférieur à 0,5 mm), très rapprochées les unes des autres.

Voir aussi :
- crachin (HR-1124)

---

bruit [HR-545] - *n*

Définition :
Au sens propre, ensemble de sons sans harmonie.

---

bruit [HR-546] - *n*

Définition :
Par extension, tout phénomène sonore radioélectrique indésirable venant se superposer au signal utile, dans les circuits d'appareils ou

au cours de la propagation des ondes.

---

bruit [HR-4981] - *n*

Définition :
Par une autre extension, perturbation erratique de mécanisme non identifié affectant une série de mesures et créant une erreur aléatoire sur les valeurs mesurées.

---

bruit de fond [HR-547] - *n*
bruit - *n*
parasites - *n*

Définition :
Bruit aléatoire électromagnétique ou sonore émis en arrière-plan, par des sources naturelles ou artificielles, sur lequel le signal utile se détache plus ou moins nettement.

---

brume [HR-548] - *n*

Définition :
Accumulation dans l'atmosphère de microscopiques gouttelettes d'eau en suspension, ou de particules hygroscopiques mouillées, ayant pour effet de réduire la visibilité à la surface de la terre. On dit aussi brouillard si la réduction de visibilité est importante.

---

brume sèche [HR-549] - *n*

Définition :
Suspension dans l'atmosphère de particules sèches, extrêmement petites, invisibles à l'oeil nu et suffisamment nombreuses pour donner au ciel un aspect opalescent.

Voir aussi :
- opalescence (HR-2986)

---

bureau de la Douane [HR-550] - *n*

Définition :
Bureau où sont perçues et acquittées les taxes douanières et que l'on trouve principalement dans les ports.

Bureau Hydrographique International [HR-551] - *n*
BHI - *n*

Définition :
Organisation internationale fondée en 1921 dans la Principauté de Monaco, à l'effet d'établir une liaison étroite et permanente entre les services hydrographiques de ses États-membres. À la suite de l'entrée en vigueur en 1970 d'une Convention approuvée par les Etats-membres, le BHI est devenu l'organe exécutif permanent de l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI).

Bureau International des Poids et Mesures [HR-552] - *n*
BIPM - *n*

Définition :
Organisme international ayant pour missions d'établir des normes internationales en matière d'étalons et d'unités de mesures des quantités physiques, de contrôler les étalons et de déterminer des constantes physiques fondamentales.

---

butte [HR-553] - *n*

Définition :
Petite colline naturelle ou artificielle.

---

butte [HR-554] - *n*

Définition :
Colline isolée et à sommet aplati, semblable à une mesa, mais plus petite.

---

câble [HR-555] - *n*

Définition :
Gros cordage fait de fibres (naturelles ou artificielles) ou de fils métalliques, utilisé pour le mouillage ou l'amarrage de navires ou de bouées.

---

câble [HR-556] - *n*

Définition :
Fil conducteur ou ensemble de deux ou plusieurs fils conducteurs isolés entre eux mais assemblés sous une gaine solide et imperméable, et destiné à transmettre de la puissance électrique ou des signaux.

---

câble (électrique) sous-marin [HR-561] - *n*

Définition :
Câble électrique immergé posé sur le fond ou enfoui.

---

câble coaxial [HR-557] - *n*

Définition :
Câble de transmission électrique constitué par deux conducteurs concentriques isolés entre eux.

---

câble de démagnétisation [HR-558] - *n*

Définition :
Câble parcouru par un courant électrique, utilisé pour la démagnétisation d'un navire.

---

câble directeur [HR-559] - *n*

Définition :
Câble allongé sur le fond et parcouru par un courant électrique, sur lequel les navires peuvent se guider à l'aide de récepteurs appropriés.

---

câble électrique [HR-560] - *n*

Définition :
Câble destiné à transporter de la puissance électrique.

---

câble sous-marin [HR-562] - *n*

Définition :
Câble immergé posé sur le fond servant au transport des signaux.

---

cabotage [HR-563] - *n*

Définition :
Navigation à courte distance le long des côtes. La zone de navigation intéressée par le cabotage est définie par la règlementation.

Antonyme(s) :

- navigation au long cours (HR-2788)
- navigation au long cours (HR-2788)

cadastre [HR-564] - *n*

Définition :
Ensemble des documents officiels qui définissent en superficie et en valeur la propriété foncière et qui servent à la répartition de l'impôt foncier.

---

cadastre [HR-565] - *n*

Définition :
Organisme chargé d'établir et d'entretenir ces documents.

---

cadence [HR-566] - *n*

Définition :
Cadence de récurrence des impulsions ou d'autres types de signaux rythmés émis par un système de radiolocalisation, et par conséquent cadence à laquelle on peut obtenir des lignes de position correspondantes.

---

cadence de prise de vues [HR-567] - *n*

Définition :
Intervalle de temps qui sépare deux prises de vue consécutives.

---

cadence de récurrence des impulsions [HR-568] - *n*
fréquence de répétition des impulsions - *n*

Définition :
Fréquence avec laquelle des impulsions successives sont émises, généralement exprimées en impulsions par seconde.

---

cadence des tops [HR-569] - *n*

Définition :
Lors d'un levé hydrographique, intervalle de temps qui sépare deux tops successifs, c'est à dire deux instants où la position du mobile est déterminée.

---

cadran [HR-570] - *n*

Définition :
Surface portant une graduation devant laquelle se déplace un index ou une aiguille qui indique la valeur d'une grandeur. Exemple : cadran d'une montre, d'une horloge, d'un manomètre.

---

cadran solaire [HR-571] - *n*

Définition :
Instrument qui indique l'heure d'après la position qu'occupe sur une surface portant des graduations, exposée au soleil, l'ombre portée d'un style ou d'un gnomon implanté dans cette surface.

---

cadre [HR-572] - *n*

Définition :
Trait, ensemble de traits, ou motifs, entourant la surface représentée sur une carte.

---

cadre intérieur [HR-573] - *n*
orle - *n*

Définition :
Sur une carte, ligne continue, généralement bordée extérieurement par une graduation, qui limite la partie normalement utilisée de la surface cartographiée. Le cadre intérieur fait partie du cadre.

---

cahier de sonde [HR-574] - *n*

Définition :
Cahier dans lequel sont consignées toutes les données relevées au cours d'un sondage et qui est destiné à constituer un document d'archives.

---

caillou [HR-575] - *n*

Définition :
Petite pierre de dimensions usuellement comprises entre 4 et 64 mm.

Voir aussi :
- galet (HR-1840)
- galet (HR-1841)

---

cairn [HR-576] - *n*

Définition :
Empilement de pierres en forme de cône ou de pyramide érigé pour servir d'amer ou de repère.

---

calcaire [HR-577] - *adj*

Définition :
À base de carbonate de calcium, ou qui en contient.

---

calculateur [HR-579] - *n*
calculatrice - *n*

Définition :
Appareil électronique, ou autrefois mécanique, permettant d'effectuer des calculs.

---

calculateur [HR-580] - *n*
calculatrice - *n*

Définition :
Appareil électronique, ou autrefois mécanique, permettant d'effectuer des calculs.

---

calculateur [HR-581] - *n*
calculatrice - *n*

Définition :
Personne dont la tâche habituelle est de calculer.

---

calculateur [HR-582] - *n*
calculatrice - *n*

Définition :
Personne dont la tâche habituelle est de calculer.

---

calculateur analogique [HR-583] - *n*
calculatrice analogique - *n*

Définition :
Appareil (souvent électrique) permettant de réaliser des phénomènes dont l'évolution est analogue à d'autres phénomènes que l'on désire étudier. Le calculateur simule ainsi les variations de ces derniers et obtient les résultats recherchés sous forme de

quantités physiques.

---

calculateur numérique [HR-584] - *n*
calculatrice numérique - *n*

Définition :
Appareil qui, contrairement aux calculateurs analogiques, permet d'effectuer des opérations ou des calculs mathématiques portant sur des nombres. On dit aussi, selon la dimension, ordinateur ou calculette.

---

calcul de point par la latitude moyenne [HR-578] - *n*

Définition :
Méthode de calcul permettant de passer du chemin est-ouest (exprimé en milles) à la différence de longitude (exprimée en minutes de longitude) des points d'arrivée et de départ en utilisant comme facteur le cosinus de la latitude moyenne.

---

calculette [HR-585] - *n*

Définition :
Calculatrice numérique de petite dimension, pouvant fonctionner tenue à la main.

---

cale [HR-586] - *n*

Définition :
Ouvrage en plan incliné pouvant servir soit à l'accostage de petits bâtiments à des niveaux variables de l'eau, soit à l'atterrissage d'un bac ou d'un ferry-boat, soit au halage au sec d'un navire au moyen d'un ber interposé.

---

cale de construction [HR-587] - *n*

Définition :
Plan incliné d'un chantier naval, muni de tins, sur lequel on construit les navires, et qui permet de les lancer.

---

calendrier [HR-4982] - *n*

Définition :
Échelle de temps permettant le repérage et le décompte des jours pour les besoins de la vie civile et religieuse, et pour ceux de la chronologie. Cette échelle est divisée en années et en mois : ces intervalles, dont la durée est voisine respectivement de l'année tropique et de la lunaison, prennent différentes valeurs au sein d'un même calendrier, et diffèrent d'un calendrier à l'autre.

---

calendrier [HR-4983] - *n*

Définition :
Déroulement dans le temps d'une opération assez longue (telle que reconnaissance, levé, missions diverses, etc.) faisant ou non l'objet d'un document rédigé.

---

cale sèche [HR-588] - *n*
bassin de radoub - *n*
forme de radoub - *n*
forme - *n*

Définition :
Bassin artificiel, qui peut être isolé de la mer à l'aide d'une porte mobile ou d'un bateau-porte, dans lequel on peut introduire un navire et en mettre la carène à sec par pompage de l'eau.

---

calibrer [HR-589] - *vt*

Définition :
Mettre un objet aux dimensions voulues, ou vérifier que les dimensions voulues ou réglementaires ont été respectées, ou classer cet objet dans une échelle quantifiée.

---

calme [HR-590] - *adj*

Définition :
État de la mer lorsqu'il n'y a pas de vagues, ou vent dont la vitesse est nulle ou inférieure à 2 noeuds (force 0 de l'échelle Beaufort).

---

calme [HR-591] - *adj*

Définition :
État de la mer lorsqu'il n'y a pas de vagues, ou vent dont la vitesse est nulle ou inférieure à 2 noeuds (force 0 de l'échelle Beaufort).

---

calmes équatoriaux [HR-592] - *n*

Définition :
Vents faibles ou nuls que l'on rencontre dans la zone des calmes équatoriaux, ou pot au noir, ou zone de convergence intertropicale.

---

calorie [HR-593] - *n*

Définition :
Unité de quantité de chaleur définie initialement comme la quantité de chaleur nécessaire pour élever la température d'un gramme d'eau d'un degré c. La calorie dite à 15°C est la quantité de chaleur nécessaire pour élever la température d'un gramme d'eau de 14,5°C à 15,5°C; elle vaut 4,1855 joules.

---

calque de report [HR-594] - *n*

Définition :
Feuille de papier-calque servant à reporter sur les minutes des données élaborées sur d'autres documents de rédaction.

---

calque de situation surface [HR-595] - *n*
plateau de chasse - *n*

Définition :
Feuille de matière transparente, rigide, dont on se sert pour porter, en coordonnées polaires, les positions successives d'autres navires ou avions, pour déterminer les routes qu'ils suivent et résoudre ainsi les problèmes de mouvements relatifs.

---

calque de superposition [HR-596] - *n*
calque - *n*
transparent - *n*

Définition :
Document sur support transparent destiné à être superposé à un autre document. Intéresse la rédaction des levés et la cartographie.

---

cambrure [HR-4984] - *n*

Définition :
Rapport du creux à la longueur d'onde d'une houle ou d'une vague.

---

camembert [HR-597] - *n*

Définition :
Graphique dans lequel les valeurs relatives d'une grandeur sont représentées par des secteurs circulaires dont les ouvertures sont proportionnelles à ces valeurs.

caméra [HR-598] - *n*

Définition :
Dans la langue commune, appareil de prise de vue cinématographique.

---

campagne océanographique [HR-4985] - *n*

Définition :
Sortie de longue durée d'un ou de plusieurs navires océanographiques en vue d'un levé.

Voir aussi :
- levé océanographique (HR-2307)

---

canal [HR-599] - *n*

Définition :
Cours d'eau artificiel.

---

canal [HR-600] - *n*

Définition :
Bras de mer plus ou moins resserré entre deux rivages.

---

canal [HR-601] - *n*

Définition :
Fossé artificiel destiné à contenir ou diriger un écoulement d'eau.

---

canal [HR-602] - *n*

Définition :
Fossé artificiel destiné à contenir ou diriger un écoulement d'eau.

---

canal [HR-603] - *n*

Définition :
Passage généralement assez étroit permettant la communication entre des étendues d'eau d'un marécage ou d'un terrain inondable à marée haute.

Voir aussi :
- bayou (HR-427)

---

canal d'amenée [HR-604] - *n*

Définition :
Canal servant à diriger un écoulement d'eau vers l'endroit où cette eau sera utilisée pour la production d'énergie, les transports ou l'irrigation.

---

canal de fréquence [HR-605] - *n*

Définition :
Portion continue du spectre des fréquences allouée aux émissions d'un service radioélectrique.

---

candela [HR-606] - *n*

Définition :
Unité d'intensité lumineuse du système international, son symbole est cd.

---

canevas [HR-607] -

Définition :

n

Ensemble des points dont la position ou l'altitude, ou les deux, ont été déterminées et qui servent de repères pour situer et relier entre eux les détails figurant sur une carte.
Information complémentaire :
Les points du canevas sont généralement classés en quatre ordres (les points du premier ordre étant les plus précis), d'après le degré de précision des méthodes et des instruments qui ont servi à les déterminer, et le degré d'exactitude qui en résulte pour les positions et les altitudes.

Voir aussi :
- canevas géodésique (HR-614)
- canevas planimétrique (HR-618)
- canevas altimétrique (HR-610)

---

canevas [HR-608] - *n*

Définition :
Ensemble de deux ou plusieurs familles de lignes s'entrecoupant, telles que des lignes de position hyperboliques, ou des arcs de cercle, tracés sur une carte, une projection de construction, une projection d'embarcation.

---

canevas [HR-609] - *n*

Définition :
Carte sur laquelle figure seulement un carroyage.

Voir aussi :
- canevas de Mercator (HR-612)

---

canevas altimétrique [HR-610] - *n*

Définition :
Canevas de points dont les altitudes ont été déterminées par rapport à un même niveau de référence.

---

canevas de complètement [HR-611] - *n*

Définition :
Ensemble de points dont la position a été déterminée par des opérations secondaires de levé en vue de la mise en place des photographies aériennes, en complément du canevas géodésique. Ces points doivent être identifiés avec certitude sur la photographie.

---

canevas de Mercator [HR-612] - *n*

Définition :
Canevas comportant un cadre et des méridiens et parallèles en projection de Mercator, dont seules les latitudes sont graduées de sorte qu'on peut l'utiliser pour n'importe quelles valeurs de la longitude. On s'en sert pour porter la route suivie par un navire. L'équivalent plotting sheet comporte en outre une rose de compas imprimée sur la feuille.

---

canevas de points astronomiques

Définition :
Ensemble de points dont les positions ont été déterminées par des

[HR-613] - *n* observations astronomiques.

---

canevas géodésique [HR-614] - *n*

Définition :
Canevas déterminé par des méthodes géodésiques.

Voir aussi :
- levé géodésique (HR-2301)
- levé géodésique (HR-2301)

---

canevas géographique [HR-615] - *n*

Définition :
Ensemble de lignes, représentant les parallèles et les méridiens, portées par une carte ou par une minute de rédaction.

Voir aussi :
- carroyage (HR-644)
- carroyage (HR-644)
- quadrillage (HR-3610)
- réseau (HR-3820)

---

canevas photogrammétrique [HR-616] - *n*
canevas de stéréopréparation - *n*

Définition :
Canevas établi en vue de travaux photogrammétriques par des mesures au sol.

---

canevas photogrammétrique [HR-617] - *n*
canevas de stéréopréparation - *n*
aérocanevas - *n*

Définition :
Canevas établi en vue de travaux photogrammétriques par des mesures sur clichés aériens.

---

canevas planimétrique [HR-618] - *n*

Définition :
Canevas de points dont les positions ont été déterminées dans le plan horizontal. Les positions peuvent être rapportées à l'un des systèmes classiques de coordonnées.

---

canon de brume [HR-619] - *n*

Définition :
Canon utilisé comme signal de brume.

---

canon Piggot [HR-620] - *n*

Définition :
Dispositif de carottage permettant de prélever des échantillons de fond à de grandes profondeurs. Au moment où l'extrémité coupante d'un tube de métal dont est muni l'instrument frappe le fond, le choc provoque la déflagration d'une charge explosive qui fait pénétrer le tube dans le fond.

---

cantonnement de pêche [HR-621] - *n*

Définition :
Zone maritime constituée, par disposition réglementaire, en réserve biologique pour toutes ou certaines espèces, et dans laquelle toutes les formes de pêche ou certaines d'entre elles sont interdites, à titre permanent ou à titre temporaire.

---

canyon [HR-622] - *n*

Définition :
Vallée étroite et profonde ayant des parois abruptes et dont le fond présente généralement une pente continue. S'écrit aussi cañon.

---

canyon sous-marin [HR-623] - *n*

Définition :
Dépression relativement étroite, profonde, à flancs escarpés et dont le talweg s'abaisse régulièrement.

Voir aussi :
- vallée sous-marine (HR-4513)

---

cap [HR-624] - *n*

Définition :
Direction dans laquelle est orienté l'axe longitudinal d'un navire ou d'un avion, généralement comptée en degrés à partir du nord (vrai, magnétique ou compas).

Voir aussi :
- route (HR-3903)

---

cap [HR-625] - *n*

Définition :
Pointe de terre s'avançant dans une étendue d'eau.

---

capitaine du port [HR-626] - *n*

Définition :
Autorité locale qui a notamment la responsabilité d'assigner les postes d'amarrage ou de mouillage des navires et de percevoir les droits portuaires et les taxes d'amarrage.

---

capitale [HR-4986] - *n*

Définition :
Caractère correspondant à une lettre majuscule.

Antonyme(s) :
- bas de casse (HR-4969)

---

capsule anéroïde [HR-627] - *n*
capsule de Vidie - *n*

Définition :
Capsule métallique à parois minces, où l'on a fait un vide partiel déterminé, qui est munie d'un dispositif pour éviter l'écrasement par la pression atmosphérique et qui se déforme sous l'effet des variations de cette pression.

---

capteur [HR-628] - *n*

Définition :
Élément d'un dispositif de mesure constitué par un détecteur placé

jauge - *n*

au sein même du phénomène étudié.

Voir aussi :

- capteur de profondeur (HR-630)

---

capteur de pression [HR-629] - *n*

Définition :
Capteur de mesure de la pression ambiante.

Voir aussi :

- marégraphe à pression (HR-2540)
- marégraphe plongeur (HR-2541)

---

capteur de profondeur [HR-630] - *n*

Définition :
Capteur immergé destiné à mesurer la profondeur.

---

caractère [HR-631] - *n*
caractère d'imprimerie - *n*

Définition :
Symbole graphique tel que les lettres de l'alphabet, les chiffres, les signes de ponctuation, etc., utilisé pour le travail d'impression.

---

caractère [HR-632] - *n*
caractère typographique - *n*

Définition :
En imprimerie (typographie), petit bloc de métal de forme parallélépipédique portant en relief à l'une de ses extrémités une lettre, un chiffre ou un signe, qui, encré, sert à imprimer sur du papier ou tout autre support.

---

caractère [HR-633] - *n*

Définition :
Élément d'un code utilisé pour représenter l'information.

---

caractère d'un feu [HR-634] - *n*

Définition :
Combinaison distinctive des divers aspects d'un feu permettant son identification : rythme (fixe, à éclats ou à occultations, etc.), période, couleur.

---

caractéristiques d'un feu [HR-635] - *n*

Définition :
Toutes les particularités d'un feu, telles que caractère, portée, hauteur au-dessus du niveau de la mer.

Voir aussi :

- groupés (HR-1966)

---

caractéristiques océanographiques [HR-636] - *n*

Définition :
Quantités physiques caractérisant les eaux de la mer. Ces caractéristiques comprennent la température et la salinité, la conductivité électrique, la densité, la pression hydrostatique, la transparence, l'amplitude et le caractère des oscillations de marée

et autres, la vitesse et la direction des courants, les caractéristiques des vagues et de la glace, etc.

---

carottage par gravité [HR-637] - *n*

Définition :
Méthode de prélèvement de carottes qui utilise seulement la gravité pour pénétrer le fond.

---

carotte [HR-638] - *n*
carotte de sédiments - *n*

Définition :
Échantillon de sédiments, en forme de cylindre, prélevé verticalement dans le sol sous-marin, qui permet de déterminer la nature de ces sédiments et leur stratification.

---

carottier [HR-639] - *n*

Définition :
Appareil servant à prélever une carotte comportant un tuyau cylindrique creux qui est enfoncé dans le fond de la mer par un procédé convenable. Il en existe de nombreux types.

Voir aussi :

- carottier à tube de polyvinyle (HR-641)
- carottier à piston (HR-640)
- canon Piggot (HR-620)
- carottier à vide (HR-643)
- carottier à vide (HR-643)

---

carottier à piston [HR-640] - *n*

Définition :
Carottier équipé d'un piston placé à l'intérieur du tube de carottage et relié au câble de descente. Quand le carottier atteint le fond le câble et le piston provoquent une succion qui a pour effet de diminuer la force de frottement entre le sédiment et l'intérieur du tube du carottier.

---

carottier à tube de polyvinyle [HR-641] - *n*

Définition :
Carottier pour grande profondeur mis au point par "le Naval Oceanographic Office" des Etats-Unis pour le prélèvement de carottes d'un diamètre de 3,5 pouces et de longueurs pouvant atteindre 12 pieds. Le tube de ce carottier, dépourvu de chemise intérieure, est construit en résine de polyvinyle très résistante.

---

carottier à tube lesté [HR-642] - *n*

Définition :
Dispositif employé pour obtenir des échantillons du fond quand on fait des sondages au fil. Il consiste essentiellement en un tube de fer galvanisé muni d'un lest et portant à sa partie inférieure un clapet destiné à retenir l'échantillon de fond. Au moment où le tube frappe le fond, le lest s'en détache automatiquement.

---

carottier à vide [HR-643] - *n*

Définition :
Carottier dans lequel la pression hydrostatique est utilisée pour faire pénétrer le tube dans les couches sédimentaires du fond.

carroyage [HR-644] - *n*

Définition :
Canevas plan constitué par deux familles de lignes droites ou de faible courbure, délimitant des quadrilatères rectilignes ou curvilignes voisins de carrés ou de rectangles. Le réseau des méridiens et parallèles tracés sur un document en est un cas particulier. Le quadrillage en est un autre cas particulier.

---

carroyage géographique [HR-4987] - *n*

Définition :
Carroyage constitué par les méridiens et parallèles correspondant à des valeurs rondes régulièrement espacées de la longitude et de la latitude.

---

carte [HR-645] - *n*

Définition :
Représentation plane, à une certaine échelle et selon un système de projection déterminé, de tout ou partie de la surface de la terre (ou d'un autre corps céleste) ; ou encore représentation plane de tout ou partie de la sphère céleste. Selon le type de carte, certains détails de la région représentée peuvent être soit mis en évidence, soit au contraire omis. Les cartes sont généralement classées et désignées d'après la nature des renseignements qu'elles donnent. Ce terme englobe les cartes spéciales comme celles destinées à la navigation.

Voir aussi :
- carte marine (HR-691)
- carte marine (HR-691)
- papier à cartes marines (HR-3057)

---

carte [HR-646] - *n*

Définition :
Représentation plane, à une certaine échelle et selon un système de projection déterminé, de tout ou partie de la surface de la terre (ou d'un autre corps céleste) ; ou encore représentation plane de tout ou partie de la sphère céleste. Selon le type de carte, certains détails de la région représentée peuvent être soit mis en évidence, soit au contraire omis. Les cartes sont généralement classées et désignées d'après la nature des renseignements qu'elles donnent. Ce terme englobe les cartes spéciales comme celles destinées à la navigation.

Voir aussi :
- carte marine (HR-691)

---

carte à carroyage oblique [HR-647] - *n*

Définition :
Carte sur laquelle, contrairement à l'usage courant, la direction Nord-Sud du carroyage en méridiens parallèles n'est pas sensiblement parallèle à l'un des côtés du cadre.

---

carte

Définition :

aéronautique [HR-648] - *n*
carte de navigation aérienne - *n*

Carte conçue spécialement pour répondre aux besoins de la navigation aérienne.

---

carte anaglyptique [HR-649] - *n*

Définition :
Carte spéciale, imprimée en deux couleurs complémentaires, de manière que lorsqu'on l'examine à l'aide de lunettes munies de filtres correspondant aux mêmes couleurs complémentaires, on ait l'impression du relief.

---

carte bathymétrique [HR-650] - *n*

Définition :
Carte topographique du fond océanique ou du fond d'un lac. Carte topographique du lit d'un cours d'eau ou d'une partie de celui-ci. Généralement, les cartes bathymétriques présentent les profondeurs par des courbes de niveau et des teintes hypsométriques.

---

carte bathymétrique [HR-651] - *n*

Définition :
Carte topographique du fond océanique ou du fond d'un lac. Carte topographique du lit d'un cours d'eau ou d'une partie de celui-ci. Généralement, les cartes bathymétriques présentent les profondeurs par des courbes de niveau et des teintes hypsométriques.

---

carte bathymétrique [HR-652] - *n*

Définition :
Carte topographique du fond océanique ou du fond d'un lac. Carte topographique du lit d'un cours d'eau ou d'une partie de celui-ci. Généralement, les cartes bathymétriques présentent les profondeurs par des courbes de niveau et des teintes hypsométriques.

---

carte côtière [HR-653] - *n*
carte de pilotage hauturier - *n*
- *restriction géographique :* Dans l'usage français.

Définition :
Carte marine destinée à la navigation près des côtes.

---

carte d'atterrissage [HR-654] - *n*

Définition :
Carte marine destinée à l'atterrissage ou à la navigation entre 20 et 50 milles des côtes.

---

carte d'étoiles [HR-677] - *n*
carte du ciel - *n*

Définition :
Représentation plane de la sphère céleste ou d'une partie de la sphère céleste sur laquelle sont indiquées les positions des étoiles et parfois d'autres éléments de cette sphère.

carte d'isobathes [HR-678] - *n*

Définition :
Carte réalisée pour la navigation à la sonde des navires de surface et des sous-marins. La configuration du fond est représentée principalement par des courbes de niveau et par quelques sondes sélectionnées.

---

carte d'un hémisphère [HR-681] - *n*

Définition :
Carte représentant une moitié de la surface de la terre, limitée par l'équateur ou par un méridien et son antiméridien.

---

carte de base [HR-655] - *n*

Définition :
Carte sur laquelle ne figurent que certains éléments fondamentaux tels que la planimétrie et parfois l'altimétrie, et qu'on utilise pour y reporter en surcharge des données spéciales complémentaires.

Voir aussi :
- fond de carte (HR-1778)

---

carte de base [HR-656] - *n*

Définition :
Carte contenant l'information cartographique la plus complète et la plus précise et qui sert de base à l'établissement par généralisation de cartes dérivées.

---

carte de base [HR-657] - *n*

Définition :
Pour les cartes marines, voir forme fondamentale.

---

carte de cabotage [HR-658] - *n*

Définition :
Carte marine destinée principalement à la navigation entre 10 et 20 milles de la côte.

Voir aussi :
- carte de navigation côtière (HR-664)

---

carte de compilation [HR-4988] - *n*

Définition :
Carte réalisée par compilation.

Antonyme(s) :
- carte originale (HR-696)

---

carte de courants [HR-659] - *n*

Définition :
Carte sur laquelle sont représentées graphiquement les informations concernant les courants.

---

carte de courants de marée [HR-660] - *n*

Définition :
Carte indiquant par des flèches et des nombres la direction moyenne et la vitesse des courants de marée correspondant à un

certain instant du cycle de ces courants.

Voir aussi :

- atlas de courants de marée (HR-4959)

---

carte de lignes cotidales [HR-661] - *n*

Définition :
Carte représentant des lignes cotidales.

---

carte de Marsden [HR-662] - *n*

Définition :
Carte comportant un carroyage imaginé par Marsden au début du dix-neuvième siècle pour indiquer la distribution des données météorologiques sur le globe et plus particulièrement sur la mer. Dans ce système, on utilise une projection de mercator couvrant toute la partie du globe comprise entre les latitudes 90° Nord et 80° Sud et divisée en carreaux Marsden de 10 degrés de latitude sur 10 degrés de longitude chacun ; ces carreaux sont affectés d'un numéro caractérisant leur position. Chaque carreau peut être subdivisé en quatre quadrants, ou en cent carreaux secondaires, d'un degré de latitude sur un degré de longitude qui sont alors numérotés de 0 à 99 et permettent de définir une position avec l'approximation d'un degré.

---

carte de nature du fond [HR-663] - *n*

Définition :
Carte représentant la nature et la structure du fond de la mer avec des courbes de niveau et des détails du sol sous-marin, y compris les épaves et les obstructions.

Voir aussi :

- carte sédimentologique (HR-704)

---

carte de navigation côtière [HR-664] - *n*

Définition :
Carte marine destinée à la navigation au large des côtes. Équivalent pratiquement à carte de cabotage.

---

carte de pêche [HR-665] - *n*

Définition :
Carte comportant des renseignements additionnels utiles pour l'exploitation des ressources biologiques.

---

carte de pilotage côtier [HR-666] - *n*

Définition :
Cartes des ports, mouillages et passages resserrés.

Voir aussi :

- carte de port (HR-669)

---

carte de pilotage hauturier [HR-667]

Définition :
Carte marine destinée à la navigation locale pour l'approche des ports et des passages délicats.

- *n*

Voir aussi :

- carte côtière (HR-653)

---

carte de plaisance [HR-668] - *n*

Définition :
Carte spécialement destinée à la navigation de plaisance. Elle peut se distinguer d'une carte marine normale par sa présentation matérielle et par son contenu.

---

carte de port [HR-669] - *n*
carte de mouillage - *n*

Définition :
Carte marine conçue spécialement pour faciliter aux navigateurs les manoeuvres d'entrée et sortie, d'amarrage ou de mouillage, dans les ports, chenaux, rades.

Voir aussi :

- carte de pilotage côtier (HR-666)

---

carte de préparation de traversée [HR-670] - *n*

Définition :
Document présentant les axes de circulation recommandés, et les indications utiles à la préparation d'une traversée dans une zone délicate.

---

carte de préparation de traversée [HR-671] - *n*

Définition :
Carte destinée à préparer des opérations maritimes ou aériennes.

---

carte de profondeur de la thermocline [HR-672] - *n*

Définition :
Carte synoptique indiquant la profondeur de la thermocline.

---

carte de radiolocalisation [HR-673] - *n*

Définition :
Carte dotée de renseignements additionnels permettant de déterminer la position d'un navire à l'aide de systèmes de radiolocalisation.

Voir aussi :

- variante de radiolocalisation (HR-4521)

---

carte de routes [HR-674] - *n*

Définition :
Document indiquant les routes à suivre, et généralement les distances, entre des points donnés.

---

carte des anomalies de la

Définition :
Carte représentant les valeurs des anomalies de la pesanteur.

pesanteur [HR-676]
- *n*

---

carte de structure hydrologique [HR-4989] - *n*

Définition :
Carte synoptique indiquant la distribution des différentes masses d'eau et la profondeur des couches.

---

carte de traversée [HR-675] - *n*

Définition :
Carte marine dont l'échelle est de l'ordre de 1/1 000 000.

---

carte du géoïde [HR-679] - *n*

Définition :
Carte faisant apparaître les ondulations du géoïde par rapport à un ellipsoïde de référence.

---

carte du magnétisme terrestre [HR-680] - *n*
carte géomagnétique - *n*

Définition :
Carte donnant, pour une époque déterminée, la valeur d'éléments du champ magnétique terrestre tels que la déclinaison, l'inclinaison, la composante horizontale, la composante verticale et le champ total.

---

carte électronique de navigation [HR-682] - *n*

Définition :
Base de données numérique destinée à être utilisée dans le cadre de l'ECDIS (voir ce mot). Elle est désignée par le sigle ENC, (de l'expression anglaise "electronic navigational chart"). Standardisée pour ce qui est de son contenu, de sa structure et de son format, la carte électronique de navigation peut contenir, en plus des données cartographiques, des informations nautiques additionnelles utiles pour la sécurité de la navigation.

---

carte électronique de navigation [HR-683] - *n*

Définition :
Plus généralement, toute base de données cartographiques numériques détenue à bord d'un navire et destinée à être visualisée dans un système quelconque. Elle contient des informations telles que : trait de côte, obstructions, balisage, etc.

---

carte en courbes de niveau [HR-684] - *n*
carte en courbes - *n*

Définition :
Carte topographique dans laquelle le relief est représenté au moyen de courbes de niveau. Dans le cas des fonds marins on parle de carte bathymétrique ou de carte d'isobathes.

---

carte en relief [HR-685] - *n*

Définition :
Représentation tridimensionnelle à des échelles planimétrique et altimétrique déterminées, d'une partie de la surface de la terre (ou d'un autre corps céleste). Une carte terrestre en relief est parfois appelée maquette topographique.

carte géophysique [HR-686] - *n*

Définition :
Carte représentant des paramètres de nature géophysique.

---

carte gnomonique [HR-687] - *n*

Définition :
Carte en projection gnomonique.

---

carte index [HR-688] - *n*

Définition :
Carte donnant les coupures des cartes marines d'une région et les limites des zones décrites dans divers volumes d'instructions nautiques ou dans les livres des feux relatifs à cette région, ainsi que les repères d'identification de ces documents.

---

carte internationale [HR-689] - *n*

Définition :
Carte marine produite avec des limites et une échelle conformes au schéma international agréé pour de telles cartes ; elle porte un numéro international et est strictement conforme aux spécifications cartographiques de l'OHI.

---

carte internationale du monde [HR-690] - *n*
CIM - *n*

Définition :
Carte du monde à l'échelle de 1/1 000 000, dont le projet a été établi sous les auspices de l'Union Géographique Internationale, et dont la réalisation a été partagée par un grand nombre de nations dans le monde.

---

carte marine [HR-691] - *n*
carte hydrographique - *n*

Définition :
Carte conçue spécialement pour répondre aux besoins de la navigation maritime, indiquant les profondeurs, la nature des fonds, la topographie côtière et les altitudes des points remarquables, les dangers et les aides à la navigation.

Voir aussi :
- carte (HR-645)

---

carte marine électronique [HR-692] - *n*

Définition :
Système interactif d'information intégrée de navigation grâce auquel l'utilisateur peut visualiser les renseignements concernant sa position et l'hydrographie locale, nécessaires pour effectuer une navigation sûre. Ce système contient les bases de données hydrographiques et cartographiques nécessaires. On distingue les systèmes de type ECDIS (voir ce mot) pouvant réglementairement remplacer la carte marine sur papier et les systèmes de type ECS (voir ce mot) qui constituent une simple aide pour la navigation.

---

carte Mercator [HR-693] - *n*

Définition :
Carte en projection de mercator, projection utilisée habituellement pour les cartes marines. La loxodromie est représentée par une ligne droite sur cette carte.

carte météorologique [HR-694] - *n*
carte du temps - *n*

Définition :
Carte synoptique sur laquelle la situation météorologique, en surface ou en altitude, analysée ou prévue, pour un moment donné, est décrite au moyen de chiffres, de symboles et d'isolignes.

---

carte numérique [HR-4990] - *n*

Définition :
Fichier numérique contenant toute l'information nécessaire au dessin ou à l'affichage automatique d'une carte.

Voir aussi :
- carte électronique de navigation (HR-682)
- carte électronique de navigation (HR-683)

---

carte océanique [HR-695] - *n*

Définition :
Carte marine pour les grandes traversées océaniques.

---

carte originale [HR-696] - *n*

Définition :
Carte établie d'après des levés originaux.

---

carte orographique [HR-697] - *n*

Définition :
Carte qui met en évidence le relief et les différences d'altitude entre certains points.

Voir aussi :
- carte en relief (HR-685)
- carte en relief (HR-685)

---

carte planimétrique [HR-698] - *n*

Définition :
Carte qui ne comporte pas de représentation du relief et où ne sont figurés que les détails intéressant la planimétrie.

---

carte polaire [HR-699] - *n*

Définition :
Carte des régions polaires.

---

carte polaire [HR-700] - *n*

Définition :
Carte en projection polaire.

---

carte provisoire [HR-701] - *n*

Définition :
Carte spéciale, généralement conçue pour un besoin urgent. Cette carte est une compilation de matériaux de source sûre, mais prévue pour une reproduction directe et rapide. Toutes les informations cartographiées sont rassemblées sur la plaque d'impression du noir et on ne prévoit aucune autre couleur.

---

carte provisoire [HR-702] - *n*

Définition :
Document provisoire de navigation établi lors d'un levé.

---

carte radar [HR-703] - *n*

Définition :
Carte spécialement conçue pour la navigation à l'aide du radar, ou carte pouvant servir à cet usage.

---

carte sédimentologique [HR-704] - *n*

Définition :
Carte donnant des informations sur les sédiments du fond marin et leurs caractéristiques.

Voir aussi :

- carte de nature du fond (HR-663)

---

carte spéciale [HR-705] - *n*

Définition :
Carte développée pour une utilisation spécifique.

---

carte synoptique [HR-706] - *n*

Définition :
Carte représentant la répartition spatiale, à un même instant, de une ou plusieurs données géographiques variables dans le temps, dans une zone déterminée.

---

carte thématique [HR-707] - *n*

Définition :
Carte privilégiant certains aspects particuliers de la réalité géographique en vue d'un usage spécifique. Exclut par convention la carte topographique.

---

carte topographique [HR-708] - *n*

Définition :
Carte donnant une représentation des positions, dans le plan horizontal et en altitude, des détails visibles à la surface terrestre. Une carte topographique diffère d'une carte planimétrique par l'addition d'une représentation du relief se prêtant à des mesures. Les montagnes, les vallées et les plaines y sont figurées à l'aide de courbes de niveau ou autres signes conventionnels appropriés.

---

cartogramme [HR-709] - *n*

Définition :
Schéma cartographique faisant apparaître au moyen de symboles, lignes, points ou surfaces ombrées, etc. les résultats de statistiques géographiques.

---

cartographe [HR-710] - *n*

Définition :
Spécialiste qui dresse ou dessine des cartes géographiques, marines ou autres.

---

cartographie [HR-711] - *n*

Définition :
Ensemble des études et des opérations scientifiques, artistiques et techniques, intervenant à partir des résultats d'observations directes

ou de l'exploitation d'une documentation, en vue de l'élaboration et de l'établissement de cartes.

---

cartographie assistée par ordinateur [HR-712] - *n*
CAO - *n*

Définition :
Système utilisé pour exécuter des opérations cartographiques spécifiques, au moyen d'ordinateur et de logiciels destinés à aider les cartographes à prendre leurs décisions et/ou exécuter leurs tâches. Etant donné la nature graphique de la cartographie, un tel système comprend ou utilise des périphériques graphiques.

---

cartographie automatique [HR-713] - *n*

Définition :
Réalisation des fonctions cartographiques de manière totalement automatique.

---

carton [HR-714] - *n*

Définition :
Carte complémentaire d'une carte principale, figurant sur la même feuille et souvent établie à une échelle différente. Il peut contenir une carte de même nature que la carte principale, ou un schéma fournissant des informations complémentaires, carton de situation, carton de données, distribution des lignes de position d'un système de radiolocalisation, etc.

---

carton [HR-715] - *n*

Définition :
Carte complémentaire d'une carte principale, figurant sur la même feuille et souvent établie à une échelle différente. Il peut contenir une carte de même nature que la carte principale, ou un schéma fournissant des informations complémentaires, carton de situation, carton de données, distribution des lignes de position d'un système de radiolocalisation, etc.

---

carton [HR-716] - *n*

Définition :
Carte complémentaire d'une carte principale, figurant sur la même feuille et souvent établie à une échelle différente. Il peut contenir une carte de même nature que la carte principale, ou un schéma fournissant des informations complémentaires, carton de situation, carton de données, distribution des lignes de position d'un système de radiolocalisation, etc.

---

carton de données [HR-717] - *n*
diagramme des sources - *n*
diagramme de compilation - *n*

Définition :
Carton à petite échelle placé sur une carte pour indiquer l'origine des données utilisées.

---

carton de situation [HR-4991] - *n*

Définition :
Carton placé sur une carte pour indiquer, à très petite échelle, les limites de cette carte sur une représentation de la géographie

régionale.

---

cartouche [HR-718] - *n*

Définition :
Cadre de dimensions réduites, fréquemment orné, entourant le titre et éventuellement d'autres indications, se trouvant surtout sur les cartes anciennes.

---

cartouche [HR-719] - *n*

Définition :
En cartographie marine, synonyme de carton. Cet usage n'est pas recommandé.

---

cartouche [HR-720] - *n*

Définition :
En cartographie marine, synonyme de carton. Cet usage n'est pas recommandé.

---

cartouche [HR-721] - *n*

Définition :
Sur une projection de construction ou une minute de rédaction, portion de surface encadrée, utilisée pour représenter une zone située en dehors des limites de cette projection ou pour représenter à plus grande échelle une partie de la zone couverte par cette projection.

---

cavalement [HR-722] - *n*
mouvement de tamis - *n*

Définition :
Mouvement alternatif longitudinal d'un navire, provoqué par l'action de la mer, par rapport au déplacement supposé uniforme.

---

cavitation [HR-723] - *n*

Définition :
Formation turbulente, généralement provoquée par des causes mécaniques, de bulles se développant ou disparaissant au sein d'un liquide. La cavitation se produit lorsque la pression en un point du liquide en mouvement devient inférieure à la tension de vapeur du liquide.

---

caye [HR-724] - *n*

Définition :
Île de sable et de corail, basse et plate, affleurant ou asséchant à basse mer. Terme employé à l'origine pour désigner les îlots coralliens de la Mer des Antilles.

---

ceinture de glace [HR-725] - *n*
ceinture - *n*

Définition :
En terminologie des glaces, longue bande de banquise dont la largeur peut aller de 1 à plus de 100 km.

---

célérimètre [HR-726] - *n*

Définition :
Instrument de mesure de la vitesse du son dans la mer ou dans d'autres étendues d'eau.

---

célérité [HR-727] - *n*
vitesse de propagation - *n*

Définition :
Vitesse avec laquelle une onde se propage dans un milieu ou sur une interface.

---

célérité [HR-728] - *n*
vitesse de propagation - *n*

Définition :
Vitesse avec laquelle une onde se propage dans un milieu ou sur une interface.

---

cellule solaire [HR-729] - *n*

Définition :
Cellule utilisant la lumière solaire ou toute autre énergie lumineuse pour la convertir en énergie électrique. Plusieurs cellules peuvent former un panneau solaire.

---

cendres volcaniques [HR-730] - *n*

Définition :
Matériaux non consolidés composés de particules solides provenant d'éruptions volcaniques et dont le diamètre est généralement inférieur à 4 millimètres. Les dimensions granulométriques des cendres dites grossières varient de 0,25 à 4 mm ; celles des cendres dites fines sont inférieures à 0,25 mm. Les cendres volcaniques entrent dans la composition de certains sédiments marins.

---

centrage [HR-731] - *n*

Définition :
Mise en place d'un instrument à axe vertical de manière que cet axe coïncide avec la verticale d'un repère géodésique.

---

centre de giration [HR-732] - *n*

Définition :
Pour un navire en giration stabilisée, point situé sur l'axe du navire dont la vitesse par rapport à l'eau est parallèle à cet axe, donc dont la trajectoire est tangente à cet axe. Il est situé entre l'étrave et le centre de gravité du navire.

---

centre de gravité [HR-733] - *n*

Définition :
Point d'application de la résultante des actions de la pesanteur sur toutes les particules qui composent un corps.

---

centre de perspective [HR-734] - *n*

Définition :
Étant donné un objet à deux ou trois dimensions, ou une image à deux dimensions, point de l'espace lié à cet objet ou à cette image d'où sont issues des droites passant par chaque point de l'objet ou image et constituant le faisceau perspectif (ou la gerbe perspective) correspondant. En pratique, ce centre représente la position de l'oeil d'un observateur et ces droites les directions dans lesquelles sont vus les différents points par cet observateur.

---

centre de perspective [HR-735] - *n*

Définition :
Les centres de perspective interne et externe correspondant à une photographie sont respectivement le point nodal image et le point nodal objet de la chambre de prise de vue. Avec un objectif parfait, les rayons reliant le point nodal image aux points de l'image formeraient entre eux les mêmes angles que les rayons reliant le point nodal objet aux points correspondants de l'espace objet. Avec un objectif présentant une certaine distorsion, cette condition n'est remplie que pour une zone limitée de la photographie. Dans un objectif parfaitement réglé, les points nodaux objet et image correspondent respectivement aux points nodaux avant et arrière de cet objectif.

---

centre de poussée [HR-736] - *n*

Définition :
Centre de gravité du liquide déplacé par un corps flottant. Appelé centre de carène quand il s'agit d'un navire.

---

centre de remplacement [HR-737] - *n*

Définition :
Point que l'on utilise comme centre des radiales de préférence au point principal en raison de la facilité avec laquelle on peut l'identifier sur des photographies présentant entre elles un recouvrement.

---

centre des radiales [HR-738] - *n*

Définition :
Point choisi sur la photographie comme origine des radiales passant par les différents points images et à partir duquel on mesure les distances. Le centre des radiales est soit le point principal, soit le nadir de la photographie, soit l'isocentre ou un centre de remplacement.

---

centre du cliché [HR-739] - *n*
centre de plaque - *n*

Définition :
Sur une photographie issue d'une chambre métrique, point défini par l'intersection des deux lignes joignant les repères opposés du fond de chambre. Dans un appareil de prise de vues parfaitement réglé, le centre du cliché et le point principal coïncident.

---

centre optique [HR-740] - *n*

Définition :
Point de l'axe optique d'une lentille tel qu'à tout rayon lumineux, intérieur à la lentille, passant par ce point, correspondent un rayon incident et un rayon émergent parallèles l'un à l'autre.

---

cercle d'incertitude [HR-745] - *n*

Définition :
Cercle dont le centre correspond à une position déterminée par un moyen quelconque et dont le rayon est égal à l'incertitude sur cette position. Selon le cas le rayon est pris égal à l'erreur maximale estimée, ou à l'erreur probable, ou à un multiple de l'écart-type.

---

cercle de hauteur

Définition :

[HR-741] - *n*

À la surface de la terre, petit cercle lieu géométrique des points pour lesquels un astre observé (soleil, étoile, planète) a la même hauteur et donc la même distance zénithale.

---

cercle de latitude
[HR-742] - *n*

Définition :
Grand cercle de la sphère céleste passant par les pôles de l'écliptique et perpendiculaire, donc, au plan de l'écliptique.

---

cercle de position
[HR-743] - *n*

Définition :
Petit cercle à la surface de la terre sur lequel se situe la position d'un observateur d'après le résultat d'une mesure.

Voir aussi :
- cercle de hauteur (HR-741)

---

cercle de visibilité
[HR-744] - *n*

Définition :
Cercle à l'intérieur duquel une aide à la navigation est visible.

Voir aussi :
- portée visuelle (HR-3450)
- portée visuelle (HR-3450)

---

cercle fondamental [HR-746] - *n*

Définition :
Grand cercle terrestre situé dans un plan origine.

Voir aussi :
- grand cercle de référence (HR-1936)

---

cercle horaire
[HR-747] - *n*
cercle de déclinaison - *n*
- *note d'usage :* déconseillé

colure - *n*

Définition :
Demi grand cercle de la sphère céleste joignant les pôles célestes.

---

cercle horizontal
[HR-748] - *n*
limbe horizontal - *n*

Définition :
Dans un instrument de mesure angulaire, cercle gradué servant à la mesure des angles horizontaux.

---

cercle hydrographique
[HR-749] - *n*

Définition :
Instrument à double réflexion conçu principalement pour la mesure des angles horizontaux dans les opérations de levé hydrographique. Certains modèles permettent la mesure des angles jusqu'à 180°.

Voir aussi :
- sextant hydrographique (HR-4000)

- sextant hydrographique (HR-4000)

---

cercle parasélénique [HR-750] - *n*

Définition :
Photométéore de la famille des halos analogue au cercle parhélique, l'astre éclairant étant la lune.

---

cercle parhélique [HR-751] - *n*

Définition :
Photométeore de la famille des halos, consistant en un cercle blanc, horizontal, situé à la même hauteur angulaire que le soleil.

---

cercle polaire [HR-752] - *n*

Définition :
Chacun des parallèles géographiques limitant les calottes polaires dans lesquelles il peut arriver que le soleil reste 24 h sans se lever ou se coucher. Le cercle polaire arctique entoure le pôle nord et le cercle polaire antarctique le pôle sud.

---

cercle polaire antarctique [HR-753] - *n*

Définition :
Cercle polaire dont la latitude Sud est égale au complément de la déclinaison du solstice d'hiver (latitude de 66° 33' S environ).

---

cercle polaire arctique [HR-754] - *n*

Définition :
Cercle polaire dont la latitude Nord est égale au complément de la déclinaison du solstice d'été (latitude de 66° 33' N environ).

---

cercle vertical [HR-755] - *n*

Définition :
Grand cercle de la sphère céleste passant par le zénith et le nadir. Les cercles verticaux sont perpendiculaires à l'horizon.

---

cercle vertical [HR-756] - *n*
limbe vertical - *n*

Définition :
Dans un instrument de mesure angulaire, cercle gradué servant à la mesure des angles verticaux.

---

chaînage [HR-757] - *n*

Définition :
Opération qui consiste à mesurer une distance sur le terrain à l'aide d'un ruban d'acier ou de tout instrument similaire.

---

chaîne [HR-758] - *n*

Définition :
En radiodiffusion, réseau d'émetteurs diffusant le même programme.

---

chaîne [HR-759] - *n*

Définition :
En radionavigation, système de stations émettrices (Decca, Loran, etc.) situées dans une même région géographique et utilisées conjointement pour la détermination de la position en mer.

---

chaîne [HR-760] - *n*

Définition :
Séquence de caractères constituant une donnée élémentaire comprise par la plupart des logiciels.

---

chaîne de montagnes [HR-761] - *n*

Définition :
Suite de montagnes formant une ligne continue, ou ensemble de telles suites.

---

chaîne de montagnes [HR-762] - *n*

Définition :
Suite de montagnes formant une ligne continue, ou ensemble de telles suites.

---

chaîne de monts sous-marins [HR-763] - *n*

Définition :
Série de monts sous-marins en ligne droite ou courbée, non jointifs, séparés par un fond relativement plat.

---

chaîne de radars [HR-764] - *n*

Définition :
Ensemble de radars dont les observations sont centralisées, généralement en vue du contrôle du trafic maritime.

---

chaîne de triangulation [HR-765] - *n*
chaîne de triangles - *n*
chaîne - *n*

Définition :
Dans une triangulation, succession de triangles couvrant une bande de terrain de largeur limitée et se développant dans une certaine direction générale.

---

chaînette [HR-766] - *n*

Définition :
Courbe que forme un câble, une chaîne, ou un ruban d'acier, suspendu par ses extrémités.

---

chaînon de monts sous-marins [HR-767] - *n*

Définition :
Série de monts sous-marins alignés et soudés par leur base.

Voir aussi :

- alignement de monts sous-marins (HR-74)

---

chaloupe [HR-768] - *n*
canot - *n*

Définition :
Embarcation appartenant à un navire de guerre.

---

chambre balistique [HR-769] - *n*

Définition :
Appareil de prise de vues de précision utilisant généralement des plaques de verre, qu'on emploie la nuit pour photographier des objets tels que des fusées ou des satellites sur un fond d'étoiles. Un tel appareil peut comporter un dispositif permettant de suivre soit

le mouvement des étoiles, soit celui de l'objet mobile.

---

chambre de projection [HR-770] - *n*
projecteur - *n*

Définition :
Dispositif à l'aide duquel les images enregistrées sur des clichés négatifs ou positifs peuvent être projetées sur un écran, sans déformer le faisceau perspectif. En photogrammétrie, ces chambres sont utilisées sur les appareils de restitution à reconstitution optique des faisceaux, ainsi que dans les agrandisseurs et les redresseurs d'images.

---

chambre de restitution [HR-4992] - *n*

Définition :
Partie d'un stéréorestituteur analogique qui réalise la reconstitution de la gerbe perspective correspondant à un cliché.

---

chambre métrique [HR-771] - *n*

Définition :
Appareil photographique de précision spécialement conçue pour la prise de photographies destinées à des opérations de levé. L'appareil comporte des dispositifs permettant de fixer l'orientation interne des photographies avec la précision requise. Cet appareil peut être un appareil de prise de vues aériennes ou un appareil de prise de vues terrestres.

---

chambre multiple [HR-772] - *n*

Définition :
Appareil de prise de vues aériennes à objectifs multiples. Les axes des objectifs sont disposés de manière à couvrir un champ important au moyen de prises de vues simultanées dans chaque chambre élémentaire.

---

chambre panoramique [HR-4993] - *n*

Définition :
Appareil photographique destiné à la prise de photographies panoramiques terrestres. La chambre tourne autour d'un axe vertical fixe pendant que le film sensible défile en synchronisme avec l'image derrière un diaphragme de champ constitué d'une fente verticale étroite.

---

chambre photogrammétrique [HR-773] - *n*

Définition :
Terme général s'appliquant à tous les appareils de prise de vues utilisés dans les diverses branches de la photogrammétrie.

---

chambre photographique zénithale [HR-774] - *n*

Définition :
Appareil photographique conçu de telle manière que son axe optique puisse être dirigé exactement vers le zénith. On l'utilise pour la détermination des positions astronomiques par observations stellaires.

---

chambre stéréophotogrammétrique

Définition :
Appareil photographique faisant partie d'un système de

[HR-775] - *n*

deux appareils de prise de vues couplés, montés aux extrémités d'une base rigide courte de telle manière que leurs axes optiques soient parallèles. Système utilisé en photogrammétrie terrestre pour obtenir des photographies formant couple stéréoscopique.

---

champ d'une carte [HR-4994] - *n*
champ - *n*

Définition :
Étendue géographique représentée sur la carte.

---

champ de glace
[HR-776] - *n*
ice-field - *n*

Définition :
Étendue de banquise de plus de 10 km de largeur, composée de floes de toutes dimensions.

---

champ électromagnétique
[HR-4995] - *n*

Définition :
Ensemble d'un champ magnétique et d'un champ électrique associés dans une région de l'espace. Dès lors qu'il n'est pas constant, l'un de ces champ entraîne nécessairement la présence de l'autre.

---

champ géomagnétique
[HR-777] - *n*

Définition :
Champ magnétique terrestre.

---

champ magnétique [HR-778] - *n*

Définition :
Région de l'espace en chaque point de laquelle existe une force magnétique.

---

champ magnétique [HR-4996] - *n*

Définition :
Force exercée sur l'unité de masse magnétique en un point d'un champ magnétique. Sa direction est celle vers laquelle est attirée le pôle nord d'un corps aimanté.

Voir aussi :
- intensité du champ magnétique (HR-2165)

---

champ pétrolifère
[HR-779] - *n*

Définition :
Zone dans laquelle se trouve du pétrole en quantité exploitable.

---

changement annuel [HR-780] - *n*
variation annuelle - *n*

Définition :
Évolution de la déclinaison magnétique en un an, telle qu'elle est portée sur les cartes marines.

Voir aussi :
- variation magnétique séculaire (HR-4527)
- variation magnétique séculaire (HR-4528)

changement annuel [HR-781] - *n*
variation annuelle - *n*

Définition :
Évolution de la déclinaison magnétique en un an, telle qu'elle est portée sur les cartes marines.

Voir aussi :
- variation magnétique séculaire (HR-4527)
- variation magnétique séculaire (HR-4528)

---

chantier naval [HR-782] - *n*

Définition :
Emplacement où l'on construit ou répare des navires. Un chantier naval militaire est appelé arsenal.

---

chapeau [HR-783] - *n*
triangle d'erreur - *n*

Définition :
Dans une détermination de position, figure formée par trois lignes de positions ou davantage qui ne se coupent pas exactement en un même point.

---

chasse [HR-784] - *n*

Définition :
En terminologie des travaux publics, opération qui consiste à provoquer l'élimination de sédiments par l'action d'un courant créé artificiellement à cet effet. Ce courant lui-même.

---

chasse [HR-4997] - *n*

Définition :
Largeur d'un caractère d'imprimerie dans le sens horizontal, éventuellement augmentée de l'écart normal avec le caractère suivant. Les caractères d'une même police, dans un corps donné, peuvent avoir des chasses égales ou différentes d'un caractère à l'autre.

---

chasser sur son ancre [HR-785] - *vi*
chasser sur ses ancres - *vi*

Définition :
En parlant d'un navire au mouillage, se déplacer en entraînant son (ou ses) ancre(s), sous l'effet du vent et/ou du courant.

---

chaussée surélevée [HR-786] - *n*

Définition :
Chemin surélevé construit à travers un terrain bas et marécageux ou entièrement couvert d'eau.

---

cheminée volcanique [HR-794] - *n*

Définition :
Canal par lequel la lave fondue parvient au cratère d'un volcan. Ce canal peut se trouver encombré lorsque la lave en se solidifiant forme un bouchon ou un étranglement, ce qui peut provoquer une éruption explosive.

---

cheminement [HR-795] - *n*

Définition :
Méthode de levé dans laquelle on obtient les positions d'une série

de points à la surface de la terre en mesurant successivement sur le terrain les longueurs et les directions des segments de droite (portées) joignant ces points.

---

cheminement aérophotogrammétrique [HR-797] - *n*

Définition :
Procédé d'aérotriangulation dans lequel on utilise un stéréocomparateur pour obtenir de proche en proche l'orientation et la mise en place de photographies aériennes successives d'une même bande se recouvrant et formant des couples stéréographiques. On peut par ce procédé développer un canevas planimétrique et un canevas altimétrique de points situés dans cette bande et dont les coordonnées sont obtenues par une méthode graphique ou par le calcul.

---

cheminement à la planchette [HR-796] - *n*

Définition :
Cheminement restitué par méthode graphique à l'aide d'une planchette topographique.

---

cheminement astronomique [HR-798] - *n*

Définition :
Ensemble de points d'un itinéraire dont les positions géographiques successives sont obtenues par des observations astronomiques. Les longueurs et les azimuts des portées sont obtenus par le calcul.

---

cheminement au théodolite [HR-799] - *n*
cheminement au tachéomètre - *n*
cheminement tachéométrique - *n*

Définition :
Cheminement dans lequel on mesure les angles à l'aide d'un théodolite (ou d'un tachéomètre) et les longueurs à l'aide d'un moyen quelconque de mesure de distances.

---

cheminement de nivellement [HR-800] - *n*
cheminement - *n*

Définition :
Ensemble de mesures successives de différences d'altitude par nivellement direct ou indirect.

---

cheminement de nivellement [HR-801] - *n*
cheminement - *n*

Définition :
Ensemble de mesures successives de différences d'altitude par nivellement direct ou indirect.

---

cheminement encadré [HR-802] - *n*

Définition :
Cheminement dont les points de départ et d'arrivée ont des positions antérieurement connues.

Voir aussi :

- cheminement fermé (HR-803)

---

cheminement fermé [HR-803] - *n*

Définition :
Cheminement encadré particulier qui commence et se termine sur le même point de station. Dans l'usage courant est souvent employé pour cheminement encadré.

---

cheminement non fermé [HR-804] - *n*

Définition :
Cheminement qui commence en un point de station de position connue mais qui ne se termine pas sur un tel point.

Voir aussi :
- antenne de cheminement (HR-164)

---

chemin est-ouest [HR-787] - *n*

Définition :
Composante est-ouest de la distance parcourue par un navire vers l'ouest.

Antonyme(s) :
- chemin ouest-est (HR-791)
- chemin ouest-est (HR-791)

---

chemin est-ouest [HR-788] - *n*

Définition :
Composante est-ouest de la distance parcourue par un navire vers l'ouest.

Antonyme(s) :
- chemin ouest-est (HR-791)

---

chemin nord-sud [HR-789] - *n*

Définition :
Composante nord-sud de la distance parcourue par un navire.

Antonyme(s) :
- chemin sud-nord (HR-793)
- chemin sud-nord (HR-793)

---

chemin optique [HR-790] - *n*

Définition :
Chemin suivi par un rayon lumineux à travers un système optique.

---

chemin ouest-est [HR-791] - *n*

Définition :
Composante ouest-est de la distance estimée parcourue par un navire vers l'est.

Antonyme(s) :
- chemin est-ouest (HR-787)
- chemin est-ouest (HR-788)
- chemin est-ouest (HR-787)

chemin parcouru
[HR-792] - *n*

Définition :
Distance parcourue par un navire à partir d'un instant ou d'un lieu donné.

---

chemin sud-nord
[HR-793] - *n*

Définition :
Composante sud-nord de la distance parcourue par un navire vers le nord.

Antonyme(s) :
- chemin nord-sud (HR-789)
- chemin nord-sud (HR-789)

---

chemise de cartes
[HR-805] - *n*
chemise - *n*

Définition :
Groupement de cartes marines couvrant une zone géographique déterminée (par exemple celle d'une traversée).

---

chenal [HR-806] - *n*

Définition :
Dans une étendue d'eau, ne présentant par ailleurs que des profondeurs insuffisantes, passage existant naturellement, ou parfois créé artificiellement par dragage, dans lequel la navigation est possible. Le chenal est généralement matérialisé par une ligne de bouées, simple ou double, ou par un alignement.

---

chenal [HR-807] - *n*

Définition :
Partie la plus profonde du lit d'un cours d'eau, d'une baie ou d'un détroit par laquelle le courant principal passe.

Voir aussi :
- détroit (HR-1247)
- détroit (HR-1247)

---

chenal [HR-808] - *n*

Définition :
Passage naturel ou artificiel entre des îles ou des hauts-fonds, indiqué par des balises et utilisé de façon générale pour le trafic maritime, comme partie principale d'une voie navigable.

---

chenal [HR-4998] - *n*

Définition :
Route fixée pour le trafic maritime.

---

chenal [HR-809] - *n*

Définition :
Intervalle compris entre deux lignes de position d'un système de radiolocalisation pour lesquelles les valeurs de l'élément servant à déterminer la position sont des nombres entiers différant d'une unité (longueur d'onde ou microseconde par exemple).

Voir aussi :

- réseau (HR-3819)
- réseau (HR-3820)
- canevas (HR-608)

---

chenal [HR-810] - *n*

Définition :
Passage navigable à travers la banquise.

---

chenal [HR-811] - *n*

Définition :
Passage étroit entre des bancs de sable, ou entre des bancs de sable et la côte, ou creusés sur l'estran dans une zone très plate.

---

chenal côtier dans les glaces [HR-812] - *n*
chenal côtier - *n*

Définition :
Chenal situé entre la banquise et la côte, ou entre la banquise et une étroite bande de banquise côtière.

---

chenal d'accès fluvio-maritime [HR-813] - *n*
chenal d'accès - *n*

Définition :
Partie d'un fleuve ou d'un estuaire sinueux qui conduit directement au port.

---

chenal de propagation [HR-814] - *n*

Définition :
Dans l'océan ou dans l'atmosphère, couche à l'intérieur de laquelle la propagation des ondes sonores ou électromagnétiques se trouve canalisée par suite de phénomènes de réfraction et, probablement, de réflexion. En ce qui concerne l'océan, on dit chenal sonore.

---

chenal sonore [HR-815] - *n*

Définition :
Dans une masse d'eau, chenal de propagation formé par une couche dans laquelle la variation de la vitesse du son avec la profondeur passe par un minimum. Il en résulte que les rayons sonores se propageant dans la partie supérieure de cette couche d'eau s'incurvent vers le bas, ceux qui se propagent dans la partie inférieure s'incurvent vers le haut, de telle manière que les rayons sont en définitive canalisés et maintenus dans cette couche. Les sons se propageant dans un chenal profond peuvent être détectés à des milliers de milles de la source sonore.

---

chenal sonore [HR-816] - *n*

Définition :
Dans une masse d'eau, chenal de propagation formé par une couche dans laquelle la variation de la vitesse du son avec la profondeur passe par un minimum. Il en résulte que les rayons sonores se propageant dans la partie supérieure de cette couche d'eau s'incurvent vers le bas, ceux qui se propagent dans la partie inférieure s'incurvent vers le haut, de telle manière que les rayons sont en définitive canalisés et maintenus dans cette couche. Les sons se propageant dans un chenal profond peuvent être détectés à des milliers de milles de la source sonore.

chenal sonore de surface [HR-817] - *n*

Définition :
Couche d'eau, située immédiatement au-dessous de la surface, dans laquelle les rayons sonores sont d'abord réfractés vers le haut, en raison du fait que la vitesse du son dans la partie inférieure de la couche est plus grande que dans la partie supérieure, puis se réfléchissent ensuite sur la surface. Il en résulte que ces rayons sonores, ainsi réfractés et réfléchis alternativement, se propagent jusqu'à des distances considérables de la source sonore.

---

chenal sonore de surface [HR-818] - *n*

Définition :
Chenal sonore adjacent à la surface.

---

chenal sous-marin [HR-819] - *n*

Définition :
Dépression longue, étroite et peu profonde, à pente continue, que l'on trouve sur les cônes ou les plaines abyssales.

---

chevauchement [HR-820] - *n*

Définition :
Processus par lequel, sous l'effet de la pression, des blocs de glace se chevauchent les uns les autres. Ce phénomène est très commun dans les nouvelles glaces et les jeunes glaces.

---

chevelure [HR-821] - *n*

Définition :
Partie de la nébulosité d'une comète environnant son noyau.

---

chicot [HR-822] - *n*

Définition :
Souche, tronc d'arbre ou branche implantés dans le fond d'un fleuve ou d'un lac et qui, n'étant pas visible à la surface, peut constituer un danger pour la navigation.

---

chlorinité [HR-823] - *n*

Définition :
Quantité totale d'ions halogènes (chlore, brome, iode) contenus dans un kilogramme d'eau de mer et calculée en supposant les bromures et iodures remplacés par des chlorures. Elle s'exprime en grammes.

Voir aussi :
- salinité (HR-3930)
- salinité (HR-3930)

---

chlorophylle [HR-824] - *n*

Définition :
Pigment vert, contenu dans les feuilles des végétaux.

Voir aussi :
- photosynthèse (HR-3206)
- photosynthèse (HR-3206)

chlorosité [HR-825] - *n*

Définition :
Chlorinité de l'eau de mer à la température de 20°C exprimée en grammes par litre.

---

choix de sondes [HR-826] - *n*
sélection des sondes - *n*

Définition :
Phase de la préparation d'une carte consistant à choisir, sur les documents de levé ou sur d'autres cartes, les profondeurs qui figureront sur ce document.

---

choix de sondes [HR-827] - *n*

Définition :
Document de préparation résultant de l'opération précédente, ou ensemble des sondes de la carte.

---

chromatographie en phase gazeuse [HR-828] - *n*

Définition :
Méthode d'analyse utilisée notamment pour déterminer les quantités d'oxygène et d'azote que contient l'eau de mer.

---

chromosphère [HR-829] - *n*

Définition :
Couche gazeuse rougeâtre, de très faible épaisseur, qui peut être observée autour du soleil au moment des éclipses totales. Couche similaire autour d'une étoile.

---

chronographe [HR-830] - *n*

Définition :
Instrument destiné à la mesure et à l'enregistrement de l'heure ou d'intervalles de temps.

---

chronomètre [HR-831] - *n*
garde-temps - *n*

Définition :
Instrument portable mécanique ou électronique, spécialement conçu pour mesurer le temps avec une grande précision.

---

chronomètre [HR-832] - *n*

Définition :
Montre pourvue d'un mécanisme qui permet la mesure directe d'intervalles de temps par lecture directe.

---

chronomètre étalon [HR-833] - *n*

Définition :
Chronomètre auquel sont comparés tous les autres instruments de mesure du temps à bord d'un navire et auquel, de ce fait, sont en définitive rapportées les heures de toutes les observations.

---

chronomètre sidéral [HR-834] - *n*

Définition :
Chronomètre indiquant le temps sidéral d'un lieu donné, ou celui correspondant à un méridien donné.

---

cible [HR-835] - *n*

Définition :
Objet qui réfléchit une quantité suffisante de l'énergie radiante d'un

signal pour produire un écho perceptible par un appareil de détection.

Voir aussi :

- objectif radar (HR-2894)
- objectif sonar (HR-2895)
- objectif radar (HR-2894)
- objectif sonar (HR-2895)

---

ciel d'eau [HR-836] - *n*

Définition :
Taches et traînées caractéristiques de couleur sombre, sur les nuages bas, au-dessus de zones d'eau libre à l'intérieur des glaces, ou au voisinage de leur lisière.

---

circulation du vent [HR-837] - *n*
circulation des vents - *n*

Définition :
Système de déplacement des flux d'air dans une zone déterminée.

---

circulation océanique [HR-838] - *n*

Définition :
Ensemble des courants océaniques à l'échelle du globe ou à l' échelle d'une vaste zone océanique, dans laquelle ils forment généralement une figure circulaire fermée, comme dans l'Atlantique Nord, la Méditerranée, etc.

---

circumpolaire [HR-839] - *adj*

Définition :
Se dit d'un astre qui, pour un observateur terrestre, tourne autour du pôle sans se coucher. Un astre est circumpolaire lorsque sa distance polaire est égale ou inférieure à la latitude de l'observateur. En fait, cette condition doit être interprétée de façon un peu plus large car il y a lieu de tenir compte de la réfraction, du demi-diamètre, de la parallaxe et de la hauteur de l'oeil de l'observateur au-dessus de l'horizon.

---

clapot [HR-840] - *n*

Définition :
Agitation de la surface de la mer par petites vagues courtes et cambrées se brisant les unes contre les autres.

---

clapotis [HR-841] - *n*

Définition :
Légère agitation de la surface de la mer.

---

clapotis [HR-842] - *n*

Définition :
Onde stationnaire résultant de la superposition de deux houles sinusoïdales progressives de mêmes caractéristiques mais se propageant en sens inverse.

---

clarté des glaces

Définition :

[HR-843] - *n*
ice-blink - *n*

Lueur blanchâtre caractéristique affectant des nuages bas au-dessus d'une zone de glace étendue, et dont l'éclat est particulièrement sensible quand on l'observe à l'horizontale.

---

classification des nuages [HR-844] - *n*

Définition :
Schéma permettant de distinguer et de grouper les nuages suivant un ou plusieurs des critères ci-après : a/ aspect, b/ processus de formation, c/ altitude habituelle, d/ particules composantes.

Voir aussi :
- genres de nuages (HR-1855)

---

classification des triangulations [HR-845] - *n*

Définition :
Répartition des triangulations en triangulations de premier ordre, de deuxième ordre et de troisième ordre, d'après la précision des mesures des angles. D'après l'Institut Géographique National français, dans les triangulations de premier ordre, la fermeture moyenne des triangles n'est pas supérieure à 1" ; dans les triangulations de second ordre, elle n'est pas supérieure à 1,5" ; et dans les triangulations de troisième ordre, elle n'est pas supérieure à 3". La précision relative de la mesure des bases de la triangulation de premier ordre est de 10-6, ce qui donne, par amplification, une précision relative de la longueur du côté fondamental de 1/150 000 à 1/200 000.

---

cliché [HR-4999] - *n*

Définition :
En photographie, ensemble d'une image photographique et de son support transparent.

---

cliché [HR-5000] - *n*

Définition :
En typographie, bloc dont la face supérieure constitue la surface imprimante.

---

climat [HR-846] - *n*

Définition :
Ensemble des conditions atmosphériques, caractérisé par les états, les évolutions et les fluctuations du temps d'un domaine spatial déterminé.

---

climatologie [HR-847] - *n*

Définition :
Étude des climats (causes, variations, répartitions, types, etc.).

---

clinomètre [HR-848] - *n*

Définition :
Instrument destiné à la mesure de l'angle que fait l'axe longitudinal d'un avion avec l'horizon (angle d'inclinaison ou inclinaison).

Voir aussi :
- boussole d'inclinaison (HR-515)
- indicateur d'inclinaison de fil (HR-2124)

clinomètre [HR-849] - *n*

Définition :
Instrument servant à mesurer la gîte d'un navire.

---

cloche de brume [HR-850] - *n*

Définition :
Cloche utilisée comme signal de brume.

---

cloche sous-marine [HR-851] - *n*

Définition :
Cloche émettant un signal sonore se propageant dans l'eau.

---

codage [HR-852] - *n*

Définition :
Méthode de représentation de l'information qui associe celle-ci à un alphabet compréhensible pour un ordinateur ; par exemple, l'information contenue dans un texte peut être représentée dans la mémoire d'un ordinateur par l'alphabet ASCII ou EBCDIC.

---

code C/A [HR-853] - *n*

Définition :
Code standard du système GPS (Dégrossissage / Acquisition), consistant en une séquence de 1023 modulations diphasées binaires pseudo-aléatoires qui modulent la porteuse GPS à une cadence moyenne de 1,023 Mbit/s, avec une période de répétition de code de durée 1 milliseconde.

Voir aussi :
- code P (HR-854)
- code P (HR-854)

---

codéclinaison [HR-855] - *n*

Définition :
Complément de la déclinaison.

Voir aussi :
- distance polaire (HR-1321)
- distance polaire (HR-1321)

---

code P [HR-854] - *n*

Définition :
Code précis du système de navigation GPS, consistant en une très longue séquence de modulations binaires diphasées pseudo-aléatoires sur la porteuse GPS à une cadence moyenne de 10,23 Mbit/s et qui ne se répète pas pendant 267 jours environ. Chaque séquence d'une semaine du code p est unique pour un satellite GPS et est réinitialisée chaque semaine.

Voir aussi :
- code C/A (HR-853)
- code C/A (HR-853)

---

code Y [HR-5001] - *n*

Définition :
Version protégée du code P du système de navigation GPS.

---

coefficient d'extinction [HR-859] - *n*

Définition :
Coefficient exprimant en fonction de la distance parcourue, le rapport d'affaiblissement d'un flux lumineux se propageant dans un milieu absorbant. En océanographie, ce coefficient s'applique à un faisceau lumineux se propageant dans l'eau de mer et dirigé vers le fond.

---

coefficient d'extinction [HR-860] - *n*

Définition :
Coefficient exprimant en fonction de la distance parcourue, le rapport d'affaiblissement d'un flux lumineux se propageant dans un milieu absorbant. En océanographie, ce coefficient s'applique à un faisceau lumineux se propageant dans l'eau de mer et dirigé vers le fond.

---

coefficient de la marée [HR-5002] - *n*

Définition :
Nombre proportionnel au marnage d'une marée semi-diurne. Par convention, le coefficient 100 est attribué au marnage moyen des vives-eaux qui suivent les syzygies d'équinoxe.

---

coefficient de pression Q [HR-856] - *n*

Définition :
Accroissement de la lecture d'un thermomètre à renversement non protégé pour une augmentation de pression de 1kg/cm2.

---

coefficient de réfraction [HR-857] - *n*

Définition :
Rapport de l'angle de réfraction affectant une visée entre deux points à la distance angulaire entre ces deux points à la surface de la terre.

---

coefficient de viscosité turbulente [HR-858] - *n*
facteur de turbulence - *n*

Définition :
Coefficient caractérisant le transfert turbulent de quantité de mouvement par des tourbillons au sein d'un fluide. Ce phénomène donne lieu à un frottement interne au sein du liquide analogue à celui qui résulte de la viscosité laminaire dans unécoulement laminaire, mais se produit à une échelle beaucoup plus grande.
Information complémentaire :
La valeur du coefficient de viscosité turbulente de l'eau de mer est de l'ordre de 10 000 c^2/s.

---

coelentérés [HR-861] - *n*

Définition :
Embranchement du règne animal ; les coelentérés existent sous deux formes : la forme polype, qui se présente généralement sous l'aspect de cylindres, et vit fixée ; la forme méduse qui se présente sous l'aspect de disque ou de cloche et se déplace librement dans l'eau.

Voir aussi :
- (HR-4784)
- méduse (HR-2580)

---

coffre de corps mort [HR-862] - *n*

Définition :
Flotteur massif utilisé comme bouée d'ancre, ou bouée de corps mort.

---

coin [HR-863] - *n*

Définition :
Prisme d'angle très faible ; on emploie des coins dans les oculaires de certains types de stéréoscopes.

---

coïncidence stéréoscopique [HR-864] - *n*
coïncidence - *n*

Définition :
En stéréoscopie, condition réalisée lorsque chaque paire de points homologues appartenant à un couple de photographies se situent dans le même plan nucléal.

---

col [HR-865] - *n*

Définition :
Dépression dans la ligne de crête d'une chaîne de montagnes offrant généralement un passage (ou une possibilité de passage) d'un versant à l'autre.

---

col [HR-866] - *n*

Définition :
Dépression dans la ligne de crête d'une chaîne de montagnes offrant généralement un passage (ou une possibilité de passage) d'un versant à l'autre.

Voir aussi :
- col (HR-865)

---

col [HR-867] - *n*

Définition :
Dans le relief sous-marin, large partie basse en forme de selle entre deux hauteurs d'une dorsale ou entre deux monts sous-marins.

---

col barométrique [HR-868] - *n*

Définition :
Région de pression presque uniforme, où les surfaces isobares sont en forme de selles, et qui apparaît entre deux dépressions et deux anticyclones disposés en croix.

---

collimateur [HR-869] - *n*

Définition :
Appareil d'optique permettant d'obtenir une image à l'infini, c'est-à-dire un faisceau de rayons lumineux parallèles, et utilisé pour contrôler et régler certains instruments d'optique. Il est généralement constitué d'une lentille convergente et d'un réticule dont le centre est situé au foyer principal de la lentille.

---

colline [HR-870] - *n*

Définition :

Élévation de terrain naturelle de la surface de la terre, plus petite qu'une montagne.

Voir aussi :

- hauteur (HR-4677)
- hauteur (HR-4678)
- mamelon (HR-2490)
- dôme (HR-1337)
- mamelon (HR-2490)

---

colline [HR-871] - *n*

Définition :
En géomorphologie sous-marine, élévation de faible hauteur (100 à 500 m).

Voir aussi :

- collines sous-marines (HR-872)
- dôme (HR-1337)
- mamelon (HR-2490)

---

collines sous-marines [HR-872] - *n*
collines abyssales - *n*

Définition :
Groupe éventuellement étendu de collines dans les grands fonds marins.

---

colonne d'eau [HR-873] - *n*

Définition :
Cylindre d'eau vertical s'étendant de la surface au fond de la mer.

---

colure d'équinoxe [HR-875] - *n*

Définition :
Cercle horaire passant par les points équinoxiaux.

---

colure de solstice [HR-874] - *n*

Définition :
Cercle horaire passant par les points solsticiaux.

---

coma [HR-876] - *n*

Définition :
Aberration affectant la netteté des images se formant en dehors de l'axe optique. Cette aberration s'explique de la manière suivante : les rayons issus d'un point-objet situé en dehors de l'axe optique et passant à travers une zone circulaire déterminée de la lentille convergent sur un cercle et non en un point ; les rayons en provenance d'autres zones convergent sur des cercles dont les diamètres et les distances à l'axe optique sont différents ; il en résulte que l'image affecte la forme d'une comète.

---

comète [HR-877] - *n*

Définition :
Astre se composant d'un noyau brillant entouré d'un nuage vaporeux ou chevelure et prolongé par une queue lumineuse qui se développe aux approches du soleil.

Comité Scientifique de la Recherche Antarctique [HR-878] - *n*
SCAR - *n*

Définition :
Comité chargé par le conseil international des unions scientifiques de promouvoir et de coordonner la recherche antarctique.

---

commande [HR-879] - *n*

Définition :
Action consistant à diriger un appareil quelconque, par exemple à exercer une influence sur les mouvements d'un aéronef ou d'un missile (changements de direction et de vitesse).

---

commande [HR-880] - *n*

Définition :
L'un des dispositifs (cadrans, boutons, interrupteurs, etc.) servant à assurer la mise en marche et le bon fonctionnement d'un appareil mécanique ou électronique.

Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée [HR-881] - *n*
CIESM - *n*

Définition :
Commission servant d'organisme de liaison pour la recherche entre les laboratoires méditerranéens, et chargée de promouvoir les actions internationales au profit des pays bordant la Méditerranée.

Commission Océanographique Intergouvernementale [HR-882] - *n*
COI - *n*

Définition :
Commission créée par l'UNESCO pour promouvoir l'exploration scientifique des océans par une action concertée des Etats Membres.

---

commutateur émission-réception [HR-883] - *n*

Définition :
Commutateur permettant de connecter un émetteur et un récepteur sur la même antenne.

---

comparateur [HR-884] - *n*

Définition :
Instrument de mesure d'une grandeur par comparaison de cette grandeur avec un étalon.

---

comparateur [HR-885] - *n*

Définition :
Instrument d'optique servant à mesurer les coordonnées rectangulaires ou polaires de points situés sur une surface plane,

par exemple une photographie.

---

compas [HR-886] - *n*

Définition :
Instrument composé de deux branches articulées à une extrémité, utilisé pour le tracé des cercles ou le report des longueurs.

---

compas [HR-887] - *n*

Définition :
Instrument servant à indiquer une direction de référence relative à la surface de la terre.

---

compas à liquide [HR-888] - *n*

Définition :
Compas magnétique dont la cuvette est remplie de liquide pour amortir les oscillations de la rose.

---

compas amorti [HR-891] - *n*

Définition :
Compas apériodique, c'est-à-dire compas de direction dont l'élément mobile, écarté de sa position, y revient directement sans osciller.

---

compas à pointes sèches [HR-889] - *n*

Définition :
Compas dont les deux branches se terminent en pointe, utilisé spécialement pour la mesure des distances ou des coordonnées.

---

compas à verge [HR-890] - *n*

Définition :
Compas constitué d'une tringle ou verge munie de deux dispositifs coulissants portant chacun un crayon, un tire-ligne, ou une pointe d'acier, et qui, utilisé concurremment avec une règle graduée, permet de reporter exactement des longueurs ou de dessiner des cercles de grand diamètre.

---

compas céleste [HR-892] - *n*

Définition :
Astrocompas utilisant la polarisation de la lumière solaire dans le ciel, conçu pour être utilisé pendant les longs crépuscules des régions polaires. On peut s'en servir quand le zénith est clair, que le soleil soit visible ou pas, mais les lectures sont incertaines quand le soleil est à plus de 6,5° au-dessous, ou à plus de 10° au-dessus, de l'horizon.

---

compas d'embarcation [HR-895] - *n*

Définition :
Petit compas portatif monté dans une boîte, utilisé en embarcation.

---

compas de proportion [HR-893] - *n*
compas de réduction - *n*

Définition :
Instrument composé, sous sa forme la plus simple, de deux branches de compas se terminant par une pointe à chacune de leurs extrémités et s'articulant sur un pivot dont la position est réglable le long de ces branches. Pour une position déterminée du pivot, il

existe un rapport constant entre la distance séparant les deux pointes situées d'un même côté du pivot et la distance séparant les deux autres pointes. Un changement de position du pivot fait varier ce rapport. Cet instrument est utilisé pour reporter des distances d'une carte ou d'un dessin à une autre carte ou un autre dessin à échelle différente.

---

compas de route [HR-894] - *n*

Définition :
Compas placé tout près de la barre et à l'aide duquel on gouverne au cap.

Voir aussi :
- répétiteur de cap (HR-3808)
- répétiteur de cap (HR-3808)

---

compas étalon [HR-896] - *n*

Définition :
Compas servant de référence à bord d'un navire. Le compas étalon est installé dans un emplacement favorable à son bon fonctionnement et il est soigneusement compensé.

---

compas gyroscopique [HR-897] - *n*
gyrocompas - *n*
gyro - *n*

Définition :
Compas ayant comme élément directeur un ou plusieurs gyroscopes, et indiquant en principe le nord vrai.

---

compas gyroscopique principal [HR-898] - *n*

Définition :
Compas gyroscopique commandant un ou plusieurs indicateurs éloignés qu'on appelle répétiteurs de compas gyroscopique.

---

compas magnétique [HR-899] - *n*

Définition :
Compas dont la force directrice résulte de l'action du magnétisme terrestre sur une aiguille aimantée pouvant tourner librement dans le plan horizontal.

---

compas principal [HR-900] - *n*
compas maître - *n*

Définition :
Compas commandant un ou plusieurs répétiteurs.

---

compas renversé [HR-901] - *n*

Définition :
Compas suspendu au plafond et dont la rose est tournée vers le bas. Il s'agit généralement du compas situé dans la chambre du capitaine.

---

compas sec [HR-902] - *n*

Définition :
Compas ne comportant pas de cuvette remplie de liquide, tel par

exemple qu'un compas magnétique constitué d'une rose sèche très légère. Le compas sec est rarement utilisé sur les bateaux.

Voir aussi :
- compas à liquide (HR-888)

Antonyme(s) :
- compas à liquide (HR-888)

---

compas solaire [HR-903] - *n*

Définition :
Astrocompas utilisant l'ombre d'un gnomon.

---

compensateur de déviation quadrantale [HR-904] - *n*

Définition :
Masse de fer doux (généralement de forme sphérique) placée dans le voisinage d'un compas magnétique afin de corriger la déviation quadrantale.

---

compensateur magnétique [HR-905] - *n*

Définition :
Aimant, sphère ou barre de fer doux placés dans l'habitacle ou près d'un compas magnétique afin de réduire la déviation du compas à un minimum.

Voir aussi :
- barreau Flinders (HR-383)
- aimant de correction de bande (HR-50)
- compensateur de déviation quadrantale (HR-904)
- barreau Flinders (HR-383)
- aimant de correction de bande (HR-50)
- compensateur de déviation quadrantale (HR-904)

---

compensation [HR-906] - *n*

Définition :
Détermination et application de corrections à des observations ou des mesures, dans le but de réduire des erreurs ou de corriger des incohérences internes dans les résultats de calculs faits sur ces observations.

---

compensation [HR-907] - *n*

Définition :
Calcul des positions d'un ensemble de points déterminés à l'aide de données surabondantes.

---

compensation [HR-908] - *n*

Définition :
Procédure d'homogénéisation des données d'un levé pour rendre tous les éléments cohérents.

---

compensation du compas magnétique [HR-

Définition :
Opération qui consiste à neutraliser ou à réduire à un minimum les effets magnétiques qu'exerce le navire lui-même sur le compas

909] - *n*

magnétique. Elle est basée sur le principe que les effets magnétiques du fer et de l'acier du navire peuvent être contrebalancés en plaçant près du compas des compensateurs constitués d'aimants et de fer doux.

---

compensation du pilonnement [HR-910] - *n*

Définition :
Correction des mesures de profondeur pour éliminer l'influence du mouvement vertical du navire sondeur.

---

compensation parallèle simple [HR-911] - *n*

Définition :
Méthode de compensation d'un cheminement.

---

compenser [HR-912] - *vt*

Définition :
Neutraliser une cause d'erreur, comme on le fait, par exemple, dans un instrument de mesure ; équilibrer ou contrebalancer un effet par un autre.

---

compilateur [HR-913] - *n*

Définition :
Programme de traduction qui traduit des programmes d'un langage de programmation (source) en un autre langage de programmation (cible). En général le compilateur traduit un langage de haut niveau compréhensible par l'utilisateur en un langage de bas niveau interprétable et exécutable par la machine.

---

compilation [HR-5003] - *n*

Définition :
Opération qui consiste à dresser une carte (ou une partie d'une carte) en utilisant essentiellement des cartes déjà existantes, et accessoirement seulement des photographies aériennes, des levés ou des données nouvelles.

Voir aussi :

- sélection cartographique (HR-3972)
- généralisation cartographique (HR-1852)

---

composante harmonique [HR-914] - *n*
composante harmonique de la marée - *n*

Définition :
Un des éléments harmoniques de l'expression mathématique de la force génératrice de la marée et des formules correspondantes permettant de calculer la marée et le courant de marée. Chaque composante est l'expression d'une variation périodique dans les positions relatives de la terre, du soleil, et de la lune.

---

composante harmonique en eau peu profonde [HR-915] - *n*

Définition :
Composante harmonique de courte période qui s'introduit dans le développement harmonique de la marée astronomique par suite du changement de forme de l'onde de marée dans des eaux peu profondes. Les composantes de cette nature comprennent les ondes

supérieures et les ondes composées.

Voir aussi :

- composante harmonique (HR-914)
- onde de marée (HR-2950)

---

compteur [HR-916] - *n*

Définition :
Nom donné à divers appareils mesurant les distances parcourues, la vitesse instantanée, le nombre des mouvements ou des opérations effectués dans un temps donné.

---

compteur [HR-917] - *n*

Définition :
Montre de précision qu'on utilise à bord d'un navire pour relever les heures des observations astronomiques et pour régler les montres ordinaires.

---

concentration de glace [HR-918] - *n*

Définition :
En terminologie des glaces, rapport entre l'étendue de la surface glacée et l'étendue de la surface totale de la zone considérée. La concentration de glace est indiquée en dixièmes ou en octas.

---

concordance [HR-5004] - *n*

Définition :
Traitement des observations de marées consistant à rechercher les paramètres de correlation entre les heures et hauteurs de pleine et basse mers d'un lieu et les éléments correspondants d'un autre lieu.

---

concordance [HR-5005] - *n*

Définition :
Résultat de l'opération précédente.

---

condensateur [HR-919] - *n*
capacité - *n*

Définition :
En électricité, appareil servant à emmagasiner une charge électrique.

---

condenseur [HR-920] - *n*
condensateur - *n*

Définition :
Lentille ou système de lentilles ayant pour objet de concentrer la lumière sur une surface limitée.

---

conductibilité [HR-921] - *n*

Définition :
Aptitude à transmettre l'électricité ou la chaleur.

---

conductivité électrique [HR-922] - *n*
conductivité - *n*

Définition :
Inverse de la résistivité électrique. Dans le cas de l'eau de mer c'est sa mesure qui permet usuellement de déterminer la salinité.

---

conduite d'eau

Définition :

sous-marine [HR-5006] - *n*

Conduite sous-marine utilisée pour le transport de l'eau.

---

cône sous-marin [HR-923] - *n*

Définition :
Élément sédimentaire de forme générale conique, à faible pente, situé le plus souvent à proximité du débouché inférieur d'un canyon.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [HR-924] - *n*
CNUCED - *n*

Définition :
Chargée de contribuer à restructurer les règles des échanges internationaux afin de permettre aux pays en voie de développement de jouer leur rôle dans le commerce mondial.

---

configuration d'un terrain [HR-925] - *n*

Définition :
Aspect topographique général d'un terrain ; physionomie d'une région.

---

confins [HR-926] - *n*

Définition :
Bande de terrain s'étendant le long de la limite de deux États (on parle alors aussi de zone frontière), ou de deux divisions territoriales ou de deux régions ayant des caractéristiques différentes.

---

confluence [HR-927] - *n*

Définition :
Action de confluer, de se rejoindre. Rencontre de deux ou plusieurs cours d'eau, courants marins, etc.

---

confluent [HR-928] - *n*

Définition :
Lieu où deux cours d'eau se réunissent pour n'en former qu'un seul : un affluent dans le fleuve principal, ou deux chenaux dans une voie navigable. Cependant dans ce dernier cas on parle plutôt de jonction.

---

conformité [HR-929] - *n*

Définition :
Propriété caractéristique propre aux projections conformes de conserver les angles.

---

conformité [HR-930] - *n*

Définition :
Propriété caractéristique propre aux projections conformes de conserver les angles.

Voir aussi :

- projection conforme (HR-3561)

---

conglomérat [HR-931] - *n*

Définition :
Roche détritique agglomérée dont les éléments sont des fragments arrondis ou non réunis par un ciment.

Voir aussi :
- rudite (HR-3919)

Congrès Géologique International [HR-932] - *n*
CGI - *n*

Définition :
Congrès tenu par l'UISG

---

conjonction [HR-933] - *n*

Définition :
Situation de deux astres qui ont la même longitude céleste, ou le même angle horaire sidéral. Pour une planète supérieure la conjonction avec le soleil a lieu lorsque le soleil se trouve entre la terre et la planète.

---

conjonction inférieure [HR-934] - *n*

Définition :
Conjonction d'une planète inférieure et du soleil lorsque la planète se trouve entre la terre et le soleil.

---

conjonction supérieure [HR-935] - *n*

Définition :
Conjonction d'une planète inférieure et du soleil lorsque le soleil se trouve entre la terre et la planète.

Conseil International des Unions Scientifiques [HR-936] - *n*
ICSU - *n*

Définition :
Organisme chargé de coordonner et de faciliter les activités des Unions Scientifiques Internationales dans le domaine des sciences exactes et des sciences naturelles, et de maintenir des relations avec les agences concernées des Nations Unies.

Conseil International pour l'Exploration de la Mer [HR-937] - *n*
CIEM - *n*

Définition :
Organisme chargé de promouvoir les recherches et les explorations visant à l'étude des océans, en particulier les programmes relatifs aux ressources alimentaires.

---

console [HR-938] - *n*

Définition :
Meuble contenant les dispositifs de commande principaux et les indicateurs d'un équipement électronique.

---

constante harmonique [HR-939] - *n*

Définition :
Amplitude ou situation de l'une des composantes harmoniques de la marée ou du courant de marée à un endroit déterminé.

---

constantes de la marée [HR-941] - *n*

Définition :
Facteurs se rapportant aux marées et qui restent essentiellement constants pour chaque localité. On distingue les constantes harmoniques des constantes non harmoniques ; les constantes harmoniques sont l'amplitude et la situation des diverses ondes élémentaires ; les constantes non harmoniques sont des éléments déterminés directement par l'observation, tels que le marnage moyen, l'unité de hauteur et l'établissement.

---

constantes non harmoniques [HR-942] - *n*

Définition :
Constantes de marée ou de courant de marée, que l'on peut obtenir directement par l'observation indépendamment des composantes harmoniques.

---

constante stadimétrique [HR-940] - *n*

Définition :
Coefficient par lequel il faut multiplier la lecture sur mire parlante pour obtenir la distance de la mire.

---

constellation [HR-943] - *n*

Définition :
À l'origine, groupe d'étoiles fixes, comprises à l'intérieur du contour d'une figure imaginaire. Actuellement, région de la sphère céleste arbitrairement délimitée par des arcs de méridiens et parallèles célestes.

---

constellation [HR-5007] - *n*

Définition :
Groupe de satellites artificiels appartenant à un même système, tel que GPS.

---

construire graphiquement [HR-944] - *vt*
reporter - *vt*

Définition :
Effectuer toutes les opérations graphiques par lesquelles on porte sur une carte, une projection de construction ou une minute de rédaction, la position de points, la route suivie, etc.

---

continent [HR-945] - *n*

Définition :
L'un des principaux ensembles continus des terres émergées à la surface du globe.

---

continent [HR-946] - *n*

Définition :
La terre ferme par rapport aux îles voisines.

---

contourage [HR-948] - *n*

Définition :
Processus de tracé des lignes d'isovaleur sur un plan ou une carte.

contour d'un plan d'eau [HR-947] - *n*

Définition :
Limite d'une masse d'eau en état de repos.

---

contraste [HR-949] - *n*

Définition :
En photographie, différence de densité entre les parties les plus claires et les parties les plus sombres d'un négatif ou d'un positif. La notion de contraste est indépendante de la valeur absolue de la densité et n'a trait qu'à la différence de densité. C'est aussi l'estimation de la qualité d'un matériel photographique concernant la différence de densité relative qu'il peut reproduire.

---

contre-alizé [HR-950] - *n*

Définition :
Vent de moyenne atmosphère soufflant du secteur ouest, au-dessus de l'alizé, dans diverses régions subtropicales de chaque hémisphère.

---

contre-courant [HR-951] - *n*

Définition :
Courant secondaire de direction contraire à celle du courant principal.

---

contrôle [HR-952] - *n*

Définition :
Vérification du bon fonctionnement et des performances d'un système électronique effectuée en captant ses signaux.

---

contrôle automatique de gain [HR-953] - *n*
CAG - *n*
antifading - *n*

Définition :
Circuit qui maintient automatiquement un volume constant à la sortie quelle que soit la puissance du signal d'entrée.

---

contrôle d'un levé hydrographique [HR-956] - *n*

Définition :
Le contrôle permet d'examiner : 1/ la conformité des méthodes d'acquisition des données aux normes applicables et aux instructions du projet, 2/ le rapport descriptif du levé, 3/ la qualité du tracé des données numériques rassemblées au cours du levé. Ce contrôle est limité aux procédures d'acquisition et de calcul. Il ne s'agit donc pas de contrôler la qualité des données obtenues.

---

contrôle de qualité [HR-954] - *n*

Définition :
Ensemble des opérations destinées à s'assurer que le produit examiné est conforme aux spécifications imposées ou aux standards du produit.

---

contrôle de qualité [HR-955] - *n*

Définition :
Examen de la cohérence des documents nautiques entre eux à la lumière des informations reçues, examen de leur qualité

intrinsèque et de leur adéquation aux besoins.

---

convection [HR-957] - *n*

Définition :
D'une façon générale, mouvements internes dans un fluide agissant sur la répartition des masses et de leurs propriétés physiques au sein de ce fluide.

---

convection [HR-958] - *n*

Définition :
Dans l'atmosphère, mouvements internes structurés au sein d'une couche d'air provoquant des transferts verticaux de chaleur, de quantité de mouvement, etc.

---

convection forcée [HR-959] - *n*

Définition :
Dans l'atmosphère, convection provoquée par des phénomènes mécaniques tels que ceux qui résultent du déplacement de masses d'air en contact avec une surface rugueuse ou en pente.

---

convection libre [HR-960] - *n*

Définition :
Dans l'atmosphère, convection provoquée par les différences de masse volumique de l'air.

---

convention des nations unies sur le droit de la mer [HR-5008] - *n*
CMB - *n*
Convention de Montego Bay - *n*

Définition :
Convention sur le droit de la mer mise au point par la 3ème Conférence des Nations Unies sur le Droit de la mer (1982), entrée en vigueur le 16 novembre 1994.

---

convergence [HR-961] - *n*

Définition :
Processus par lequel les eaux de différentes origines se rejoignent en un point, ou plus communément le long d'une ligne appelée ligne de convergence. Le long de cette ligne, l'eau plus dense venant d'une certaine direction plonge sous l'eau plus légère venant d'une autre direction.

Voir aussi :
- plongée d'eau (HR-3325)
- plongée d'eau (HR-3325)

---

convergence [HR-5009] - *n*

Définition :
Angle faible que fait une photographie verticale avec le plan horizontal, autour d'un axe perpendiculaire à la ligne de vol.

Voir aussi :
- site (HR-5242)
- déversement (HR-1250)

convergence des méridiens [HR-962] - *n*

Définition :
En un point d'une projection cartographique, angle que fait la courbe représentant le méridien avec la direction de l'axe des ordonnées. C'est le gisement du méridien. On la compte positivement si la direction du méridien est à l'est de la direction de l'axe des ordonnées. Dans le cas d'une projection conforme, c'est aussi, au signe près, l'azimut de l'axe des ordonnées.

---

convergence des méridiens [HR-963] - *n*

Définition :
Différence entre les azimuts réciproques de deux points.

---

coordinatographe [HR-964] - *n*

Définition :
Appareil destiné à reporter des points par leurs coordonnées rectangulaires planes. Il peut faire partie intégrante d'un appareil de restitution stéréoscopique dans lequel il est astreint à suivre les déplacements en plan (x et y) du ballonnet, qui par ce moyen sont alors tracés directement sur la minute de restitution.

Voir aussi :
- traceur (HR-4684)

---

coordonnées [HR-965] - *n*

Définition :
Grandeurs linéaires ou angulaires qui définissent la position d'un point par rapport à un système de référence donné.

---

coordonnées [HR-966] - *n*
coordonnées pratiques - *n*
coordonnées usuelles - *n*

Définition :
Coordonnées rectangulaires usuelles. Elles sont obtenues en ajoutant des quantités numériques fixes aux coordonnées rapportées au point central de la projection, de manière que toutes les valeurs utilisées soient positives. Ceci revient à rapporter les positions à une origine située au sud et à l'ouest du point central.

Voir aussi :
- origine des coordonnées (HR-3016)
- origine des coordonnées (HR-3016)

---

coordonnées astronomiques [HR-967] - *n*

Définition :
Coordonnées qui servent à définir la position d'un point sur la sphère céleste. Les coordonnées horizontales, les coordonnées équatoriales (ou les coordonnées horaires) et les coordonnées écliptiques ont respectivement pour grand cercle de référence : l'horizon astronomique, l'équateur céleste et l'écliptique.

---

coordonnées centrées [HR-5010] - *n*

Définition :
Coordonnées rectangulaires relatives à un système de représentation, l'origine étant le point central de la représentation.

coordonnées réduites - *n*

---

coordonnées cylindriques [HR-5011] - *n*

Définition :
Système de coordonnées dans lequel la position d'un point de l'espace est définie par les coordonnées polaires planes de sa projection orthogonale sur un plan de base et par sa distance orientée à ce plan.

---

coordonnées d'un point d'une bande [HR-969] - *n*

Définition :
S'agissant d'une bande de photographies aériennes, coordonnées d'un point quelconque du terrain, ou d'un point de vue aérien, rapportées à l'origine et aux axes du système de référence de la première zone de recouvrement.

---

coordonnées dans l'espace [HR-968] - *n*

Définition :
Cette expression s'applique aux coordonnées définissant, dans un système tridimensionnel, la position d'un point dans l'espace, par opposition aux coordonnées de l'image sur une photographie.

---

coordonnées écliptiques [HR-970] - *n*

Définition :
Système de coordonnées astronomiques qui a pour grand cercle de référence l'écliptique. Les coordonnées écliptiques sont la latitude céleste et la longitude céleste.

---

coordonnées équatoriales [HR-971] - *n*

Définition :
Système de coordonnées astronomiques qui a pour grand cercle de référence l'équateur céleste. Les coordonnées équatoriales sont l'ascension droite et la déclinaison.

---

coordonnées géocentriques [HR-972] - *n*

Définition :
Coordonnées permettant de définir la position d'un point par rapport au centre de la terre. Le terme longitude géocentrique n'est pas usité étant donné que celle-ci se confond avec la longitude géodésique.

Voir aussi :
- latitude géocentrique (HR-2268)
- latitude géocentrique (HR-2268)

---

coordonnées géodésiques [HR-973] - *n*

Définition :
Grandeurs qui définissent la position d'un point sur l'ellipsoide de référence par rapport aux plans de l'équateur géodésique et d'un méridien géodésique donné.

Voir aussi :
- longitude géodésique (HR-2430)
- longitude géodésique (HR-2430)

coordonnées géographiques [HR-974] - *n*

Définition :
Système de coordonnées sphériques qui servent à définir la position d'un point à la surface de la terre (longitude et latitude).

---

coordonnées horaires [HR-975] - *n*

Définition :
Système de coordonnées astronomiques qui a pour grand cercle de référence l'équateur céleste. Les coordonnées horaires sont l'angle horaire et la déclinaison.

---

coordonnées horizontales [HR-976] - *n*

Définition :
Système de coordonnées astronomiques qui a pour grand cercle de réference l'horizon astronomique. Les coordonnées horizontales sont la hauteur et l'azimut.

---

coordonnées photographiques [HR-977] - *n*

Définition :
Système de coordonnées, rectangulaires ou polaires, qui servent à définir la position d'un point sur une photographie.

---

coordonnées polaires dans l'espace [HR-978] - *n*
coordonnées polaires - *n*

Définition :
Système de coordonnées dans lequel on utilise pour définir la position d'un point dans l'espace, la distance de ce point à un point origine choisi arbitrairement appelée pôle, et deux angles (angles polaires). Le segment de droite joignant le point à définir au pôle est appelé rayon vecteur.

---

coordonnées polaires planes [HR-979] - *n*

Définition :
Système de coordonnées dans lequel la position d'un point du plan est définie par la distance de ce point à un point origine appelé pôle et par la direction de la droite joignant le pôle au point à définir. Le segment de droite joignant ce point au pôle est appelé rayon vecteur. La direction est définie par l'angle (angle polaire) formée par le rayon vecteur et une direction fixe (axe polaire).

---

coordonnées rectangulaires [HR-980] - *n*

Définition :
Tout système de coordonnées dont les axes se coupent à angle droit.

---

coordonnées rectangulaires cartographiques [HR-981] - *n*

Définition :
Coordonnées rectangulaires planes dans un système de projection tel qu'il existe une correspondance biunivoque, mathématiquement définie, entre les coordonnées géographiques d'un point à la surface de la terre (longitude et latitude) et les coordonnées de ce point dans le système de projection. Les calculs géodésiques peuvent ainsi être faits indifféremment dans l'un ou l'autre système.

---

coordonnées rectangulaires planes [HR-982] - *n*
coordonnées planes - *n*

Définition :
Système de coordonnées dans lequel la position d'un point du plan est définie par ses distances algébriques à deux axes rectangulaires orientés (axes de coordonnées) se coupant en un point origine (origine des coordonnées). Ces deux distances sont appelées respectivement abscisse et ordonnée et généralement représentées par les lettres x et y. Dans le cas d'une projection cartographique l'orientation de l'axe des ordonnées (axe des y) est le plus souvent voisine du nord. L'orientation de l'axe des abcisses (axe des x) est alors sensiblement ouest-est.

Voir aussi :
- easting (HR-1384)
- northing (HR-2882)

---

coordonnées rectangulaires tridimensionnelles [HR-5012] - *n*

Définition :
Système de coordonnées dans lequel la position d'un point de l'espace est définie par ses distances algébriques à trois axes trirectangulaires orientés (axes de coordonnées) se coupant en un point origine (origine des coordonnées).

---

coordonnées sphériques [HR-983] - *n*

Définition :
Système de coordonnées polaires dans l'espace, où les angles polaires sont l'angle d'un rayon vecteur avec un plan de référence passnt par le pôle et l'angle de sa projection sur le plan de référence avec une direction origine.

---

copie photomécanique [HR-5013] - *n*
copie - *n*

Définition :
Procédé de report d'un document graphique sur une plaque d'impression ou sur support quelconque destiné à sa reproduction, mettant en oeuvre des techniques physico-chimiques plus ou moins complexes, mais distinctes de la simple photographie.

---

copie photomécanique [HR-5014] - *n*
copie - *n*

Définition :
Document résultant de l'opération précédente.

---

coplanaires à la base [HR-984] - *adj*

Définition :
Qualifie deux photographies formant couple qui correspondent à un même plan de prise de vue parallèle à la base (cas normal). Si la base est horizontale, on dit que les photographies constituent un couple horizontal parallèle à la base (cas normal vertical).

---

coquille [HR-985] - *n*

Définition :
Enveloppe dure qui recouvre le corps de beaucoup de mollusques et de quelques autres animaux. Une partie du fond de la mer est constituée de dépôts de très nombreuses coquilles d'animaux

marins.

---

corail [HR-986] - *n*

Définition :
Squelettes arborescents en calcaire dur que développent des colonies de polypes.

---

cordelle [HR-987] - *n*

Définition :
Filin gradué à intervalles égaux, ou filin sur lequel roule une poulie-compteuse, qu'on utilise dans les levés à grande échelle pour obtenir des sondes régulièrement espacées et situées à des distances prédéterminées de certains points de repère.

---

cordillère [HR-988] - *n*

Définition :
Chaîne de montagnes ou système montagneux important.

---

cordon de glace [HR-989] - *n*
cordon - *n*

Définition :
En terminologie des glaces, long et étroit ruban de banquise, large de 1 km ou moins, généralement composé de petits fragments détachés de la masse de la glace principale, et rassemblés par l'action du vent, de la houle et du courant.

---

cordon littoral [HR-5015] - *n*
lido - *n*

Définition :
Remblai naturel de matériaux détritiques parallèle au rivage, qui peut barrer une baie ou une embouchure ou isoler une lagune.

---

corne de brume [HR-990] - *n*
cornet de brume - *n*

Définition :
Corne utilisée comme signal de brume. Il en existe une grande diversité de modèles, très différents les uns des autres au point de vue du son et de la puissance.

---

corne de brume [HR-991] - *n*
cornet de brume - *n*

Définition :
Corne utilisée comme signal de brume. Il en existe une grande diversité de modèles, très différents les uns des autres au point de vue du son et de la puissance.

---

corps [HR-5016] - *n*

Définition :
Paramètre caractérisant la dimension des caractères d'imprimerie d'une police donnée dans une certaine taille. Il correspond à la hauteur des caractères alphabétiques bas de casse courants (sans signe diacritique ni hampe supérieure ou inférieure) exprimée dans une unité donnée, par exemple le point typographique.

---

correction [HR-992] - *n*

Définition :
Quantité dont il faut modifier un résultat d'observation ou de traitement pour en améliorer la valeur, en diminuant ou annulant les erreurs connues. Son signe est opposé à celui de l'erreur. Les termes ci-après définissent un certain nombre de corrections

particulières.

Voir aussi :

- état d'un chronomètre (HR-1627)
- correction de dépression de l'horizon (HR-1000)
- correction du zéro (HR-1021)
- correction instrumentale (HR-1024)
- correction d'étalonnage de la ligne de sonde (HR-1016)
- correction de parallaxe (HR-1005)
- correction d'erreur personnelle (HR-1015)
- correction de hauteur de la Polaire (HR-1001)
- correction de réfraction (HR-1007)
- correction de réfraction (HR-1008)
- correction de réfraction (HR-1009)
- correction de demi-diamètre (HR-999)
- correction de hauteur instrumentale (HR-1002)
- correction d'onde de ciel (HR-1020)
- correction orthométrique (HR-1026)
- correction de la marée (HR-1003)

---

correction [HR-993] - *n*

Définition :
Modification qu'il faut apporter à une mesure pour la rapporter à un système de référence donné, ou pour en déduire une autre quantité non mesurée directement.

Voir aussi :

- état d'un chronomètre (HR-1627)
- correction de dépression de l'horizon (HR-1000)
- correction du zéro (HR-1021)
- correction instrumentale (HR-1024)
- correction d'étalonnage de la ligne de sonde (HR-1016)
- correction de parallaxe (HR-1005)
- correction d'erreur personnelle (HR-1015)
- correction de hauteur de la Polaire (HR-1001)
- correction de réfraction (HR-1007)
- correction de réfraction (HR-1008)
- correction de réfraction (HR-1009)
- correction de demi-diamètre (HR-999)
- correction de hauteur instrumentale (HR-1002)
- correction d'onde de ciel (HR-1020)
- correction orthométrique (HR-1026)
- correction de la marée (HR-1003)

---

correction [HR-5017] - *n*

Définition :
Modification limitée à apporter à la main, par les soins de l'utilisateur, à une carte marine ou autre document nautique pour la mettre à jour. Les corrections sont portées à la connaissance des navigateurs par diffusion sous forme d'avis aux navigateurs.

Voir aussi :

- avis aux navigateurs (HR-282)
- annexe graphique (HR-150)

---

correction affectant la marée en eau peu profonde [HR-994] - *n*

Définition :
Correction qu'il faut apporter aux prédictions de la marée pour tenir compte des marées quart-diurnes.

---

correction angulaire finie [HR-995] - *n*

Définition :
Pour un couple de points dans une projection cartographique, différence angulaire, en projection, entre, la géodésique et le segment de droite joignant ces points, évaluée en chaque extrémité. Ces différences sont égales à celles des arcs correspondants sur l'ellipsoïde dans le cas le plus fréquent d'une projection conforme.

Voir aussi :

- correction Givry (HR-1023)
- (HR-5318)

---

correction atmosphérique [HR-996] - *n*

Définition :
Correction d'ordre statistique destinée à annuler l'influence des effets météorologiques sur les variations du niveau moyen de la mer.

---

correction d'alignement [HR-997] - *n*

Définition :
Correction devant être apportée à la mesure d'une distance effectuée à l'aide d'un ruban (ou d'un fil), pour tenir compte du fait, qu'au cours de la mesure, il n'a pas toujours été possible de maintenir ce ruban (ou ce fil) exactement dans le plan vertical passant par les deux points extrêmes.

---

correction d'erreur personnelle [HR-1015] - *n*

Définition :
Correction qu'on doit apporter à certaines observations pour tenir compte de l'erreur personnelle.

---

correction d'étalonnage [HR-5018] - *n*

Définition :
Correction à appliquer aux résultats d'un procédé de mesure pour éliminer au mieux les erreurs systématiques, en tenant compte des données obtenues par étalonnage.

---

correction d'étalonnage d'un ruban [HR-1017] -

Définition :
Différence entre la longueur nominale d'un ruban (ou fil) de mesure des distances et sa longueur réelle déterminée par

n
étalonnage.

correction d'étalonnage d'un fil - *n*

---

correction d'étalonnage de la ligne de sonde [HR-1016] - *n*

Définition :
Correction qu'on doit apporter aux profondeurs mesurées avec une ligne de sonde en chanvre, pour tenir compte des rétrécissements et des allongements de celle-ci. On a remédié à ces défauts en insérant une âme de métal dans la ligne.

---

correction d'onde de ciel [HR-1019] - *n*

Définition :
Correction qu'il faut apporter à une mesure de temps de propagation d'une onde de ciel pour obtenir le temps de propagation correspondant de l'onde de sol.

---

correction d'onde de ciel [HR-1020] - *n*

Définition :
Correction qu'il faut apporter à une mesure de temps de propagation d'une onde de ciel pour obtenir le temps de propagation correspondant de l'onde de sol.

---

correction de chaînette [HR-998] - *n*

Définition :
Différence entre la distance séparant les extrémités d'un ruban (ou d'un fil) convenablement tendu et soutenu sur toute sa longueur, et cette distance lorsque le ruban (ou le fil), soumis à la même tension, n'est soutenu qu'à ses deux extrémités.

---

correction de demi-diamètre [HR-999] - *n*

Définition :
Correction qu'il faut apporter aux mesures angulaires, dans le cas d'observations portant sur des astres à diamètre apparent non négligeable, pour rapporter ces mesures au centre de l'astre lorsque les visées ont été faites sur le bord de cet astre, en particulier aux hauteurs instrumentales mesurées au sextant en visant le bord supérieur ou le bord inférieur de l'astre.

---

correction de dépression de l'horizon [HR-1000] - *n*

Définition :
Correction à apporter à la hauteur instrumentale pour tenir compte de la dépression de L'horizon.

---

correction de hauteur de la Polaire [HR-1001] - *n*

Définition :
Correction que l'on doit appliquer à la hauteur observée de la Polaire pour obtenir la latitude.

---

correction de hauteur

Définition :
Chacune des diverses corrections qu'il faut apporter à une hauteur

instrumentale [HR-1002] - *n*

instrumentale mesurée au sextant pour obtenir la hauteur vraie.

---

correction de la marée [HR-1003] - *n*

Définition :
Corrections à appliquer aux heures ou aux hauteurs de la marée prédite à un port principal pour obtenir la prédiction à un port rattaché.

---

correction de marée [HR-1004] - *n*

Définition :
Correction qu'il faut appliquer aux sondes lues ou enregistrées pour les rapporter au niveau de référence compte tenu de la hauteur de marée au moment du sondage.

Voir aussi :

- réduction des sondes (HR-3728)

---

correction de parallaxe [HR-1005] - *n*

Définition :
Correction qu'il faut apporter au résultat d'une mesure pour tenir compte de la parallaxe ; en particulier à une hauteur instrumentale pour tenir compte de la différence entre la direction apparente d'un astre, rapportée à un point de la surface terrestre, et la direction apparente du même astre rapportée au centre de la terre.

---

correction de pente [HR-1006] - *n*
correction d'inclinaison - *n*
correction d'inclinaison du fil - *n*
correction d'inclinaison du ruban - *n*

Définition :
Correction qu'il faut apporter à la distance entre deux points, mesurée selon la pente, pour obtenir la distance horizontale correspondante (distance entre les verticales des deux points).

---

correction de réfraction [HR-1007] - *n*

Définition :
Correction appliquée aux observations sur une étoile ou une planète pour tenir compte de la courbure des rayons lumineux dans l'atmosphère.

---

correction de réfraction [HR-1008] - *n*

Définition :
Correction qu'il convient d'apporter aux observations pour tenir compte de la réfraction atmosphérique.

---

correction de réfraction [HR-1009] - *n*

Définition :
Correction qu'on apporte à la hauteur instrumentale pour tenir compte de la réfraction atmosphérique.

---

correction de retard [HR-1010] - *n*

Définition :
Correction à appliquer aux mesures et observations de différents capteurs, effectuées à des instants légèrement différents, pour les rapporter à un même instant en vue de traitements ultérieurs.

---

correction de sphéricité [HR-1011] - *n*

Définition :
Correction à apporter à une dénivelée pour tenir compte de la courbure des surfaces de niveaux.

---

correction des sondages [HR-1018] - *n*

Définition :
Correction à apporter aux profondeurs observées pour les ramener aux profondeurs vraies, compte tenu des erreurs imputables soit à la méthode de sondage, soit aux imperfections des appareils de mesure.

Voir aussi :
- réduction des sondes (HR-3728)
- réduction des sondes (HR-3728)

---

correction de température [HR-1012] - *n*

Définition :
Dans une mesure de distance, correction qu'il faut apporter à la longueur nominale d'un ruban (ou d'un fil) pour tenir compte du fait que la température au moment de son utilisation est différente de la température d'étalonnage.

---

correction de température [HR-1013] - *n*

Définition :
Dans les opérations de nivellement direct, correction qu'il faut apporter aux différences d'altitude observées pour tenir compte de la différence qui existe entre la longueur des mires à leur température d'étalonnage et leur longueur à la température à laquelle ces mires ont été utilisées sur le terrain.

---

correction de tension d'un ruban [HR-1014] - *n*
correction de tension d'un fil - *n*

Définition :
Correction qu'il faut apporter à la longueur nominale d'un ruban (ou d'un fil) de mesure de distance pour tenir compte du fait que la tension à laquelle on le soumet au moment de son utilisation est différente de la tension d'étalonnage.

---

correction du zéro [HR-1021] - *n*

Définition :
Correction qu'il faut apporter à une mesure pour tenir compte de l'erreur de zéro.

---

correction Eötvös [HR-1022] - *n*

Définition :
Correction appliquée aux mesures de pesanteur pour compenser l'effet de la force verticale qui s'exerce sur un mobile en mouvement par rapport à la Terre (force de Coriolis, si le

mouvement comporte une composante est-ouest, et force centrifuge).

---

correction Givry [HR-1023] - *n*

Définition :
Valeur approchée de la correction angulaire finie de la projection de mercator, égale à la demi différence de longitude entre les deux points considérés. Elle est couramment utilisée en navigation pour passer des relèvements observés aux gisements cartographiques.

Voir aussi :
- (HR-5318)

---

correction instrumentale [HR-1024] - *n*

Définition :
Correction qu'il faut apporter à une mesure pour tenir compte de l'erreur instrumentale.

---

correction ionosphérique [HR-1025] - *n*

Définition :
Correction des durées de propagation de signaux radioélectriques destinée à compenser les erreurs dues à la propagation des signaux à travers l'ionosphère.

---

correction orthométrique [HR-1026] - *n*

Définition :
Correction qu'il faut appliquer aux mesures des altitudes pour tenir compte du non parallélisme des surfaces de niveau et ramener ces altitudes à leurs valeur géométrique au-dessus du niveau de référence.

---

correction relativiste [HR-1027] - *n*

Définition :
Dans les systèmes de positionnement par satellites, correction des erreurs introduites par les effets de la relativité sur la marche des horloges.

---

corrections de longueur dans une mesure au ruban [HR-1028] - *n*
corrections de longueur dans une mesure au fil - *n*

Définition :
Ensemble des corrections qu'il faut apporter à la mesure d'une longueur effectuée à l'aide d'un ruban (ou d'un fil) pour éliminer les erreurs dues aux conditions physiques et aux modalités d'exécution de cette mesure.

---

correspondance des hauteurs [HR-1029] - *n*

Définition :
Relation qui existe entre les hauteurs de la pleine mer en deux lieux différents.

---

côte [HR-1030] - *n*

Définition :
Bande de terre située au voisinage de la mer. Bord extérieur de cette bande. Rivage de la mer.

côte [HR-5019] - *n*

Définition :
Ligne de contact entre la terre et la mer, sur le terrain ou un document cartographique.

---

côte [HR-1031] - *n*

Définition :
Terrain en pente montante.
Information complémentaire :
Antonyme de descente.

Antonyme(s) :
- déclivité (HR-1184)
- déclivité (HR-1186)

---

côte abrupte [HR-1032] - *n*
côte à pic - *n*
côte accore - *n*

Définition :
Rivage s'élevant en pente raide au-dessus de la mer.

---

côté au vent [HR-1033] - *n*
côté du vent - *n*
bord du vent - *n*

Définition :
Côté d'un navire, ou de tout matériel ou ouvrage, exposé directement au vent.

---

cote d'altitude [HR-1034] - *n*
cote - *n*

Définition :
Nombre exprimant l'altitude, positive ou négative, d'un point ou d'une courbe de niveau.

---

côte ouverte [HR-1035] - *n*

Définition :
Côte exposée n'offrant aucun abri.

---

côtes adjacentes [HR-1037] - *n*

Définition :
Côtes se trouvant de part et d'autre du point d'aboutissement à la mer de la frontière terrestre entre deux États limitrophes.

---

cotes de hauts-fonds découvrants [HR-1038] - *n*

Définition :
Cotes, comptées au-dessus du zéro des sondes, de zones qui assèchent à basse mer (bancs, estran, roches, etc.).

Voir aussi :
- sonde découvrante (HR-4076)

---

côté sous le vent [HR-1036] - *n*

Définition :
Côté d'un navire, ou de tout matériel ou ouvrage, qui est à l'abri du vent, qui regarde la direction vers laquelle souffle le vent.

Antonyme(s) :

- côté au vent (HR-1033)

---

côtes qui se font face [HR-1039] - *n*

Définition :
Situation géographique des lignes de côte de deux États se faisant face de part et d'autre d'un golfe ou d'un bras de mer.

---

côtoyer [HR-1040] - *vt*

Définition :
Naviguer le long ou près d'une côte.

---

couche [HR-1041] - *n*

Définition :
Masse plus ou moins homogène de fluide, ou accumulation de matériau, dont l'épaisseur est relativement faible par rapport à la superficie.

Voir aussi :
- strate (HR-4178)

---

couche à tracer [HR-5020] - *n*

Définition :
Produit chimique plus ou moins opaque, coloré ou non, étendu sur un support généralement transparent en vue du tracé sur couche.

---

couche à tracer [HR-5021] - *n*

Définition :
Le support de rédaction ainsi constitué.

---

couche d'inversion [HR-1049] - *n*

Définition :
Couche de l'atmosphère, sensiblement horizontale dans laquelle la température croît avec l'altitude.

Voir aussi :
- couche d'inversion (HR-1050)

---

couche d'inversion [HR-1050] - *n*

Définition :
Couche dans laquelle la température croît avec la profondeur.

Voir aussi :
- couche d'inversion (HR-1049)

---

couche de célérité minimale [HR-1042] - *n*

Définition :
Toute couche dans laquelle la célérité des ondes de compression est inférieure à celle rencontrée dans les couches adjacentes. Une telle couche peut constituer une voie privilégiée (chenal sonore) pour la propagation à de grandes distances des ondes élastiques.

---

couche de discontinuité de densité [HR-1043] -

Définition :
Couche d'eau dans laquelle la densité augmente rapidement avec la profondeur. Ceci entraîne en particulier une augmentation parallèle sensible de la flottabilité d'un sous-marin.

n

---

couche de frottement [HR-1044] - *n*

Définition :
Couche atmosphérique s'étendant de la surface du globe terrestre jusqu'à une hauteur d'environ 600 à 800 m et dans laquelle le mouvement de l'air est notablement affecté par le frottement de surface. Au-dessus de cette couche se trouve l'atmosphère libre.

---

couche de mélange [HR-1045] - *n*
couche homogène - *n*

Définition :
Couche d'eau superficielle pratiquement isotherme, qui existe souvent au-dessus de la thermocline.

---

couche de mouvement nul [HR-1046] - *n*

Définition :
Couche d'eau située dans la mer à une certaine profondeur et que l'on suppose en état de repos.

---

couche de transition [HR-1047] - *n*

Définition :
Couche d'eau présentant une variation notable du gradient vertical d'un paramètre donné, par rapport aux couches adjacentes.

---

couche diffusante profonde [HR-1048] - *n*
dsl - *n*
fond fantôme - *n*

Définition :
Faux échos, enregistrés par un sondeur à écho qui donnent l'illusion d'un fond situé à une profondeur inférieure à celle du fond réel. La couche diffusante profonde, assez commune dans les parties les plus profondes des océans, est due à la présence de quantités considérables de petits organismes.

---

couche limite [HR-1051] - *n*

Définition :
Couche de fluide au voisinage immédiat d'une paroi ou d'une surface de séparation avec un autre fluide. C'est la couche dans laquelle les forces de frottement ne sont pas négligeables.

---

couche limite de surface [HR-1052] - *n*

Définition :
Mince couche d'air adjacente à la surface du globe terrestre, dont l'épaisseur admise est comprise entre 10 et 100 m.

---

coucher [HR-1053] - *n*

Définition :
Passage descendant d'un corps céleste à l'horizon apparent. Le contraire est lever.

Antonyme(s) :
- coucher du soleil (HR-1054)
- massif (HR-2569)

---

coucher du soleil

Définition :

[HR-1054] - *n* Disparition sous l'horizon visible du bord supérieur du soleil.

---

coude [HR-1055] - *n*

Définition :
Changement brusque dans la direction d'un chenal, d'un fleuve, ou de la ligne de côte.

---

coude [HR-1056] - *n*

Définition :
Changement brusque dans la direction d'un chenal, d'un fleuve, ou de la ligne de côte.

---

couleur de la mer [HR-1057] - *n*

Définition :
Couleur apparente de la couche superficielle de la mer, due aux effets combinés de la réflexion affectant certaines radiations composantes du spectre de la lumière visible, de la présence dans l'eau de matière en dissolution, ou de particules de matériaux détritiques ou autres en suspension, ainsi que de la concentration en plancton. Cette couleur varie du bleu foncé au jaune et peut être définie par des valeurs numériques de l'échelle de Forel. Des concentrations de plancton peuvent donner temporairement à l'eau de mer une coloration apparente rouge, blanche, verte ou autre.

Voir aussi :

- eau décolorée (HR-1386)
- eau décolorée (HR-1387)
- eau décolorée (HR-1386)
- eau décolorée (HR-1387)

---

couleur fondamentale [HR-5022] - *n*

Définition :
Une des trois couleurs de référence dont les longueurs d'onde sont choisies de façon à permettre la reproduction de l'ensemble des sensations colorées, par synthèse additive.

---

couleur primaire [HR-5023] - *n*

Définition :
Couleur complémentaire d'une couleur fondamentale. Les couleurs primaires sont utilisées pour la reproduction des couleurs par synthèse soustractive. Les trois couleurs primaires normalisées utilisées en impression sont le cyan, le jaune primaire et le magenta.

---

couloir [HR-1058] - *n*

Définition :
Route fixée pour le trafic aérien, ou maritime.

---

couloir de marée [HR-1059] - *n*

Définition :
Passage maritime étroit dans lequel la marée crée des courants importants.

---

couloir de marée

Définition :

[HR-1060] - *n*

Passage maritime étroit dans lequel la marée crée des courants importants.

---

coulomb [HR-1061] - *n*
C - *n*

Définition :
Unité de quantité d'électricité du système international.

---

coup de roulis
[HR-1062] - *n*

Définition :
Mouvement brusque et violent de roulis.

Voir aussi :
- bande (HR-350)

---

coup de vent [HR-1063] - *n*

Définition :
Vent dont la vitesse est comprise entre 34 et 40 noeuds (force 8 de l'échelle Beaufort).

Voir aussi :
- fort coup de vent (HR-1802)

---

coupe hydrologique [HR-1064] - *n*

Définition :
Série de stations hydrologiques successives alignées.

---

couple [HR-1065] - *n*

Définition :
Deux photographies prises de deux points de vue différents et de manière qu'une même partie du terrain soit représentée sur les deux photographies. Ce terme a un sens général et n'implique pas que les deux photographies soient destinées à être examinées stéréoscopiquement.

Voir aussi :
- couple stéréoscopique (HR-1066)
- couple stéréoscopique (HR-1066)

---

couple stéréoscopique
[HR-1066] - *n*

Définition :
Ensemble de deux photographies de la même région, prises de points de vue différents et se prêtant à l'examen en stéréoscopie.

---

coupole [HR-1067] - *n*

Définition :
Tourelle ou tour surmontée d'un petit dôme arrondi, surmontant un bâtiment.

---

coupole radar
[HR-1068] - *n*

Définition :
Construction en forme de dôme destinée à protéger l'antenne d'une installation radar.

Voir aussi :

- radome (HR-3668)

---

coupure [HR-5024] - *n*

Définition :
Champ d'une carte, normalement rectangulaire, que cette carte soit isolée ou fasse partie d'un découpage régulier, aux fins de représentation cartographique, d'une région étendue.

---

courant [HR-1069] - *n*

Définition :
Tout déplacement d'ensemble des particules d'un fluide.

---

courant [HR-1070] - *n*

Définition :
Tout déplacement d'ensemble des particules d'un fluide.

---

courant [HR-1071] - *n*

Définition :
S'agissant de la mer, mouvement permanent ou périodique des eaux, généralement dans le sens horizontal, dû à diverses causes telles que des différences de température, le vent, les marées.

---

courant [HR-1072] - *n*

Définition :
S'agissant de la mer, mouvement permanent ou périodique des eaux, généralement dans le sens horizontal, dû à diverses causes telles que des différences de température, le vent, les marées.

---

courant alternatif [HR-1073] - *n*

Définition :
Courant de marée portant alternativement dans deux directions à peu près opposées, avec une étale de courant à chaque renverse. De tels courants se produisent principalement dans les zones où les mouvements d'eau se concentrent dans des chenaux relativement étroits.

---

courant côtier [HR-1074] - *n*

Définition :
Courant de direction générale parallèle à la côte. Toutefois cette définition ne s'applique qu'au courant que l'on rencontre à l'extérieur de la zone de déferlement lorsqu'une telle zone existe.

---

courant de densité [HR-1075] - *n*

Définition :
Courant provoqué par le gradient horizontal de densité de l'eau.

Voir aussi :

- courant géostrophique (HR-1094)

---

courant de dérive [HR-1076] - *n*

Définition :
Courant océanique superficiel de faible vitesse et affectant une grande étendue d'eau, provoqué principalement par le vent.

---

courant de dérive [HR-1077] - *n*

Définition :
Courant océanique superficiel de faible vitesse et affectant une grande étendue d'eau, provoqué principalement par le vent.

---

courant de flot [HR-1078] - *n*
flot - *n*

Définition :
Mouvement horizontal de l'eau correspondant, avec un décalage plus ou moins important, à la marée montante. Les courants de flot portent généralement, selon le cas, vers la côte ou dans la direction de propagation de l'onde marée.

Voir aussi :
- marée montante (HR-2527)
- flux (HR-1773)

Antonyme(s) :
- jusant (HR-2234)

---

courant de flot [HR-1079] - *n*
flot - *n*

Définition :
Mouvement horizontal de l'eau correspondant, avec un décalage plus ou moins important, à la marée montante. Les courants de flot portent généralement, selon le cas, vers la côte ou dans la direction de propagation de l'onde marée.

Voir aussi :
- marée montante (HR-2527)
- flux (HR-1773)

Antonyme(s) :
- jusant (HR-2234)
- jusant (HR-2234)

---

courant de gradient [HR-1080] - *n*

Définition :
Courant dû à la composante horizontale du gradient de pression hydrostatique.

---

courant de jusant [HR-1081] - *n*
jusant - *n*
courant de reflux - *n*

Définition :
Mouvement horizontal de l'eau correspondant, avec un décalage plus ou moins important, à la marée descendante. Les courants de jusant portent généralement, selon le cas, vers le large ou dans la direction opposée à celle de la propagation de l'onde marée.

Voir aussi :
- jusant (HR-2234)

---

courant de marée [HR-1082] - *n*

Définition :
Mouvement d'eau horizontal lié aux variations du niveau de la mer causées par la force génératrice de la marée.

---

courant de marée mixte [HR-1083] - *n*

Définition :
Courant de marée, caractérisé par des différences considérables de vitesse et de durée entre les deux courants de flot et les deux courants de jusant se produisant chaque jour lunaire.

---

courant de marée portant au vent [HR-1084] - *n*

Définition :
Courant de marée dirigé en sens inverse du vent.

---

courant de marée portant sous le vent [HR-1085] - *n*

Définition :
Courant de marée dirigé dans le même sens que le vent.

---

courant de pente [HR-1086] - *n*

Définition :
Courant de gradient causé par la montée du niveau de l'eau près des rivages et dans les estuaires. Peut désigner tout courant lié à la pente de la surface libre.

---

courant de seiche [HR-1087] - *n*
rédélé - *n*
• *restriction géographique :* Bretagne

Définition :
Mouvement horizontal alternatif de l'eau accompagnant certaines seiches.

---

courant de subsurface [HR-1088] - *n*

Définition :
Courant que l'on rencontre habituellement au-dessous de la thermocline, de vitesse généralement plus faible que celle des courants existant près de la surface, et de direction souvent différente.

---

courant de surcote [HR-1089] - *n*

Définition :
Modification du courant côtier accompagnant une surcote.

---

courant de surface [HR-1090] - *n*

Définition :
Courant dont l'action ne se fait plus sentir au delà de quelques mètres (2 ou 3) au-dessous de la surface.

---

courant de turbidité [HR-1091] - *n*

Définition :
Masse d'eau chargée de matériaux détritiques en suspension et qui, en raison de sa forte densité, s'écoule par gravité sur les pentes jusqu'aux grands fonds.

---

courant de vent [HR-1092] - *n*

Définition :
Courant de dérive provoqué par l'action du vent.

---

courant diurne
[HR-1093] - *n*

Définition :
Courant de marée ne présentant qu'une période de flot et une période de jusant par jour lunaire.

---

courant géostrophique
[HR-1094] - *n*

Définition :
Courant existant dans l'océan lorsque le gradient de pression horizontal et la force de Coriolis sont en équilibre.

---

courant giratoire
[HR-1095] - *n*
courant rotatif - *n*
courant tournant - *n*

Définition :
Courant de marée dont la direction tourne progressivement de 360° au cours d'un cycle de marée, sans que sa vitesse s'annule.

---

courant non dû à la marée [HR-1096] - *n*

Définition :
Tout courant provoqué par des forces autres que la force génératrice de la marée.

Voir aussi :
- courant (HR-1072)

---

courant océanique
[HR-1097] - *n*

Définition :
Courant marin régulier, qu'il soit permanent et de parcours bien défini ou périodique et de période relativement longue.

---

courantomètre
[HR-1107] - *n*

Définition :
Appareil destiné à mesurer soit seulement la vitesse, soit à la fois la vitesse et la direction du courant. Il peut mesurer le courant en surface ou en profondeur. Il peut être mécanique, électromécanique, électronique ou acoustique. Il peut comporter un enregistrement interne ou une transmission radio.

Voir aussi :
- courantomètre Doppler (HR-5025)
- flotteur (HR-1765)
- flotteur dérivant (HR-1767)
- flotteur de Swallow (HR-1766)
- flotteur (HR-1768)
- (HR-4749)
- (HR-4854)
- (HR-4870)
- flotteur de Swallow (HR-1766)
- rotor Savonius (HR-3899)
- (HR-4949)

---

courantomètre Doppler [HR-5025] - *n*

Définition :
Appareil acoustique déterminant le courant dans différentes couches de la mer par mesure de l'effet Doppler dans quatre directions. Il peut être fixé sur un navire, ou mouillé ou posé sur le

fond.

---

courant périodique [HR-1098] - *n*

Définition :
Courant dont la vitesse et la direction reprennent les mêmes valeurs à intervalles plus ou moins réguliers.

---

courant permanent [HR-1099] - *n*

Définition :
Courant continu qui n'est affecté que par des changements périodiques ou saisonniers relativement faibles.

---

courant résiduel [HR-1100] - *n*

Définition :
Courant moyen sans ses composantes périodiques.

---

courant sagittal [HR-1101] - *n*
courant d'arrachement - *n*
courant de déchirure - *n*
rip current - *n*

Définition :
Veines de courant, perpendiculaires au rivage, par lesquelles s'effectue le mouvement de retour vers le large des eaux superficielles poussées vers la côte par les vagues et le vent.

---

courant saisonnier [HR-1102] - *n*

Définition :
Courant caractérisé par des changements considérables de vitesse ou de direction dûs aux vents saisonniers.

---

courant semi-diurne [HR-1103] - *n*

Définition :
Courant de marée ayant deux périodes de flot et deux périodes de jusant, de durées presque égales, durant un jour lunaire.

---

courant sous-marin [HR-1104] - *n*

Définition :
Courant existant en-dessous de la surface de l'eau ; en particulier, courant ayant une direction et/ou une vitesse différentes de celle du courant de surface.

---

courant sous-marin de retour [HR-1105] - *n*
undertow - *n*

Définition :
Courant sous-marin s'écoulant près du fond en direction du large, tel par exemple que celui qui résulte du retour par gravité des masses d'eau projetées sur un rivage en pente par des vagues déferlantes ou des brisants.

Voir aussi :
- flot de retour (HR-1763)

---

courants telluriques [HR-1108] - *n*

Définition :
Courants électriques naturels qui circulent dans le sol en vastes nappes à la surface de la terre ou à son voisinage.

courant uniforme [HR-1106] - *n*

Définition :
Tout écoulement selon des lignes de courant parallèles.

---

courbe de marée [HR-1109] - *n*

Définition :
Graphique représentant les variations du niveau de la mer en fonction du temps en un lieu donné. Pour une marée normale, la courbe ainsi tracée a approximativement la forme d'une sinusoïde.

Voir aussi :
- marégramme (HR-2537)

---

courbe de niveau [HR-1110] - *n*
ligne de niveau - *n*

Définition :
Ligne joignant des points de même altitude ou de même profondeur. On dit aussi ligne de niveau ou isohypse dans le cas des altitudes. Les lignes d'égale profondeur sont appelées plus spécialement isobathes. La représentation cartographique peut comporter des courbes maîtresses, des courbes figuratives.

Voir aussi :
- courbes figuratives (HR-1113)
- hachures (HR-1979)
- courbes figuratives (HR-1114)
- courbe maîtresse (HR-1112)

---

courbe de niveau de dépression [HR-1111] - *n*

Définition :
Courbe de niveau fermée à l'intérieur de laquelle le terrain est à une altitude plus basse qu'à l'extérieur.

Voir aussi :
- courbes figuratives (HR-1113)

---

courbe maîtresse [HR-1112] - *n*

Définition :
Courbe de niveau de cote égale à un nombre entier d'un certain multiple de l'équidistance, dont le trait est légèrement renforcé par rapport à celui des autres courbes, de manière à faciliter la lecture des cartes.

---

courbes figuratives [HR-1113] - *n*

Définition :
Courbes de niveau destinées uniquement à donner une représentation approximative de la forme générale du terrain (représentation à l'effet) ; contrairement aux courbes de niveau proprement dites, ces courbes sont tracées à vue sans considération d'équidistance, et ne reposent pas sur un réseau de nivellement régulier.

---

courbes figuratives [HR-

Définition :
Courbes de niveau d'épaisseur variable selon l'éclairage

1114] - *n*

conventionnel adopté : trait plus large sur une pente à l'ombre, plus étroit sur une pente illuminée.

---

courbes hypsométriques [HR-1115] - *n*
courbes hypsographiques - *n*

Définition :
Système de courbes utilisé en cartographie pour faire ressortir les surfaces dont l'altitude est comprise entre deux valeurs déterminées, à l'aide d'une gamme de teintes variées appliquée à ces surfaces.

---

couronne [HR-1116] - *n*

Définition :
Photométéore constitué par une ou plusieurs séries (rarement plus de trois) d'anneaux colorés, centrés sur le soleil ou la lune et de rayon relativement faible.

---

cours d'eau [HR-1117] - *n*

Définition :
Nom très général donné à toutes les eaux courantes : fleuves, rivières, ruisseaux.

---

cours d'eau [HR-1118] - *n*

Définition :
Nom très général donné à toutes les eaux courantes : fleuves, rivières, ruisseaux.

---

couvert [HR-1119] - *adj*

Définition :
Qui se trouve à l'instant considéré au dessous de la surface de l'eau.

Antonyme(s) :

- découvert (HR-1188)
- découvert (HR-1188)
- découvrant (HR-1189)
- en surface (HR-1502)

---

couverture [HR-1120] - *n*

Définition :
Surface représentée (par des cartes, des photographies, etc.). Pour une carte on dit aussi champ.

---

couverture [HR-1121] - *n*

Définition :
Zone dans laquelle un système de radiolocalisation est utilisable, ou sur laquelle un système de détection fonctionne efficacement.

---

couvrir et découvrir [HR-1122] - *vi*

Définition :
Se dit d'une zone de fond découvrant, c'est à dire qui se trouve périodiquement au-dessus et au-dessous de la surface de l'eau, selon la hauteur de marée.

---

covariance [HR-1123] - *n*

Définition :
Moyenne du produit des écarts à la moyenne de deux variables aléatoires. C'est aussi la moyenne du produit de ces variables

moins le produit de leurs moyennes. Elle est nulle si les deux variables sont indépendantes.

---

crachin [HR-1124] - *n*

Définition :
Pluie très fine de caractère spécifiquement marin. N'implique pas l'idée de froid que comporte la Bruine.

---

crapaud [HR-1125] - *n*

Définition :
Masse maintenant au fond la ligne de mouillage d'un objet (coffre, casier, appareil de mesure, etc.).

---

crapaud de nivellement [HR-1126] - *n*

Définition :
Embase mobile, destinée à supporter la mire de nivellement, que l'on pose aux emplacements prévus, lors d'un cheminement, afin de rendre possible la mesure précise des dénivelées.

---

cratère [HR-1127] - *n*

Définition :
Cavité en forme de coupe, au sommet ou sur le côté d'un volcan.

---

crémaillère [HR-5026] - *n*

Définition :
Dispositif micrométrique à dents et vis sans fin permettant le déplacement continu et précis de deux pièces l'une par rapport à l'autre.

Voir aussi :

- tambour micrométrique (HR-4264)

---

crépuscule [HR-1128] - *n*

Définition :
Période d'obscurité croissante qui suit le coucher du soleil (crépuscule du soir ou crépuscule) ou période correspondante d'obscurité décroissante qui précède le lever du soleil (crépuscule du matin, aube, urore). On distingue conventionnellement le crépuscule civil, le crépuscule nautique et le crépuscule astronomique qui sont les périodes séparant le lever ou le coucher du soleil de l'instant où celui-ci se trouve respectivement à 6°, 12° et 18° au-dessous de l'horizon astronomique.

---

crête [HR-1129] - *n*

Définition :
Sommet d'une vague ou d'une ondulation de houle.

---

crête [HR-1130] - *n*

Définition :
Ligne de faîte d'une chaîne de montagnes ou d'une dorsale.

---

crête barométrique [HR-1131] - *n*

Définition :
Région de l'atmosphère dans laquelle la pression est élevée par rapport à celle des régions voisines situées au même niveau. Sur les cartes du temps, cette situation est caractérisée par un système

d'isobares ou courbes de niveau en forme de U, dont la concavité est tournée vers les pressions les plus élevées (anticyclone).

Voir aussi :

- creux barométrique (HR-1135)
- dorsale (HR-1344)
- dorsale océanique (HR-1345)
- creux barométrique (HR-1135)
- dorsale (HR-1344)
- crête de pression (HR-1132)

---

crête de pression [HR-1132] - *n*
crête - *n*

Définition :
Crête ou mur de glace hummockée formé par des floes qui ont été pressés les uns contre les autres.

---

creux [HR-1133] - *n*

Définition :
Cavité, trou.

---

creux [HR-1134] - *n*

Définition :
Partie concave comprise entre les crêtes de deux vagues (ou lames) successives. Aussi dénivellation entre la crête d'une vague et la partie concave la plus basse qui la précède ou la suit.

---

creux barométrique [HR-1135] - *n*

Définition :
Région de l'atmosphère dans laquelle la pression est basse par rapport aux régions voisines situées au même niveau. Elle est représentée sur la carte synoptique par un système d'isobares en forme approximative de V dont la concavité est tournée vers les basses pressions.

---

crevasse de marée [HR-1136] - *n*

Définition :
Fissure à la ligne de jonction entre la banquette côtière ou la falaise de glacier et la banquise côtière, cette dernière étant soumise au mouvement de montée et de baissée de la marée.

---

crevé [HR-1137] - *n*
ouverture de cadre - *n*

Définition :
Ouverture pratiquée dans le cadre d'une carte pour étendre dans la marge la zone cartographiée en vue de présenter un élément important.

---

crevé [HR-1138] - *n*
ouverture de cadre - *n*

Définition :
Ouverture pratiquée dans le cadre d'une carte pour étendre dans la marge la zone cartographiée en vue de présenter un élément important.

---

crier la sonde [HR-1139] - *vt*

Définition :
Annonce faite par le sondeur de la profondeur à laquelle le plomb

chanter la sonde - *vt* de sonde a touché (ou éventuellement n'a pas touché) le fond.

---

crique [HR-1140] - *n*

Définition :
Petite baie s'étendant plus loin à l'intérieur des terres qu'une anse.

---

crique [HR-1141] - *n*

Définition :
Bras d'eau douce ou salée, relativement étroit, s'avançant à l'intérieur des terres et influencé sur toute sa longueur par la marée.

---

crique [HR-1142] - *n*

Définition :
Bras d'eau douce ou salée, relativement étroit, s'avançant à l'intérieur des terres et influencé sur toute sa longueur par la marée.

---

critère de Rayleigh [HR-1143] - *n*

Définition :
Critère utilisé dans l'analyse des marées. Il exprime que deux composantes harmoniques voisines ne peuvent être séparées que si l'une comporte au moins une période complète de plus que l'autre sur l'étendue temporelle des données utilisables.

---

croisée des fils du réticule [HR-1144] - *n*

Définition :
Dispositif de fils ou de traits orthogonaux gravés sur verre, placé dans le plan focal d'une lunette astronomique ou terrestre et servant à effectuer la visée.

Voir aussi :
- réticule (HR-3849)
- réticule (HR-3849)

---

croquis cartographique [HR-1145] - *n*

Définition :
Dessin topographique schématique et sommaire, effectué à main levée qui, bien que respectant approximativement les rapports de distances, n'est ni véritablement à l'échelle ni correctement orienté.

---

croquis topographique [HR-1146] - *n*

Définition :
Croquis effectué lors d'observations sur le terrain pour compléter des mesures.

Voir aussi :
- planchette (HR-3272)
- projection d'embarcation (HR-3566)

---

croûte terrestre [HR-1147] - *n*
écorce terrestre - *n*
lithosphère - *n*

Définition :
Ensemble des couches superficielles solides de la terre, au dessus du manteau. Son épaisseur varie d'une dizaine de kilomètres sous les océans à une quarantaine sous les continents.

---

croûte terrestre [HR-1148] - *n*
écorce terrestre - *n*
lithosphère - *n*

Définition :
Ensemble des couches superficielles solides de la terre, au dessus du manteau. Son épaisseur varie d'une dizaine de kilomètres sous les océans à une quarantaine sous les continents.

---

crue [HR-1149] - *n*

Définition :
Surélévation du niveau des eaux d'un cours d'eau au-dessus de son niveau normal résultant de pluies abondantes ou de la fonte des neiges dans son bassin.

---

crue [HR-1150] - *n*

Définition :
Surélévation du niveau des eaux d'un cours d'eau au-dessus de son niveau normal résultant de pluies abondantes ou de la fonte des neiges dans son bassin.

---

culmination [HR-1151] - *n*

Définition :
Maximum de hauteur apparente d'un astre (culmination supérieure). Indique aussi, pour un astre qui est constamment au dessus de l'horizon, le point de hauteur apparente minimale (culmination inférieure). La culmination a lieu au passage de l'astre au méridien local.

Voir aussi :
- passage au méridien (HR-3103)
- passage au méridien (HR-3103)

---

curseur [HR-1152] - *n*

Définition :
Dans un instrument, pièce coulissante ou réglable destinée à fournir une référence mobile, comme le coulisseau d'une règle à calcul, ou l'alidade rotative sur un écran radar.

---

curseur [HR-1153] - *n*

Définition :
Dans un système informatique, élément graphique affiché sur le visuel qui indique la position actuelle de travail. Dans l'édition graphique, des curseurs spéciaux peuvent être utilisés (par exemple, des croix ou des réticules). Le curseur est commandé par l'utilisateur à l'aide de commandes appropriées : souris, boule roulante, touches de déplacement, etc.

---

curseur [HR-1154] - *n*

Définition :
Appareil déplacé manuellement, qui, muni d'une loupe et d'un pointeur, permet de travailler avec une table à numériser.

---

curvimètre [HR-1155] - *n*

Définition :
Instrument permettant de mesurer la longueur d'une ligne courbe par la rotation d'une roulette que l'on déplace le long de cette ligne. On utilise notamment le curvimètre pour mesurer sur une carte la longueur de la ligne de côte.

cuvette [HR-1156] - *n*

Définition :
Dépression du fond de la mer, généralement moins profonde qu'une fosse et pas nécessairement de forme allongée.

Voir aussi :
- passage (HR-3098)

---

cuvette du compas [HR-1157] - *n*

Définition :
Partie du compas dans laquelle est montée la rose. La cuvette d'un compas magnétique est généralement remplie de liquide. La cuvette tourne avec le bateau tandis que la rose du compas reste orientée dans la direction du méridien magnétique.

---

cyan [HR-5027] - *n*

Définition :
Une des trois couleurs primaires normalisées utilisées pour l'impression en trichromie ou en quadrichromie, complémentaire du rouge. C'est une nuance particulière de bleu-vert.

---

cycle [HR-1158] - *n*

Définition :
Séquence d'évènements qui se produisent selon une succession invariable, au cours d'un certain intervalle de temps. Cette séquence peut être répétitive ou non.

Voir aussi :
- fréquence (HR-1811)
- hertz (HR-2017)
- période (HR-3140)
- période (HR-3141)

---

cycle de la marée [HR-1159] - *n*

Définition :
Ensemble des phases de la marée, telles qu'elles se produisent durant un jour lunaire, un mois lunaire ou un cycle métonien.

---

cycle du courant [HR-1160] - *n*

Définition :
Séquence complète des conditions d'évolution d'un courant de marée, telles qu'elles peuvent apparaître au cours d'un jour lunaire, d'un mois lunaire ou d'un cycle métonien.

---

cycle métonien [HR-1161] - *n*
cycle de Méton - *n*

Définition :
Période de 19 ans, après laquelle les différentes phases de la lune se reproduisent approximativement aux mêmes dates que celles du cycle précédent.

---

cycle par seconde [HR-1162] - *n*

Définition :
Ancienne unité de fréquence. Cette unité s'appelle maintenant le hertz.

cycle solaire [HR-1163] - *n*

Définition :
Variation cyclique de l'activité solaire, dont la période est de 11,2 années. Ce cycle a été découvert à partir de l'observation du nombre des taches solaires.

---

cyclone tropical [HR-1164] - *n*
cyclone - *n*

Définition :
Cyclone d'origine tropicale de petit diamètre (quelques centaines de kilomètres). Il se caractérise par un vent violent et des pluies torrentielles. Il est parfois accompagné d'orages. Il est plus violent qu'une simple dépression tropicale.

Voir aussi :
- typhon (HR-4492)

---

danger pour la navigation [HR-1165] - *n*
danger - *n*

Définition :
Tout élément ou condition d'environnement qui pourrait gêner ou empêcher la navigation ou pourrait compromettre sa sécurité de quelque manière que ce soit.

---

danger signalé [HR-1166] - *n*

Définition :
Obstacle dangereux pour la navigation, qui fait l'objet d'un avis aux navigateurs, mais dont l'existence n'a pas été confirmée.

Voir aussi :
- vigie (HR-4572)

---

darse [HR-1167] - *n*

Définition :
Dans un port, bassin allongé perpendiculaire ou oblique au contour général de l'ensemble des ouvrages.

---

date de nouveau tirage [HR-1168] - *n*

Définition :
Date du nouveau tirage d'une carte marine, quand elle est imprimée sur le document (usage actuel des USA, par exemple).

---

débarcadère [HR-1169] - *n*

Définition :
Installation sur une côte ou dans un port, où un navire peut débarquer passagers et/ou marchandises.

---

débit [HR-1170] - *n*

Définition :
Quantité de courant électrique ou de toute autre forme d'énergie fournie par une machine dans une période de temps déterminée.

---

débit [HR-1171] - *n*

Définition :
Quantité d'eau s'écoulant, dans une période de temps déterminée, en un point donné d'un cours d'eau, ou d'une veine de courant par exemple volume d'eau douce évacuée vers la mer par un fleuve à

son embouchure.

---

débit d'amont [HR-1172] - *n*

Définition :
Débit provenant de la partie haute du bassin d'un fleuve.

---

débit fluvial [HR-1173] - *n*

Définition :
Débit à travers une section donnée d'un cours d'eau pendant l'unité de temps (ordinairement exprimé en mètres cubes par seconde).

---

déblais [HR-1174] - *n*

Définition :
Matériaux (vase, sable, limon, etc.) enlevés du fond d'un chenal ou d'un port par une drague.

---

décalage de courant [HR-1175] - *n*

Définition :
Intervalle de temps séparant l'heure à laquelle le courant est étale ou atteint une certaine intensité relative dans un port secondaire et l'heure à laquelle les mêmes phénomènes se produisent dans le port principal de référence.

---

décamètre à ruban [HR-5028] - *n*

Définition :
5292 Ruban métallique (ou parfois en textile renforcé), long d'un ou deux décamètres, servant à la mesure rapide de distances courtes.

Voir aussi :

- ruban (HR-3915)
- ruban (HR-3916)

---

décélération [HR-1176] - *n*

Définition :
Accélération négative.

---

décibar [HR-1177] - *n*

Définition :
La dixième partie du bar.

---

décimètre [HR-1178] - *n*

Définition :
La dixième partie du mètre.

---

déclinaison [HR-1179] - *n*

Définition :
Angle entre la direction d'un astre et le plan de l'équateur. Il est positif pour un astre situé dans l'hémisphère nord, négatif pour l'hémisphère sud.

---

déclinaison magnétique [HR-1180] - *n*

Définition :
En un point de la surface de la terre, angle que fait le méridien magnétique avec le méridien géographique. Cet angle est exprimé en degrés, et compté à partir du nord géographique vers l'est ou

vers l'ouest.

---

déclinatoire [HR-1181] - *n*
boussole déclinatoire - *n*

Définition :
Instrument ou accessoire d'instrument composé essentiellement d'une boussole, permettant d'orienter dans la direction du nord magnétique une planchette de topographe, une règle, un théodolite.

Voir aussi :
- déclinatoire tubulaire (HR-1182)

---

déclinatoire tubulaire [HR-1182] - *n*
déclinatoire cylindrique - *n*

Définition :
Déclinatoire sous tube employé dans certains types de théodolites ou tachéomètres.

---

déclivité [HR-1183] - *n*

Définition :
Terrain en pente.

Antonyme(s) :
- déclivité (HR-1184)
- déclivité (HR-1186)

---

déclivité [HR-1184] - *n*

Définition :
Terrain en pente.

Antonyme(s) :
- côte (HR-1031)
- déclivité (HR-1183)
- déclivité (HR-1185)

---

déclivité [HR-1185] - *n*

Définition :
Pente d'un terrain ou d'une surface d'eau par rapport au plan horizontal.

Antonyme(s) :
- déclivité (HR-1184)
- déclivité (HR-1186)

---

déclivité [HR-1186] - *n*

Définition :
Pente d'un terrain ou d'une surface d'eau par rapport au plan horizontal.

Antonyme(s) :
- côte (HR-1031)
- déclivité (HR-1183)
- déclivité (HR-1185)

---

décote [HR-1187] - *n*

Définition :
Abaissement du niveau de la mer par rapport au niveau prédit, du fait des conditions météorologiques.

---

découvert [HR-1188] - *adj*

Définition :
Qui se trouve à l'instant considéré totalement ou partiellement au dessus de la surface de l'eau.

Antonyme(s) :
- couvert (HR-1119)
- couvert (HR-1119)
- immergé (HR-2100)

---

découvrant [HR-1189] - *adj*

Définition :
Qui est à certains moments, mais non en permanence, au dessus du niveau de la mer.

Antonyme(s) :
- couvert (HR-1119)
- immergé (HR-2100)

---

découvrant [HR-5029] - *adj*

Définition :
Dont la cote est supérieure à celle du niveau de réduction des sondes, mais inférieure à celle du niveau du trait de côte.

---

découvrant [HR-1190] - *n*

Définition :
Haut-fond, banc, ou rocher découvrant.

---

décrochement [HR-1191] - *n*
baïonnette - *n*

Définition :
Décalage latéral en un point d'un profil, ou d'un cheminement ou de toute autre ligne, qui n'affecte pas sa direction générale.

---

défense [HR-1192] - *n*

Définition :
Objet placé le long de la coque d'un navire ou d'un wharf pour le protéger des frottements des navires amarrés contre lui, ou pour alléger le choc d'un contact avec un autre navire ou wharf.

---

déferlement [HR-1193] - *n*

Définition :
Effondrement des crêtes d'une vague par excès de cambrure dû, au large, à l'action du vent et, à la côte, à la plus faible profondeur. Sur une côte en faible pente, la vague s'écroule en glissant sur sa face avant : déferlement glissant. Sur un fond plus incliné, la crête des vagues bascule en rouleaux : déferlement plongeant. Sur un fond très incliné, l'écume apparaît à mi-hauteur de chaque vague, qui bientôt bouillonne : déferlement frontal, ou à gonflement.

---

défilé [HR-1194] - *n*

Définition :

Passage naturel très étroit dans un relief.

Voir aussi :

- gorge (HR-1909)
- gorge (HR-1910)

---

définition [HR-1195] - *n*

Définition :
En photographie ou sur l'écran d'un visuel, degré de netteté et de finesse de l'image.

Voir aussi :

- pouvoir de résolution (HR-3482)
- pouvoir de résolution (HR-3482)

---

déflecteur [HR-1196] - *n*

Définition :
Appareil qui sert à déterminer la déviation des compas, de façon à effectuer leur compensation.

---

défluent [HR-1197] - *n*

Définition :
Bras résultant de la division des eaux d'un cours d'eau principal et ne rejoignant plus ce cours d'eau en aval, comme on en trouve dans un delta.

---

déformation angulaire [HR-1198] - *n*

Définition :
Dans une représentation cartographique, déformation due au fait que le système de projection employé ne conserve pas les angles des figures représentées.

Voir aussi :

- altération angulaire (HR-80)
- conformité (HR-929)

---

déformation perspective [HR-1199] - *n*

Définition :
Déplacement de la position relative des points sur l'image photographique, par rapport à la projection orthogonale du terrain sur un plan horizontal, due à la non verticalité de l'axe de prise de vue et au relief.

---

dégagement vertical [HR-1200] - *n*

Définition :
Espace vertical minimum nécessaire pour permettre le passage.

---

dégel [HR-1201] - *n*

Définition :
Fusion de la neige ou de la glace à la surface terrestre.

---

degré [HR-1202] - *n*

Définition :
Unité d'angle ou d'arc correspondant à 1/360 de la circonférence.

degré [HR-1203] - *n*

Définition :
Unité de mesure de la température dans certaines échelles thermométriques (Celsius ou Fahrenheit).

---

déjaugement [HR-5030] - *n*

Définition :
Diminution du tirant d'eau d'un navire sous l'effet de la vitesse ou pour toute autre cause.

---

délimitation [HR-1204] - *n*

Définition :
Processus d'établissement de limites ou frontières maritimes dans le contexte de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, ou du droit coutumier international.

---

delta [HR-1205] - *n*

Définition :
Construction fluviomarine de forme générale triangulaire, plus ou moins saillante par rapport à la côte, créée par les alluvions à l'embouchure d'un fleuve, dont le cours se sépare en plusieurs défluents avant d'atteindre la mer.

---

démagnétisation [HR-1206] - *n*

Définition :
Neutralisation du magnétisme d'un navire, au moyen de circuits électriques convenablement disposés et installés en permanence sur le navire.

Voir aussi :
- câble de démagnétisation (HR-558)
- câble de démagnétisation (HR-558)

---

démagnétiser [HR-1207] - *vt*
désaimanter - *vt*

Définition :
Faire disparaître l'aimantation.

Antonyme(s) :
- aimanter (HR-52)
- aimanter (HR-52)

---

demi-aigle [HR-5031] - *n*

Définition :
Format de papier (740 x 530 mm) utilisé notamment pour les cartes marines françaises avant le choix des formats normalisés internationaux, valant la moitié d'un grand-aigle.

---

demi-cercle dangereux [HR-1210] - *n*

Définition :
Partie d'un cyclone tropical située à droite de la trajectoire du cyclone dans l'hémisphère nord, à gauche de la trajectoire dans l'hémisphère sud, dans laquelle l'agitation de la mer est la plus forte et où les vents, plus violents, tendent à déporter les navires vers l'avant de la trajectoire. L'autre partie est appelée demi-cercle maniable.

demi-diamètre [HR-1211] - *n*

Définition :
Moitié de l'angle sous lequel est vu le diamètre du disque visible d'un corps céleste.

---

demi grand axe [HR-1208] - *n*

Définition :
Moitié du grand axe de l'ellipse ou de l'ellipsoïde de révolution.

---

demi-octet [HR-1212] - *n*
quartet - *n*

Définition :
Unité d'information ou de mémoire formé de 4 bits, généralement utilisé pour coder les chiffres 0 à 9.

---

demi petit axe [HR-1209] - *n*

Définition :
Moitié du petit axe de l'ellipse ou de l'ellipsoïde de révolution.

---

dénivellation due au vent [HR-1213] - *n*

Définition :
Surcote se produisant sous le vent d'une étendue d'eau, par l'effet de la force d'entrainement superficielle due au vent sur cette étendue.

Voir aussi :
- marée météorologique (HR-2524)
- marée météorologique (HR-2524)

---

densité [HR-1214] - *n*

Définition :
Rapport, à une température et une pression données, de la masse d'un certain volume d'un corps à la masse d'un égal volume d'un autre corps pris comme étalon. Pour les corps liquides et solides, on prend comme étalon l'eau distillée à la température de 4°C, et à la pression de 101 325 pascals.

---

densité [HR-1215] - *n*

Définition :
Densité de l'eau de mer.

---

densité [HR-1216] - *n*
densité optique - *n*

Définition :
En photographie et en imprimerie, degré de noircissement ou d'encrage de l'image, après développement ou impression. Se définit quantitativement par le logarithme décimal de l'opacité optique.

---

densité des sondes [HR-1217] - *n*

Définition :
Espacement des profils et espacement des sondages sur un même profil. La densité des sondes est liée notamment à l'échelle du levé.

---

densité potentielle [HR-1218] - *n*

Définition :
Densité d'un échantillon d'eau supposé ramené à la surface de

	manière adiabatique, c'est-à-dire, comme si on avait déterminé cette densité à partir de la salinité et de la température potentielle.
densitomètre [HR-1219] - *n*	**Définition :** Instrument pour la mesure précise, sur une image photographique ou autre, de la densité optique.
déplacement [HR-5032] - *n*	**Définition :** Masse du volume d'eau déplacé par la carène d'un navire dans des conditions de charge déterminées. Il s'exprime en tonnes.
dépôt [HR-1220] - *n*	**Définition :** Accumulation sur le fond de la mer de matériaux solides, de natures ou provenances diverses, qui peuvent avec le temps devenir suffisamment compacts et solides pour constituer une roche sédimentaire.
dépôts de déblais [HR-1221] - *n*	**Définition :** Accumulation sur le fond de matériaux provenant de dragages de chenaux ou de ports et déchargés en mer.
dépôts de turbidité [HR-1222] - *n*	**Définition :** Dépôts se produisant sous l'effet des courants de turbidité et caractérisés par un double gradient granulométrique, horizontal et vertical.
dépôts terrigènes [HR-1223] - *n*	**Définition :** Dépôts se composant de matériaux détritiques provenant de l'érosion des terres émergées et qu'on rencontre généralement dans les parties peu profondes de la mer.
dépouillement des observations de marée [HR-1224] - *n*	**Définition :** Traitement des observations de marée brutes en vue d'obtenir les données directement utilisables pour leur exploitation.
dépression [HR-1225] - *n*	**Définition :** Zone de la surface du sol entourée de tous côtés par des altitudes supérieures.
dépression [HR-1226] - *n*	**Définition :** Région de l'atmosphère dans laquelle la pression est plus faible que celle des régions environnantes situées au même niveau. Sur une carte synoptique, son emplacement se marque par un minimum de pression des surfaces de niveau ou un creux des surfaces isobariques.

dépression de l'horizon marin [HR-1227] - *n*

Définition :
Dans un plan vertical, angle entre le plan horizontal et la ligne visant l'horizon de la mer.

---

dépression sous-marine [HR-1228] - *n*
dépression - *n*

Définition :
Dépression du fond marin de forme allongée, à fond plat et à flancs escarpés, généralement moins profonde qu'une fosse.

Voir aussi :
- cuvette (HR-1156)
- fossé (HR-1804)

---

dérélict [HR-1229] - *n*
épave - *n*

Définition :
Tout objet abandonné en mer ou flottant entre deux eaux, souvent d'une dimension suffisante pour constituer un danger pour la navigation. Se dit en particulier d'un navire abandonné.

Voir aussi :
- épave (HR-1519)

---

dérive [HR-1230] - *n*

Définition :
Écart, dû au vent et/ou au courant, entre la route suivie par un navire ou un aéronef et celle qui serait suivie en l'absence de vent et de courant, pour le même cap du navire ou de l'aéronef. Cette dérive peut s'exprimer soit par un angle de dérive, soit par une distance transversale à la route prévue, soit par la même distance par unité de temps.

---

dérive [HR-1231] - *n*

Définition :
Déplacement par rapport au fond d'un objet flottant à la surface ou entre deux eaux sous l'action du courant et/ou du vent.

---

dérive [HR-1232] - *n*

Définition :
Défaut d'orientation de l'appareil de prise de vues par rapport à la route de l'avion, qui se traduit sur les photographies verticales par un angle entre les bords des photographies et la ligne de base.

---

dérive due au courant [HR-1236] - *n*

Définition :
Dérive d'un navire sous l'action du courant.

---

dérive due au courant [HR-1237] - *n*

Définition :
Dérive d'un navire sous l'action du courant.

---

dérive due au vent [HR-1233] - *n*

Définition :
Dérive d'un navire sous l'action du vent.

---

dérive due au vent [HR-1234] - *n*

Définition :
Dérive d'un navire sous l'action du vent.

---

dérive due au vent [HR-1235] - *n*

Définition :
Dérive d'un navire sous l'action du vent.

Voir aussi :
- angle de dérive (HR-123)
- dérive due au vent (HR-1233)
- dérive due au courant (HR-1237)

---

dérive littorale [HR-1238] - *n*

Définition :
Courant proche du rivage auquel il est sensiblement parallèle, résultant de différentes causes : houle, courants, vent. La composante due au déferlement entraine la formation de courants sagittaux.

---

dériver [HR-1239] - *vi*

Définition :
Être involontairement entraîné, ou dévié de sa route, par le vent et/ou le courant.

---

déroulement d'un programme [HR-1240] - *n*

Définition :
Suite des opérations que comporte l'exécution complète d'un programme d'ordinateur.

---

dessin [HR-1241] - *n*

Définition :
Procédé consistant à réaliser une image par dépôt sur un support d'une substance opaque, à l'aide d'outils appropriés.

Voir aussi :
- tracé (HR-4417)

---

dessin [HR-1242] - *n*

Définition :
Image réalisée par le procédé du même nom, ou l'ensemble du support et de l'image.

---

dessinateur [HR-1243] - *n*

Définition :
Technicien dont la fonction est de dessiner.

---

détecteur de brume [HR-1244] - *n*

Définition :
Dispositif utilisé pour mesurer automatiquement les conditions de visibilité qui déterminent le déclenchement ou l'arrêt d'un signal sonore.

détermination du trait de côte [HR-1245] - *n*

Définition :
Opération topographique ayant pour objet d'obtenir les données nécessaires au tracé du trait de côte sur une carte.

---

détritique [HR-5033] - *adj*

Définition :
Qualifie un sédiment meuble où dominent les débris de formations préexistantes, provenant d'un processus quelconque de désagrégation.

---

détritique [HR-1246] - *n*

Définition :
Formation benthique caractérisée par des sédiments provenant de la désagrégation mécanique de matériaux terrigènes ou de tests d'animaux marins (biodétritique).

---

détroit [HR-1247] - *n*

Définition :
Couloir resserré entre deux côtes, reliant deux étendues d'eau relativement importantes.

---

détroit servant à la navigation internationale [HR-1248] - *n*

Définition :
Détroit fréquenté par la navigation internationale et soumis aux règles particulières du passage en transit.

---

déversement [HR-1249] - *n*

Définition :
Rotation d'une photographie verticale, dans son plan, autour de l'axe de prise de vue.

---

déversement [HR-1250] - *n*

Définition :
Angle, de faible valeur le plus souvent, que fait l'un des côtés de la photographie, dans son plan, avec la ligne de vol.

Voir aussi :
- convergence (HR-5009)
- site (HR-5242)

---

déviation constante [HR-1251] - *n*

Définition :
Déviation qui conserve une valeur constante quel que soit le cap et qu'on peut obtenir par une disposition convenable de fers doux asymétriques horizontaux.

---

déviation de la verticale [HR-1252] - *n*

Définition :
En un point donné, angle entre la verticale (direction du fil à plomb) et la normale à l'éllipsoïde de référence.

---

déviation de

Définition :

magnétisme rémanent [HR-1253] - *n*

Partie de la déviation du compas due au magnétisme rémanent, qui subsiste pendant une courte période dans les structures d'un navire après la disparition du champ inducteur. Cette déviation se manifeste généralement après qu'un navire est resté longtemps à cap constant.

---

déviation du compas [HR-1254] - *n*
déviation - *n*

Définition :
Angle que fait l'aiguille aimantée avec le méridien magnétique compté en degrés vers l'est ou vers l'ouest à partir de ce méridien.

Voir aussi :

- planchette de déviation (HR-3273)

---

déviation due à la gîte (ou bande) [HR-1255] - *n*

Définition :
Partie de la déviation du compas due à la gîte que prend un navire. Cette déviation résulte du changement d'orientation des forces magnétiques dues au navire par rapport au champ magnétique terrestre et au compas.

---

déviation quadrantale [HR-1256] - *n*

Définition :
Partie cyclique de la déviation du compas dont la période est de un demi-tour. Elle change de signe pour un changement de cap de 90°.

---

déviation résiduelle [HR-1257] - *n*

Définition :
Déviation du compas qui subsiste après la compensation.

---

déviation semi-circulaire [HR-1258] - *n*

Définition :
Partie cyclique de la déviation du compas dont la période est de un tour. Elle change de signe pour un changement de cap d'environ 180°.

---

dextrogyre [HR-1259] - *adj*

Définition :
Qui tourne vers la droite, c'est-à-dire dans le sens des aiguilles d'une montre. S'applique en particulier au changement de direction du vent.

---

diagénèse [HR-1260] - *n*

Définition :
Processus physiques, chimiques et biologiques qui affectent les sédiments marins après leur dépôt.

---

diagramme [HR-1261] - *n*

Définition :
Représentation graphique de données.

---

diagramme

Définition :
Abaque servant à déterminer les azimuts des astres observés.

d'azimut [HR-1262] - *n*

---

diagramme de facteur de loch [HR-1263] - *n*

Définition :
Graphiques de proportionnalité, à l'échelle du levé, dont on se sert pour faciliter le report des distances compte tenu du facteur de loch, dans un levé hydrographique à l'estime.

---

diagramme de Napier [HR-1264] - *n*

Définition :
Diagramme donnant les valeurs de la déviation en fonction du cap du navire ; pour établir ce diagramme on en détermine, par observation directe, un certain nombre de points qu'on relie entre eux par une courbe régulière.

Voir aussi :
- planchette de déviation (HR-3273)

---

diagramme de vents [HR-1265] - *n*

Définition :
Pour une station et une période données, diagramme en coordonnées polaires indiquant pour chaque direction du vent la fréquence des vents de cette direction ou encore la fréquence de ces vents classés par groupes selon une certaine gamme de vitesses.

---

diagramme température-salinité [HR-1266] - *n*
diagramme TS - *n*

Définition :
Diagramme indiquant les variations corrélatives de la température et de la salinité dans une colonne d'eau. Un tel diagramme sert à identifier les masses d'eau superposées dans cette colonne et à en apprécier la stabilité. Il indique aussi la valeur du paramètre sigma-t et permet un contrôle de vraisemblance des mesures de température et de salinité.

---

diaphone [HR-1267] - *n*

Définition :
Dispositif fonctionnant à air comprimé et servant à produire un signal de brume caractérisé.

---

diaphragme d'ouverture [HR-1269] - *n*
diaphragme - *n*

Définition :
Écran comportant une ouverture circulaire centrée sur l'axe d'un système optique, de diamètre fixe ou variable, limitant la partie utile de faisceau lumineux incident.

---

diaphragme de champ [HR-1268] - *n*

Définition :
Écran comportant une ouverture de forme et de taille convenables qui limite le champ angulaire et par conséquent les dimensions de l'image fournie par un système optique.

---

diapositive [HR-

Définition :

1270] - *n*

Image positive photographique tirée sur un support transparent et destinée à être vue par transparence ou projetée sur un écran.

---

différence (angulaire) de phase [HR-1271] - *n*
angle de phase - *n*

Définition :
Différence entre les phases de deux phénomènes périodiques de même fréquence, exprimée en unités d'angle.

---

différence de longitude [HR-1272] - *n*

Définition :
Angle dièdre formé par les méridiens de deux points, ou arc d'équateur intercepté par ces deux méridiens.

---

différence de parallaxe [HR-1273] - *n*

Définition :
Différence entre les parallaxes linéaires de deux points figurant sur un couple de photographies. Cette différence est généralement utilisée pour la détermination des différences d'altitude.

---

diffraction [HR-1274] - *n*

Définition :
Ensemble des perturbations subies par des ondes de nature quelconque, lorsqu'elles rencontrent un obstacle dont les irrégularités ou la dimension globale sont de l'ordre de grandeur de leur longueur d'onde.

---

diffraction de la houle [HR-1275] - *n*

Définition :
Diffraction subie par la houle au voisinage d'un obstacle, se traduisant par un changement d'amplitude et de direction ainsi qu'une courbure des crêtes.

---

diffuseur [HR-1276] - *n*

Définition :
Ouvrage situé à l'extrémité d'un émissaire marin (ou d'un égoût) servant à diffuser les effluents. Il peut faire saillie au-dessus de l'extrémité de l'émissaire et constituer une obstruction pour la navigation.

---

diffusion [HR-1277] - *n*

Définition :
Changement de direction d'une particule ou d'une onde, en raison de la collision avec une autre particule ou d'interférence avec un autre système. Par exemple, diffusion des ondes électromagnétiques par les molécules et les atomes de la haute atmosphère.

---

diffusion [HR-1278] - *n*

Définition :
Changement de direction d'une particule ou d'une onde, en raison de la collision avec une autre particule ou d'interférence avec un autre système. Par exemple, diffusion des ondes électromagnétiques par les molécules et les atomes de la haute atmosphère.

Voir aussi :

- diffusion troposphérique (HR-1279)

---

diffusion troposphérique [HR-1279] - *n*

Définition :
Diffusion des ondes électromagnétiques par les molécules et les aérosols atmosphériques lors de la traversée de la troposphère.

Voir aussi :

- diffusion (HR-1278)

---

digression maximale [HR-1280] - *n*

Définition :
Position d'une étoile lorsque son azimut à l'est ou à l'ouest du méridien atteint sa valeur maximale.

---

digression maximale [HR-1281] - *n*

Définition :
Position de l'une des deux planètes inférieures, lorsqu'elle s'écarte le plus du soleil pour un observateur terrestre.

---

digue [HR-1282] - *n*

Définition :
Remblai artificiel, en terre, enrochements, béton, destiné à faire obstacle à la houle, ou à canaliser le mouvement des eaux.

---

digue [HR-1283] - *n*

Définition :
Remblai artificiel, en terre, enrochements, béton, destiné à faire obstacle à la houle, ou à canaliser le mouvement des eaux.

---

digue de calibrage [HR-1284] - *n*

Définition :
Digue ou épi, souvent submergé, destiné à canaliser le courant d'un cours d'eau.

---

dilution de la précision [HR-1285] - *n*
DOP - *n*

Définition :
Coefficient d'affaiblissement de la précision de positionnement fournie par un système de localisation, par rapport à la précision brute qui résulterait de celle des quantités mesurées directement par le système, exprimée par une marge d'incertitude transversale sur la position d'une ligne de position. La dilution de la précision (DOP) mesure l'influence de la géométrie des lieux de position sur la précision du positionnement. Cette expression est souvent utilisée assortie d'un qualificatif tel que géométrique (GDOP), horizontale (HDOP), verticale (VDOP), etc. pour indiquer à quel élément géométrique s'applique la dilution considérée.

---

dioptrie [HR-1286] - *n*

Définition :
Unité de vergence d'un système optique du système international.

Directeur du Service hydrographique [HR-1287] - *n*
hydrographe - *n*

Définition :
Personne qui a la charge de diriger le service hydrographique d'un pays.

---

direction [HR-1288] - *n*

Définition :
Caractéristique commune à une ligne droite et à toutes ses parallèles, assimilable par exemple au point de la sphère céleste vers lequel convergent ces lignes.

---

direction [HR-1289] - *n*

Définition :
Caractéristique commune à une ligne droite et à toutes ses parallèles, assimilable par exemple au point de la sphère céleste vers lequel convergent ces lignes.

---

direction de la pesanteur [HR-1290] - *n*

Définition :
Direction du fil à plomb en un lieu donné.

---

direction de référence [HR-1291] - *n*

Définition :
Direction servant d'origine pour le repérage d'autres directions.

---

direction des vagues [HR-1292] - *n*

Définition :
En un point donné, direction d'où proviennent les vagues.

---

direction du courant [HR-1293] - *n*

Définition :
En un point donné, direction vers laquelle porte le courant.

---

direction du courant [HR-1294] - *n*

Définition :
En un point donné, direction vers laquelle porte le courant.

---

direction du vent [HR-1295] - *n*

Définition :
En un point donné, direction d'où souffle le vent.

---

direction établie du trafic [HR-1296] - *n*

Définition :
Dans un dispositif de séparation du trafic, sens obligatoire de circulation dans une voie de circulation.

---

direction générale

Définition :
Dans le langage du droit de la mer, direction d'une ligne droité

[HR-1297] - *n*

réputée constituer une approximation acceptable d'un élément topographique naturel à peu près rectiligne, par exemple un tronçon de côte.

---

direction recommandée du trafic [HR-1298] - *n*

Définition :
Sens de circulation recommandé aux usagers dans certaines zones d'un système d'organisation du trafic, lorsqu'il n'est pas pratique ou nécessaire d'adopter une direction établie du trafic.

---

discordance entre sondes [HR-1299] - *n*

Définition :
Différence qu'on peut trouver entre les valeurs des profondeurs mesurées au cours d'un levé hydrographique au croisement d'un profil traversier et d'un profil du réseau régulier.

---

discordances [HR-1300] - *n*

Définition :
Divergences entre les résultats de mesures répétées ou comparables d'une même quantité, ou différences entre les valeurs d'une même quantité obtenues par des procédés de calcul différents appliqués à des données résultant des mêmes observations.

---

discriminateur [HR-1301] - *n*

Définition :
Circuit d'un récepteur à modulation de fréquence convertissant les signaux modulés en signaux audiofréquence.

---

discriminateur [HR-1302] - *n*

Définition :
Dans un radar, circuit qui ne fournit de réponse que pour des signaux d'entrée de fréquence déterminée.

---

discriminateur [HR-1303] - *n*

Définition :
Dans une balise répondeuse, circuit permettant d'accepter les impulsions de caractéristiques déterminées et de rejeter les autres.

---

dispersion [HR-1304] - *n*

Définition :
Décomposition physique d'un rayonnement ou d'une onde complexes selon les composantes simples qui les constituent.

---

dispersion [HR-1305] - *n*

Définition :
Décomposition d'une lumière complexe en ses composantes monochromatiques, résultant de phénomènes de diffraction ou réfraction.

---

dispersion [HR-1306] - *n*

Définition :
Phénomènes d'interférence dus à la séparation d'une onde de gravité complexe en composantes de vitesses différentes.

---

dispositif de

Définition :
Dispositif situé à la partie inférieure d'un carottier et destiné à

carottage [HR-1307] - *n*

retenir un échantillon du fond.

---

dispositif de largage à distance [HR-1308] - *n*
dispositif de largage - *n*

Définition :
Dispositif utilisé pour libérer de leur ancrage les instruments déployés ; le largage est ordonné par exemple à l'aide d'une commande acoustique à distance.

---

dispositif de pilotage photo-électrique [HR-1309] - *n*

Définition :
Dispositif de pilotage automatique dont l'élément directeur est un compas magnétique très sensible de fabrication spéciale, associé à un système d'éclairage et à une cellule photo-électrique. Avec ce dispositif, toute déviation du navire par rapport à la route fixée est détectée et peut agir sur l'appareil à gouverner.

---

dispositif de séparation du trafic [HR-1310] - *n*

Définition :
Mesure d'organisation du trafic visant à séparer les navires qui se déplacent dans des directions opposées, grâce à des moyens appropriés et à l'établissemnt de voies (couloirs) de circulation.

---

dispositif de visée [HR-1311] - *n*

Définition :
Dans un instrument d'optique, tout dispositif destiné à aider l'observateur à effectuer le pointage en direction de l'objet à viser.

---

disque de Secchi [HR-1312] - *n*

Définition :
Disque blanc, noir ou de plusieurs couleurs, de 30 centimètres de diamètre, utilisé pour évaluer la transparence de l'eau en mesurant la profondeur jusqu'à laquelle il reste visible.

---

distance angulaire [HR-1313] - *n*

Définition :
Angle entre deux directions.

---

distance angulaire [HR-5034] - *n*

Définition :
Sur une sphère, valeur angulaire de l'arc de grand cercle joignant deux points.

---

distance angulaire au méridien [HR-1314] - *n*

Définition :
Angle horaire local d'un astre proche du méridien astronomique.

---

distance au méridien [HR-1315] - *n*

Définition :
Dans un levé plan distance orthogonale d'un point au méridien de référence du levé.

---

distance de sécurité sur oléoduc [HR-1316] - *n*

Définition :
Distance horizontale minimale permettant le passage en sécurité au voisinage d'un oléoduc.

Voir aussi :
- profondeur de sécurité (HR-3545)

---

distance focale [HR-1317] - *n*
focale - *n*

Définition :
Distance entre le point nodal arrière d'une lentille ou d'un système de lentilles et le plan focal dans lequel se forme l'image d'un objet à l'infini.

---

distance focale [HR-1318] - *n*
focale - *n*

Définition :
Distance entre la surface d'un miroir concave ou convexe et son foyer.

---

distance lunaire [HR-1319] - *n*

Définition :
Angle, mesuré par un observateur à la surface de la terre, entre la lune et un autre corps céleste. La mesure des distances lunaires était autrefois à la base d'une méthode de détermination de la longitude en mer.

---

distancemètre électronique [HR-1326] - *n*
distancemètre - *n*
télémètre électronique - *n*

Définition :
Appareil destiné à mesurer la distance entre deux stations, utilisant la propagation d'un signal radioélectrique, infrarouge ou lumineux entre ces deux stations.

---

distance nord-sud [HR-1320] - *n*
distance suivant le méridien - *n*

Définition :
Distance, exprimée en unités linéaires appropriées, correspondant à la différence de latitude entre deux points, mesurée sur un canevas cartographique.

---

distance polaire [HR-1321] - *n*

Définition :
Angle que fait une direction avec l'axe des pôles ; arc de cercle horaire compté à partir d'un pôle céleste, généralement le pôle élevé, de 0° à 180°.

---

distance principale [HR-1322] - *n*

Définition :
Distance du point nodal arrière (centre de perspective interne) au plan du cliché. C'est aussi la distance à laquelle il faut placer un cliché pour rétablir la perspective de l'espace en tenant compte du taux d'agrandissement ou de rétrécissement du papier ou du film.

---

distance réduite à l'horizon [HR-

Définition :
Distance entre deux points ramenée à l'ellipsoïde de référence.

1323] - *n*

Antonyme(s) :

- distance selon la pente (HR-1324)

---

distance selon la pente [HR-1324] - *n*

Définition :
Distance entre deux points d'altitude différente mesurée suivant la ligne droite joignant ces deux points.

---

distance stadimétrique [HR-5035] - *n*

Définition :
Distance mesurée à l'aide d'un stadimètre.

---

distance zénithale [HR-1325] - *n*

Définition :
Angle que fait une direction avec la verticale locale. La distance zénithale est le complément de la hauteur.

Voir aussi :

- double distance zénithale (HR-1349)
- double distance zénithale (HR-1349)

---

distorsion [HR-1327] - *n*

Définition :
Déformation anormale d'un signal.

---

distorsion [HR-1328] - *n*

Définition :
Aberration d'un système optique qui déforme les parties de l'image éloignées de l'axe optique ; elle est due au fait que le grandissement est fonction de la distance à l'axe optique.

---

distorsion [HR-1329] - *n*

Définition :
Aberration d'un système optique qui déforme les parties de l'image éloignées de l'axe optique ; elle est due au fait que le grandissement est fonction de la distance à l'axe optique.

---

distorsion [HR-1330] - *n*

Définition :
En photographie, toute anomalie dans la position d'un point sur l'image, qui a pour conséquence une déformation du faisceau perspectif. Les causes de distorsion de l'image comprennent la distorsion de l'objectif, le retrait différentiel du film ou du papier, et tout déplacement du film ou de l'appareil de prise de vue.

---

divergence [HR-1331] - *n*

Définition :
Mouvement horizontal de masses d'eau ou d'air qui s'éloignent l'une de l'autre, accompagné de mouvements verticaux compensatoires.

Voir aussi :

- remontée d'eau (HR-3782)

divergence [HR-5036] - *n*

Définition :
Zone située à la surface des océans ou intervient un phénomène de divergence.

---

dock [HR-1332] - *n*

Définition :
Dans un port, partie d'un bassin comprise entre deux appontements, et englobant les installations de stockage et de manutention qui l'accompagnent.

---

dock flottant [HR-1333] - *n*

Définition :
Construction flottante qui permet de soulever les navires pour les mettre à sec pour le carénage.

---

document de levé [HR-1334] - *n*

Définition :
Tout document contenant de l'information directement recueillie au cours d'un levé, ou résultant d'un traitement, exploité et archivé en tant que tel. Par exemple, document graphique tel que cahier de sonde, minute de rédaction, fichiers informatiques produits par un système de traitement de données hydrographiques, etc.

---

document nautique [HR-5037] - *n*

Définition :
Terme général englobant les cartes marines et les ouvrages nautiques.

---

domaine benthique [HR-1335] - *n*

Définition :
En océanographie biologique, domaine comprenant la totalité des fonds marins.

Voir aussi :
- domaine pélagique (HR-1336)

---

domaine pélagique [HR-1336] - *n*

Définition :
En océanographie biologique, domaine comprenant la totalité des eaux marines sans relation avec le fond. Le domaine pélagique est couramment subdivisé en deux zones : 1/ la zone néritique comprenant les eaux de profondeur inférieure à 200 m ; 2/ la zone océanique comprenant les eaux de profondeur supérieure à 200 m.

---

domaine public maritime [HR-5038] - *n*

Définition :
Expression juridique désignant la partie du territoire d'un pays attenant à ses côtes, appartenant à l'État et non à des particuliers.

---

dôme [HR-1337] - *n*

Définition :
En géomorphologie sous-marine, élévation de dimensions relativement faibles et de forme arrondie.

Voir aussi :

- colline (HR-871)

---

dôme insulaire de glace [HR-1338] - *n*

Définition :
Masse de glace, en forme de dôme, reposant sur des roches dont aucune ne fait saillie à sa surface, et entourée soit entièrement par un plateau de glace, soit en partie par un plateau de glace et en partie par la mer. Les plus importantes formations glaciaires de ce genre connues s'étendent en largeur sur une centaine de kilomètres.

---

données d'entrée [HR-1339] - *n*

Définition :
Données provenant de fichiers extérieurs, informatisés ou non, introduites dans la mémoire d'un ordinateur.

---

données géodésiques [HR-1340] - *n*

Définition :
Données concernant les points géodésiques telles que les valeurs des coordonnées et de l'altitude, la description des repères, et tout renseignement nécessaire à leur identification sur le terrain.

---

données matricielles [HR-1341] - *n*
données rastrées - *n*

Définition :
Méthode de représentation numérique d'une image sous forme d'un ensemble de pixels.

---

dorsale [HR-1342] - *n*

Définition :
En géomorphologie sous-marine, élévation longue et étroite du fond de la mer, à flancs escarpés. Une dorsale de grande étendue sépare souvent deux bassins océaniques.

---

dorsale [HR-1343] - *n*

Définition :
En géomorphologie sous-marine, élévation longue et étroite du fond de la mer, à flancs escarpés. Une dorsale de grande étendue sépare souvent deux bassins océaniques.

---

dorsale [HR-1344] - *n*
crête barométrique - *n*

Définition :
Terme synonyme de crête barométrique, mais généralement employé pour désigner une crête mobile se déplaçant rapidement entre deux dépressions ou creux barométriques.

---

dorsale océanique [HR-1345] - *n*
dorsale médio-océanique - *n*
dorsale - *n*

Définition :
Dorsale de grande longueur pouvant s'étendre à tout un océan, qui se dresse au dessus du fond entre deux plaques océaniques.

---

dorsale sous-

Définition :
Dorsale à la topographie relativement unie ou irrégulière, qui

marine [HR-1346] - *n*

constitue le prolongement naturel d'une terre émergée.

---

dosage [HR-1347] - *n*
titrage - *n*

Définition :
Détermination de la concentration de certaines substances dans une solution. En océanographie le dosage le plus commun est celui de la chlorinité.

---

double basse mer [HR-1348] - *n*

Définition :
Basse mer comportant deux minimums de la hauteur d'eau séparés par un maximun relativement peu marqué.

Voir aussi :
- double marée (HR-1350)
- double marée (HR-1350)

---

double distance zénithale [HR-1349] - *n*

Définition :
Angle ayant une valeur double de la distance zénithale qu'on obtient directement par l'observation et non par le calcul.

---

double marée [HR-1350] - *n*
marée double - *n*

Définition :
Marée comportant une double pleine mer ou une double basse mer.

Voir aussi :
- double basse mer (HR-1348)

---

double pleine mer [HR-1351] - *n*
tenue du plein - *n*

Définition :
Pleine mer comportant deux maximums de la hauteur d'eau à peu près égaux séparés par un minimum relativement peu marqué.

Voir aussi :
- double marée (HR-1350)
- double marée (HR-1350)

---

douve [HR-1352] - *n*
fossé - *n*

Définition :
Dépression annulaire, continue ou non, située au pied d'une île, d'un mont sous-marin ou d'une élévation isolée de grande étendue.

---

dragage [HR-5039] - *n*

Définition :
Prélèvement de matériau du fond, ou d'objets coulés, au moyen d'un équipement mis en oeuvre par un navire spécialisé (drague).

---

dragage de niveau [HR-1353] - *n*

Définition :
Technique de dragage hydrographique. Une drague rail, réglée à une profondeur déterminée, est remorquée au dessus du fond suivant les courbes de niveau, auxquelles elle demeure sensiblement perpendiculaire. Chaque point de crochage est

enregistré.

---

dragage de sécurité [HR-1354] - *n*

Définition :
Dragage hydrographique, effectué avec une drague réglée à une immersion prédéterminée, pour l'ensemble d'une zone, en vue d'assurer une profondeur minimale de sécurité.

---

dragage hydrographique [HR-1355] - *n*
dragage - *n*

Définition :
Opération consistant à utiliser une drague hydrographique pour la recherche des obstructions. Ce genre d'opération a longtemps été le moyen le plus pratique pour s'assurer que tous les dangers ont bien été trouvés et qu'on a bien déterminé la profondeur minimale d'eau dont ils sont recouverts.

---

drague [HR-1356] - *n*

Définition :
Bateau, ou engin flottant équipé pour enlever de la matière solide du fond d'une étendue d'eau, en vue de creuser des fossés ou des canaux, d'approfondir des chenaux ou des bassins, etc.

---

drague à fil [HR-1359] - *n*
drague hydrographique à fil - *n*
drague américaine - *n*

Définition :
Drague hydrographique consistant en une ligne remorquée par deux embarcations ou deux petits bâtiments, et maintenue à la profondeur voulue par des bouées à pendeur réglable.

Voir aussi :
- draguer (HR-1363)

---

drague hydrographique [HR-1357] - *n*
drague - *n*

Définition :
Équipement utilisé dans les levés hydrographiques pour détecter et localiser les obstructions, ou déterminer une profondeur minimale dans les cas où les méthodes de sondage ordinaire ne suffisent pas. Elle comporte un élément matériel (fil, barre, etc.) qui accroche sur tout relief ou objet sous-marin de profondeur plus faible que sa profondeur de réglage : c'est un point de crochage ou point de croche.

---

drague hydrographique [HR-1358] - *n*
drague - *n*

Définition :
Équipement utilisé dans les levés hydrographiques pour détecter et localiser les obstructions, ou déterminer une profondeur minimale dans les cas où les méthodes de sondage ordinaire ne suffisent pas. Elle comporte un élément matériel (fil, barre, etc.) qui accroche sur tout relief ou objet sous-marin de profondeur plus faible que sa profondeur de réglage : c'est un point de crochage ou point de croche.

---

drague océanographique [HR-1360] - *n*

Définition :
Engin remorqué destiné à la collecte d'échantillons d'animaux benthiques ou d'échantillons du fond par grande profondeur.

drague Oropesa [HR-1361] - *n*

Définition :
Drague hydrographique constituée par un fil remorqué par un seul navire et maintenu à l'immersion choisie à l'aide d'une bouée d'extrémité et de dispositifs hydrodynamiques : panneaux plongeurs, panneaux divergents.

---

draguer [HR-1363] - *vt*

Définition :
Remorquer une drague hydrographique à une certaine immersion au-dessous de la surface de l'eau en vue de localiser les obstructions pouvant exister dans une zone donnée, ou de s'assurer que cette zone est libre de dangers pour la navigation jusqu'à une profondeur définie.

Voir aussi :
- draguer (HR-1364)

---

draguer [HR-1364] - *vt*

Définition :
Remorquer une drague hydrographique à une certaine immersion au-dessous de la surface de l'eau en vue de localiser les obstructions pouvant exister dans une zone donnée, ou de s'assurer que cette zone est libre de dangers pour la navigation jusqu'à une profondeur définie.

---

draguer [HR-1365] - *vt*

Définition :
Enlever de la matière solide du fond d'une étendue d'eau.

---

drague rail [HR-1362] - *n*

Définition :
Drague hydrographique constituée par une barre rigide suspendue sous un navire ou un couple d'embarcations.

---

dresser une carte [HR-1366] - *vt*
cartographier - *vt*

Définition :
Préparer ou dessiner une carte.

---

drogue [HR-1367] - *n*

Définition :
Dispositif dérivant destiné à la mesure des courants consistant en un groupe de panneaux entoilés lestés, attachés à une bouée superficielle de repérage.

---

droit de la mer [HR-5040] - *n*

Définition :
Partie du droit international qui traite des conditions d'usage des espaces maritimes par les États. Il est actuellement codifié pour l'essentiel par la convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

---

droite de hauteur

Définition :

[HR-1368] - *n* Ligne de position obtenue par observation de la hauteur d'un astre.

---

droite de Marcq
[HR-1369] - *n*

Définition :
Droite de hauteur obtenue par la méthode de Marcq Saint-Hilaire.

Voir aussi :
- intercept (HR-2170)
- point subcéleste (HR-3397)

---

droite de Sumner
[HR-1370] - *n*

Définition :
Droite de hauteur obtenue par la méthode de Sumner.

---

droit maritime
[HR-5041] - *n*

Définition :
Règles de droit nationales ou internationales relatives aux intérêts privés engagés en mer, essentiellement ceux de la navigation.

---

duc d'Albe [HR-1371] - *n*
dauphin - *n*

Définition :
Pieu ou groupe de pieux enfoncé dans le sol et utilisé pour amarrer ou déhaler un navire, ou comme aide à la navigation. Un duc d'Albe peut être situé dans l'eau, sur un appontement ou sur une plage.

---

duc d'Albe lumineux [HR-1372] - *n*

Définition :
Groupe de pieux enfoncés dans le sol suivant une configuration régulière ou non, réunis entre eux et couronnés d'un feu.

---

dune [HR-1373] - *n*

Définition :
Élévation dissymétrique composée de sédiments meubles (sable) construite par le vent sur le hauts des plages ou dans les déserts (dunes éoliennes), ou par les courants sur le fond marin (dunes sous-marines).

Voir aussi :
- ridens (HR-3864)
- (HR-4740)

---

dune [HR-1374] - *n*

Définition :
Élévation dissymétrique composée de sédiments meubles (sable) construite par le vent sur le hauts des plages ou dans les déserts (dunes éoliennes), ou par les courants sur le fond marin (dunes sous-marines).

Voir aussi :
- ridens (HR-3864)

---

duplex [HR-1375] - *n*

Définition :
Liaison radio à double sens permanent entre deux stations émettant

sur deux voies différentes.

Antonyme(s) :

- simplex (HR-4037)

---

durée d'impulsion [HR-1377] - *n*

Définition :
Intervalle de temps durant lequel l'amplitude d'une impulsion est supérieure ou égale à une valeur donnée, généralement exprimée sous la forme d'une fraction ou d'un pourcentage de la valeur maximale.

---

durée de la marée [HR-1376] - *n*

Définition :
Intervalle de temps entre la basse mer et la pleine mer qui suit, ou entre la pleine mer et la basse mer qui suit.

---

durée du flot et durée du jusant [HR-1378] - *n*

Définition :
La durée du flot est l'intervalle de temps pendant lequel le courant de marée est montant et la durée du jusant est l'intervalle de temps pendant lequel il est descendant ; ces intervalles sont comptés entre les instants de minimum du courant ou d'étale. Les durées de flot et de jusant sont en général approximativement égales mais peuvent différer notablement si un mouvement étranger à la marée se superpose à elle. Dans un estuaire par exemple la durée du jusant est généralment supérieure à la durée du flot.

---

durée du flux et durée du reflux [HR-1379] - *n*

Définition :
La durée du flux est l'intervalle de temps entre l'heure de basse mer et l'heure de pleine mer suivante, et la durée de reflux l'intervalle entre l'heure de pleine mer et l'heure de basse mer suivante. Les durées de flux et de reflux sont approximativement égales mais dans les eaux peu profondes et les estuaires la durée du flux tend à devenir inférieure à celle du reflux.

---

dyke [HR-1380] - *n*

Définition :
Roche éruptive faisant saillie à la surface du sol, sous forme d'une colonne ou d'une épaisse muraille.

---

dynamètre [HR-1381] - *n*

Définition :
Instrument employé pour mesurer le grossissement des lunettes.

---

dynamomètre [HR-1382] - *n*

Définition :
Instrument de mesure des forces.

---

dyne [HR-1383] - *n*

Définition :
Unité de force du système cgs.

---

easting [HR-1384] -

Définition :

n — Nom de l'abscisse, emprunté à l'anglais, dans le cas particulier de la projection MTU.

---

eau décolorée [HR-1386] - *n*

Définition :
Cette indication est portée sur les cartes pour signaler les zones de la mer dont la couleur anormale laisse supposer l'existence de hauts-fonds. Elle peut s'appliquer également à toute zone dont la couleur diffère de la couleur bleue ou verte habituelle. Des colorations variées dans les tons rouge, jaune, vert et marron, ainsi que noir et blanc, ont été signalées. Ces colorations qui se présentent parfois sous la forme de plaques ou de traînées mais qui dans d'autres cas s'étendent sur de vastes étendues, peuvent être dues à la concentration de particules inorganiques ou organiques, ou encore de plancton.

Voir aussi :
- eau rouge (HR-1395)

---

eau décolorée [HR-1387] - *n*

Définition :
Cette indication est portée sur les cartes pour signaler les zones de la mer dont la couleur anormale laisse supposer l'existence de hauts-fonds. Elle peut s'appliquer également à toute zone dont la couleur diffère de la couleur bleue ou verte habituelle. Des colorations variées dans les tons rouge, jaune, vert et marron, ainsi que noir et blanc, ont été signalées. Ces colorations qui se présentent parfois sous la forme de plaques ou de traînées mais qui dans d'autres cas s'étendent sur de vastes étendues, peuvent être dues à la concentration de particules inorganiques ou organiques, ou encore de plancton.

Voir aussi :
- eau rouge (HR-1395)
- eau rouge (HR-1395)

---

eau de mer [HR-1385] - *n*

Définition :
L'eau des océans, qui diffère de l'eau douce par une salinité importante. Cette salinité modifie notablement les propriétés physiques du liquide. L'eau de mer est aussi caractérisée par sa température, par les matières et gaz dissous, et par ses propriétés optiques.

---

eau dormante [HR-1388] - *n*

Définition :
Masse d'eau stagnante en abord d'un courant, très peu affectée par ce courant.

---

eau libre [HR-1389] - *n*

Définition :
Grande étendue d'eau librement navigable dans laquelle la glace de mer peut être présente à faible concentration de glace. Dans le vocabulaire normalisé la concentration ne doit pas excéder 1/10.

eau libre [HR-1390] - *n*

Définition :
Grande étendue d'eau librement navigable dans laquelle la glace de mer peut être présente à faible concentration de glace. Dans le vocabulaire normalisé la concentration ne doit pas excéder 1/10.

---

eau morte [HR-1391] - *n*

Définition :
Phénomène que l'on constate lorsqu'un navire de faible puissance propulsive se déplace dans des eaux comportant une mince couche d'eau de faible salinité surmontant une couche d'eau de salinité plus forte ; dans ce cas, une partie de l'énergie propulsive est absorbée par la formation d'ondes internes, ce qui a pour effet de réduire dans une proportion non négligeable l'efficacité du système de propulsion.

---

eau normale [HR-1392] - *n*

Définition :
Eau de mer type spécialement préparée dont la salinité, voisine de 35 ups (unité pratique de salinité) a été déterminée avec une précision de 0,001 ups. Elle est utilisée comme étalon pour les déterminations de la salinité de l'eau de mer par mesure de sa conductivité.

---

eau océanique [HR-1393] - *n*

Définition :
Eau de mer présentant les caractéristiques physiques et chimiques des eaux que l'on rencontre en pleine mer où les influences continentales sont minimales.

---

eau peu profonde [HR-1394] - *n*

Définition :
Zone marine dont la profondeur est telle que les ondes de surface sont affectées de manière sensible par la topographie du fond marin. On considère en général comme eau peu profonde, une zone dont la profondeur est inférieure à la demi longueur d'onde du phénomène de surface considéré.

---

eau rouge [HR-1395] - *n*
eau colorée - *n*

Définition :
Phénomène donnant aux eaux de surface, le plus souvent dans les régions côtières, une coloration rouge ou brun-rougeâtre, due à la concentration de certains organismes microscopiques, particulièrement les dinoflagellés. Les toxines secrétées par les dinoflagellés peuvent causer la mort de poissons et autres organismes marins.

---

eau saumâtre [HR-1396] - *n*

Définition :
Eau de faible salinité, comprise entre 0,5 et 17 °/00, rencontrée dans les lagunes ou au voisinage des embouchures.

---

eaux à marée [HR-1397] - *n*

Définition :
Eaux dont le niveau change périodiquement par suite de la marée.

Voir aussi :

- eaux à marée (HR-1398)

---

eaux à marée [HR-1398] - *n*

Définition :
Eaux dont le niveau change périodiquement par suite de la marée.

Voir aussi :

- (HR-4939)
- raz de marée (HR-3703)

---

eaux archipélagiques [HR-1399] - *n*

Définition :
Eaux incluses dans les limites des lignes de base archipélagiques d'un état-archipel, constituant une zone de souveraineté.

---

eaux intérieures [HR-1400] - *n*

Définition :
Ensemble des eaux d'un État qui se trouvent soit à l'intérieur des terres de cet État, soit en mer du côté terre des lignes de fermeture et des lignes de base droites.

---

eaux internationales [HR-1401] - *n*

Définition :
Zone marine qui n'est pas située sous la souveraineté d'un État côtier. Les eaux internationales comprennent donc outre la haute mer, les zones contiguës et la ZEE placées sous la juridiction d'un État côtier. Elles sont sujettes à la liberté de navigation maritime et aérienne.

---

eaux navigables [HR-1402] - *n*

Définition :
Eaux susceptibles, avec ou sans aménagements particuliers, de permettre la circulation des bateaux par les moyens normaux de navigation.

---

eaux surjacentes [HR-1403] - *n*

Définition :
Eaux qui se trouvent entre le fond de la mer et la surface au dessus d'une zone déterminée.

éboulis [HR-1404] - *n*

Définition :
Accumulation de matériaux détritiques suivant une pente.

Voir aussi :

- talus (HR-4255)
- talus (HR-4255)
- talus d'éboulis (HR-4256)

écart d'échelle [HR-1406] - *n*

Définition :
Écart entre l'échelle locale et l'échelle centrale d'une projection.

écart de position [HR-1405] - *n*

Définition :
Différence entre une position estimée et la position observée au même instant.

écartement des yeux [HR-1408] - *n*
écartement interpupillaire - *n*
distance interpupillaire - *n*
intervalle oculaire - *n*

Définition :
Distance entre les centres des pupilles des yeux d'un individu.

écart type [HR-1407] - *n*
écart quadratique moyen - *n*

Définition :
Racine carrée de la variance d'une variable aléatoire.

ECDIS [HR-1409] - *n*
Electronic Chart Display and Information System - *n*
SEVCM - *n*
Système Électronique de Visualisation de Cartes Marines - *n*

Définition :
Système de navigation capable d'afficher des données extraites d'une carte électronique de navigation (ENC) et des données provenant d'un appareil de localisation, et le cas échéant d'autres capteurs divers. L'usage d'un ECDIS est légalement équivalent à celui d'une carte marine.

échancrure [HR-1410] - *n*

Définition :
Indentation rentrante de la côte en forme de croissant ou de V.

échantillon [HR-1411] - *n*

Définition :
Part représentative d'une entité ou d'un ensemble, spécialement prélevé pour un examen ou contrôle de qualité.

échantillon d'eau de mer [HR-1413] - *n*
échantillon d'eau - *n*

Définition :
Échantillon d'eau prélevé à une certaine profondeur en vue d'en déterminer la composition et les propriétés physiques (température, salinité, densité).

échantillon de fond [HR-1412] - *n*

Définition :
Échantillon de matériau du fond de la mer ramené à la surface pour examen.

Voir aussi :

- carotte (HR-638)
- noyau (HR-2885)

échelle [HR-1414] - *n*

Définition :
Rapport entre les dimensions linéaires de la représentation d'un objet (dessin, carte, photographie, etc.) et les dimensions réelles de cet objet. Cette notion un peu imprécise pour des raisons diverses donne lieu dans certains cas spécifiques (géodésie, cartographie, photogrammétrie) à des acceptions plus rigoureuses.

échelle [HR-1415] - *n*

Définition :
Échelle de la représentation du terrain sur la carte. Sauf dans le cas de documents à très petite échelle, elle varie normalement assez peu et reste voisine de l'échelle nominale. Un document est donc à grande échelle si le dénominateur d'échelle est petit, à petite échelle dans le cas contraire.

Voir aussi :
- échelle locale (HR-1427)
- échelle centrale (HR-5045)

échelle [HR-1416] - *n*

Définition :
Rapport entre la distance de deux points d'un cliché et la distance des deux points correspondants sur le terrain. En raison des déformations dues à l'inclinaison de l'appareil de prise de vues et au relief, cette échelle varie d'un point à un autre ; cependant on la représente généralement par le rapport f/H où f est la distance principale de l'appareil de prise de vues et H la hauteur de l'appareil de prise de vues au-dessus du niveau moyen du terrain.

échelle [HR-5042] - *n*

Définition :
Loi de correspondance entre l'intensité d'un phénomène et les valeurs numériques ou autres d'un mode de réprésentation de ce phénomène. Exemples : échelles de température, échelle de Beaufort, échelle de Forel.

échelle [HR-5043] - *n*

Définition :
L'échelle d'un phénomène naturel indique l'étendue de la zone concernée par ce phénomène. S'emploie le plus souvent dans les expressions adjectivales : à grande échelle, à petite échelle, à moyenne échelle (ou mésoéchelle). Bien noter qu'un phénomène géographique à grande échelle doit faire usage pour sa représentation d'une carte à petite échelle, et réciproquement.

échelle [HR-5044] - *n*

Définition :
Dans certaines expressions, synonyme de graduation.

Voir aussi :

- graduation en latitude (HR-1931)
- échelle logarithmique (HR-1428)

échelle Beaufort [HR-1417] - *n*
échelle de Beaufort - *n*

Définition :
Échelle servant à quantifier la vitesse du vent, selon un barême basé sur les effets produits. Les nombres Beaufort (ou forces) vont de la force 0 (calme) à la force 12 (ouragan). Elle a été introduite par l'amiral Francis Beaufort en 1805.

échelle centrale [HR-5045] - *n*

Définition :
Échelle locale d'une projection en son point central.

Voir aussi :
- facteur de réduction d'échelle (HR-1654)

échelle d'un levé hydrographique [HR-1425] - *n*
échelle d'un levé - *n*

Définition :
Échelle à laquelle sont établis les documents de rédaction originaux d'un levé, plus spécialement les projections de construction et les minutes d'écriture de sonde. On choisit, dans chaque cas particulier, l'échelle d'un levé d'après la densité des données à représenter, fonction elle-même de l'objet du levé et de la profondeur de la zone à hydrographier.

Voir aussi :
- densité des sondes (HR-1217)

échelle de conversion [HR-1418] - *n*

Définition :
Graphique linéaire à double graduation permettant d'obtenir directement les valeurs correspondantes d'une quantité exprimée à l'aide de deux unités de mesures différentes.

Voir aussi :
- abaque (HR-5)
- abaque (HR-5)

échelle de Forel [HR-1419] - *n*

Définition :
Échelle de couleurs employée pour définir la couleur de la mer.

échelle de l'état de la mer [HR-1420] - *n*

Définition :
Échelle servant à quantifier l'état de la mer, basée sur la hauteur moyenne des vagues. Les nombres représentatifs vont de 0 (calme) à 9 (mer énorme : vagues de plus de 14m).

échelle de marée [HR-1421] - *n*

Définition :
Installation destinée à mesurer la hauteur de la marée, constituée d'une planche ou perche graduée, verticale ou quasi-verticale, plongeant dans l'eau en un emplacement convenablement protégé. La hauteur d'eau s'y mesure par simple lecture.

échelle de température Celsius [HR-1422] - *n*

- *origine :* Du nom de l'astronome suédois Anders Celsius (1702-46)

Définition :
Échelle de température définie en fonction de l'échelle de température kelvin par la relation t = T - 273,15. L'unité est le degré Celsius, dont le symbole est °C. L'appellation degré centigrade qui est quelquefois encore utilisée, doit être rejetée.

échelle de température Fahrenheit [HR-1423] - *n*

Définition :
Échelle de température liée à l'échelle de température Celsius par la relation: t F= 1,8 t + 32. L'unité est le degré Fahrenheit, dont le symbole est °F.

échelle de température Kelvin [HR-1424] - *n*
échelle de température absolue - *n*

Définition :
Échelle de température thermodynamique définie en assignant au point triple de l'eau pure, considéré comme point de repère fondamental, la température de 273,16. L'unité est le Kelvin, dont le symbole est K.

échelle graphique [HR-1426] - *n*

Définition :
Sur une représentation terrestre (carte, plan, photographie, mosaïque, etc.) segment gradué ou abaque sur lequel on peut lire directement la dimension réelle d'un objet représenté. Dans le cas d'une carte, l'échelle graphique peut se trouver dans le titre, dans la marge, ou le long d'un filet du cadre (échelle marginale).

échelle locale [HR-1427] - *n*

Définition :
En un point d'un système de projection, rapport de la longueur d'un segment infiniment petit à la longueur du segment correspondant de la surface de référence. Ce rapport dépend du point considéré et aussi, dans une projection non conforme, de la direction du segment.

échelle logarithmique [HR-1428] - *n*

Définition :
Graduation dans laquelle les abscisses des divisions sont proportionnelles aux logarithmes des valeurs représentées.

échelle nominale [HR-1429] - *n*

Définition :
Rapport des longueurs mesurées sur la carte aux longueurs correspondantes dans la projection cartographique qui lui sert de base. Elle est rigoureusement constante, si l'on fait abstraction des déformations du support de la carte.

échelle numérique

Définition :

[HR-1430] - *n*

Échelle exprimée par une fraction numérique dont le numérateur est généralement 1. Le dénominateur s'appelle dans ce cas échelle inverse, dénominateur d'échelle ou facteur d'échelle. La notation recommandée est (par exemple) 1 : 20 000 ou 1/20 0.

écho [HR-1431] - *n*

Définition :
Signal (acoustique, électromagnétique, etc.) renvoyé par un obstacle réfléchissant.

écho latéral [HR-5046] - *n*

Définition :
Lors de la mise en oeuvre d'un sondeur acoustique à faisceau large, tout écho renvoyé par un élément du fond ou par un obstacle qui n'est pas à la verticale du sondeur. S'il s'agit d'un fond incliné voisin du navire on dit parfois écho de pente.

échomètre [HR-1432] - *n*

Définition :
Sondeur ultrasonore de modèle ancien aujourd'hui périmé, équipé d'un indicateur visuel.

échos multiples [HR-1433] - *n*

Définition :
Dans le sondage par écho, tout écho autre que le premier correspondant à un signal d'émission donné. Les échos multiples sont provoqués par des réflexions successives sur le fond et la surface (ou la coque du bâtiment sondeur). Se réduisent généralement au double écho.

échoué [HR-1434] - *adj*

Définition :
Qui a touché le fond par accident et se trouve donc immobilisé sur un haut-fond, ou par petits fonds, ou au rivage. L'accident s'appelle un échouement.

Antonyme(s) :
- à flot (HR-2)

échoué [HR-1435] - *adj*

Définition :
Qui a touché le fond par accident et se trouve donc immobilisé sur un haut-fond, ou par petits fonds, ou au rivage. L'accident s'appelle un échouement.

échoué [HR-5047] - *adj*

Définition :
Qui a été volontairement et temporairement mis à sec, dans un but bien défini, par exemple pour réparation dans une forme de radoub. L'opération s'appelle un échouage.

éclair [HR-1436] - *n*

Définition :
Manifestation lumineuse qui accompagne une décharge brusque d'électricité atmosphérique (foudre). Cette décharge peut jaillir d'un nuage ou se produire en son sein; elle peut aussi, mais plus

rarement, jaillir d'édifices élevés ou de montagnes.

éclaircie [HR-1438] - *n*

Définition :
Diminution de la nébulosite lorsque celle-ci est forte.

éclaircie [HR-1439] - *n*

Définition :
Instant où se produit une diminution de la nébulosite lorsque celle-ci est forte.

éclaircie [HR-1440] - *n*

Définition :
Trouée dans une couche nuageuse.

éclair de chaleur [HR-1437] - *n*

Définition :
Éclair lointain qui se manifeste par un bref éclairement du ciel ou des nuages au niveau de l'horizon.

éclairement énergétique [HR-1441] - *n*

Définition :
Quotient du flux énergétique reçu par un élément infiniment petit d'une surface par l'aire de cet élément.

éclairement lumineux [HR-1442] - *n*
éclairement - *n*

Définition :
Quotient du flux lumineux reçu par un élément infiniment petit d'une surface par l'aire de cet élément.

éclat [HR-5048] - *n*

Définition :
Dans le cas d'un feu, émission de lumière de durée brève ou très brève par rapport aux durées d'obscurité encadrantes.

éclimètre [HR-1443] - *n*

Définition :
Instrument employé en topographie à la planchette, pour mesurer des angles dans un plan vertical, par leur valeur en degrés ou Grades. C'est un composant de la règle à éclimètre.

éclipse [HR-1444] - *n*

Définition :
Occultation totale ou partielle d'un astre par suite de l'interposition d'un autre astre, ou obscurcissement total ou partiel d'un astre dû au passage de cet astre dans le cône d'ombre d'un autre astre.

éclipse annulaire [HR-1445] - *n*

Définition :
Éclipse de soleil qui laisse apparaître un étroit anneau lumineux autour de la lune.

éclipse de lune [HR-1446] - *n*

Définition :
Pour un observateur terrestre, occultation totale ou partielle de la

lune lorsque celle-ci entre dans le cône d'ombre de la terre.

éclipse de soleil [HR-1447] - *n*

Définition :
Occultation totale ou partielle du soleil que perçoit un observateur situé dans une région de la terre comprise dans le cône d'ombre de la lune lorsque celle-ci passe entre le soleil et la terre.

éclipse partielle [HR-1448] - *n*

Définition :
Éclipse dans laquelle une partie seulement de l'astre éclipsé est caché ou obscurci.

éclipse totale [HR-1449] - *n*

Définition :
Éclipse dans laquelle l'astre éclipsé est entièrement caché ou obscurci.

écliptique [HR-1450] - *n*

Définition :
Grand cercle formé par l'intersection du plan de l'orbite de la terre autour du soleil (ou orbite apparente du soleil autour de la terre) et de la sphère céleste.

écluse [HR-1451] - *n*

Définition :
Ouvrage destiné à séparer ou réunir deux étendues d'eau, à travers un passage étroit, afin d'y maintenir temporairement deux niveaux différents.

Voir aussi :

- écluse à sas (HR-1452)
- écluse de marée (HR-1453)

écluse à sas [HR-1452] - *n*

Définition :
Écluse munie d'un sas entre deux portes permettant le passage des bateaux lorsque les niveaux d'eau sont différents de part et d'autre.

écluse de marée [HR-1453] - *n*

Définition :
Écluse simple ou à sas placée entre un bassin ou un canal et une étendue d'eau soumise au jeu de la marée et qui sert à maintenir un niveau voulu dans ce bassin ou ce canal quelle que soit la hauteur de marée.

écluse simple [HR-5049] - *n*

Définition :
Écluse à une seule porte ne permettant le passage de bateaux que lorsque les niveaux sont identiques de part et d'autre.

écologie [HR-1454] - *n*

Définition :
Science étudiant les relations des organismes vivants avec leur environnement.

écoulement [HR-1455] - *n*

Définition :
Mouvement d'ensemble permanent, quasi-permanent ou lentement variable d'un fluide.

écoulement laminaire [HR-1456] - *n*

Définition :
Écoulement régulier dans lequel les particules fluides se déplacent selon des lignes de courant s'ordonnant en couches parallèles.

Antonyme(s) :
- écoulement turbulent (HR-1457)
- écoulement turbulent (HR-1457)

écoulement turbulent [HR-1457] - *n*

Définition :
Écoulement accompagné de turbulence.

écran [HR-1458] - *n*

Définition :
Dispositif servant à protéger ou à séparer, par exemple séparer une partie d'un appareil de ses autres parties pour éviter une interaction, ou à intercepter en totalité ou en partie un rayonnement.

écran [HR-1459] - *n*

Définition :
Surface permettant l'affichage d'une image, le plus souvent lumineuse.

Voir aussi :
- indicateur (HR-2121)

écran [HR-1460] - *n*
écran cathodique - *n*

Définition :
Écran d'un tube cathodique.

écran [HR-1461] - *n*

Définition :
Moyen d'affichage d'un visuel. On parle d'écran pixel lorsque chaque pixel de l'image est adressable, ou d'écran tactile lorsque ses différentes zones peuvent être désignées par un contact du doigt.

écran [HR-5050] - *n*

Définition :
Image présentée à un instant donné par un écran.

ECS [HR-5051] - *n*
Electronic Chart System - *n*

Définition :
Système d'aide à la navigation, capable d'afficher des données extraites d'une base de données cartographiques numériques, de format éventuellement simplifié (données rastrées). Son emploi n'est pas légalement équivalent à celui d'une carte marine.

édition [HR-1462] - *n*

Définition :
Réédition d'une carte existante, contenant presque toujours des modifications importantes pour la navigation en plus de celles qui ont été diffusées par avis aux navigateurs, mais pouvant aussi impliquer une refonte complète du document, et même de petites modifications d'échelle ou de coupure. Une édition rend périmés tous les exemplaires de l'édition précédente de la carte.

édition [HR-1463] - *n*

Définition :
Réédition d'une carte existante, contenant presque toujours des modifications importantes pour la navigation en plus de celles qui ont été diffusées par avis aux navigateurs, mais pouvant aussi impliquer une refonte complète du document, et même de petites modifications d'échelle ou de coupure. Une édition rend périmés tous les exemplaires de l'édition précédente de la carte.

---

effet côtier [HR-1464] - *n*
réfraction côtière - *n*

Définition :
Légère variation de la direction de propagation des ondes radioélectriques qui se produit lorsque ces ondes franchissent obliquement une ligne de côte. Ce phénomène est dû aux différences qui existent entre les propriétés conductrices et réfléchissantes de la terre et de l'eau, et qui ont pour effet de modifier la vitesse de propagation.

---

effet de moiré [HR-1465] - *n*
moiré - *adj*

Définition :
Effet résultant d'un phénomène de moirage.

Voir aussi :
- mire d'alignement (HR-2700)

---

effet de petits fonds [HR-1466] - *n*

Définition :
Modification de la houle lorsqu'elle avance d'une eau profonde vers une eau peu profonde.

---

effet de séparation [HR-1467] - *n*

Définition :
Dans un appareil de sondage par écho, effet sur la mesure de profondeur de l'écart entre les bases d'émission et de réception si celles-ci sont séparées (effet d'écartement des bases), et du déplacement de la base entre l'émission du signal et la réception de l'écho.

---

effet de sol [HR-1468] - *n*

Définition :
Influence du sol sur la propagation des ondes électromagnétiques.

---

effet Doppler [HR-1469] - *n*
effet Doppler-Fizeau - *n*

Définition :
Modification de la longueur d'onde et de la fréquence d'un rayonnement reçu par un observateur, lorsque la source est en mouvement par rapport à lui.

effet Eötvös [HR-1470] - *n*

Définition :
Erreur d'une mesure de pesanteur corrigée par la correction Eötvös.

---

effet gyroscopique [HR-1471] - *n*

Définition :
Propriété que présente le gyroscope de réagir à toute action visant à modifier la direction de son axe de rotation.

---

electric log [HR-1472] - *n*

Définition :
Graphique indiquant les variations avec la profondeur des propriétés électriques d'une couche de sédiment ou de roche à travers laquelle un trou a été foré.

électrométéore [HR-1473] - *n*

Définition :
Manifestation visible et/ou audible de l'électricité atmosphérique, correspondant à des décharges électriques discontinues (éclair, tonnerre) ou apparaissant sous la forme de phénomènes plus ou moins continus (feux de saint elme, aurore polaire).

électrostriction [HR-1474] - *n*

Définition :
Variation des dimensions d'un diélectrique sous l'action d'un champ électrique.

---

electrotape [HR-1475] - *n*

Définition :
Nom de fabrique d'un distancemètre électronique, dont le fonctionnement est basé sur le même principe que le Telluromètre. Originairement dénommé micro-dist.

élément cartographique [HR-1476] - *n*

Définition :
Constituant de base de l'image cartographique, porteur d'une information élémentaire relative au thème de la carte, tel que symbole, signe conventionnel, légende, etc.

élément de référence [HR-1477] - *n*

Définition :
Selon le cas, point, direction ou surface à partir desquels sont mesurées les grandeurs permettant de définir des positions, des orientations, des niveaux. Exemples : origine des coordonnées, méridien origine, zéro des cartes.

Voir aussi :
- système de référence (HR-4210)
- grand cercle de référence (HR-1936)

élément du champ magnétique terrestre [HR-1479] - *n*

Définition :
L'une des grandeurs mesurables à l'aide desquelles on définit le champ magnétique terrestre, à savoir : déclinaison, inclinaison, composante horizontale, composante verticale, intensité totale du

champ magnétique terrestre.

éléments de base du canevas géodésique [HR-1480] - *n*

Définition :
Eléments permettant le calcul d'un canevas géodésique sur l'ellipsoïde de référence. Ils comprennent en principe un point fondamental, un azimut fondamental, et une base, éventuellement des données supplémentaires : points astronomiques, points de laplace, bases auxiliaires.

Voir aussi :
- système de référence géodésique (HR-4211)

éléments de reproduction [HR-1478] - *n*

Définition :
Documents de rédaction définitifs ou copies combinées de ces documents, destinés à la confection directe des plaques d'impression.

élévation [HR-1481] - *n*

Définition :
Partie d'un terrain dont l'altitude est supérieure à celle du terrain environnant, par exemple une colline.

élévation [HR-5312] - *n*
- *restriction géographique :* usage français

Définition :
Dans le cas d'un feu, altitude de la lanterne au-dessus du niveau des pleines mers moyennes de vive-eau.

Voir aussi :
- hauteur (HR-4677)
- hauteur (HR-4678)

élévation de l'oeil [HR-1482] - *n*
hauteur de l'oeil - *n*

Définition :
Hauteur de l'oeil d'un observateur au dessus d'un niveau de référence, souvent le niveau de la mer. Dans ce dernier cas, l'élévation de l'oeil conditionne la distance de l'horizon.

---

ellipse [HR-1483] - *n*

Définition :
Courbe plane fermée à deux axes de symétrie perpendiculaires, lieu des points d'un plan dont la somme des distances à deux points fixes, appelés foyers, est constante.

---

ellipse d'erreur [HR-5053] - *n*

Définition :
Courbes d'égale valeur de la densité de probabilité d'une variable aléatoire gaussienne à deux dimensions modélisant une erreur de mesure ou de traitement. Notion très utilisée dans les études sur la précision de localisation, l'écart de position étant souvent assimilable à une variable gaussienne.

---

ellipsoïde allongé

Définition :

[HR-1484] - *n*

Ellipsoïde de révolution engendré par la rotation d'une ellipse autour de son grand axe.

---

ellipsoïde aplati
[HR-1485] - *n*

Définition :
Ellipsoïde de révolution engendré par la rotation d'une ellipse autour de son petit axe. La terre a une forme voisine de celle d'un ellipsoïde aplati.

---

ellipsoïde d'erreur
[HR-5054] - *n*

Définition :
Surfaces d'égale valeur de la densité de probabilité d'une variable aléatoire gaussienne à 3 dimensions modélisant une erreur de mesure ou de traitement. Notion utile notamment en localisation à 3 dimensions.

---

ellipsoïde de référence [HR-1486] - *n*

Définition :
Surface de référence constituée par un ellipsoïde aplati, de grand axe et d'excentricité choisis pour qu'il représente, localement ou globalement, une bonne approximation du géoïde. De nombreux ellipsoïdes de référence ont été utilisés par les différents pays à diverses époques.

Voir aussi :
- ellipsoïde aplati (HR-1485)
- ellipsoïde allongé (HR-1484)

---

ellipsoïde de révolution [HR-1487] - *n*

Définition :
Surface engendrée par la rotation d'une ellipse autour d'un de ses axes. Son grand-axe, son aplatissement et son excentricité sont ceux de l'ellipse méridienne.

Voir aussi :
- ellipsoïde aplati (HR-1485)
- ellipsoïde allongé (HR-1484)
- ellipsoïde de référence (HR-1486)
- ellipsoïde de référence (HR-1486)

---

ellipsoïde de révolution [HR-1488] - *n*

Définition :
Surface engendrée par la rotation d'une ellipse autour d'un de ses axes. Son grand-axe, son aplatissement et son excentricité sont ceux de l'ellipse méridienne.

Voir aussi :
- ellipsoïde aplati (HR-1485)
- ellipsoïde allongé (HR-1484)
- ellipsoïde de référence (HR-1486)

---

ellipsoïde international [HR-

Définition :
Ellipsoïde de référence recommandé en 1924 par l'Union

1489] - *n*
ellipsoïde de Hayford - *n*

Géodésique et Géophysique (aujourd'hui UGGI) et largement utilisé depuis cette date et jusqu'à l'apparition des systèmes géodésiques globaux. Calculé par Hayford en 1909. Demi grand axe 6 378 388 m, aplatissement 1/297.

---

ellipsoïde international [HR-1490] - *n*
ellipsoïde de Hayford - *n*

Définition :
Ellipsoïde de référence recommandé en 1924 par l'Union Géodésique et Géophysique (aujourd'hui UGGI) et largement utilisé depuis cette date et jusqu'à l'apparition des systèmes géodésiques globaux. Calculé par Hayford en 1909. Demi grand axe 6 378 388 m, aplatissement 1/297.

Voir aussi :
- aplatissement de la Terre (HR-182)

---

ellipsoïde SGR 80 [HR-5055] - *n*

Définition :
Ellipsoïde de référence attaché au système géodésique défini en 1980 par l'Association Internationale de Géodésie (Système SGR 80). Demi grand axe 6 398 137 m, aplatissement 1/298,257 222 101. Pour tous les besoins pratiques on peut le confondre avec l'ellipsoïde wgs 84.

---

ellipsoïde WGS 84 [HR-5056] - *n*

Définition :
Ellipsoïde de référence attaché au système géodésique mondial (WGS). Demi grand axe 6 398 137 m, aplatissement 1/298,257 223 563.

---

el Niño [HR-5052] - *n*

Définition :
Phénomène hydrologique et météorologique intéressant l'ensemble du Pacifique sud aux basses latitudes. Il se traduit notamment par une arrivée d'eau chaude à la période de Noël sur les côtes de l'Équateur et du Pérou, engendrant un courant dirigé vers le sud. Il se produit de façon irrégulière et revêt certaines années une importance exceptionnelle.

élongation [HR-5057] - *n*

Définition :
Écart de la valeur instantanée d'un phénomène périodique par rapport à la valeur d'équilibre.

Voir aussi :
- phase (HR-3164)

élongation [HR-1491] - *n*

Définition :
Distance angulaire d'un astre au soleil pour un observateur terrestre. Dans le cas d'un satellite d'une planète, distance angulaire de ce satellite à la planète pour un observateur terrestre.

Voir aussi :
- digression maximale (HR-1281)

embarcation [HR-5058] - *n*

Définition :
Bateau de petite taille souvent embarqué sur un navire pour les besoins du sauvetage ou du service.

---

embarcation-signal [HR-1492] - *n*

Définition :
Signal hydrographique temporaire consistant en une embarcation embossée munie d'un signal.

---

embardée [HR-1493] - *n*

Définition :
Mouvement brusque de déplacement latéral d'un navire en route ou au mouillage sous l'effet de la mer. Ce mouvement est à distinguer du changement brusque de cap, ou lacet, qui l'accompagne le plus souvent.

---

embardée [HR-1494] - *n*

Définition :
Mouvement brusque de déplacement latéral d'un navire en route ou au mouillage sous l'effet de la mer. Ce mouvement est à distinguer du changement brusque de cap, ou lacet, qui l'accompagne le plus souvent.

---

embase [HR-5059] - *n*

Définition :
Partie fixe d'un théodolite comportant les vis calantes, le socle et son dispositif de centrage et de fixation, et abritant le cercle horizontal.

---

embase déboitable [HR-5060] - *n*
embase à centrage forcé - *n*

Définition :
Partie inférieure amovible d'un instrument de géodésie ou topographie (théodolite, voyant, stadia, etc.) comportant un socle à vis calantes que l'on peut fixer et niveler sur un trépied, et un dispositif de centrage automatique permettant de remettre exactement en place cet instrument ou un autre.

---

embouchure [HR-1495] - *n*

Définition :
Ouverture par laquelle un cours d'eau se jette dans la mer, ou dans un lac.

---

embruns [HR-1496] - *n*

Définition :
Gouttelettes d'eau arrachées par le vent à la surface d'une étendue d'eau, généralement aux crêtes des vagues, et transportées dans l'air sur des distances relativement courtes.

émetteur [HR-1497] - *n*

Définition :
Appareil destiné à émettre ou à transmettre un signal, par exemple radioémetteur.

émetteur

Définition :

acoustique sous-marin [HR-1498] - *n*
projecteur ultra-sonore - *n*

Transducteur servant à produire des ondes sonores dans l'eau par transformation d'énergie électrique en énergie mécanique au moyen de l'effet piézo-électrique ou de la magnétostriction.

Voir aussi :
- émetteur acoustique sous-marin (HR-1499)

émetteur acoustique sous-marin [HR-1499] - *n*
projecteur ultra-sonore - *n*

Définition :
Transducteur servant à produire des ondes sonores dans l'eau par transformation d'énergie électrique en énergie mécanique au moyen de l'effet piézo-électrique ou de la magnétostriction.

Voir aussi :
- piézoélectricité (HR-3222)

émetteur-récepteur [HR-1500] - *n*

Définition :
Appareil comprenant un émetteur et un récepteur réunis en une seule unité électronique dont certains éléments sont communs aux deux appareils.

Voir aussi :
- transpondeur (HR-4443)
- transpondeur (HR-4443)

émulsion [HR-1501] - *n*

Définition :
Préparation chimique photosensible étendue en couche mince sur les plaques, films ou papiers photographiques.

---

encablure [HR-1503] - *n*

Définition :
Ancienne mesure de longueur, utilisée dans la marine pour évaluer les courtes distances, valant environ 1/10 de mille marin. Dans la Marine Britannique, cette longueur est de 608 pieds soit 1/10 de mille marin. Dans la Marine des États-Unis, elle est de 720 pieds mais l'encablure est peu utilisée.

---

en dérive [HR-5061] - *adj*

Définition :
En mouvement sous la seule action du vent et du courant.

énergie rayonnante [HR-1504] - *n*
énergie radiante - *n*

Définition :
Énergie qui se propage par rayonnement.

---

engagé [HR-1505] - *adj*

Définition :
Entravé, par exemple comme une hélice ou une ancre emmêlée dans des câbles, des chaînes, des filets ou des algues.

---

engagé [HR-5063] - *adj*

Définition :
Se dit d'un navire qui a pris une gîte considérable sous l'effet du vent ou d'un désarrimage de la cargaison, au point de ne pouvoir se redresser.

---

engraissement [HR-1506] - *n*
alluvionnement - *n*

Définition :
Accumulation graduelle de matériaux sur une plage ou une côte basse par dépôt de sédiments transportés par la mer ou le vent ou autres agents naturels.

---

enregistrement [HR-5064] - *n*

Définition :
Le plus petit ensemble de données présentes dans la mémoire d'un ordinateur ou sur un support informatique, qui constitue une unité logiquement organisée du point de vue de l'information ou physiquement organisée en vue du transfert entre support et mémoire.

---

enregistrement au journal de bord [HR-1507] - *n*
enregistrement - *n*

Définition :
Action de consigner, sur le journal de bord, les événement importants touchant la vie du navire.

---

enregistreur [HR-1508] - *n*

Définition :
Instrument ou partie d'un instrument qui permet de transcrire et fixer automatiquement des données d'observation sur un support matériel.

---

enregistreur de cap [HR-1509] - *n*

Définition :
Appareil enregistrant le cap d'un navire.

Voir aussi :
- traceur de route (HR-4425)
- traceur de route (HR-4425)

---

en route [HR-4686] - *adj*

Définition :
Se dit d'un navire en mouvement qui a pris un certain cap.

---

enserrante [HR-1510] - *adj*

Définition :
Se dit de la glace lorsqu'elle entoure étroitement un navire et le comprime avec force.

---

enserré dans les glaces [HR-1511] - *adj*
enserré - *adj*
pressé - *adj*

Définition :
Se dit d'un navire qui est bloqué et comprimé par les glaces.

Voir aussi :
- bloqué (HR-446)
- bloqué par les glaces (HR-447)

- pris dans les glaces (HR-3514)

---

en station [HR-5062] - *adj*

Définition :
Se dit d'un navire stoppé en un point de station.

---

en surface [HR-1502] - *adj*

Définition :
Visible à la surface de l'eau.

Antonyme(s) :
- immergé (HR-2100)
- couvert (HR-1119)
- immergé (HR-2100)

---

entraînement du cercle d'un théodolite [HR-1512] - *n*
entraînement du cercle - *n*

Définition :
Léger déplacement du cercle gradué d'un théodolite de modèle ancien qui peut se produire quand on fait tourner l'alidade autour de son axe.

---

entrée [HR-1513] - *n*

Définition :
Passage par lequel on pénètre dans un port, un dock, un chenal.

---

entrée [HR-1514] - *n*

Définition :
Ouverture faisant communiquer une baie avec la mer.

---

envasement [HR-1515] - *n*

Définition :
Dépôt ou accumulation sur le fond de vase qui se trouve en suspension dans une masse d'eau.

---

enveloppe [HR-1516] - *n*

Définition :
Graphique représentant les variations d'amplitude des oscillations successives d'une onde à modulation d'amplitude.

---

environnement [HR-1517] - *n*
milieu - *n*

Définition :
Ensemble des conditions extérieures auxquelles sont soumis un organisme, une collectivité, un objet ou même un flux d'énergie, et qui peut éventuellement les affecter.

épacte de l'année [HR-1518] - *n*
épacte - *n*

Définition :
Âge de la lune le 1er janvier à 0h.

épave [HR-1519] - *n*

Définition :
Ce qui reste d'un navire ou autre engin flottant échoué ou coulé.

Voir aussi :
- dérélict (HR-1229)

épave [HR-1520] - *n*

Définition :
Tout objet jeté ou tombé à la mer provenant d'un navire, flottant sur l'eau ou rejeté sur le rivage.

épave dangereuse [HR-1521] - *n*

Définition :
Épave non découvrante dont le point le plus haut se situe à une profondeur telle qu'elle peut constituer un danger pour la navigation de surface.

éperon sous-marin [HR-5065] - *n*
éperon - *n*

Définition :
Partie saillante sous-marine d'un cap.

éperon sous-marin [HR-1522] - *n*
éperon - *n*

Définition :
Partie en saillie d'un ensemble morphologique plus important, pente, dorsale, massif etc.

éperon sous-marin [HR-1523] - *n*
éperon - *n*

Définition :
Partie saillante immergée d'un mur de glace, d'une falaise de glace, d'un iceberg ou d'un floe.

éperon sous-marin [HR-1524] - *n*
éperon - *n*

Définition :
Partie saillante immergée d'un mur de glace, d'une falaise de glace, d'un iceberg ou d'un floe.

éperon sous-marin [HR-1525] - *n*
éperon - *n*

Définition :
Partie saillante immergée d'un mur de glace, d'une falaise de glace, d'un iceberg ou d'un floe.

éphémérides [HR-1526] - *n*
- *note d'usage :* Terme réservé à la présentation de données concernant les corps célestes ou satellitaux.

Définition :
Table donnant les positions d'un corps céleste à des époques régulièrement espacées. Recueil de tables de ce genre relatives à divers corps célestes.

Voir aussi :
- éphémérides nautiques (HR-1528)
- éphémérides nautiques (HR-1528)

éphémérides aéronautiques [HR-1527] - *n*

Définition :
Publication périodique contenant diverses données astronomiques essentiellement à l'usage de la navigation aérienne.

Voir aussi :
- almanach (HR-77)
- éphémérides (HR-1526)

éphémérides nautiques [HR-1528] - *n*

Définition :
Publication annuelle contenant diverses données astronomiques essentiellement à l'usage de la navigation maritime.

Voir aussi :
- almanach (HR-77)
- éphémérides (HR-1526)

éphémérides précises [HR-1529] - *n*

Définition :
Éphémérides qui décrivent avec précision le mouvement d'un satellite de navigation. Plus précises que les éphémérides prédites, elles ne sont connues qu'en temps différé.

éphémérides prédites [HR-1530] - *n*

Définition :
Éphémérides transmises par un satellite de navigation qui renseignent en temps réel sur ses paramètres d'orbite et de mouvement.

épi [HR-1531] - *n*

Définition :
Ouvrage en forme de mur bas, solidement construit, perpendiculaire ou oblique à la rive ayant pour objet soit de protéger la côte, soit de concentrer le courant dans l'axe d'un chenal en vue de l'entretenir.

épi [HR-1532] - *n*

Définition :
Petite pointe, ou haut-fond de forme étroite et allongée, attenant au rivage et faisant saillie dans la mer.

épicentre [HR-1533] - *n*

Définition :
Point de la surface terrestre situé à la verticale du foyer d'un séisme.

époque [HR-1534] - *n*

Définition :
Intervalle de temps déterminé au cours duquel une série de faits ou d'événements, que l'on rapporte, ont eu lieu.

époque [HR-1535] - *n*

Définition :
Instant particulier pour lequel certaines données sont fournies ou

auquel a été faite une observation, et qu'on peut par exemple utiliser comme instant de référence.

épreuve [HR-1536] - *n*

Définition :
Chacun des exemplaires tirés d'une planche gravée.

épreuve [HR-1537] - *n*

Définition :
En photographie, tout exemplaire d'une image obtenue à partir d'un cliché transparent.

épreuve [HR-1538] - *n*

Définition :
Document obtenu par impression ou par procédé photomécanique à partir des éléments de reproduction d'une carte pour vérification et correction éventuelle avant le tirage définitif.

épreuve agrandie [HR-1539] - *n*
epreuve réduite - *n*
agrandissement - *n*
réduction - *n*

Définition :
Épreuve à une échelle différente de celle du modèle.

épreuve-contact [HR-1543] - *n*

Définition :
Épreuve obtenue par insolation à travers un cliché, positif ou négatif, d'une couche sensible directement appliquée contre ce cliché.

épreuve d'impression [HR-1541] - *n*

Définition :
Exemplaire prélevé au cours du tirage pour contrôler la conduite de l'opération.

épreuve de report [HR-1540] - *n*

Définition :
Épreuve d'un dessin lithographique ou d'une composition typographique, tirée sur un papier spécial avec une encre spéciale dite à report, et qui sert à transférer (reporter) ce dessin ou cette composition sur une planche d'impression. Ce procédé n'est plus utilisé en cartographie.

épreuve tirée à sec [HR-1542] - *n*

Définition :
Exemplaire d'une carte imprimé à partir de la planche de cuivre gravée, sur une feuille de papier sec. Une telle impression est plus faible qu'avec une feuille de papier humide mais elle est exempte de déformation.

équateur [HR-1544] - *n*

Définition :
Grand cercle d'un ellipsoïde de révolution, passant par le centre et dont le plan est perpendiculaire à l'axe de révolution. Dans le cas de la sphère, grand cercle perpendiculaire à un axe choisi comme

	ligne des pôles.
équateur astronomique [HR-1545] - *n*	**Définition :** Lieu géométrique des points de latitude astronomique nulle à la surface de la terre. À la précision géodésique cette ligne n'est pas un cercle ni même une courbe plane.
équateur céleste [HR-1546] - *n*	**Définition :** Grand cercle de la sphère céleste dont le plan est perpendiculaire à l'axe de rotation de la terre.
équateur géodésique [HR-1547] - *n*	**Définition :** Lieu géométrique des points de latitude géodésique nulle sur l'ellipsoïde de référence.
équateur magnétique [HR-1548] - *n* **ligne aclinique** - *n*	**Définition :** Lieu des points de la surface terrestre, où l'inclinaison magnétique est nulle.
équateur terrestre [HR-1549] - *n* **équateur** - *n*	**Définition :** Grand cercle de la sphère ou de l'ellipsoïde terrestre (auquel le corps terrestre est supposé assimilé) perpendiculaire à l'axe de rotation de la Terre.
équateur thermique [HR-1550] - *n*	**Définition :** Ligne joignant les points de chaque méridien où la température moyenne annuelle est maximale.
équation corrélative [HR-1551] - *n*	**Définition :** Équation intervenant dans le traitement numérique des données surabondantes par la méthode des moindres carrés à l'aide de la technique des multiplicateurs de Lagrange.
équation d'observation [HR-1554] - *n*	**Définition :** Équation reliant des inconnues à des données d'observation, normalement après réduction de ces données.
équation de condition [HR-1552] - *n*	**Définition :** Équation exprimant une relation que l'on impose à des inconnues de vérifier rigoureusement.
équation de Laplace [HR-1553] - *n*	**Définition :** Équation de condition exprimant la relation entre la longitude astronomique et la longitude géodésique d'un point, et l'azimut

correction de Laplace - *n*

astronomique et l'azimut géodésique d'une direction en ce point.

équation du temps [HR-1555] - *n*

Définition :
Différence entre le temps moyen local et l'angle horaire local du soleil. En particulier différence entre le temps universel augmenté de 12 heures et l'angle horaire du soleil au méridien international.

équation normale [HR-1556] - *n*

Définition :
Une des équations du système réduit, déduit de l'ensemble des équations d'observation, de condition ou corrélatives dans une compensation par la méthode des moindres carrés.

équation personnelle [HR-1557] - *n*

Définition :
Écart systématique entre la grandeur réelle d'un phénomène et cette même grandeur évaluée par un observateur donné. Cet écart est de caractère stable pour un type d'observation fixé et un observateur entrainé. Il a une importance particulière dans le cas des observations de temps.

Voir aussi :
- erreur personnelle (HR-1592)

équerre optique [HR-1558] - *n*

Définition :
Petit instrument à main définissant optiquement un angle droit et utilisé plus spécialement par les arpenteurs.

équidistance des courbes de niveau [HR-1559] - *n*
équidistance - *n*

Définition :
Sur une carte, différence d'altitude entre deux courbes de niveau consécutives.

Voir aussi :
- courbe maîtresse (HR-1112)

équilibre [HR-1560] - *n*

Définition :
État de repos ou régime permanent d'un système (mécanique, électrique, etc.) dû à la compensation des forces qui agissent sur lui.

équinoxe [HR-1561] - *n*
point équinoxial - *n*

Définition :
Chacun des deux points d'intersection de l'écliptique et de l'équateur céleste, occupés par le soleil quand sa déclinaison est nulle. Le point correspondant au passage du soleil de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal, passage qui a lieu vers le 21 mars, est dit équinoxe de printemps, point gamma ou point vernal. Le point correspondant au passage du soleil de l'hémisphère boréal dans l'hémisphère austral, passage qui a lieu vers le 23 septembre, est dit équinoxe d'automne.

équinoxe [HR-1562] - *n*

Définition :
Instant auquel le soleil occupe l'un des deux points équinoxiaux.

équipement à cartes perforées [HR-1563] - *n*

Définition :
Équipement utilisé pour le traitement de données dans lequel ces données sont enregistrées sur des cartes au moyen de perforations.

équipement de télémesure [HR-1564] - *n*
enregistreur à distance - *n*

Définition :
Équipement destiné à réaliser une mesure en un certain site et à transmettre et enregistrer (ou afficher) le résultat en un endroit différent.

ère [HR-1565] - *n*

Définition :
Chacune des grandes divisions des temps géologiques.

---

erg [HR-1566] - *n*

Définition :
Unité d'énergie ou de travail du système CGS. Il vaut 10-7 joule.

érosion [HR-1567] - *n*

Définition :
Action d'usure et de tranformation du sol et des roches à la surface terrestre sous l'effet des agents naturels.

---

erre [HR-1568] - *n*

Définition :
Mouvement d'un navire sur l'eau.

---

erre [HR-5066] - *n*

Définition :
Vitesse d'un navire sur l'eau lorsque le système de propulsion n'agit plus.

---

erre en avant [HR-1569] - *n*

Définition :
Mouvement en avant du navire sur l'eau.

---

erre pour gouverner [HR-1570] - *n*
vitesse pour gouverner - *n*

Définition :
Erre minimale permettant à un navire de répondre à l'action du gouvernail.

---

erreur [HR-1571] - *n*

Définition :
Écart entre le résultat d'un processus (par exemple une mesure) et la donnée théoriquement correcte correspondante.

---

erreur

Définition :

accidentelle [HR-1572] - *n*
erreur aléatoire - *n*
erreur erratique - *n*

Erreur imprévisible prenant une valeur purement erratique à chaque répétition d'un processus.

---

erreur constante [HR-1573] - *n*

Définition :
Erreur systématique qui reste la même en grandeur et en signe, pour toute une série d'observations.

Voir aussi :
- biais (HR-436)

---

erreur d'entraînement [HR-1584] - *n*

Définition :
Erreur systématique dans les observations faites au théodolite répétiteur, due aux frottements imputables aux dispositifs de serrage de l'instrument.

---

erreur de collimation [HR-1574] - *n*
collimation - *n*

Définition :
Erreur instrumentale due au défaut de perpendicularité de l'axe optique d'une lunette et de l'axe horizontal.

---

erreur de fermeture [HR-1575] - *n*

Définition :
Différence entre la valeur d'une quantité obtenue comme fonction d'un certain nombre de mesures indépendantes et la valeur vraie de cette même quantité connue indépendamment.

Voir aussi :
- erreur de fermeture d'un triangle (HR-1577)

---

erreur de fermeture d'un tour d'horizon [HR-1576] - *n*
erreur de fermeture - *n*
écart de fermeture - *n*

Définition :
Différence entre la lecture de fermeture et la lecture initiale d'un tour d'horizon.

---

erreur de fermeture d'un triangle [HR-1577] - *n*
fermeture d'un triangle - *n*

Définition :
Différence à 180° de la somme des trois angles observés d'un triangle sphérique, corrigée de l'excès sphérique.

---

erreur de

Définition :

frottement de rotation [HR-1578] - *n*

Erreur dynamique du compas magnétique au cours d'une giration du navire, due au frottement entre la rose et le liquide du compas.

---

erreur de graduation [HR-1579] - *n*

Définition :
Erreur instrumentale due à un défaut dans la graduation d'un instrument, par exemple celle d'un limbe.

---

erreur de parallaxe [HR-1580] - *n*

Définition :
Erreur causée par la parallaxe d'origine personnelle ou instrumentale.

---

erreur de pas micrométrique [HR-1581] - *n*

Définition :
Erreur instrumentale due à la différence entre la valeur vraie et la valeur théorique d'un tour de la vis micrométrique.

---

erreur de polarisation [HR-1582] - *n*
effet de nuit - *n*

Définition :
Dans un relèvement radiogoniométrique, erreur due à une interférence entre l'onde de surface et l'onde de ciel au lever et au coucher du soleil, et la nuit à plus de 30 milles du radiophare. L'extinction du signal est alors difficile à apprécier.

---

erreur de zéro [HR-1583] - *n*

Définition :
Erreur instrumentale provenant d'un décalage de la graduation ou du repère de lecture ou du vernier. C'est une erreur constante.

---

erreur du sextant [HR-1585] - *n*

Définition :
Erreur instrumentale du sextant.

---

erreur dynamique [HR-5067] - *n*

Définition :
Erreur provoquée lors de la mise en oeuvre d'un appareil comportant des éléments mobiles, par le mouvement de ces éléments.

---

erreur en valeur absolue [HR-1586] - *n*

Définition :
Valeur absolue (abstraction faite du signe) d'une erreur.

---

erreur équiprobable [HR-1587] - *n*

Définition :
Dans une série d'observations, écart arithmétique par rapport à la moyenne tel que l'erreur d'une mesure ait autant de chances de lui être inférieure que de lui être supérieure. Dans une distribution gaussienne scalaire, sa valeur est celle de l'écart type multipliée par 0,67.

---

erreur extérieure [HR-1588] - *n*

Définition :
Erreur systématique de mesure dont les causes tiennent aux lois naturelles et ne peuvent être maitrisées par l'observateur.

---

erreur grossière [HR-5068] - *n*

Définition :
Erreur de valeur considérable généralement due à une faute.

---

erreur instrumentale [HR-1589] - *n*

Définition :
Erreur systématique imputable aux défauts, ou à un réglage défectueux, de l'instrument ou du dispositif utilisé.

---

erreur moyenne quadratique [HR-1590] - *n*
EMQ - *n*

Définition :
Quantité dont le carré est égal à la somme des carrés d'un certain nombre d'erreurs individuelles, divisée par le nombre de ces erreurs.

Voir aussi :
- écart type (HR-1407)

---

erreur périodique [HR-1591] - *n*

Définition :
Erreur systématique qui varie selon une loi périodique en fonction du temps, ou de la valeur du résultat dans le cas d'une mesure.

---

erreur personnelle [HR-1592] - *n*

Définition :
Erreur commise par un observateur, composée d'une partie systématique, l'équation personnelle, et une partie accidentelle imprévisible.

Voir aussi :
- équation personnelle (HR-1557)

---

erreur propagée [HR-1593] - *n*

Définition :
Erreur qui apparaît à un certain point d'un processus et se transmet à toutes les opérations suivantes de ce processus.

---

erreur résiduelle [HR-1594] - *n*
résidu - *n*

Définition :
Différence entre la valeur d'une certaine quantité obtenue à partir des résultats d'une série d'observations, corrigés des erreurs systématiques connues, et la valeur de cette quantité obtenue après compensation des résultats.

---

erreur systématique [HR-1595] - *n*

Définition :
Erreur prévisible prenant une valeur constante, ou variable suivant une loi définie, à chaque répétition d'un processus.

---

escalade des

Définition :

vagues [HR-1596] - *n*

Montée de l'eau le long de la paroi d'un ouvrage sur lequel les vagues viennent se briser. Le niveau supérieur atteint par l'eau se mesure par la hauteur qui le sépare du niveau de la mer au repos.

Voir aussi :

- jet de rive (HR-2214)
- jet de rive (HR-2215)
- jet de rive (HR-2215)

---

escarpement [HR-1597] - *n*

Définition :
Versant en pente raide limitant une crête ou un plateau plus ou moins découpé.

---

escarpement [HR-1598] - *n*

Définition :
Versant en pente raide limitant une crête ou un plateau plus ou moins découpé.

Voir aussi :

- escarpement (HR-1597)

---

espacement des profils [HR-1599] - *n*

Définition :
Distance entre profils de sonde. L'espacement dépend du type de levé, du genre d'instrument utilisé et de la précision recherchée.

---

espacement des sondes [HR-1600] - *n*

Définition :
Distance entre deux sondes dépouillées successives sur un même profil de sonde.

Voir aussi :

- densité des sondes (HR-1217)
- densité des sondes (HR-1217)

---

espar [HR-1601] - *n*

Définition :
Mât disposé verticalement pour servir de marque de balisage, fixe ou flottante.

---

estime [HR-1602] - *n*

Définition :
Construction ou calcul de la position d'un navire ou d'un aéronef en fonctions des caps et vitesses successifs à partir d'une position initiale, en tenant compte des dérives évaluées au mieux.

---

estime [HR-1603] - *n*

Définition :
Construction ou calcul de la position d'un navire ou d'un aéronef en fonctions des caps et vitesses successifs à partir d'une position initiale, en tenant compte des dérives évaluées au mieux.

---

estime [HR-1604] -

Définition :

n	Estime appliquée à la navigation par bordées.

---

estompage [HR-1605] - *n*	**Définition :** Représentation du relief à l'effet au moyen d'une surchage en demi-teinte, le plus souvent en complément des courbes de niveau. La densité de l'estompage dépend généralement de l'éclairement du terrain suivant un éclairage conventionnel donné (éclairage vertical, oblique, combiné).

---

estompage [HR-1606] - *n*	**Définition :** Représentation du relief à l'effet au moyen d'une surchage en demi-teinte, le plus souvent en complément des courbes de niveau. La densité de l'estompage dépend généralement de l'éclairement du terrain suivant un éclairage conventionnel donné (éclairage vertical, oblique, combiné). ***Voir aussi :*** • estompage (HR-1605)

---

estran [HR-1607] - *n*	**Définition :** Partie du rivage comprise entre la laisse de haute mer et la laisse de basse mer.

---

estran [HR-1608] - *n*	**Définition :** Partie du rivage comprise entre la laisse de haute mer et la laisse de basse mer.

---

estuaire [HR-1609] - *n*	**Définition :** Embouchure de fleuve ou de rivière soumise à la marée et qui forme une identation profonde unique du littoral.

établissement [HR-1610] - *n*	**Définition :** Intervalle de temps qui sépare l'heure du passage au méridien (supérieur ou inférieur) de la lune et l'heure de la pleine mer qui suit, en un lieu donné. ***Voir aussi :*** • (HR-4812)

établissement du port [HR-1611] - *n*	**Définition :** Heure de la pleine mer les jours de syzygie en un lieu donné. Elle est exprimée en temps vrai local et s'entend de la pleine mer qui suit le midi vrai, c'est à dire la pleine mer du soir. ***Voir aussi :*** • (HR-4812)

étale [HR-5069] - *adj*

Définition :
Qualifie la mer, la marée, le courant, etc. au moment d'une étale de marée ou de courant.

étale de courant [HR-1612] - *n*

Définition :
Intervalle de temps pendant lequel la vitesse du courant de marée est très faible ou nulle et pendant lequel se produit la renverse entre courant de flot et courant de jusant (ou inversement).

étale de marée [HR-1613] - *n*
étale - *n*
étale de hauteur - *n*

Définition :
Intervalle de temps, plus ou moins court, encadrant l'heure de la pleine mer ou celle de la basse mer, pendant lequel la hauteur de marée reste pratiquement stationnaire et qu'on appelle, selon le cas, étale de pleine mer ou étale de basse mer.

étalonnage [HR-1614] - *n*
calibration - *n*

Définition :
Opération destinée à déterminer l'erreur systématique d'un procédé de mesure, par comparaison de ses résultats avec ceux d'un autre procédé jugé plus précis.

étalonnage au fil [HR-1615] - *n*

Définition :
Procédé d'étalonnage des sondeurs acoustiques dans lequel la profondeur enregistrée est comparée à celle d'un sondage au fil.

étalonnage d'un sondeur acoustique [HR-1616] - *n*

Définition :
Comparaison de la mesure enregistrée sur un sondage par écho avec une mesure plus directe (au fil ou à la barre).

Voir aussi :
- étalonnage (HR-1614)

étalonnage d'un sondeur acoustique [HR-1617] - *n*

Définition :
Comparaison de la mesure enregistrée sur un sondage par écho avec une mesure plus directe (au fil ou à la barre).

Voir aussi :
- étalonnage (HR-1614)

étalonnage par analyse statistique [HR-1618] - *n*

Définition :
Étalonnage d'un système de positionnement à partir d'observations redondantes, de sorte que l'erreur systématique puisse être prise comme inconnue supplémentaire et déterminée par traitement statistique.

étalonnage par comparaison directe [HR-1619] -

Définition :
Étalonnage d'un système de positionnement ou de mesure de distance par comparaison directe sur une ou plusieurs lignes de base de longueur connue avec une précision supérieure.

n

étalonnage par comparaison directe simultanée [HR-1620] - *n*

Définition :
Étalonnage d'un système de positionnement ou de mesure de distance par comparaison directe avec les données d'un autre système de précision supérieure exploité simultanément.

étalonnage par comparaison indirecte [HR-1621] - *n*

Définition :
Étalonnage d'un système de positionnement ou de mesure de distance effectué en se servant des stations du navire en des points de référence connus.

étalonner [HR-1622] - *vt*

Définition :
Déterminer la relation existant entre les indications d'un appareil de mesure et la valeur de la grandeur à mesurer.

étalonner [HR-1623] - *vt*

Définition :
Réaliser l'étalonnage d'un instrument de mesure.

étang [HR-1624] - *n*

Définition :
Étendue relativement petite d'eau stagnante, de formation naturelle ou créée artificiellement par creusement ou endiguement.

état-archipel [HR-1628] - *n*

Définition :
État constitué principalement par un ou plusieurs archipels, éventuellement d'autres îles ou parties d'île, à l'exclusion de toute partie continentale. Ces îles doivent être en étroite relation géographique, humaine, économique et politique.

état d'un chronomètre [HR-1627] - *n*
etat d'un garde-temps - *n*

Définition :
Correction à ajouter algébriquement à l'indication d'un chronomètre pour obtenir l'heure exacte.

état de la mer [HR-1625] - *n*

Définition :
Degré d'agitation de la surface de la mer dont une évaluation est définie par un code de l'OMM.

Voir aussi :
- échelle de l'état de la mer (HR-1420)

état du ciel [HR-1626] - *n*

Définition :
Situation dans laquelle se trouve à un moment donné l'atmosphère en ce qui concerne la quantité, le genre, la hauteur, etc., des nuages visibles en un lieu.

étirement en hauteur [HR-1629] - *n*

Définition :
Augmentation apparente de la hauteur d'un objet, au voisinage de la ligne d'horizon, due aux effets différents de la réfraction astronomique sur les rayons issus de la partie supérieure et de la partie inférieure de l'objet.

Voir aussi :
- aplatissement (HR-181)

Antonyme(s) :
- aplatissement par réfraction (HR-183)

étoile [HR-1630] - *n*
étoile fixe - *n*
- *note d'usage :* utilisé par opposition au cas des autres corps célestes dont la position sur la sphère céleste varie (astres errants)

Définition :
Corps céleste lumineux qui apparaît comme un point en raison de son éloignement de la terre.

étoiles crépusculaires [HR-1631] - *n*

Définition :
Étoiles en position favorable aux observations astronomiques durant le crépuscule du matin ou du soir.

étoiles des éphémérides nautiques [HR-1632] - *n*

Définition :
Étoiles particulièrement brillantes, couramment utilisées pour la navigation, et dont les positions figurent dans les éphémérides nautiques.

étranglement de courant [HR-1633] - *n*
étranglement - *n*

Définition :
Partie étroite d'un courant sagittal.

Voir aussi :
- courant sagittal (HR-1101)

---

euphotique [HR-1634] - *adj*

Définition :
Qualifie la couche superficielle des océans où l'énergie lumineuse est suffisante pour permettre la photosynthèse.

évaporomètre [HR-1635] - *n*
évaporimètre - *n*

Définition :
Instrument de mesure de la quantité d'eau s'évaporant dans l'atmosphère pendant un intervalle de temps donné.

évection [HR-1636] - *n*

Définition :
Inégalité lunaire dont la période est de 32 jours et l'amplitude de 1° 16'.

Voir aussi :

- inégalité lunaire (HR-2133)

---

exactitude [HR-1637] - *n*

Définition :
Degré de conformité du résultat d'une mesure avec la valeur vraie de la quantité mesurée.

Voir aussi :

- précision (HR-3487)
- précision (HR-5197)
- précision (HR-3487)

---

excentricité [HR-1638] - *n*
excentrement - *n*

Définition :
Ecart par rapport à un centre. S'il s'agit de l'écart entre une station et la position exacte de l'instrument d'observation, on dit plutôt excentrement.

---

excentricité d'une ellipse [HR-1642] - *n*
excentricité d'un ellipsoïde de révolution - *n*

Définition :
Rapport de la distance du centre de l'ellipse (ou l'ellipse méridienne de l'ellipsoïde) au foyer à la valeur du demi grand axe.

---

excentricité d'un instrument [HR-1641] - *n*

Définition :
Résultante de l'excentricité du cercle et de l'excentricité de l'alidade. L'erreur systématique due à l'excentricité de l'instrument est généralement éliminée par la multiplication des verniers ou des dispositifs de lecture et/ou par une procédure appropriée.

---

excentricité de l'alidade [HR-1639] - *n*

Définition :
Distance entre le centre de rotation de la règle d'une alidade et le centre de la graduation circulaire.

---

excentricité du cercle [HR-1640] - *n*

Définition :
Distance entre le centre d'une graduation circulaire d'un instrument et son centre de rotation.

---

excès sphérique [HR-1643] - *n*

Définition :
Différence entre la somme des angles d'un triangle sphérique et 180 degrés (ou 200 Grades).

---

existence douteuse [HR-1644] - *adj*
ED - *adj*

Définition :
Qualifie un élément hydrographique (haut-fond, obstruction, etc.) dont l'existence n'est pas certaine, et qui figure alors sur les cartes marines avec la légende ED.

Expédition Internationale de l'Océan Indien [HR-1645] - *n*
EIOI - *n*

Définition :
Série d'opérations océanographiques qui ont eu lieu entre 1959 et 1965 sous l'égide de la COI dans la région de l'océan Indien.

---

exposition [HR-1646] - *n*

Définition :
En photographie, opération consistant à soumettre une surface photosensible à l'action d'une image lumineuse à enregistrer.

---

extraction de données [HR-1647] - *n*

Définition :
Opération de recherche, à partir d'un fichier ou d'une base de données, de données réunissant certains critères.

---

extrapolation [HR-1648] - *n*

Définition :
Procédé ayant pour objet d'estimer la valeur d'une fonction au-delà des limites dans lesquelles elle est donnée.

---

extrémités de la base [HR-1649] - *n*

Définition :
Les deux extrémités d'une base, matérialisées par des repères géodésiques enterrés et surmontés de bornes visibles en surface.

Voir aussi :
- repère secondaire (HR-3801)

---

fac-similé [HR-1650] - *n*

Définition :
Copie ou reproduction à l'identique d'un écrit, d'un dessin, etc. par procédé photographique ou photomécanique.

---

facteur d'échelle [HR-1655] - *n*

Définition :
Coefficient par lequel il faut multiplier une distance lue sur la carte ou calculée à partir des données de la carte pour obtenir la distance correspondante sur la sphère ou l'ellipsoïde de référence.

Voir aussi :
- échelle numérique (HR-1430)

---

facteur de conversion [HR-1651] - *n*

Définition :
Coefficient par lequel il faut multiplier la valeur numérique d'une grandeur exprimée dans un certain système d'unités pour obtenir sa valeur numérique exprimée en unités d'un autre système.

---

facteur de divergence [HR-1652] - *n*

Définition :
En radiolocalisation hyperbolique, facteur caractérisant l'écartement progressif des lignes de position d'une même famille à mesure qu'on s'éloigne de la ligne de base.

facteur de loch [HR-1653] - *n*

Définition :
Rapport de la distance effectivement parcourue par un navire à celle mesurée par le loch.

---

facteur de réduction d'échelle [HR-1654] - *n*

Définition :
Échelle locale d'une projection conforme en son point central, dans le cas où cette valeur, inférieure à 1 et voisine de 1, a été choisie pour minimiser l'altération linéaire maximale dans la zone utile de la projection. Il est équivalent de calculer la projection sur l'ellipsoïde de référence puis d'appliquer le facteur de réduction aux coordonnées rectangulaires réduites, ou de calculer la projection après avoir appliqué le facteur de réduction au grand axe de l'ellipsoïde de référence.

---

fading [HR-1656] - *n*
affaiblissement des signaux radio-électriques - *n*
évanouissement des signaux radio-électriques - *n*

Définition :
Diminution d'intensité de signaux hertziens résultant de modifications temporaires des conditions de propagation.

---

faille [HR-1657] - *n*

Définition :
Cassure ou cisaillemnet de l'écorce terrestre, accompagné d'un déplacement le long du plan de cassure entre les terrains situés de part et d'autre.

---

faille [HR-1658] - *n*

Définition :
Ouverture étroite et abrupte entre deux zones de relief plus élévé.

Voir aussi :
- défilé (HR-1194)
- gorge (HR-1909)
- gorge (HR-1910)

---

faille [HR-1659] - *n*

Définition :
Ouverture étroite et abrupte entre deux zones de relief plus élévé.

Voir aussi :
- défilé (HR-1194)
- gorge (HR-1909)
- gorge (HR-1910)

---

faire route [HR-1660] - *vi*

Définition :
Pour un navire, progresser en marche normale à un cap et une vitesse bien définis.

faire station [HR-1661] - *vi*
stationner - *n*
occuper une station - *n*

Définition :
Dans les différentes opérations de levé, faire des observations à l'aide d'un ou plusieurs instruments, en un point déterminé. La station peut se faire en un emplacement fixe au sol (géodésie, topographie, etc.), en une position déterminée à la mer, bâtiment aussi immobile que possible (hydrographie)/océanographie) ou "au vol" bâtiment en route (bathythermie).

---

faire station [HR-1662] - *vi*

Définition :
Déterminer, à intervalles de temps réguliers, la position du navire ou de l'embarcation qui parcourt un profil de sonde.

---

faisceau [HR-1663] - *n*

Définition :
Rayonnement issu d'une source quasi-ponctuelle et se propageant dans un angle solide relativement faible.

---

faisceau lumineux [HR-5070] - *n*

Définition :
Faisceau de radiations lumineuses. Lorsque tous les rayons lumineux ont la même direction, on dit que l'on a affaire à un faisceau parallèle.

---

faisceau lumineux [HR-1664] - *n*

Définition :
En optique géométrique, ensemble de rayons lumineux émanant d'un même point et/ou convergeant en un même point.

Voir aussi :
- pinceau lumineux (HR-3229)

---

faisceau lumineux [HR-1665] - *n*

Définition :
En optique géométrique, ensemble de rayons lumineux émanant d'un même point et/ou convergeant en un même point.

---

falaise [HR-1666] - *n*

Définition :
Paroi s'élevant presque verticalement à une certaine hauteur au-dessus de l'eau ou au dessus des terrains avoisinants.

---

falaise [HR-1667] - *n*

Définition :
Paroi s'élevant presque verticalement à une certaine hauteur au-dessus de l'eau ou au dessus des terrains avoisinants.

---

falaise de glaces flottantes [HR-1668] - *n*
falaise de glaces - *n*
falaise de glace - *n*

Définition :
Falaise verticale formant le front vers la mer d'un plateau de glace ou de tout autre glacier flottant.

Voir aussi :
- falaise de glacier (HR-1669)

- falaise de glacier (HR-1669)

---

falaise de glacier [HR-1669] - *n*
mur de glace - *n*

Définition :
Paroi verticale ou très abrupte constituant la limite du côté de la mer de l'inlandsis, de la glace de Piémont ou d'un dôme insulaire de glace. La falaise peut éventuellement reposer sur la terre, le soubassement rocheux pouvant se trouver au niveau de la mer, ou au-dessous de ce niveau.

Voir aussi :
- falaise de glaces flottantes (HR-1668)
- falaise de glaces flottantes (HR-1668)

---

famille de caractères [HR-1670] - *n*
famille - *n*

Définition :
En typographie, ensemble homogène de polices apparentées, de styles identiques, ne différant que par la largeur, la graisse, et le caractère romain ou italique. L'univers constitue une famille.

FAO [HR-1671] - *n*
Food and Agricultural Organisation - *n*

Définition :
Organisation mondiale dont le but est d'améliorer le niveau de vie des populations rurales, particulièrement celles du tiers monde, en les aidant à accroître leur production agricole et à améliorer la répartition de cette production.

---

farad [HR-1672] - *n*

Définition :
Unité de capacité électrique du système international son symbole est F.

---

farine glaciaire [HR-1673] - *n*

Définition :
Sédiment essentiellement vaseux constitué de fines particules de roche résultant de l'abrasion exercée par les glaciers sur leur lit.

---

farine glaciaire [HR-1674] - *n*

Définition :
Un des éléments constitutifs des dépôts marins qui se trouvent au large des embouchures des cours d'eau de la zone glaciale.

---

fata Morgana [HR-1675] - *n*
fée Morgane - *n*

Définition :
Dénomination donnée primitivement à un phénomène de mirages multiples, souvent observé au-dessus du Détroit de Messine et que l'on attribuait poétiquement à la fée (en italien "fata") Morgane. Par extension, nom donné à tout mirage multiple spectaculaire.

---

fatiguer [HR-1676] - *vi*

Définition :
Se dit d'un navire qui tangue et roule lourdement sous l'effet de l'agitation de la mer ou par suite d'une mauvaise répartition du chargement, et qui de ce fait est soumis à des efforts anormaux.

---

fauchée [HR-1677] - *n*

Définition :
Bande explorée sur le fond par un sondeur multifaisceaux ou un sondeur latéral pendant que le navire de levé progresse sur sa route.

---

fauchée [HR-5071] - *n*

Définition :
En télédétection aérospatiale, largeur au sol de la bande de terrain explorée par un capteur, mesurée dans la direction perpendiculaire à la trace du vecteur.

---

fausses lunes [HR-1678] - *n*

Définition :
Nom donné parfois aux parasélènes, parantisélènes et antisélènes lorsqu'elles sont brillantes.

---

faute [HR-1679] - *n*

Définition :
Erreur en principe évitable due à une négligence ou une méprise de l'opérateur. Elle peut être décelée en répétant la mesure.

---

faux écho [HR-1680] - *n*

Définition :
Dans le sondage par écho, écho provoqué occasionnellement par la présence dans l'eau de corps étrangers tels que des algues ou des poissons, ou par l'existence de variations brusques de température ou de salinité au sein de la masse d'eau. Les faux échos peuvent dans certains cas être interprétés à tort comme représentant des profondeurs réelles.

Voir aussi :
- couche diffusante profonde (HR-1048)
- couche diffusante profonde (HR-1048)

---

faux horizon [HR-1681] - *n*

Définition :
Ligne qui donne l'illusion de l'horizon visible mais se trouve en réalité au-dessus ou au-dessous de celui-ci.

---

faux soleils [HR-1682] - *n*

Définition :
Nom donné souvent aux parhélies, paranthélies et anthélies lorsqu'elles sont particulièrement brillantes.

Fédération des Services d'Astronomie et de Géophysique [HR-1683] - *n*
FAGS - *n*

Définition :
Organisation destinée à faciliter et promouvoir la collecte d'observations, d'informations et de statistiques dans le domaine des sciences astronomiques et géophysiques. Le Service du Temps du Bureau International des Poids et Mesures fait partie de ces services.

Fédération Internationale des

Définition :
Organisation réunissant des associations nationales d'organismes

Géomètres [HR-1684] - *n*
FIG - *n*

de levé, chargée d'organiser des échanges de vues sur tous les sujets intéressant la profession et de promouvoir la coopération internationale.

---

fenêtre [HR-5072] - *n*

Définition :
Zone intérieure à une image, le plus souvent rectangulaire, destinée à délimiter une partie de cette image qui doit faire l'objet d'un certain traitement.

---

fenêtre [HR-1685] - *n*

Définition :
Sur un visuel d'ordinateur, zone masquant une partie de l'image pour faire apparaitre, temporairement le plus souvent, une information distincte, par exemple un agrandissement partiel de l'image (zoom), un menu, etc. Plusieurs fenêtres peuvent être emboitées ou se masquer partiellement.

---

fenêtre atmosphérique [HR-1686] - *n*

Définition :
Région du spectre dont les longueurs d'onde sont comprises entre 8,5 et 11 microns, correspondant à des radiations non absorbées significativement par les gaz de l'atmosphère. En l'absence de nuages, les radiations émises par la suface terrestre à ces longueurs d'onde s'échappent dans l'espace, permettant ainsi le refroidissement de la Terre.

---

fer doux [HR-1687] - *n*

Définition :
Fer ou acier qui s'aimante facilement par induction, mais qui perd son magnétisme après suppression du champ magnétique inducteur.

Antonyme(s) :
- fer dur (HR-1688)

---

fer dur [HR-1688] - *n*

Définition :
Fer ou acier qui ne s'aimante pas facilement par induction, mais qui conserve ensuite un pourcentage élevé de magnétisme rémanent.

Antonyme(s) :
- fer doux (HR-1687)
- fer doux (HR-1687)

---

fermé [HR-1689] - *adj*

Définition :
Se dit d'une zone de mer, presque entièrement entourée de terres. Se dit aussi d'une baie, d'un port, etc., complètement protégé de l'agitation du large.

---

ferme d'aquaculture

Définition :
Installation composée de cages, filets, viviers, radeaux et flotteurs

[HR-1690] - *n*
ferme marine - *n*

ou pieux où sont élevés artificiellement des poissons et des coquillages.

---

fermeture d'un tour d'horizon [HR-1691] - *n*

Définition :
Visée que l'on fait, à la fin d'un tour d'horizon, sur le point qui a servi d'origine à ce tour.

Voir aussi :
- erreur de fermeture (HR-1575)
- erreur de fermeture d'un tour d'horizon (HR-1576)

---

fetch [HR-1692] - *n*

Définition :
Longueur de la zone de fetch évaluée dans la direction du vent.

---

feu [HR-1693] - *n*

Définition :
Dispositif de signalisation maritime (aide à la navigation) comportant une source lumineuse.

---

feu à éclairement variable [HR-1694] - *n*

Définition :
Feu dont la luminosité augmente et diminue suivant un certain cycle, sans s'interrompre.

---

feu à éclats [HR-1695] - *n*

Définition :
Feu rythmé dont les émissions de lumière ont lieu par éclats de même durée. Si la cadence est égale ou supérieure à 50 éclats par minute on parle de feu scintillant.

---

feu à éclats brefs [HR-1696] - *n*

Définition :
Feu à éclats dont les éclats sont de durée inférieure à deux secondes.

---

feu à éclats diversement groupés [HR-1697] - *n*

Définition :
Feu à éclats où se succèdent des groupes comportant un nombre différent d'éclats suivant un rythme régulier.

---

feu à éclats groupés [HR-1698] - *n*

Définition :
Feu à éclats où les éclats sont réunis en groupes comportant le même nombre d'éclats, ces groupes se succédant régulièrement. Les intervalles d'obscurité séparant les éclats d'un même groupe ont la même durée, nettement plus courte que la durée d'un intervalle d'obscurité entre deux groupes successifs.

---

feu à éclats longs [HR-1699] - *n*

Définition :
Feu à éclats dont les éclats sont de durée égale ou supérieure à deux secondes.

feu à éclats réguliers [HR-1700] - *n*
feu à éclats - *n*

Définition :
Feu à éclats dont les éclats se succèdent à intervalles égaux à une cadence inférieure à 50 éclats par minute. S'il n'y a pas d'ambiguïté, on parle le plus souvent de feu à éclats.

---

feu aéromaritime [HR-1710] - *n*

Définition :
Feu maritime dont une partie du faisceau est déviée de sorte que ses rayons aient une inclinaison de 10° à 15° au-dessus de l'horizon afin de le rendre utilisable pour la navigation aérienne.

---

feu aéronautique [HR-1711] - *n*
feu aéronautique au sol - *n*
phare aéronautique - *n*

Définition :
Feu spécialement prévu comme aide à la navigation aérienne.

---

feu à faisceaux tournants [HR-1701] - *n*

Définition :
Feu à éclats dans lequel la répartition des éclats le long de la période est obtenue par la rotation uniforme de l'équipement optique.

---

feu alternatif [HR-1712] - *n*

Définition :
Feu montrant successivement sur un même gisement des couleurs différentes. Les feux ayant ce caractère sont en voie de disparition.

---

feu à occultations [HR-1702] - *n*

Définition :
Feu rythmé dont l'émission de lumière est interrompue par des occultations de même durée.

---

feu à occultations diversement groupées [HR-1703] - *n*

Définition :
Feu à occultations où se succèdent des groupes comportant un nombre différent d'occultations, suivant un rythme régulier.

---

feu à occultations groupées [HR-1704] - *n*

Définition :
Feu à occultations où les occultations sont réunies en groupes comportant le même nombre d'occultations, ces groupes se succédant régulièrement. Les apparitions de lumière séparant les occultations d'un même groupe ont la même durée, nettement plus courte que la durée d'une apparition de lumière entre deux groupes successifs.

---

feu à occultations régulières [HR-

Définition :
Feu à occultations dont les occultations se succèdent à intervalles égaux. S'il n'y a pas d'ambiguïté, on parle le plus souvent de feu à

1705] - *n*
feu à occultations - *n*

occultations.

---

feu à scintillements groupés [HR-1706] - *n*

Définition :
Feu scintillant dont les éclats sont réunis en groupes identiques se succèdant régulièrement.

---

feu à scintillements rapides groupés [HR-1707] - *n*

Définition :
Feu scintillant rapide dont les éclats sont réunis en groupes identiques se succèdant régulièrement.

---

feu à secteurs [HR-1708] - *n*

Définition :
Feu présentant un caractère différent (par exemple une couleur différente), selon les divers secteurs de l'horizon qui intéressent la navigation maritime.

---

feu à signes Morse [HR-1709] - *n*

Définition :
Feu présentant des apparitions de lumière de durées différentes et groupées de manière à reproduire un ou plusieurs caractères de l'alphabet Morse.

---

feu catoptrique [HR-1713] - *n*

Définition :
Feu dont la lumière est concentrée en un faisceau de rayons parallèles au moyen d'un ou plusieurs réflecteurs.

Antonyme(s) :
- feu dioptrique (HR-1716)
- feu dioptrique (HR-1716)

---

feu d'obstacle aérien [HR-1717] - *n*

Définition :
Feu signalant un obstacle dangereux pour la navigation aérienne.

---

feu d'obstruction [HR-1718] - *n*

Définition :
Feu servant à signaler une obstruction.

---

feu de direction [HR-1714] - *n*
feu directionnel - *n*

Définition :
Feu qui éclaire un secteur très étroit et qui est destiné à marquer une direction à suivre.

---

feu de guidage [HR-5073] - *n*

Définition :
Feu de direction dont le pinceau principal est bordé par deux faisceaux secondaires, habituellement de couleurs différentes, qui définissent les limites.

feu de Saint-Elme [HR-1715] - *n*

Définition :
Décharge électrique faiblement lumineuse dans l'atmosphère ; cette décharge, plus ou moins continue et d'intensité faible ou modérée, émane des objets présentant un champ électrique superficiel élevé, en particulier des pointes et des arêtes.

---

feu dioptrique [HR-1716] - *n*

Définition :
Feu dont la lumière est concentrée en un faisceau de rayons parallèles au moyen de lentilles et de prismes.

Antonyme(s) :
- feu catoptrique (HR-1713)
- feu catoptrique (HR-1713)

---

feu en fente [HR-1719] - *n*

Définition :
Feu se présentant à la vue sous la forme d'une fente lumineuse étroite de longueur appréciable.

Antonyme(s) :
- feu ponctuel (HR-1727)

---

feu fixe [HR-1720] - *n*

Définition :
Feu dont l'émission de lumière est continue et uniforme, et de couleur constante.

---

feu fixe et à éclats [HR-1721] - *n*

Définition :
Feu fixe modifié à intervalles réguliers par un éclat plus brillant. Les feux ayant ce caractère sont en voie de disparition.

---

feu fixe et à éclats groupés [HR-1722] - *n*

Définition :
Feu fixe modifié à intervalles réguliers par un groupe de deux ou plusieurs éclats plus brillants. Les feux ayant ce caractère sont en voie de disparition.

---

feu isophase [HR-1723] - *n*

Définition :
Feu comportant des alternances de lumière et d'obscurité, toutes d'égale durée.

---

feu maritime [HR-1724] - *n*

Définition :
Feu destiné essentiellement à la navigation maritime.

---

feu non gardé [HR-1725] - *n*

Définition :
Feu maritime fonctionnant de manière automatique, sans personnel permanent de gardiennage.

---

feu occasionnel [HR-1726] - *n*

Définition :
Feu qui n'est allumé que de manière intermittente et seulement dans des circonstances particulières.

---

feu ponctuel [HR-1727] - *n*

Définition :
Feu ne présentant à la vue qu'une surface lumineuse très réduite, assimilable à un point.

Antonyme(s) :
- feu en fente (HR-1719)

---

feu rythmé [HR-1728] - *n*

Définition :
Feu dont les émisions de lumière se font par cycles récurrents de périodicité régulière.

---

feu scintillant [HR-1729] - *n*

Définition :
Feu à éclats dont la cadence est comprise entre 50 et 80 éclats (scintillements) par minute, généralement 50 ou 60.

---

feu scintillant continu [HR-1730] - *n*

Définition :
Feu scintillant dont les éclats se succèdent à intervalles égaux sans interruption.

---

feu scintillant interrompu [HR-1731] - *n*
feu scintillant discontinu - *n*

Définition :
Feu scintillant dont la séquence d'éclats est interrompue à un rythme régulier par de longs intervalles d'obscurité de durée constante.

---

feu scintillant rapide [HR-1732] - *n*

Définition :
Feu à éclats dont la cadence est comprise entre 80 et 160 éclats (scintillements) par minute, généralement 100 ou 120.

---

feu scintillant rapide interrompu [HR-1733] - *n*

Définition :
Feu scintillant rapide dont la séquence d'éclats est interrompue à un rythme régulier par de longs intervalles d'obscurité de durée constante.

---

feu scintillant ultra rapide [HR-1734] - *n*

Définition :
Feu à éclats dont la cadence est supérieure à 160 éclats (scintillements) par minute, généralement entre 240 et 300.

---

feu scintillant ultra rapide interrompu [HR-

Définition :
Feu scintillant ultra rapide dont la séquence d'éclats est interrompue à un rythme régulier par de longs intervalles d'obscurité de durée constante.

1735] - *n*

---

feux d'alignement [HR-1736] - *n*

Définition :
Deux ou plusieurs feux associés pour former un alignement.

Voir aussi :
- alignement de feux (HR-72)

---

feux de délimitation [HR-1737] - *n*

Définition :
Feux signalant les limites d'une aire d'atterrissage.

---

feux de piste [HR-1738] - *n*

Définition :
Feux signalant une piste.

---

feux verticaux [HR-1739] - *n*

Définition :
Groupe de deux ou plusieurs feux disposés suivant la verticale de manière à faciliter leur identification.

---

fichier [HR-1740] - *n*

Définition :
Ensemble de données stockées sur une mémoire de masse, organisé physiquement et logiquement, destiné à être utilisé à des fins spécifiques.

---

fichier [HR-5074] - *n*

Définition :
Ensemble organisé de données sur support classique (fiches, listage, etc.).

---

fidélité [HR-5075] - *n*
répétabilité - *n*

Définition :
Qualité d'un processus de mesures ou de traitement mesurée par l'écart possible entre les résultats de deux mises en oeuvre de ce processus sur des jeux de données identiques dans des conditions identiques. On définit de même la fidélité d'un instrument de mesure.

---

fidélité [HR-1741] - *n*
répétabilité - *n*

Définition :
Dans un système de navigation, mesure de l'exactitude avec laquelle le système permet à l'utilisateur de revenir à une position qui n'a été définie que par les éléments de coordonnées propres à ce système. Par exemple, la distance spécifique de fidélité d'un système tel que le loran c, est la distance qui peut séparer deux positions loran c correspondant aux mêmes stations et aux mêmes différences de lectures à des moments différents. La règle de passage entre les coordonnées géographiques et les coordonnées du système peut indifféremment être connue ou non.

---

figure de la Terre

Définition :

[HR-1742] - *n*
forme de la Terre - *n*

Surface mathématiquement définie, qui constitue une bonne approximation du geoïde. On sait que la figure de la terre est voisine d'un ellipsoïde de révolution.

Voir aussi :

- sphéroïde (HR-4112)
- ellipsoïde de révolution (HR-1488)
- sphéroïde (HR-4112)

---

fil à plomb [HR-1743] - *n*

Définition :
Ensemble constitué par un fil et un plomb fixé à son extrémité, destiné à matérialiser la verticale et à effectuer des opérations de centrage.

---

fil à plomb [HR-1744] - *n*

Définition :
Ensemble constitué par un fil et un plomb fixé à son extrémité, destiné à matérialiser la verticale et à effectuer des opérations de centrage.

Voir aussi :

- fil à plomb (HR-1743)
- plomb de sonde (HR-3322)

---

fil de sonde [HR-1745] - *n*

Définition :
Fil d'acier utilisé dans les sondeurs à fil pour déterminer la profondeur.

---

file de pieux [HR-1747] - *n*

Définition :
Groupe de pieux associés en ligne.

---

filer [HR-1748] - *vt*

Définition :
Laisser glisser à l'eau, comme par exemple : filer le loch.

---

fil invar (ou Jädrin) [HR-1746] - *n*

Définition :
Fil en métal invar utilisé pour la mesure de bases géodésiques.

---

filon [HR-1749] - *n*
veine - *n*

Définition :
Masse allongée de substances minérales existant dans le sol au milieu de couches de nature différente.

---

fils de stadia [HR-1750] - *n*

Définition :
Dans le réticule de la lunette d'un théodolite, d'un tachéomètre ou d'un niveau, paire de fils tendus (ou de traits gravés), parallèles entre eux et équidistants de l'axe optique, servant à définir l'angle constant dans les mesures de distance faites à l'aide d'une stadia.

---

filtrage [HR-1751] - *n*

Définition :
Opération qui consiste à extraire des données spécifiques d'une source déterminée en utilisant certaines règles, formules, ou algorithmes.

---

filtrage [HR-1752] - *n*

Définition :
Dans la prédiction de l'état de la mer, opération qui consiste à sélectionner dans la zone de fetch les fréquences et directions particulières des vagues qui interviennent dans les prédictions relatives à un point donné.

---

filtrage [HR-5076] - *n*

Définition :
Mise en oeuvre d'un filtre sur un jeu de données.

---

filtre [HR-1753] - *n*

Définition :
Écran que l'on place devant un système optique et qui ne laisse passer que certaines radiations lumineuses.

---

filtre [HR-5077] - *n*

Définition :
En électronique, circuit capable d'extraire d'un signal complexe les composantes appartenant à une ou plusieurs bandes de fréquence déterminées.

---

filtre [HR-5078] - *n*

Définition :
En mathématique ou automatique, opérateur capable d'estimer la valeur à un instant donné d'une fonction aléatoire, scalaire ou vectorielle, en fonction de ses valeurs aux instants antérieurs.

---

filtre de Kalman [HR-1754] - *n*

Définition :
Filtre probabiliste utilisé notamment en électronique et en automatique pour l'estimation, en présence de bruit, d'un signal variable en fonction du temps. La méthode exploite le fait que certains paramètres caractéristiques du phénomène ne varient pas ou varient lentement dans le temps, de telle sorte qu'une meilleure évaluation du signal peut être obtenue comme une fonction du temps.

---

fissure [HR-1755] - *n*

Définition :
Fracture ou fente dans la glace de mer de largeur insuffisante pour former un chenal.

---

fixage [HR-1756] - *n*

Définition :
Opération ayant pour but, par élimination de la couche sensible non impressionnée, de rendre inaltérable à la lumière après développement l'image photographique.

---

fjord [HR-1757] - *n*

Définition :

Bras de mer long et étroit, dont les berges sont constituées de versants abrupts ou de falaises, comme on en rencontre sur la côte norvégienne. Les fjords sont d'anciennes vallées glaciaires envahies par la mer. Leur entrée est souvent barrée par un seuil.

---

flèche [HR-1758] - *n*

- *note d'usage :* On n'emploie pas le terme flèche pour désigner les structures de forme pyramidale trapue s'élevant sur une tour ou un beffroi.

Définition :
Construction pointue très effilée s'élevant au dessus d'un édifice.

---

flèche de courant [HR-1759] - *n*

Définition :
Vecteur indiquant la direction du courant à une heure donnée sur une carte marine ou une carte de courants.

---

flèche de courant [HR-1760] - *n*

Définition :
Vecteur indiquant la direction du courant à une heure donnée sur une carte marine ou une carte de courants.

Voir aussi :

- trajectoire (HR-4434)

---

flèche littorale [HR-5079] - *n*

Définition :
Cordon littoral à pointe libre dont l'extrémité est recourbée en crochet.

Voir aussi :

- tombolo (HR-4384)

---

fleuve [HR-1761] - *n*

Définition :
Cours d'eau naturel, généralement important (plus spécialement lorsque ce cours d'eau se jette dans la mer).

---

floe [HR-1762] - *n*

Définition :
Bloc de glace de mer n'appartenant pas à la banquise côtière. Les floes sont dits géants quand leurs dimensions dépassent 10 km, immenses quand leurs dimensions vont de 2 à 10 kms, grands quand leurs dimensions sont de plus de 500 mètres, moyens quand leurs dimensions sont de 100 à 500 mètres, petits quand leurs dimensions sont de 10 à 200 mètres. Les floes dont les dimensions sont inférieures à 20 mètres sont appelés glaçons.

---

flot de retour [HR-1763] - *n*

Définition :
Mouvement de retour vers la mer de l'eau poussée sur le rivage par les vagues.

---

flottabilité [HR-1764] - *n*

Définition :
Force résultant de la poussée d'Archimède due au volume immergé d'un corps, opposée au poids total de corps. Si le volume immergé est suffisant pour que la poussée équilibre le poids du corps, la flottabilité est dite positive et le corps surnage ; dans le cas contraire, le poids l'emporte sur la poussée, la flottabilité est négative, et le corps s'enfonce.

---

flotteur [HR-1765] - *n*

Définition :
Objet de flottabilité positive, destiné à soutenir un autre objet immergé (par exemple filet de pêche, fil de drague, etc.), ou simplement à rester soit à la surface (par exemple flotteur dérivant ou flotteur de marégraphe), soit à une immersion déterminée.

---

flotteur [HR-1768] - *n*

Définition :
Flotteur utilisé pour déterminer la direction et la vitesse du courant de surface. La direction est obtenue par l'observation du déplacement du flotteur, et la vitesse au moyen d'une ligne graduée fixée au flotteur (ligne de loch) dont on mesure la longueur filée à la demande pendant un temps donné.

---

flotteur dérivant [HR-1767] - *n*

Définition :
Flotteur employé pour la mesure des courants, notamment des courants de marée, qu'on laisse dériver librement en déterminant régulièrement sa position soit à partir d'un bateau accompagnateur soit à partir du rivage.

---

flotteur de Swallow [HR-1766] - *n*

Définition :
Flotteur de forme tubulaire, qui peut être réglé pour rester à une immersion donnée, correspondant à une eau d'une certaine densité. Son mouvement peut être suivi par des dispositifs installés à bord d'un navire, et permet de déterminer les valeurs du courant.

---

fluctuations [HR-1769] - *n*

Définition :
Variations alternées plus ou moins erratiques d'une grandeur de part et d'autre d'une valeur moyenne, traduisant une certaine instabilité.

---

fluorescence [HR-1770] - *n*

Définition :
Propriété qu'ont certains corps d'émettre des radiations lumineuses lorsqu'ils sont excités par d'autres radiations de longueur d'onde différente.

Voir aussi :

- phosphorescence (HR-3172)
- phosphorescence (HR-5167)
- bioluminescence (HR-441)
- phosphorescence (HR-3172)

flûte [HR-1771] - *n*

Définition :
Chaîne de récepteurs acoustiques, remorquée par un navire et destinée à capter les ondes sismiques, ou simplement acoustiques provenant d'une source artificielle. La chaîne constitue une antenne acoustique dont les caractéristiques peuvent être adaptées par des techniques de traitement du signal appliquées aux hydrophones individuels.

---

flûte [HR-1772] - *n*

Définition :
Chaîne de récepteurs acoustiques, remorquée par un navire et destinée à capter les ondes sismiques, ou simplement acoustiques provenant d'une source artificielle. La chaîne constitue une antenne acoustique dont les caractéristiques peuvent être adaptées par des techniques de traitement du signal appliquées aux hydrophones individuels.

---

flux [HR-1773] - *n*

Définition :
Écoulement d'un fluide.

---

flux énergétique
[HR-1774] - *n*
flux de rayonnement - *n*

Définition :
Puissance émise, transportée ou reçue sous forme de rayonnement.

---

flux lumineux
[HR-1775] - *n*

Définition :
Grandeur, caractéristique d'un faisceau de rayons lumineux exprimant l'intensité de la sensation lumineuse que ce faisceau peut produire sur l'oeil d'un observateur.

---

fond [HR-1776] - *n*

Définition :
Sol recouvert par une masse d'eau.

Voir aussi :
- fond de la mer (HR-1779)
- fond de la mer (HR-1780)

---

fond [HR-1777] - *n*

Définition :
Sol recouvert par une masse d'eau.

Voir aussi :
- fond de la mer (HR-1779)
- fond de la mer (HR-1780)

---

fond de carte [HR-1778] - *n*

Définition :
Carte, éventuellement allégée de certaines données et/ou imprimée de façon atténuée, utilisée comme base cartographique pour représenter en surcharge des données de toute sorte ou pour servir

à la préparation d'une autre carte.

Voir aussi :

- carte de base (HR-655)

---

fond de la mer
[HR-1779] - *n*
fond - *n*
fond marin - *n*
fond sous-marin - *n*

Définition :
Surface de la croûte terrestre sur laquelle reposent les eaux marines.

---

fond de la mer
[HR-1780] - *n*
fond - *n*
fond marin - *n*
fond sous-marin - *n*

Définition :
Surface de la croûte terrestre sur laquelle reposent les eaux marines.

---

fond de mauvaise tenue [HR-1781] - *n*

Définition :
Fond sur lequel l'ancre ne trouve pas de prise suffisante pour retenir un navire au mouillage.

---

fond dur [HR-1782] - *n*

Définition :
Fond de la mer non recouvert par des sédiments meubles.

---

fond malsain [HR-1783] - *n*
malsain - *adj*

Définition :
Fond dur, inégal, rocheux ou parsemé d'obstructions, impropre au mouillage, ou qui peut mettre en danger un navire au mouillage.

---

fonte [HR-1784] - *n*

Définition :
En typographie, assortiment complet de tous les différents caractères d'imprimerie d'une police et d'un corps déterminés.

---

forage d'exploration [HR-1785] - *n*

Définition :
Opération de forage destinée à explorer les ressources du sous-sol.

---

forage oblique
[HR-1786] - *n*

Définition :
Forage exécuté sous un angle oblique pour évaluer ou extraire les réserves de gaz ou de pétrole non situées à l'aplomb de la tour de forage.

---

force [HR-5080] - *n*

Définition :
Notion mécanique quantifiant toute action physique capable de mettre un élément matériel en mouvement ou de modifier ce mouvement. C'est une grandeur vectorielle.

Voir aussi :
- moment (HR-2726)

---

force centrifuge [HR-1787] - *n*

Définition :
Force d'inertie avec laquelle un corps se mouvant sous contrainte le long d'une trajectoire curviligne réagit à cette contrainte. Elle est égale et opposée à la force centripète.

---

force centripète [HR-1788] - *n*

Définition :
Force qui contraint un corps à se mouvoir le long d'une trajectoire curviligne. Elle est dirigée vers le centre de courbure de cette trajectoire.

Voir aussi :
- force centrifuge (HR-1787)

---

force d'inertie [HR-5081] - *n*

Définition :
Force à prendre en compte pour étudier le mouvement ou la statique d'un corps par rapport à un repère lui même en mouvement par rapport à un repère inertiel.

---

force de Coriolis [HR-1789] - *n*

Définition :
Force d'inertie à prendre en compte pour étudier le mouvement d'un corps par rapport à un repère en rotation relativement à un repère inertiel, par exemple par rapport à la Terre dans les applications à la géodynamique et la géophysique.

---

force du courant [HR-1790] - *n*

Définition :
Vitesse maximale atteinte par un courant de marée au cours d'un cycle de la marée.

---

force du jusant [HR-1791] - *n*

Définition :
Vitesse du courant de jusant à l'instant où elle est maximale.

---

force du vent [HR-1792] - *n*

Définition :
Nombre caractérisant la vitesse du vent sur l'échelle de Beaufort.

---

force génératrice de la marée [HR-1793] - *n*
force génératrice - *n*

Définition :
Force résultant de l'attraction gravitationnelle différentielle d'un corps céleste sur la terre qui provoque le phénomène de la marée. Le soleil et la lune sont les seuls corps célestes produisant une force génératrice perceptible, celle-ci étant proportionnelle à la masse du corps céleste considéré et inversement proportionnelle au cube de sa distance à la Terre.

---

forcement d'un passage [HR-1795]

Définition :
Action par laquelle un navire se fraye un passage à travers la glace

- *n*
forcement - *n*

grâce à la poussée de ses machines.

---

force totale du champ magnétique terrestre [HR-1794] - *n*

Définition :
Vecteur représentant l'intensité du champ magnétique terrestre en un point donné et qui est la résultante des composantes horizontale et verticale de ce champ.

---

format [HR-5082] - *n*

Définition :
Dimensions extérieures d'un document rectangulaire en longueur et en largeur, ou, par extension, dimension de la partie utile d'un graphique quelconque.

---

format [HR-1796] - *n*

Définition :
Agencement structuré de données sur un support quelconque.

---

format [HR-1797] - *n*

Définition :
Spécification précise de l'ordre et du mode de structuration des données dans un enregistrement ou un fichier.

---

format DX90 [HR-1798] - *n*

Définition :
Format pour la fourniture ou l'échange de données cartographiques numériques. Le DX90 utilise deux modes : le mode séquentiel et le mode chaîne.

---

format normalisé [HR-5083] - *n*

Définition :
Gamme de formats normalisés internationaux (ISO) pour certaines catégories de papier d'écriture et d'impression. Elles sont caractérisées par un rapport longueur/largeur égal à 2 et un rapport lui aussi égal à 2 entre les formats successifs de chacune des séries. La série principale ou série A commence au format A0, de surface 1m2 (841 x 1189 mm), puis A1 (595 x 841 mm), etc. La série secondaire ou série B commence au format B0, (1000 x 1414 mm) puis B1 (707 x 1000 mm), etc.

---

forme d'onde [HR-1799] - *n*

Définition :
Représentation graphique de la variation au cours d'une période de la valeur d'une grandeur périodique.

---

forme fondamentale [HR-1800] - *n*

Définition :
Lorsqu'une carte marine existe sous plusieurs formes, leur partie commune est appelée forme fondamentale ou parfois carte de base. Les cartes dérivées sont appelées variantes.

---

forme

Définition :
Élément caractéristique de la surface de la terre, tel qu'une

topographique [HR-1801] - *n*

montagne, une vallée ou un mont sous-marin.

---

fort coup de vent [HR-1802] - *n*

Définition :
Vent ayant une vitesse de 41 à 47 noeuds (Force 9 sur l'échelle Beaufort).

---

fosse [HR-1803] - *n*

Définition :
Dépression longue, étroite et profonde, du fond de la mer, à flancs relativement escarpés.

Voir aussi :
- fosse océanique (HR-1805)

---

fossé [HR-1804] - *n*

Définition :
Dépression fermée à versants rocheux et raides, sur la plate-forme continentale.

Voir aussi :
- passage (HR-3098)

---

fosse océanique [HR-1805] - *n*
fosse abyssale - *n*
- *restriction temporelle :* Terme abandonné, qui était généralement réservé aux profondeurs supérieures à 6000 mètres.

Définition :
Fosse très profonde (6 000 à 11 000 m) à versants escarpés souvent dissymétriques, située dans une zone de subduction.

---

foyer [HR-1806] - *n*

Définition :
Point où convergent les rayons issus d'une même source.

---

foyer [HR-1807] - *n*

Définition :
Point d'un système optique où convergent à la sortie les rayons incidents parallèles à l'axe.

---

foyer [HR-5084] - *n*

Définition :
Source d'où émane un train d'ondes élastiques. Plus particulièrement, centre effectif d'un tremblement de terre à partir duquel l'énergie libérée par la disparition de contraintes internes se propage sous la forme d'ondes élastiques. On dit alors aussi foyer principal.

---

fragment d'iceberg [HR-1809] - *n*

Définition :
Vaste bloc flottant de glace de glacier émergeant généralement de 1 à 5 m, et qui a habituellement une superficie de 100 à 300 m2. Il est plus grand qu'un bourguignon.

fragment de roche [HR-1808] - *n*

Définition :
Morceau de roche de forme plus ou moins anguleuse.

---

frasil [HR-1810] - *n*

Définition :
Fines aiguilles ou lamelles de glace en suspension dans l'eau.

---

fréquence [HR-1811] - *n*

Définition :
Nombre de périodes par unité de temps d'un phénomène périodique.

Voir aussi :
- radiofréquence (HR-3648)

---

fréquence audible [HR-1812] - *n*

Définition :
Fréquence d'un son pouvant être perçu par l'oreille humaine. Les fréquences audibles sont comprises entre 20 et 20 000 cycles par seconde environ.

---

fréquence de Nyquist [HR-1813] - *n*

Définition :
Fréquence la plus élevée qui puisse être déterminée par l'analyse d'une série temporelle discontinue obtenue à partir d'un intervalle d'échantillonnage donné. La période de Nyquist est égale à deux fois l'intervalle d'échantillonnage.

Voir aussi :
- aliasing (HR-60)

---

fréquence de répétition [HR-1814] - *n*
fréquence de récurrence - *n*

Définition :
Fréquence avec laquelle sont émis des signaux répétitifs de faible durée, c'est à dire nombre de signaux émis par unité de temps.

---

fréquence de résonance [HR-1815] - *n*
fréquence propre - *n*

Définition :
Fréquence caractéristique d'un corps, ou d'un système oscillant quelconque, à laquelle ce corps ou ce système entre facilement en oscillation et s'y maintient de lui-même pendant une durée appréciable.

Voir aussi :
- résonance (HR-3834)
- résonance (HR-3835)

---

fréquence fondamentale [HR-1816] - *n*

Définition :
La fréquence de résonance la plus basse d'un corps ou d'un système oscillant.

fréquencemètre [HR-1817] - *n*
Définition :
Instrument destiné à la mesure des fréquences d'ondes électromagnétiques.

---

front [HR-1818] - *n*
Définition :
Surface de séparation de deux masses d'air de températures différentes (surface frontale).

---

front [HR-1819] - *n*
Définition :
Ligne d'intersection de la surface frontale avec une autre surface ou avec le sol.

---

front chaud [HR-1820] - *n*
Définition :
Front non occlus se déplaçant de façon telle que la masse d'air chaud succède à la masse d'air froid.

---

front d'onde [HR-1824] - *n*
front - *n*
Définition :
Frontière, à un instant donné, de la région de l'espace affectée par une onde progressive.

---

front de l'enveloppe [HR-1821] - *n*
Définition :
Portion antérieure de l'enveloppe d'un signal modulé en amplitude, en particulier d'une impulsion.

---

front de mer [HR-1822] - *n*
bord de mer - *n*
Définition :
Partie d'une ville ou d'une zone habitée longeant la mer.

---

front de mer [HR-1823] - *n*
Définition :
Partie de la côte d'un État côtier qui, convenablement schématisée, fait face à une étendue maritime donnée.

---

front froid [HR-1825] - *n*
Définition :
Front non occlus se déplaçant de façon telle que la masse d'air froid succède à la masse d'air chaud.

---

front hydrologique [HR-1826] - *n*
front océanique - *n*
Définition :
Surface de contact séparant deux masses d'eau de caractéristiques différentes dans l'océan, ou intersection de cette surface avec la surface de la mer.

---

frontière [HR-1828] - *n*
Définition :
Ligne de séparation terrestre entre deux États voisins.

---

frontière maritime [HR-1829] - *n*
ligne de délimitation - *n*

Définition :
Ligne de séparation entre zones maritimes de souveraineté et/ou de juridiction de deux États voisins.

---

front polaire [HR-1827] - *n*

Définition :
Aux latitudes moyennes, front quasi permanent de grande étendue qui sépare l'air polaire relativement froid de l'air tropical relativement chaud, et qui est le siège d'ondulations.

---

frottement sur le fond [HR-1830] - *n*
friction sur le fond - *n*

Définition :
Force résultant de l'interaction du fond de la mer et des particules d'eau en mouvement au contact de ce fond.

---

fucus [HR-1831] - *n*

Définition :
Algue de l'ordre des fucacées, généralement rameuse, qui est fixée par des crampons aux rochers dans la zone intertidale.

Voir aussi :
- varech (HR-4518)

---

fuseau [HR-5085] - *n*

Définition :
Zone comprise sur une surface entre deux arcs de courbures opposées, ayant même origine et même extrémité.

---

fuseau [HR-5086] - *n*

Définition :
Zone de la surface terrestre comprise entre deux méridiens.

---

fuseau horaire [HR-1832] - *n*
fuseau - *n*

Définition :
L'un des 24 fuseaux de la surface terrestre délimités par deux méridiens distants de 15°, le méridien international étant choisi comme méridien central du fuseau 0. Le fuseau antipode du fuseau 0 est divisé en deux demi fuseaux. Les fuseaux sont désignés par les nombres -12 à +12, d'est en ouest, ou par les lettres de A à M, pour -1 à -12, N à Y pour 1 à 12, et Z pour 0 (J exclu).

---

fusée [HR-1833] - *n*

Définition :
En navigation projectile pyrotechnique utilisé pour la signalisation ou à des fins de sauvetage.

---

fusée [HR-5087] - *n*

Définition :
Trait manuscrit reliant l'emplacement d'une correction sur un document cartographique ou un document de rédaction à un commentaire rédigé en marge.

---

fusionnement stéréoscopique [HR-1834] - *n*

Définition :
Processus physiologique qui fait que, sous certaines conditions, deux images perspectives correspondant à des points de vue différents, mais examinées simultanément chacune par l'un des yeux, sont perçues comme une seule image en relief.

---

gabarit [HR-1835] - *n*

Définition :
Modèle ou guide, généralement de papier, de matière plastique ou de métal, destiné à faciliter l'exécution ou le contrôle d'un tracé déterminé.

---

gabarit [HR-5088] - *n*

Définition :
Carroyage géographique réalisé sur support stable sur lequel sont reportés les éléments de construction d'une carte. Utilisé autrefois pour la préparation des matrices d'une carte.

---

gabions de chasse [HR-1836] - *n*

Définition :
Abris non flottants utilisés par les chasseurs de gibiers d'eau à l'affût pour se dissimuler. Ils sont d'ordinaire constitués d'une ossature en bois couverte de broussailles. Ils ne sont généralement pas signalés aux autorités responsables des levés cartographiques quand ils sont construits. Ils ne sont pas éclairés et se trouvent souvent placés dans des eaux navigables au mépris des risques qu'ils font courir, particulièrement aux petites embarcations. Certaines structures relativement importantes sont construites sur des pieux. Même délabrés, les pilotis peuvent subsister pendant des années.

---

gadoue [HR-1837] - *n*
slush - *n*

Définition :
Masse visqueuse de cristaux de glace flottant sur l'eau.

---

gain [HR-1838] - *n*

Définition :
Dans les instruments électroniques, rapport entre les valeurs de la tension, de l'intensité ou de la puissance, mesurées à la sortie d'un appareil et les valeurs correspondantes mesurées à l'entrée.

---

gal [HR-1839] - *n*

Définition :
Nom (de Galilée) parfois donné à l'unité d'accélération du système cgs. Le gal vaut 0,01 m/s2. Le milligal ou millième de gal est couramment utilisé en gravimétrie.

Voir aussi :
- milligal (HR-2682)

---

galet [HR-1840] - *n*

Définition :
Pierre, caillou ou fragment de roche plus ou moins aplati, arrondi par érosion.

galet [HR-1841] - *n*

Définition :
Pierre, caillou ou fragment de roche plus ou moins aplati, arrondi par érosion.

---

galvanomètre [HR-1842] - *n*

Définition :
Instrument qui sert à mettre en évidence l'existence et le sens d'un courant électrique et à en mesurer l'intensité.

---

galvanoplastie [HR-1843] - *n*

Définition :
Procédé qui consiste à provoquer, par électrolyse, le dépôt d'une couche de métal sur un objet.

---

gamma [HR-1844] - *n*

Définition :
Unité de mesure de l'intensité du champ magnétique, fréquemment utilisée pour évaluer le champ magnétique terrestre. Le gamma est défini comme étant égal à 10-5 oersted.

---

gamma [HR-1845] - *n*

Définition :
En photographie, mesure du degré de contraste d'un cliché négatif après développement; également facteur numérique servant à quantifier ce degré de contraste.

---

garde-temps [HR-1846] - *n*

Définition :
Instrument destiné à la mesure de l'heure.

Voir aussi :
- chronomètre (HR-831)
- chronomètre (HR-832)
- compteur (HR-917)
- horloge (HR-2039)
- montre (HR-2736)
- chronomètre (HR-831)
- horloge (HR-2039)
- montre (HR-2736)

---

garniture [HR-1847] - *n*

Définition :
Suif ou autre substance que l'on introduit dans un réceptacle situé à la partie inférieure d'un plomb de sonde afin de déterminer la nature du fond.

Voir aussi :
- échantillon de fond (HR-1412)

---

gauss [HR-1848] - *n*

Définition :
Unité d'induction magnétique du système cgs.

GEBCO [HR-1849] - *n*

Définition :
Acronyme de l'expression anglaise "General Bathymetric Chart of the Oceans" (Carte générale bathymétrique des Océans). Série mondiale de cartes bathymétriques à petite échelle, éditée en coopération par l'organisaton hydrographique internationale (ohi) et la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO (COI).

---

gelée [HR-1850] - *n*
gel - *n*

Définition :
Abaissement de la température de l'air à une valeur égale ou inférieure au point de congélation de l'eau (0°C).

---

gelée blanche [HR-1851] - *n*

Définition :
Dépôt de glace d'aspect cristallin, présentant le plus souvent la forme d'écailles, d'aiguilles, de plumes ou d'éventails. La gelée blanche se forme d'une manière analogue à la rosée mais par température inférieure à 0°C.

---

généralisation cartographique [HR-1852] - *n*
généralisation - *n*

Définition :
Adaptation des données qualitatives et quantitatives, par allègement du nombre de détails et simplification caractérisée des formes de tracés, en vue de l'établissement d'une carte d'échelle déterminée et répondant à des critères déterminés.

---

génération de la houle [HR-1853] - *n*

Définition :
Processus de formation de la houle sous l'effet de causes naturelles ou artificielles. Dans la prévision de la houle, on prend en considération à cet égard l'étendue de la surface de la mer soumise à l'action du vent (Voir zone de fetch) et la durée pendant laquelle le vent souffle.

---

génération de la houle [HR-1854] - *n*

Définition :
Processus de formation de la houle sous l'effet de causes naturelles ou artificielles. Dans la prévision de la houle, on prend en considération à cet égard l'étendue de la surface de la mer soumise à l'action du vent (Voir zone de fetch) et la durée pendant laquelle le vent souffle.

---

genres de nuages [HR-1855] - *n*

Définition :
Formes caractéristiques principales des nuages qui s'excluent mutuellement et constituent la base de la classification des nuages, incluse dans l'atlas international des nuages, (OMM 1956). Les genres de nuages sont au nombre de dix: cirrus, cirrocumulus, cirrostratus, altocumulus, altostratus, nimbostratus, stratocumulus, stratus, cumulus, cumulonimbus.

---

géodésie [HR-1856] - *n*

Définition :
Science et technique qui ont pour objet l'étude de la forme de la

terre (géoïde) et la détermination de ses dimensions, au moyen de mesures telles que la triangulation, la trilatération, le nivellement, les observations gravimétriques, les observations par satellites, etc.

---

géodésie [HR-1857] - *n*

Définition :
Ensemble des levés géodésiques d'une région, d'un pays, etc.

---

géodésie par satellite [HR-1858] - *n*

Définition :
Branche de la géodésie qui emploie des satellites artificiels de la terre à des fins géodésiques.

---

géodimètre [HR-5089] - *n*

Définition :
Nom de fabrique d'un distancemètre électronique dont le fonctionnement est basé sur la mesure du temps de trajet aller-retour d'un signal infrarouge entre un émetteur et un réflecteur.

---

géoïde [HR-1859] - *n*

Définition :
Surface de niveau du champ de pesanteur terrestre, prolongeant sous les terres émergées la surface moyenne des océans. Le géoïde constitue la surface de référence des opérations de nivellement et des observations astronomiques. Il peut être déterminé à partir des déviations de la verticale observées (géoïde astro-géodésique).

Voir aussi :
- ellipsoïde de référence (HR-1486)

---

géoïde [HR-1860] - *n*

Définition :
On appelle aussi géoïde la surface fournie par un modèle mathématique visant à approcher le géoïde réel.

Voir aussi :
- ellipsoïde de référence (HR-1486)

---

géologie [HR-1861] - *n*

Définition :
Science qui a pour objet l'étude de la structure de l'écorce terrestre, des couches qui la composent et de leurs relations mutuelles, ainsi que des phénomènes successifs qui ont conduit à l'état actuel de ces couches.

---

géologie sous-marine [HR-1862] - *n*

Définition :
Domaine de la géologie qui a trait aux parties de la Terre situées sous les océans.

---

géomagnétisme [HR-1863] - *n*
magnétisme terrestre - *n*

Définition :
Ensemble des phénomènes magnétiques liés au globe terrestre.

géomatique [HR-1864] - *n*

Définition :
Ensemble des traitements informatiques appliqués aux données géographiques.

---

géomorphologie [HR-1865] - *n*

Définition :
Science issue à la fois de la géographie et de la géologie, qui traite de la forme de la Terre, de la configuration générale de sa surface et des transformations qui interviennent dans l'évolution des formes du relief du sol.

---

géophysique [HR-1866] - *n*

Définition :
Ensemble des sciences qui étudient les caractéristiques et les propriétés physiques de la terre.

---

gigahertz [HR-5090] - *n*
GHz - *n*

Définition :
Fréquence de mille mégahertz.

---

girouette [HR-1867] - *n*

Définition :
Dispositif indiquant la direction d'où vient le vent.

Voir aussi :
- anémomètre (HR-117)

---

gisement [HR-1868] - *n*

Définition :
Angle, dans le plan de la projection, entre une direction rectiligne et l'axe des ordonnées d'un système de coordonnées rectangulaires planes.

Voir aussi :
- gisement (HR-1869)

---

gisement [HR-1869] - *n*

Définition :
Angle, dans le plan de la projection, entre une direction rectiligne et l'axe des ordonnées d'un système de coordonnées rectangulaires planes.

Voir aussi :
- gisement (HR-1868)

---

gisement [HR-1870] - *n*

Définition :
À bord d'un navire, angle entre la direction d'un point extérieur et la direction de l'axe longitudinal du navire. À distinguer du relèvement.

---

gisement d'une

Définition :

route [HR-1874] - *n*

Direction d'une route comptée à partir du nord du quadrillage.

Voir aussi :

- route suivie (HR-3914)

---

gisement de gaz [HR-1871] - *n*

Définition :
Zone dans laquelle se trouve du gaz naturel en quantités suffisamment abondantes pour être exploitées.

---

gisement de la base [HR-1872] - *n*

Définition :
Gisement du plan vertical contenant la base.

Voir aussi :

- azimut de la base (HR-316)

---

gisement du nord magnétique [HR-1873] - *n*

Définition :
Angle entre la direction du nord magnétique et le nord du quadrillage de la carte.

---

glace [HR-1875] - *n*

Définition :
Eau à l'état solide.

---

glace de baie [HR-1876] - *n*

Définition :
Banquise côtière de plus d'un an sur laquelle des couches de neige peuvent s'être accumulées. Son épaisseur (glace et neige) peut atteindre 2 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. Lorsque la glace de baie devient plus épaisse, on l'appelle un plateau de glace.

---

glace de contact [HR-1877] - *n*
glace de plan focal - *n*

Définition :
Dans certains appareils de prise de vues de fabrication américaine, glace parfaitement plane et à faces parallèles dont la face arrière par rapport aux rayons incidents coïncide exactement avec le plan où se forme l'image ; le côté du film portant l'émulsion photographique est maintenu appliqué sur cette face grâce à un dispositif à pression. Cet agencement permet de transférer sur l'image un réseau gravé sur le verre, et d'obtenir ainsi une mesure des déformations du support.

---

glace de fond [HR-1878] - *n*

Définition :
Glace attachée (ou ancrée) au fond quelle que soit la manière dont cette glace s'est formée.

---

glace déformée [HR-1883] - *n*

Définition :
Terme général désignant des glaces flottantes qui ont été pressées les unes contre les autres, et soulevées par endroits. La glace déformée comprend les types de glace suivants : glace empilée,

glace hummockée, crête de pression et glace en toit.

---

glace de glacier [HR-1879] - *n*

Définition :
Glace flottant sur la mer provenant d'un glacier terrestre, iceberg par exemple.

---

glace de mer [HR-1880] - *n*

Définition :
Toute forme de glace résultant de la congélation de l'eau de mer.

---

glace de piémont [HR-1881] - *n*

Définition :
Glace recouvrant une bande côtière de terres basses situées au pied de montagnes. La glace de piémont présente une surface inclinée en pente douce vers la mer et peut s'étendre sur une largeur de 50 m à 50 km, bordant ainsi la côte d'une falaise de glace sur de grandes longueurs ; elle se prolonge fréquemment par un plateau de glace.

---

glace de première année [HR-1882] - *n*

Définition :
Glace de mer unie plus ou moins continue dont la formation (à partir de la jeune glace) ne date pas de plus d'un an. Epaisseur de 15 cm à 2 m.

---

glace empilée [HR-1884] - *n*
glace entassée - *n*

Définition :
Glace déformée, résultant du chevauchement de deux floes.

---

glace en boules [HR-1885] - *n*

Définition :
Morceaux de glace de mer dure, de forme grossièrement sphérique, dont le diamètre n'excède pas 1,5 m, et provenant de la désagrégation de formations de glace plus importantes. Quand ils sont flottants, on les appelle généralement bourguignons.

---

glace en crêpes [HR-1886] - *n*
crêpes - *n*

Définition :
Plaques de glace nouvelle, à peu près circulaires (30 cm à 3 m de diamètre et jusqu'à 10 cm d'épaisseur) et de bords légèrement relevés (déformation due à ce qu'elles s'entrechoquent sous l'action du vent et des courants).

---

glace en toit [HR-1887] - *n*

Définition :
Glace déformée dans laquelle deux floes jointifs ont subi une poussée vers le haut, laissant ainsi au-dessous d'eux un espace vide.

---

glace flottante [HR-1888] - *n*

Définition :
Toute forme de glace flottant sur l'eau.

---

glace hummockée [HR-1889] - *n*
glace moutonnée - *n*

Définition :
Blocs de glace de mer empilés en vrac les uns sur les autres; la glace hummockée peut être de formation récente ou avoir subi l'action des agents atmosphériques.

---

glace lacustre [HR-1890] - *n*

Définition :
Glace qui se forme sur les lacs.

---

glace plane [HR-1891] - *n*

Définition :
Glace de mer qui n'a subi aucune déformation..

---

glace pourrie [HR-1892] - *n*

Définition :
Glace de mer creusée d'alvéoles par le dégel, et dans un état plus ou moins avancé de désagrégation.

---

glace tourmentée [HR-5091] - *n*

Définition :
Glace empilée au hasard, un fragment sur un autre, formant des crêtes ou des murs. Se trouve habituellement dans la glace de première année.

---

glace usée [HR-1893] - *n*

Définition :
Vieille glace dont les hummocks et les crêtes de pression ont pris des formes adoucies sous l'action des éléments atmosphériques. Si cette action se prolonge, sa surface peut devenir plus ou moins unie.

---

glace vitrée [HR-1894] - *n*

Définition :
Croûte de glace mince, flexible, brillante et cassante formée sur la surface calme d'une eau habituellement peu saline, par congélation directe ou à partir de sorbet. Son épaisseur peut atteindre environ 5 cm.

---

glacier [HR-1895] - *n*

Définition :
Masse de neige et de glace qui, lorsqu'elle repose sur les flancs d'une montagne ou sur le fond d'une vallée, est animée d'un mouvement lent et continu vers le bas, et lorsqu'elle est flottante a tendance à s'étendre constamment. Les principales formes de glacier sont : les inlandsis, les plateaux de glace, les calottes glaciaires locales, les glaces de Piémont et les différents types de glaciers de montagne.

---

glaciologie [HR-1896] - *n*

Définition :
Étude des neiges et des glaces à la surface de la terre, spécialement en ce qui concerne les glaciers actifs.

---

glacis [HR-1897] - *n*

Définition :
Surface unie, de faible pente et de genèse essentiellement

sédimentaire à la base d'une pente plus forte.

---

glacis continental [HR-1898] - *n*
glacis précontinental - *n*

Définition :
Glacis généralement uni, légèrement incliné, qui relie la pente continentale aux grands fonds de l'océan.

---

glacis insulaire [HR-4687] - *n*

Définition :
Glacis généralement uni, que l'on trouve autour de certains groupements d'îles ou de monts sous-marins.

---

glaçon [HR-1899] - *n*

Définition :
Fragment de glace de mer relativement plat de dimension inférieure à 20 m.

Voir aussi :
- floe (HR-1762)

---

glissement de terrain [HR-1900] - *n*

Définition :
Déplacement vers le bas, sans éboulement, d'une masse de terre sur un versant montagneux ou une paroi de falaise. La masse déplacée elle-même.

---

globe [HR-1901] - *n*
globe terrestre - *n*

Définition :
Sphère portant une représentation cartographique de la terre.

---

globe [HR-1902] - *n*

Définition :
La terre elle-même.

---

globe céleste [HR-1903] - *n*

Définition :
Petit globe représentant la sphère céleste, sur lequel sont indiquées les positions apparentes d'un certain nombre d'étoiles. Il est généralement muni d'arcs gradués pour déterminer les valeurs approchées de la hauteur et de l'azimut des étoiles, afin qu'on puisse s'en servir comme d'un identificateur d'étoiles.

GLONASS [HR-5092] - *n*

Définition :
Système de localisation par satellites russe analogue au GPS.

---

gnomon [HR-1904] - *n*

Définition :
Ancien instrument astronomique dans lequel on utilisait l'ombre d'un style pour des mesures relatives à la position du soleil, par exemple dans un compas solaire.

---

golfe [HR-1905] - *n*

Définition :
Vaste avancée de la mer dans les terres, généralement plus grande

qu'une baie.

---

gong de brume [HR-1906] - *n*

Définition :
Gong utilisé comme signal de brume.

---

goniomètre [HR-1907] - *n*

Définition :
Instrument pour mesurer les angles.

---

goniomètre [HR-1908] - *n*

Définition :
Bobine exploratrice qui permet de réaliser un radiogoniomètre sans avoir à faire tourner l'antenne pour déterminer la direction du signal reçu.

---

gorge [HR-1909] - *n*

Définition :
Vallée longue, étroite et encaissée, comprise entre deux montagnes, et plus spécialement vallée en forme de U résultant par exemple d'une fracture de l'écorce terrestre.

---

gorge [HR-1910] - *n*

Définition :
Vallée longue, étroite et encaissée, comprise entre deux montagnes, et plus spécialement vallée en forme de U résultant par exemple d'une fracture de l'écorce terrestre.

---

goulet [HR-1911] - *n*

Définition :
Passage étroit faisant communiquer un port ou une rade fermée avec la mer. Ou plus rarement passage navigable étroit d'une baie, d'un détroit, d'un fleuve, etc.

---

goulet [HR-1912] - *n*

Définition :
Passage étroit faisant communiquer un port ou une rade fermée avec la mer. Ou plus rarement passage navigable étroit d'une baie, d'un détroit, d'un fleuve, etc.

---

goulet [HR-1913] - *n*

Définition :
Passage étroit faisant communiquer un port ou une rade fermée avec la mer. Ou plus rarement passage navigable étroit d'une baie, d'un détroit, d'un fleuve, etc.

---

goulet abyssal [HR-1914] - *n*
passage abyssal - *n*

Définition :
Dans la nomenclature des formes du relief sous-marin, couloir mettant en communication deux bassins océaniques.

---

goulet abyssal [HR-1915] - *n*
passage abyssal - *n*

Définition :
Dans la nomenclature des formes du relief sous-marin, couloir mettant en communication deux bassins océaniques.

GPS [HR-1916] - *n*
Global Positioning System - *n*
système global de positionnement - *n*
NAVSTAR - *n*
- *restriction temporelle :* On a aussi utilisé cet acronyme.

Définition :
Système de positionnement par satellites américain destiné à fournir en permanence avec une couverture mondiale, à tout utilisateur, sa position précise en trois dimensions ainsi que l'heure.

GPS [HR-1917] - *n*
Global Positioning System - *n*
système global de positionnement - *n*
NAVSTAR - *n*
- *restriction temporelle :* On a aussi utilisé cet acronyme.

Définition :
Système de positionnement par satellites américain destiné à fournir en permanence avec une couverture mondiale, à tout utilisateur, sa position précise en trois dimensions ainsi que l'heure.

GPS différentiel [HR-1918] - *n*
DGPS - *n*
- *origine :* de l'anglais "Differential GPS"

Définition :
Le système de positionnement gps différentiel utilise un récepteur GPS de référence placé en un lieu de position connue avec précision. En navigation le récepteur de l'utilisateur reçoit par radio de la station de référence les éléments permettant de corriger la position. En géodésie, les observations simultanées de deux récepteurs sont enregistrées et traitées en temps différé pour obtenir une position relative précise.

---

grade [HR-1919] - *n*
gon - *n*

Définition :
Unité d'angle ou d'arc égale à 1/400 de la circonférence.

---

gradient [HR-1920] - *n*

Définition :
Taux de variation d'une grandeur en fonction de la distance dans une direction donnée. Si cette grandeur est un scalaire, son gradient est une grandeur vectorielle.

Voir aussi :
- gradient de pression (HR-1922)
- gradient thermique vertical (HR-1925)

---

gradient [HR-1921] - *n*

Définition :
Taux de variation d'une grandeur en fonction de la distance dans une direction donnée. Si cette grandeur est un scalaire, son gradient est une grandeur vectorielle.

Voir aussi :
- gradient de pression (HR-1922)
- gradient thermique vertical (HR-1925)

- gradient de pression (HR-1922)
- gradient thermique vertical (HR-1925)

---

gradient de pression [HR-1922] - *n*
gradient barométrique - *n*

Définition :
Vecteur perpendiculaire à la ligne ou à la surface isobare, dirigé vers les basses pressions et dont la longueur est proportionnelle au taux de variation de la pression avec la distance le long du vecteur.

---

gradient de température négatif [HR-1923] - *n*

Définition :
Décroissance de la température avec la profondeur dans une couche d'eau.

---

gradient positif [HR-1924] - *n*

Définition :
Taux de variation d'un paramètre dont la valeur augmente avec la profondeur.

---

gradient thermique vertical [HR-1925] - *n*
gradient vertical de température - *n*

Définition :
Taux de décroissance de la température en fonction de l'altitude. On considère habituellement le taux moyen pour une variation d'altitude donnée, par exemple 100 mètres.

---

graduation [HR-1926] - *n*

Définition :
Ensemble de divisions tracées à intervalles définis et destinées à permettre de mesurer les valeurs de certaines quantités. Quand il s'agit d'une graduation échelonnée le long d'une droite on dit aussi parfois échelle. Chacun des traits est parfois lui-même appelé graduation.

---

graduation [HR-1927] - *n*

Définition :
Opération qui consiste à tracer sur le dispositif de lecture d'un instrument ou d'un appareil de mesure les divisions correspondant à des valeurs standard de la grandeur à mesurer.

---

graduation [HR-1928] - *n*

Définition :
Divisions et subdivisions de latitude et de longitude indiquées sur le cadre d'une carte. Sur les cartes marines, les navigateurs parlent aussi d'échelle de latitude et d'échelle de longitude.

Voir aussi :
- échelle (HR-1414)
- échelle (HR-1415)

---

graduation du cadre [HR-1929] - *n*

Définition :
Graduation tracée le long du cadre d'une carte.

---

graduation du réticule [HR-1930] - *n*

Définition :
Graduation placée dans le plan focal d'un instrument optique destiné à faire des mesures.

Voir aussi :
- réticule (HR-3849)
- réticule (HR-3849)

---

graduation en latitude [HR-1931] - *n*
échelle de latitude - *n*

Définition :
Divisions en degrés et minutes figurant sur les côtés est et ouest du cadre des cartes marines en projection de mercator. Une minute de latitude étant approximativement égale à un mille marin, la graduation en latitude peut être considérée comme constituant une échelle graphique.

---

graduation en longitude [HR-5093] - *n*
échelle de longitude - *n*

Définition :
Divisions en degrés et minutes figurant sur les côtés nord et sud du cadre des cartes marines en projection de mercator.

---

grain [HR-1932] - *n*

Définition :
Phénomène atmosphérique caractérisé par une augmentation importante et subite de la vitesse du vent, généralement couplée avec un saut de direction. Il ne dure en général que quelques minutes et s'atténue assez soudainement. Il est souvent accompagné d'averse ou d'orage. Il fait souvent partie d'une ligne de grains.

---

grain [HR-1933] - *n*

Définition :
Phénomène atmosphérique caractérisé par une augmentation importante et subite de la vitesse du vent, généralement couplée avec un saut de direction. Il ne dure en général que quelques minutes et s'atténue assez soudainement. Il est souvent accompagné d'averse ou d'orage. Il fait souvent partie d'une ligne de grains.

---

graisse [HR-5094] - *n*

Définition :
Pour un caractère d'imprimerie, épaisseur des pleins d'une lettre.

---

gramme [HR-1934] - *n*
g - *n*

Définition :
Unité de masse du système cgs.

---

grand-aigle [HR-5095] - *n*

Définition :
Format de papier (1050 x 740 mm) utilisé notamment pour les cartes marines françaises avant le choix des formats normalisés internationaux.

---

grand cercle [HR-1935] - *n*

Définition :
Section de la sphère par un plan passant par son centre.

Voir aussi :
- orthodromie (HR-3020)
- orthodromie (HR-3019)
- orthodromie (HR-3020)

---

grand cercle de référence [HR-1936] - *n*

Définition :
Grand cercle de la sphère céleste servant de base aux systèmes de coordonnées astronomiques. Les positions sont définies à l'aide d'un point de ce cercle et d'un arc sur le demi grand cercle joignant ce point aux pôles du grand cercle de référence.

---

grande correction [HR-1939] - *n*
grandes corrections - *n*

Définition :
Expression employée à diverses époques en France (et au Royaume Uni) pour désigner soit un tirage avec une importante mise à jour, soit une édition légère rendue nécessaire par exemple par des corrections couvrant une surface trop étendue pour être traitées par annexe graphique. Dans les deux cas l'utilisateur était tenu de changer sa carte. Cette expression n'est plus employée au Royaume Uni. Elle désigne encore au Service Hydrographique français, mais de façon interne, une opération cartographique légère qui, pour l'utilisateur, ne se distingue pas d'une édition.

---

grand halo [HR-1937] - *n*

Définition :
Halo beaucoup moins fréquent que le petit halo et toujours moins lumineux ; il est constitué par un anneau faiblement lumineux centré sur le soleil ou sur la lune, ayant un rayon apparent égal à 46°. Il est aussi appelé halo de 46°.

---

grandissement [HR-1940] - *n*

Définition :
Rapport des dimensions linéaires de l'image d'un objet fournie par un instrument d'optique à celles de l'objet lui-même.

---

grand miroir [HR-1938] - *n*

Définition :
Miroir fixé à l'alidade d'un sextant ou d'un cercle hydrographique.

---

granit [HR-1941] - *n*
granite - *n*

Définition :
Roche ignée acide, de couleur claire, composée essentiellement de quartz, de feldspath et de mica, riche en potassium et en sodium, dans laquelle les grains minéraux sont visibles à l'oeil nu (structure phanérocristalline).

graphique de correction des immersions [HR-1942] - *n*

Définition :
Graphique indiquant les différences entre profondeur thermométrique calculée et immersion théorique de renversement de la bouteille.

Voir aussi :
- graphique L-Z (HR-1945)

---

graphique de recherche [HR-1943] - *n*

Définition :
Graphique à grande échelle, représentation locale d'un réseau de lignes de position, mais ne respectant pas nécessairement la géométrie exacte de ces lignes, utilisé pour un levé ponctuel tel qu'une exploration de haut-fond ou d'obstruction.

---

graphique de vitesse [HR-1944] - *n*

Définition :
Graphique à l'aide duquel on peut déterminer rapidement et avec précision la vitesse et la distance parcourue en un temps donné par un navire.

---

graphique L-Z [HR-1945] - *n*

Définition :
Graphique permettant d'estimer les immersions Z des bouteilles à renversement en fonction de la longueur de ligne filée L et de l'inclinaison du fil en surface, sans tenir compte des profondeurs thermométriques.

---

graticulage [HR-1946] - *n*
craticulage - *n*

Définition :
Modification d'un document graphique (réduction, agrandissement, changement de projection, etc), ou simple report, à l'aide d'un carroyage qui est utilisé pour faire correspondre les points des carreaux du document source à ceux du document cible.

---

graver à l'eau-forte [HR-1947] - *vt*

Définition :
Faire apparaître un dessin à la surface d'un support quelconque, par exemple d'une planche destinée à l'impression, en utilisant une attaque locale de cette surface par un acide.

---

gravier [HR-1948] - *n*

Définition :
Matière d'origine détritique constituée de grains minéraux libres de dimensions comprises entre celles des grains de sable et celles des cailloux (dans la terminologie française, grains de 2 à 20 mm.).

---

gravimètre [HR-1949] - *n*

Définition :
Instrument servant à mesurer l'intensité de la pesanteur et constitué généralement d'un dispositif suffisamment sensible pour mettre en évidence les variations de poids d'une masse constante quand cette masse est déplacée d'un endroit à un autre à la surface de la terre.

---

gravimétrie [HR-5096] - *n*

Définition :
Ensemble des techniques de mesure de l'intensité de la pesanteur.

---

gravimétrie [HR-5097] - *n*

Définition :
Étude de la pesanteur.

---

gravitation [HR-1950] - *n*

Définition :
Phénomène physique d'attraction mutuelle de deux masses (attraction newtonienne).

---

gravité [HR-1951] - *n*

Définition :
Force de gravitation exercée par la terre sur les corps ; elle constitue la composante principale de la pesanteur.

---

gravure [HR-1952] - *n*

Définition :
Action, art ou manière de tracer, en creux ou en relief, sur une planche de métal ou de bois, des dessins ou des caractères en vue de leur impression.

Voir aussi :
- taille douce (HR-4253)

---

gravure [HR-1953] - *n*

Définition :
Toute impression obtenue à partir d'une planche gravée.

---

grêle [HR-1954] - *n*

Définition :
Précipitation constituée de globules ou grains de glace (grêlons) dont le diamètre est de l'ordre de 5 à 50 mm, parfois plus, et qui tombent soit séparés les uns des autres, soit agglomérés en blocs irréguliers.

---

grêlon [HR-1955] - *n*

Définition :
Globule ou morceau de glace dont le diamètre varie de 5 à 50 mm et quelquefois plus, et dont la chute constitue la grêle. Les grêlons sont constitués presque entièrement par de la glace transparente, ou par une série de couches de glace transparente dont l'épaisseur est d'au moins 1 mm et qui alternent avec des couches translucides.

---

gril de carénage [HR-1956] - *n*
berceau de carénage - *n*
banc de carénage - *n*

Définition :
Structure massive en bois, placée dans l'estran, servant de support aux navires échoués pour permettre de travailler sur la partie émergée de leur coque pendant les étales de basse mer.

---

grille [HR-1957] - *n*

Définition :
En électronique, électrode formée d'une plaque métallique ajourée pouvant permettre le passage des électrons ou des ions.

grille de parallaxe [HR-1958] - *n*

Définition :
Réseau uniforme de lignes rectangulaires dessinées ou gravées sur un support transparent, ordinairement du verre, et placé soit sur les deux photographies d'un couple stéréoscopique, soit dans le système optique d'un stéréoscope afin de fournir un canevas d'index de pointé stéréoscopique.

---

grisé [HR-1959] - *n*

Définition :
Tracé géométrique régulier, constitué par un ligné, un quadrillé ou un semis suffisamment fin pour donner une impression de teinte uniforme monochrome. Un grisé obtenu par ligné peut aussi être appelé hachuré.

---

grisé [HR-1960] - *n*

Définition :
Tracé géométrique régulier, constitué par un ligné, un quadrillé ou un semis suffisamment fin pour donner une impression de teinte uniforme monochrome. Un grisé obtenu par ligné peut aussi être appelé hachuré.

---

gros galet [HR-1961] - *n*

Définition :
Bloc de roche émoussé ayant un diamètre de 25 cm ou plus.

---

grosse bouée de navigation [HR-1962] - *n*
landby - *n*
bouée phare - *n*
- *note d'usage :* Terme non recommandé.

Définition :
Grosse bouée destinée à supporter un feu de forte intensité et à plan focal élevé. Les plus grosses sont aussi appelées bouées géantes.

Voir aussi :
- (HR-4704)

---

grosses planètes [HR-1963] - *n*

Définition :
Les plus grosses planètes, Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune.

---

groupe d'ondes [HR-1965] - *n*

Définition :
Dans le cas de la marée ou de la houle, système d'ondes dont la direction de propagation, la fréquence et parfois l'amplitude ne diffèrent que très légèrement. Les périodes des ondes d'un groupe sont voisines, notamment, d'un multiple ou sous-multiple de 12 h.

---

groupe de monts sous-marins [HR-1964] - *n*

Définition :
Ensemble de monts sous-marins proches et non alignés.

---

groupés [HR-1966] - *adj*

Définition :
Qualificatif s'appliquant aux éclats ou occultations d'un feu ; les éclats ou occultations sont dits groupés (groupées) quand deux ou

	plusieurs éclats (occultations) rapprochés succèdent à des périodes d'extinction partielle ou totale (d'émission lumineuse) ; se dit par opposition à un feu ne présentant qu'un seul éclat ou une seule occultation entre périodes d'extinction (émission).
guidage [HR-1967] - *n*	**Définition :** Opération qui consiste à diriger à distance les mouvements d'un engin mobile, tel que par exemple un missile, et en particulier à lui imposer une certaine trajectoire.
guidage de ralliement [HR-1968] - *n* **homing** - *n*	**Définition :** Guidage en direction d'un point déterminé, qui consiste à maintenir, par un procédé quelconque, un navire ou un aéronef sur un lieu géométrique passant par ce point, généralement sur un relèvement.
guide de préparation de traversée [HR-1969] - *n*	**Définition :** Document conçu pour être utilisé simultanément avec les cartes marines et autres publications nautiques dans les zones ou des systèmes d'organisation du trafic ont été établis par l'OMI.
guide du port [HR-1970] - *n*	**Définition :** Documentation spécifique pour un port.
guyot [HR-1971] - *n*	**Définition :** En morphologie sous-marine, mont de sommet quasi horizontal et relativement uni.
gyropilote [HR-1972] - *n*	**Définition :** Appareil à gouverner automatique commandé par le gyrocompas ou des gyroscopes.
gyropilote [HR-1973] - *n*	**Définition :** Appareil à gouverner automatique commandé par le gyrocompas ou des gyroscopes.
gyroscope [HR-1974] - *n* **gyro** - *n*	**Définition :** Appareil constitué essentiellement d'une masse mise en rotation rapide autour de son axe principal d'inertie, lequel prend appui sur un dispositif de suspension. Le carter du gyroscope peut être lié au bâti qui le supporte de façon à lui laisser soit un degré de liberté soit deux degrés de liberté (voir gyroscope libre). Le mouvement peut être caractérisé par l'effet gyroscopique et la précession.
gyroscope directionnel [HR-	**Définition :** Dispositif gyroscopique servant à indiquer une direction horizontale déterminée pendant un temps limité. Il faut le remettre

1975] - *n*

en position périodiquement du fait de la précession du gyroscope, ou dans le cas d'un changement voulu de cap ou de direction horizontale.

---

gyroscope libre [HR-1976] - *n*

Définition :
Gyroscope à deux degrés de liberté dont l'axe de rotation peut prendre n'importe quelle direction fixe dans l'espace.

---

habitacle [HR-1977] - *n*

Définition :
Support sur lequel est monté le compas et qui renferme les dispositifs d'éclairage et de compensation de l'instrument.

---

hachurer [HR-1978] - *vt*

Définition :
Opération qui consiste à dessiner ou graver les hachures.

---

hachures [HR-1979] - *n*

Définition :
Succession de petits traits employés en cartographie, notamment pour représenter le relief. Les hachures sont tracées parallèlement aux lignes de plus grande pente et sont d'autant plus courtes et plus serrées que la pente est plus raide ; le trait peut être épaissi sur les parties du relief situées à l'ombre, suivant une convention d'éclairage. Contrairement aux courbes de niveau équidistantes qui sont également utilisées pour représenter le relief, les hachures ne donnent aucune indication sur l'altitude du terrain au-dessus du niveau de la mer.

Voir aussi :
- estompage (HR-1605)
- estompage (HR-1606)
- estompage (HR-1605)

---

halocline [HR-1981] - *n*

Définition :
Couche d'eau à fort gradient vertical de salinité (généralement gradient positif). Elle est encadrée par des couches de gradient plus faible.

---

halo solaire [HR-1980] - *n*
halo lunaire - *n*

Définition :
Phénomène optique dû à la réfraction ou à la réflexion de la lumière par des cristaux de glace en suspension dans l'atmosphère (nuages cirriformes, brouillard glacé, etc.). Il se traduit par l'apparition d'anneaux, d'arcs, de raies ou taches brillantes autour du soleil ou de la lune.

Voir aussi :
- grand halo (HR-1937)

---

harmonique [HR-1982] - *n*

Définition :
Grandeur à variation sinusoïdale dont la fréquence est un multiple

entier d'une fréquence dite fondamentale.

---

haute mer [HR-1983] - *n*

Définition :
Toute zone maritime hors de vue de terre.

Voir aussi :
- haute mer (HR-1984)

---

haute mer [HR-1984] - *n*

Définition :
Toute partie de la mer située en dehors des zones de souveraineté et des zones économiques exclusives des États côtiers. La haute mer comprend donc le plateau continental juridique au delà de la limite des 200 milles.

---

haute plage [HR-1985] - *n*
plage supérieure - *n*

Définition :
Partie supérieure ou arrière d'une plage, généralement sèche, et qui est atteinte seulement par les vagues lors des plus hautes pleines mers.

Voir aussi :
- estran (HR-1607)
- estran (HR-1608)
- estran (HR-1607)

---

hauteur [HR-1986] - *n*

Définition :
Dimension verticale d'un objet.

---

hauteur [HR-4677] - *n*
altitude - *n*

Définition :
Distance verticale entre un point et un niveau de référence. Dans le cas d'un feu la hauteur désigne l'altitude du foyer par rapport au sol, l'altitude ou élévation désigne l'altitude du foyer par rapport à un niveau de pleines mers.

Voir aussi :
- élévation (HR-5312)
- altitude (HR-86)

---

hauteur [HR-4678] - *n*
altitude - *n*

Définition :
Distance verticale entre un point et un niveau de référence. Dans le cas d'un feu la hauteur désigne l'altitude du foyer par rapport au sol, l'altitude ou élévation désigne l'altitude du foyer par rapport à un niveau de pleines mers.

Voir aussi :
- élévation (HR-5312)

---

hauteur [HR-4679] - *n*

Définition :
Zone plus élevée que son voisinage, telle une colline.

altitude - *n*

---

hauteur [HR-4680] - *n*
altitude - *n*

Définition :
Zone plus élevée que son voisinage, telle une colline.

---

hauteur [HR-4681] - *n*
altitude - *n*

Définition :
Angle de la direction d'un astre avec le plan horizontal.

Voir aussi :
- angle d'élévation (HR-135)
- angle d'élévation (HR-135)

---

hauteur angulaire de mâture [HR-1987] - *n*

Définition :
Angle vertical sous lequel on voit le mât d'un navire.

---

hauteur apparente [HR-1988] - *n*

Définition :
Hauteur d'un astre égale à la hauteur observée corrigée de la dépression de L'horizon et, dans le cas particulier du soleil et de la lune, du demi-diamètre.

---

hauteur circumméridienne [HR-1989] - *n*

Définition :
Hauteur d'un astre au voisinage du méridien du lieu d'observation, à laquelle il suffit d'apporter une correction pour obtenir la hauteur méridienne.

Voir aussi :
- réduction au méridien (HR-3726)

---

hauteur de basse mer [HR-5098] - *n*

Définition :
Hauteur de la basse mer rapportée au zéro des cartes.

---

hauteur de houle [HR-1990] - *n*
hauteur de vague - *n*

Définition :
Distance verticale séparant la crête de la houle (ou d'une vague) et le creux qui la précède. On considère en général une valeur moyenne.

---

hauteur de marée [HR-1991] - *n*

Définition :
Hauteur de la surface de la mer, à un instant donné, rapportée au zéro des cartes.

---

hauteur de pleine mer [HR-1992] - *n*

Définition :
Hauteur de la pleine mer rapportée au zéro des cartes.

---

hauteur de précipitation [HR-1993] - *n*

Définition :
Épaisseur de la couche d'eau qui recouvrirait une surface horizontale à la suite d'une ou de plusieurs précipitations en supposant qu'il n'y ait ni infiltration, ni évaporation et que les précipitations d'eau à l'état solide soient ramenées à l'état liquide.

---

hauteur du géoïde [HR-1994] - *n*
ondulation du géoïde - *n*

Définition :
Hauteur du géoïde par rapport à une surface de référence, en général l'ellipsoïde de référence.

---

hauteur instrumentale [HR-1995] - *n*
hauteur au sextant - *n*

Définition :
Résultat brut de la mesure d'une hauteur à l'aide du sextant avant application de toute correction.

---

hauteur libre [HR-1996] - *n*

Définition :
Hauteur, sur une certaine largeur donnée, disponible sous un obstacle (pont, câble ou conduite aérienne) pour le libre passage des navires.

---

hauteur méridienne [HR-1997] - *n*

Définition :
Hauteur d'un astre au moment de son passage au méridien du lieu d'observation.

---

hauteur moyenne de la pleine mer [HR-1998] - *n*

Définition :
Hauteur des pleines mers moyennes au-dessus du zéro des cartes.

---

hauteur moyenne de la pleine mer de morte eau [HR-1999] - *n*

Définition :
Hauteur des pleines mers moyennes de morte eau au-dessus du zéro des cartes.

---

hauteur moyenne de la pleine mer de vive eau [HR-2000] - *n*

Définition :
Hauteur des pleines mers moyennes de vive eau au-dessus du zéro des cartes.

---

hauteur moyenne des basses mers inférieures [HR-2001] - *n*

Définition :
Hauteur moyenne des basses mers inférieures, au-dessus du zéro des cartes.

---

hauteur moyenne des basses mers inférieures de vive eau [HR-2002] - *n*

Définition :
Hauteur moyenne des basses mers inférieures de vive eau, au-dessus du zéro des cartes.

---

hauteur moyenne des pleines mers supérieures [HR-2003] - *n*

Définition :
Hauteur moyenne des pleines mers supérieures, au-dessus du zéro des cartes.

---

hauteur observée [HR-2004] - *n*

Définition :
Hauteur d'un astre égale à la hauteur instrumentale corrigée des erreurs dues aux imperfections de l'instrument.

---

hauteurs correspondantes [HR-2006] - *n*
hauteurs égales - *n*

Définition :
Les deux hauteurs d'égale valeur d'un même astre, observées de part et d'autre du méridien. La méthode dite des hauteurs correspondantes (ou égales), actuellement périmée, et qui consistait à observer ces deux hauteurs pour le soleil, servait à déterminer l'instant du midi vrai local.

---

hauteurs simultanées [HR-2007] - *n*

Définition :
Hauteurs de deux ou plusieurs corps célestes observées au même instant.

---

hauteur vraie [HR-2005] - *n*

Définition :
Hauteur d'un astre égale à la hauteur apparente corrigée de la réfraction et de la parallaxe.

---

haut-fond [HR-2008] - *n*

Définition :
Élévation du fond marin, dont le sommet, faiblement immergé, constitue un danger pour la navigation.

Voir aussi :
- banc (HR-344)
- basse (HR-392)
- rive droite (HR-3873)

---

haut-fond [HR-2009] - *n*

Définition :
Élévation du fond marin, dont le sommet, faiblement immergé, constitue un danger pour la navigation.

Voir aussi :
- banc (HR-344)
- basse (HR-392)

---

haut-plateau [HR-2010] - *n*

Définition :
Région élevée présentant une surface relativement plate et de très grande étendue. Il est généralement plus élevé, plus étendu et moins uniforme qu'un plateau.

---

havre [HR-2011] - *n*

Définition :
Petit port naturel très abrité.

---

havre insulaire [HR-2012] - *n*

Définition :
Port naturel formé, ou protégé principalement, par des îles.

---

hectopascal [HR-5099] - *n*
hPa - *n*

Définition :
Unité de pression valant 100 pascals, ou 1 millibar, d'usage courant en météorologie.

---

héliographe [HR-2013] - *n*

Définition :
Instrument à l'aide duquel on enregistre les durées pendant lesquelles le rayonnement solaire atteint une intensité suffisante pour produire des ombres portées perceptibles.

---

héliostat [HR-2014] - *n*

Définition :
Instrument comprenant un ou plusieurs miroirs plans, convenablement disposés et actionnés mécaniquement pour réfléchir les rayons du soleil dans une direction déterminée et les maintenir dans cette direction. Il est utilisé en géodésie pour faciliter les visées au théodolite entre deux stations éloignées.

Voir aussi :
- miroir solaire (HR-2704)

---

henry [HR-2015] - *n*
H - *n*

Définition :
Unité d'inductance électrique du système international.

---

herbe marine [HR-2016] - *n*

Définition :
Graminée marine présentant la même apparence que l'herbe. La zostère et la posidonie en sont les variétés les plus connues. De telles herbes constituent les herbiers.

---

herbier [HR-5100] - *n*

Définition :
Peuplement des petits fonds meubles côtiers où dominent les graminées marines.

Voir aussi :
- matte (HR-2576)

---

hertz [HR-2017] - *n*
Hz - *n*

Définition :
Unité de fréquence valant une période par seconde.

cycle par seconde - *n*

- *restriction temporelle :* L'expression cycle par seconde n'est plus utilisée.

Voir aussi :

- cycle par seconde (HR-1162)

---

heure [HR-2018] - *n*
h - *n*

Définition :
Unité de temps égale à la vingt-quatrième partie du jour.

---

heure [HR-2019] - *n*
h - *n*

Définition :
Moment déterminé du jour rapporté à une origine temporelle bien déterminée. Dans ce sens le mot heure entre dans la désignation des échelles de temps (voir termes ci-après).

---

heure [HR-5101] - *n*
h - *n*

Définition :
Heure suivie d'une lettre capitale désigne l'heure d'un fuseau horaire. Ainsi heure Z (Zoulou) désigne le temps universel.

---

heure d'été [HR-2020] - *n*

Définition :
Heure adoptée au cours de l'été par de nombreux pays et généralement en avance de 60 minutes sur le temps en usage d'hiver.

---

heure prévue d'arrivée [HR-2021] - *n*
HPA - *n*

Définition :
Heure prévue d'arrivée à destination ou à un point déterminé.

---

heure prévue de départ [HR-2022] - *n*
HPD - *n*

Définition :
Heure prévue de départ d'un certain port ou d'un certain point.

---

heure synoptique [HR-2023] - *n*

Définition :
Heure exprimée en temps universel (ut) à laquelle, selon un accord international, toutes les observations météorologiques sont faites simultanément à la surface de la terre.

---

hoa [HR-2024] - *n*

Définition :
Zone basse d'une barrière corallienne qui peut être recouverte par des vagues de tempête.

---

hodographe [HR-2025] - *n*
rose de courant - *n*

Définition :
L'hodographe du vecteur courant de marée est le lieu de l'extrémité de ce vecteur au cours d'un cycle complet de la marée.

---

homing [HR-2026] - **Définition :**

n	Guidage de ralliement et dans le cas de la radiogoniométrie, radioralliement.

homing [HR-2027] - *n*	**Définition :** Guidage de ralliement et dans le cas de la radiogoniométrie, radioralliement.

horizon [HR-2028] - *n*	**Définition :** Dans le sens le plus général, ligne constituant pour l'oeil d'un observateur placé en un point déterminé, la limite entre la terre et le ciel.

horizon artificiel [HR-2029] - *n*	**Définition :** Dispositif dans lequel le plan horizontal de référence pour les mesures est constitué par la surface réfléchissante d'un liquide, généralement du mercure.

horizon artificiel [HR-2030] - *n*	**Définition :** En navigation dispositif instrumental à gyroscope ou à bulle permettant de définir le plan horizontal de référence.

horizon astronomique [HR-2031] - *n*	**Définition :** Grand cercle de la sphère céleste situé dans le plan perpendiculaire à la verticale du lieu.

horizon astronomique [HR-2032] - *n*	**Définition :** Grand cercle de la sphère céleste situé dans le plan perpendiculaire à la verticale du lieu.

horizon radio [HR-2033] - *n*	**Définition :** Ligne suivant laquelle les rayons émis par une antenne deviennent tangents à la surface de la terre. Les distances des points de cette ligne à l'antenne sont plus grandes que celles des points de l'horizon visible et elles augmentent en raison inverse de la fréquence.

horizontal [HR-2036] - *adj*	**Définition :** Parallèle au plan horizontal, c'est à dire perpendiculaire à la direction de la pesanteur.

horizontale de la photographie [HR-2037] - *n* **horizontale** - *n*	**Définition :** Image sur une photographie de toute droite horizontale de l'espace-objet qui est perpendiculaire au plan principal. Toutes les horizontales (de la photographie) sont perpendiculaires à la ligne de plus grande pente. L'horizontale passant par le point principal est appelée horizontale principale et celle passant par l'isocentre est l'horizontale isométrique.

horizontale isométrique [HR-2038] - *n*

Définition :
Intersection du plan de la photographie et du plan horizontal dont la distance au centre de perspective interne est égale à la distance principale de la chambre. C'est aussi l'horizontale du cliché passant par l'isocentre.

---

horizon visible [HR-2034] - *n*
horizon apparent - *n*
horizon sensible - *n*

Définition :
Courbe irrégulière le long de laquelle les rayons issus du point d'observation sont tangents à la surface de la terre ou surface irrégulière, grossièrement plane, décrite par ces rayons.

---

horizon vrai [HR-2035] - *n*

Définition :
En photogrammétrie terrestre, plan horizontal passant par le point de prise de vue, ou centre de perspective. L'horizon vrai ne se confond approximativement avec l'horizon visible que lorsque le point de vue est très proche du niveau de la mer.

---

horloge [HR-2039] - *n*

Définition :
Instrument servant à mesurer le temps et à indiquer l'heure. Elle est normalement destinée à fournir directement ces éléments à un appareil déterminé, dont elle fait éventuellement partie intégrante.

---

horloge à quartz [HR-2040] - *n*

Définition :
Horloge de précision comprenant un oscillateur dont la fréquence est maintenue constante par un résonateur à quartz, et un dispositif de comptage et d'affichage.

---

horloge atomique [HR-2041] - *n*

Définition :
Horloge de précision comprenant un oscillateur dont la fréquence est maintenue constante par un résonateur piloté par une vibration naturelle d'un système atomique (transition quantique).

---

horloge au césium [HR-2042] - *n*

Définition :
Horloge atomique utilisant les propriétés d'une transition de l'atome de césium.

---

houle [HR-2043] - *n*

Définition :
Mouvement ondulatoire de la surface de la mer qui se propage sur de longues distances, indépendamment du vent local qui lui a donné naissance. Elles est caractérisée par une période plus régulière et plus longue, et par des crêtes plus aplaties que celles des vagues existant dans la zone d'action du vent (zone de fetch). Selon sa longueur d'onde la houle est dite courte (0 à 100 m) moyenne (100 m à 200 m) ou longue (plus de 200 m).

---

houle cycloïdale

Définition :

[HR-2044] - *n*

Houle de forte cambrure dont le profil a une forme cycloïdale. Une telle houle correspond à la houle trochoïdale de cambrure maximale.

---

houle de fond [HR-2045] - *n*

Définition :
Houle océanique longue. Elle peut se gonfler au moment où elle passe au-dessus des hauts-fonds, mais en général, elle n'est pas aussi haute ou aussi dangereuse que les lames de fond.

---

houle en eau peu profonde [HR-2046] - *n*
onde en eau peu profonde - *n*

Définition :
Houle se propageant dans une étendue d'eau dont la profondeur est comprise entre 1/2 et 1/25 de sa longueur d'onde. Sa vitesse de propagation dépend de la profondeur.

---

houle en eau profonde [HR-2047] - *n*

Définition :
Houle se propageant dans une étendue d'eau dont la profondeur est supérieure à sa demi-longueur d'onde. Dans ces conditions, la vitesse de propagation est indépendante de la profondeur et dépend uniquement de la longueur d'onde.

---

houle gaufrée [HR-2048] - *n*

Définition :
Oscillation complexe de la surface de la mer résultant de l'interférence de plusieurs systèmes de houle de même période qui se propagent dans des directions différentes.

---

houle transversale [HR-2049] - *n*

Définition :
Houle se propageant selon une direction parallèle à la côte et dont les crêtes sont donc perpendiculaires à celle-ci. L'amplitude d'une telle houle décroît rapidement vers le large et devient négligeable à une distance de la côte égale à sa longueur d'onde.

---

houle trochoïdale [HR-2050] - *n*
onde trochoïdale - *n*

Définition :
Houle théorique dont le profil affecte la forme d'une trochoïde (cycloïde allongée). Le profil des houles réelles de faible amplitude se rapproche de cette forme.

---

houlographe [HR-2051] - *n*

Définition :
Appareil qui enregistre la période et la hauteur de la houle.

---

humidité [HR-2052] - *n*

Définition :
Teneur de l'air en vapeur d'eau. Elle peut s'exprimer sous des formes diverses, par exemple l'humidité relative.

---

humidité [HR-2053] - *n*

Définition :
Teneur de l'air en vapeur d'eau. Elle peut s'exprimer sous des formes diverses, par exemple l'humidité relative.

humidité relative [HR-2054] - *n*

Définition :
Rapport de la pression de vapeur d'eau ambiante effective, à la pression de vapeur d'eau correspondant à la saturation à la température ambiante.

---

hummock [HR-2055] - *n*

Définition :
En terminologie des glaces, monticule de glace de mer qui s'est formé sous l'effet d'une compression. Un hummock peut être de formation récente ou avoir subi l'action des agents atmosphériques.

---

hummocking [HR-2056] - *n*
bossellement - *n*
moutonnement - *n*

Définition :
Processus par lequel la glace plane donne naissance à des hummocks.

---

hydrographe [HR-2057] - *n*

Définition :
Personne spécialisée dans l'étude et la pratique de l'hydrographie.

---

hydrographe [HR-2058] - *n*

Définition :
Personne spécialisée dans l'étude et la pratique de l'hydrographie.

---

hydrographie [HR-2059] - *n*

Définition :
Ensemble de connaissances et de techniques, issues de disciplines variées, qui visent à fournir la documentation et l'information nécessaires à la conduite des activités à la mer dans les meilleures conditions de sécurité.

---

hydrographie [HR-2060] - *n*

Définition :
Ensemble de connaissances et de techniques, issues de disciplines variées, qui visent à fournir la documentation et l'information nécessaires à la conduite des activités à la mer dans les meilleures conditions de sécurité.

---

hydrographie [HR-2061] - *n*

Définition :
Dans un sens plus restreint, levé hydrographique.

---

hydrographie [HR-5102] - *n*

Définition :
Ensemble des cours d'eau et des lacs d'une région.

---

hydrographier [HR-2062] - *vt*
lever - *vt*

Définition :
Excécuter le levé hydrographique d'une zone.

---

hydrographique

Définition :
Qui se rapporte à l'hydrographie.

[HR-5103] - *adj*

---

hydrologie [HR-2063] - *n*

Définition :
Science qui a pour objet l'étude des eaux marines, lacustres, fluviales et des eaux des nappes phréatiques, ainsi que des phénomènes qui les affectent, notamment les précipitations et l'évaporation.

---

hydrologie [HR-2064] - *n*

Définition :
L'hydrologie marine est une partie de l'océanographie qui s'attache à l'étude des propriétés physiques et chimiques des masses d'eau et à leur dynamique.

Voir aussi :
- station hydrologique (HR-4150)

---

hydrométéore [HR-2065] - *n*

Définition :
Météore lié à l'eau atmosphérique (nuages, brouillard, pluie, neige, grêle, rosée, givre, verglas, etc.).

---

hydromètre [HR-2066] - *n*

Définition :
Instrument servant à déterminer la densité d'un liquide.

---

hydrophone [HR-2067] - *n*

Définition :
Transducteur électro-acoustique destiné à transformer les oscillations acoustiques se propageant au sein d'un liquide en oscillations électriques.

Voir aussi :
- hydrophone à pression (HR-2068)
- hydrophone à pression (HR-2068)

---

hydrophone à pression [HR-2068] - *n*

Définition :
Hydrophone dans lequel le courant de sortie correspond sensiblement à la pression acoustique instantanée due à l'onde sonore reçue.

---

hydrophotomètre [HR-2069] - *n*

Définition :
Instrument servant à mesurer le coefficient d'extinction ou de transmission de la lumière dans l'eau. Il consiste en une source lumineuse d'intensité constante placée à une distance déterminée d'une photocellule.

---

hydrosphère [HR-2070] - *n*

Définition :
Ensemble des eaux de la terre, sous forme solide, liquide ou de vapeur.

---

hydrosphère [HR-2071] - *n*

Définition :
Ensemble des eaux et des glaces de la terre.

---

hygromètre [HR-2072] - *n*

Définition :
Instrument de mesure de l'humidité de l'air.

Voir aussi :
- psychromètre (HR-3591)
- psychromètre (HR-3591)

---

hygromètre enregistreur [HR-2073] - *n*
hygrographe - *n*
- *note d'usage :*

Rarement utilisé

Définition :
Hygromètre comprenant un dispositif d'enregistrement.

---

hygrothermographe [HR-2074] - *n*

Définition :
Instrument combinant un thermographe et un hygromètre enregistreur et fournissant sur le même diagramme un enregistrement chronologique simultané de la température et de l'état hygrométrique.

---

hyperbole [HR-2075] - *n*

Définition :
Courbe ouverte constituée de deux branches, à deux axes de symétrie perpendiculaires, lieu des points d'un plan dont la différence des distances à deux points fixes appelés foyers est constante.

---

hypsographe [HR-2076] - *n*

Définition :
Instrument de forme circulaire du type règle à calcul, pour le calcul des dénivelées à partir des angles de site et des distances horizontales.

---

hypsomètre [HR-2077] - *n*

Définition :
Instrument permettant de déterminer l'altitude d'un lieu par la mesure du point d'ébullition de l'eau.

---

hypsométrie [HR-2078] - *n*

Définition :
Détermination des altitudes au-dessus du niveau de la mer. S'applique généralement à la détermination des altitudes par la mesure de la pression atmosphérique, directement ou en observant le point d'ébullition d'un liquide.

---

hypsométrie [HR-2079] - *n*

Définition :
Représentation du relief sur une carte.

---

hystérésis [HR-2080] - *n*

Définition :
Retard de l'effet sur la cause dans le comportement des corps soumis à une action physique : Hystérésis électrique, magnétique, thermique, élastique.

---

iceberg [HR-2081] - *n*

Définition :
Grande masse de glace d'eau douce, flottante ou échouée, détachée d'un glacier ou d'un plateau de glace, et dont la hauteur peut être considérable.

Voir aussi :
- fragment d'iceberg (HR-1809)

---

iceberg érodé [HR-2082] - *n*

Définition :
Iceberg dont le sommet a subi l'effet des agents atmosphériques et présente un relief sensible, pouvant comporter des aiguilles.

---

iceberg tabulaire [HR-2083] - *n*

Définition :
Iceberg de surface supérieure plate, laissant apparaître une stratification horizontale ; la plupart du temps fragment détaché d'un plateau de glace.

---

identificateur d'étoiles [HR-2084] - *n*

Définition :
Document ou instrument servant à identifier les étoiles.

Voir aussi :
- navisphère (HR-2816)
- planisphère (HR-3285)

île [HR-2085] - *n*

Définition :
Étendue de terre entourée d'eau de tous côtés, d'une certaine étendue.

île [HR-5104] - *n*

Définition :
Étendue de terre entourée d'eau de tous côtés, restant découverte à marée haute.

île artificielle [HR-2086] - *n*

Définition :
Terre-plein totalement entouré d'eau établi en mer par remblaiement ou construction, et restant émergé à marée haute.

Voir aussi :
- installation offshore (HR-2148)

île de glace [HR-2087] - *n*

Définition :
Masse de glace de forme tabulaire que l'on rencontre dans l'Océan Arctique, dont l'épaisseur est de 30 à 50 m et dont la superficie

peut varier de quelques milliers de mètres carrés à 500 kilomètres carrés.

îlot [HR-2088] - *n*

Définition :
Petite île.

---

image [HR-2089] - *n*

Définition :
Figure, obtenue par un procédé graphique, optique ou autre et reproduisant l'aspect d'un objet, ou donnant un contenu visible à une notion abstraite.

---

image [HR-5105] - *n*

Définition :
Image fournie par un système de télédétection aérienne, spatiale, sous-marine, etc.

---

image à l'endroit [HR-2090] - *n*

- *note d'usage :* L'emploi de ce terme avec le sens d'image droite est à proscrire.

Définition :
Image (positive ou négative) qui reproduit exactement pour l'oeil l'aspect géométrique de l'objet représenté.

Antonyme(s) :

- image à l'envers (HR-2091)

---

image à l'envers [HR-2091] - *n*

- *note d'usage :* L'emploi de ce terme avec le sens d'image renversée est à proscrire.

Définition :
Image (positive ou négative) qui reproduit l'aspect qu'aurait pour l'oeil l'objet représenté vu dans un miroir plan.

Antonyme(s) :

- image à l'endroit (HR-2090)

---

image droite [HR-2092] - *n*

Définition :
Image apparaissant avec la même orientation que l'objet (par exemple dans la lunette d'un théodolite).

Antonyme(s) :

- image renversée (HR-2095)

---

image lithographique [HR-2093] - *n*

Définition :
Sur une planche lithographique (en pierre ou en métal) dessin fait à la main, ou reproduction obtenue par photogravure ou par report, d'une image susceptible de retenir l'encre et de servir à l'impression.

---

image réelle [HR-2094] - *n*

Définition :
Image effectivement formée dans un système optique par la convergence des rayons lumineux, et qu'on peut donc recevoir directement sur un écran, une surface sensible, etc. Par exemple l'image fournie par un appareil photographique.

image renversée [HR-2095] - *n*

Définition :
Image apparaissant avec une orientation modifiée de 180° par rapport à celle de l'objet (par exemple dans la lunette d'un théodolite).

Antonyme(s) :
- image droite (HR-2092)

---

imagerie [HR-2098] - *n*

Définition :
Technique permettant d'obtenir des images à partir de différents types de rayonnements (lumière, infrarouge, ultrasons, rayons X, etc.).

---

imagerie [HR-5106] - *n*

Définition :
Ensemble des images potentielles ou effectives, fournies par un système de télédétection.

---

imagerie multibande [HR-2099] - *n*

Définition :
Imagerie comportant des images obtenues simultanément dans plusieurs bandes distinctes du spectre électromagnétique.

---

image stéréoscopique [HR-2096] - *n*
image plastique - *n*
- *note d'usage :* essentiellement dans le cas de l'emploi d'un stéréorestituteur.

stéréomodèle - *n*
- *note d'usage :* essentiellement dans le cas de l'emploi d'un stéréorestituteur.

modèle - *n*
- *note d'usage :* essentiellement dans le cas de l'emploi d'un stéréorestituteur.

Définition :
Image en relief, perçue par fusionnement stéréoscopique, à l'examen d'un couple de photographies présentant un recouvrement.

---

image virtuelle [HR-2097] - *n*

Définition :
Image formée dans un système optique par la convergence des prolongements des rayons lumineux au delà des surfaces optiques, qui peut néanmoins être perçue par l'oeil placé sur le trajet des rayons. Par exemple, l'image renvoyée par un miroir plan.

---

immergé [HR-2100] - *adj*
submergé - *adj*

Définition :
Déposé sur le fond, ou maintenu entre deux eaux, sans que rien n'apparaisse à la surface.

Antonyme(s) :

- en surface (HR-1502)
- découvert (HR-1188)
- découvrant (HR-1189)
- en surface (HR-1502)

---

immersion [HR-5107] - *n*

Définition :
Fait de pénétrer ou de se trouver sous la surface de l'eau, pour un objet, un engin, un plongeur, etc.

---

immersion [HR-5108] - *n*

Définition :
Rejet en mer volontaire de déchets ou autres matières, à partir d'un navire, d'un aéronef ou d'une installation fixe en mer.

Voir aussi :

- jet à la mer (HR-2213)

---

immobilisé par la marée [HR-2101] - *adj*

Définition :
Se dit d'un navire qui est dans l'impossibilité de se déplacer à cause d'une hauteur de marée insuffisante.

---

impédance [HR-2102] - *n*

Définition :
Dans le cas d'un courant alternatif en régime permanent, quotient de l'amplitude de la tension aux bornes d'un circuit par l'amplitude du courant. Elle dépend de la résistance du circuit et de sa réactance (d'induction et/ou de capacité).

---

impédance d'entrée [HR-2103] - *n*

Définition :
Impédance d'un appareil mesurée à ses bornes d'entrée, pour une fréquence donnée.

---

impulsion [HR-2104] - *n*

Définition :
Brusque variation d'une grandeur normalement constante (le plus souvent nulle), suivie d'un retour rapide à la normale (en pratique souvent accompagné d'une série d'oscillations amorties). Une impulsion peut comporter un palier plus ou moins long au niveau maximal.

Voir aussi :

- onde entretenue (HR-2963)

---

impulsion [HR-2105] - *n*

Définition :
Signal radioélectrique ayant la forme d'une impulsion. Image de ce signal sur un écran cathodique.

---

impulsion sonar

Définition :

[HR-2106] - *n*

Signal acoustique émis par un transducteur sous-marin, s'il a la forme d'une impulsion.

---

inclinaison [HR-2107] - *n*

Définition :
Angle que fait une ligne ou une surface, avec une autre ligne ou surface, plus particulièrement avec la verticale, le plan horizontal. On dit aussi (angle de) site dans ce cas particulier.

---

inclinaison [HR-2108] - *n*

Définition :
Angle que fait une ligne ou une surface, avec une autre ligne ou surface, plus particulièrement avec la verticale, le plan horizontal. On dit aussi (angle de) site dans ce cas particulier.

---

inclinaison [HR-2109] - *n*

Définition :
Angle entre l'axe principal de la photographie et la verticale (ou une autre direction de référence externe) ; c'est aussi l'angle dièdre formé par le plan de la photographie et le plan horizontal.

Voir aussi :
- site (HR-5242)

---

inclinaison de l'axe horizontal [HR-2111] - *n*

Définition :
Angle que forme l'axe horizontal d'un instrument d'observation géodésique ou astronomique avec le plan horizontal.

---

inclinaison de la base [HR-2110] - *n*

Définition :
Inclinaison de la base sur le plan horizontal.

---

inclinaison du fil [HR-2112] - *n*
inclinaison du câble - *n*

Définition :
Angle du fil de sonde ou du câble supportant un appareil océanographique avec la verticale.

---

inclinaison magnétique [HR-2113] - *n*
inclinaison - *n*

Définition :
Angle formé par la direction du champ magnétique terrestre avec le plan horizontal en un point quelconque de la terre.

---

inclinaison relative [HR-2114] - *n*

Définition :
Dans une bande de photographies aériennes, inclinaison d'une photographie par rapport à celle qui précède ou à celle qui suit.

---

inclinomètre [HR-2115] - *n*

Définition :
Appareil permettant de mesurer des inclinaisons, et notamment l'inclinaison magnétique.

Voir aussi :

- boussole d'inclinaison (HR-515)
- indicateur d'inclinaison de fil (HR-2124)

---

inclinomètre [HR-2116] - *n*

Définition :
Appareil permettant de mesurer des inclinaisons, et notamment l'inclinaison magnétique.

Voir aussi :

- boussole d'inclinaison (HR-515)
- indicateur d'inclinaison de fil (HR-2124)
- boussole d'inclinaison (HR-515)
- indicateur d'inclinaison de fil (HR-2124)

---

indentation [HR-2117] - *n*

Définition :
Avancée de la mer vers l'intérieur des terres, par rapport au tracé général de la côte.

Voir aussi :

- échancrure (HR-1410)

---

index [HR-2118] - *n*

Définition :
Marque (telle qu'une croix ou un point) apparaissant dans le plan d'une image, par exemple une photographie ou un visuel d'ordinateur, servant de repère de position pour l'examen ou la désignation d'un point de cette image.

---

index [HR-2119] - *n*

Définition :
L'une des deux marques servant à former, par fusionnement stéréoscopique un index de pointé stéréoscopique, dans certains types d'instruments utilisant l'examen d'une image à trois dimensions.

---

index de pointé [HR-2120] - *n*
index de pointé stéréoscopique - *n*
ballonnet - *n*
marque flottante - *n*

Définition :
Repère qui apparait dans l'espace de l'image stéréoscopique, et qu'on peut déplacer pour étudier cette image ou en mesurer certains éléments.

---

indicateur [HR-2121] - *n*

Définition :
Dispositif fournissant sur un écran ou un cadran (ou par tout autre moyen), une indication visuelle des données recueillies ou élaborées par un appareil.

Voir aussi :

- visuel (HR-4596)

---

indicateur d'inclinaison de fil [HR-2124] - *n*
indicateur d'inclinaison de câble - *n*

Définition :
Appareil utilisé pour mesurer et afficher l'inclinaison du fil de sonde, ou du câble d'un appareil océanographique.

---

indicateur de direction du courant [HR-2122] - *n*

Définition :
Dispositif indiquant la direction du courant.

---

indicateur de roulis [HR-2123] - *n*

Définition :
Instrument servant à mesurer et afficher les angles de roulis ou la gîte d'un navire.

---

indicateur distance-altitude [HR-2125] - *n*

Définition :
Indicateur qui permet d'obtenir simultanément la distance et l'altitude d'un objectif radar.

---

indicateur droite-gauche [HR-2126] - *n*

Définition :
Indicateur fournissant le sens et la valeur de l'écart transversal d'un mobile (bateau, aéronef, etc.) par rapport à une route ou un trajet prédéfini.

---

indicateur radar panoramique [HR-2127] - *n*

Définition :
Écran cathodique sur lequel apparaissent, en positions relatives correctes, les images d'objets détectés par un faisceau radar tournant. On obtient ainsi une sorte de carte de la zone entourant l'émetteur, la position de celui-ci correspondant au centre de l'écran.

---

indice de réfraction [HR-2128] - *n*

Définition :
Coefficient caractérisant les propriétés d'un milieu relativement à la propagation (optique ou radioélectrique), égal au rapport des vitesses de propagation dans le vide et dans ce milieu. On sait que le rapport des sinus de l'angle d'incidence et de l'angle de réfraction d'un rayon lumineux traversant une surface de séparation entre deux milieux différents est égal au rapport inverse des indices de réfraction de ces milieux.

---

induction magnétique [HR-2129] - *n*

Définition :
Phénomène par lequel une substance placée dans un champ magnétique acquiert des propriétés magnétiques propres dont l'effet se combine à celui du champ. Ces propriétés peuvent disparaître avec le champ ou subsister (rémanence, hystérésis) après disparition de celui-ci.

inégalité [HR-2130] - *n*

Définition :
Écart systématique d'une grandeur par rapport à sa valeur moyenne, ou écart de deux valeurs particulières de cette grandeur.

Voir aussi :
- inégalité annuelle (HR-2131)
- inégalité diurne (HR-2132)
- inégalité lunaire (HR-2133)
- inégalité parallactique (HR-2134)
- inégalités de phase (HR-2135)
- inégalité annuelle (HR-2131)
- inégalité diurne (HR-2132)
- inégalité lunaire (HR-2133)
- (HR-4810)
- inégalité parallactique (HR-2134)
- inégalités de phase (HR-2135)

---

inégalité annuelle [HR-2131] - *n*

Définition :
Variation saisonnière, plus ou moins périodique, du niveau de la mer ou de la vitesse des courants de marée, due principalement à l'influence de facteurs météorologiques.

---

inégalité diurne [HR-2132] - *n*

Définition :
Différence entre les hauteurs de deux pleines mers (inégalité de pleine mer) ou de deux basses mers (inégalité de basse mer) au cours d'un même jour lunaire. L'inégalité diurne moyenne des marées tropiques s'appelle inégalité diurne tropique de pleine mer, ou inégalité diurne tropique de basse mer, suivant qu'elle se rapporte aux pleines mers ou aux basses mers. L'inégalité diurne moyenne de pleine mer est égale à la différence moyenne entre les hauteurs des deux pleines mers consécutives de chaque jour lunaire pendant une période suffisamment longue. L'inégalité diurne moyenne de basse mer est égale à la différence moyenne entre les hauteurs des deux basses mers consécutives pendant la même période. On définit de la même manière une inégalité diurne pour les deux courants de flot et de jusant qui se produisent au cours d'un jour lunaire en considérant les vitesses maximales de ces courants.

---

inégalité lunaire [HR-2133] - *n*
inégalité de la lune - *n*

Définition :
Irrégularité dans le mouvement orbital de la lune due à l'attraction d'autres corps célestes du système solaire.

Voir aussi :
- évection (HR-1636)
- perturbation (HR-3150)
- évection (HR-1636)
- perturbation (HR-3149)

- perturbation (HR-3150)

---

inégalité parallactique [HR-2134] - *n*

Définition :
Variations affectant l'amplitude de la marée ou la vitesse des courants de marée et résultant des variations de la distance entre la lune et la terre.

---

inégalités de phase [HR-2135] - *n*

Définition :
Variations qui se produisent dans les marées et courants de marée en fonction des phases de la lune.

---

infographie [HR-2136] - *n*

Définition :
Ensemble des méthodes et des techniques informatiques qui permettent de convertir des données en information graphique et inversement.

---

information [HR-2137] - *n*
donnée - *n*
- *note d'usage :* plus spécialement dans le cas où l'information est destinée à un traitement

Définition :
Tout élément de connaissance susceptible d'être représenté sous une forme conventionnelle adaptée à la conservation, au traitement ou à la communication.

---

information nautique [HR-5109] - *n*

Définition :
Tout renseignement nécessaire ou simplement utile aux navigateurs pour leur permettre d'assurer leur sécurité et celle des autres usagers de la mer, et plus généralement d'effectuer dans les meilleures conditions leur navigation et leurs séjours au port ou au mouillage.

Voir aussi :
- renseignements sur la sécurité maritime (HR-3786)

---

information nautique [HR-5110] - *n*

Définition :
Action d'élaborer et de diffuser les informations nautiques.

---

informatique [HR-5111] - *n*

Définition :
Science du traitement rationnel, notamment par machines automatiques, de l'information, considérée comme le support des connaissances humaines dans les domaines scientifique, technique, économique et social.

---

infrarouge [HR-2138] - *adj*

Définition :
Se dit des radiations, de même nature que les radiations lumineuses, mais dont la fréquence est inférieure à celle des radiations rouges constituant la limite du spectre visible. Ces

radiations ont des longueurs d'onde plus grandes que celle de la lumière mais plus petites que celle des ondes radioélectriques.

---

infrasonore [HR-2139] - *adj*

Définition :
Se dit des vibrations (infrasons) de même nature que le son mais de fréquence inférieure à celle des sons audibles. La limite adoptée est 16 Hz.

---

infrastructures portuaires [HR-2140] - *n*

Définition :
Ensemble des bassins, chenaux, écluses, etc., des terrassements et ouvrages divers tels que digues, jetées, quais, terre-pleins, voies de circulation, etc., constituant l'ossature de base d'un système portuaire.

---

inhospitalière [HR-2141] - *adj*

Définition :
Se dit d'une côte d'abord difficile ou dangereux, n'offrant aucun mouillage sûr.

---

inlandsis [HR-2142] - *n*

Définition :
Masse de glace et de neige d'épaisseur considérable recouvrant uniformément une zone continentale de vaste étendue. L'inlandsis peut flotter dans ses parties périphériques. Les inlandsis de moins de 50 000 km2 sont appelés calottes glaciaires locales.

---

inlandsis [HR-2143] - *n*

Définition :
Masse de glace et de neige d'épaisseur considérable recouvrant uniformément une zone continentale de vaste étendue. L'inlandsis peut flotter dans ses parties périphériques. Les inlandsis de moins de 50 000 km2 sont appelés calottes glaciaires locales.

---

inondation [HR-2144] - *n*

Définition :
Débordement des eaux, recouvrant une étendue de terrain normalement à sec.

---

insolation [HR-2145] - *n*

Définition :
Action d'exposer un objet, par exemple une plaque photosensible, à la lumière du soleil ou d'une source artificielle.

---

insolation [HR-5112] - *n*

Définition :
Quantité de rayonnement solaire reçue par le sol, exprimée en watts par unité de surface.

---

instabilité [HR-2146] - *n*

Définition :
État d'équilibre d'un système mécanique au repos ou en mouvement permanent, tel que toute perturbation détruit cet équilibre.

---

instabilité [HR-5113] - *n*

Définition :
Dans un sens plus courant, état d'un système au repos ou en mouvement permanent, tel que toute perturbation même légère modifie cet état de façon sensible et plus ou moins prolongée.

Voir aussi :
- fluctuations (HR-1769)

---

instabilité hydrostatique [HR-2147] - *n*
instabilité - *n*

Définition :
État de l'atmosphère dans lequel une particule d'air écartée légèrement de son niveau initial est soumise à une force hydrostatique tendant à l'en éloigner davantage.

---

installation offshore [HR-2148] - *n*

Définition :
Structure artificielle mise en place en mer, immergée ou non, pour l'exploration ou l'exploitation des ressources sous-marines, la recherche scientifique en mer, l'observation de la marée, etc.

---

installations portuaires [HR-2149] - *n*
facilités portuaires - *n*
- *note d'usage :* terme déconseillé

Définition :
Ensemble des équipements fixes permettant le fonctionnement d'un port, tels que grues, portiques ou autres engins de manutention, entrepôts et magasins, formes et ateliers d'entretien ou de réparation, etc.

---

instructions nautiques [HR-2150] - *n*

Définition :
Ouvrage nautique fournissant aux navigateurs certaines informations nautiques qui ne peuvent apparaître sur les cartes, telles que notamment description détaillée des côtes, chenaux navigables, approches portuaires, réglementations de la navigation, et renseignements plus généraux concernant l'océanographie ou la météorologie nautique de la région décrite.

---

instructions nautiques [HR-2151] - *n*

Définition :
Ouvrage nautique fournissant aux navigateurs certaines informations nautiques qui ne peuvent apparaître sur les cartes, telles que notamment description détaillée des côtes, chenaux navigables, approches portuaires, réglementations de la navigation, et renseignements plus généraux concernant l'océanographie ou la météorologie nautique de la région décrite.

---

instrument à double réflexion [HR-2152] - *n*

Définition :
Instrument de mesure angulaire superposant les deux directions visées, grâce à un jeu de deux miroirs. Il permet ainsi de s'affranchir des mouvements de la plate-forme d'observation. Il possède un petit miroir fixe sur le limbe et un grand miroir tournant avec l'alidade.

Voir aussi :

- cercle hydrographique (HR-749)
- quintant (HR-3621)

---

instrument alti-azimutal [HR-2154] - *n*

Définition :
Instrument qui comporte un cercle gradué vertical et un cercle gradué horizontal permettant de mesurer des angles verticaux et des angles horizontaux.

---

instrument à lunette coudée [HR-2153] - *n*

Définition :
Instrument des passages ou théodolite de précision dans lequel les rayons lumineux reçus par l'objectif sont déviés à angle droit et renvoyés vers un oculaire placé dans l'axe des tourillons.

---

instrument des passages [HR-2155] - *n*

Définition :
Instrument d'astronomie muni d'une lunette montée sur un axe horizontal fixe afin que sa ligne de visée puisse tourner dans un plan vertical donné. Les instruments des passages sont généralement destinés à permettre l'observation du passage des astres au méridien. Dans ce dernier cas, on les appelle aussi lunettes méridiennes.

---

instrument graphique [HR-2156] - *n*

Définition :
Instrument utilisé pour tracer des lignes ou mesurer des angles et des longueurs sur une carte, ou un minute de rédaction.

Voir aussi :

- rapporteur à alidade (HR-5213)
- compas à verge (HR-890)
- rapporteur (HR-3679)

---

insulaire [HR-2157] - *adj*

Définition :
Qui se rapporte à une île ou aux îles.

---

intelligence artificielle [HR-2158] - *n*

Définition :
Étude scientifique de la possibilité et des moyens de confier à l'ordinateur les fonctions caractéristiques de l'intelligence humaine.

---

intelligence artificielle [HR-2159] - *n*

Définition :
Étude scientifique de la possibilité et des moyens de confier à l'ordinateur les fonctions caractéristiques de l'intelligence humaine.

---

intelligence artificielle [HR-2160] - *n*

Définition :
Étude et développement de systèmes informatiques possédant à un certain degré certaines des capacités évoquées ci-dessus, telles que l'adaptation, l'apprentissage, le perfectionnement automatique, ou

des formes élémentaires de raisonnement.

---

intensité d'une précipitation [HR-2166] - *n*

Définition :
Hauteur de précipitation par unité de temps.

Voir aussi :
- hauteur de précipitation (HR-1993)

---

intensité de la composante horizontale du champ magnétique terrestre [HR-2161] - *n*
intensité horizontale du champ magnétique terrestre - *n*
intensité de la composante horizontale - *n*
intensité horizontale - *n*

Définition :
Grandeur de la composante horizontale du champ magnétique terrestre.

---

intensité de la composante verticale du champ magnétique terrestre [HR-2162] - *n*
intensité verticale du champ magnétique terrestre - *n*
intensité de la composante verticale - *n*
intensité verticale - *n*

Définition :
Grandeur de la composante horizontale du champ magnétique terrestre.

---

intensité de la pesanteur [HR-2163] - *n*
accélération de la pesanteur - *n*

Définition :
Quantité caractérisant la grandeur du vecteur pesanteur en un point ; c'est l'accélération que subirait une masse soumise à cette seule force. Elle s'exprime en unités du système international, mais aussi fréquemment en sous-multiples du gal : milligal, microgal.

---

intensité de la

Définition :

pesanteur [HR-2164] - *n*
accélération de la pesanteur - *n*

Quantité caractérisant la grandeur du vecteur pesanteur en un point ; c'est l'accélération que subirait une masse soumise à cette seule force. Elle s'exprime en unités du système international, mais aussi fréquemment en sous-multiples du gal : milligal, microgal.

---

intensité du champ magnétique [HR-2165] - *n*

Définition :
Grandeur du champ magnétique en un point donné de l'espace.

---

intensité lumineuse [HR-2167] - *n*

Définition :
Quotient du flux lumineux émis par une source ou par un élément de source dans un cône infiniment petit ayant pour axe une certaine direction, par l'angle solide de ce cône. L'unité du système international est la candela.

---

intensité lumineuse [HR-2168] - *n*

Définition :
Quotient du flux lumineux émis par une source ou par un élément de source dans un cône infiniment petit ayant pour axe une certaine direction, par l'angle solide de ce cône. L'unité du système international est la candela.

---

intensité sonore [HR-2169] - *n*

Définition :
En un point, valeur moyenne de la puissance acoustique se propageant dans une direction déterminée, qui traverse l'unité de surface perpendiculaire à cette direction en ce point. Elle est proportionnelle à la valeur moyenne du carré de la pression acoustique instantanée.

---

intercept [HR-2170] - *n*

Définition :
Dans la méthode de marcq st hilaire, différence entre la hauteur calculée et la hauteur vraie de l'astre observé.

---

interface [HR-2171] - *n*

Définition :
Surface constituant la limite commune de deux milieux différents.

---

interface [HR-2172] - *n*

Définition :
En informatique, télécommunications, etc. tout ensemble matériel et/ou logique nécessaire au couplage opérationnel ou à l'échange d'information entre deux systèmes, ou deux éléments d'un système, ou même entre un système et un utilisateur.

---

interférence d'ondes [HR-2173] - *n*

Définition :
Phénomène résultant de la superposition d'ondes de même nature et plus spécialement de fréquences égales ou voisines. Dans ce dernier cas, l'interférence est caractérisée par une répartition spatiale et temporelle de l'amplitude d'une caractéristique donnée,

différente de celle qui existe pour chacune des ondes prises séparément.

---

interférométrie à très longue base [HR-5114] - *n*
vlbi - *n*

Définition :
Technique permettant la mesure précise de très longues distances entre points de la surface terrestre, par comparaison en temps différé de signaux électromagnétiques enregistrés, provenant de sources cosmiques très lointaines (quasars).

---

interpolation [HR-2174] - *n*

Définition :
Procédé qui consiste à estimer les valeurs intermédiaires d'une fonction entre des valeurs connues de cette fonction.

---

interrogateur [HR-2175] - *n*

Définition :
Dispositif émettant des signaux qui déclenchent automatiquement un transpondeur. L'interrogateur est généralement combiné, dans une unité électronique, avec un récepteur qui reçoit et exploite la réponse du transpondeur.

---

interrogateur-répondeur [HR-2176] - *n*

Définition :
Appareil électronique combinant les fonctions d'un interrogateur et d'un répondeur ; par exemple les stations de certains distancemètres électroniques à micro-ondes.

Voir aussi :
- telluromètre (HR-5268)

---

intersection [HR-2177] - *n*

Définition :
Procédé consistant à déterminer la position planimétrique d'un point au moyen de relèvements obtenus photogrammétriquement, soit directement à partir de photographies verticales, soit par l'intermédiaire d'un redressement graphique ou mathématique de photographies inclinées.

---

intervallomètre [HR-2178] - *n*
chrono-déclencheur - *n*

Définition :
Dispositif provoquant le déclenchement automatique à intervalles réguliers de l'obturateur d'un appareil de prise de vues aériennes.

---

invar [HR-2179] - *n*

Définition :
Alliage de fer et nickel (éventuellement d'autres métaux) ayant un coefficient de dilatation très faible.

---

invertébrés perforants [HR-2180] - *n*

Définition :
Toutes sortes d'invertébrés marins qui, par action abrasive, ou chimique, creusent des galeries, des trous ou des cavités dans divers matériaux.

Investigation Coopérative Internationale de l'Atlantique Tropical [HR-2181] - *n*
ICITA - *n*

Définition :
Expédition internationale coordonnée par la COI.

---

ionosphère [HR-2182] - *n*

Définition :
Couche de l'atmosphère comprise entre les altitudes de 60 et de 1 000 km environ, dans laquelle les ions positifs et les électrons libres existent en quantité suffisante pour lui conférer des propriétés particulières relativement à la propagation des ondes électromagnétiques.

Voir aussi :
- réflexion ionosphérique (HR-5220)
- réfraction ionosphérique (HR-5221)

---

irradiation [HR-2183] - *n*

Définition :
Produit de l'éclairement énergétique d'un élément de surface par sa durée.

---

irradiation [HR-2184] - *n*

Définition :
En photographie, étalement d'une image photographique au-delà de ses limites normales, dû en particulier à la réflexion de la lumière sur la face de la plaque ou du film opposée à celle qui porte la couche sensible. Cet étalement est particulièrement perceptible dans les photographies d'objets brillants sur fond obscur.

---

isarithme [HR-5115] - *n*

Définition :
Isoligne tracée sur une carte ou un diagramme à partir de données continues ou très denses, ne laissant aucune place à l'interprétation.

---

isobare [HR-5116] - *adj*

Définition :
D'égale pression.

---

isobare [HR-2185] - *n*

Définition :
Sur une surface donnée (surface de niveau, plan vertical de coupe, etc.), isoligne qui joint les points de même pression.

---

isobathe [HR-2186] - *n*
courbe bathymétrique - *n*

Définition :
Courbe de niveau de profondeur, ou sa représentation cartographique.

isobathe [HR-2187] - *n*
courbe bathymétrique - *n*

Définition :
Courbe de niveau de profondeur, ou sa représentation cartographique.

---

isobronte [HR-2188] - *n*

Définition :
Isoligne joignant, sur une carte, les points de la surface terrestre où, un jour donné, le premier coup de tonnerre a été entendu simultanément.

---

isobronte [HR-2189] - *n*

Définition :
En climatologie, isoligne joignant, sur une carte, les points présentant le même nombre moyen de jours d'orage pour une période donnée.

---

isocentre [HR-2190] - *n*

Définition :
En photogrammétrie aérienne, le point commun aux trois plans suivants: a) le plan de la photographie, b) le plan principal de cette photographie, c) le plan d'une photographie supposée verticale qui aurait été prise du même point de vue avec la même distance principale.

---

isocentre [HR-2191] - *n*

Définition :
Point d'intersection, sur la photographie, de la ligne de plus grande pente, et de l'horizontale isométrique

---

isocentre [HR-2192] - *n*

Définition :
Point d'intersection de la bissectrice de l'angle formé par l'axe principal de la photographie et la verticale du point de vue. L'isocentre est le centre autour duquel rayonnent les déplacements des images dus à l'inclinaison de l'axe de prise de vue.

---

isocline [HR-2193] - *adj*
isoclinique - *adj*

Définition :
D'égale inclinaison magnétique.

---

isodynamique [HR-2194] - *adj*

Définition :
Caractérisé par la valeur constante d'une force.

---

isogone [HR-2195] - *adj*

Définition :
Qui a des angles égaux.

---

isohaline [HR-2196] - *n*

Définition :
Isoligne joignant les points d'égale valeur de la salinité.

---

isohypse [HR-5117] - *n*

Définition :
Isoligne joignant les points d'égale altitude.

---

isoligne [HR-2197] - *n*
isogramme - *n*

Définition :
Ligne d'égale valeur d'un phénomène donné, sur une surface donnée, à la surface de la Terre, en représentation cartographique, sur un diagramme, etc.

---

isomagnétique [HR-2198] - *adj*

Définition :
Se dit d'une ligne passant par tous les points où un élément magnétique a la même valeur.

---

isomètre [HR-5118] - *n*

Définition :
Dans un système de projection, ligne le long de laquelle l'échelle locale est constante et indépendante de la direction.

---

isométrique [HR-2199] - *adj*

Définition :
Dont les dimensions sont égales. Qui respecte les dimensions, ou une dimension caractéristique.

---

isopycne [HR-2201] - *adj*

Définition :
De densité égale.

---

isoradiale [HR-2202] - *n*

Définition :
En photogrammétrie aérienne, rayon d'une phototriangulation passant par l'isocentre.

---

isostasie [HR-2203] - *n*

Définition :
Théorie relative à l'équilibre de l'écorce terrestre, selon laquelle l'effet gravitationnel des masses montagneuses extérieures au géoïde est approximativement compensé par la densité moyenne plus faible de la matière terrestre située sous ces masses, tandis que l'effet de la densité plus faible des masses d'eaux océaniques est compensé par la densité moyenne plus forte de la matière terrestre sous les mers.

---

isotache [HR-5119] - *n*

Définition :
Isoligne correspondant à la vitesse du vent.

---

isotherme [HR-2204] - *adj*

Définition :
De même température.

---

isotherme [HR-2205] - *n*

Définition :
Sur une surface données, (surface de niveau, plan vertical de coupe, etc.), ligne qui joint les points d'égale valeur de la température. Utilisé en météorologie (température de l'air) et en

océanographie (température de l'eau).

---

isotope [HR-2206] - *n*

Définition :
Se dit d'éléments chimiques ayant le même numéro atomique, mais qui diffèrent par leurs masses atomiques.

---

isotrope [HR-2207] - *adj*

Définition :
Dont les propriétés sont identiques dans toutes les directions. Se dit en particulier de milieux dont les propriétés physiques sont indépendantes de la direction.

---

isthme [HR-2208] - *n*

Définition :
Langue de terre étroite, bordée de part et d'autre par la mer, et réunissant deux étendues terrestres plus vastes.

---

italique [HR-5120] - *adj*

Définition :
Se dit d'un caractère penché à droite. Le caractère droit est dit romain.

---

jalon [HR-2209] - *n*

Définition :
Piquet de bois souvent peint de bandes alternativement blanches et rouges, dont on se sert dans les levés pour matérialiser provisoirement des points topographiques.

---

jaquette de plate-forme [HR-2210] - *n*

Définition :
Partie d'une plate-forme fixe comprise entre la base et le pont, sur laquelle sont fixés différents aménagements modulaires.

---

jauge [HR-2211] - *n*

Définition :
Instrument destiné à mesurer la taille, le volume ou l'état de remplissge d'un objet.

---

jauge de pression [HR-2212] - *n*

Définition :
Appareil destiné à mesurer la pression d'un fluide, par exemple dans un marégraphe à pression.

---

jaune primaire [HR-5121] - *n*

Définition :
Une des trois couleurs primaires normalisées, utilisées pour l'impression en trichromie ou en quadrichromie, complémentaire du bleu-violet.

---

jet à la mer [HR-2213] - *n*

Définition :
Abandon de tout ou partie du chargement, spécialement pour alléger un navire en détresse. Les objets jetés à la mer sont des épaves. Ceux qui restent à flot sont des épaves flottantes ; les objets qui coulent sont appelés en anglais jetsam; les objets lourds que l'on veut pouvoir récupérer par la suite et sur lesquels on fixe

pour cela un orin et une bouée sont appelés en anglais lagan. Il n'y a pas d'équivalent français spécifique pour ces deux termes.

Voir aussi :

- dérélict (HR-1229)

---

jet de rive [HR-2214] - *n*

Définition :
Mouvement de montée des masses d'eau vers la plage qui suit le déferlement d'une vague.

---

jet de rive [HR-2215] - *n*

Définition :
Mouvement de montée des masses d'eau vers la plage qui suit le déferlement d'une vague.

Voir aussi :

- escalade des vagues (HR-1596)

---

jetée [HR-2216] - *n*

Définition :
Chaussée, généralement construite en dur, qui s'avance dans la mer et qui sert à protéger un plan d'eau, un port, une entrée de port ou de fleuve, contre l'agitation de la mer ou l'action des courants.

Voir aussi :

- digue (HR-1282)
- digue (HR-1283)
- brise-lames (HR-533)

---

jeu de données [HR-2217] - *n*

Définition :
Ensemble de données rassemblées en vue d'une application bien déterminée (solution d'un problème, test d'une méthode, etc).

---

jeune glace [HR-2218] - *n*

Définition :
Glace unie de formation récente correspondant au stade de transition entre la glace vitrée, le nilas, la glace en crêpes et la glace de première année. Épaisseur de 10 à 30 cm.

---

jonction [HR-2219] - *n*

Définition :
Point où deux choses se joignent, se réunissent ou se confondent. En particulier réunion de deux chenaux.

Voir aussi :

- confluent (HR-928)

---

joule [HR-2220] - *n*
J - *n*

Définition :
Unité de travail et d'énergie du système international.

---

jour [HR-2221] - *n*

Définition :

Durée d'une rotation complète de la terre autour de son axe. La durée du jour est l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux passages successifs d'un point de référence de la sphère céleste au méridien d'un même lieu. Selon le point de référence choisi, on fait suivre le mot jour de qualificatifs destinés à préciser sa signification. Par extension le mot jour est appliqué à la rotation d'autres corps célestes.

---

jour [HR-2222] - *n*

Définition :
Intervalle de temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil.

---

jour [HR-5122] - *n*

Définition :
Unité de temps égale à la durée d'un jour solaire moyen. Le symbole est j ou d.

---

jour astronomique [HR-2223] - *n*

Définition :
Jour solaire qui a son origine à midi.

---

jour civil [HR-2224] - *n*

Définition :
Jour solaire qui a son origine à minuit.

---

jour de l'année [HR-2225] - *n*

Définition :
Numéro attribué séquentiellement à chaque jour de l'année à partir du 1er janvier.

---

jour de marée [HR-2226] - *n*

Définition :
Durée d'un cycle de la marée correspondant au jour lunaire et qui diffère de celui-ci en raison de l'avance ou du retard de la marée.

Voir aussi :
- jour lunaire (HR-2228)

---

jour Julien [HR-2227] - *n*

Définition :
Numéro de chaque jour, compté depuis l'origine de la période julienne, qui se situe le 1er Janvier de l'an 4713 avant J.C du calendrier Julien. Le jour Julien commence à midi, 12 heures plus tard que le jour civil correspondant.

---

jour lunaire [HR-2228] - *n*

Définition :
Durée d'une rotation de la terre autour de son axe lorsqu'on rapporte cette rotation à la lune. Sa durée moyenne est d'environ 24 h 50 mn de temps solaire moyen.

Voir aussi :
- jour de marée (HR-2226)

journal de bord [HR-2232] - *n*
livre de bord - *n*

Définition :
Document manuscrit authentifié contenant le compte rendu de ce qui se passe à bord d'un navire.

---

jour sidéral [HR-2229] - *n*

Définition :
Durée d'une rotation de la terre autour de son axe lorsqu'on rapporte cette rotation au point vernal. On détermine cette durée par l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux passages successifs du point vernal au méridien supérieur d'un lieu donné. A cause de la précession des équinoxes, la durée du jour sidéral, tel qu'on vient de la définir, est légèrement plus courte que la période de la rotation rapportée aux étoiles, mais la différence n'atteint pas 0,01 seconde. La durée du jour sidéral est de 24 heures de temps sidéral, soit de 23 h 56 min 04,091 s de temps solaire moyen.

---

jour solaire [HR-2230] - *n*

Définition :
Jour pour lequel la rotation de la terre est référée au soleil. Le jour solaire est dit jour solaire moyen ou jour solaire vrai selon que l'on se réfère au soleil moyen ou au soleil vrai respectivement.

---

jour spécial de l'onde [HR-2231] - *n*

Définition :
Durée d'une rotation de la terre autour de son axe lorsqu'on rapporte cette rotation à un astre fictif supposé représenter l'élément de la force génératrice de la marée correspondant à une certaine (onde) composante, c'est à dire dont le mouvement horaire apparent est égal à la phase de cette onde ; cette durée est voisine de celle du jour lunaire ou du jour solaire. L'expression ne s'applique pas aux composantes à longue période.

---

jumelles [HR-2233] - *n*

Définition :
Instrument optique composé de deux lunettes associées de manière à permettre la vision simultanée par les deux yeux.

---

jusant [HR-2234] - *n*

Définition :
Courant de marée correspondant à la marée descendante. Le terme reflux, parfois employé comme synonyme, se rapporte en principe à la baisse du niveau de l'eau et non au courant.

Antonyme(s) :
- courant de flot (HR-1079)

---

kelvin [HR-5123] - *n*
K - *n*

Définition :
Unité de température thermodynamique du système international.

Voir aussi :
- échelle de température Kelvin (HR-1424)

---

kilogramme [HR-2235] - *n*
Kg - *n*

Définition :
Unité de masse du système international.

---

kilohertz [HR-5124] - *n*
kHz - *n*

Définition :
Fréquence de mille hertz.

---

klaxon [HR-2236] - *n*

Définition :
Signal de brume du type nautophone de faible puissance, parfois actionné à la main.

---

lac [HR-2237] - *n*

Définition :
Grande étendue d'eau entourée de terres de tous côtés.

---

lacet [HR-2238] - *n*

Définition :
Oscillations d'un navire autour d'un axe vertical passant approximativement par son centre de gravité.

---

lacet [HR-2239] - *n*

Définition :
Sinuosité de la route résultant de l'oscillations.

---

lacune [HR-2240] - *n*
blanc - *n*
trou - *n*

Définition :
Absence de certaines données dans un ensemble de mesures. Il s'agit par exemple d'une zone de levé pour laquelle la couverture obtenue ne répond pas aux conditions minimales requises. Il peut s'agir d'une zone pour laquelle aucune donnée n'a été recueillie, ou pour laquelle le recouvrement minimal spécifié n'a pas été obtenu.

---

lagon [HR-2241] - *n*

Définition :
Étendue d'eau séparée de la mer libre par un récif corallien. Ce mot désigne aussi bien la nappe d'eau enfermée à l'intérieur d'un atoll que celle qui se trouve entre un récif barrière et la côte.

---

lagune [HR-2242] - *n*

Définition :
Étendue d'eau salée ou saumâtre, située en bordure du rivage et séparée de la mer libre par un cordon littoral plus ou moins continu.

---

laisse [HR-2243] - *n*
laisse de haute mer - *n*
laisse de pleine mer - *n*

Définition :
Ligne mince et ondulée formée de sable fin, de débris de coquilles, de petits morceaux d'algues, de détritus divers, etc., laissée par les vagues, qui marque la limite supérieure atteinte par leur mouvement sur la plage.

---

laisse [HR-2244] - *n*

Définition :

laisse de haute mer - *n*
laisse de pleine mer - *n*

Ligne mince et ondulée formée de sable fin, de débris de coquilles, de petits morceaux d'algues, de détritus divers, etc., laissée par les vagues, qui marque la limite supérieure atteinte par leur mouvement sur la plage.

---

laisse [HR-2245] - *n*
laisse de haute mer - *n*
laisse de pleine mer - *n*

Définition :
Ligne mince et ondulée formée de sable fin, de débris de coquilles, de petits morceaux d'algues, de détritus divers, etc., laissée par les vagues, qui marque la limite supérieure atteinte par leur mouvement sur la plage.

---

laisse de basse mer [HR-2246] - *n*

Définition :
Ligne jusqu'à laquelle se retire l'eau à basse mer le long de la côte, en particulier sur une plage. Dans de nombreux pays elle coïncide avec l'intersection du zéro des cartes choisi par les hydrographes avec le rivage.

---

laisse de haute mer [HR-4688] - *n*

Définition :
Ligne atteinte par la mer lors des plus grandes marées astronomiques. Elle définit généralement le trait de côte.

---

lame [HR-2247] - *n*

Définition :
Vague d'une certaine importance.

---

lame à faces parallèles [HR-2248] - *n*

Définition :
Lame de verre limitée par deux surfaces parallèles optiquement planes qu'on utilise en particulier dans les micromètres optiques.

---

lame de fond [HR-2249] - *n*
vague de fond - *n*

Définition :
Vague provenant d'une ondulation de grande amplitude d'une houle longue. Son déferlement en eau peu profonde présente un danger.

---

lampe signal [HR-2250] - *n*
projecteur - *n*

Définition :
Lampe électrique portative utilisée pour matérialiser un point à viser et permettre les observations de nuit dans les opérations de triangulation de grande précision. La lampe peut être munie d'un réflecteur parabolique monté sur un support spécial destiné à faciliter les réglages et les pointages.

---

langage de programmation [HR-2251] - *n*

Définition :
Langage utilisé pour composer des programmes pour ordinateur, par exemple Fortran, Pascal, C, Basic, etc.

---

langue d'eau [HR-2255] - *n*

Définition :
Masse d'eau de forme allongée pénétrant dans une masse d'eau de caractéristiques différentes.

langue de glace [HR-2252] - *n*

Définition :
Saillie de la lisière de glace provoquée par le vent et le courant, pouvant atteindre une longueur de plusieurs kilomètres.

---

langue de glacier [HR-2253] - *n*

Définition :
Avancée en mer d'un glacier, généralement flottante.

---

langue de terre [HR-2254] - *n*

Définition :
Bande de terrain très étroite bordée d'eau des deux côtés.

Voir aussi :
- isthme (HR-2208)

---

lapilli [HR-2256] - *n*

Définition :
Fragments du magma projetés dans l'air par les volcans, de dimensions supérieures à celles constituant les cendres volcaniques. Les lapilli font partie de certains sédiments marins.

---

large [HR-2257] - *n*

Définition :
Partie de la mer située nettement au delà des dangers côtiers, spécialement hors de vue de terre.

Voir aussi :
- haute mer (HR-1983)
- au large (HR-261)
- au large (HR-262)

---

large [HR-2258] - *n*

Définition :
Partie de la mer située nettement au delà des dangers côtiers, spécialement hors de vue de terre.

Voir aussi :
- haute mer (HR-1983)
- au large (HR-261)
- au large (HR-262)
- haute mer (HR-1984)

---

largeur de bande [HR-2259] - *n*

Définition :
Étendue de la gamme continue de fréquences, nécessaire pour une émission (exprimée en hertz, kiloHertz, etc.).

---

largeur libre sous un pont [HR-2260] - *n*
largeur libre - *n*

Définition :
Largeur disponible pour le passage sous un pont pour un certain tirant d'air (ou correspondant à une certaine hauteur libre, ce qui revient au même).

---

laser [HR-2261] - *n*

Définition :
Source lumineuse pouvant produire un faisceau de lumière monochromatique cohérente, continu ou par impulsions. Laser est l'acronyme de l'expression anglaise "Light Amplification by Stimulated Emission of Radiation".

---

lash [HR-2262] - *n*

Définition :
Système de transport de marchandises utilisant des navires conçus pour embarquer et débarquer des chalands spéciaux (barges). Les marchandises sont chargées sur ces chalands qui sont remorqués jusqu'au navire porte-chalands sur lequel ils ont embarqués. À destination, les chalands sont mis à l'eau et remorqués jusqu'au quai de déchargement. Des quais spéciaux ou des mouillage appropriés sont parfois attribués à ces navires porte-barges.

---

latitude [HR-2263] - *n*

Définition :
Angle d'une direction avec un plan de référence, servant à définir la position d'un point à la surface de la Terre (ou d'un autre corps céleste), ou la position d'un astre sur la sphère céleste. La latitude est positive lorsque la direction se trouve du côté nord du plan de référence. On appelle colatitude le complément de la latitude, angle de la direction considérée avec la normale orientée au plan de référence. La position d'un point est définie par la latitude et la longitude.

Voir aussi :
- latitude astronomique (HR-2265)
- latitude céleste (HR-2266)
- latitude croissante (HR-2267)
- latitude géocentrique (HR-2268)
- latitude géodésique (HR-2269)
- latitude géographique (HR-2270)
- latitude isométrique (HR-2272)
- latitude magnétique (HR-2273)
- latitude moyenne (HR-2274)
- latitude moyenne (HR-2275)
- latitude réduite (HR-2276)

---

latitude [HR-2264] - *n*

Définition :
Angle d'une direction avec un plan de référence, servant à définir la position d'un point à la surface de la Terre (ou d'un autre corps céleste), ou la position d'un astre sur la sphère céleste. La latitude est positive lorsque la direction se trouve du côté nord du plan de référence. On appelle colatitude le complément de la latitude, angle de la direction considérée avec la normale orientée au plan de référence. La position d'un point est définie par la latitude et la longitude.

Voir aussi :
- latitude astronomique (HR-2265)

- latitude céleste (HR-2266)
- latitude croissante (HR-2267)
- latitude géocentrique (HR-2268)
- latitude géodésique (HR-2269)
- latitude géographique (HR-2270)
- latitude isométrique (HR-2272)
- latitude magnétique (HR-2273)
- latitude moyenne (HR-2274)
- latitude moyenne (HR-2275)
- latitude réduite (HR-2276)

---

latitude astronomique [HR-2265] - *n*

Définition :
Latitude géographique d'un lieu de la surface terrestre. Elle résulte directement de l'observation des astres. Elle diffère de la latitude géodésique par la déviation de la verticale.

---

latitude céleste [HR-2266] - *n*
latitude écliptique - *n*

Définition :
Latitude repérée par l'angle entre une direction donnée et le plan de l'écliptique ; c'est aussi l'arc du grand cercle perpendiculaire au plan de l'écliptique et compris entre l'écliptique et un point de la sphère céleste.

---

latitude croissante [HR-2267] - *n*

Définition :
Ordonnée d'un point en projection de mercator, l'équateur étant l'axe des abscisses ; elle est évaluée en général en prenant comme unité la longueur d'une minute de longitude à l'équateur.

---

latitude géocentrique [HR-2268] - *n*

Définition :
Angle que fait la demi-droite joignant le centre de l'ellipsoïde de référence à un point de cet ellipsoïde avec le plan de l'équateur.

---

latitude géodésique [HR-2269] - *n*

Définition :
Angle que fait la normale extérieure à l'ellipsoïde de référence en un point, avec le plan de l'équateur géodésique. Elle diffère de la latitude astronomique par la déviation de la verticale.

---

latitude géographique [HR-2270] - *n*

Définition :
Latitude définissant, avec la longitude géographique, la position d'un point de la terre (ou d'une autre planète), en repérant la direction de sa verticale ascendante par rapport au plan de l'équateur.

---

latitude géographique [HR-2271] - *n*

Définition :
Terme général qui s'applique aussi bien à la latitude astronomique qu'à la latitude géodésique.

---

latitude isométrique [HR-2272] - *n*
latitude conforme - *n*

Définition :
Latitude, sur la sphère tangente le long de l'équateur à l'ellipsoïde de référence, du point correspondant à un point de cet ellipsoïde dans la représentation conforme globale qui conserve l'équateur.

---

latitude magnétique [HR-2273] - *n*

Définition :
Angle dont la tangente est égale à la moitié de la tangente de l'inclinaison magnétique.

---

latitude moyenne [HR-2274] - *n*

Définition :
Sur une carte en projection de mercator, latitude pour laquelle est calculée l'échelle numérique indiquée sur la carte.

---

latitude moyenne [HR-2275] - *n*

Définition :
Moyenne algébrique des latitudes de deux ou plusieurs positions.

---

latitude réduite [HR-2276] - *n*
latitude géométrique - *n*
latitude paramétrique - *n*

Définition :
Latitude, sur la sphère tangente le long de l'équateur à l'ellipsoïde de référence, du point correspondant à un point de cet ellipsoïde dans la représentation affine (c'est à dire situé sur la même perpendiculaire au plan de l'équateur).

---

lave [HR-2277] - *n*

Définition :
Matière liquide ou visqueuse rejetée par les volcans, ou matière solide résultant du refroidissement de roches en fusion. Certaines zones du fond de la mer sont constituées de lave.

---

lave [HR-2278] - *n*

Définition :
Matière liquide ou visqueuse rejetée par les volcans, ou matière solide résultant du refroidissement de roches en fusion. Certaines zones du fond de la mer sont constituées de lave.

---

lecture de la carte [HR-2279] - *n*
lecture - *n*

Définition :
Interprétation des symboles, tracés, abréviations et autres éléments qui apparaissent sur une carte.

---

légende [HR-2280] - *n*

Définition :
Notice ou table explicative que l'on fait figurer hors du champ d'une carte pour en faciliter la lecture ou pour expliciter la signification de certains signes conventionnels.

---

légende [HR-5125] - *n*

Définition :
Mention dans le champ d'une carte fournissant un renseignement particulier ou explicitant et complétant un signe conventionnel,

mais qui n'est pas un toponyme.

---

lentille [HR-2281] - *n*

Définition :
Disque de verre ou d'une autre substance réfringente limité par des surfaces planes, convexes ou concaves (lentille simple) ou assemblage de tels disques collés le long d'une surface commune (lentille composée). Les lentilles sont utilisées pour obtenir des images réduites ou agrandies des objets, et elles sont les constituants de base de tous les systèmes optiques.

Voir aussi :
- lentille achromatique (HR-2282)
- lunette anallatique (HR-2451)
- objectif (HR-2893)
- lentille élémentaire (HR-2285)
- système de lentilles (HR-4205)
- oculaire (HR-2929)
- loupe (HR-2436)
- achromat (HR-22)
- lentille achromatique (HR-2282)
- lentille apochromatique (HR-2283)
- lunette anallatique (HR-2451)
- objectif (HR-2893)
- oculaire (HR-2929)
- lentille élémentaire (HR-2285)
- système de lentilles (HR-4205)
- loupe (HR-2436)

---

lentille achromatique [HR-2282] - *n*

Définition :
Lentille composée partiellement corrigée de l'aberration chromatique. On fait généralement en sorte que les rayons rouges et les rayons verts convergent au même point.

Voir aussi :
- aberration (HR-8)

---

lentille apochromatique [HR-2283] - *n*

Définition :
Lentille composée corrigée de l'aberration chromatique pour trois couleurs au moins.

---

lentille chaude [HR-2284] - *n*

Définition :
Lentille d'eau chaude complètement entourée d'eau froide.

---

lentille d'eau [HR-5126] - *n*

Définition :
Masse d'eau horizontalement bien délimitée, en équilibre avec l'eau de mer environnante mais qui s'en distingue par ses caractéristiques hydrologiques.

Voir aussi :

- veine d'eau (HR-5300)

---

lentille élémentaire [HR-2285] - *n*

Définition :
L'une des lentilles simples d'une lentille composée plus ou moins complexe.

---

levé [HR-2286] - *n*

- *note d'usage :* Ce mot est souvent écrit "lever" en dehors de l'hydrographie.

lever - *n*

Définition :
Ensemble des opérations destinées à recueillir sur place les données originales nécessaires pour l'établissement de la carte d'une certaine région de la terre ou de la mer, ou la description des caractéristiques physiques ou chimiques d'une telle région. Résultat de ces opérations.

---

levé à grande échelle [HR-2287] - *n*

Définition :
Levé hydrographique dont l'échelle est suffisamment grande pour donner une représentation très détaillée d'une zone d'étendue restreinte. Les levés à grande échelle sont notamment effectués en vue de faciliter l'exécution de travaux de port ou de dragage.

---

levé à la cordelle [HR-2288] - *n*

sondage à la cordelle - *n*

Définition :
Levé à grande échelle effectué en se servant d'une cordelle. Il s'agit d'un procédé parfois employé dans le sondage des ports ou des fleuves.

---

levé à la planchette [HR-2289] - *n*

Définition :
Levé utilisant la planchette pour la topographie ou pour une reconnaissance géodésique.

---

levé à la planchette [HR-2290] - *n*

Définition :
Levé utilisant la planchette pour la topographie ou pour une reconnaissance géodésique.

---

levé au large [HR-2291] - *n*

levé offshore - *n*

Définition :
Levé hydrographique d'une zone distante de la côte.

---

levé au magnétomètre [HR-2292] - *n*

Définition :
Levé magnétique dont les mesures sont faites au magnétomètre.

---

levé bathymétrique [HR-5127] - *n*

Définition :
Levé des profondeurs de la mer, des rivières et des lacs.

---

levé cadastral [HR-2293] - *n*

Définition :
Levé topographique destiné à permettre l'identification des parcelles de la propriété foncière et leurs limites.

Voir aussi :
- cadastre (HR-564)
- cadastre (HR-565)

---

levé côtier [HR-2294] - *n*

Définition :
Levé hydrographique de la zone côtière, comprenant en particulier la détermination du trait de côte.

---

levé d'exploration [HR-2298] - *n*

Définition :
Recueil de données ou de renseignements de caractère général dans des zones dépourvues de levés ou de reconnaissance.

---

levé de contrôle [HR-2295] - *n*

Définition :
Levé hydrographique de révision comprenant le contrôle des sondes, des aides à la navigation, des éléments caractéristiques à terre et en mer, et la détermination des changements tels que de nouveaux amers pouvant être utiles au navigateur. Un levé de contrôle n'est pas considéré comme un levé révisé complet.

---

levé de reconnaissance [HR-2296] - *n*
levé préliminaire - *n*

Définition :
Levé rapide ayant pour objet d'obtenir un certain nombre de renseignements utiles sur une région donnée avant l'exécution d'un levé plus complet de cette région.

---

levé de zone navigable [HR-2297] - *n*

Définition :
Levé hydrographique dont la couverture est limitée à la zone utile à la navigation. La zone couverte peut exclure les fonds faibles et toute zone considérée comme non navigable, mais elle peut aussi se limiter aux chenaux principaux de navigation ou voies recommandées.

---

levée [HR-2322] - *n*

Définition :
Digue parallèle à la rive d'un cours d'eau pour prévenir les inondations.

---

levée [HR-2323] - *n*

Définition :
Agitation assez forte de la mer se produisant sous l'effet du vent.

---

levée à la lame [HR-2324] - *n*

Définition :
Mouvement ascendant de tout ou partie d'un navire sous l'effet des vagues ou de la houle.

---

levé en route [HR-

Définition :

5128] - *n*

Recueil de données océaniques à partir d'un bâtiment en route.
Information complémentaire :
Antonyme de mesure en station.

---

levé en route [HR-2299] - *n*

Définition :
Recueil de données hydrographiques sommaires à partir d'un navire se déplaçant le long d'une côte et se localisant au mieux.

---

levé exhaustif [HR-5129] - *n*

Définition :
Levé assurant la couverture complète et détaillée d'une zone donnée. Le tracé des isobathes ne fait alors pas appel à l'interpolation.

---

levé expédié [HR-2300] - *n*

Définition :
Levé effectué (faute de temps ou de moyens) d'une façon moins détaillée ou moins précise que ne l'implique normalement l'échelle adoptée.

---

levé géodésique [HR-2301] - *n*

Définition :
Levé destiné à fixer les positions de points répartis sur une grande étendue ou sur une grande distance et dans l'exécution duquel il y a par conséquent lieu de tenir compte de la forme et des dimensions de la terre ; les points dont les positions ont ainsi été déterminées servent de points d'appui à d'autres levés.

---

levé géologique [HR-2302] - *n*

Définition :
Levé effectué en vue de l'étude des caractéristiques et de la structure de la terre, ainsi que des changements physiques ayant affecté dans le passé, ou affectant actuellement, l'écorce terrestre, et des causes de ces changements.

---

levé gravimétrique [HR-2303] - *n*

Définition :
Levé ayant pour objet la mesure de l'accélération de la pesanteur.

---

levé hydrographique [HR-2304] - *n*

Définition :
Levé ayant pour objet principal la détermination des données destinées à figurer sur les cartes marines : profondeur (levé bathymétrique), nature de fond, direction et vitesse des courants, caractéristiques locales de la marée, topographie côtière avec détermination des amers, toponymie et canevas géodésique nécessaire à l'appui du levé.

---

levé magnétique [HR-2305] - *n*

Définition :
Levé ayant pour objet de déterminer l'intensité et/ou la direction du champ magnétique terrestre en des points donnés à la surface ou proches de la surface de la terre.

levé morphologique [HR-2306] - *n*

Définition :
Levé exécuté pour recueillir des informations qualitatives sur la morphologie des fonds océaniques, par exemple au moyen d'un sonar latéral.

---

levé océanographique [HR-2307] - *n*

Définition :
Levé effectué en vue de l'étude des conditions physiques, chimiques, biologiques, géologiques ou géophysiques de l'océan, ou d'une partie de l'océan.

---

levé photoaérien [HR-2308] - *n*

Définition :
Levé utilisant des photographies aériennes.

Voir aussi :
- levé photogrammétrique (HR-2310)

---

levé photoaérien [HR-2309] - *n*
levé aérien - *n*

Définition :
Opération de prise de photographies aériennes en vue d'un levé.

---

levé photogrammétrique [HR-2310] - *n*

Définition :
Levé utilisant l'exploitation par la photogrammétrie de photographies terrestres ou aériennes.

---

levé plan [HR-2311] - *n*

Définition :
Levé portant sur une zone de faible étendue et dans lequel on ne tient pas compte de la courbure de la surface terrestre, considérée comme plane. Par exemple levé à la planchette.

---

levé portuaire [HR-2312] - *n*

Définition :
Levé hydrographique d'une zone portuaire.

---

lever [HR-2325] - *n*

Définition :
Passage ascendant d'un corps céleste à l'horizon apparent.

Antonyme(s) :
- coucher (HR-1053)
- direction du courant (HR-1294)

---

lever d'ambiguïté [HR-5130] - *n*

Définition :
Dans un système de radiolocalisation, procédé permettant de lever l'ambiguïté, par la détermination du chenal à l'intérieur duquel on se trouve.

---

lever du soleil

Définition :

[HR-2326] - *n* | Apparition sur l'horizon visible du limbe supérieur du soleil.

---

levé régulier [HR-2313] - *n*

Définition :
Levé hydrographique complet et conforme aux normes en vigueur. Pour la cartographie, il périme et remplace tous les levés antérieurs ; il comporte toujours des sondages sur réseau régulier, complétés par des recherches.

---

levé révisé [HR-2314] - *n*

Définition :
Levé qui utilise le réseau planimétrique d'un levé antérieur, et ses repères de nivellement. Si le nombre de points retrouvés est insuffisant pour permettre de reconstituer convenablement le réseau, on peut être amené à effectuer un nouveau levé comportant une refonte partielle de l'ancien levé. Un levé révisé se rattache à un levé original même si plusieurs levés révisés ont été effectués entre-temps. Un tel levé permet notamment de suivre l'évolution des profondeurs.

---

levé sédimentologique [HR-2315] - *n*

Définition :
Levé exécuté pour déterminer la nature et la répartition des sédiments du fond de la mer.

---

levé sonar [HR-2316] - *n*

Définition :
Levé de recherche d'épave ou d'obstruction utilisant un sonar.

---

levé sur balises [HR-2317] - *n*

Définition :
Méthode de levé hydrographique de zones situées hors de vue des amers terrestres, consistant à se servir comme repères d'un système de signaux flottants (balises hydrographiques) dont les positions ont été déterminées avec toute la précision possible.

---

levé surfacique [HR-2318] - *n*

Définition :
Levé bathymétrique utilisant un équipement de sondage surfacique. Il peut constituer un levé exhaustif si les bandes sondées se recouvrent.

---

levé terrestre [HR-2319] - *n*

Définition :
Levé effectué par des procédés terrestres ; un levé terrestre peut comprendre ou non l'utilisation de photographies.

Antonyme(s) :
- levé photoaérien (HR-2308)

---

levé topographique [HR-2320] - *n*

Définition :
Levé ayant pour objet la détermination de la topographie terrestre.

---

levé topographique au cercle hydrographique [HR-2321] - *n*

Définition :
Levé topographique de zones côtières de faible étendue, qui peut remplacer le levé à la planchette quand celui-ci n'est pas utilisable, par exemple lorsque l'équipe de topographie opère en embarcation. Les directions sont obtenues par la mesure d'angles pris au cercle hydrographique. Les distances sont déterminées par mesure angulaire au cercle hydrographique, sur une sorte de stadia constituée par une perche munie de taquets à ses extrémités (perche à taquets) tenue horizontalement.

Voir aussi :
- topographie de roche (HR-4393)

---

levogyre [HR-2327] - *adj*

Définition :
Qui tourne vers la gauche, c'est-à-dire en sens inverse des aiguilles d'une montre. S'applique en particulier au changement de direction du vent.

---

libration de la lune [HR-2328] - *n*

Définition :
Pour un observateur terrestre, balancement périodique apparent dans le mouvement de la lune. Par suite des librations, la partie de la lune visible de la terre est égale à 59/100 de la surface totale.

---

libre de glaces [HR-2329] - *adj*

Définition :
Se dit d'une étendue d'eau complètement dégagée de glaces.

---

lidar [HR-2330] - *n*

Définition :
Instrument qui permet de mesurer la distance d'un objet réflecteur, en utilisant une impulsion laser.

---

lieu de position optique [HR-2331] - *n*

Définition :
Ligne de position obtenue par observation visuelle : relèvement d'amers au compas, mesure d'angles au cercle hydrographique, visées au théodolite, etc.

---

lieue [HR-2333] - *n*

Définition :
Ancienne mesure de distance de valeur variable. La lieue marine valait le plus souvent trois milles marins. La lieue kilométrique correspond à 4 km.

---

lieu géométrique [HR-2332] - *n*
lieu - *n*

Définition :
Ensemble des points de l'espace (ligne ou surface) jouissant d'une propriété déterminée.

---

ligné [HR-2334] - *n*

Définition :
Grisé constitué de traits parallèles réguliers.

---

ligne cofluctuale [HR-2335] - *n*

Définition :
Lieu des points où le courant de marée est en phase.

---

ligne cotidale [HR-2336] - *n*

Définition :
Lieu des points où la pleine mer se produit à la même heure.

---

ligne d'abscisse constante [HR-2337] - *n*

Définition :
Dans un quadrillage, droite parallèle à l'axe voisin de la direction nord-sud.

---

ligne d'échelle constante [HR-2369] - *n*

Définition :
Sur une photographie, ligne parallèle à l'horizon vrai ou à l'horizontale isométrique.

---

ligne d'écume [HR-2370] - *n*

Définition :
Front d'une vague qui se propage vers le rivage après déferlement.

---

ligne d'égale amplitude [HR-2371] - *n*

Définition :
Lieu des points d'égale amplitude de la marée.

---

ligne d'égale échelle [HR-2372] - *n*

Définition :
Ligne représentant l'intersection des plans d'une photographie verticale et d'une photographie oblique (supposés prises du même point de vue avec des focales égales) ayant entre elles un recouvrement. Si la photographie verticale n'est affectée d'aucune inclinaison, la ligne en question n'est autre que l'horizontale isométrique de la photographie oblique.

---

ligne d'égale variation annuelle [HR-2373] - *n*

Définition :
Lieu des points où la variation annuelle d'un des éléments du magnétisme terrestre est la même.

---

ligne d'équidistance [HR-2374] - *n*
ligne médiane - *n*

- *note d'usage :* Ce terme a strictement la même définition mais s'applique spécifiquement au cas des côtes de deux États qui se font face et où les lignes de base (normales ou droites) sont substituées à la côte physique.

Définition :
Lieu des points à égale distance de deux côtes (c'est à dire à égale distance des points les plus proches de chacune de ces côtes). Ces dernières peuvent le cas échéant être schématisées par un choix de points convenablement déterminés.

Voir aussi :

- côtes adjacentes (HR-1037)
- côtes qui se font face (HR-1039)

---

ligne d'horizon [HR-2377] - *n*

Définition :
Ligne imaginaire, dans le plan de la photographie, représentant l'image de l'horizon vrai. C'est l'intersection du plan de la photographie par le plan horizontal qui contient le centre de perspective interne, ou point nodal arrière, de l'objectif photographique.

---

ligne de base [HR-2338] - *n*

Définition :
Ligne à partir de laquelle sont mesurées les limites extérieures des eaux territoriales et des autres zones de souveraineté ou de juridiction.

---

ligne de base [HR-2339] - *n*

Définition :
En radiolocalisation hyperbolique, ligne géodésique reliant deux stations utilisées conjointement pour la détermination d'une ligne de position.

Voir aussi :
- base fondamentale (HR-391)

---

ligne de base archipélagique [HR-2340] - *n*

Définition :
Ligne de base droite joignant les points les plus au large des îles et récifs découvrants extérieurs d'un état-archipel remplissant les conditions requises pour se doter de telles lignes.

---

ligne de base droite [HR-2341] - *n*

Définition :
Ligne de base constituée par une ligne droite joignant deux points de la laisse de basse mer, y compris sur des structures artificielles toujours découvertes, lorsque les conditions requises pour qu'un État se dote de telles lignes de base sont satisfaites.

---

ligne de base normale [HR-2342] - *n*

Définition :
Ligne constituée par la laisse de basse mer le long des côtes et autour des découvrants situés au moins en partie à une distance de la côte inférieurs à la largeur des eaux territoriales. Ces éléments doivent être empruntés aux cartes marines à grande échelle officiellement reconnues par l'État côtier.

---

ligne de changement de date [HR-2343] - *n*

Définition :
Ligne conventionnelle, coïncidant approximativement avec le méridien 180°, limite entre les demi-fuseaux horaires -12 et +12. Les dates de part et d'autre de cette limite diffèrent d'un jour, mais l'heure est la même dans les deux demi-fuseaux.

---

ligne de courant [HR-2344] - *n*

Définition :
Dans l'écoulement laminaire d'un fluide, ligne tangente en tout point à la trajectoire des particules à un instant donné. S'applique au vent et aux courants.

Voir aussi :

- trajectoire (HR-4434)

---

ligne de crête [HR-2345] - *n*

Définition :
Ligne joignant les points les plus élevés d'un plissement de terrain à pentes raides.

---

ligne de déclinaison magnétique nulle [HR-2346] - *n*
ligne agonique - *n*

Définition :
Ligne qui joint les points de la surface de la terre pour lesquels la déclinaison magnétique est nulle.

---

ligne de fermeture [HR-2347] - *n*
ligne de fermeture de baie - *n*

Définition :
Ligne de base constituée d'une ligne droite, exceptionnellement de plusieurs, joignant des points de la laisse de basse-mer à l'ouvert et d'une baie ou à l'entrée d'un estuaire. Elle sépare les eaux intérieures des eaux territoriales ou des eaux archipélagiques de l'État côtier.

---

ligne de fermeture [HR-2348] - *n*
ligne de fermeture de baie - *n*

Définition :
Ligne de base constituée d'une ligne droite, exceptionnellement de plusieurs, joignant des points de la laisse de basse-mer à l'ouvert et d'une baie ou à l'entrée d'un estuaire. Elle sépare les eaux intérieures des eaux territoriales ou des eaux archipélagiques de l'État côtier.

---

ligne de flottaison [HR-2349] - *n*

Définition :
Ligne de séparation entre les parties immergée et émergée de la coque d'un navire lorsqu'il est à flot.

---

ligne de foi [HR-2350] - *n*

Définition :
Ligne repère indiquant le cap du navire sur un instrument de bord servant à observer les directions.

---

ligne de force [HR-2351] - *n*

Définition :
Dans un champ de force, tel que par exemple le champ magnétique, ligne tangente en chacun de ses points à la direction de la force en ce point.

Voir aussi :

- ligne de force magnétique (HR-2352)

---

ligne de force magnétique [HR-2352] - *n*

Définition :
Dans un champ magnétique, ligne tangente en chacun de ses points à la direction de la force en ce point.

ligne de fuite [HR-2353] - *n*

Définition :
Dans une représentation perspective ou sur une photographie, ligne droite sur laquelle se situent les points de fuite de tous les systèmes de droites parallèles à un plan donné.

---

ligne de grains [HR-2354] - *n*

Définition :
Ligne mouvante, qui s'étend souvent sur une grande distance, le long de laquelle se produisent des phénomènes de grains.

---

ligne de loch [HR-2355] - *n*

Définition :
Ligne faisant partie d'un loch. C'est à l'origine une ligne graduée dont on se servait pour mesurer la vitesse d'un navire par rapport à l'eau, ou la vitesse du courant à bord d'un navire à l'ancre.

Voir aussi :
- flotteur (HR-1768)

---

ligne de mouillage [HR-2356] - *n*

Définition :
Ensemble du dispositif de mouillage d'un navire, d'une bouée ou d'un équipement océanographique.

---

ligne de partage des eaux [HR-2357] - *n*

Définition :
Ligne séparant deux bassins.

---

ligne de plus grande pente d'une photographie [HR-2358] - *n*
ligne de plus grande pente - *n*

Définition :
Trace du plan principal sur le plan de la photographie. C'est la ligne passant par le point principal et le nadir de la photographie.

---

ligne de position [HR-2359] - *n*
lieu de position - *n*
lieu géométrique de position - *n*

Définition :
Ligne le long de laquelle un résultat d'observation situe la position d'un point. L'observation peut être optique, acoustique, électronique, etc.

Voir aussi :
- droite de hauteur (HR-1368)
- cercle de position (HR-743)
- ligne de position selon la route (HR-2360)
- (HR-4751)
- point (HR-3342)
- (HR-4773)
- (HR-4791)

- alignement (HR-68)
- (HR-4803)
- (HR-4867)
- (HR-4895)
- (HR-4898)
- droite de Sumner (HR-1370)
- surface de position (HR-4191)
- lieu de position optique (HR-2331)

---

ligne de position selon la route [HR-2360] - *n*

Définition :
Ligne de position approximativement parallèle au cap du navire.

---

ligne de rivage [HR-2361] - *n*

Définition :
Ligne d'intersection de la surface de la mer avec la terre.

---

ligne de rivage [HR-2362] - *n*

Définition :
Ligne d'intersection de la surface de la mer avec la terre.

---

ligne de rive [HR-2363] - *n*

Définition :
Ligne d'intersection de la surface d'une étendue d'eau douce (rivière, canal, lac, etc.) avec le terrain environnant.

---

ligne des apsides [HR-2375] - *n*

Définition :
Ligne joignant les deux points d'une orbite le plus proche et le plus éloigné du centre d'attraction (apsides), tels que le périgée et l'apogée d'une orbite décrite autour de la terre, ou le périhélie et l'aphélie d'une orbite décrite autour du soleil.

---

ligne des noeuds [HR-2376] - *n*

Définition :
Ligne joignant le noeud ascendant et le noeud descendant d'une orbite. C'est l'intersection du plan orbital et du plan de référence.

Voir aussi :
- noeud (HR-2868)
- noeud (HR-2868)

---

ligne de sonde [HR-2364] - *n*

Définition :
Ligne graduée fixée à un plomb de sonde, employée pour le sondage à la main, par des profondeurs inférieures à 50 m, ou avec l'aide d'un treuil par toutes profondeurs.

---

ligne de sonde [HR-2365] - *n*

Définition :
Ligne le long de laquelle est effectuée un sondage bathymétrique. Si cette ligne appartient à un levé hydrographique, elle est appelée profil.

Voir aussi :

- profil de vérification (HR-3530)
- profil traversier (HR-3534)
- profil traversier (HR-3536)
- ligne de sonde transversale (HR-2368)
- profil intercalaire (HR-3532)
- profil complémentaire (HR-3528)
- (HR-4903)
- ligne de sonde en transit (HR-2367)
- réseau de sonde (HR-3825)

---

ligne de sonde [HR-2366] - *n*

Définition :
Expression parfois employée (abusivement) à la place d'isobathe.

---

ligne de sonde en transit [HR-2367] - *n*
profil de sondage en transit - *n*

Définition :
Ligne de sonde effectuée par un navire faisant route sur une grande distance.

---

ligne de sonde transversale [HR-2368] - *n*

Définition :
Ligne de sonde orientée perpendiculairement au lit d'un fleuve.

---

ligne droite [HR-2378] - *n*

Définition :
Ligne de plus courte distance entre deux points sur une surface donnée assimilable à un plan, ou dans un espace donné.

---

ligne géodésique [HR-2379] - *n*
géodésique - *n*

Définition :
Ligne la plus courte joignant deux points d'une surface définie mathématiquement, plus spécialement deux points de l'ellipsoïde de référence.

---

ligne isocline [HR-2380] - *n*
ligne isoclinique - *n*
isocline - *n*

Définition :
Ligne joignant les points de la terre d'égale inclinaison magnétique.

---

ligne isodynamique [HR-2381] - *n*
isodynamique - *n*

Définition :
Ligne joignant les points de la terre d'égale valeur d'intensité du champ géomagnétique ou d'une de ses composantes.

---

ligne isogone [HR-2382] - *n*
isogone - *n*

Définition :
Ligne joignant les points de la terre où la déclinaison magnétique a la même valeur.

ligne isomagnétique [HR-2383] - *n*
isomagnétique - *n*

Définition :
Ligne joignant les points d'égale valeur d'un élément magnétique.

---

ligne isopaque [HR-5131] - *n*
ligne isopache - *n*
isopaque - *n*

Définition :
Ligne d'égale épaisseur d'une couche sédimentaire.

---

ligne isoplèthe [HR-2200] - *n*
isoplèthe - *n*

Définition :
Isoligne tracée sur une carte à partir de données de nature discontinue, tolérant une certaine latitude d'interprétation.

---

ligne isopycne [HR-2384] - *n*
isopycne - *n*

Définition :
Ligne joignant des points où la densité de l'eau a la même valeur.

---

limbe [HR-2385] - *n*
bord - *n*

Définition :
Bord circulaire extérieur d'un astre. On appelle limbe supérieur la moitié de ce bord dont les points ont tous une hauteur supérieure à celle du centre de l'astre et limbe inférieur la moitié de ce bord dont les points ont tous une hauteur inférieure à celle du centre de l'astre.

---

limbe [HR-2386] - *n*

Définition :
Dans un instrument de mesure angulaire (théodolite, sextant par exemple), cercle gradué sur lequel est mesuré l'angle de rotation de l'axe mobile de visée. Son centre est situé sur l'axe de rotation et son plan est perpendiculaire à cet axe.

---

limbe [HR-2387] - *n*

Définition :
Dans un instrument de mesure angulaire (théodolite, sextant par exemple), cercle gradué sur lequel est mesuré l'angle de rotation de l'axe mobile de visée. Son centre est situé sur l'axe de rotation et son plan est perpendiculaire à cet axe.

---

limite [HR-2388] - *n*

Définition :
Ce qui marque la fin d'une étendue ; frontière.

Voir aussi :
- limite maritime (HR-2396)
- frontière maritime (HR-1829)

---

limite de danger [HR-2389] - *n*

Définition :
Ligne délimitant des zones contenant de nombreux dangers à

travers lesquels la navigation n'est pas sûre, ou entourant sur la carte un danger isolé pour en souligner la présence. Elle est représentée sur les cartes marines par une ligne pointillée.

---

limite de port [HR-2390] - *n*

Définition :
Ligne au delà de laquelle ne peuvent s'étendre les quais et autres installations portuaires.

---

limite des glaces [HR-2392] - *n*

Définition :
Position moyenne de la lisière des glaces pour un mois donné, ou une époque donnée, résultant d'observations faites sur un certain nombre d'années.

---

limite de végétation [HR-2391] - *n*

Définition :
Limite extérieure de la végétation marine, telle que palétuviers, roseaux, ou arbres poussant dans l'eau, qui ressemble pour un navigateur éloigné à un littoral de terre ferme. Les limites du varech, de l'herbe rase dans l'eau et d'autres végétations près du sol ne constituent pas en général une limite de végétation. La limite de végétation est tracée sur la carte à la place du trait de côte dans les zones où ce dernier est masqué par la végétation maritime.

---

limite du plateau continental [HR-2393] - *n*

Définition :
Limite extérieure de la plate-forme ou de la marge continentale.

---

limite du plateau continental [HR-2394] - *n*

Définition :
Limite extérieure du plateau continental tel qu'elle est définie par la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

---

limite extérieure [HR-2395] - *n*

Définition :
Ligne jusqu'à laquelle un État côtier revendique ou peut revendiquer une juridiction spécifique conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

---

limite maritime [HR-2396] - *n*

Définition :
Ligne de séparation entre les diverses zones de souveraineté et zones de juridiction d'un État, entre elles ou avec la zone internationale.

---

limite supérieure de navigabilité [HR-2397] - *n*

Définition :
Point d'un fleuve ou d'une rivière au delà duquel le cours d'eau cesse d'être navigable. La limite est souvent constituée par une chute d'eau ou des rapides, ou tout autre passage qui restreint notablement les possibilités de navigation. La limite supérieure de navigabilité se confond souvent avec le dernier port fluvial, mais

elle peut, sous réserve des obstacles cités plus haut, se trouver encore plus en amont.

---

limnologie [HR-2398] - *n*

Définition :
Science qui a pour objet l'étude biologique, chimique, et physique des eaux stagnantes (des lacs et des étangs).

---

limon [HR-2399] - *n*

Définition :
Sédiment où dominent les particules de dimensions granulométriques intermédiaires entre celles des argiles et des sables. Leur diamètre varie de 0,004 à 0,0625 millimètre.

Voir aussi :

- vase (HR-4532)
- vase (HR-4533)

---

lisière des glaces [HR-2400] - *n*

Définition :
Ligne séparant, à un moment donné, la mer libre de la banquise, fixe ou dérivante.

---

lisière serrée [HR-2401] - *n*

Définition :
Lisière des glaces nettement définie, rendue compacte par le vent ou le courant. Elle se trouve généralement du côté au vent d'une zone de banquise.

---

lissage [HR-2402] - *n*

Définition :
Élimination des fluctuations ou des irrégularités d'un jeu de données pour ne retenir que l'évolution ou l'allure moyenne adaptée au problème considéré.

---

lisse de l'arrière [HR-2403] - *n*

Définition :
Lisse formant garde-corps placée à l'arrière d'un navire.

---

lit [HR-2404] - *n*

Définition :
Creux du sol dans lequel coule un cours d'eau.

---

lit du courant de marée [HR-2405] - *n*

Définition :
Chenal parcouru par un courant de marée.

---

lithographie [HR-2406] - *n*

Définition :
Reproduction par impression des dessins ou des caractères tracés avec un corps gras sur une pierre calcaire. Ce procédé d'impression est basé sur la répulsion réciproque existant entre l'eau et les corps gras. Au lieu d'une pierre, on utilise maintenant une feuille de métal, zinc ou aluminium, ou de certains plastiques pour les faibles tirages.

lithologie [HR-2407] - *n*

Définition :
Étude des formations rocheuses. Elle est proche mais distincte de la pétrographie, qui étudie les échantillons rocheux.

---

lithophage [HR-2408] - *n*

Définition :
Tout spécimen de diverses familles de mollusques lamellibranches qui creusent des cavités dans les roches, le béton ou d'autres matériaux pour s'y loger.

---

litre [HR-2409] - *n*
L - *n*

Définition :
Unité de volume équivalant à un décimètre cube.

---

littoral [HR-2410] - *adj*

Définition :
Qui appartient ou qui se rapporte au bord de la mer.

---

littoral [HR-2411] - *n*

Définition :
Zone côtière en bordure immédiate de la mer.

---

livre [HR-2412] - *n*

Définition :
Mesure de masse britannique valant 0,45359237 kg.

---

livre des feux [HR-2413] - *n*

Définition :
Ouvrage nautique énumérant les feux de navigation avec leur position approximative, leur intensité lumineuse, leurs caractéristiques, etc. pour en faciliter l'identification. Il donne aussi des renseignements sur les signaux de brume associés, et peut contenir en outre d'autres renseignements utiles aux navigateurs.

---

localisation [HR-2414] - *n*
positionnement - *n*

Définition :
Détermination de la position d'un point, fixe ou non. Elle peut faire appel à des procédés optiques, radioélectriques, acoustiques, inertiels, etc.

Voir aussi :

- radiolocalisation (HR-3650)
- radiolocalisation (HR-3651)
- localisation par balises acoustiques (HR-2415)

---

localisation par balises acoustiques [HR-2415] - *n*

Définition :
Méthode de localisation utilisée pour les navires de surface, les sous-marins ou les engins remorqués, utilisant des balises acoustiques sous-marines mouillées en des positions connues.

---

loch [HR-2416] - *n*

Définition :
Appareil servant à mesurer la vitesse d'un navire par rapport à l'eau

ou parfois, dans le cas de certains appareils modernes, par rapport au fond.

---

loch [HR-2417] - *n*

Définition :
En Écosse lac de forme allongée ou fjord.

---

loch [HR-2418] - *n*

Définition :
En Écosse lac de forme allongée ou fjord.

---

loch à bateau [HR-2419] - *n*

Définition :
Ancien type de loch constitué d'une planchette de bois (bateau de loch), lestée pour flotter verticalement, reliée par une patte d'oie à une ligne de loch graduée. Pour mesurer la vitesse, on jette le bateau de loch à la mer et on laisse filer la ligne en comptant le nombre de noeuds qui défilent dans l'unité de temps.

---

loch à hélice [HR-2420] - *n*

Définition :
Loch se composant d'une hélice remorquée, fixée à l'extrémité d'une ligne de loch tressée. Le nombre de tours faits par l'hélice, proportionnel à la distance parcourue, est enregistré par un compte-tours fixé à la lisse de l'arrière. L'hélice peut aussi actionner une dynamo tachymétrique donnant la vitesse instantanée.

Voir aussi :
- (HR-4800)

---

loch à pression [HR-2421] - *n*

Définition :
Loch constitué par un tube de Pitot débordant sous la coque. Il mesure la différence entre la pression dynamique due au déplacement du navire vers l'avant et la pression statique au même point.

---

loch de fond [HR-2422] - *n*

Définition :
Dispositif utilisé en eaux peu profondes pour déterminer la vitesse d'un navire ainsi que sa route par rapport au fond, et consistant en un plomb fixé à une ligne. Le plomb est jeté à la mer et laissé au repos sur le fond. La direction de la route suivie est alors indiquée par celle que prend la ligne et la vitesse par la longueur de ligne filée dans l'unité de temps.

---

loch Doppler [HR-5132] - *n*

Définition :
Loch acoustique utilisant 4 faisceaux inclinés à 30° sur la verticale vers l'avant et vers l'arrière, vers bâbord et vers tribord. Si les signaux acoustiques se réfléchissent sur le fond les mesures d'effet doppler permettent d'obtenir les deux composantes de la vitesse sur le fond.

---

loch électromagnétique [HR-2423] - *n*

Définition :
Loch comportant un électro-aimant et deux électrodes au contact de l'eau. La vitesse sur l'eau se déduit de la tension induite entre les deux électrodes, par le déplacement de l'eau dans le champ magnétique.

---

loch hollandais [HR-2424] - *n*

Définition :
Ancêtre des lochs, constitué par un objet flottant qu'on jette à la mer à l'avant du navire. On mesure le temps mis par l'objet pour défiler le long de la coque.

---

logiciel [HR-2425] - *n*

Définition :
Ensemble des programmes et des procédures nécessaires à l'utilisation d'un système informatique. Il comprend le système d'exploitation, qui gère le fonctionnement de l'ordinateur lui-même, et des programmes d'application, développés pour chaque utilisation spécifique.

Antonyme(s) :
- matériel (HR-2572)

---

loi (de répartition) des erreurs [HR-2426] - *n*

Définition :
Fonction de répartition de la loi de probabilité de l'erreur accidentelle. Si cette loi est gaussienne, la méthode des moindres carrés fournit la solution de probabilité maximale d'un système d'équations d'observations surabondant.

---

longitude [HR-2427] - *n*

Définition :
Angle dièdre d'un demi-plan contenant une direction et un axe de référence avec un demi-plan de référence contenant le même axe, servant à définir la position d'un point à la surface de la terre (ou d'un autre corps céleste), ou la position d'un astre sur la sphère céleste. La longitude est en général positive si la direction est à l'est du demi-plan de référence. La position d'un point est définie par sa longitude et sa latitude, le plan de référence des latitudes étant perpendiculaire à l'axe de référence des longitudes. Un système longitude-latitude associé à la distance à un point de référence fixe constitue un système de coordonnées sphériques.

Voir aussi :
- longitude astronomique (HR-2428)
- longitude céleste (HR-2429)
- longitude géodésique (HR-2430)
- longitude géographique (HR-2431)

---

longitude astronomique [HR-2428] - *n*

Définition :
Longitude géographique d'un lieu de la surface terrestre. Elle résulte directement de l'observation des astres. Elle diffère de la longitude géodésique du fait de la déviation de la verticale.

longitude céleste [HR-2429] - *n*
longitude écliptique - *n*

Définition :
Longitude d'une direction, pour laquelle l'axe de référence est la normale vers le nord au plan de l'écliptique et la direction origine celle du point vernal. La longitude céleste est comptée de 0 à 360°, dans le sens direct.

---

longitude géodésique [HR-2430] - *n*

Définition :
Angle dièdre formé par le plan méridien géodésique d'un point sur l'ellipsoïde de référence et le plan méridien origine. Elle diffère de la longitude astronomique du fait de la déviation de la verticale.

---

longitude géographique [HR-2431] - *n*

Définition :
Longitude définissant avec la latitude géographique la position d'un point de la terre (ou d'une autre planète), en repérant la direction de sa verticale ascendante par rapport au plan de l'équateur et à l'axe des pôles, avec pour demi-plan de référence le plan méridien origine.

---

longitude géographique [HR-2432] - *n*

Définition :
Terme général qui s'applique aussi bien à la longitude astronomique qu'à la longitude géodésique.

---

longueur d'onde [HR-2433] - *n*

Définition :
Distance que parcourt une onde progressive sinusoïdale pendant une période.

---

longueur focale d'étalonnage [HR-2434] - *n*

Définition :
Valeur corrigée de la longueur focale équivalente que l'on calcule de manière à répartir les effets de la distorsion de l'objectif sur toute l'étendue du champ utilisé, dans un appareil de prise de vues aériennes.

---

longueur focale équivalente [HR-2435] - *n*

Définition :
Distance mesurée selon l'axe optique de l'objectif entre le point nodal arrière et le plan pour lequel la définition est en moyenne la meilleure sur toute l'étendue du champ utilisé, dans un appareil de prise de vues aériennes.

---

loupe [HR-2436] - *n*

Définition :
Lentille ou système de lentilles qui, interposé entre l'oeil et un objet, permet de voir de cet objet une image agrandie.

---

loxodromie [HR-2437] - *n*

Définition :
À la surface d'une sphère, et plus généralement d'une surface de révolution quelconque, ligne qui coupe tous les méridiens sous un angle constant et qui, théoriquement, se rapproche de plus en plus

du pôle sans jamais l'atteindre.

Voir aussi :

- loxodromie (HR-2438)

---

loxodromie [HR-2438] - *n*

Définition :
Ligne à la surface de la terre, qui coupe tous les méridiens sous un même angle correspondant à une route d'azimut constant ; la loxodromie est une courbe s'enroulant en spirale vers les pôles. Les parallèles et les méridiens qui, eux aussi, correspondent à des azimuts constants, sont des cas particuliers de loxodromie. Sur la projection de mercator, la loxodromie est représentée par une droite.

---

lucarne d'entrée [HR-2440] - *n*

Définition :
Image du diaphragme de champ donnée par le système optique situé en avant de ce diaphragme, du côté de l'objet.

---

lucarne de sortie [HR-2439] - *n*

Définition :
Image du diaphragme de champ donnée par le système optique situé en arrière de ce diaphragme, du côté de l'image.

---

lueur [HR-2441] - *n*

Définition :
Clarté faible et souvent imprécise provenant d'un feu situé au-dessous de l'horizon, qui est due à la réflexion de la lumière par les particules en suspension dans l'air.

---

lumen [HR-2442] - *n*
Lm - *n*

Définition :
Unité de flux lumineux du système international.

---

lumière cendrée [HR-2443] - *n*
clair de terre - *n*

Définition :
Faible éclairement de la partie sombre du disque lunaire produite par la lumière solaire réfléchie par la terre (y compris l'atmosphère).

---

lumière zodiacale [HR-2444] - *n*

Définition :
Lueur faible et diffuse, concentrée autour du soleil, dans le plan de l'écliptique, observable en début et fin de nuit. Elle est due à la diffusion de la lumière solaire par la poussière cosmique interplanétaire.

---

luminance [HR-2445] - *n*

Définition :
En un point d'une surface et dans une direction donnée, quotient de l'intensité lumineuse d'un élément de cette surface, par l'aire de la projection orthogonale de cet élément sur un plan perpendiculaire à cette direction. Elle s'exprime en candela par mètre carré.

lumination [HR-2446] - *n*

Définition :
Quantité totale de lumière par unité de surface qu'a reçue une plaque ou un film photographique ; c'est le produit de l'intensité lumineuse par le temps de pose.

---

luminescence [HR-2447] - *n*

Définition :
Propriété qu'ont certains corps d'émettre des radiations lumineuses lorsqu'ils reçoivent de l'énergie sous des formes diverses, autres que l'apport de chaleur.

Voir aussi :
- bioluminescence (HR-441)
- fluorescence (HR-1770)
- phosphorescence (HR-3172)
- phosphorescence (HR-5167)
- bioluminescence (HR-441)
- fluorescence (HR-1770)
- (HR-4841)

---

lunaison [HR-2448] - *n*
mois synodique - *n*

Définition :
Intervalle de temps qui sépare deux nouvelles lunes consécutives. Sa durée est d'environ 29 jours et demi (période synodique), actuellement 29,530588 jours solaires moyens.

Voir aussi :
- mois lunaire (HR-2720)

---

lune [HR-2449] - *n*

Définition :
Satellite naturel de la terre.

Voir aussi :
- phase de la lune (HR-3168)
- phase de la lune (HR-3168)

---

lunette [HR-2450] - *n*

Définition :
Instrument d'optique, comportant un objectif réfracteur et un oculaire, destiné à l'observation des objets éloignés, terrestres ou célestes. Ne pas confondre avec télescope.

---

lunette anallatique [HR-2451] - *n*

Définition :
Lunette d'un stadimètre ou d'un tachéomètre qui donne par lecture directe la distance du centre de l'appareil à la mire, sans ajout d'une constante. Ceci s'obtient grâce à une lentille convergente disposée entre l'objectif et le réticule de la lunette.

---

lunette astronomique

Définition :
Lunette d'observation astronomique à oculaire convergent. Elle

[HR-2452] - *n* renverse les images.

---

lunette de centrage [HR-2453] - *n*
plomb optique - *n*
lunette plongeante - *n*

Définition :
Lunette montée de telle manière qu'on puisse faire coïncider son axe optique avec la verticale (ou direction du fil à plomb). La lunette de centrage est utilisée comme un fil à plomb optique et peut être employée pour placer un repère à l'aplomb de l'instrument ou pour centrer un instrument au dessus d'un repère.

---

lunette de Galilée [HR-5133] - *n*

Définition :
Lunette à oculaire divergent qui fournit une image droite.

---

lunette méridienne [HR-2454] - *n*

Définition :
Lunette mobile autour d'un axe horizontal Est-Ouest, permettant d'observer les astres lors de leur passage au méridien et de déterminer l'instant de ce passage et la distance zénithale à cet instant.

Voir aussi :
- instrument des passages (HR-2155)

---

lunette méridienne coudée [HR-2455] - *n*

Définition :
Lunette méridienne à lunette coudée.

Voir aussi :
- instrument à lunette coudée (HR-2153)

---

lunette photozénithale [HR-2456] - *n*

Définition :
Instrument destiné à prendre des photographies des étoiles qui culminent près du zénith de la station d'observation afin de déterminer avec précision la position de cette station.

---

lunette zénithale [HR-2457] - *n*

Définition :
Instrument astronomique destiné à la détermination de la latitude par l'observation des distances zénithales de deux étoiles qui culminent à peu près au même moment et à des hauteurs sensiblement égales de part et d'autre du zénith.

---

lux [HR-2458] - *n*
Lx - *n*

Définition :
Unité d'éclairement du système international.

---

machine à calculer [HR-2459] - *n*

Définition :
Appareil mécanique ou électromécanique permettant de faire des opérations arithmétiques de base. Les appareils électroniques sont appelés de préférence calculateur ou calculatrice.

---

madrague [HR-2460] - *n*
thonaire - *n*

Définition :
Engin de pêche fixe composé d'un long filet perpendiculaire au rivage pour la pêche du thon.

---

madrépore [HR-2461] - *n*

Définition :
Organisme marin des mers chaudes (polype) à squelette calcaire, vivant en colonie. La croissance et l'accumulation des squelettes (corail) forme les récifs coralliens.

---

maerl [HR-2462] - *n*

Définition :
Sédiment terrigène meuble composé d'un mélange d'argile, de sable, de calcaire et de coquilles désagrégées.

---

magenta [HR-2463] - *n*

Définition :
Une des trois couleurs primaires normalisées utilisées pour l'impression en trichromie ou en quadrichromie, complémentaire du vert. C'est un pourpre moyen particulier.

---

magma [HR-2464] - *n*

Définition :
Matière en fusion, qui existe sous l'écorce terrestre et qui, en se solidifiant, donne une roche ignée.

---

magnétisme [HR-2465] - *n*

Définition :
Phénomène se rapportant aux propriétés de l'aimant.

---

magnétisme [HR-2466] - *n*

Définition :
Partie de la physique qui étudie ces propriétés.

---

magnétisme [HR-2467] - *n*

Définition :
État et niveau d'intensité des phénomènes magnétiques manifestés à un instant donné par un objet ou une substance.

---

magnétisme induit [HR-2468] - *n*

Définition :
Magnétisme acquis par une substance lorsqu'elle est soumise à l'action d'un champ magnétique.

---

magnétisme permanent [HR-2469] - *n*

Définition :
Propriétés magnétiques possédées par un corps de façon durable et sans diminution appréciable d'intensité, à moins que ce corps ne soit désaimanté.

---

magnétisme rémanent [HR-2470] - *n*

Définition :
Propriétés magnétiques acquises par un corps sous l'influence d'un champ magnétique et qui subsistent après suppression de ce champ.

---

magnétisme transitoire [HR-2471] - *n*

Définition :
Variation du magnétisme d'un navire au moment d'un changement de cap.

---

magnétogramme [HR-2472] - *n*

Définition :
Enregistrement analogique des variations d'un élément du champ magnétique terrestre en fonction du temps.

---

magnétographe [HR-2473] - *n*

Définition :
Instrument utilisé dans les observatoires magnétiques, se composant d'un ou plusieurs variomètres (généralement trois), un pour chacun des éléments du champ magnétique terrestre mesurés, et d'un enregistreur.

---

magnétomètre [HR-2474] - *n*

Définition :
Appareil destiné à la mesure de l'intensité, ou de l'intensité et de la direction, du champ magnétique terrestre en un point particulier.

---

magnétomètre à aimant suspendu [HR-2475] - *n*

Définition :
Magnétomètre utilisant un barreau aimanté suspendu à un fil avec ou sans torsion destiné à la mesure de la composante horizontale du champ magnétique terrestre ; il peut être utilisé également pour déterminer la déclinaison magnétique.

---

magnétomètre à césium [HR-2476] - *n*

Définition :
Magnétomètre à pompage optique, utilisant une cellule d'absorption à césium.

---

magnétomètre aéroporté [HR-2482] - *n*

Définition :
Magnétomètre à induction destiné à la mesure, à bord d'un avion, de l'intensité et de la direction du champ magnétique terrestre.

---

magnétomètre à hélium [HR-2477] - *n*

Définition :
Magnétomètre à pompage optique utilisant une cellule d'absorption à hélium.

---

magnétomètre à induction [HR-2478] - *n*
magnétomètre à saturation - *n*

Définition :
Magnétomètre utilisant un inducteur bobiné à noyau saturable. Il permet la mesure de la composante du champ sur l'axe de la bobine.

---

magnétomètre à pompage optique [HR-2479] - *n*

Définition :
Magnétomètre de grande sensibilité utilisant l'effet Zeeman du champ magnétique terrestre sur la fréquence propre d'un résonateur à pompage optique monté dans un circuit oscillant.

Voir aussi :

- magnétomètre à césium (HR-2476)
- magnétomètre à hélium (HR-2477)
- magnétomètre à rubidium (HR-2481)

---

magnétomètre à protons [HR-2480] - *n*
magnétomètre à précession nucléaire - *n*

Définition :
Magnétomètre utilisant le phénomène de précession du noyau d'hydrogène sous l'influence d'un champ magnétique.

---

magnétomètre à rubidium [HR-2481] - *n*

Définition :
Magnétomètre à pompage optique utilisant une cellule d'absorption à vapeur de rubidium.

---

magnétostriction [HR-2483] - *n*

Définition :
Phénomène suivant lequel une substance ferromagnétique subit une contrainte élastique quand elle est soumise à un champ magnétique, et, inversement, est sujette à des variations d'induction magnétique quand elle est soumise à des efforts mécaniques.

---

magnétron [HR-2484] - *n*

Définition :
Tube électronique utilisé en hyperfréquences pour la génération ou l'amplification des ondes.

---

magnitude [HR-2485] - *n*

Définition :
Grandeur ou puissance d'un phénomène.

---

magnitude [HR-2486] - *n*

Définition :
Éclat d'un astre mesuré par le logarithme de l'intensité lumineuse (ou énergétique) suivant la formule m = c - 2,5 log(e), dans laquelle le logarithme est décimal et la constante c fixe le calage de 'échelle. Une différence d'éclat de 1 magnitude correspond à un écart de 4 db.

---

magnitude [HR-2487] - *n*

Définition :
En géophysique, grandeur d'un séisme repérée selon une certaine échelle, par exemple échelle de Richter.

---

maille [HR-5134] - *n*

Définition :
Tout contour fermé appartenant à un réseau. Par exemple les cheminements fermés d'un réseau de nivellement. Une maille de taille minimale est une maille élémentaire du réseau.

---

maintenance [HR-2488] - *n*

Définition :
Ensemble des opérations d'entretien préventif et curatif permettant de conserver un matériel en état de marche ou de le maintenir en conformité avec une certaine norme.

---

maître [HR-2489] - *n*

Définition :
Instrument commandant d'autres instruments, que l'on appelle répétiteurs.

Voir aussi :
- station principale (HR-4160)

---

mamelon [HR-2490] - *n*

Définition :
Petite élévation isolée de forme arrondie.

Voir aussi :
- dôme (HR-1337)

---

manche à balai [HR-2491] - *n*

Définition :
Dans les ordinateurs, dispositif commandant un curseur, à l'aide d'un levier que l'on incline dans la direction du déplacement désiré.

---

mangrove [HR-2492] - *n*

Définition :
Zone forestière amphibie composée essentiellemnt de palétuviers, qu'on trouve sur les sédiments vaseux des littoraux tropicaux.

---

manoeuvre [HR-2493] - *n*

Définition :
Mouvement commandé d'un véhicule, en particulier d'un navire.

---

manomètre [HR-2494] - *n*

Définition :
Instrument servant à mesurer la pression d'un fluide.

---

manomètre [HR-2495] - *n*

Définition :
Instrument servant à mesurer la pression d'un fluide.

---

manteau [HR-2496] - *n*

Définition :
Couche de l'intérieur de la terre située entre la croûte et le noyau, de 150 à 2900 km de profondeur environ.

---

mappe [HR-2497] - *n*

Définition :
Document graphique portant seulement des réseaux de radiolocalisation et un carroyage de référence.

---

mappe [HR-2498] - *n*

Définition :
Document de travail provisoire utilisé par les équipes de terrain pour le travail de correction, complètement, vérification des

données.

Voir aussi :

- minute de topographie (HR-2693)

---

maquette [HR-2499] - *n*

Définition :
Modèle physique d'un objet destiné à des études ou des essais.

---

marais [HR-2500] - *n*

Définition :
Terrain recouvert d'eau stagnante peu profonde, largement envahi de végétation aquatique.

---

marais barométrique [HR-5135] - *n*

Définition :
Région plus ou moins étendue où la pression est voisine de la normale ou légèrement inférieure.

---

marais maritime [HR-2501] - *n*

Définition :
Région côtière, plate et humide, insuffisamment drainée souvent inondée aux pleines mers. On le rencontre dans les embouchures, au fond des baies et en arrière des cordons littoraux.

---

marais salant [HR-2502] - *n*

Définition :
Espace littoral aménagé pour la production du sel marin par évaporation naturelle.

Voir aussi :

- saline (HR-3929)

---

marche d'un chronomètre [HR-2503] - *n*
marche d'un garde-temps - *n*

Définition :
Variation algébrique journalière de l'état d'un chronomètre (ou d'un garde-temps).

---

mare [HR-2504] - *n*

Définition :
Petite étendue d'eau dormante, permanente ou temporaire, généralement de formation naturelle, plus petite qu'un étang.

---

marécage [HR-2506] - *n*

Définition :
Terrain bas, humide et bourbeux, parfois inondé où s'étendent des marais.

---

marécage littoral [HR-2507] - *n*

Définition :
Marécage sableux ou vaseux de l'estran.

---

mare d'eau de

Définition :

fonte [HR-2505] - *n*
mare - *n*

Accumulation locale sur la glace d'eau de fonte de la neige, ou, dans une phase plus avancée, d'eau de fonte de la glace. La forme initiale consiste en plaques de neige fondante.

---

marée [HR-2508] - *n*

Définition :
Mouvement multipériodique du niveau de la mer dont la partie principale est la marée astronomique.

---

marée astronomique [HR-2509] - *n*

Définition :
Mouvement de la mer dû à l'attraction gravitationnelle du soleil et de la lune sur la terre en rotation.

Voir aussi :
- marée météorologique (HR-2524)

---

marée d'apogée [HR-2510] - *n*

Définition :
Marée de marnage plus faible se produisant lorsque la lune est proche de son apogée.

---

marée de morte-eau [HR-2511] - *n*
morte-eau - *n*

Définition :
Marée de faible marnage se produisant lorsque la lune est proche du premier et du dernier quartier.

---

marée de périgée [HR-2512] - *n*

Définition :
Marée de marnage plus fort se produisant lorsque la lune est proche de son périgée.

---

marée de petits fonds [HR-2513] - *n*

Définition :
Marée en eau peu profonde modifiée par des phénomènes hydrodynamiques.

Voir aussi :
- composante harmonique en eau peu profonde (HR-915)
- onde quart-diurne (HR-2972)

---

marée descendante [HR-2519] - *n*
perdant - *n*
reflux - *n*

Définition :
Partie du cycle de la marée comprise entre la pleine mer et la basse mer suivante.

Antonyme(s) :
- marée montante (HR-2527)
- marée montante (HR-2527)

---

marée de solstice [HR-2514] - *n*

Définition :
Marée se produisant au voisinage des solstices, pendant lesquelles la partie diurne de la marée est maximale (marnage tropique).

---

marée de vive-eau
[HR-2515] - *n*
marée de syzygie - *n*
• *note d'usage :* Terme peu usité.
vive-eau - *n*

Définition :
Marée de fort marnage se produisant aux époques de pleine lune et de nouvelle lune.

---

marée de vive-eau
[HR-2516] - *n*
marée de syzygie - *n*
• *note d'usage :* Terme peu usité.
vive-eau - *n*

Définition :
Marée de fort marnage se produisant aux époques de pleine lune et de nouvelle lune.

---

marée de vive-eau
[HR-2517] - *n*
marée de syzygie - *n*
• *note d'usage :* Terme peu usité.
vive-eau - *n*

Définition :
Marée de fort marnage se produisant aux époques de pleine lune et de nouvelle lune.

---

marée de vive-eau d'équinoxe [HR-2518] - *n*

Définition :
Marée de vive-eau se produisant à l'époque des équinoxes lorsque la déclinaison de la lune est la plus faible. Son marnage est supérieur à celui des marées de vive-eau moyennes, principalement lorsque la lune se trouve proche de son périgée.

---

marée diurne [HR-2520] - *n*

Définition :
Marée dont le cycle ne comporte qu'une seule pleine mer et une seule basse mer pour chaque jour lunaire.

---

marée équatoriale
[HR-2521] - *n*

Définition :
Marée se produisant approximativement toutes les deux semaines lorsque la déclinaison de la lune est voisine de zéro. Aux marées équatoriales l'inégalité diurne est minimale.

---

marée évanescente [HR-2522] - *n*

Définition :
Phénomène qui se produit lorsque les hauteurs de la pleine mer inférieure et de la basse mer supérieure sont pratiquement les mêmes, donnant lieu à une période de plusieurs heures où le niveau de l'eau reste sensiblement constant. La marée est alors diurne.

---

marée lunaire
[HR-2523] - *n*

Définition :
Partie de la marée astronomique correspondant à la force génératrice de la marée due à la lune.

Voir aussi :
- marée solaire (HR-2533)

Antonyme(s) :

- marée solaire (HR-2533)

---

marée météorologique [HR-2524] - *n*

Définition :
Partie de la marée due aux conditions météorologiques locales et générales.

Antonyme(s) :

- marée astronomique (HR-2509)

---

marée mixte [HR-2525] - *n*

Définition :
Type de marée présentant un caractère tantôt semi-diurne tantôt diurne au cours de la même lunaison.

---

marée mixte diurne [HR-2526] - *n*

Définition :
Marée mixte dont l'amplitude est très faible durant les périodes où le caractère est semi-diurne.

---

marée montante [HR-2527] - *n*
flux - *n*
montant - *n*

Définition :
Partie du cycle de la marée comprise entre la basse mer et la pleine mer qui suit.

Antonyme(s) :

- marée descendante (HR-2519)
- marée descendante (HR-2519)

---

marée observée [HR-2528] - *n*

Définition :
Marée déterminée directement par des observations.

---

marée océanique [HR-2529] - *n*

Définition :
Marée astronomique telle qu'elle se manifeste au large.

---

marée prédite [HR-2530] - *n*

Définition :
Heures et hauteurs de la marée astronomique calculées à l'avance, telles qu'elles sont données par un annuaire des marées ou un logiciel informatique.

---

marée semi-diurne [HR-2531] - *n*

Définition :
Marée dont le cycle comporte deux pleines mers et deux basses mers pour chaque jour lunaire, avec une inégalité diurne relativement faible.

---

marée semi-diurne à inégalité diurne [HR-2532] -

Définition :
Marée semi-diurne présentant des inégalités souvent très importantes entre les hauteurs des pleines ou des basses mers d'un

n même jour lunaire.

---

marée solaire [HR-2533] - *n*

Définition :
Partie de la marée astronomique correspondant à la force génératrice de la marée due au soleil.

Antonyme(s) :
- marée lunaire (HR-2523)

---

marée statique [HR-2534] - *n*

Définition :
Marée théorique déterminée en supposant que la masse d'eau océanique occupe en permanence une figure d'équilibre statique, c'est à dire s'adapte instantanément à une surface de niveau du potentiel terrestre total.

---

marée terrestre [HR-2535] - *n*

Définition :
Mouvements périodiques de l'écorce terrestre, sous l'effet de la force génératrice de la marée due à la lune et au soleil.

---

marée tropique [HR-2536] - *n*

Définition :
Marée se produisant deux fois par mois lorsque la déclinaison de la lune atteint ses valeurs maximales et a son influence la plus forte.

---

marégramme [HR-2537] - *n*

Définition :
Courbe de marée enregistrée automatiquement par un marégraphe.

---

marégraphe [HR-2538] - *n*

Définition :
Appareil qui enregistre automatiquement la hauteur du niveau de la mer en fonction du temps en un lieu donné, en éliminant les oscillations de courte période (houle, clapotis, etc.).

---

marégraphe à flotteur [HR-2539] - *n*

Définition :
Marégraphe actionné par les déplacements d'un flotteur installé dans un tube ou un puits en communication avec la mer.

---

marégraphe à pression [HR-2540] - *n*

Définition :
Marégraphe actionné par les variations de pression au niveau d'un capteur installé près du fond de la mer.

---

marégraphe plongeur [HR-2541] - *n*

Définition :
Marégraphe à pression entièrement contenu dans une unité autonome immergée installée sur le fond.

---

marémètre [HR-2542] - *n*

Définition :
Appareil donnant à tout moment une indication visuelle de la hauteur de marée.

marge [HR-2543] - *n*	**Définition :** Partie du support cartographique extérieure à la surface cartographiée. Elle se compose de la marge intérieure comprise entre le cadre intérieur et le bord extérieur du cadre, et de la marge extérieure située à l'extérieur du cadre.
marge continentale [HR-2544] - *n* **précontinent** - *n*	**Définition :** Zone comprenant la plate-forme, la pente et le glacis continental qui sépare le continent de la plaine abyssale ou des grandes profondeurs.
marin [HR-2545] - *adj*	**Définition :** Qualifie ce qui appartient à la mer, qui est formé par la mer ou qui est destiné à la mer.
marina [HR-2546] - *n*	**Définition :** Ensemble construit sur le littoral associant port de plaisance, logements et services de loisir.
maritime [HR-2547] - *adj*	**Définition :** Qui est proche de la mer, qui est relatif à la mer ou à la navigation en mer.
marnage [HR-2548] - *n*	**Définition :** Différence entre les hauteurs d'une pleine mer et d'une basse mer consécutives. Ne pas confondre avec amplitude de la marée.
marnage de morte eau [HR-2549] - *n*	**Définition :** Marnage moyen de la marée semi-diurne en période de morte eau.
marnage de périgée [HR-2550] - *n*	**Définition :** Moyenne des marnages qui correspondent au moment où la lune est à son périgée.
marnage de vive eau [HR-2551] - *n*	**Définition :** Marnage moyen de la marée semi-diurne en période de vive eau.
marnage journalier moyen [HR-2552] - *n*	**Définition :** Différence entre la hauteur moyenne des pleines mers supérieures et la hauteur moyenne des basses mers inférieures.
marnage moyen [HR-2553] - *n*	**Définition :** Différence entre le niveau des pleines mers moyennes et celui des basses mers moyennes.

marnage tropique [HR-2554] - *n*

Définition :
Différence entre la hauteur de la pleine mer supérieure tropique et la hauteur de la basse mer inférieure tropique.

---

marque [HR-2555] - *n*
marque de balisage - *n*
marque de navigation - *n*

Définition :
Balise ou bouée reconnaissable à sa forme, ses dimensions, ses couleurs, son voyant, indépendamment du feu ou des signaux radio ou sonores qui peuvent être associés.

---

marque [HR-2556] - *n*

Définition :
Morceau d'étamine ou de basane servant à indiquer les graduations d'une ligne de sonde.

---

marque d'eaux saines [HR-2557] - *n*

Définition :
Dans le système de balisage de l'AISM, marque flottante indiquant que les eaux sont navigables au voisinage de sa position.

---

marque de chenal recommandé [HR-2558] - *n*

Définition :
Marque de balisage latéral indiquant à la fois un point de bifurcation de chenal, et le chenal recommandé.

---

marque de jour [HR-2559] - *n*

Définition :
Marque de navigation non lumineuse.

---

marque de tirant d'eau [HR-2560] - *n*

Définition :
Graduations portées sur la coque des navires pour mesurer leur tirant d'eau.

---

marques d'alignement [HR-2562] - *n*

Définition :
Balises ou toutes autres marques fixes définissant un alignement ; elles indiquent aux navires la route à suivre.

Voir aussi :
- alignement (HR-69)

---

marque spéciale [HR-2561] - *n*

Définition :
Dans le système de balisage de l'AISM, marque indiquant une zone où existe une servitude particulière décrite dans les documents nautiques ; elle n'a pas pour but premier d'aider à la navigation.

---

marqueur [HR-2563] - *n*

Définition :
Ce qui sert à marquer quelque chose, pour le retrouver, le

distinguer, l'observer, etc.

---

mascaret [HR-2564] - *n*

Définition :
Lame déferlante à front raide progressant rapidement vers l'amont à marée montante dans certains estuaires, qui résulte le plus souvent de la propagation par faible profondeur d'une onde marée d'amplitude notable. Il peut se produire également lorsqu'un tsunami pénètre dans un estuaire.

---

masse d'air [HR-2565] - *n*

Définition :
Volume d'air atmosphérique d'un seul tenant, dont les propriétés physiques et dynamiques ne présentent dans le sens horizontal que des variations faibles et continues. Un tel ensemble peut s'étendre sur plusieurs millions de kilomètres carrés et sur une épaisseur de plusieurs kilomètres.

---

masse d'eau [HR-5136] - *n*

Définition :
Partie de la masse océanique dont les caractéristiques de température et salinité sont dans une relation déterminée, représentée par un segment de droite sur le diagramme T-S.

---

masse volumique [HR-5137] - *n*

Définition :
Masse de l'unité de volume d'un corps à une température et une pression données.

---

masse volumique humide [HR-2566] - *n*

Définition :
Rapport de la masse des particules solides contenues dans un échantillon de sédiments et de l'eau interstitielle au volume total de cet échantillon.

---

massif [HR-2567] - *n*

Définition :
Masse montagneuse importante.

---

massif [HR-2568] - *n*

Définition :
Dans une chaîne de montagnes, ensemble de hauteurs constituant un groupe qui se distingue plus ou moins nettement du reste de la chaîne.

---

massif [HR-2569] - *n*

Définition :
En morphologie sous-marine, vaste élévation du fond de la mer offrant des pentes faibles et des formes généralement unies.

---

mât d'antenne [HR-2570] - *n*

Définition :
Mât ou pylone vertical servant de support à une antenne.

---

matériau

Définition :

détritique [HR-2571] - *n*

Matériau d'origine détritique.

---

matériel [HR-2572] - *n*

Définition :
Ensemble des éléments physiques d'un ordinateur comme par exemple l'unité centrale de traitement, les périphériques, ou même les composants élémentaires tels que les circuits intégrés.

Antonyme(s) :
- logiciel (HR-2425)

---

matrice [HR-2573] - *n*
planche-mère - *n*

Définition :
Planche de rédaction, ou sa copie, archivée comme document de conservation, et constituant l'élément de départ pour la préparation d'éditions, ou de nouveaux tirages comportant des modifications. À l'époque de l'impression des cartes en taille douce, la matrice était donc constituée par la planche de cuivre originale elle-même. Aujourd'hui, c'est désormais un fichier informatique cartographique qui doit être considéré commme matrice du document.

---

matrice [HR-2574] - *n*

Définition :
En typographie, petit bloc de cuivre portant en creux l'empreinte des caractères et servant à couler les éléments d'impression en relief.

---

matrice dessinée [HR-2575] - *n*
matrice tracée sur couche - *n*

Définition :
Matrice rédigée par dessin ou tracé sur couche sur un support stable.

---

matte [HR-2576] - *n*

Définition :
Banc en forme de plate-bande surélevée, formée d'un herbier de posidonies consolidé par les sédiments.

---

méandre [HR-2577] - *n*

Définition :
Sinuosité d'un cours d'eau ou d'un courant.

---

méandre [HR-2578] - *n*

Définition :
Sinuosité d'un cours d'eau ou d'un courant.

---

médimarémètre [HR-2579] - *n*

Définition :
Appareil servant à enregistrer le niveau moyen de la mer.

---

méduse [HR-2580] - *n*

Définition :
Terme général désignant les formes libres de divers groupes de

coelentérés. Les méduses sont des organismes gélatineux, transparents, en forme de disques ou de cloches. Beaucoup ont de longs tentacules pourvus de nématocystes (organe urticant) ; quelques-unes peuvent produire de la bioluminescence.

---

mégacycle [HR-2581] - *n*

Définition :
Un million de cycles.

---

mégahertz [HR-2582] - *n*
MHz - *n*
mégahertz - *n*
• *note d'usage :* Utilisé parfois à tort comme équivalent de Mégahertz

Définition :
Un million de hertz.

---

mémoire [HR-2583] - *n*

Définition :
Dispositif d'un ordinateur permettant d'enregistrer, de conserver et de restituer des données. La nature des mémoires et leur structure sont très diverses suivant leur capacité, leur temps d'accès, leur caractère effaçable ou permanent, le fait qu'elles sont partie intégrante de l'ordinateur (mémoire interne) ou peuvent se déconnecter et s'échanger entre installations (mémoire externe), etc.

---

mention hors cadre [HR-5138] - *n*

Définition :
Renseignement marginal figurant sur les cartes marines (numéro, mention de correction, mention de publication-édition, copyright, etc.).

---

menu [HR-2584] - *n*

Définition :
Liste de commandes ou d'options affichées sur le visuel d'un ordinateur, que l'on active ou sélectionne en amenant le pointeur sur la position indiquée et en actionnant un code de validation.

---

mer [HR-2585] - *n*
océan mondial - *n*

Définition :
Ensemble des eaux salées recouvrant la partie immergée de la planète terre. Les étendues d'eau fermées, même salées, situées à l'intérieur des terres (mer Caspienne, mer Morte, mer d'Aral) ne sont pas considérées malgré leur nom, comme faisant partie de la mer.

Voir aussi :
- hydrosphère (HR-2071)

Antonyme(s) :
- terre (HR-4336)

---

mer [HR-2586] - *n*
océan mondial - *n*

Définition :
État d'agitation de la surface de la mer sous l'effet des vagues et de la houle.

Voir aussi :
- état de la mer (HR-1625)
- mer croisée (HR-2588)
- mer debout (HR-2592)
- mer de travers (HR-2591)
- mer de l'arrière (HR-2589)
- mer de la hanche (HR-2590)
- mer en pains de sucre (HR-2594)

---

mer confuse [HR-2587] - *n*

Définition :
État de la mer résultant de l'interférence d'une ou plusieurs houles et de vagues dues au vent local.

Voir aussi :
- mer croisée (HR-2588)

---

mer croisée [HR-2588] - *n*

Définition :
État de la mer qui résulte de l'interférence entre deux systèmes de vagues ou houle se propageant dans des directions différentes.

---

mer debout [HR-2592] - *adv*

Définition :
Qualifie une allure dans laquelle les vagues se propagent dans une direction approximativement opposée à celle du cap du navire.

---

mer de l'arrière [HR-2589] - *adv*

Définition :
Qualifie une allure dans laquelle les vagues se propagent dans une direction générale voisine du cap du navire.

---

mer de la hanche [HR-2590] - *adv*

Définition :
Qualifie une allure dans laquelle les vagues se propagent dans une direction à 45° environ du cap du navire, et frappant le navire sur la hanche.

---

mer de travers [HR-2591] - *adv*

Définition :
Qualifie une allure dans laquelle les vagues se propagent dans une direction à 90° environ du cap du navire.

---

mer du vent [HR-2593] - *n*

Définition :
Système de vagues observé en un point situé dans le champ de vent qui les engendre.

Voir aussi :
- fetch (HR-1692)
- zone de fetch (HR-4639)

- fetch (HR-1692)

---

mer en pains de sucre [HR-2594] - *n*

Définition :
Type de mer croisée par vent faible, caractérisé par des formes en pains de sucre résultant de deux houles s'entrecroisant.

---

mer fermée [HR-2595] - *n*
mer semi-fermée - *n*

Définition :
Golfe, bassin ou mer, entouré par plusieurs états et relié à une autre mer ou à l'océan par un passage étroit, ou constitué, entièrement ou principalement, par les mers territoriales et les zones économiques exclusives de plusieurs états.

---

mer hachée [HR-2596] - *n*

Définition :
État de la mer causé par la rencontre des vagues provenant de différentes directions.

---

méridien [HR-2599] - *n*

Définition :
Intersection du plan méridien et du plan horizontal d'un lieu, ou son image dans une représentation. Cette droite définit la direction nord-sud en ce lieu.

Voir aussi :
- nord vrai (HR-2878)

---

méridien astronomique [HR-2600] - *n*
méridien - *n*

Définition :
Lieu des points de la terre ayant la même longitude astronomique. En raison de la déviation de la verticale, cette ligne n'est pas une courbe plane.

---

méridien céleste [HR-2601] - *n*
méridien - *n*

Définition :
Demi grand cercle de la sphère céleste défini par un plan méridien astronomique, limité par les pôles célestes Nord et Sud.

---

méridien central [HR-2602] - *n*

Définition :
Méridien passant par le point central d'un système de coordonnées rectangulaires cartographiques et utilisé comme axe des ordonnées de ce système.

---

méridien central [HR-2603] - *n*

Définition :
Méridien passant par le point central d'un système de coordonnées rectangulaires cartographiques et utilisé comme axe des ordonnées de ce système.

Voir aussi :
- ligne de plus grande pente d'une photographie (HR-2358)

---

méridien central [HR-2604] - *n*

Définition :
Méridien de longitude moyenne d'un fuseau, dans le cas d'un découpage en fuseaux de tout ou partie de la surface terrestre à des fins quelconques (représentation cartographique par exemple).

---

méridien central [HR-2605] - *n*

Définition :
Méridien de longitude moyenne d'un fuseau, dans le cas d'un découpage en fuseaux de tout ou partie de la surface terrestre à des fins quelconques (représentation cartographique par exemple).

Voir aussi :
- ligne de plus grande pente d'une photographie (HR-2358)

---

méridien central de la projection [HR-5139] - *n*
méridien central - *n*

Définition :
Méridien le long duquel l'échelle locale est de variation nulle dans toutes les directions (et donc constante le long du méridien), ou méridien par rapport auquel toutes les propriétés géométriques de la projection sont symétriques.

---

méridien d'échelle conservée [HR-2606] - *n*

Définition :
Dans une projection cartographique, méridien le long duquel l'échelle locale est exactement égale à 1, si ce méridien existe.

---

méridien de Greenwich [HR-2607] - *n*

Définition :
Méridien astronomique passant par un point de référence de l'observatoire de Greenwich, (Angleterre) (autrefois centre de l'instrument des passages), et à partir duquel on compte le temps de greenwich.

Voir aussi :
- méridien international (HR-2615)

---

méridien du compas [HR-2608] - *n*

Définition :
Ligne passant par les points nord et sud de la rose d'un compas magnétique, ou plan vertical contenant cette ligne.

Voir aussi :
- nord du compas (HR-2874)

---

méridien du fuseau horaire [HR-2609] - *n*

Définition :
Méridien central de chaque fuseau horaire, s'il existe.

---

méridien du fuseau horaire [HR-2610] - *n*

Définition :
Méridien de référence utilisé pour définir le temps du fuseau.

---

méridien du temps en usage [HR-2611] - *n*

Définition :
Méridien de référence utilisé pour définir le temps en usage.

---

méridien géodésique [HR-2612] - *n*
méridien - *n*

Définition :
Section de l'ellipsoïde de référence par un plan méridien géodésique, ou son image dans une représentation.

---

méridien géographique [HR-2613] - *n*

Définition :
Terme général s'appliquant au méridien astronomique comme au méridien géodésique.

---

méridien inférieur [HR-2614] - *n*

Définition :
Méridien du point antipode d'un lieu de la terre, contenant le nadir de ce lieu.

Antonyme(s) :
- méridien supérieur (HR-2620)

---

méridien international [HR-2615] - *n*

Définition :
Méridien origine défini par un accord international, à partir du système des longitudes adoptées par la Section du Temps du BIPM. Pour les besoins pratiques de la cartographie, il peut être confondu sans inconvénient avec le méridien de greenwich, mais ces deux notions doivent être distinguées avec soin.

---

méridien local [HR-2616] - *n*

Définition :
Méridien passant par un lieu donné, à partir duquel on compte le temps local.

---

méridien magnétique [HR-2617] - *n*

Définition :
Plan vertical dans lequel se place une aiguille aimantée suspendue librement dans le champ magnétique terrestre, et non influencée par d'autres champs magnétiques accidentels ou artificiels.

---

méridien origine [HR-2618] - *n*
premier méridien - *n*

Définition :
Méridien (astronomique ou géodésique) particulier choisi comme origine des longitudes. Le méridien international est presque universellement adopté.

---

méridien photographique [HR-2619] - *n*

Définition :
Image sur une photographie de toute ligne horizontale de l'espace-objet, parallèle au plan principal. Ces lignes se rencontrant à l'infini, toutes leurs images passent par un point de jonction qui se trouve à l'intersection de la ligne de plus grande pente avec la ligne d'horizon.

méridien supérieur [HR-2620] - *n*
méridien - *n*

Définition :
Méridien, lorsqu'on juge opportun de souligner qu'il s'agit bien du demi plan ou demi cercle contenant le zénith d'un lieu, et non du plan ou cercle entier.

Voir aussi :
- méridien inférieur (HR-2614)

---

méridien terrestre [HR-2621] - *n*
méridien astronomique - *n*
méridien - *n*

Définition :
Trace sur la terre du plan méridien astronomique de ce lieu, ou son image dans une représentation.

---

méridional [HR-5140] - *adj*

Définition :
Relatif au Sud.

Antonyme(s) :
- septentrional (HR-5241)

---

mer libre [HR-2597] - *n*

Définition :
Partie de la mer qui n'est ni enclose entre des promontoires, ni enserrée dans un détroit de faible largeur, etc.

Voir aussi :
- haute mer (HR-1983)
- haute mer (HR-1984)

---

méroplancton [HR-2622] - *n*

Définition :
Terme s'appliquant principalement aux stades flottants de développement (oeufs et larves) du benthos et du necton.

---

mer territoriale [HR-2598] - *n*
eaux territoriales - *n*

Définition :
Zone de souveraineté d'un État côtier, d'une largeur de 12 milles (au maximum) à partir de ses lignes de base.

---

mésa [HR-2623] - *n*

Définition :
Forme de relief tabulaire d'origine volcanique.

---

messager [HR-2624] - *n*

Définition :
Petite masse cylindrique capable de coulisser le long d'un câble porteur d'un appareil océanographique, dont le choc sur une butée de cet appareil déclenche un dispositif d'ouverture ou de fermeture, de marche ou d'arrêt.

---

mesure [HR-2625] -

Définition :

n
mesurage - *n*
- *note d'usage :* à utiliser si l'on veut éviter toute ambiguïté avec le sens mesure = valeur.

Action de déterminer par un processus et à l'aide d'un équipement approprié la valeur d'une grandeur physique ou autre.

---

mesure [HR-4682] - *n*

Définition :
La valeur d'une grandeur physique ou autre déterminée par un processus et à l'aide d'un équipement approprié.

---

mesure de distance par micro-ondes [HR-2626] - *n*

Définition :
Toute méthode de mesure électromagnétique de distance basée sur l'utilisation de signaux transmis par micro-ondes.

---

mesure de la vitesse au loch [HR-2627] - *n*

Définition :
Mesurage de la vitesse d'un navire en utilisant un loch.

---

mesure électromagnétique de distance [HR-2628] - *n*

Définition :
Mesurage de distance utilisant la propagation de signaux radioélectriques entre deux stations.

---

mesure optoélectronique de distance [HR-2629] - *n*

Définition :
Mesurage de distance utilisant la propagation de signaux optiques entre deux stations.

---

mesure radioacoustique de distance [HR-2630] - *n*

Définition :
Mesurage de distance au moyen de la combinaison d'un signal sonore et d'un signal radioélectrique synchronisés. La distance est fonction du temps de propagation du signal sonore. Le signal radio sert à définir l'instant d'émission ou de réception du signal sonore.

Voir aussi :
- station télémétrique (HR-4165)
- station télémétrique (HR-4165)
- télémétrie acoustique (HR-4281)
- sonobouée (HR-4092)

---

mesureur [HR-2631] - *n*

Définition :
Instrument ou appareil permettant d'effectuer des mesures ou analyses.

---

mesureur [HR-

Définition :

2632] - *n* | Personne chargée d'effectuer certaines mesures.

---

métacentre [HR-2633] - *n*

Définition :
Dans un corps solide flottant, point limite de l'intersection de la verticale passant par le centre de gravité du corps à l'équilibre, et de la verticale passant par le centre de poussée du corps incliné au voisinage de l'équilibre. L'équilibre d'un corps flottant est stable si le métacentre est au-dessus du centre de gravité.

---

métamorphisme [HR-2634] - *n*

Définition :
Processus complexe qui conduit à la transformation d'une roche soumise à des conditions physiques et chimiques différentes de celles de sa genèse. Par exemple la transformation d'une roche sédimentaire en roche cristallophyllienne.

---

météore [HR-2635] - *n*

Définition :
Phénomène observé dans l'atmosphère ou à la surface du globe, consistant soit en une précipitation, une mise en suspension ou un dépôt de particules d'eau ou de glace (hydrométéore), ou de toutes autres particules d'origine terrestre ou interplanétaire, soit en une manifestation de nature optique ou électrique.

---

météorite [HR-2636] - *n*

Définition :
Résidu d'un corps solide se mouvant dans l'espace interplanétaire et qui a atteint la surface de la terre sans être complètement vaporisé.

---

météorologie [HR-2637] - *n*

Définition :
Science de l'atmosphère.

---

météorologie marine [HR-2638] - *n*
météorologie maritime - *n*

Définition :
Science de l'atmosphère dans ses relations avec l'océan, c'est-à-dire les interactions air-mer, et leurs rapports avec les activités maritimes.

---

météorologie nautique [HR-5141] - *n*

Définition :
Météorologie marine en tant qu'elle intéresse la navigation. Elle comporte pour l'essentiel l'état de la mer et sa prévision, la visibilité, le vent, etc.

---

météorologie synoptique [HR-2639] - *n*

Définition :
Partie de la météorologie qui étudie la répartition spatiale des éléments météorologiques. Elle s'appuie sur l'analyse des cartes synoptiques qui facilitent les analyses météorologiques et les prévisions météorologiques.

---

méthode d'observation des angles par répétition [HR-2640] - *n*

Définition :
Méthode d'observation des angles horizontaux dans laquelle plusieurs mesures successives d'un même angle se totalisent, une lecture unique donnant directement ce total.

Voir aussi :
- théodolite répétiteur (HR-4354)
- théodolite répétiteur (HR-4354)

---

méthode d'observation par tour d'horizon [HR-2641] - *n*

Définition :
En géodésie et en topographie, méthode d'observation des angles horizontaux dans laquelle, le cercle horizontal étant maintenu fixe, les différents signaux sont visés successivement en faisant le tour de l'horizon. Avec ce procédé, les angles sont obtenus par différence des lectures sur les signaux correspondants.

Voir aussi :
- tour d'horizon (HR-5279)

---

méthode de l'arc de méridien [HR-2642] - *n*

Définition :
Mode de détermination (historique) des dimensions de l'ellipsoïde de référence par la mesure par triangulation des distances entre couples de points situés sur un même méridien et celle de leurs différences de latitude obtenues par des observations astronomiques.

---

méthode de la stadia [HR-2643] - *n*

Définition :
Méthode de mesure des distances à l'aide d'une stadia.

---

méthode de Marcq St Hilaire [HR-2644] - *n*

Définition :
Méthode de détermination d'une ligne de position (droite de hauteur) par l'observation de la hauteur d'un astre. On calcule la hauteur qui correspondrait à un point approché de latitude et longitude données. La différence avec la hauteur observée (intercept) donne la distance de la droite de hauteur au point observée, sa direction étant perpendiculaire à l'azimut de l'astre.

Voir aussi :
- intercept (HR-2170)
- point subcéleste (HR-3397)

---

méthode des moindres carrés [HR-2647] - *n*

Définition :
Méthode mathématique très utilisée pour la compensation des résultats d'observation. Elle consiste à déterminer la solution d'un système d'équations d'observations linéaires surabondantes qui minimise la somme des carrés des résidus de ces équations.

---

méthode des

Définition :

relèvements inverses [HR-2648] - *n*

Se dit plus précisément de l'un des procédés de calcul mettant en oeuvre une position approchée.

Voir aussi :

- point par segments capables (HR-3392)
- point par segments capables (HR-3393)

---

méthode des trois points [HR-2649] - *n*
problème des trois points - *n*

Définition :
Cas particulier de la méthode des segments capables : elle consiste à mesurer deux angles adjacents au cercle hydrographique ou au sextant entre trois points de position connue. La construction peut alors se faire au stigmographe.

---

méthode des trois points [HR-2650] - *n*
problème des trois points - *n*

Définition :
Cas particulier de la méthode des segments capables : elle consiste à mesurer deux angles adjacents au cercle hydrographique ou au sextant entre trois points de position connue. La construction peut alors se faire au stigmographe.

---

méthode de Sumner [HR-2645] - *n*

Définition :
Détermination d'une ligne de position (droite de hauteur) par l'observation de la hauteur d'un astre. On calcule pour deux latitudes (ou longitudes) approchées différentes, la longitude (ou latitude) correspondant à la hauteur observée ; la ligne de position est définie par ces deux points.

---

méthode de triangulation par visées simultanées [HR-2646] - *n*

Définition :
Méthode géodésique utilisable le long d'une côte qui ne permet pas l'observation d'une chaîne classique de triangles à terre : elle utilise des visées simultanées, depuis des stations le long du rivage, sur des signaux portés par un navire stationnant au large.

---

méthode du quadrillage [HR-2651] - *n*

Définition :
Méthode de graticulage appliquée à des photographies obliques utilisant un quadrillage du terrain et sa perspective sur la photographie.

Voir aussi :

- quadrillage perspectif (HR-3612)
- quadrillage perspectif (HR-3612)

---

méthode non harmonique [HR-2652] - *n*

Définition :
Toute méthode de prédiction de la marée autre que la méthode harmonique. La plus ancienne, longtemps utilisée en France (1839-1992), est la méthode de Laplace, basée sur les corrélations observées entre les heures et hauteurs des pleines et basses mers et le mouvement de la lune et du soleil.

---

méthode non harmonique [HR-2653] - *n*

Définition :
Toute méthode de prédiction de la marée autre que la méthode harmonique. La plus ancienne, longtemps utilisée en France (1839-1992), est la méthode de Laplace, basée sur les corrélations observées entre les heures et hauteurs des pleines et basses mers et le mouvement de la lune et du soleil.

---

mètre [HR-2654] - *n*

Définition :
Unité fondamentale de longueur du système international. Le symbole est m.

---

mètre [HR-2655] - *n*

Définition :
Suffixe signifiant un appareil servant à mesurer une grandeur déterminée (exemple: baromètre, thermomètre).

Voir aussi :
- mesureur (HR-2631)
- mètre (HR-2654)

---

métrologie [HR-2656] - *n*

Définition :
Science de la mesure des grandeurs.

---

mettre au point [HR-2657] - *vt*

Définition :
Régler une lunette, un projecteur, un tube cathodique, etc. de manière à obtenir une image claire et bien définie.

---

mettre au point [HR-5142] - *vt*

Définition :
Mettre un appareil en parfait état de marche.

---

mettre en station [HR-2658] - *vt*

Définition :
Placer convenablement un instrument en un point de station et en effectuer les réglages en vue de procéder à des observations.

---

micromètre [HR-2659] - *n*

Définition :
Unité de longueur égale à un millionième de mètre.

Voir aussi :
- micron (HR-2664)

---

micromètre [HR-2660] - *n*

Définition :
Dispositif auxiliaire associé à un instrument optique tel qu'une lunette, qui permet de mesurer des longueurs ou des angles très petits.

Voir aussi :
- micromètre à fil mobile (HR-2661)
- micromètre impersonnel (HR-2663)

- micromètre à fil mobile (HR-2661)
- micromètre impersonnel (HR-2663)

---

micromètre à fil mobile [HR-2661] - *n*

Définition :
Micromètre placé dans le plan focal d'une lunette ou d'un microscope qui comporte un fil dont le déplacement parallèlement à lui-même est commandé et mesuré par une vis micrométrique.

Voir aussi :
- micromètre d'oculaire (HR-2662)
- microscope à oculaire micrométrique (HR-2668)
- peigne d'un micromètre (HR-3116)
- peigne d'un micromètre (HR-3116)

---

micromètre d'oculaire [HR-2662] - *n*

Définition :
Micromètre à fil mobile monté de manière que son fil se déplace dans le plan de l'image que l'on observe à l'aide de l'oculaire.

---

micromètre impersonnel [HR-2663] - *n*

Définition :
Micromètre à fil mobile, muni d'un système d'enregistrement, équipant un instrument des passages ou un autre instrument d'astronomie. Ce micromètre est appelé impersonnel parce qu'il permet d'éliminer presque complètement l'influence de l'équation personnelle de l'observateur.

---

micron [HR-2664] - *n*

Définition :
Unité de longueur égale à un millionième de mètre, soit un millième de millimètre.

---

micro-onde [HR-2665] - *n*
microonde - *n*
onde ultracourte - *n*

Définition :
Onde radioélectrique de fréquence comprise entre 300 MHz et 300 GHz (longueur d'onde entre 1 m et 1 mm) ; recouvre les bandes UHF, SHF, EHF.

---

microphone [HR-2666] - *n*

Définition :
Appareil comprenant essentiellement un transducteur capable de transformer des ondes acoustiques en oscillations électriques.

---

microprocesseur [HR-2667] - *n*

Définition :
Processeur miniaturisé dont tous les éléments sont rassemblés en un seul circuit intégré.

---

microscope à oculaire micrométrique [HR-2668] - *n*

Définition :
Microscope dont l'oculaire comporte un micromètre permettant la mesure précise de longueurs sur l'objet examiné.

microseconde [HR-2669] - *n*

Définition :
Unité de temps égale à un millionième de seconde.

---

microséismes [HR-2670] - *n*

Définition :
Très légères secousses sismiques, plus ou moins permanentes, dûes à des causes naturelles telles que certains phénomènes atmosphériques ou l'agitation de la mer.

---

midi [HR-2671] - *n*

Définition :
Instant du passage supérieur au méridien du corps céleste (réel ou fictif) ou du point de la sphère céleste servant à définir le temps correspondant.

---

midi local [HR-2672] - *n*

Définition :
Midi du temps local.

---

midi moyen [HR-2673] - *n*

Définition :
Midi du temps moyen.

---

midi vrai [HR-2674] - *n*

Définition :
Midi du temps solaire vrai.

---

milieu [HR-2675] - *n*

Définition :
Environnement matériel dans lequel un corps se trouve plongé.

---

mille [HR-2676] - *n*

Définition :
Désigne diverses unités de mesure des distances qui ont été ou sont encore utilisées par certains pays.

Voir aussi :

- mille marin international (HR-2678)
- mille terrestre (HR-2679)
- mille marin international (HR-2678)
- minute de latitude (HR-2688)
- mille terrestre (HR-2679)

---

mille [HR-5143] - *n*

Définition :
Unité de longueur hors système international, égale au mille marin international, admise légalement en France pour les besoins de la navigation maritime et aérienne.

---

mille marin [HR-2677] - *n*

Définition :
Unité de longueur traditionnellement utilisée en navigation.

Voir aussi :

- mille marin international (HR-2678)
- mille marin international (HR-2678)

---

mille marin international [HR-2678] - *n*

Définition :
Unité de longueur valant 1852 m. Cette valeur normalisée d mille marin, approuvée par la Conférence Hydrographique Internationale de 1929, a été adoptée par presque toutes les nations maritimes.

Voir aussi :
- mille (HR-5143)

---

mille terrestre [HR-2679] - *n*

Définition :
Unité de distance anglo-saxonne valant 1760 yards ou 528 pieds, soit 1609,35 m.

---

millibar [HR-2680] - *n*

Définition :
Unité de pression valant 1/1000 de bar ou 1 hectopascal. Le millibar était naguère l'unité courante en météorologie.

---

millième [HR-2681] - *n*

Définition :
Unité d'angle égale à 1/1000 de radian. C'est le diamètre apparent d'un objet vu à une distance de mille fois sa largeur.

---

milligal [HR-2682] - *n*

Définition :
Unité d'accélération égale à 1/1000 de gal, soit 1/100 000 de l'unité du système international. C'est une unité couramment utilisée pour les mesures de la pesanteur, qui vaut approximativement 981 000 milligals.

---

mi-marée [HR-2683] - *n*

Définition :
Heure à laquelle la hauteur de marée se situe au niveau moyen entre celui d'une pleine mer et celui de la basse mer qui précède ou qui suit.

---

mi-marée [HR-2684] - *n*

Définition :
Hauteur de marée à cet instant.

---

minuit [HR-2685] - *n*

Définition :
Instant qui précède ou suit midi de douze heures.

---

minute [HR-2686] - *n*

Définition :
Soixantième partie de l'heure ; soixante secondes. Le symbole est min.

---

minute [HR-2687] -

Définition :

n | Soixantième partie d'un degré d'angle ou d'arc ; soixante secondes. Le symbole est '.

---

minute définitive [HR-2694] - *n*

Définition :
Au cours d'un levé hydrographique, minute rassemblant les résultats des travaux déjà achevés.

---

minute de latitude [HR-2688] - *n*

Définition :
Longueur d'une minute d'arc de méridien sur le terrain ou sur un document cartographique, mesurée à la latitude d'une position donnée. Cette longueur varie suivant la latitude et l'ellipsoïde de référence. A ne pas confondre avec mille.

---

minute de reconnaissance [HR-2689] - *n*

Définition :
Dessin original d'une carte établi au cours d'un levé de reconnaissance.

---

minute de rédaction [HR-2690] - *n*
minute - *n*

Définition :
Document thématique de rédaction d'un levé hydrographique. Contrairement à d'autres documents qui peuvent être soit des documents accessoires de travail, soit des documents établis en cours de levé à partir de données éventuellement incomplète, la minute de rédaction est rédigée à partir de données élaborées complètes et constitue un document officiel destiné à l'archivage et directement utilisable pour la préparation des cartes.

---

minute de topographie [HR-2691] - *n*

Définition :
Minute de rédaction concernant la topographie.

---

minute de topographie [HR-2692] - *n*

Définition :
En levé terrestre, dessin original d'une carte compilée ou dressée d'après diverses données originales provenant de levés au sol, de photographies, etc.

---

minute de topographie [HR-2693] - *n*
mappe - *n*

Définition :
Restitution photogrammétrique de la zone côtière, pour la cartographie ou la préparation de levés à la mer.

---

mirage [HR-2695] - *n*

Définition :
Phénomène optique par lequel, sous l'effet de la réfraction des rayons lumineux dans les basses couches de l'atmosphère, des objets éloignés voisins de l'horizon apparaissent à l'oeil sous forme d'images, stables ou vacillantes, simples ou multiples, droites ou renversées, agrandies ou réduites dans le sens vertical.

---

mirage inférieur
[HR-2696] - *n*

Définition :
Mirage dû à des conditions anormales de réfraction atmosphérique qui se manifeste au-dessus d'étendues d'eau, de sols, de plages, de routes, etc., soumises à une forte insolation. L'image d'un objet donne l'impression que cet objet est situé à un niveau inférieur à celui de sa position réelle. Le cas dans lequel des objets, situés sur l'horizon ou légèrement au-dessus de cet horizon, deviennent invisibles est appelé immergence.

---

mirage inférieur
[HR-2697] - *n*

Définition :
Mirage dû à des conditions anormales de réfraction atmosphérique qui se manifeste au-dessus d'étendues d'eau, de sols, de plages, de routes, etc., soumises à une forte insolation. L'image d'un objet donne l'impression que cet objet est situé à un niveau inférieur à celui de sa position réelle. Le cas dans lequel des objets, situés sur l'horizon ou légèrement au-dessus de cet horizon, deviennent invisibles est appelé immergence.

Antonyme(s) :
- mirage supérieur (HR-2698)

---

mirage supérieur
[HR-2698] - *n*

Définition :
Mirage dû à des conditions anormales de réfraction atmosphérique qui s'observent au-dessus des champs de neige, des mers froides, etc. L'image d'un objet donne l'impression que cet objet est situé à un niveau supérieur à celui de sa position réelle. Le cas dans lequel des objets, situés au-dessous et au-delà de l'horizon deviennent visibles, est appelé émergence.

Antonyme(s) :
- mirage inférieur (HR-2697)

---

mirage supérieur
[HR-2699] - *n*

Définition :
Mirage dû à des conditions anormales de réfraction atmosphérique qui s'observent au-dessus des champs de neige, des mers froides, etc. L'image d'un objet donne l'impression que cet objet est situé à un niveau supérieur à celui de sa position réelle. Le cas dans lequel des objets, situés au-dessous et au-delà de l'horizon deviennent visibles, est appelé émergence.

---

mire d'alignement
[HR-2700] - *n*

Définition :
Marque d'alignement utilisant un effet interférométrique sur trois miroirs distincts. Une information visuelle est donnée aux navigateurs sous la forme d'une flèche pointant dans la direction à prendre pour rejoindre l'alignement.

---

mire de nivellement [HR-2701] - *n*

Définition :
Règle, barre ou perche graduée, en bois ou en métal qui, placée de manière à reposer sur un point du terrain et maintenue

mire - *n*

verticalement, sert à déterminer avec précision la distance verticale entre ce point et le plan horizontal défini par la ligne de visée d'un instrument de nivellement dûment réglé.

---

mire parlante [HR-2702] - *n*
mire - *n*
mire tachéométrique - *n*

Définition :
Mire de précision ordinaire, généralement en bois, souvent pliante. Elle peut être utilisée pour le nivellement ou pour la mesure parallactique des distances par tachéométrie.

---

miroir [HR-2703] - *n*

Définition :
Surface polie, généralement constituée de verre recouvert d'une couche métallique, capable de réfléchir les rayons lumineux. Normalement plan ou sphérique.

---

miroir solaire [HR-2704] - *n*

Définition :
Appareil analogue à l'héliostat et de même usage, mais de réalisation plus simple et actionné à la main.

---

mise en station [HR-5144] - *n*

Définition :
Action de mettre en station un instrument.

---

mission hydrographique (topographique) [HR-2705] - *n*

Définition :
Ensemble des moyens en personnel et en matériel (navires compris) mis en oeuvre pour l'exécution d'un levé hydrographique (topographique).

---

mission océanographique [HR-2706] - *n*

Définition :
Ensemble des moyens en personnel et en matériel mis en oeuvre pour effectuer un levé océanographique.

---

modèle [HR-2707] - *n*

Définition :
Exemplaire d'une carte sur lequel sont portées au fur et à mesure toutes les corrections affectant cette carte entre deux tirages ou deux éditions.

---

modèle mathématique [HR-2708] - *n*

Définition :
Représentation mathématique plus ou moins simplifiée d'un processus, d'un phénomène ou d'un concept, permettant par des opérations de calcul de déterminer quel serait le comportement de ce processus, ce phénomène ou ce concept dans des circonstances données.

---

modèle numérique de terrain [HR-2709] -

Définition :
Modèle représentant la surface d'un terrain à partir d'un ensemble discret de données numériques (essentiellement des positions en

n
MNT - *n*

trois dimensions x, y, z), associé à des procédures bien déterminées pour évaluer l'altitude en un point quelconque. À ne pas confondre avec une carte numérique.

---

modulation [HR-2710] - *n*

Définition :
Variation que l'on applique à l'une des caractéristiques d'une onde porteuse, proportionnelle à la valeur instantanée d'un signal dit signal de modulation ou le cas échéant onde de modulation. Elle a pour effet d'élargir le spectre de la porteuse.

Voir aussi :
- modulation spatiale (HR-2715)

---

modulation (d'amplitude) à bande latérale unique [HR-2712] - *n*
BLU - *n*

Définition :
Modulation d'amplitude modifiée, dans laquelle une moitié du spectre de fréquence de l'onde modulée est atténuée ou supprimée, la fréquence porteuse elle même pouvant être supprimée.

---

modulation d'amplitude [HR-2711] - *n*

Définition :
Type de modulation dans laquelle l'amplitude d'une porteuse sinusoïdale est modulée proportionnellement à la valeur instantanée du signal de modulation.

---

modulation d'impulsions [HR-2713] - *n*

Définition :
Type de modulation consistant à appliquer à l'amplitude de la porteuse de brèves impulsions entre lesquelles elle reste nulle. Le signal de modulation est porté par l'arrangement de ces impulsions.

---

modulation de fréquence [HR-2714] - *n*

Définition :
Type de modulation dans laquelle la fréquence instantanée d'une porteuse sinusoïdale varie en fonction de la valeur instantanée du signal de modulation.

---

modulation spatiale [HR-2715] - *n*

Définition :
Procédé qui consiste à combiner des signaux dans l'espace afin d'obtenir un signal ayant des caractéristiques déterminées.

---

moirage [HR-2716] - *n*

Définition :
Phénomène géométrique consistant en l'apparition d'images parasites du fait de la superposition de deux ou plusieurs figures de structures périodiques analogues, mais présentant une légère différence de pas et/ou d'orientation. Le moirage provoque une dégradation de la qualité des images imprimées polychromes.

---

mois [HR-2717] - *n*

Définition :

Division du temps dans divers calendriers, correspondant à peu près à la durée d'une révolution synodique de la lune ou lunaison, arrondie à un nombre entier de jours.

---

mois anomalistique [HR-2718] - *n*

Définition :
Intervalle de temps séparant deux passages consécutifs de la lune à son perigée. La durée du mois anomalistique est actuellement de 27,55455 jours solaires moyens.

---

mois draconitique [HR-2719] - *n*

Définition :
Intervalle de temps séparant deux passages consécutifs de la lune au même noeud de son orbite. La durée moyenne du mois draconitique est actuellement de 27,21222 jours solaires moyens.

---

mois lunaire [HR-2720] - *n*

Définition :
Valeur de la lunaison arrondie à un nombre entier de jours.

---

mois sidéral [HR-2721] - *n*

Définition :
Intervalle de temps séparant deux conjonctions successives de la lune avec une étoile fixe déterminée. La durée moyenne du mois sidéral est actuellement de 27,321661 jours solaires moyens.

---

mois tropique [HR-2722] - *n*

Définition :
Durée moyenne d'une révolution de la lune autour de la terre, rapportée à l'équinoxe de printemps (point vernal). Cette durée est actuellement de 27,321582 jours solaires moyens.

---

mole [HR-2725] - *n*

Définition :
Unité de quantité de matière du système international.

---

môle [HR-2723] - *n*

Définition :
Construction massive, généralement en pierres et en ciment servant de jetée ou de brise-lames.

---

môle [HR-2724] - *n*

Définition :
Terre plein séparant deux bassins ou darses parallèles.

Voir aussi :

- dock (HR-1332)
- débarcadère (HR-1169)
- appontement (HR-203)

---

moment [HR-2726] - *n*

Définition :
Produit vectoriel de la force appliquée à un point matériel (ou de sa vitesse, ou d'une autre grandeur vectorielle) par le vecteur joignant un point de référence fixe à ce point matériel, ou somme de tels moments élémentaires pour tous les points d'un système matériel.

Également la projection de ce moment sur un axe fixe passant par le point de référence.

Voir aussi :

- moment magnétique (HR-2728)

---

moment d'inertie [HR-2727] - *n*

Définition :
Somme des produits de la masse de chaque élément matériel d'un corps par le carré de sa distance à un axe donné lié à ce corps.

---

moment magnétique [HR-2728] - *n*

Définition :
Produit de la distance entre les deux pôles magnétiques d'un aimant et de leur masse magnétique commune.

---

monochromatique [HR-2729] - *adj*

Définition :
Caractérise une lumière correspondant à une longueur d'onde déterminée, ou, en pratique, à une bande spectrale très étroite autour de cette longueur d'onde.

---

montage [HR-2731] - *n*

Définition :
Mise en place et assemblage, généralement sur un support translucide pour en permettre la reproduction par photocopie, d'une série d'images partielles destinées à composer une image d'ensemble.

---

montagne [HR-2732] - *n*

Définition :
Forme de relief caractérisée par son altitude relativement élevée et, généralement, par la forte dénivellation entre sommets et fonds de vallées.

---

montagne [HR-2733] - *n*

Définition :
Forme de relief caractérisée par son altitude relativement élevée et, généralement, par la forte dénivellation entre sommets et fonds de vallées.

---

montagnes [HR-2735] - *n*
massif - *n*

Définition :
En morphologie sous-marine, ensemble complexe et de grandes dimensions de dorsales et de monts sous-marins.

Voir aussi :

- cordillère (HR-988)

---

montagne sous marine [HR-2734] - *n*

Définition :
Sur le sol marin, une subdivision bien détachée d'un ensemble élevé et vaste.

Voir aussi :

- cordillère (HR-988)
- cordillère (HR-988)

---

montre [HR-2736] - *n*

Définition :
Instrument portatif qui sert à indiquer l'heure.

Voir aussi :
- horloge (HR-2039)

---

montre d'habitacle [HR-5145] - *n*

Définition :
Horloge de référence, en général installée dans le local de navigation, qui définit le temps en usage à bord d'un navire. Elle peut être équipée de répéteurs dans divers autres locaux.

---

montre de comparaison [HR-2737] - *n*

Définition :
Montre d'observation dont l'état a été déterminé par comparaison avec un chronomètre.

---

mont sous-marin [HR-2730] - *n*
mont - *n*

Définition :
En morphologie sous-marine, élévation isolée d'origine volcanique de grandes dimensions, de forme générale conique, s'élevant à 1 000 mètres ou plus au-dessus du fond de la mer environnant. Le mont est un pic ou un guyot selon que le sommet est pointu ou aplati.

---

monture de réticule [HR-2738] - *n*
bague de réticule - *n*

Définition :
Anneau en travers duquel est tendu le système de fils, ou cheveux, d'un réticule ; anneau support d'un réticule gravé.

---

mosaïque contrôlée photographique [HR-2741] - *n*
mosaïque contrôlée - *n*

Définition :
Mosaïque d'images photographiques aériennes ayant subi un traitement géométrique relativement élaboré (mise à l'échelle, redressement, etc.), assemblées à l'aide d'un réseau de points identifiés par couples sur chaque paire de clichés contigus.

Voir aussi :
- orthophotomosaïque (HR-3025)
- mosaïque d'images (HR-2739)

---

mosaïque d'images [HR-2739] - *n*

Définition :
Assemblage d'images ayant subi certains traitements géométriques (adaptation d'échelle) et le cas échéant radiométriques destinés à améliorer la qualité des raccords.

---

mosaïque d'images de sonar

Définition :
Mosaïque d'images obtenue à l'aide des images fournies par le

à balayage latéral [HR-2740] - *n*

système d'affichage d'un sonar à balayage latéral.

---

mot [HR-2742] - *n*

Définition :
Subdivision adressable d'une mémoire d'ordinateur capable de contenir un objet logique élémentaire bien défini. En général, constitué d'un nombre entier d'octets.

---

mouillage [HR-2743] - *n*

Définition :
Action de mettre à l'eau l'ancre d'un navire ou le système d'ancrage sur le fond d'un équipement quelconque (bouée, appareil de mesure, etc.).

---

mouillage [HR-2744] - *n*

Définition :
Zone utilisée ou pouvant être utilisée par les navires pour y mouiller.

---

mouillage [HR-5146] - *n*
ancrage - *n*

Définition :
Appareillage permettant la mise à l'eau et le maintien en station d'un équipement océanographique.

---

mouillage à flotteur immergé [HR-2745] - *n*
ancrage à flotteur immergé - *n*

Définition :
Mouillage dans lequel un flotteur immergé fournit la force verticale nécessaire pour maintenir un appareil dans une position fixe par rapport au fond de la mer.

---

mouillage dangereux [HR-2746] - *n*

Définition :
Mouillage où un navire ne peut s'éviter librement sur son ancre sans courir ou faire courir certains risques, par exemple heurter une obstruction, ou un autre navire.

---

mouillage de quarantaine [HR-2747] - *n*

Définition :
Emplacement réservé au mouillage des navires soumis, conformément aux règlements de police, à un isolement temporaire en raison de risques de contagion, ou plus généralement à toute forme d'isolement temporaire.

---

mouillage malsain [HR-2748] - *n*

Définition :
Mouillage où le fond est de mauvaise tenue, ou présente des risques d'engager l'ancre.

---

mouiller [HR-2749] - *vt*

Définition :
Laisser filer à la mer, mettre à l'eau, comme par exemple, mouiller une ancre, mouiller une bouée.

---

mouiller [HR-2750] - *vt*

Définition :
Laisser filer à la mer, mettre à l'eau, comme par exemple, mouiller une ancre, mouiller une bouée.

---

mouiller [HR-5147] - *vi*

Définition :
En parlant d'un navire, mouiller son ancre.

---

mousson [HR-2751] - *n*

Définition :
Vent régional régulier des régions tropicales, caractérisé par sa persistance saisonnière et par un changement marqué de sa direction d'une saison à l'autre, plus particulièrement lorsque ses caractéristiques sont dues à la différence d'échauffement entre une masse continentale et l'océan voisin.

---

mouton [HR-2752] - *n*

Définition :
Petite crête de vague écumante qui apparait par brise de force 4 à 5 de l'échelle Beaufort.

Voir aussi :
- déferlement (HR-1193)

---

mouvement diurne [HR-2753] - *n*

Définition :
Mouvement apparent d'ensemble présenté par les astres, par suite de la rotation de la Terre sur elle-même.

---

mouvement du pôle [HR-2754] - *n*

Définition :
Déplacement plus ou moins régulier du pôle instantané de rotation nord de la terre par rapport à un pôle fixe conventionnel. Sa trajectoire s'appelle la polhodie; elle s'inscrit dans un cercle de 30 mètres de diamètre environ.

---

mouvement en arrière [HR-2755] - *n*

Définition :
Déplacement d'un navire dans la direction opposée à son cap.

---

mouvement ondulatoire [HR-2756] - *n*

Définition :
Onde de déplacement au sein d'un milieu fluide ou élastique, sans déplacement continu important des particules.

---

mouvement relatif [HR-2757] - *n*

Définition :
Déplacement d'un objet par rapport à un autre objet, c'est-à-dire son mouvement dans un référentiel lié à ce dernier objet. La direction de ce déplacement est appelée direction du mouvement relatif, et sa vitesse, vitesse du mouvement relatif ou vitesse relative. Le mouvement relatif d'un corps céleste par rapport à la terre s'appelle mouvement apparent.

mouvements de marée [HR-2758] - *n*

Définition :
Mouvements des masses d'eaux de la mer comprenant les déplacements verticaux dus à la marée et les déplacements horizontaux dus aux courants de marée.

---

moyenne annuelle de la variation séculaire du champ magnétique [HR-2759] - *n*

Définition :
Variation séculaire du champ magnétique terrestre évaluée sur une période de un an.

---

moyenne pondérée [HR-2760] - *n*

Définition :
Somme des produits des valeurs d'une série par le poids affecté à chacune d'elles, divisée par la somme des poids.

---

multiplex [HR-2761] - *n*

Définition :
Stéréorestituteur où l'image plastique est obtenue par projection optique des clichés des couples sur un petit écran solidaire du dispositif de tracé, examiné par la méthode des anaglyphes.

---

mur de soutènement [HR-2762] - *n*

Définition :
Structure ou compartimentage en maçonnerie destiné à retenir la terre ou à en prévenir le glissement. En travaux maritimes, un but fréquent est de protéger le rivage contre l'érosion due aux vagues.

---

musoir [HR-2763] - *n*

Définition :
Extrémité d'une digue, d'une jetée, d'un môle, souvent renforcée.

---

nadir [HR-2764] - *n*

Définition :
Point de la sphère céleste qui se trouve sur la verticale descendante de l'observateur. Le point diamétralement opposé s'appelle le zénith.

---

nadir au sol [HR-2765] - *n*

Définition :
Point du sol situé à la verticale du centre de perspective de l'objectif d'une chambre photographique.

---

nadir de la photographie [HR-2766] - *n*
nadir - *n*
point nadiral - *n*

Définition :
En photogrammétrie aérienne intersection de la verticale du centre de perspective de l'objectif d'une chambre photographique avec le plan de la photographie.

---

nadir sur la carte [HR-2767] - *n*

Définition :
Sur une carte, point correspondant à la position du nadir au sol d'une photographie.

---

nanoseconde [HR-2768] - *n*

Définition :
Un milliardième de seconde.

---

nappe de brouillard [HR-2769] - *n*

Définition :
Brouillard en banc discontinu.

---

nature de fond [HR-2770] - *n*

Définition :
Qualité du fond de la mer en un lieu donné : matière dont ce fond est constitué et caractéristiques physiques de cette matière.

---

nature de fond [HR-2771] - *n*

Définition :
Qualité du fond de la mer en un lieu donné : matière dont ce fond est constitué et caractéristiques physiques de cette matière.

Voir aussi :
- nature de fond (HR-2770)

---

nature de fond [HR-2772] - *n*

Définition :
Légende normalisée utilisée sur les documents de levé et les cartes marines pour indiquer cette qualité.

Voir aussi :
- nature de fond (HR-2770)

---

nautique [HR-2773] - *adj*

Définition :
Qui appartient ou se rapporte à la navigation maritime ou fluviale.

---

nautophone [HR-2774] - *n*

Définition :
Corne de brume comportant une membrane métallique mise en vibration électriquement.

---

navarea [HR-2775] - *n*
zone Navarea - *n*

Définition :
Nom donné à chacune des zones, numérotées de I à XVI, partageant le domaine maritime mondial pour la mise en oeuvre du Système Mondial d'Avertissements de Navigation.

---

navarea [HR-2776] - *n*
zone Navarea - *n*
avertissement navarea - *n*

Définition :
Nom donné aux avertissements de navigation diffusés dans le cadre du Système Mondial d'Avertissements de Navigation.

avertissement de zone - *n*

---

navigabilité [HR-2777] - *n*

Définition :
Aptitude d'un navire à la navigation.

---

navigabilité [HR-2778] - *n*

Définition :
Aptitude d'une étendue d'eau, d'un cours d'eau, à se prêter à la navigation.

---

navigable [HR-2779] - *adj*

Définition :
Se dit d'une étendue d'eau, d'un cours d'eau, où la navigation est possible.

---

navigation [HR-2780] - *n*

Définition :
Art de conduire un navire, un aéronef, et plus généralement un véhicule, d'un point à un autre, suivant un trajet et éventuellement un horaire prédéterminé.

---

navigation [HR-2781] - *n*

Définition :
Mise en oeuvre des techniques diverses qui permettent cette conduite dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité, spécialement celles qui concernent la localisation du navire (ou autre véhicule) et à l'aménagement des routes à suivre.

---

navigation [HR-2782] - *n*

Définition :
Mise en oeuvre des techniques diverses qui permettent cette conduite dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité, spécialement celles qui concernent la localisation du navire (ou autre véhicule) et à l'aménagement des routes à suivre.

---

navigation acoustique [HR-2785] - *n*

Définition :
Navigation maritime avec localisation par un système utilisant des ondes acoustiques.

---

navigation aérienne [HR-2786] - *n*
navigation aéronautique - *n*

Définition :
Navigation des aéronefs.

Voir aussi :
- navigation de surface (HR-2790)
- navigation en surface (HR-2796)

---

navigation à l'estime [HR-2783] - *n*
estime - *n*

Définition :
Méthode de navigation d'un navire ou aéronef faisant usage de la seule estime pour déterminer sa position courante à partir d'une position initiale.

navigation à l'estime [HR-2784] - *n*
estime - *n*

Définition :
Méthode de navigation d'un navire ou aéronef faisant usage de la seule estime pour déterminer sa position courante à partir d'une position initiale.

---

navigation astronomique [HR-2787] - *n*

Définition :
Navigation avec localisation à l'aide d'observations astronomiques.

---

navigation au long cours [HR-2788] - *n*

Définition :
Navigation à grande distance.

Antonyme(s) :
- cabotage (HR-563)
- cabotage (HR-563)
- navigation en vue de terre (HR-2797)

---

navigation côtière [HR-5148] - *n*

Définition :
Au sens juridique, navigation à courte distance, dans des limites définies par la réglementation, plus restreintes que celles du cabotage.

---

navigation dans le plan [HR-2789] - *n*

Définition :
Méthode de navigation, dans laquelle on considère la terre comme localement plane.

---

navigation des sous-marins [HR-2791] - *n*

Définition :
Navigation des sous-marins en surface aussi bien qu'en plongée.

Voir aussi :
- navigation en plongée (HR-2795)

---

navigation de surface [HR-2790] - *n*
navigation en surface - *n*

Définition :
Navigation à la surface de la mer de tous les véhicules marins à l'exception des sous-marins en plongée.

Voir aussi :
- navigation en plongée (HR-2795)

Antonyme(s) :
- navigation en plongée (HR-2795)

---

navigation Doppler [HR-2792] - *n*

Définition :
Navigation dans laquelle la position est déterminée par intégration des données de vitesse d'un loch Doppler et d'un indicateur de cap, ou en navigation aérienne, des données d'un équipement capable

de mesurer la vitesse absolue de l'aéronef et d'un indicateur de cap.

---

navigation en gisement [HR-2793] - *n*

Définition :
Navigation se référant au nord du quadrillage des documents utilisés.

---

navigation en plongée [HR-2795] - *n*
navigation sous-marine - *n*

Définition :
Navigation d'un sous-marin ou engin submersible lorsqu 'il est entièrement sous la surface, à l'exception éventuellement de certains appendices tels qu'un schnorkel.

Antonyme(s) :
- navigation de surface (HR-2790)

---

navigation en projection de Mercator [HR-2794] - *n*

Définition :
Navigation dans laquelle on utilise une carte mercator ou un canevas mercator.

---

navigation en surface [HR-2796] - *n*

Définition :
Navigation d'un sous-marin ou engin submersible qui n'est pas en plongée.

Voir aussi :
- navigation en plongée (HR-2795)

---

navigation en vue de terre [HR-2797] - *n*
navigation côtière - *n*

Définition :
Navigation maritime qui utilise les amers situés à terre pour localiser le navire.

Antonyme(s) :
- navigation au long cours (HR-2788)

---

navigation en vue de terre [HR-2798] - *n*
navigation côtière - *n*

Définition :
Navigation maritime qui utilise les amers situés à terre pour localiser le navire.

---

navigation fluviale [HR-5149] - *n*

Définition :
Navigation sur la partie non maritime des fleuves et autres cours d'eau.

---

navigation hauturière [HR-2799] - *n*

Définition :
Navigation maritime au large, relevant de moyens de localisation autonomes ou d'aides à la navigation à longue portée, dont

quelques uns peuvent assurer une couverture mondiale. Par opposition à navigation locale.

Voir aussi :

- navigation au long cours (HR-2788)

Antonyme(s) :

- navigation locale (HR-2802)

---

navigation hyperbolique [HR-2800] - *n*

Définition :
Navigation dans laquelle on utilise un système (de radiolocalisation) hyperbolique.

---

navigation inertielle [HR-2801] - *n*

Définition :
Navigation dans laquelle la position est déterminée par double intégration des données d'accélération fournies par un système d'accéléromètres.

---

navigation intégrée [HR-5150] - *n*

Définition :
Navigation dans laquelle la position est déterminée par un traitement automatique combinant de manière optimale des données de plusieurs systèmes ou capteurs différents.

---

navigation locale [HR-2802] - *n*

Définition :
Navigation maritime à courte distance des côtes, se satisfaisant d'aides à la navigation de portée limitée.

Antonyme(s) :

- navigation hauturière (HR-2799)
- navigation hauturière (HR-2799)

---

navigation loxodromique [HR-2803] - *n*

Définition :
Navigation dans laquelle les routes suivies sont des loxodromies.

---

navigation maritime [HR-2804] - *n*

Définition :
Navigation en mer de tous les véhicules marins ou sous-marins.

---

navigation mixte [HR-2805] - *n*

Définition :
Navigation dans laquelle les routes suivies sont des orthodromies et des loxodromies. Le plus souvent les parties loxodromiques sont destinées à tronquer le trajet orthodromique pour éviter les hautes latitudes.

---

navigation

Définition :
Navigation dans laquelle les routes suivies sont des orthodromies

orthodromique [HR-2806] - *n*

(arcs de grand cercle). En pratique, les routes orthodromiques sont découpées en un nombre convenable d'arcs de loxodromie, pour permettre la navigation classique à cap constant.

---

navigation par satellites [HR-2807] - *n*

Définition :
Navigation utilisant un système de positionnement par satellites de navigation.

---

navigation sur la sphère [HR-2808] - *n*

Définition :
Méthode de navigation dans laquelle on tient compte de la courbure de la terre assimilée à une sphère ou un ellipsoïde.

---

navigation terrestre [HR-2809] - *n*

Définition :
Navigation le long de parcours effectués sur la terre ferme ou sur la glace. Une telle navigation est pratiquée dans le cas de traversée de régions dépourvues de routes ou de repères, où l'on est obligé d'employer des méthodes similaires à celles de la navigation maritime ou aérienne.

---

naviguer au loch [HR-2810] - *vi*

Définition :
Se dit d'un navire naviguant à l'estime, en utilisant les données d'un loch pour déterminer sa vitesse.

---

navire [HR-5151] - *n*
bateau - *n*

Définition :
Au sens le plus général, construction flottante conçue pour naviguer en mer en assurant sa propre propulsion. Ce terme a une valeur juridique précise.

---

navire hydrographique [HR-2811] - *n*
bâtiment hydrographique - *n*
navire hydrographe - *n*

- *restriction temporelle :*

Terme ancien à rejeter

Définition :
Navire spécialement équipé pour effectuer des levés hydrographiques.

---

navire hydro-océanographique [HR-2812] - *n*
bâtiment hydro-océanographique - *n*

Définition :
Navire ayant les capacités d'un navire hydrographique et d'un navire océanographique.

---

navire météorologique stationnaire [HR-

Définition :
Navire chargé d'opérer à l'emplacement d'une station océanique.

2813] - *n*
NMS - *n*

---

navire océanographique [HR-2814] - *n*
bâtiment hydro-océanographique - *n*

Définition :
Navire spécialement équipé pour effectuer des levés océanographiques. Le terme ancien navire océanographe est à rejeter.

---

navire satellite [HR-2815] - *n*

Définition :
Navire auxiliaire utilisé dans la méthode de sondage en parallèle.

---

navisphère [HR-2816] - *n*
tête de veau - *n*

Définition :
Globe céleste spécialement conçu pour être utilisé en navigation astronomique.

Voir aussi :
- planisphère (HR-3285)

NAVTEX [HR-2817] - *n*

Définition :
Système télégraphique en bande étroite à impression directe pour la transmission des renseignements sur la sécurite maritime.

---

nébulosité [HR-2818] - *n*
nébulosité totale - *n*

Définition :
Fraction du ciel couverte par les nuages, tous genres confondus. Elle s'évalue en fractions 1/8 ou octas. On utilise parfois la nébulosité partielle, correspondant à un certain genre de nuages.

Voir aussi :
- genres de nuages (HR-1855)

---

necton [HR-2819] - *n*

Définition :
Ensemble des animaux du domaine pélagique qui nagent activement, comme presque tous les grands crustacés, les mollusques céphalopodes, les poissons et les mammifères marins.

---

négatif [HR-2820] - *n*
- *note d'usage :* Terme couramment substitué à l'expression image négative.

image négative - *n*

Définition :
Image photographique sur film, plaque ou papier, où la valeur (clair ou sombre) de chaque élément de l'image est en fonction inverse de celle du modèle, et, dans le cas de la couleur, où la tonalité de cet élément est complémentaire de celle du modèle.

---

neige [HR-2821] - *n*

Définition :
Précipitation de fins cristaux de glace, de forme ramifiée, parfois en étoile.

névé [HR-2822] - *n*

Définition :
Vieille neige devenue granuleuse, compacte et dense à la suite de divers processus de fonte, de regel et de sublimation et sublimation inverse.

---

newton [HR-2823] - *n*
N - *n*

Définition :
Unité de force du système international.

---

nilas [HR-5152] - *n*

Définition :
Couche de glace mince et élastique, ondulant facilement sous les vagues et la houle ou sous la pression, et formant sous la pression des avancées en forme de doigts entrecroisés. Cette couche a une surface mate et peut atteindre 10 cm d'épaisseur.

---

niveau [HR-2824] - *n*

Définition :
Surface horizontale ou quasi horizontale, et par extension lieu des points possédant une caractéristique commune, à condition qu'il soit voisin d'une surface horizontale ; voir par exemple niveau de la mer ou d'une étendue d'eau, niveau moyen, niveau de référence.

Voir aussi :
- niveau de la mer (HR-2832)
- niveau moyen de la mer (HR-2842)
- niveau de mi-marée (HR-2834)
- niveau de la mer au repos (HR-2833)

---

niveau [HR-2825] - *n*

Définition :
Instrument destiné à mesurer avec précision des différences d'altitude entre points rapprochés, par nivellement direct. Il se compose essentiellement d'une lunette et d'un dispositif permettant de rendre son axe optique horizontal avec une grande précision, et/ou de corriger un défaut résiduel d'horizontalité.

Voir aussi :
- (HR-4794)

---

niveau à bulle [HR-2826] - *n*

Définition :
Niveau utilisant une nivelle pour assurer l'horizontalité de la ligne de visée.

Voir aussi :
- (HR-4794)

---

niveau à lunette fixe [HR-2827] - *n*

Définition :
Niveau dont la lunette est fixée au socle de l'instrument soit au moyen d'une fixation rigide, soit au moyen d'une fixation à

charnière actionnée par une vis micrométrique.

---

niveau à lunette inclinable [HR-2828] - *n*

Définition :
Niveau dans lequel le réglage final de l'horizontalité de la ligne de visée s'obtient par de petites rotations de la lunette autour d'un axe horizontal.

---

niveau à lunette réversible [HR-2829] - *n*

Définition :
Niveau dont la lunette solidaire de la nivelle repose sur des supports en forme d'Y, et peut tourner sur ces supports autour de son axe longitudinal ou être soulevée et retournée bout pour bout.

---

niveau automatique [HR-2830] - *n*

Définition :
Niveau dans lequel un dispositif automatique introduit dans le système optique assure l'horizontalité de la ligne de visée.

---

niveau de calage [HR-2831] - *n*

Définition :
Nivelle fixée à l'embase d'un instrument d'observation, servant à niveler cette embase et, indirectement, à rendre vertical l'axe vertical de l'instrument.

---

niveau de la mer [HR-2832] - *n*

Définition :
Niveau de la surface de la mer supposée calme, débarrassée de l'agitation due aux vagues et à la houle, fréquemment comparé à un niveau de référence. Les observations du niveau de la mer portant sur une certaine période sont souvent destinées à évaluer le niveau de la mer minimal, maximal et moyen.

---

niveau de la mer au repos [HR-2833] - *n*

Définition :
Niveau que prendrait la surface de la mer en l'absence de surcote ou décote due au vent. A ne pas confondre avec le niveau moyen de la mer ou le niveau de mi-marée.

---

niveau de mi-marée [HR-2834] - *n*

Définition :
Moyenne des hauteurs des pleines et basses mers observées pendant un intervalle de temps donné. Il peut différer légèrement du niveau moyen de la mer et du niveau moyen des plus fortes marées.

---

niveau de réduction des sondes [HR-2835] - *n*
niveau de référence des sondes - *n*
zéro des sondes - *n*
zéro

Définition :
Niveau de référence pour la mesure des profondeurs et des hauteurs découvrantes, lors d'un levé hydrographique.

hydrographique - *n*

---

niveau de référence [HR-2836] - *n*
zéro - *n*
surface de référence - *n*

Définition :
Niveau choisi comme surface de référence pour la définition des altitudes ou des profondeurs.

Voir aussi :
- plan horizontal de référence (HR-3257)
- plan horizontal de référence (HR-3257)

---

niveau de référence des cartes marines [HR-2837] - *n*
niveau de référence des cartes - *n*
zéro des cartes marines - *n*
zéro des cartes - *n*

Définition :
Niveau de référence des profondeurs indiquées sur les cartes marines, qui est également celui des hauteurs de marée prédites dans les annuaires des marées. Il est d'ordinaire choisi aussi voisin que possible d'un niveau de marée convenable, par exemple le niveau des plus basses mers.

Voir aussi :
- plan horizontal de référence (HR-3257)
- zéro des marées (HR-4629)

---

niveau de référence des cartes marines [HR-2838] - *n*
niveau de référence des cartes - *n*
zéro des cartes marines - *n*
zéro des cartes - *n*

Définition :
Niveau de référence des profondeurs indiquées sur les cartes marines, qui est également celui des hauteurs de marée prédites dans les annuaires des marées. Il est d'ordinaire choisi aussi voisin que possible d'un niveau de marée convenable, par exemple le niveau des plus basses mers.

---

niveau de référence des prédictions de marée [HR-2839] - *n*

Définition :
Niveau de référence des hauteurs de marée prédites dans les annuaires de marée.

Voir aussi :
- niveau de référence des cartes marines (HR-2837)
- niveau de référence des cartes marines (HR-2838)
- niveau de référence des cartes marines (HR-2837)

---

niveau des plus basses mers [HR-2840] - *n*

Définition :
Niveau de la plus grande basse mer observée en un lieu donné, compte non tenu toutefois d'évènements exceptionnels.

---

niveau moyen [HR-2841] - *n*

Définition :
Niveau moyen d'une étendue d'eau sur une période donnée.

---

niveau moyen de la mer [HR-2842] - *n*

Définition :
Moyenne des hauteurs de marée observées à un endroit déterminé pendant un intervalle de temps donné, les hauteurs de marée étant prises au moins toutes les heures et mesurées à partir d'un niveau de référence prédéterminé (zéro des cartes).

---

niveau moyen de référence [HR-2843] - *n*

Définition :
Niveau moyen de la mer adopté par convention comme niveau de référence des altitudes. Ce niveau peut différer de celui obtenu à partir d'observations portant sur une période plus longue.

---

niveau moyen des plus fortes marées [HR-2844] - *n*

Définition :
Niveau situé à mi-hauteur entre celui de la plus forte pleine mer et celui de la plus forte basse mer en un lieu donné.

Voir aussi :
- niveau de mi-marée (HR-2834)
- niveau de mi-marée (HR-2834)

---

niveau sphérique [HR-2845] - *n*

Définition :
Niveau à bulle utilisant une nivelle sphérique.

---

niveler [HR-2846] - *vt*

Définition :
Rendre plan et généralement horizontal un terrain accidenté.

---

niveler [HR-2847] - *vt*

Définition :
Mettre en position correcte un objet dont un élément, ligne ou surface, doit être rendu horizontal. Plus spécialement, effectuer cette opération sur un instrument de géodésie ou de topographie lors de sa mise en station.

---

niveler [HR-2848] - *vt*

Définition :
Exécuter une opération de nivellement.

---

nivelle [HR-2849] - *n*
fiole - *n*
fiole de niveau - *n*

Définition :
Elément sensible d'un niveau à bulle, constitué d'un petit récipient de verre entièrement fermé, dont la surface interne supérieure est courbe, incomplètement rempli d'un liquide très mobile (alcool ou éther) de manière à laisser se former une bulle d'air, ou de gaz, qui demeure en équilibre à la partie la plus élevée du récipient. Suivant la forme géométrique de la surface interne utile, on distingue des nivelles sphériques, toriques, ou à double courbure.

---

nivelle [HR-2850] - *n*
fiole - *n*
fiole de niveau - *n*

Définition :
Ensemble d'une nivelle au sens précédent et d'une monture comportant éventuellement un dispositif de réglage, qui est partie intégrante d'un niveau à bulle, ou une partie intégrante ou un

accessoire d'un instrument de géodésie ou de topographie.

---

nivelle à fourche [HR-2851] - *n*
niveau à pattes - *n*
niveau cavalier - *n*

Définition :
Nivelle pouvant être placée sur l'axe horizontal d'un instrument d'observation géodésique ou astronomique et parallèlement à cet axe, grâce à deux pattes en Y renversé posées directement sur les tourillons de la lunette ; la nivelle à fourche sert à mesurer l'inclinaison de L'axe horizontal.

---

nivellement [HR-2852] - *n*

Définition :
Action de mesurer les différences d'altitude entre points de la surface terrestre.

---

nivellement [HR-2853] - *n*

Définition :
Ensemble des opérations ayant pour objet de déterminer les altitudes d'un réseau de points par rapport à une surface bien définie choisie comme niveau de référence.

---

nivellement [HR-2854] - *n*

Définition :
Action de niveler un instrument au sens.

---

nivellement à la mire [HR-2855] - *n*

Définition :
Nivellement fournissant la différence d'altitude entre deux points peu éloignés (dénivelée) par deux lectures d'un niveau sur une mire de nivellement placée en chacun de ces points.

---

nivellement barométrique [HR-2856] - *n*

Définition :
Nivellement où les différences d'altitude entre points sont déterminées à partir de mesures de la pression atmosphérique.

---

nivellement de précision [HR-2857] - *n*

Définition :
Nivellement direct de haute précision (1er ordre).

---

nivellement direct [HR-2858] - *n*
nivellement géométrique - *n*

Définition :
Nivellement qui consiste à déterminer les altitudes d'un réseau de points (réseau de nivellement) par une méthode de cheminement à portées courtes entre points successifs, les dénivelées de chaque portée étant mesurées par nivellement à la mire. Les réseaux de nivellement sont la plupart du temps hiérarchisés (nivellement de 1er ordre, 2e, 3e, 4e ordre). Ce classement se réfère aux méthodes d'observation et de traitement. Il se traduit inévitablement par une légère dégradation de la précision mais s'efforce de préserver l'homogénéité.

---

nivellement

Définition :
Méthode de nivellement qui consiste à déterminer les différences

hydrographique [HR-2859] - *n*

d'altitude entre points à partir de leur hauteur au-dessus d'un plan d'eau au repos, tel que la surface d'un lac, ou la surface de la mer au moment de l'étale de courant.

---

nivellement hydrostatique [HR-2860] - *n*

Définition :
Méthode de nivellement qui consiste à mesurer la dénivelée entre deux points en transportant de l'un à l'autre une référence d'horizontale à l'aide d'un tuyau rempli d'eau, dont on observe le niveau à chaque extrémité.

---

nivellement hypsométrique [HR-2861] - *n*

Définition :
Détermination des altitudes au-dessus du niveau de la mer par la mesure de la température du point d'ébullition de l'eau.

Voir aussi :

- hypsomètre (HR-2077)
- hypsomètre (HR-2077)

---

nivellement indirect [HR-2862] - *n*
nivellement géodésique - *n*
nivellement trigonométrique - *n*

Définition :
Nivellement qui consiste à déterminer les dénivelées entre points relativement distants, à partir des distances horizontales et des angles verticaux mesurés aux points de station.

---

nivellement indirect [HR-2863] - *n*
nivellement géodésique - *n*
nivellement trigonométrique - *n*

Définition :
Nivellement qui consiste à déterminer les dénivelées entre points relativement distants, à partir des distances horizontales et des angles verticaux mesurés aux points de station.

---

nivellement par visées réciproques [HR-2864] - *n*

Définition :
Nivellement indirect dans lequel les angles verticaux (distances zénithales) entre deux points ont été mesurés simultanément en chacun de ces points en vue d'éliminer les erreurs dues à la réfraction.

---

noctiluque [HR-2865] - *n*

Définition :
Protozoaire flagellé marin microscopique, de forme généralement sphérique, à la source de certains phénomènes de luminescence en nappe qu'on observe dans les eaux côtières.

---

nodules polymétalliques

Définition :
Concrétions noires ou brun foncé, répandues parfois sur de vastes étendues au fond de l'océan, formées de couches métallifères

[HR-2866] - *n*
nodules - *n*

(manganèse, cobalt, fer, nickel) concentriques autour d'un noyau.

---

noeud [HR-2867] - *n*

Définition :
Point commun à plus de deux éléments d'un système graphique complexe, d'un réseau, par exemple : croisement de plusieurs voies de communications ; point commun à plusieurs cheminements de nivellement ou à plusieurs côtés d'une polygonation.

---

noeud [HR-2868] - *n*

Définition :
Chacun des deux points d'intersection de l'orbite d'un corps céleste avec un plan de référence. Celui-ci est le plan de l'écliptique dans le cas d'une planète ou d'une comète, ou le plan de l'équateur de la planète dans le cas d'un satellite de celle-ci. On distingue le noeud ascendant et le noeud descendant suivant que l'astre coupe le plan de l'orbite de l'astre principal du sud au nord, ou du nord au sud. La ligne joignant les noeuds s'appelle ligne des noeuds.

Voir aussi :
- rétrogradation des noeuds (HR-3854)
- point nodal (HR-3385)
- rétrogradation des noeuds (HR-3854)

---

noeud [HR-2869] - *n*

Définition :
Dans un système d'ondes stationnaires, point où les variations de l'une des caractéristiques de ce système ont une amplitude nulle ou minimale. L'ensemble de ces points est une ligne nodale ou une surface nodale.

---

noeud [HR-2870] - *n*

Définition :
Points d'une onde stationnaire (ou clapotis) où l'amplitude du mouvement vertical est minimale (ou nulle) et où les valeurs de la vitesse horizontale sont maximales.

---

noeud [HR-2871] - *n*

Définition :
Unité de vitesse utilisée en navigation correspondant à un mille marin par heure.

---

noeud de loch [HR-2872] - *n*

Définition :
Chacune des marques faites sur une ligne de loch graduée.

---

nom [HR-2873] - *n*

Définition :
Ce mot sert à désigner les indications N (nord), ou S (sud) qui complètent les valeurs de la latitude ou de la déclinaison. Lorsqu'une latitude et une déclinaison sont toutes deux N ou toutes deux S, on peut dire qu'elles sont de même nom, si elles sont l'une N et l'autre S, qu'elles sont de noms contraires.

---

nord [HR-5153] - *adj*

Définition :
Qui se trouve au nord, ou dans l'hémisphère nord.

---

nord du compas [HR-2874] - *n*

Définition :
Direction de référence, voisine du nord vrai, indiquée par un compas.

---

nord du quadrillage [HR-2875] - *n*

Définition :
Direction de la famille de lignes d'un quadrillage la plus voisine du nord géographique.

---

nord du quadrillage [HR-2876] - *n*

Définition :
Direction de la famille de lignes d'un quadrillage la plus voisine du nord géographique.

---

nord magnétique [HR-2877] - *n*

Définition :
Direction de la composante horizontale du champ magnétique terrestre.

---

nord vrai [HR-2878] - *n*
nord - *n*
nord géographique - *n*

Définition :
Dans le plan horizontal d'un lieu, direction indiquée par la projection orthogonale de la direction du pôle céleste nord. C'est aussi la trace du plan méridien astronomique sur ce plan horizontal.

---

normale [HR-2879] - *n*

Définition :
Droite perpendiculaire à une surface, à une ligne.

---

normale [HR-2880] - *n*

Définition :
Droite perpendiculaire à la surface de l'ellipsoïde de référence. La verticale est par définition la normale au géoïde.

---

norme [HR-2881] - *n*
standard - *n*
• *note d'usage :* déconseillé dans cette acception.

Définition :
Ensemble de règles définissant les caractéristiques essentielles d'un produit, d'une méthode, etc., établies par une autorité officielle nationale ou internationale.

---

northing [HR-2882] - *n*

Définition :
Nom de l'ordonnée, emprunté à l'anglais, dans le cas particulier de la projection MTU.

---

nouveau tirage d'une carte [HR-2883] - *n*

Définition :
Réimpression comportant effectivement des corrections mineures non diffusées par avis aux navigateurs. Un nouveau tirage ne rend

nouveau tirage - *n* pas périmés les exemplaires du tirage précédent.

---

nouvelle glace [HR-2884] - *n*
glace nouvelle - *n*

Définition :
Terme général s'appliquant à toute glace formée récemment. Ce terme recouvre ceux de frasil, sorbet, gadoue et shuga, qui correspondent à différents aspects de la glace formée par des cristaux qui sont encore faiblement soudés entre eux par le gel (s'ils le sont), et n'ont un aspect défini que lorsqu'ils flottent en surface.

---

noyau [HR-2885] - *n*

Définition :
Partie centrale d'un objet quelconque, se distinguant de la masse de cet objet par une densité différente.

Voir aussi :
- noyau (HR-2886)

---

noyau [HR-2886] - *n*
barysphère - *n*

Définition :
Partie centrale de la Terre, présumée liquide et contenant elle même un noyau solide ou graine.

Voir aussi :
- noyau (HR-2885)

---

nuage [HR-2887] - *n*

Définition :
Ensemble visible de fines particules d'eau liquide ou de glace, ou des deux à la fois, en suspension dans l'atmosphère. Cet ensemble peut également comporter des particules d'eau liquide ou de glace de plus grandes dimensions, des particules liquides non aqueuses ou des particules solides, provenant par exemple de vapeurs industrielles, de fumées ou de poussières.

---

numérique [HR-2888] - *adj*

Définition :
Caractérisé par un mode de représentation de l'information par des nombres.

---

numérisation [HR-2889] - *n*

Définition :
Processus de conversion de données analogiques en données numériques.

---

numéro d'hyperbole [HR-2890] - *n*

Définition :
Numéro servant à identifier chacune des hyperboles de l'un des réseaux d'un système hyperbolique de radiolocalisation.

---

nunatak [HR-2891] - *n*

Définition :
Pointement rocheux isolé, perçant la glace d'un inlandsis.

---

nutation [HR-2892] - *n*

Définition :
Ensemble des composantes à courte période du mouvement du pôle céleste par rapport au pôle de l'écliptique, distinctes de la précession. On distingue la nutation en longitude, parallèle à la précession, et la nutation en obliquité, de direction perpendiculaire. Le terme principal de la nutation a une période de 18,6 ans.

---

objectif [HR-2893] - *n*

Définition :
Dans un instrument d'optique, lentille ou système de lentilles qui reçoit directement les rayons lumineux provenant de l'objet et fournit de cet objet une première image. Dans une lunette ou un microscope, cette première image est examinée à l'aide de l'oculaire ; dans un appareil photographique, l'image fournie par l'objectif se forme directement sur la surface sensible.

---

objectif radar [HR-2894] - *n*
but radar - *n*
cible radar - *n*

Définition :
Objet qui réfléchit un signal radar avec une intensité suffisante pour produire un écho sur l'écran radar.

---

objectif sonar [HR-2895] - *n*
but sonar - *n*
cible sonar - *n*

Définition :
Objet qui réfléchit un signal sonar avec une intensité suffisante pour produire un écho pouvant être détecté par l'appareil sonar.

---

objet remarquable au radar [HR-2896] - *n*

Définition :
Objet qui renvoie un écho radar puissant.

---

obliquité de l'écliptique [HR-2897] - *n*

Définition :
Angle aigu entre les plans de l'écliptique et de l'équateur. Sa valeur est de 23° 27'environ.

---

obliquité du cadre [HR-2898] - *n*

Définition :
Dans une représentation cartographique, angle entre la direction du nord vrai et la direction de l'un des côtés du cadre.

---

obscur [HR-2899] - *adj*

Définition :
Qualifie le secteur dans lequel un feu n'est pas visible pour le navigateur. Ce secteur est défini par ses relèvements limites et il entoure des secteurs lumineux.

---

observation [HR-2900] - *n*

Définition :
Opération qui consiste à étudier avec attention des phénomènes, à en noter les détails et, éventuellement, à effectuer des mesures de grandeurs s'y rapportant.

---

observation [HR-2901] - *n*

Définition :
Opération correspondant à une mesure isolée.

---

observation [HR-2902] - *n*

Définition :
Résultat de cette étude ou de cette mesure.

---

observation [HR-2903] - *n*

Définition :
Résultat de cette étude ou de cette mesure.

---

observation astronomique [HR-2904] - *n*

Définition :
Observation des astres au moyen d'instruments appropriés.

---

observation astronomique [HR-2905] - *n*

Définition :
Observation de la hauteur, et parfois aussi de l'azimut d'un astre.

---

observation astronomique [HR-2906] - *n*

Définition :
Observation de la hauteur, et parfois aussi de l'azimut d'un astre.

---

observation de courant [HR-2907] - *n*

Définition :
Observation des courants marins ; les courants sont étudiés et mesurés, soit en un point fixe (point de vue d'Euler) à l'aide de courantomètres, soit en suivant le mouvement des particules (point de vue de Lagrange) à l'aide de flotteurs dérivants.

---

observation de courant [HR-2908] - *n*

Définition :
Observation des courants marins ; les courants sont étudiés et mesurés, soit en un point fixe (point de vue d'Euler) à l'aide de courantomètres, soit en suivant le mouvement des particules (point de vue de Lagrange) à l'aide de flotteurs dérivants.

Antonyme(s) :
- observation de courant (HR-2907)

---

observation de marée [HR-2909] - *n*

Définition :
Observation de hauteurs d'eau en vue de la réduction des sondes et/ou de l'étude de la marée.

---

observation magnétique [HR-2910] - *n*

Définition :
Observation locale d'un ou de plusieurs éléments du champ magnétique terrestre.

---

observation

Définition :

météorologique [HR-2911] - *n*

Observation des caractéristiques locales de l'atmosphère à des fins météorologiques.

---

observations synoptiques [HR-2912] - *n*

Définition :
Observations météorologiques faites au même instant (heure synoptique) dans de nombreuses stations afin d'obtenir une représentation générale de l'état de l'atmosphère à un moment donné.

---

observatoire de marée [HR-2913] - *n*

Définition :
Lieu où l'on fait des observations de marée. Dans un observatoire principal de marée, les observations sont faites pendant une durée suffisamment longue (plusieurs années) pour permettre de déterminer les caractéristiques de la marée particulières à cette localité. Dans un observatoire secondaire de marée, les observations sont faites pendant une durée limitée, par exemple durant les sondages dans la zone proche de cet observatoire.

Voir aussi :

- concordance (HR-5004)

---

observatoire de marée à échelles multiples [HR-2914] - *n*

Définition :
Dans une région à fort marnage ou à très faible pente du rivage, observatoire de marée comportant une série d'échelles de marée, toutes rapportées au même niveau de référence.

---

observatoire magnétique [HR-2915] - *n*

Définition :
Établissement spécialement affecté à l'observation des variations dans le temps du champ magnétique terrestre.

---

obstruction [HR-2916] - *n*

Définition :
En navigation maritime, tout obstacle, principalement artificiel, pouvant gêner les mouvements ou empêcher le passage d'un navire comme, par exemple, des blocs de béton ou des pieux.

---

obturateur [HR-2917] - *n*

Définition :
Dans un appareil photographique, dispositif permettant de régler la durée d'exposition d'une surface sensible.

---

obturateur à volets [HR-2918] - *n*

Définition :
Obturateur constitué de plusieurs lamelles (volets) métalliques orientables, comme celles d'un store vénitien, qui est généralement placé immédiatement devant ou derrière l'objectif.

---

obturateur central [HR-2919] - *n*

Définition :
Obturateur placé entre les lentilles de l'objectif constitué généralement de lamelles métalliques dont le déplacement ou le

pivotement assure l'ouverture ou la fermeture.

---

obturateur de plan focal [HR-2920] - *n*
obturateur à rideau - *n*
obturateur focal - *n*

Définition :
Obturateur placé près du plan focal, se composant généralement d'un rideau portant une fente de largeur réglable, qui se déplace très près de la surface sensible.

---

occlusion [HR-2921] - *n*

Définition :
Processus de diminution progressive de l'aire d'un secteur chaud compris entre deux fronts, aboutissant à sa disparition par jonction des masses d'air froid qui, initialement, précèdent le front chaud et suivent le front froid. Front entre les deux masses d'air froid ci-dessus après leur jonction (appelé aussi front occlus).

---

occultation [HR-2922] - *n*

Définition :
Disparition de la lumière d'un feu par masquage ou extinction, pendant certains intervalles de temps de sa période. Un feu à occultations comporte des intervalles d'obscurité de durée brève ou très brève par rapport aux durées d'émission de lumière encadrantes.

---

occultation [HR-2923] - *n*

Définition :
Disparition à la vue d'un observateur terrestre, d'un astre qui vient à être caché par un autre. Ainsi, la lune occulte une étoile lorsqu'elle passe entre l'observateur et l'étoile.

OCDE [HR-2924] - *n*

Définition :
Organisation de Coopération et de Développement Économique. Les États Membres s'engagent à promouvoir la croissance économique et l'emploi ainsi qu'à améliorer les niveaux de vie pour un développement sain et harmonieux de l'économie mondiale.

---

océan [HR-2925] - *n*

Définition :
Division majeure de l'océan mondial, représentant une vaste entité géographique individualisée.

---

océanographie [HR-2926] - *n*

Définition :
Ensemble des disciplines scientifiques ayant pour objet l'étude de l'océan et de ses limites, et qui comprend, notamment, la physique et la dynamique des masses d'eau, la chimie de l'eau de mer, la biologie marine et la géologie sous-marine. Au sens strict, le terme océanographie s'applique uniquement aux études relatives à la description du milieu marin, tandis que le terme océanologie s'applique à l'ensemble des études se rapportant plus ou moins directement à l'océan.

octant [HR-2927] - *n*

Définition :
Ancien instrument à double réflexion pour la mesure des angles, analogue au sextant, mais dont le secteur gradué n'a que 45°.

---

octet [HR-2928] - *n*
byte - *n*

Définition :
Unité d'information ou de mémoire formée de 8 bits, fréquemment utilisée pour mesurer la capacité en mémoire des équipements de traitement et de stockage informatiques. 1 Ko 10 bits = 1024 octets, 1 2 20bits = 1 048 576 octets, 1 Go =P3bits = 1 073 741 824 oc.

---

oculaire [HR-2929] - *n*

Définition :
Dans un instrument optique, système optique devant lequel on place l'oeil pour observer l'image donnée par l'objectif.

---

oculaire redresseur [HR-2930] - *n*

Définition :
Oculaire comportant un dispositif auxiliaire (véhicule) composé d'une ou deux lentilles et destiné à renverser l'image fournie par l'objectif avant que celle-ci parvienne à l'oculaire proprement dit. Ce dispositif tend à disparaître, le renversement de l'image étant actuellement obtenu au moyen de systèmes de prismes.

---

odographe [HR-2931] - *n*

Définition :
Appareil, fonctionnant mécaniquement, qui sert à indiquer le chemin parcouru et qui comprend : 1/ un indicateur de distance dont le déplacement linéaire ou angulaire est proportionnel à la longueur du chemin effectivement parcouru ; 2/ un dispositif d'orientation à compas qui permet de définir une direction de référence fixe ; 3/ un dispositif qui fournit les composantes du chemin parcouru et en réalise la totalisation ou l'intégration.

---

odomètre [HR-2932] - *n*
hodomètre - *n*
odographe - *n*

Définition :
Instrument pour la mesure des distances parcourues par un véhicule ou par un piéton. Le podomètre est un odomètre particulier.

Voir aussi :

- tachymètre (HR-4251)

---

odomètre [HR-2933] - *n*
hodomètre - *n*
odographe - *n*

Définition :
Instrument pour la mesure des distances parcourues par un véhicule ou par un piéton. Le podomètre est un odomètre particulier.

Voir aussi :

- tachymètre (HR-4251)
- tachymètre (HR-4251)

oersted [HR-2934] - *n*

Définition :
Unité CGS d'intensité de champ magnétique. Il vaut 1000/4Pi ampère par mètre.

---

offset [HR-2935] - *n*

Définition :
Procédé d'impression dérivé de la lithographie dans lequel l'image figurant sur la plaque d'impression est d'abord transférée sur une surface de caoutchouc (blanchet), puis de cette surface sur le papier. L'image figurant sur la plaque d'impression doit par conséquent être une image a l'endroit.

---

ohm [HR-2936] - *n*
omega - *n*

Définition :
Unité de résistance électrique du système international.

---

onde [HR-2937] - *n*

Définition :
Déformation mécanique, ou variation des propriétés physiques, d'un milieu matériel ou du vide, ou d'une interface entre deux milieux, dont l'élongation est une fonction périodique ou quasi-périodique des variables de temps et d'espace. En général une onde se propage, c'est-à-dire que son élongation en un point se reproduit avec un certain retard en des points différents dont les positions et les retards de phase caractérisent une direction et une vitesse de propagation. On utilise l'expression d'onde progressive pour préciser qu'on est dans ce cas.

Voir aussi :

- onde stationnaire (HR-2978)

---

onde acoustique [HR-2938] - *n*
onde sonore - *n*

Définition :
Onde de pression capable de se propager dans un milieu fluide ou solide élastique. C'est une onde longitudinale.

---

onde amortie [HR-2939] - *n*

Définition :
Onde comprenant une suite d'oscillations dont l'amplitude décroît régulièrement.

---

onde capillaire [HR-2940] - *n*

Définition :
Onde de surface liée aux forces de tension superficielle qui s'exercent sur la surface de la mer (capillarité). La longueur d'onde est inférieure à 3 cm.

---

onde composée [HR-2941] - *n*

Définition :
Onde de marée prenant naissance dans les eaux peu profondes dont la période est une fonction linéaire de celles de plusieurs ondes fondamentales.

Voir aussi :

- composante harmonique en eau peu profonde (HR-915)
- composante harmonique en eau peu profonde (HR-915)

---

onde courte [HR-2942] - *n*

Définition :
Onde radioélectrique de haute fréquence (HF), c'est-à-dire de longueur d'onde comprise entre 10 m et 100 m (fréquence comprise entre 3 et 30 MHz.

Voir aussi :
- radiofréquence (HR-3648)

---

onde d'oscillation [HR-2943] - *n*

Définition :
Onde de déplacement progressive qui ne s'accompagne d'aucun mouvement d'ensemble important des particules du milieu de propagation.

Antonyme(s) :
- onde de translation (HR-2960)

---

onde de ciel [HR-2944] - *n*
onde ionosphérique - *n*

Définition :
Onde radioélectrique qui dans son parcours de l'émetteur au recepteur a subi une réflexion ionosphérique ou plusieurs réflexions successivement sur l'ionosphère et sur la surface de la terre.

Voir aussi :
- onde de sol (HR-2956)
- onde de sol (HR-2956)

---

onde de déplacement [HR-2945] - *n*

Définition :
Onde dans laquelle le phénomène périodique intéressé est essentiellement un déplacement des particules du milieu de propagation.

---

onde de gravité [HR-2946] - *n*

Définition :
Onde dont la vitesse de propagation dépend seulement de la pesanteur. Dans l'eau les ondes dont la longueur est supérieure à 5 cm sont considérées comme des ondes de gravité.

---

onde de gravité [HR-5154] - *n*

Définition :
Onde de surface ou onde interne de grande longueur d'onde (supérieure à la profondeur) se propageant sous l'effet de la force de coriolis, principalement dans la zone équatoriale.

Voir aussi :
- onde de Kelvin (HR-2947)
- onde de Poincaré (HR-2952)

---

onde de Kelvin
[HR-2947] - *n*

Définition :
Onde de gravité piégée le long d'une côte, non dispersive, dont l'amplitude décroit exponentiellement vers le large. Un observateur regardant dans la direction de propagation voit la côte sur sa droite dans l'hémisphère nord, sur sa gauche dans l'hémisphère sud. C'est un cas particulier d'onde de Poincaré. D'autres ondes de Kelvin se propagent le long de l'équateur, avec une décroissance liée à la variation de force de Coriolis avec la latitude.

---

onde de Love [HR-2948] - *n*
onde Q - *n*

Définition :
Onde de surface transversale se propageant à la limite de deux milieux élastiques présentant tous deux de la rigidité, c'est-à-dire permettant la propagation d'une telle onde à la limite d'un milieu non fluide.

---

onde de Love [HR-2949] - *n*
onde Q - *n*

Définition :
Onde de surface sismique à la limite d'un milieu non fluide, dans laquelle les particules vibrent transversalement à la direction de propagation de l'onde, sans mouvement vertical.

---

onde de marée
[HR-2950] - *n*
onde élémentaire - *n*
onde élémentaire de marée - *n*

Définition :
Terme du développement harmonique de la marée. On distingue des ondes fondamentales (ondes principales), des ondes supérieures, et des ondes composées.

Voir aussi :
- composante harmonique (HR-914)

---

onde de marée
[HR-2951] - *n*
onde élémentaire - *n*
onde élémentaire de marée - *n*

Définition :
Terme du développement harmonique de la marée. On distingue des ondes fondamentales (ondes principales), des ondes supérieures, et des ondes composées.

Voir aussi :
- composante harmonique (HR-914)
- composante harmonique (HR-914)
- onde de marée (HR-2950)

---

onde de Poincaré
[HR-2952] - *n*

Définition :
Onde de gravité longue modifiée par la rotation de la Terre. En milieu libre (infini) elles sont dispersive et leur fréquence est supérieure à une fréquence de coupure (paramètre de Coriolis ou fréquence d'inertie) due à la force de Coriolis. On les appelle ondes de Sverdrup si leur crête est horizontale (pas de modulation transversale à la propagation). En présence d'une côte (paroi imposant une vitesse transversale nulle), seules peuvent exister des ondes composées quantifiées dont les ondes de Kelvin sont un cas limite.

---

onde de pression
[HR-2953] - *n*
onde de compression - *n*

Définition :
Onde dans laquelle le phénomène périodique intéressé est essentiellement la pression locale du milieu de propagation ; dans la mesure où la variation de pression s'accompagne nécessairement d'un déplacement des particules du milieu, une onde de pression est aussi d'un certain point de vue une onde de déplacement.

---

onde de pression
[HR-2954] - *n*
onde de compression - *n*

Définition :
Onde dans laquelle le phénomène périodique intéressé est essentiellement la pression locale du milieu de propagation ; dans la mesure où la variation de pression s'accompagne nécessairement d'un déplacement des particules du milieu, une onde de pression est aussi d'un certain point de vue une onde de déplacement.

---

onde de Rossby
[HR-2955] - *n*

Définition :
Onde longue dont le mécanisme est dû au cisaillement des vitesses horizontales sous l'effet de la variation avec la latitude de la force de Coriolis. Elles sont dispersives et de période beaucoup plus longue que la période de Coriolis. Elles sont compliquées par l'influence de la topographie du fond et du frottement. On appelle ondes de Rossby topographiques celles dont le mécanisme est dû principalement à la variation de profondeur près d'une côte. Un observateur regardant dans la direction de propagation voit les petits fonds sur sa droite dans l'hémisphère nord, sur sa gauche dans l'hémisphère sud.

---

onde de sol [HR-2956] - *n*

Définition :
Onde radioélectrique se propageant près du sol entre l'émetteur et le récepteur ; elle est réfractée par la couche inférieure de l'atmosphère, diffractée par la surface du sol et retardée par la résistivité de celui-ci. L'onde de sol se propage plus ou moins parallèlement à la surface de la terre.

Voir aussi :
- onde de ciel (HR-2944)
- onde de ciel (HR-2944)

---

onde de surface
[HR-2957] - *n*

Définition :
Onde de déplacement se propageant à l'interface de deux milieux de caractéristiques différentes, et en son voisinage.

---

onde de tempête
[HR-2958] - *n*
marée de tempête - *n*

Définition :
Élévation anormale du niveau de la mer, d'une durée de quelques heures à quelques jours, provoquée par une action violente du vent sur la surface de la mer et/ou par la baisse de la pression atmosphérique. Elle se propage comme une onde de gravité et peut se renforcer dans des eaux peu profondes.

Voir aussi :

- onde de tempête (HR-2959)

---

onde de tempête [HR-2959] - *n*
marée de tempête - *n*

Définition :
Élévation anormale du niveau de la mer, d'une durée de quelques heures à quelques jours, provoquée par une action violente du vent sur la surface de la mer et/ou par la baisse de la pression atmosphérique. Elle se propage comme une onde de gravité et peut se renforcer dans des eaux peu profondes.

Voir aussi :
- onde de tempête (HR-2958)
- raz de marée (HR-3703)

---

onde de translation [HR-2960] - *n*

Définition :
Onde de déplacement dans laquelle les particules du milieu sont affectées d'un mouvement d'ensemble non négligeable dans la direction de propagation de l'onde, comme c'est le cas pour les vagues et la houle en eau peu profonde.

Antonyme(s) :
- onde d'oscillation (HR-2943)

---

onde de volume [HR-5155] - *n*

Définition :
Onde se propageant au sein d'un milieu homogène, ou dont les caractéristiques varient lentement et progressivement.

---

onde directe [HR-2961] - *n*

Définition :
Onde radioélectrique qui se propage directement, selon le plus court chemin, entre un émetteur et un recepteur.

---

onde électromagnétique [HR-2962] - *n*

Définition :
Onde dans laquelle le phénomène périodique intéressé est la variation du champ électromagnétique. Elle se propage dans le vide et les milieux non conducteurs ou de conductivité très atténuée. Une onde électromagnétique est dite cohérente si la différence de phase entre le phénomène électrique et le phénomène magnétique demeure constante sur tout son parcours.

Voir aussi :
- onde radioélectrique (HR-2973)

---

onde entretenue [HR-2963] - *n*

Définition :
Onde d'amplitude et de fréquence constantes.

Voir aussi :
- impulsion (HR-2105)
- onde modulée (HR-2969)
- onde modulée (HR-2969)

- impulsion (HR-2104)

---

onde fondamentale [HR-2964] - *n*
onde fondamentale de marée - *n*
onde principale - *n*
onde principale de marée - *n*

Définition :
Onde de marée correspondant à la composante de même période de la force génératrice de la marée.

---

onde indirecte [HR-2965] - *n*

Définition :
Onde qui n'a pas suivi le chemin le plus direct entre un émetteur et un récepteur et dont la direction de propagation a été affectée d'une ou de plusieurs déviations brusques par réfraction ou réflexion.

Voir aussi :
- onde directe (HR-2961)
- onde de ciel (HR-2944)
- onde de ciel (HR-2944)

---

onde interne [HR-2966] - *n*

Définition :
Onde de déplacement se produisant au sein d'un fluide dont la densité varie en fonction de la profondeur ; la variation de densité peut être soit brusque le long d'une surface de discontinuité (interface), soit relativement graduelle.

---

onde longitudinale [HR-2967] - *n*

Définition :
Onde de déplacement dans laquelle le mouvement des particules est essentiellement une oscillation linéaire parallèle à la direction de propagation.

---

onde longitudinale [HR-5156] - *n*

Définition :
Par extension, onde dans laquelle le phénomène intéressé est une grandeur vectorielle parallèle à la direction de propagation.

---

onde marée [HR-2968] - *n*

Définition :
Onde de déplacement à longue période du niveau de la mer due à la force génératrice de la marée. On emploie ce terme de préférence à marée lorsque l'on veut insister sur les aspects du phénomène dus à la propagation et aux effets de la géométrie de la masse océanique.

Voir aussi :
- marée (HR-2508)
- mouvements de marée (HR-2758)
- marée (HR-2508)
- mouvements de marée (HR-2758)

- étale de marée (HR-1613)

---

onde modulée
[HR-2969] - *n*

Définition :
Onde dont on fait varier certaines caractéristiques, sous l'action d'une modulation.

Voir aussi :
- onde entretenue (HR-2963)
- onde entretenue (HR-2963)

---

onde périodique
[HR-2970] - *n*

Définition :
Onde qui se reproduit de façon récurrente à intervalles de temps réguliers.

---

onde porteuse
[HR-2971] - *n*
porteuse - *n*

Définition :
Onde radioélectrique employée pour la transmission de signaux par modulation.

---

onde quart-diurne
[HR-2972] - *n*

Définition :
Onde de marée supérieure ou composée de période voisine de 6 heures, qu'on rencontre en eau peu profonde.

Voir aussi :
- marée de petits fonds (HR-2513)

---

onde radioélectrique
[HR-2973] - *n*
onde hertzienne - *n*

Définition :
Onde électromagnétique de fréquence inférieure à 300 GHz (longueur d'onde supérieure à 1 mm) se propageant dans l'atmosphère entre un émetteur et un récepteur.

Voir aussi :
- radiofréquence (HR-3648)

---

onde réfléchie
[HR-2974] - *n*

Définition :
Onde dont la direction de propagation a été modifiée à la suite d'une réflexion.

---

onde réfractée
[HR-2975] - *n*

Définition :
Onde dont la direction de propagation a été modifiée à la suite d'une réfraction.

---

onde solitaire [HR-2976] - *n*

Définition :
Onde de translation ayant les caractères d'un train d'onde très court ou à la limite d'une déformation simple sans oscillation. Dans ce dernier cas on dit aussi soliton.

Voir aussi :

- tsunami (HR-4478)

---

onde sphérique
[HR-2977] - *n*

Définition :
Onde dont le front a la forme d'une sphère et qui se propage le long des rayons de cette sphère, dont le centre est appelé source de l'onde.

---

onde stationnaire
[HR-2978] - *n*

Définition :
Onde qui ne se propage pas, c'est-à-dire dont l'élongation en tout point est constamment en phase ou en opposition de phase avec celle d'un point particulier quelconque. Les points où l'élongation est maximale sont des ventres, ceux où elle est nulle sont des noeuds. Une onde stationnaire résulte le plus souvent de l'interférence de deux ondes progressives de mêmes caractéristiques se propageant dans des directions opposées. Une onde de déplacement stationnaire peut être un phénomène très complexe. Dans le cas d'une onde de surface les ventres de déplacement vertical coïncident avec les noeuds de déplacement horizontal et vice-versa. Le clapotis et les seiches résultent d'ondes stationnaires.

---

onde supérieure de marée [HR-2979] - *n*
onde supérieure - *n*

Définition :
Onde de marée prenant naissance dans les eaux peu profondes et dont la période est un sous-multiple de celle d'une onde fondamentale.

Voir aussi :
- composante harmonique (HR-914)
- composante harmonique en eau peu profonde (HR-915)

---

onde transversale
[HR-2980] - *n*

Définition :
Onde de déplacement dans laquelle le mouvement des particules est essentiellement une oscillation perpendiculaire à la direction de propagation.

---

onde transversale
[HR-5157] - *n*

Définition :
Par extension, onde dans laquelle le phénomène intéressé est une grandeur vectorielle perpendiculaire à la direction de propagation.

---

onde ultracourte
[HR-2981] - *n*

Définition :
Onde radioélectrique à très haute fréquence (VHF), c'est à dire de longueur d'onde comprise entre 1 m et 10 m (fréquence comprise entre 30 et 300 MHz).

Voir aussi :
- radiofréquence (HR-3648)

---

ondulation de

Définition :

terrain [HR-2982] - *n*

Forme de terrain arrondie et à pente relativement faible.

---

ondulation du géoïde [HR-2983] - *n*

Définition :
Aspect de la surface du géoïde résultant des variations de la hauteur du geoïde.

---

ondulé [HR-2984] - *adj*

Définition :
Dont la surface présente des déformations analogues à celles de la surface de la mer sous l'effet de la houle. Se dit en particulier d'un terrain présentant de telles déformations.

---

opacité [HR-2985] - *n*

Définition :
Rapport entre le flux lumineux incident et le flux lumineux transmis ou réfléchi (ou diffusé) par un milieu ou une interface. L'opacité varie selon qu'on l'évalue pour de la lumière diffusée ou de la lumière réfléchie.

---

opalescence [HR-2986] - *n*

Définition :
Coloration blanchâtre de l'atmosphère et légère modification de la couleur apparente des objets par rapport à la normale (par exemple: coloration bleuâtre d'un objet normalement noir ou sombre), dues à la diffusion de la lumière par de petites particules en suspension dans l'atmosphère.

---

open sound [HR-2987] - *n*

Définition :
Bras de mer ou étendue d'eau semblable à une rade protégée partiellement par des îles séparées par de larges ouvertures.

---

opposition [HR-2988] - *n*
opposition de phase - *n*

Définition :
Situation de deux grandeurs sinusoïdales, de même période, entre lesquelles il existe une différence de phase d'une demi-période.

---

opposition [HR-2989] - *n*

Définition :
Configuration présentée par deux astres dont les longitudes célestes ou les angles horaires sidéraux diffèrent de 180°.

---

orage [HR-2990] - *n*

Définition :
Phénomène atmosphérique caractérisé par des décharges électriques soudaines se manifestant par des éclairs et du tonnerre, accompagnés souvent de précipitations.

---

orage magnétique [HR-2991] - *n*
tempête magnétique - *n*

Définition :
Perturbation du champ magnétique terrestre, due à une activité solaire anormale, et pouvant affecter plus ou moins profondément les transmissions radioélectriques et filaires.

orbite [HR-2992] - *n*

Définition :
Trajectoire d'un corps ou d'une particule sous l'influence d'une force gravitationnelle ou autre, dans le cas où elle est périodique ou quasi périodique. Par exemple, l'orbite d'un corps céleste est la trajectoire que ce corps décrit par rapport à un autre corps autour duquel il tourne. S'étend au cas de trajectoire non fermée de type parabolique ou hyperbolique. Un autre exemple est la trajectoire d'une particule d'eau dans le mouvement des vagues.

---

orbite [HR-2993] - *n*

Définition :
Trajectoire d'un corps ou d'une particule sous l'influence d'une force gravitationnelle ou autre, dans le cas où elle est périodique ou quasi périodique. Par exemple, l'orbite d'un corps céleste est la trajectoire que ce corps décrit par rapport à un autre corps autour duquel il tourne. S'étend au cas de trajectoire non fermée de type parabolique ou hyperbolique. Un autre exemple est la trajectoire d'une particule d'eau dans le mouvement des vagues.

---

ordinateur [HR-2994] - *n*

Définition :
Appareil automatique destiné à conserver, traiter et présenter de l'information, selon des programmes préalablement enregistrés. Il comprend un ou plusieurs des organes ci-après : unités d'entrée, de sortie, de mémoire, et unités de traitement ou processeurs.

Organisation des Nations Unies [HR-2995] - *n*
ONU - *n*

Définition :
Principale organisation internationale constituée pour maintenir la paix et la sécurité internationales et développer des relations d'amitié entre les nations en vue de mettre en oeuvre leur coopération.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture [HR-2996] - *n*
UNESCO - *n*

Définition :
Organisation internationale constituée en 1945 pour promouvoir la collaboration entre les nations dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture ; l'UNESCO est l'organisme de tutelle de la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI).

---

organisation du trafic [HR-2997] - *n*

Définition :
Ensemble des mesures destinées à améliorer la sécurité de la navigation dans les zones où celle-ci et menacée par la densité du trafic associée à des difficultés naturelles diverses.

Voir aussi :
- système d'organisation du trafic (HR-4217)

Organisation

Définition :

Hydrographique Internationale [HR-2998] - *n*
OHI - *n*

Organisation intergouvernementale dont le but est de coordonner les activités des services hydrographiques nationaux, de promouvoir des normes et de conseiller les pays en développement dans le domaine des levés hydrographiques, de la production et de la publication des cartes et ouvrages nautiques.

Organisation Maritime Internationale [HR-2999] - *n*
OMI - *n*

Définition :
Organisme spécialisé des Nations Unies responsable de la sécurité en mer et de la sécurité de la navigation ainsi que de la lutte contre la pollution des mers. Autrefois appelée OMCI

Organisation Météorologique Mondiale [HR-3000] - *n*
OMM - *n*

Définition :
Organisme spécialisé des Nations Unies chargé de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la météorologie.

---

orientation [HR-3001] - *n*

Définition :
Direction d'un objet relativement aux points cardinaux.

Voir aussi :
- orientation de la planchette (HR-3007)
- orientation d'un instrument d'observation (HR-3005)
- orientation photogrammétrique (HR-3012)

---

orientation [HR-3002] - *n*

Définition :
Action de déterminer, au lieu où l'on se trouve, la direction des points cardinaux et le cas échéant à la verticale.

Voir aussi :
- orientation de la planchette (HR-3007)
- orientation d'un instrument d'observation (HR-3005)
- orientation photogrammétrique (HR-3012)

---

orientation [HR-3003] - *n*

Définition :
Mise en place d'une carte ou d'une photographie aérienne dans un plan horizontal de façon que les directions repérables sur ce document soient parallèles aux directions correspondantes du terrain.

Voir aussi :
- orientation de la planchette (HR-3007)
- orientation d'un instrument d'observation (HR-3005)
- orientation photogrammétrique (HR-3012)
- orientation de la planchette (HR-3007)
- orientation d'un instrument d'observation (HR-3005)
- orientation photogrammétrique (HR-3012)

orientation absolue [HR-3004] - *n*

Définition :
Mise en place définitive des clichés dans les chambres de restitution, y compris la mise à l'échelle. Orientation des chambres de restitution, déjà en orientation relative, par rapport à une verticale et un plan horizontal de référence.

---

orientation d'un instrument d'observation [HR-3005] - *n*

Définition :
Opération qui consiste, lors de la mise en station d'un instrument, à faire en sorte que la lecture 0 sur le cercle horizontal corresponde à une orientation de l'axe optique selon une direction de référence donnée. Si cette direction de référence est le méridien, les lectures faites sur le cercle sont des azimuts.

---

orientation de la base [HR-3006] - *n*

Définition :
Opération qui consiste à déterminer les positions de chacune des extrémités de la base dans le système de coordonnées géodésiques choisi. Au total six éléments sont à déterminer, c'est-à-dire les coordonnées tridimensionnelles de chacune des extrémités de la base.

---

orientation de la planchette [HR-3007] - *n*

Définition :
Orientation de la planchette topographique de manière que toute ligne tracée sur la planchette soit parallèle à la projection horizontale de la ligne correspondante du terrain.

---

orientation du quadrillage [HR-3008] - *n*

Définition :
Angle entre le nord du quadrillage et le nord vrai, dans le cas d'un plan à grande échelle où cet angle est pratiquement invariable.

Voir aussi :
- convergence des méridiens (HR-962)

---

orientation externe [HR-3009] - *n*

Définition :
Détermination par rapport à un système de référence OXYZ de la position dans l'espace d'une gerbe perspective à l'instant de la prise de vues. Cette détermination peut être réalisée par voie analytique à partir de la mesure, dans le plan d'un cliché, des coordonnées, y d'un certain nombre d'images de points dont les coordonnées spatiales x, y, z sont connues (relèvement spatial). Quand on utilise un stéréorestituteur cette opération s'effectue en traitant simultanément deux gerbes perspectives distinctes relatives à un même objet ; elle se décompose alors en deux phases : orientation relative d'une gerbe par rapport à l'autre, puis orientation absolue de l'ensemble formé par les deux gerbes.

---

orientation générale [HR-3010]

Définition :
Direction générale d'un élément grossièrement linéaire, en

- *n* particulier une côte.

---

orientation interne [HR-3011] - *n*

Définition :
Reconstitution (obtenue soit analytiquement, soit empiriquement dans un appareil de restitution) de la perspective interne de la photographie telle qu'elle était au moment de l'exposition. Les éléments de l'orientation interne sont la longueur focale d'étalonnage, la position du point principal par rapport aux repères de centrage et la distorsion de l'objectif.

---

orientation photogrammétrique [HR-3012] - *n*

Définition :
Opération qui consiste à reconstituer une image tridimensionnelle du terrain à échelle réduite en projetant optiquement deux photographies présentant entre elles un certain recouvrement. L'image plastique est formée lorsque les rayons lumineux de chacun des faisceaux correspondant à un même point du terrain se coupent tous deux à deux dans l'espace.

Voir aussi :
- orientation absolue (HR-3004)
- orientation de la base (HR-3006)
- orientation externe (HR-3009)
- orientation interne (HR-3011)
- orientation absolue (HR-3004)
- orientation de la base (HR-3006)
- orientation externe (HR-3009)
- orientation interne (HR-3011)

---

orientation relative [HR-3013] - *n*

Définition :
Détermination (obtenue soit analytiquement, soit empiriquement dans un appareil de restitution) des positions relatives à donner dans l'espace aux gerbes perspectives correspondant à deux photographies, présentant entre elles un certain recouvrement, pour que l'on aboutisse à la formation d'une image plastique.

---

original [HR-3014] - *n*

Définition :
Rédaction primitive d'un document.
Information complémentaire :
Antonyme de duplicata.

Antonyme(s) :
- reproduction (HR-3817)

---

origine d'un levé [HR-3015] - *n*
origine - *n*

Définition :
Dans les opérations de levé, point de référence à partir duquel sont définies les positions et les directions utilisées localement, et qui peut être utilisé pour le rattachement à un système géodésique plus étendu.

Voir aussi :

- point origine (HR-3386)
- origine des coordonnées (HR-3016)
- origine des coordonnées (HR-3016)

---

origine des coordonnées [HR-3016] - *n*

Définition :
Point d'intersection des deux axes à partir desquels sont comptées les distances (coordonnées) servant à définir la position d'un point dans un système de coordonnées rectangulaires planes. Les coordonnées du point origine sont donc nulles. Ce point, qui peut être distinct du point central de la projection de manière à éviter les coordonnées négatives, a parfois été appelé origine fictive.

Voir aussi :

- coordonnées (HR-966)

---

orographie [HR-3017] - *n*

Définition :
Description et traduction graphique des formes du relief terrestre, principalement des montagnes.

Voir aussi :

- géomorphologie (HR-1865)

---

orthochromatique [HR-3018] - *adj*

Définition :
Se dit des émulsions photographiques sensibles à l'ultra-violet proche, au bleu, au vert, au jaune, à l'orange mais non aux radiations rouges.

---

orthodromie [HR-3019] - *n*

Définition :
Synonyme de géodésique sur l'ellipsoïde de référence ou en projection.

---

orthodromie [HR-3020] - *n*

Définition :
Ligne représentant la route par l'arc de grand cercle entre deux points.

---

orthogonal [HR-3021] - *adj*
normal - *adj*

Définition :
À angle droit ; qui forme un angle droit ; se coupant à angle droit.

---

orthoimage [HR-3022] - *n*
ortho-image - *n*

Définition :
Image aérienne ou spatiale corrigée de toutes les déformations géométriques dues aux conditions de prise de vue et au relief du terrain.

Voir aussi :

- projection conforme (HR-3561)

orthométrique
[HR-3023] - *adj*

Définition :
Qui respecte la forme géométrique d'un objet représenté ou un caractère géométrique de cet objet. Se dit d'une transformation, d'une projection, etc.

Voir aussi :
- projection conforme (HR-3561)

---

orthophotographie
[HR-3024] - *n*

Définition :
Orthoimage obtenue à partir de photographies aériennes verticales, donnant une image du terrain telle qu'elle résulterait d'une projection orthogonale verticale.

---

orthophotomosaïque
[HR-3025] - *n*

Définition :
Mosaïque d'orthophotographies.

---

orthophotoplan
[HR-3026] - *n*

Définition :
Photoplan obtenu par l'assemblage d'orthophotographies mises à l'échelle. Ce document présente toutes les caractéristiques métriques d'une carte.

---

oscillateur [HR-3027] - *n*

Définition :
Appareil destiné à produire des oscillations tel, par exemple, qu'un circuit électronique produisant une tension ou un courant périodique, ou un générateur d'ondes sonores dans un sondeur à écho.

---

oscillateur local
[HR-3028] - *n*

Définition :
Oscillateur utilisé dans un récepteur superhétérodyne, pour obtenir une fréquence intermédiaire par battement avec la fréquence porteuse du signal.

---

oscillation [HR-3029] - *n*

Définition :
Variation, généralement périodique, d'une grandeur dont la valeur est tantôt plus grande et tantôt plus petite que sa valeur moyenne prise comme valeur de référence.

---

oscillation [HR-3030] - *n*

Définition :
Dans le cas d'une variation périodique régulière, la moitié de la période était parfois appelée oscillation simple et le cycle entier oscillation double.

---

oscillation forcée
[HR-3031] - *n*

Définition :
Oscillation engendrée et maintenue par l'action d'une force extérieure continue ou d'impulsions répétées.

Voir aussi :
- onde entretenue (HR-2963)

Antonyme(s) :
- oscillation libre (HR-3032)

---

oscillation libre
[HR-3032] - *n*
onde libre - *n*

Définition :
Oscillation qui subsiste après que la force qui l'a engendrée a cessé d'agir, par opposition à oscillation forcée. Une oscillation libre se propageant à la surface d'une étendue d'eau est une oscillation engendrée par une impulsion plus ou moins soudaine et qui, par la suite, n'est plus affectée que par les frottements, par les dimensions du bassin et par la dispersion résultant des caractéristiques physiques de la masse d'eau dans laquelle elle se propage. La plupart des oscillations de la surface des océans à l'exception des ondes de marée, sont des oscillations libres.

Voir aussi :
- oscillation (HR-3029)

---

oscillographe [HR-3033] - *n*

Définition :
Appareil permettant d'observer et d'enregistrer les oscillations d'un courant électrique.

---

oscilloscope [HR-3034] - *n*
oscillographe - *n*

Définition :
Dispositif permettant de rendre visibles sur un écran fluorescent les oscillations d'un courant électrique, comme par exemple un oscillographe cathodique.

---

oscilloscope [HR-3035] - *n*
oscillographe - *n*

Définition :
Dispositif permettant de rendre visibles sur un écran fluorescent les oscillations d'un courant électrique, comme par exemple un oscillographe cathodique.

---

oued [HR-3036] - *n*

Définition :
Rivière d'Afrique du Nord.

---

oued [HR-3037] - *n*

Définition :
Cours d'eau temporaire dans les régions arides.

---

ouragan [HR-3038] - *n*
- *origine :* Terme dérivé d'un mot caraïbe appliqué primitivement aux cyclones tropicaux de la Mer des Antilles.

Définition :
Situation météorologique dans laquelle le vent a une vitesse égale ou supérieure à 64 noeuds (force 12 de l'échelle Beaufort).

---

ouverture [HR-3039] - *n*

Définition :
Interruption nette dans la ligne de côte, passage à travers un récif, entre deux hauts-fonds, etc.

---

ouverture [HR-3040] - *n*

Définition :
Toute cassure dans la glace de mer découvrant l'eau.

---

ouverture [HR-3041] - *n*

Définition :
Ouverture relative d'un objectif.

---

ouverture d'antenne [HR-3042] - *n*

Définition :
Diamètre d'une antenne à réflecteur, généralement exprimé en unités de longueur d'onde.

---

ouverture relative [HR-3043] - *n*

Définition :
Rapport k de la distance focale d'un objectif au diamètre de la pupille d'entrée. On dit que l'objectif ouvre à f : k.

---

ouvrage de radiosignaux [HR-3044] - *n*

Définition :
Ouvrage nautique donnant la liste des stations de radiosignaux (stations de radiocommunications, stations radiogoniométriques, radiophares, etc.) ainsi que tous renseignements utiles sur leurs emplacements et leurs modes de fonctionnement.

---

ouvrage maritime [HR-3045] - *n*
ouvrage - *n*

Définition :
Ce terme comprend, sans limitation, tout appontement, quai, duc d'Albe, barrage, panne, brise-lames, banquettes, perré, épi, jetée, installation d'amarrage, rideau de pieux, aides à la navigation, etc, et plus généralement toute construction humaine liée à la mer et à l'activité en mer.

---

ouvrage nautique [HR-5158] - *n*

Définition :
Livre ou fascicule contenant des informations utiles aux navigateurs. Il vient en complément des cartes marines. Par exemple : instructions nautiques, livre des feux, ouvrage de radiosignaux, annuaire des marées, atlas de courants, etc.

---

ouvrage portuaire [HR-3046] - *n*

Définition :
Ouvrage maritime bâti le long de la côte et faisant partie d'un port, tel que jetée, môle, quai ou autre infrastructure portuaire, ou encore terminal, appontement, brise-lames, digue etc.

---

pain de sucre [HR-3047] - *n*

Définition :
Élévation de terrain de forme conique à sommet arrondi.

---

palanquée [HR-

Définition :

3048] - *n*

Ensemble des bouteilles de prélèvement et des instruments de mesure (thermomètres, salinomètres, etc.) fixés sur une même ligne lors d'une station hydrologique.

---

paléomagnétisme [HR-3049] - *n*

Définition :
Étude de l'histoire du géomagnétisme au cours des temps géologiques par l'analyse de l'aimantation rémanente acquise par les roches volcaniques ou sédimentaires à l'époque de leur formation.

---

palétuvier [HR-3050] - *n*

Définition :
Nom commun à plusieurs genres d'arbres ou d'arbustes tropicaux à racines émergentes qui poussent en eaux peu profondes, le long de côtes basses, et qui forment une mangrove.

---

palplanche [HR-5159] - *n*

Définition :
Poutrelle plantée verticalement qui s'emboite avec d'autres pour former une paroi étanche.

---

panchromatique [HR-3051] - *adj*

Définition :
Se dit des films ou plaques photographiques dont l'émulsion est sensible à toutes les couleurs du spectre visible.

---

panne [HR-3052] - *n*
panne de barrage - *n*
estacade flottante - *n*
barrière flottante - *n*
barrage flottant - *n*

Définition :
Barrière flottante formée de pièces de bois réunies par des câbles ou des chaînes et utilisée pour fermer l'entrée d'un port ou d'un cours d'eau, ou pour délimiter une zone protégée afin de faciliter le stockage.

---

panne [HR-5160] - *n*

Définition :
Appontement léger comportant des postes d'amarrage pour des bâtiments de petit tonnage.

---

panneau de drague [HR-3053] - *n*

Définition :
Dispositif multiplan qui peut servir de panneau plongeur ou de panneau divergent selon la façon dont il est fixé.

Voir aussi :
- drague Oropesa (HR-1361)
- drague Oropesa (HR-1361)

---

panneau de prébalisage [HR-3054] - *n*

Définition :
Panneau installé sur le terrain avant la prise de vue pour l'identification du point sur les photographies aériennes.

---

panneau

Définition :

divergent [HR-3055] - *n*
divergent - *n*

Panneau que l'on fixe à l'extrémité d'un câble de remorque par l'intermédiaire d'un dispositif en patte d'oie, réglé de manière que, sous l'effet de la résistance de l'eau, ce panneau ait tendance à plonger et/ou à s'écarter de la route du navire remorqueur. Utilisé pour la pêche, le dragage de mines et parfois le dragage hydrographique.

Voir aussi :

- plongeur (HR-3328)
- panneau de drague (HR-3053)
- drague Oropesa (HR-1361)
- drague Oropesa (HR-1361)

---

pantographe [HR-3056] - *n*

Définition :
Instrument permettant d'obtenir mécaniquement la reproduction d'un dessin avec agrandissement ou réduction d'échelle dans certaines limites.

---

papier [HR-5161] - *n*

Définition :
Matériau en feuille mince constitué essentiellement de fibres cellulosiques emmêlées et feutrées.

---

papier [HR-5162] - *n*

Définition :
Par extension, tout matériau en feuille mince constitué essentiellement de fibres de toute origine (minérale, animale, synthétique).

---

papier à cartes marines [HR-3057] - *n*
papier à cartes - *n*

Définition :
Papier spécialement fabriqué pour répondre à des conditions déterminées imposées par l'impression et l'utilisation des cartes marines (robustesse, résistance à l'eau, résistance au gommage). Certaines cartes marines sont imprimées sur des papiers synthétiques, ou des feuilles de plastique résistant à l'immersion.

---

papier armé [HR-3058] - *n*

Définition :
Support constitué d'une mince feuille d'aluminium recouverte sur les deux faces d'un papier identique, en vue d'obtenir une bonne stabilité dimensionnelle.

---

papier calque [HR-3059] - *n*

Définition :
Papier translucide dont on se sert en particulier pour reproduire un dessin ou des caractères figurant sur un document, ou pour reporter des positions d'un document sur un autre.

---

parabole [HR-3065] - *n*

Définition :
Courbe ouverte à un seul axe de symétrie, lieu des points du plan équidistants d'un point appelé foyer et d'une droite appelée directrice.

parallaxe [HR-3066] - *n*

Définition :
Déplacement de la position apparente d'un objet, par rapport à un repère ou à un système de repères, dû à un changement de position de l'observateur.

---

parallaxe annuelle [HR-3067] - *n*

Définition :
Angle sous lequel serait vu à partir d'un astre le demi-grand axe de l'orbite terrestre.

---

parallaxe diurne [HR-3068] - *n*

Définition :
Différence entre la direction d'un astre rapportée à un point de la surface terrestre et la direction du même astre rapportée au centre de la terre. Cette différence varie en fonction de la hauteur de l'astre et de sa distance à la Terre.

---

parallaxe en hauteur [HR-3069] - *n*

Définition :
Parallaxe diurne qui se rapporte à une position quelconque de l'astre au-dessus de l'horizon.

Antonyme(s) :
- parallaxe horizontale (HR-3070)

---

parallaxe horizontale [HR-3070] - *n*

Définition :
Parallaxe diurne d'un astre lorsqu'il se trouve sur l'horizon d'un observateur.

---

parallaxe horizontale équatoriale [HR-3071] - *n*

Définition :
Parallaxe horizontale relative à un point de l'équateur où elle atteint sa valeur maximale.

---

parallaxe instrumentale [HR-3072] - *n*

Définition :
Dans le cas d'observations faites à l'aide d'un instrument, parallaxe due soit à la position de l'observateur par rapport aux repères de visée ou de lecture (parallaxe de l'opérateur), soit à un réglage imparfait des systèmes optiques.

---

parallaxe linéaire [HR-3073] - *n*
parallaxe stéréoscopique absolue - *n*
parallaxe stéréoscopique - *n*
parallaxe horizontale - *n*

Définition :
Étant donné un couple de photographies aériennes d'égale distance principale, différence algébrique des distances entre les images d'un même point du terrain et les nadirs correspondants, mesurées dans le plan horizontal et parallèlement à la base.

parallaxe radiale d'altitude [HR-3074] - *n*

Définition :
Déplacement radial, par rapport au nadir de la photographie, que subit l'image d'un point lorsque celui-ci se déplace sur une verticale.

---

parallaxe solaire [HR-3075] - *n*

Définition :
Parallaxe horizontale équatoriale du soleil.

---

parallaxe verticale [HR-3076] - *n*

Définition :
Différence entre les distances des images d'un même point du terrain, sur deux photographies formant couple, au plan vertical contenant la base. L'existence d'une parallaxe verticale indique que l'une des photographies ou les deux sont affectées d'inclinaison, ou qu'une différence d'altitude de vol s'est introduite entre les instants de prise de vue de ces deux photographies, ce qui peut entraîner des difficultés dans l'exploitation stéréoscopique du couple.

---

parallèle [HR-3077] - *n*

Définition :
Intersection du plan horizontal d'un lieu et du plan perpendiculaire à l'axe des pôles, ou son image dans une représentation.

---

parallèle astronomique [HR-3078] - *n*
parallèle - *n*

Définition :
Lieu des points de la surface terrestre d'égale latitude astronomique. En raison de la déviation de la verticale cette ligne n'est pas une courbe plane.

---

parallèle central de la projection [HR-5163] - *n*
parallèle central - *n*

Définition :
Parallèle le long duquel l'échelle locale est de variation nulle dans toutes les directions (et donc constante le long du parallèle).

---

parallèle d'échelle conservée [HR-3080] - *n*

Définition :
Parallèle le long duquel l'échelle locale d'une projection est exactement égale à 1, si la projection admet un tel parallèle. Dans le cas des projections lambert utilisées en pratique, il ya deux parallèles d'échelle conservée.

---

parallèle de déclinaison [HR-3079] - *n*
parallèle céleste - *n*
parallèle - *n*

Définition :
Petit cercle de la sphère céleste parallèle à l'équateur céleste.

---

parallèle géodésique [HR-

Définition :
Petit cercle, lieu des points de l'ellipsoïde de référence d'égale latitude géodésique.

3081] - *n*
parallèle - *n*

---

parallèle géographique [HR-3082] - *n*

Définition :
Terme s'appliquant au parallèle astronomique comme au parallèle géodésique.

---

paramètre [HR-3083] - *n*

Définition :
Quantité constante dont la valeur caractérise un cas de figure ou un cas de calcul particulier, au sein d'un ensemble plus ou moins étendu.

---

paramètre météorologique [HR-3084] - *n*

Définition :
Variable atmosphérique ou phénomène qui caractérise l'état du temps à une date et en un lieu donnés : température de l'air, pression atmosphérique, vent, humidité, orage, brouillard, précipitations, etc.

---

paramètres de navigation [HR-3085] - *n*

Définition :
Ensemble des données définissant la position d'un navire et son déplacement, dans un système de coordonnées.

---

paramétrique [HR-3086] - *adj*

Définition :
Caractérise un ensemble dont le comportement dépend d'un ou plusieurs paramètres.

---

paranthélie [HR-3087] - *n*

Définition :
Photométéore de la famille des halos, consistant en des taches lumineuses, blanches et rondes, de diamètre apparent légèrement supérieur à celui du soleil, apparaissant à 120° de celui-ci pour les paranthélies ordinaires, et à 90° pour les paranthélies extraordinaires ; elles sont à la même hauteur au-dessus de l'horizon que le soleil.

---

parantisélène [HR-3088] - *n*

Définition :
Photométéore de la famille des halos analogue à la paranthélie, l'astre éclairant étant la lune.

---

parasélène [HR-3089] - *n*

Définition :
Photométéore de la famille des halos, analogue aux parhélies mais moins brillant, l'astre éclairant étant la lune.

---

parasites [HR-3090] - *n*

Définition :
Dans le sondage par écho, fausses indications qui apparaissent parfois sur l'indicateur visuel ou sur la bande d'enregistrement de sondage. Ces fausses indications peuvent être provoquées par le mouvement du navire sur l'eau, par des bruits de nature acoustique

ou électrique provenant de l'intérieur du navire, ou par des bruits électriques provenant de l'appareil de sondage lui-même. Ces parasites peuvent être interprétés à tort comme de véritables échos ou rendre impossible l'identification de ceux-ci.

---

parasites de radar [HR-3091] - *n*
parasites - *n*

Définition :
Faux échos confus apparaissant sur l'écran du radar.

---

parer [HR-3092] - *vt*
donner du tour - *vt*
prendre du tour - *vt*

Définition :
Passer à une distance suffisante d'un danger pour s'assurer une bonne marge de sécurité.

Voir aussi :
- tour (HR-4404)

---

par grands fonds [HR-3060] - *adv*

Définition :
Au-delà de l'isobathe de 200m.

---

parhélies de 22° [HR-3093] - *n*

Définition :
Photométéore de la famille des halos, consistant en deux taches lumineuses irisées apparaissant sur le cercle parhélique, à proximité du halo de 22°.

---

parhélies de 46° [HR-3094] - *n*

Définition :
Photométéore de la famille des halos, consistant en deux taches lumineuses irisées apparaissant sur le cercle parhélique, à proximité du halo de 46°.

---

par l'avant [HR-3061] - *adv*

Définition :
Dans le gisement approximatif 45° (par tribord avant) ou 315° (par babord avant). Si l'on veut signifier un gisement précis, on emploie, de préférence, l'expression 4 quarts tribord avant ou 4 quarts babord avant.

Voir aussi :
- avant Tribord (HR-276)

---

par la hanche [HR-3062] - *adv*

Définition :
Dans le gisement approximatif 135° (par la hanche tribord) ou 225° (par la hanche babord). Si l'on veut signifier un gisement précis, on emploie, de préférence, l'expression 4 quarts tribord arrière ou 4 quarts babord arrière.

Voir aussi :
- arrière Tribord (HR-216)

---

par le travers [HR-3063] - *adv*

- *note d'usage :* L'expression est souvent utilisée par extension pour gisement 90° ou gisement 270° exactement.

Définition :
Dans le gisement approximatif 90° (par le travers tribord) ou 270° (par le travers babord).

Voir aussi :
- travers (HR-4450)
- travers (HR-4452)

---

par petits fonds [HR-3064] - *adv*

Définition :
Employé le plus souvent pour des fonds inférieurs à 20 m, éventuellement davantage suivant le contexte.

---

pascal [HR-3097] - *n*
Pa - *n*

Définition :
Unité de pression du Système International, égal à 1/100 de millibar.

---

pas d'une hélice [HR-3095] - *n*
pas - *n*

Définition :
Déplacement longitudinal d'une hélice après un tour complet, le fluide environnant étant supposé immobile.

---

pas d'une vis [HR-3096] - *n*
pas - *n*

Définition :
Distance entre deux tours consécutifs d'un même filet de vis comptée parallèlement à son axe.

---

passage [HR-3098] - *n*

Définition :
Chenal navigable étroit ; plus spécialement, chenal permettant de passer à travers des récifs ou entre deux îles.

Voir aussi :
- passe (HR-3107)
- passe (HR-3108)

---

passage [HR-3099] - *n*

Définition :
Bras de mer relativement long, constituant un chenal entre une île et la terre ferme ou reliant deux étendues d'eau plus larges, telles qu'une mer et un océan, ou encore deux parties d'une même étendue d'eau, mais plus large et plus allongé qu'un détroit.

Voir aussi :
- goulet (HR-1911)
- goulet (HR-1912)
- goulet (HR-1913)

---

passage [HR-5164] - *n*

Définition :
Navigation dans une mer territoriale soit pour traverser sans y faire escale ni pénétrer dans les eaux intérieures, soit pour se rendre à une escale ou la quitter.

Voir aussi :

- passage inoffensif (HR-3106)
- passage en transit (HR-3105)

---

passage [HR-3100] - *n*

Définition :
Traversée par un astre d'une ligne de référence donnée liée à la sphère céleste ou à l'instrument d'observation. Par exemple : passage au méridien, passage à la hauteur 60° (cas de l'astrolabe), passage par le premier vertical, passage par le fil central du réticule d'une lunette.

Voir aussi :

- passage au méridien (HR-3103)

---

passage [HR-3101] - *n*

Définition :
Traversée par un astre d'une ligne de référence donnée liée à la sphère céleste ou à l'instrument d'observation. Par exemple : passage au méridien, passage à la hauteur 60° (cas de l'astrolabe), passage par le premier vertical, passage par le fil central du réticule d'une lunette.

---

passage [HR-3102] - *n*

Définition :
Moment où un corps céleste s'interpose entre l'oeil d'un observateur et un autre corps, par exemple phénomène au cours duquel, pour un observateur terrestre, une planète passe devant le soleil, ou un satellite devant le disque de sa planète.

---

passage au méridien [HR-3103] - *n*

Définition :
Passage d'un astre dans le plan d'un méridien céleste donné. On appelle respectivement passage supérieur et passage inférieur les passages d'un astre au méridien supérieur et au méridien inférieur. À une latitude donnée, le passage inférieur peut avoir lieu soit au-dessus de l'horizon (cas pour des astres circumpolaires), soit au-dessous de l'horizon.

Voir aussi :

- passage (HR-3100)
- culmination (HR-1151)

---

passage au méridien local [HR-3104] - *n*

Définition :
Passage d'un astre dans le plan méridien du point d'observation.

Voir aussi :

- passage au méridien (HR-3103)
- passage au méridien (HR-3103)

---

passage en transit

Définition :

[HR-3105] - *n*

Passage dans un détroit utilisé pour la navigation internationale. Ce droit est reconnu à tout navire ou aéronef par la convention des Nations Unies sur le droit de la mer sous réserve que le passage soit continu et rapide. Il ne peut pas être suspendu.

Voir aussi :

- passage inoffensif (HR-3106)
- passage inoffensif (HR-3106)

---

passage inoffensif [HR-3106] - *n*

Définition :
Passage dans une mer territoriale, sans que celui-ci soit préjudiciable à la paix ou au bon ordre et à la sécurité de l'État côtier. Le passage inoffensif est un droit reconnu à tous les navigateurs par la convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il peut sous certaines conditions être suspendu temporairement par l'État côtier.

Voir aussi :

- passage en transit (HR-3105)
- passage en transit (HR-3105)

---

passe [HR-3107] - *n*

Définition :
Chenal, naturel ou artificiel, situé entre des hauts-fonds ou des rives relativement accores, utilisable pour la navigation.

Voir aussi :

- passage (HR-3098)

---

passe [HR-3108] - *n*

Définition :
Chenal étroit faisant communiquer deux étendues d'eau.

Voir aussi :

- passage (HR-3098)

---

passe [HR-3109] - *n*

Définition :
Chenal navigable conduisant à un port ou à un fleuve.

---

passerelle [HR-3110] - *n*

Définition :
Partie des superstructures du navire d'où la vision est la meilleure, où se tiennent l'officier de quart et l'homme de barre, et qui rassemble les appareils de conduite du navire.

---

pâté de corail [HR-3111] - *n*

Définition :
Petit massif corallien.

Voir aussi :

- tête de corail (HR-4345)
- tête de corail (HR-4346)

patrouille Internationale des Glaces [HR-3112] - *n*
IIP - *n*

Définition :
La Patrouille Internationale des Glaces confiée aux gardes-côtes des États Unis ("US Coast Guard") rassemble toutes les informations concernant la détection des icebergs et leur mouvement et traite ces données. Sa mission est de fournir aux navigateurs de l'Atlantique Nord les informations les plus récentes sur les positions des icebergs et une prévision de la limite de danger correspondante. Les informations s'étendent également aux glaces de mer, à la dérive d'objets en surface, et aux courants dans la zone des Grands Bancs de Terre Neuve.

---

pays [HR-3113] - *n*

Définition :
Territoire limité par des frontières ; il constitue un État.

---

pêcherie [HR-3114] - *n*
fond de pêche - *n*

Définition :
Lieu où l'on pêche.

Voir aussi :
- madrague (HR-2460)

---

pêcherie [HR-3115] - *n*

Définition :
Installation fixe destinée à la capture des poissons.

Voir aussi :
- madrague (HR-2460)
- madrague (HR-2460)

---

peigne d'un micromètre [HR-3116] - *n*

Définition :
Graduation constituée par une série de dents (alignées) disposée perpendiculairement au fil mobile d'un micromètre et telle qu'un tour de la vis micrométrique fait déplacer le fil de la largeur d'une dent. La dent centrale du peigne coïncide avec la position du fil correspondant au zéro de la tête graduée de la vis du micromètre, et sert de repère auquel sont rapportées toutes les lectures. Les fractions de tour sont lues sur la tête graduée de la vis micrométrique.

---

pélagique [HR-5165] - *adj*

Définition :
Qualifie ce qui se trouve entre deux eaux, sans relation avec le fond.

---

pelliculable [HR-3117] - *n*
strip - *n*

Définition :
Film constitué d'un support d'épaisseur normale recouvert d'une membrane extrêmement fine qui porte elle même l'émulsion. La membrane peut être décollée du support après exposition et traitement. L'image fine ainsi obtenue peut être soit montée côté face sur un nouveau support pour inverser l'image, soit utilisée

pour combinaison ou insertion avec une autre image.

---

pelliculable [HR-5166] - *n*

Définition :
Couche plastique opaque très fine étendue sur un support transparent, susceptible d'être découpée à l'outil ou chimiquement et détachée de ce support de manière à réaliser un masque.

---

pendule [HR-3118] - *n*

Définition :
Corps suspendu à un point fixe de telle manière qu'il puisse osciller librement sous l'action de la pesanteur.

---

pendule élastique [HR-3119] - *n*

Définition :
Tige verticale dont la base est reliée à son support par une lame de ressort de manière qu'elle puisse osciller de part et d'autre de la verticale sous l'action combinée de la pesanteur et de la force de rappel du ressort.

---

pendule gravimétrique [HR-3120] - *n*

Définition :
Pendule utilisé dans la détermination de l'intensité de la pesanteur.

---

pendule magnétique [HR-3121] - *n*

Définition :
Aiguille aimantée qu'on utilise dans la compensation du compas magnétique pour déterminer l'intensité relative des composantes horizontales du champ magnétique terrestre ainsi que la force totale de ce champ magnétique dans l'emplacement occupé par le compas.

Voir aussi :

- compensation du compas magnétique (HR-909)

---

péninsule [HR-3122] - *n*

Définition :
Presqu'île de grandes dimensions. Par extension vaste avancée des terres dans la mer, même si elle ne commence pas par un isthme.

---

pente [HR-3123] - *n*

Définition :
Déclivité, inclinaison d'un terrain, qui s'exprime par le rapport de la dénivelée à la distance horizontale ; exemple : une pente de 2 %.

Voir aussi :

- gradient (HR-1920)
- gradient (HR-1921)
- grade (HR-1919)
- gradient (HR-1920)

---

pente [HR-3124] - *n*

Définition :
Déclivité, inclinaison d'un terrain, qui s'exprime par le rapport de

la dénivelée à la distance horizontale ; exemple : une pente de 2 %.

Voir aussi :

- gradient (HR-1920)
- gradient (HR-1921)

---

pente [HR-3125] - *n*

Définition :
Terrain dont la surface est de pente régulière.

---

pente continentale [HR-3126] - *n*
talus continental - *n*

Définition :
Zone de fond marin en pente vers le large, allant du rebord de la plate-forme au sommet du glacis ou à la ligne marquant une diminution générale de la pente.

Voir aussi :

- pente (HR-3125)

---

pente insulaire [HR-3127] - *n*

Définition :
Équivalent de la pente continentale autour d'une île.

Voir aussi :

- pente (HR-3125)

---

perche [HR-3128] - *n*

Définition :
Barre de bois ou de métal, longue et de section circulaire relativement réduite.

Voir aussi :

- perche de sonde (HR-3131)
- perche topographique (HR-3133)

---

perche [HR-3129] - *n*

Définition :
Bâton placé sur une bouée, un rocher ou un haut-fond, pour servir de repère aux navigateurs, et surmonté parfois d'un ballon ou d'une sorte de cage servant de marque d'identification.

Voir aussi :

- espar (HR-1601)

---

perche [HR-3130] - *n*

Définition :
Ancienne mesure de longueur anglaise valant 5,5 yards ou 16,5 pieds.

Voir aussi :

- perche (HR-3128)

---

perche de sonde [HR-3131] - *n*

Définition :
Perche graduée dont on se sert pour obtenir des sondes par petits

fonds.

---

perche graduée [HR-3132] - *n*

Définition :
Perche portant une graduation.

Voir aussi :
- perche de sonde (HR-3131)

---

perches de pêcheries [HR-3134] - *n*

Définition :
Pieux ou piquets plantés dans des fonds faibles pour délimiter des zones de pêche, ou pour la pêche elle-même.

---

perches de pêcheries [HR-3135] - *n*

Définition :
Pieux ou piquets plantés dans des fonds faibles pour délimiter des zones de pêche, ou pour la pêche elle-même.

---

perche topographique [HR-3133] - *n*

Définition :
Perche graduée d'une longueur d'environ 2 mètres, utilisée simultanément avec un instrument de nivellement ou un théodolite.

---

percolation [HR-3136] - *n*

Définition :
Processus suivant lequel l'eau s'infiltre dans les interstices des sédiments du fond sous l'action des variations de niveau de l'eau, notamment sous l'action des vagues dont la hauteur peut s'en trouver réduite.

---

pergélisol [HR-3137] - *n*
permafrost - *n*

Définition :
Couche du sol des régions arctiques qui reste perpétuellement gelée.

---

périgée [HR-3138] - *n*

Définition :
Dans le mouvement vrai ou apparent d'un astre ou d'un satellite autour de la terre, point de l'orbite le plus voisin de celle-ci.

Antonyme(s) :
- apogée (HR-184)

---

périhélie [HR-3139] - *n*

Définition :
Point d'une orbite décrite autour du soleil le plus voisin de celui-ci.

Antonyme(s) :
- aphélie (HR-178)
- aphélie (HR-178)

---

période [HR-3140] - *n*

Définition :
Intervalle de temps nécessaire à l'accomplissement d'un cycle.

période [HR-3141] - *n*

Définition :
Durée d'un phénomène périodique entre deux époques successives où le phénomène se reproduit à l'identique. C'est l'inverse de la fréquence.

---

période [HR-3142] - *n*

Définition :
Espace de temps plus ou moins long.

---

période d'un feu [HR-3143] - *n*
période - *n*

Définition :
Durée nécessaire pour qu'un feu présente la séquence complète des alternances de lumière et d'obscurité qui le caractérisent.

---

période de la houle [HR-3144] - *n*

Définition :
Temps qui s'écoule entre les passages en un point fixe de deux crêtes ou de deux creux consécutifs. Elle s'exprime en secondes.

---

période synodique [HR-3145] - *n*

Définition :
Intervalle de temps nécessaire pour qu'une planète reprenne la même position par rapport à la ligne terre-soleil, comme par exemple l'intervalle de temps entre deux conjonctions inférieures successives d'une même planète.

---

périphérique [HR-3146] - *n*
équipement périphérique - *n*

Définition :
Toute unité d'un ordinateur, destinée à assurer les communications (entrée et sortie de données) entre le système et l'extérieur.

---

perméabilité magnétique [HR-3147] - *n*

Définition :
Degré d'aptitude d'une substance à modifier le flux magnétique dans l'espace qu'elle occupe.

---

perré [HR-3148] - *n*

Définition :
Parement de pierres ou de tout autre matériau destiné à stabiliser les rives, ou les bases d'un ouvrage, en les protégeant de l'érosion due au courant.

---

perturbation [HR-3149] - *n*

Définition :
Mauvais temps lié à une dépression des hautes et moyennes latitudes et au système de fronts qui lui est associé, ou encore à une faible dépression des basses latitudes en voie d'intensification.

Voir aussi :
- inégalité lunaire (HR-2133)

---

perturbation [HR-

Définition :

3150] - *n*

Modification de la trajectoire d'un corps céleste, artificiel ou naturel, due à l'attraction d'un autre corps céleste.

Voir aussi :

- inégalité lunaire (HR-2133)
- inégalité lunaire (HR-2133)

---

perturbation ionosphérique [HR-3151] - *n*

Définition :
Soudaine émission d'énergie ultraviolette par le soleil provoquant une ionisation anormalement élevée dans la région de la couche D de l'ionosphère. Il en résulte une augmentation brutale de l'absorption des ondes radio, en particulier de part et d'autre de la limite entre les moyennes et les hautes fréquences.

---

pesanteur [HR-3152] - *n*

Définition :
Force naturelle dirigée vers le sol qui s'exerce sur une masse unité immobile au voisinage de la surface terrestre. Elle résulte de la combinaison de la gravité et de la force d'inertie due à la rotation de la Terre.

---

petit cercle [HR-3153] - *n*

Définition :
Section d'une sphère par un plan ne passant pas par son centre.

---

petite amplitude diurne [HR-3157] - *n*

Définition :
Différence entre la hauteur moyenne des pleines mers inférieures et la hauteur moyenne des basses mers supérieures. Cette notion intéresse les marées semi-diurnes à forte inégalité diurne.

---

petite amplitude tropique [HR-3158] - *n*

Définition :
Différence entre la hauteur de la pleine mer inférieure tropique et la hauteur de la basse mer supérieure tropique.

---

petit halo [HR-3154] - *n*

Définition :
Anneau lumineux, blanc ou légèrement irisé, de 22° de rayon apparent et centré sur l'astre éclairant. L'irisation est en sens inverse des couleurs de l'arc en ciel. Il est aussi appelé halo de 22°.

---

petit miroir [HR-3155] - *n*

Définition :
Miroir fixé au limbe du sextant de marine, à travers lequel on observe l'horizon. La moitié du petit miroir la plus proche du cadre est argentée pour lui permettre de réfléchir l'image issue du grand miroir, l'autre moitié est transparente. Le cercle hydrographique comporte un petit miroir semblable.

---

petit miroir [HR-3156] - *n*

Définition :
Miroir fixé au limbe du sextant de marine, à travers lequel on observe l'horizon. La moitié du petit miroir la plus proche du cadre

est argentée pour lui permettre de réfléchir l'image issue du grand miroir, l'autre moitié est transparente. Le cercle hydrographique comporte un petit miroir semblable.

---

petits fonds [HR-3159] - *n*

Définition :
Zone dans laquelle la profondeur de l'eau est relativement faible. Elle peut être un danger pour la navigation.

Voir aussi :
- banc (HR-342)
- banc (HR-343)
- banc (HR-344)
- haut-fond (HR-2008)
- haut-fond (HR-2009)

---

peu profond [HR-3160] - *adj*

Définition :
De faible profondeur.

---

pH [HR-3161] - *n*

Définition :
Coefficient utilisé pour caractériser l'acidité ou l'alcalinité des solutions. Le pH d'une solution acide est inférieur à 7, celui d'une solution alcaline compris entre 7 et 14.

---

phare [HR-3162] - *n*

Définition :
Tour ou construction caractéristique élevée sur la côte, ou au large d'une côte, portant un feu puissant et servant d'aide à la navigation.

---

phase [HR-3163] - *n*

Définition :
Chacun des aspects successifs d'un phénomène en évolution.

---

phase [HR-3164] - *n*

Définition :
Grandeur représentant l'état d'un phénomène périodique à partir d'un état initial déterminé pris comme origine, le plus souvent exprimé en unités d'angle (une période valant un tour).

---

phase [HR-3165] - *n*

Définition :
Chacune des apparences sous lesquelles une planète, par exemple la lune, se présente au regard d'un observateur pendant la durée de sa révolution.

Voir aussi :
- phase de la lune (HR-3168)
- phase de la lune (HR-3168)

---

phase [HR-3166] - *n*

Définition :
Aspect variable d'un objet selon l'incidence de la lumière.

---

phase [HR-3167] - *n*

Définition :
Manière dont se présente une substance quelconque selon le degré de cohésion de ses éléments constitutifs, par exemple pour l'eau : phase solide (glace), phase liquide (eau), phase gazeuse (vapeur d'eau).

---

phase d'un feu
[HR-3169] - *n*

Définition :
Chacun des éléments de la succession d'intervalles de lumière et d'obscurité que présente un feu pendant une période.

---

phase de la lune
[HR-3168] - *n*

Définition :
Phase de la lune. L'un des aspects successifs que présente cet astre pour un observateur terrestre au cours d'une lunaison. On fait conventionnellement commencer chaque lunaison au moment de la nouvelle lune (ou changement de Lune), lorsque la lune est en conjonction avec le soleil. La partie éclairée visible de la lune croît pendant la première moitié de la lunaison, jusqu'à la pleine lune, moment où la lune est en opposition avec le Soleil. Après la pleine lune, pendant la deuxième partie de la lunaison, la partie visible de la lune décroît. Le premier quartier a lieu au moment de la quadrature Est, le dernier quartier a lieu au moment de la quadrature Ouest. On dit que la lune est dans son croissant entre la nouvelle lune et la pleine lune et dans son décroît (ou son décours) entre la pleine lune et la nouvelle lune.

---

phénomène [HR-3170] - *n*

Définition :
Tout fait qui existe ou se produit et est perceptible, directement ou indirectement, par nos sens, et qui peut être décrit ou évalué scientifiquement ; par exemple, une éclipse est un phénomène astronomique.

---

phonomètre [HR-3171] - *n*

Définition :
Instrument servant à mesurer l'intensité sonore.

---

phosphorescence
[HR-3172] - *n*

Définition :
Luminescence provoquée par une radiation et qui se poursuit après la cessation de l'excitation, pendant une durée de plusieurs heures à plusieurs jours.

---

phosphorescence
[HR-5167] - *n*

Définition :
Employé perfois comme synonyme de bioluminescence.

---

phot [HR-3173] - *n*

Définition :
Unité d'éclairement valant 10 4 lux.

---

photoalidade [HR-3174] - *n*

Définition :
Instrument de photogrammétrie comportant une alidade à lunette et

un éclimètre, utilisé pour la détermination des directions et la mesure des angles de pente se rapportant à des détails planimétriques figurant sur des photographies obliques et terrestres.

---

photocarte [HR-3175] - *n*

Définition :
Photoplan portant en surcharge des renseignements plus ou moins complexes. Ce document est assimilable à une carte dans le cas d'un terrain très peu accidenté.

Voir aussi :
- assemblage d'images (HR-221)

---

photocomposer [HR-3176] - *vt*

Définition :
Assembler par un procédé photographique des caractères ou des images destinés à l'impression.

---

photogoniomètre [HR-3177] - *n*

Définition :
Appareil servant à déterminer les angles que font entre elles les directions correspondant aux divers points d'une photographie, rapportées au centre de perspective.

---

photogrammétrie [HR-3178] - *n*

Définition :
Ensemble des techniques permettant d'obtenir des dimensions et positions à partir de mesures faites sur des images photographiques.

Voir aussi :
- restitution (HR-3838)
- restitution (HR-3839)
- chambre photogrammétrique (HR-773)

---

photogrammétrie aérienne [HR-3179] - *n*

Définition :
Photogrammétrie utilisant des photographies aériennes.

---

photogrammétrie analytique [HR-3180] - *n*

Définition :
Photogrammétrie dans laquelle la restitution est assurée par des techniques de calcul (non nécessairement numériques).

---

photogrammétrie terrestre [HR-3181] - *n*

Définition :
Photogrammétrie utilisant des photographies terrestres.

---

photographie [HR-3182] - *n*

Définition :
Art de fixer l'image des objets sur une surface sensible à la lumière. Procédé utilisé pour obtenir des images photographiques.

photographie [HR-3183] - *n*

Définition :
Terme général désignant l'image positive (positif) ou l'image négative (négatif) obtenue sur une surface sensible à l'aide d'un appareil photographique. Reproduction tirée de cette première image ; on dit aussi dans ce cas épreuve. On emploie plus couramment les termes photo (ou vue) dans ce cas pour faire la distinction avec photographie.

---

photographie aérienne [HR-3184] - *n*

Définition :
Art de prendre des photographies du sol depuis un aéronef, et techniques s'y rapportant.

---

photographie aérienne [HR-3185] - *n*
photo aérienne - *n*

Définition :
Image obtenue par l'opération précédente. Toute photographie prise à l'aide d'un appareil situé à une certaine hauteur au-dessus du sol. Si elle n'est pas prise avec une chambre photogrammétrique, on parle aussi de vue aérienne.

---

photographie aérienne [HR-3186] - *n*
photo aérienne - *n*

Définition :
Image obtenue par l'opération précédente. Toute photographie prise à l'aide d'un appareil situé à une certaine hauteur au-dessus du sol. Si elle n'est pas prise avec une chambre photogrammétrique, on parle aussi de vue aérienne.

---

photographie de l'horizon [HR-3187] - *n*

Définition :
En photographie aérienne, photographie de l'horizon prise en même temps qu'une photographie verticale, et servant à déterminer l'inclinaison relative de photographies verticales adjacentes.

---

photographie horizontale [HR-3188] - *n*

Définition :
Photographie prise avec un appareil de prise de vues dont l'axe principal était, lors de la prise de vues, voisin de l'horizontale.

---

photographie multiple [HR-3189] - *n*

Définition :
En photographie aérienne, photographie équivalente à celle qu'on aurait pu prendre avec un objectif grand-angulaire, obtenue par assemblage des photographies prises simultanément par chacun des objectifs d'une chambre multiple.

---

photographie oblique [HR-3190] - *n*

Définition :
Photographie prise avec un appareil de prise de vues dont l'axe principal était incliné par rapport à la verticale.

---

photographie oblique basse [HR-

Définition :
Photographie aérienne dont l'axe principal était, lors de la prise de vues, incliné sur la verticale d'un angle supérieur à 5° mais

3191] - *n*

inférieur néanmoins à la valeur nécessaire à l'enregistrement de l'horizon visible.

---

photographie oblique haute [HR-3192] - *n*

Définition :
Photographie aérienne dont l'axe principal était lors de la prise de vues suffisamment incliné pour permettre l'enregistrement de l'horizon visible.

---

photographie par chambre multiple [HR-3193] - *n*

Définition :
Photographie prise à l'aide d'une chambre multiple.

---

photographie terrestre [HR-3194] - *n*

Définition :
Photographie prise au sol à l'aide d'un appareil de prise de vues terrestres.

---

photographie verticale [HR-3195] - *n*

Définition :
Photographie aérienne prise avec un appareil de prise de vues dont l'axe principal était voisin de la verticale (écart inférieur à environ 5°).

---

photogravure [HR-3196] - *n*

Définition :
Toute technique de copie photomécanique pour la reproduction de documents et l'établissement de clichés destinés à l'impression.

Antonyme(s) :

- photogravure (HR-3197)

---

photogravure [HR-3197] - *n*

Définition :
Toute technique de copie photomécanique pour la reproduction de documents et l'établissement de clichés destinés à l'impression.

---

photo-index [HR-3198] - *n*

Définition :
Mosaïque obtenue en assemblant les photographies d'une couverture aérienne de manière à superposer au mieux les détails analogues et de telle sorte que les numéros d'ordre soient apparents. Cette mosaïque est ensuite réduite photographiquement.

---

photo-interprétation [HR-3199] - *n*
interprétation photographique - *n*
interprétation des photographies - *n*

Définition :
Toute exploitation de photographies topographiques, autre que la mesure des éléments géométriques de l'image, par exemple : reconnaissance de certains types d'objets, de végétation, de lignes naturelles, etc.

---

photolithographie [HR-3200] - *n*

Définition :
Impression lithographique dans laquelle les images sont reportées sur la planche d'impression définitive par photographie. La pierre lithographique, employée à l'origine, a été presque complètement remplacée par des feuilles minces et flexibles de métal (zinc, aluminium, acier inoxydable, bimétalliques ou polymétalliques).

---

photolithographie [HR-3201] - *n*

Définition :
Image imprimée obtenue par un procédé photolithographique.

Voir aussi :
- lithographie (HR-2406)
- lithographie (HR-2406)

---

photométéore [HR-3202] - *n*

Définition :
Phénomène optique de l'atmosphère.

---

photomètre [HR-3203] - *n*

Définition :
Instrument qui sert à mesurer l'intensité lumineuse d'une source, ou qui permet la comparaison de l'intensité de sources différentes.

---

photoplan [HR-3204] - *n*

Définition :
Mosaïque contrôlée assemblée à l'aide d'un réseau de points de calage sur le terrain, de positions connues.

Voir aussi :
- assemblage d'images (HR-221)

---

photosphère [HR-3205] - *n*

Définition :
Couche externe du Soleil d'où provient la quasi-totalité du rayonnement solaire dans le visible. Sa surface apparente constitue le disque solaire.

---

photosynthèse [HR-3206] - *n*

Définition :
Processus de formation des hydrates de carbone des végétaux sous l'action de la lumière grâce à la chlorophylle.

---

photothéodolite [HR-3207] - *n*

Définition :
Instrument mixte, utilisé pour les levés terrestres, comportant un théodolite associé à une chambre métrique de prises de vues photographiques dont l'axe optique peut être orienté parallèlement à celui de la lunette du théodolite.

---

phototopographie [HR-3208] - *n*

Définition :
Emploi de la photographie dans les levés topographiques.

---

phototriangulation **Définition :**

[HR-3209] - *n*

Procédé qui consiste à effectuer des mesures d'angles et/ou de distances sur des photographies présentant entre elles un certain recouvrement, et à les traiter pour étendre un canevas planimétrique et/ou altimétrique. Comme on utilise plus généralement dans ce procédé des photographies aériennes ou des images spatiales, on lui donne alors respectivement le nom d'aérotriangulation ou de spatiotriangulation.

---

pic [HR-3210] - *n*

Définition :
Montagne dont le sommet dessine une pointe aiguë, et spécialement la cime elle-même.

---

pic sous-marin [HR-3211] - *n*
piton sous-marin - *n*

Définition :
Élévation sous-marine de dimensions importantes, à sommet pointu ou de très faible extension.

---

pictocarte [HR-3212] - *n*

Définition :
Document cartographique obtenu par un procédé photographique de reproduction d'une image en demi-teintes (le plus souvent un assemblage de photographies aériennes), qui permet d'éviter l'emploi d'une trame en provoquant la décomposition directe de l'image en points très fins répartis selon une structure irrégulière.

---

pictocarte [HR-5168] - *n*
iconocarte - *n*
carte sur fond d'image - *n*

Définition :
Carte rédigée sur un fond de carte obtenu par un procédé photographique de reproduction d'une image en demi-teintes, ou par tramage classique à partir d'un photoplan ou d'une orthophotoplan.

---

pied [HR-3213] - *n*

Définition :
Unité de longueur égale à 12 pouces ou 1/6 de brasse, et valant donc 0,3048 m.

---

pied de la pente continentale [HR-3214] - *n*
pied du talus continental - *n*

Définition :
Ligne marquant la base de la pente continentale où la pente du fond connait sa variation maximale.

---

pied de pilote [HR-3215] - *n*

Définition :
Valeur minimale estimée de la profondeur d'eau sous quille nécessaire dans un chenal en tenant compte de l'accroupissement du navire, de son tangage et de son roulis, de la houle, etc. C'est la marge de sécurité que l'on ajoute au tirant d'eau pour déterminer le fond nécessaire pour naviguer sans risques dans de faibles profondeurs.

---

piège à sédiments [HR-3216] - *n*

Définition :
Appareil destiné à mesurer le taux de sédimentation en un lieu.

---

piémont [HR-3217] - *n*

Définition :
Zone située en lisière de formations montagneuses. S'emploie surtout dans la locution adjective "de piémont".

---

pierre [HR-3218] - *n*

Définition :
Dans un sens très général, fragment de roche dure et plus spécialement fragment dont les dimensions sont comprises entre celles des cailloux (quelques centimètres) et celles des blocs (plusieurs décimètres ou plus).

---

pieu [HR-3219] - *n*

Définition :
Longue pièce de bois, de métal ou de béton, etc., que l'on enfonce dans le sol pour servir de support à un ouvrage maritime, comme par exemple un appontement, ou pour résister à des efforts latéraux.

---

pieu cylindrique [HR-3220] - *n*

Définition :
Tube métallique, de diamètre et longueur variés, fiché dans le fond de la mer. Des pieux cylindriques sont souvent utilisés isolément pour constituer des aides à la navigation à titre privé, et dans la délimitation de plages ou de zones de déplacement de bancs de sable.

---

piézoélectricité [HR-3221] - *n*
piézo-électricité - *n*
effet piézo-électrique - *n*

Définition :
Propriété que présentent certains corps cristallins asymétriques de développer, sous l'effet d'une contrainte mécanique exercée dans une direction appropriée, un champ électrique proportionnel à cette contrainte. Ces mêmes corps, lorsqu'ils sont soumis à un champ électrique, sont le siège d'une déformation mécanique proportionnelle à l'intensité du champ. La piézoélectricité est notamment utilisée dans les horloges à quartz et les émetteurs acoustiques sous-marins.

---

piézoélectricité [HR-3222] - *n*
piézo-électricité - *n*
effet piézo-électrique - *n*

Définition :
Propriété que présentent certains corps cristallins asymétriques de développer, sous l'effet d'une contrainte mécanique exercée dans une direction appropriée, un champ électrique proportionnel à cette contrainte. Ces mêmes corps, lorsqu'ils sont soumis à un champ électrique, sont le siège d'une déformation mécanique proportionnelle à l'intensité du champ. La piézoélectricité est notamment utilisée dans les horloges à quartz et les émetteurs acoustiques sous-marins.

---

pigmentation [HR-3223] - *n*

Définition :
Coloration de tissu par déposition de pigments.

pigments [HR-3224] - *n*

Définition :
Substances colorées utilisées comme peintures ou teintures, ou colorants naturels d'un tissu vivant.

---

pilier [HR-5169] - *n*

Définition :
Massif de maçonnerie permettant la mise en station d'un appareil et portant un repère.

---

pilonnement [HR-3225] - *n*

Définition :
Mouvement oscillatoire de montée et descente de l'ensemble d'un navire du à l'action de la houle.

---

pilonner [HR-3226] - *vt*

Définition :
Pour un navire ou un engin flottant, se soulever et retomber alternativement sous l'effet de la houle.

---

pilot chart [HR-3227] - *n*

Définition :
Carte présentant des données climatologiques utiles pour la navigation et en particulier les vents, les glaces, les tempêtes, et les courants, etc. en fonction de la saison. D'autres indications concernant la déclinaison magnétique, les routes orthodromiques, etc. sont ajoutées.

---

pilote [HR-3228] - *n*

Définition :
Personne chargée de guider la navigation et les manoeuvres d'un navire dans les zones de pilotage. Il possède une connaissance approfondie des chenaux, aides à la navigation, dangers pour la navigation etc. dans la zone particulière pour laquelle il est agréé.

---

pinceau lumineux [HR-3229] - *n*
pinceau - *n*

Définition :
Faisceau lumineux quasi cylindrique de petite section. Est utilisé dans beaucoup de feux à faisceaux tournants.

---

pinceau lumineux [HR-3230] - *n*
pinceau - *n*

Définition :
Faisceau lumineux quasi cylindrique de petite section. Est utilisé dans beaucoup de feux à faisceaux tournants.

---

pingo [HR-3231] - *n*
- *origine :* de l'expression anglaise "pingo like feature"

hydrolaccolithe - *n*

Définition :
Petite colline conique possédant une importante lentille centrale de glace, formée par le soulèvement de la glace souterraine dans une zone ou le sous-sol reste gelé en permanence. Des reliefs sous-marins présentant la même allure sont parfois appelés PLF.

---

pingo [HR-3232] - *n*
- *origine :* de l'expression anglaise "pingo like

Définition :
Petite colline conique possédant une importante lentille centrale de glace, formée par le soulèvement de la glace souterraine dans une

feature"
hydrolaccolithe - *n*

zone ou le sous-sol reste gelé en permanence. Des reliefs sous-marins présentant la même allure sont parfois appelés PLF.

---

pingueur [HR-3233] - *n*

Définition :
Émetteur acoustique sous-marin, fixe ou dérivant, utilisé pour localiser un objet ou suivre le déplacement d'un mobile.

---

pipeline [HR-3234] - *n*

Définition :
Conduite utilisée pour le transport de fluides, principalement le pétrole ou le gaz. Suivant le type de fluide transporté, on emploie les termes oléoduc ou gazoduc.

---

piquoir [HR-3235] - *n*

Définition :
Instrument graphique constitué d'une aiguille métallique effilée, dont on se sert pour marquer une position très précise sur un document ou une photographie, par perforation du support.

---

piste [HR-3236] - *n*

Définition :
Sur un aérodrome, aire rectangulaire allongée destinée au décollage et à l'atterrissage des aéronefs.

---

pivot [HR-3237] - *n*

Définition :
Axe ou pointe supportant une partie mobile d'un instrument et lui permettant de tourner librement avec le minimum de frottement. Le pivot peut être solidaire de la partie mobile ou du support fixe.

---

pivot [HR-3238] - *n*

Définition :
Axe ou pointe supportant une partie mobile d'un instrument et lui permettant de tourner librement avec le minimum de frottement. Le pivot peut être solidaire de la partie mobile ou du support fixe.

---

pixel [HR-3239] - *n*

Définition :
Plus petit élément homogène d'une image numérisée auquel peuvent être affectés séparément des attributs tels que intensité, couleur, saturation, ou clignotement dans le cas d'une image d'écran.

Voir aussi :
- télédétection (HR-4273)

---

plafond [HR-3240] - *n*

Définition :
Couche nuageuse la plus basse dont le degré de nébulosité est supérieur à une valeur donnée.

---

plafond [HR-3241] - *n*

Définition :
Altitude de la base de la couche.

---

plafond de dragage [HR-3242] - *n*

Définition :
Profondeur minimale garantie dans chaque carreau élémentaire d'un dragage hydrographique.

Voir aussi :
- profondeur de dragage (HR-3542)

---

plafond de dragage [HR-3243] - *n*

Définition :
Profondeur minimale garantie dans chaque carreau élémentaire d'un dragage hydrographique.

Voir aussi :
- profondeur de dragage (HR-3542)

---

plage [HR-3244] - *n*

Définition :
Partie du rivage soumise à l'action du déferlement des vagues et dans laquelle s'accumulent les matériaux sédimentaires tels que sables, graviers et galets. La plage comprend la haute plage et l'estran.

---

plaine [HR-3245] - *n*

Définition :
Étendue terrestre ne présentant que de très faibles dénivellations.

---

plaine abyssale [HR-3246] - *n*

Définition :
Région de grande profondeur où le fond est sensiblement plat, horizontal ou peu incliné.

---

plan [HR-3247] - *n*

Définition :
Dessin représentant, en projection orthogonale sur un plan, généralement horizontal, les différents éléments d'un ensemble, par exemple d'un édifice, d'une machine, d'un instrument, etc.

---

plan [HR-3248] - *n*

Définition :
Représentation à grande échelle d'une partie de la surface terrestre d'étendue suffisamment restreinte pour qu'on puisse faire abstraction de la courbure de cette surface.

---

plan [HR-3249] - *n*

Définition :
Carte marine à grande échelle ou partie à grande échelle d'une carte marine.

---

plan cadastral [HR-3250] - *n*

Définition :
Plan sur lequel sont représentés les parcelles selon lesquelles est divisé un territoire, notamment les limites de propriété. Il constitue l'élément graphique du cadastre.

Voir aussi :

- plan cadastral (HR-3251)

---

plan cadastral [HR-3251] - *n*

Définition :
Plan sur lequel sont représentés les parcelles selon lesquelles est divisé un territoire, notamment les limites de propriété. Il constitue l'élément graphique du cadastre.

Voir aussi :
- plan cadastral (HR-3250)

---

planche [HR-5170] - *n*

Définition :
Plaque rigide ou feuille plus ou moins souple, de matériau divers (métal, verre, papier, plastique, etc.) susceptible de servir de support à la réalisation d'une image par les techniques graphiques habituelles : gravure, dessin, tracé sur couche, reproduction photographique ou photomécanique, etc.

---

planche [HR-5171] - *n*

Définition :
Tout support de rédaction tel que défini ci-dessus portant une image cartographique ou une composante de cette image, intervenant au cours du processus de préparation et/ou de rédaction cartographique.

---

planche de cuivre [HR-3268] - *n*

Définition :
Planche de cuivre polie sur laquelle on reproduisait autrefois en gravure le dessin original d'une carte en vue de son impression.

---

planche de rédaction [HR-5172] - *n*
planche - *n*

Définition :
Support de rédaction (couche à tracer, feuille plastique, etc.) sur lequel sont dessinés, tracés, collés ou insolés les divers éléments de la carte : traits, lettres, sondes, zones teintées, etc.

Voir aussi :
- matrice (HR-2573)

---

planche émaillée [HR-3269] - *n*

Définition :
Planche d'aluminium, de zinc ou de toute autre matière de dimension stable et dont la surface est recouverte d'une couche d'émail (généralement blanc). A parfois été utilisée en cartographie pour la préparation des diverses planches de couleurs.

---

plancher océanique [HR-3270] - *n*

Définition :
Parfois utilisé pour désigner le sol des grands fonds océaniques.

---

planchette [HR-3271] - *n*

Définition :
Instrument que l'on utilisait sur le terrain dans les levés

planchette topographique - *n*
goniographe - *n*

topographiques pour tracer directement sur la minute de travail les directions résultant des observations. Il se compose essentiellement d'une petite planche à dessin montée sur trépied, et d'une alidade.

Voir aussi :
- alidade (HR-61)
- alidade (HR-62)
- alidade (HR-63)

---

planchette [HR-3272] - *n*

Définition :
Support rigide sur lequel sont fixés la projection d'embarcation ou le croquis topographique.

Voir aussi :
- planchette (HR-3271)

---

planchette de déviation [HR-3273] - *n*

Définition :
Planchette sur laquelle est fixée une courbe (ou un tableau) donnant la déviation du compas magnétique aux différents caps.

---

plancton [HR-3274] - *n*

Définition :
Ensemble des organismes animaux et végétaux, en général de très petite taille, qui flottent plus ou moins passivement dans les eaux marines ou lacustres. On distingue le zooplancton (animal) et le phytoplancton (végétal).

---

plan du tableau [HR-3252] - *n*

Définition :
Se dit d'un plan que l'on intersecte avec un système de lignes ou de rayons passant par les différents points d'un objet de manière à obtenir une image ou une certaine représentation de cet objet. Dans une représentation en perspective, le système de rayons doit s'entendre comme étant constitué de lignes droites issues d'un seul et même point. En photogrammétrie, le plan du tableau est le plan de la photographie.

---

plan du terrain [HR-3253] - *n*

Définition :
Plan horizontal passant par le nadir au sol du point de vue aérien.

---

planétaire [HR-3275] - *adj*

Définition :
Relatif aux planètes.

---

planétaire [HR-3276] - *adj*

Définition :
Relatif à l'ensemble de la terre, mondial.

---

planète [HR-3277] - *n*

Définition :
Astre qui tourne autour du soleil (ou d'une étoile) et n'émet pas de lumière propre.

planètes des éphémérides nautiques [HR-3278] - *n*

Définition :
Les 4 planètes habituellement utilisées pour les observations astronomiques : Vénus, Mars, Jupiter et Saturne.

---

planètes inférieures [HR-3279] - *n*

Définition :
Planètes dont les orbites sont plus petites que celle de la terre : Mercure et Vénus.

---

planètes supérieures [HR-3280] - *n*

Définition :
Planètes dont les orbites sont plus grandes que celle de la terre : Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune et Pluton.

---

plan focal [HR-3254] - *n*

Définition :
Plan perpendiculaire à l'axe d'un système optique et contenant le foyer.

---

plan horizontal [HR-3255] - *n*

Définition :
Plan perpendiculaire à la direction de la pesanteur en un point ; en particulier tout plan tangent au géoïde. C'est le plan dans lequel sont mesurés les angles horizontaux.

---

plan horizontal [HR-3256] - *n*

Définition :
Plan perpendiculaire à la direction de la pesanteur en un point ; en particulier tout plan tangent au géoïde. C'est le plan dans lequel sont mesurés les angles horizontaux.

---

plan horizontal de référence [HR-3257] - *n*

Définition :
Plan horizontal pris comme niveau de référence. Bien qu'en toute rigueur une surface de niveau ne soit en général pas un plan, on l'assimile souvent localement à un plan horizontal.

---

plan image [HR-3258] - *n*

Définition :
En photographie, plan dans lequel se forme l'image photographique.

Voir aussi :
- plan focal (HR-3254)

---

planimètre [HR-3281] - *n*

Définition :
Instrument permettant de mesurer l'aire de surfaces planes.

---

planimétrie [HR-5173] - *n*

Définition :
Ensemble des éléments topographiques, à l'exclusion du relief.

planimétrie [HR-3282] - *n*

Définition :
Représentation cartographique de ces éléments, et mesures conduisant à cette représentation.

---

planimétrie [HR-3283] - *n*

Définition :
Mesure des aires des surfaces planes.

---

planisphère [HR-3284] - *n*

Définition :
Représentation plane de l'ensemble du globe terrestre, sans séparation en hémisphères.

---

planisphère [HR-3285] - *n*

Définition :
Représentation plane de la sphère céleste selon une projection polaire permettant de déterminer approximativement la hauteur et l'azimut des étoiles représentées.

Voir aussi :

- identificateur d'étoiles (HR-2084)
- identificateur d'étoiles (HR-2084)
- navisphère (HR-2816)

---

plan méridien astronomique [HR-3259] - *n*
plan méridien - *n*

Définition :
Demi plan limité par une droite parallèle à l'axe du Monde, contenant la verticale du lieu.

---

plan méridien géodésique [HR-3260] - *n*
plan méridien - *n*

Définition :
Demi plan limité par l'axe de l'ellipsoïde de référence et contenant le lieu considéré. Cet axe est en principe identique à l'axe du Monde, mais peut s'en écarter légèrement en pratique.

---

plan méridien origine [HR-3261] - *n*

Définition :
Plan méridien particulier choisi comme origine pour les longitudes.

---

plan nucléal [HR-3262] - *n*

Définition :
Tout plan qui contient les points nucléaux, par conséquent, tout plan qui contient la base.

---

plan optique [HR-3263] - *n*

Définition :
Surface, généralement de verre, abrasée et polie de façon qu'elle soit plane à une fraction de longueur d'onde lumineuse près. On se sert d'un élément optique ou d'une plaque de verre comportant un plan optique pour tester la planéité d'autres surfaces.

---

plan perspectif [HR-3264] - *n*

Définition :
Plan contenant l'axe principal d'une perspective. En photographie aérienne l'intersection de ce plan avec le terrain aura toujours pour image une ligne droite passant par le point principal.

---

plan principal [HR-3265] - *n*

Définition :
Plan vertical passant par la perpendiculaire au plan de la photographie issue du point nodal arrière (centre de perspective interne) de l'objectif.

---

plan vertical [HR-3266] - *n*

Définition :
Tout plan passant par un point terrestre et contenant la verticale de ce point. C'est dans un tel plan qu'on mesure les angles verticaux.

---

plan vertical [HR-3267] - *n*

Définition :
Tout plan passant par un point terrestre et contenant la verticale de ce point. C'est dans un tel plan qu'on mesure les angles verticaux.

---

plaque à fentes radiales [HR-3286] - *n*

Définition :
Plaque de matière plastique transparente rigide sur laquelle sont reportées sous forme de fente les directions de points communs de photographies aériennes se recouvrant. L'assemblage de telles plaques à l'aide de plots spéciaux permet de réaliser une compensation mécanique des positions.

Voir aussi :
- triangulation par fentes radiales (HR-4459)

---

plaque d'impression [HR-3287] - *n*
planche d'impression - *n*

Définition :
Feuille de métal, de matière plastique ou de carton portant un modèle utilisé pour une impression, en général en offset. Il ya une plaque d'impression par couleur à imprimer.

---

plaque d'impression [HR-3288] - *n*
planche d'impression - *n*

Définition :
Feuille de métal, de matière plastique ou de carton portant un modèle utilisé pour une impression, en général en offset. Il ya une plaque d'impression par couleur à imprimer.

---

plaque de pression [HR-3289] - *n*

Définition :
En photographie, plaque (ordinairement de métal, mais fréquemment de verre ou d'autre matière) qui, sous l'effet d'un dispositif mécanique, presse le film, dans le plan focal, contre la glace de contact d'un appareil photographique.

---

plaquetectonique

Définition :

[HR-5174] - *n*
plaque - *n*

Portion rigide des couches superficielles de la croûte terrestre. Rigides et froides, les plaques flottent et se déplacent sur une couche chaude et plastique, le manteau supérieur. Les limites des plaques coïncident, soit avec une dorsale, zone de divergence et d'accrétion où elles naissent, soit avec une fosse océanique, zone de convergence et de subduction, soit avec une faille transformante, zone de coulissement. On identifie 7 grandes plaques et un certain nombre de plaques plus petites. Elles se déplacent les unes par rapport aux autres à des vitesses variant entre 1 et 20 cm par an.

Voir aussi :
- asthénosphère (HR-236)

---

plateau [HR-3290] - *n*

Définition :
Étendue de terrain assez vaste, relativement plate et horizontale, située à un niveau plus élevé que le terrain environnant.

---

plateau [HR-3291] - *n*

Définition :
Étendue de terrain assez vaste, relativement plate et horizontale, située à un niveau plus élevé que le terrain environnant.

---

plateau continental [HR-3292] - *n*
plateau continental juridique - *n*

Définition :
Le plateau continental d'un Etat côtier comprend les fonds marins et leur sous-sol au delà de sa mer territoriale, sur toute l'étendue du prolongement naturel du territoire terrestre de cet Etat jusqu'au rebord externe de la marge continentale, ou jusqu'à 200 milles des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, lorsque le rebord externe de la marge continentale se trouve à une distance inférieure. La limite extérieure du plateau continental est toutefois limitée dans tous les cas à 350 milles des lignes de base, sauf circonstances spéciales.

Voir aussi :
- (HR-4885)

---

plateau de glace [HR-3293] - *n*

Définition :
Glacier plat flottant d'une épaisseur considérable, qui émerge de 2 à 50 m ou plus et est fixé à la côte où il prolonge la glace de Piémont. Souvent très étendu, il présente une surface plate ou légèrement ondulée. Il est alimenté par l'accumulation annuelle de neige et souvent aussi par l'avancée vers la mer des glaciers. Quelques parties peuvent être échouées. Une falaise de glace le borde vers la mer.

---

plateau sous-marin [HR-3294] - *n*
plateau - *n*

Définition :
Zone du fond marin relativement plate et horizontale, de grande extension et limitée par une pente abrupte sur l'un ou plusieurs de ses côtés.

plateau sous-marin [HR-3295] - *n*
plateau - *n*

Définition :
Zone du fond marin relativement plate et horizontale, de grande extension et limitée par une pente abrupte sur l'un ou plusieurs de ses côtés.

---

plate-forme [HR-3296] - *n*
plateforme - *n*

Définition :
Construction édifiée ou mouillée sur le fond de la mer dans le but d'explorer, d'extraire, ou de transporter les ressources du sol ou du sous-sol.

Voir aussi :
- plate-forme pétrolière (HR-3305)

---

plate-forme [HR-3297] - *n*
plateforme - *n*

Définition :
Construction édifiée ou mouillée sur le fond de la mer dans le but d'explorer, d'extraire, ou de transporter les ressources du sol ou du sous-sol.

Voir aussi :
- plate-forme pétrolière (HR-3305)

---

plate-forme [HR-3298] - *n*
plateforme - *n*

Définition :
Structure artificielle (satellite, aéronef, navire, bouée, ou tour) sur laquelle sont installés, ou à partir de laquelle sont manipulés, des instruments de mesure ou de travail.

---

plate-forme [HR-3299] - *n*
plateforme - *n*

Définition :
Étendue de terrain naturel ou artificiel relativement plate et horizontale, comme par exemple une plate-forme continentale.

Voir aussi :
- plateau (HR-3290)
- plateau (HR-3291)

---

plate-forme [HR-5175] - *n*
plateforme - *n*

Définition :
Support destiné à recevoir un ou plusieurs équipements constituant un ensemble organisé de mesure. Un tel support peut être stabilisé : voir stabilisation gyroscopique.

---

plate-forme continentale [HR-3300] - *n*
plateau continental - *n*

Définition :
4677 Zone adjacente à un continent ou une île et s'étendant du niveau des basses mers jusqu'à la profondeur à laquelle on note habituellement une nette augmentation de la pente vers de plus grands fonds.

Voir aussi :
- (HR-4885)

plate-forme continentale [HR-3301] - *n*
plateau continental - *n*

Définition :
4677 Zone adjacente à un continent ou une île et s'étendant du niveau des basses mers jusqu'à la profondeur à laquelle on note habituellement une nette augmentation de la pente vers de plus grands fonds.

---

plate-forme d'exploitation de minerais [HR-3302] - *n*

Définition :
Plate-forme destinée à la recherche et à l'exploitation des minerais sous-marins.

---

plate-forme insulaire [HR-3303] - *n*
plateau continental - *n*

Définition :
Zone entourant une île, et s'étendant du niveau des basses mers jusqu'à la profondeur à laquelle on note habituellement une nette augmentation de la pente vers les plus grands fonds.

Voir aussi :
- (HR-4885)

---

plate-forme insulaire [HR-3304] - *n*
plateau continental - *n*

Définition :
Zone entourant une île, et s'étendant du niveau des basses mers jusqu'à la profondeur à laquelle on note habituellement une nette augmentation de la pente vers les plus grands fonds.

---

plate-forme pétrolière [HR-3305] - *n*

Définition :
Installation située en mer, généralement habitée, où sont menées les opérations d'exploration et d'exploitation de gisements d'hydrocarbures. On distingue deux grands types : 1) Les plate-formes de forage ou plate-formes mobiles, qui sont des structures artificielles mobiles et temporaires, fixées sur le fond ou flottantes, et qui sont utilisées pour les campagnes de prospection et de forage des gisements de gaz et de pétrole. Elles appartiennent à trois catégories : - Les plate-formes (de forage) auto-élévatrices, qui sont remorquées jusqu'à la position du forage où leurs pieds sont descendus de façon qu'ils reposent sur le fond. Elles sont utilisables jusqu'à des profondeurs de 100 mètres. - Les plate-formes semi-submersibles dont les colonnes s'élèvent depuis un caisson suffisamment immergé pour protéger l'installation des effets de la mer et de la houle. Elles sont utilisables jusqu'à des profondeurs de 300 mètres. - Les navires de forage, utilisables par des fonds atteignant 2000 mètres. 2) Les plate-formes d'exploitation ou plate-formes de production souvent désignées simplement par plate-formes offshore. Elles sont permanentes et de trois types : en acier, en béton, semi-submersible. Celles en acier, dont la jaquette est fixée par des pieux dans le fond de la mer sont appelées plate-formes pilées. Les plus importantes d'entre elles peuvent résister à des vagues dépassant 30 mètres et des

rafales de 140 noeuds.

---

plate-forme pour hélicoptères [HR-3306] - *n*

Définition :
Emplacement prévu pour l'atterrissage et le décollage des hélicoptères.

---

platier [HR-3307] - *n*

Définition :
Banc rocheux plat et d'une certaine étendue adjacent à une côte, ou bordant un lagon, et qui découvre partiellement ou totalement à basse mer.

Voir aussi :
- plature (HR-3308)

---

platin [HR-5176] - *n*

Définition :
Dans les estuaires et les baies, barre de sable qui émerge à basse mer.

---

plature [HR-3308] - *n*

Définition :
Affleurement rocheux en travers d'un chenal ou d'un plan d'eau.

Voir aussi :
- platier (HR-3307)

---

pleine mer [HR-3309] - *n*
PM - *n*
marée haute - *n*
plein - *n*

Définition :
Situation de la mer lorsqu'elle atteint en un point donné son plus haut niveau au cours d'une oscillation de la marée.

---

pleine mer de tempête [HR-3310] - *n*

Définition :
Niveau le plus élevé atteint par la mer pendant une tempête, généralement marqué dans la partie la plus haute de la plage par une ligne de débris apportés par la mer.

---

pleine mer inférieure [HR-3311] - *n*

Définition :
La plus basse des deux pleines mers se produisant durant un jour de marée dans le cas où il existe une inégalité diurne sensible.

---

pleine mer inférieure tropique [HR-3312] - *n*

Définition :
Pleine mer inférieure des marées tropiques.

---

pleine mer moyenne [HR-

Définition :
Moyenne des hauteurs des pleines mers, observées sur une période

3313] - *n*

suffisamment longue (19 ans par exemple), en un endroit déterminé. Même sur une très longue période, cette moyenne n'est pas rigoureusement stable.

---

pleine mer moyenne de morte eau [HR-3314] - *n*

Définition :
Niveau moyen des pleines mers de morte eau.

---

pleine mer moyenne de vive eau [HR-3315] - *n*

Définition :
Niveau moyen des pleines mers de vive eau.

---

pleine mer supérieure [HR-3316] - *n*

Définition :
La plus haute des deux pleines mers se produisant durant un jour lunaire, dans le cas où il existe une inégalité diurne sensible.

---

pleine mer supérieure tropique [HR-3317] - *n*

Définition :
Pleine mer supérieure des marées tropiques.

---

pleines et basses mers secondaires [HR-3318] - *n*
marée secondaire - *n*
marées secondaires - *n*

Définition :
Dans une marée de caractère général diurne, basses mers supérieures et pleines mers inférieures qui se manifestent lorsque la déclinaison de la lune est voisine de zéro : la marée prend alors un aspect semi-diurne.

Voir aussi :
- marée mixte diurne (HR-2526)

---

plomb [HR-3319] - *n*

Définition :
Pièce de plomb ou d'un autre métal lourd fixée à l'extrémité d'un fil à plomb ou d'une ligne servant à mesurer les profondeurs.

Voir aussi :
- plomb de sonde (HR-3321)
- plomb de sonde (HR-3322)

---

plomb à main [HR-3320] - *n*

Définition :
Plomb de sonde léger (3 à 5 kg) destiné à être lancé à la main et tenu par une ligne de sonde.

---

plomb de sonde [HR-3321] - *n*
plomb - *n*

Définition :
Plomb fixé à l'extrémité d'une ligne de sonde et servant à mesurer les profondeurs.

Voir aussi :

- fil à plomb (HR-1743)
- plomb de sonde (HR-3322)

---

plomb de sonde [HR-3322] - *n*
plomb - *n*

Définition :
Plomb fixé à l'extrémité d'une ligne de sonde et servant à mesurer les profondeurs.

---

plomb de sonde pour grande profondeur [HR-3323] - *n*
plomb de grande sonde - *n*

Définition :
Plomb de sonde pesant de 15 à 50 kg, suivant les profondeurs à mesurer.

---

plomb-poisson [HR-3324] - *n*

Définition :
Plomb de sonde profilé en forme de poisson. Cette forme particulière a pour effet de réduire au minimum l'inclinaison du fil supportant le plomb lorsque l'embarcation (ou le navire) se déplace, donc d'accroitre sa vitesse et d'éviter qu'on soit obligé de remonter complètement le plomb entre deux sondages.

---

plongée d'eau [HR-3325] - *n*

Définition :
Mouvement de descente des eaux superficielles. Il est causé généralement par une convergence ou par un accroissement de densité des eaux superficielles.

Voir aussi :

- remontée d'eau (HR-3782)
- convergence (HR-961)

---

plongeur [HR-3326] - *n*

Définition :
Personne spécialiste de la plongée.

---

plongeur [HR-3327] - *n*

Définition :
Dispositif servant à maintenir une drague à la profondeur requise.

---

plongeur [HR-3328] - *n*

Définition :
Dispositif destiné à maintenir un appareil remorqué à une profondeur déterminée.

---

pluie [HR-3329] - *n*

Définition :
Précipitation de gouttes d'eau de plus de 0,5 mm. de diamètre, ou plus petites mais très dispersées.

Voir aussi :

- crachin (HR-1124)

plus basse mer astronomique [HR-3330] - *n*
PBMA - *n*
niveau des plus basses mers - *n*

Définition :
Niveau de la plus basse mer possible résultant du seul jeu de la marée astronomique. Il est déterminé à partir des données d'analyse de la marée.

---

plus haute mer astronomique [HR-3331] - *n*
PHMA - *n*
niveau des plus hautes mers astronomiques - *n*

Définition :
Niveau de la plus haute mer possible résultant du seul jeu de la marée astronomique. Il est déterminé à partir des données d'analyse de la marée.

---

pluviomètre [HR-3332] - *n*

Définition :
Instrument de mesure de la hauteur d'eau correspondant aux précipitations supposées uniformément réparties sur une surface horizontale étanche et échappant à toute évaporation.

---

pluviomètre [HR-3333] - *n*

Définition :
Instrument de mesure de la hauteur d'eau correspondant aux précipitations supposées uniformément réparties sur une surface horizontale étanche et échappant à toute évaporation.

---

poche [HR-3334] - *n*

Définition :
Sur une carte représentant le relief sous-marin, échancrure dans les courbes de niveau analogue à un golfe à la surface de la mer.

Antonyme(s) :
- éperon sous-marin (HR-5065)
- éperon sous-marin (HR-1522)
- éperon sous-marin (HR-1523)
- éperon sous-marin (HR-1524)
- éperon sous-marin (HR-1525)
- (HR-4840)

---

podomètre [HR-3335] - *n*
compte-pas - *n*

Définition :
Instrument de poche qui enregistre le nombre de pas faits par le piéton qui le porte et qui permet, par conséquent, de connaître approximativement la distance parcourue.

Voir aussi :
- podomètre (HR-3336)

---

podomètre [HR-

Définition :
Instrument de poche qui enregistre le nombre de pas faits par le

3336] - *n*
compte-pas - *n*

piéton qui le porte et qui permet, par conséquent, de connaître approximativement la distance parcourue.

Voir aussi :
- podomètre (HR-3335)

---

poids [HR-3337] - *n*

Définition :
Force qui s'exerce sur un corps du fait de la pesanteur.

---

poids [HR-3338] - *n*

Définition :
Pièce pesante employée dans certains appareils ou instruments.

---

poids [HR-3339] - *n*

Définition :
Degré de confiance accordé à un résultat d'observation ou de mesure par comparaison avec d'autres résultats et qu'on quantifie par un coefficient d'autant plus élevé que le degré de confiance accordé au résultat en cause est plus grand.

---

poids [HR-3340] - *n*

Définition :
Le coefficient mentionné ci-dessus lui-même.

---

point [HR-3341] - *n*

Définition :
Lieu sans étendue.

---

point [HR-3342] - *n*

Définition :
Détermination de la position.

---

point [HR-3343] - *n*

Définition :
En cartographie numérique, la primitive géométrique de dimension 0 d'un objet qui spécifie sa position. Sur un document graphique ou cartographique ordinaire, tache ronde de très petite taille matérialisant cette position.

---

point [HR-5177] - *n*

Définition :
Unité utilisée en typographie. Le point Didot mesure 0,3759 mm.

---

point amphidromique [HR-3344] - *n*

Définition :
Point où l'amplitude de la marée est nulle, et autour duquel rayonnent les lignes cotidales.

---

point anguleux [HR-3345] - *n*

Définition :
Point de jonction de deux segments d'une polygonale.

---

point anguleux [HR-5178] - *n*

Définition :
Point de jonction de deux éléments (segments rectilignes ou curvilignes) d'une limite ou frontière maritime.

point approché
[HR-3346] - *n*

Définition :
Position approchée d'un navire servant de point de départ pour une détermination plus précise. Expression également utilisée en géodésie.

---

point astronomique
[HR-5179] - *n*

Définition :
Point déterminé à l'aide d'observations astronomiques.

---

point astronomique
[HR-3347] - *n*

Définition :
Ensemble d'observations astronomiques visant à déterminer la position précise d'un point à terre.

---

point astronomique
[HR-3348] - *n*

Définition :
Emplacement d'observations astronomiques, et sa matérialisation sur le terrain.

---

point astronomique
[HR-3349] - *n*

Définition :
Emplacement d'observations astronomiques, et sa matérialisation sur le terrain.

---

point astronomique
[HR-3350] - *n*

Définition :
Coordonnées déterminées par observations astronomiques.

Voir aussi :
- position astronomique (HR-3459)

---

point auxiliaire
[HR-3351] - *n*

Définition :
Point approché arrondi, souvent utilisé dans les calculs nautiques.

---

point cardinal
[HR-3352] - *n*

Définition :
L'un des quatre points de l'horizon situés aux intersections de l'horizon avec le méridien et le premier vertical. Ce sont le nord, le sud, l'est et l'ouest.

---

point central d'une projection
[HR-5180] - *n*
point central - *n*

Définition :
Pôle de la projection, s'il existe.

---

point central d'une projection
[HR-5181] - *n*
point central - *n*

Définition :
Intersection du parallèle et du méridien centraux de la projection si ces éléments existent.

point coté [HR-3353] - *n*

Définition :
Point dont la cote (d'altitude) est indiquée sur la carte.

---

point d'amarrage unique [HR-3354] - *n*
SPM - *n*

Définition :
Poste d'amarrage pour navire pétrolier comportant un coffre unique ou une tour d'amarrage.

---

point d'appel [HR-3355] - *n*

Définition :
Position où les navires sont tenus de contacter un centre de contrôle du trafic.

---

point d'inflexion de ligne de base droite [HR-3370] - *n*
point d'inflexion - *n*
point de base - *n*

Définition :
Point de la laisse de basse mer sur lequel on s'appuie pour définir les différents segments d'une ligne de base droite.

---

point d'observation de courant [HR-3372] - *n*
point d'observation - *n*

Définition :
Point où ont été effectués des observations de courant ou de courant de marée. Dans ce second cas, elles doivent être de durée suffisante, et simultanées à des observations de marée en une station de référence voisine, pour permettre un rattachement.

---

point d'observation de courant [HR-3373] - *n*
point d'observation - *n*

Définition :
Point où ont été effectués des observations de courant ou de courant de marée. Dans ce second cas, elles doivent être de durée suffisante, et simultanées à des observations de marée en une station de référence voisine, pour permettre un rattachement.

---

point d'observation de courant [HR-3374] - *n*
point d'observation - *n*

Définition :
Point où ont été effectués des observations de courant ou de courant de marée. Dans ce second cas, elles doivent être de durée suffisante, et simultanées à des observations de marée en une station de référence voisine, pour permettre un rattachement.

Voir aussi :

- observatoire de marée (HR-2913)

---

point de base [HR-3356] - *n*

Définition :
Tout point situé sur une ligne de base.

---

point de calage

Définition :

[HR-3357] - *n*

Point directeur très précisément identifié sur les photographies et utilisé pour l'orientation externe des couples.

---

point de cheminement [HR-3358] - *n*
station de cheminement - *n*

Définition :
Point géodésique ou topographique dont la position a été déterminée par cheminement.

---

point de congélation [HR-3359] - *n*

Définition :
Température de solidification d'un liquide dans des conditions données.

---

point de fermeture [HR-3360] - *n*

Définition :
Point sur lequel se referme un cheminement ; c'est un point du cheminement lui-même ou un point appartenant à un système extérieur au cheminement.

---

point de fuite [HR-3361] - *n*

Définition :
Dans une représentation perspective ou sur une photographie, point vers lequel converge un système de droites parallèles de l'espace-objet.

Voir aussi :
- ligne de fuite (HR-2353)

---

point de fusion [HR-3362] - *n*

Définition :
Température à laquelle une substance passe de la phase solide à la phase liquide. Cette température est fonction de la pression.

---

point de gelée [HR-3363] - *n*

Définition :
Température à laquelle la vapeur d'eau atmosphérique doit descendre pour former de la gelée blanche en se refroidissant.

---

point de passage [HR-3364] - *n*

Définition :
Point dont on a déterminé la position et l'altitude à partir de photographies par des méthodes photogrammétriques, en vue de son emploi (en quelque sorte comme un point du canevas de complètement) pour la mise en place d'autres photographies.

---

point de prise de vue [HR-3365] - *n*
point de vue - *n*
station de prise de vue - *n*

Définition :
Point occupé dans l'espace par l'objectif de la chambre photographique au moment de l'exposition.

---

point de rattachement [HR-3366] - *n*

Définition :
Point (géodésique ou topographique) auquel se rattache un levé local.

---

point de rosée [HR-3367] - *n*

Définition :
Température à laquelle la vapeur d'eau se condense lors du refroidissement d'un volume d'air humide à pression constante.

---

point de symétrie [HR-3368] - *n*

Définition :
Dans un instrument d'optique, point situé dans le plan focal de l'objectif de part et d'autre duquel les distorsions des lentilles sont symétriques. Lorsque les lentilles sont montées correctement, le point de symétrie coïncide avec le point principal.

---

point de triangulation [HR-3369] - *n*
point trigonométrique - *n*
station de triangulation - *n*

Définition :
Point géodésique défini par triangulation.

---

point directeur [HR-3371] - *n*
point de préparation - *n*

Définition :
Point du canevas planimétrique et altimétrique, identifié sur une photographie, et utilisé pour la mise en place des détails de cette photographie.

Voir aussi :
- point de calage (HR-3357)

---

point du canevas de complètement [HR-3375] - *n*

Définition :
Point utilisé dans le canevas de complètement.

Voir aussi :
- point directeur (HR-3371)
- point de calage (HR-3357)
- point directeur (HR-3371)

---

pointe [HR-3403] - *n*

Définition :
Cap ou promontoire.

---

pointe [HR-3404] - *n*

Définition :
Avancée du rivage de moindre envergure qu'un cap.

---

point estimé [HR-3376] - *n*

Définition :
Position la plus probable d'un navire établie d'après les éléments de l'estime.

pointeur [HR-3405] - *n*

Définition :
Index de forme variable (flèche, croix, etc.) que l'on déplace sur un visuel ou une tablette, à l'aide d'une souris ou autre dispositif.

---

point fondamental [HR-3377] - *n*

Définition :
Le point d'un réseau géodésique dont la position géodésique a été définie à partir de sa position astronomique.

Voir aussi :
- éléments de base du canevas géodésique (HR-1480)

---

point géodésique [HR-3378] - *n*
point de canevas - *n*
station géodésique - *n*

Définition :
Point du terrain dont la position et éventuellement l'altitude ont été déterminées et sur lequel on s'appuie dans les opérations de levé. Le point est matérialisé par un ou plusieurs repères.

Voir aussi :
- réseau (HR-3821)

---

point géodésique [HR-3379] - *n*

Définition :
Objet naturel ou signal géodésique matérialisant un point géodésique.

---

point géodésique de premier ordre [HR-3380] - *n*

Définition :
Point géodésique appartenant au canevas de premier ordre.

---

point géodésique disparu [HR-3381] - *n*

Définition :
Point géodésique dont tous les repères ont disparu, et qui ne peut donc être utilisé pour des levés ultérieurs.

---

pointillé [HR-5186] - *n*

Définition :
Suite de points disposés suivant une ligne.

---

pointillé [HR-3406] - *n*

Définition :
Sur les anciennes cartes marines, procédé de représentation du sable par un grisé de points de densité variable avec la profondeur.

---

point image [HR-3382] - *n*

Définition :
Point d'une photographie qui correspond à un point déterminé sur le terrain.

---

point indéterminé [HR-3383] - *n*

Définition :
Dans la détermination du point par segments capables, cas particulier où le point d'observation et les points sur lesquels

s'appuient les angles mesurés sont situés sur un même cercle.

---

point intercardinal [HR-3384] - *n*

Définition :
Chacun des quatre points de l'horizon situés à mi-chemin entre deux points cardinaux : nord-est, nord-ouest, sud-est, sud-ouest.

---

point mixte [HR-5182] - *n*

Définition :
Point géodésique ou topographique dont la position est déterminée en combinant les méthodes du point par la station et du point par relèvements.

---

point nodal [HR-3385] - *n*

Définition :
Chacun des deux points de l'axe optique d'une lentille (ou d'un système de lentilles) tels qu'à tout rayon incident passant par l'un de ces points correspond un rayon émergent parallèle au premier et passant par l'autre. Le premier point nodal s'appelle point nodal avant ou point nodal d'incidence, le deuxième point nodal s'appelle point nodal arrière ou point nodal d'émergence.

---

point origine [HR-3386] - *n*

Définition :
Tout point à partir duquel on mesure certaines grandeurs.

---

point origine [HR-3387] - *n*

Définition :
Dans la méthode d'observation par tour d'horizon, objet bien visible et bien défini qu'on choisit comme point de départ du tour d'horizon.

---

point par observation de deux angles adjacents [HR-3388] - *n*

Définition :
Point par segments capables déterminé par l'observation simultanée au sextant ou au cercle hydrographique, de deux angles adjacents s'appuyant sur trois repères convenablement disposés et dont la position est connue. Dans ce cas, la position peut être portée sur la projection de construction ou sur la carte à l'aide d'un stigmographe.

Voir aussi :

- méthode des trois points (HR-2649)
- méthode des trois points (HR-2650)
- méthode des trois points (HR-2650)

---

point par observation de deux angles non adjacents [HR-3389] - *n*

Définition :
Point par segments capables obtenu par l'observation de deux angles s'appuyant sur quatre repères de position connue et n'ayant pas de côté commun.

---

point par relèvements [HR-3390] - *n*

Définition :
Détermination de la position d'un navire par l'intersection de deux ou plusieurs relèvements, observés depuis ce navire.

---

point par relèvements [HR-3391] - *n*

Définition :
Point géodésique ou topographique dont la position a été déterminée à partir de plusieurs visées faites de différentes stations sans aucune observation faite en ce point lui-même ; on utilise en général cette méthode pour les points auprès desquels il est impossible, ou trop difficile eu égard aux objectifs du levé, de faire station. Les géographes français l'appellent point par intersection.

---

point par segments capables [HR-3392] - *n*
point par segments - *n*
point par la station - *n*
point par relèvements - *n*

Définition :
Détermination de la position d'une station d'où l'on a visé plusieurs signaux de position connue, sans prendre en compte d'observation faite en d'autres points. Les géographes français l'appellent point par relèvements ou point par la station. Méthode utilisée en hydrographie côtière au cercle hydrographique.

---

point par segments capables [HR-3393] - *n*
point par segments - *n*
point par la station - *n*
point par relèvements - *n*

Définition :
Détermination de la position d'une station d'où l'on a visé plusieurs signaux de position connue, sans prendre en compte d'observation faite en d'autres points. Les géographes français l'appellent point par relèvements ou point par la station. Méthode utilisée en hydrographie côtière au cercle hydrographique.

---

point par transport de lignes de position [HR-3394] - *n*

Définition :
Point déterminée par l'intersection de lignes de position obtenues à des heures différentes et ramenés à une heure commune par un déplacement basé sur l'estime.

---

point principal [HR-3395] - *n*

Définition :
Pied de la perpendiculaire au plan de la photographie issue du centre de perspective interne (c'est-à-dire le pied de l'axe principal d'une photographie).

---

point relevé [HR-3396] - *n*

Définition :
Point topographique de détail localisé à l'aide d'une mire, par opposition à un point dont la position a été portée sur un croquis par interpolation.

---

points nucléaux
[HR-3407] - *n*

Définition :
Dans un couple de photographies stéréoscopiques, points d'intersection des plans des photographies avec la base aérienne. C'est aussi, sur chaque photographie du couple, l'image du point de vue de l'autre.

---

point subcéleste
[HR-3397] - *n*

Définition :
Point à la surface de la terre pour lequel un certain corps céleste passe au zénith à une heure donnée.

Voir aussi :
- point sublunaire (HR-3398)
- point subsolaire (HR-3399)
- point substellaire (HR-3400)
- point sublunaire (HR-3398)
- point subsolaire (HR-3399)
- point substellaire (HR-3400)

---

point sublunaire
[HR-3398] - *n*

Définition :
Point subcéleste relatif à la lune.

Voir aussi :
- point subcéleste (HR-3397)

---

point subsolaire
[HR-3399] - *n*

Définition :
Point subcéleste relatif au soleil.

---

point substellaire
[HR-3400] - *n*

Définition :
Point subcéleste relatif à une étoile.

---

point topographique
[HR-3401] - *n*
station topographique - *n*

Définition :
Point à la surface de la terre dont la position a été déterminée par des méthodes graphiques, généralement par un cheminement A la planchette, ou par une triangulation graphique, ou point dont la position a été déterminée par des méthodes géodésiques mais avec une précision inférieure à celle du troisième ordre.

---

point topographique
[HR-3402] - *n*

Définition :
Dans un cheminement topographique en particulier, point où l'on maintient la stadia pendant que le topographe déplace son instrument (planchette, tachéometre, théodolite) d'une station à la suivante.

---

point triple [HR-5183] - *n*

Définition :
Point de rencontre de trois lignes.

---

point triple [HR-

Définition :

5184] - *n*
tripoint - *n*

Point commun à trois frontières maritimes.

---

point triple [HR-5185] - *n*

Définition :
Zone de la lithosphère située à la jonction de trois frontières de plaques tectoniques.

---

polarisation [HR-3408] - *n*

Définition :
Caractère d'un rayonnement électromagnétique dont les vibrations se produisent de manière régulière selon une ligne droite, un cercle ou une ellipse, dans un plan perpendiculaire à la direction de la propagation.

---

polder [HR-3409] - *n*

Définition :
Étendue de terre gagnée sur la mer ou sur un plan d'eau quelconque au moyen de digues de protection.

Voir aussi :
- (HR-4733)

---

pôle [HR-3410] - *n*

Définition :
Chacun des deux points d'intersection de la surface d'une sphère en rotation ou d'un ellipsoïde de révolution avec l'axe.

Voir aussi :
- pôle terrestre (HR-3418)
- pôle terrestre (HR-3419)

---

pôle [HR-3411] - *n*

Définition :
L'un des deux points d'un aimant où la force magnétique est la plus grande.

---

pôle [HR-3412] - *n*

Définition :
L'un des deux points d'un aimant où la force magnétique est la plus grande.

---

pôle [HR-3413] - *n*

Définition :
Origine d'un système de coordonnées polaires.

---

pôle abaissé [HR-3414] - *n*

Définition :
Pôle céleste situé au-dessous de l'horizon, de nom opposé à celui de la latitude.

---

pôle céleste [HR-3415] - *n*

Définition :
Chacun des deux points où l'axe du monde rencontre la sphère céleste, et qui sont appelés pôle céleste nord (ou boréal), et pôle céleste sud (ou austral).

pôle de l'écliptique [HR-5188] - *n*

Définition :
L'une des intersections, nord le plus souvent, de la sphère céleste avec la perpendiculaire au plan de l'écliptique.

---

pôle de la projection [HR-5187] - *n*
pôle - *n*

Définition :
Point isolé, en général unique, où la variation d'échelle locale est nulle dans toutes les directions, donc où cette échelle est maximale ou minimale.

---

pôle élevé [HR-3416] - *n*

Définition :
Pôle céleste situé au-dessus de l'horizon, de même nom que la latitude.

---

pôle magnétique [HR-3417] - *n*

Définition :
L'un des deux points à la surface de la terre où l'inclinaison magnétique est de 90°. On appelle pôle magnétique nord celui de ces deux points qui est situé dans l'hémisphère nord, pôle magnétique sud, celui qui est situé dans l'hémisphère sud. Les pôles magnétiques ne sont pas des points fixes et ne coïncident pas avec les pôles géographiques.

---

pôle terrestre [HR-3418] - *n*
pôle géographique - *n*

Définition :
Chacun des deux points d'intersection de la surface terrestre avec l'axe de rotation de la terre appelés pôle (terrestre) nord (ou boréal) et pôle (terrestre) sud (ou austral).

---

pôle terrestre [HR-3419] - *n*
pôle géographique - *n*

Définition :
Chacun des deux points d'intersection de la surface terrestre avec l'axe de rotation de la terre appelés pôle (terrestre) nord (ou boréal) et pôle (terrestre) sud (ou austral).

Voir aussi :
- pôle (HR-3410)

---

police de caractères [HR-3420] - *n*
police - *n*

Définition :
En typographie, ensemble de caractères homogènes constituant un alphabet complet (au minimum lettres majuscules et minuscules, chiffres, signes diacritiques et signes de ponctuation), existant en plusieurs corps. Exemples de polices : Times maigre normal., Univers 56.

Voir aussi :
- fonte (HR-1784)
- famille de caractères (HR-1670)
- style (HR-5250)

---

polichinelle [HR-3421] - *n*

Définition :
Assemblage complet de parties de films positifs, provenant de documents sources divers, sur un canevas ou une projection, qui est utilisé comme base pour une compilation.

---

pollution [HR-3422] - *n*

Définition :
Altération directe ou indirecte des caractéristiques physiques, thermiques, biologiques ou radioactives de l'environnement susceptible de créer un risque pour la santé, la sécurité ou le bien-être des espèces vivantes.

---

polygonale [HR-5189] - *n*

Définition :
Ligne constituée d'une succession de segments rectilignes. Par exemple trajet d'un cheminement entre deux points.

---

polygonation [HR-5190] - *n*

Définition :
Détermination des positions de points en utilisant la méthode de cheminement.

---

polygone [HR-3423] - *n*

Définition :
Figure plane fermée sur elle-même formée par une succession de segments rectilignes. Si deux côtés non consécutifs se coupent, le polygone est dit étoilé, dans le cas contraire il est dit ordinaire.

---

polynie [HR-3424] - *n*
clairière - *n*

Définition :
Toute ouverture de forme non linéaire enclose dans la glace. Les polynies peuvent contenir des sarrazins et/ou être couvertes de nouvelle glace, de nilas, et de jeune glace ; les sous-mariniers les appellent claires-voies. Parfois, la polynie est limitée sur un de ses côtés par le rivage, c'est une polynie côtière, on l'appelle alors polynie de séparation. Une polynie qui se retrouve chaque année dans la même position est une polynie récurrente.

Voir aussi :
- (HR-4849)
- polynie (HR-3425)

---

polynie [HR-3425] - *n*
clairière - *n*

Définition :
Toute ouverture de forme non linéaire enclose dans la glace. Les polynies peuvent contenir des sarrazins et/ou être couvertes de nouvelle glace, de nilas, et de jeune glace ; les sous-mariniers les appellent claires-voies. Parfois, la polynie est limitée sur un de ses côtés par le rivage, c'est une polynie côtière, on l'appelle alors polynie de séparation. Une polynie qui se retrouve chaque année dans la même position est une polynie récurrente.

---

polype [HR-5191] - *n*

Définition :
Coelentéré vivant fixé sur le fond, individuellement ou plus

	souvent groupé en colonies (polypiers) comprenant de nombreux individus. Le corail est un polypier.
ponce [HR-3426] - *n* **pierre ponce** - *n*	**Définition :** Roche volcanique très poreuse et dure. Cette roche très légère peut flotter sur l'eau jusqu'à ce que ses pores se remplissent d'eau et la fassent couler.
pont [HR-3427] - *n*	**Définition :** Ouvrage d'art construit pour enjamber une dépression ou un obstacle, afin de permettre le passage d'une voie de circulation.
pont basculant [HR-3428] - *n*	**Définition :** Pont mobile dont le tablier est mobile autour d'un axe horizontal situé à une extrémité et équilibré par un contrepoids. Aussi appelé pont à bascule.
pont flottant [HR-5192] - *n*	**Définition :** Pont dont le tablier est porté par des flotteurs.
pont levant [HR-3429] - *n*	**Définition :** Pont mobile dont le tablier peut être soulevé verticalement en bloc.
pont mobile [HR-3430] - *n*	**Définition :** Nom général donné aux ponts dont le tablier peut être, en totalité ou en partie, soulevé ou ouvert pour permettre aux navires de passer.
ponton [HR-3432] - *n*	**Définition :** Construction flottante à dessus plat qui sert d'engin de servitude pour le transfert des charges, de support de bigue ou de point d'amarrage.
ponton [HR-3433] - *n*	**Définition :** Navire désarmé utilisé comme dépôt, navire école, prison, abri contre les vagues ou point d'amarrage.
pont tournant [HR-3431] - *n*	**Définition :** Pont mobile dont le tablier peut pivoter autour d'un axe vertical.
porosité [HR-3434] - *n*	**Définition :** Pour un échantillon de roche ou de sédiment, rapport du volume occupé par l'ensemble des interstices (pores) au volume total de l'échantillon.
port [HR-3435] - *n*	**Définition :**

Abri naturel ou artificiel pour les navires, muni des ouvrages et installations nécessaires à l'embarquement et au débarquement des passagers ou des marchandises, et le cas échéant de bien d'autres installations associées au trafic maritime (stockage, entretien, réparations, etc.).

Voir aussi :

- port (HR-3436)

---

port [HR-3436] - *n*

Définition :
Abri naturel ou artificiel pour les navires, muni des ouvrages et installations nécessaires à l'embarquement et au débarquement des passagers ou des marchandises, et le cas échéant de bien d'autres installations associées au trafic maritime (stockage, entretien, réparations, etc.).

---

port à marée [HR-3437] - *n*

Définition :
Port soumis au jeu de la marée, par opposition à un port dans lequel l'eau est maintenue à un niveau donné au moyen de bateaux-portes ou d'écluses.

Voir aussi :

- bassin de marée (HR-410)

---

port de mer [HR-3438] - *n*

Définition :
Port s'ouvrant directement sur la mer ou proche de la mer, en communication avec celle-ci et facilement accessible aux navires.

---

port de plaisance [HR-5193] - *n*

Définition :
Port destiné spécifiquement aux bateaux de plaisance.

---

port de référence [HR-3439] - *n*
port principal - *n*
station de référence - *n*

Définition :
Dans les annuaires des marées, lieu (généralement un port) pour lequel sont données directement des prédictions journalières dont on peut déduire, par application de corrections, les prédictions pour un certain nombre de ports secondaires.

---

port de référence [HR-3440] - *n*

Définition :
Dans les documents relatifs aux courants de marée, port dont les heures de pleine mer servent de référence pour la prédiction des courants.

---

porte d'écluse [HR-3445] - *n*
porte - *n*

Définition :
Porte massive, généralement à deux vantaux s'appuyant l'un sur l'autre, qui sert à fermer l'une des extrémités d'une écluse.

Voir aussi :

- bateau-porte (HR-413)

portée [HR-3446] - *n*

Définition :
La plus grande distance à laquelle un feu peut être vu, ou un signal perçu, ou un appareil utilisé.

---

portée géographique d'un feu [HR-3447] - *n*
portée géographique - *n*

Définition :
La distance la plus grande à laquelle un feu peut être vu compte tenu seulement de la courbure de la terre, des hauteurs de la source lumineuse et de l'observateur, et de la réfraction atmosphérique.

---

portée lumineuse d'un feu [HR-3448] - *n*
portée lumineuse - *n*

Définition :
La distance la plus grande à laquelle un feu peut être vu compte tenu uniquement de son intensité lumineuse, et de la visibilité météorologique.

---

portée nominale d'un feu [HR-3449] - *n*
portée nominale - *n*

Définition :
La portée lumineuse d'un feu dans une atmosphère homogène où la visibilité météorologique est de 10 milles. Elle est exprimée en milles.

---

portée visuelle [HR-3450] - *n*

Définition :
La plus grande distance à laquelle un objet donné ou un feu peuvent être vus.

Voir aussi :
- portée géographique d'un feu (HR-3447)
- portée lumineuse d'un feu (HR-3448)
- portée lumineuse d'un feu (HR-3448)

---

portefeuille de cartes [HR-3451] - *n*

Définition :
Ensemble des cartes marines éditées par un service hydrographique.

---

porte-mire [HR-3452] - *n*

Définition :
Personne dont la fonction consiste à mettre en place la stadia ou la mire de nivellement, et à la maintenir en position pendant les mesures.

---

port fluvial [HR-3441] - *n*

Définition :
Port implanté sur les rives d'un fleuve.

---

port franc [HR-3442] - *n*

Définition :
Port où les marchandises en transit sont exonérées d'un certain nombre de taxes douanières, pourvu qu'elle ne rentrent pas dans le

pays.

---

port libre de glaces [HR-3443] - *n*

Définition :
Port qui n'est pas bloqué par les glaces pendant l'hiver.

---

port secondaire [HR-3444] - *n*
port rattaché - *n*
station secondaire de marée - *n*
station secondaire - *n*

Définition :
Dans les annuaires des marées ou dans les tables des marées lieu (généralement un port ou un mouillage) pour lequel on peut obtenir des prédictions journalières par application de corrections à partir des prédictions fournies directement pour un port de référence.

---

posidonies [HR-5194] - *n*

Définition :
Graminées sous-marines, à feuilles rubanées très allongées, rencontrées notamment en Méditerranée par fonds de 0 à 40 mètres.

---

positif [HR-3453] - *n*
- *note d'usage :* Terme couramment substitué à l'expression image positive.

image positive - *n*

Définition :
En photographie, image dont les valeurs d'ombre et de lumière et éventuellement les couleurs correspondent à celles du modèle.

---

position [HR-3454] - *n*
point - *n*

Définition :
Emplacement occupé par un point à la surface de la terre ou dans l'espace.

---

position [HR-3455] - *n*

Définition :
Données qui définissent la situation d'un point par rapport à un système de référence, et en particulier coordonnées qui définissent une telle situation.

---

position approchée [HR-3456] - *n*

Définition :
Position imprécise, mais jugée d'une approximation convenable pour un but donné.

Voir aussi :
- point approché (HR-3346)

---

position approchée [HR-3457] - *n*

Définition :
Expression utilisée pour indiquer que la position d'une épave, d'un haut-fond, etc., n'a pas été déterminée avec précision ou ne reste pas fixe ; on l'indique sur les cartes marines par la légende PA.

---

position approchée [HR-3458] - *n*

Définition :
Position qui est considérée comme d'une précision inférieure au 3ème ordre, mais est généralement admise comme se trouvant à moins d'une trentaine de mètres de la position correcte. La mention de la méthode de positionnement peut être une indication de la précision espérée.

---

position astronomique [HR-3459] - *n*

Définition :
Position déterminée par observations astronomiques.

Voir aussi :
- longitude astronomique (HR-2428)

---

position compensée [HR-3460] - *n*

Définition :
Position géodésique d'un point après compensation.

---

position douteuse [HR-3461] - *adj*
- *restriction géographique :* En cartographie française, s'emploie lorsque l'incertitude sur la position atteint 10 mm à l'échelle de la carte.

PD - *adj*

Définition :
Expression utilisée pour indiquer qu'une épave, un haut-fond, etc., ont été signalés en diverses positions non concordantes ou que la position donnée résulte d'observations ne présentant pas toutes les garanties d'exactitude requises. On l'indique sur les cartes par la légende PD.

---

position géocentrique [HR-3462] - *n*

Définition :
Direction dans laquelle un corps céleste serait observé du centre de la terre. Elle diffère de la direction dans laquelle on l'observe de la surface terrestre du fait de la réfraction, de l'aberration diurne et de la parallaxe diurne.

---

position géodésique [HR-3463] - *n*
point géodésique - *n*

Définition :
Position obtenue par des méthodes géodésiques. Les coordonnées d'un point géodésique dépendent du système de référence géodésique choisi.

Voir aussi :
- longitude géodésique (HR-2430)

---

position géographique [HR-3464] - *n*

Définition :
Position d'un point à la surface de la terre définie indifféremment par sa latitude et sa longitude astronomiques ou par sa latitude et sa longitude géodésiques.

---

positionnement [HR-5195] - *n*

Définition :
Mise en place d'un objet à une position prédéterminée.

positionnement différentiel [HR-3468] - *n*

Définition :
Méthode d'utilisation d'un système de radiolocalisation dans laquelle les mesures effectuées en un point sont corrigées des écarts constatés en un point voisin, entre la position exacte de ce point et sa position fournie par le système. La méthode est applicable en temps réel ou en temps différé.

---

positionnement dynamique [HR-3469] - *n*
ancrage dynamique - *n*

Définition :
Système de positionnement destiné à maintenir un navire, une plate-forme ou tout autre engin flottant, à une position fixe par rapport au fond, en annulant ses déplacements à l'aide de propulseurs asservis ou par traction sur des lignes de mouillage.

---

positionner [HR-3470] - *vt*

Définition :
Déterminer une position précise (localiser), ou mettre en place un objet à une position prédéterminée.

---

position particulière [HR-3465] - *n*

Définition :
Position d'un détail hydrographique important (rocher, balise, bouée, etc.) ayant fait l'objet d'une détermination spécifique.

---

position provisoire [HR-3466] - *n*

Définition :
Position déterminée au cours d'un levé à partir de données insuffisamment précises ou incomplètement corrigées, en vue de contrôler la validité des résultats d'observations, et de permettre éventuellement l'utilisation de cette position à des fins moins exigeantes.

---

position relative [HR-3467] - *n*

Définition :
Position d'un point définie par rapport à celle d'un autre point, fixe ou mobile.

---

positions du théodolite [HR-3471] - *n*
lunette à droite - *n*
lunette à gauche - *n*

Définition :
Les deux positions relatives cercle à gauche, cercle à droite que l'on peut faire prendre au cercle vertical d'un théodolite par rapport à la lunette lorsqu'on effectue des observations.

---

poste d'amarrage [HR-3472] - *n*

Définition :
Endroit où peut s'amarrer un navire le long d'un quai, d'un ponton, etc.

---

poteau [HR-3473] - *n*

Définition :
Pièce allongée verticale d'un gabarit plus fort que celui d'une perche, utilisée pour baliser un chenal.

Voir aussi :

- pieu (HR-3219)
- pieu (HR-3219)

---

pouce [HR-3474] - *n*

Définition :
Unité de longueur, utilisée dans les pays anglo-saxons, qui vaut 1/12 de pied, soit 2,54 cm (le pouce français, ancienne unité de longueur antérieure au système métrique valait 2,71 cm.).

---

poudingue [HR-3475] - *n*

Définition :
Variété de conglomérat formé de cailloux ou de galets arrondis réunis entre eux par un ciment naturel.

---

poulie compteuse [HR-3476] - *n*

Définition :
Dispositif qui permet de mesurer la longueur de ligne filée au cours d'une station océanographique. Il comporte une poulie associée à un compteur de tours.

---

poursuite [HR-3477] - *n*

Définition :
Observation des positions successives d'un mobile afin d'en déterminer le mouvement.

---

poursuivre [HR-3478] - *vt*

Définition :
Observer les déplacements d'un objet à l'aide d'un radar (de poursuite) ou d'un instrument d'optique.

---

poussière [HR-3479] - *n*

Définition :
Toute matière solide réduite en une poudre très fine, dont les particules sont suffisamment petites et légères pour être facilement soulevées par le vent et transportées sous forme de nuage.

---

poussière cosmique [HR-3480] - *n*

Définition :
Particules très fines de matière solide qui existent dans toutes les régions de l'univers et qui comprennent : la poussière météorique et les particules provoquant la lumière zodiacale dans le système solaire ; la matière interstellaire d'origine incertaine dans la voie lactée ; les amas de matière obscure dans les autres galaxies.

---

poussière météorique [HR-3481] - *n*

Définition :
Poussière atmosphérique provenant de météores.

---

pouvoir de résolution [HR-3482] - *n*
pouvoir séparateur - *n*

Définition :
Paramètre quantifiant la résolution d'un instrument, notamment système optique ou radar. C'est par exemple le nombre de lignes par millimètre qui peuvent être perçues séparées sur l'image d'un objet.

résolvance - *n*

---

précession [HR-3483] - *n*

Définition :
Déplacement de l'axe de rotation d'un corps animé d'un mouvement gyroscopique lorsque ce corps est soumis à un couple ; le déplacement de l'axe de rotation s'effectue alors dans le sens qui tend à faire coïncider le spin du mouvement gyroscopique avec l'axe du couple.

---

précession [HR-5196] - *n*

Définition :
Ceci s'applique en particulier à tout mouvement orbital autour d'un corps massif dont le champ de gravitation n'a pas la symétrie sphérique. La précession désigne alors le mouvement des noeuds de l'orbite dans un plan de référence, l'équateur du corps massif le plus souvent.

---

précession apparente [HR-3484] - *n*

Définition :
Changement apparent de direction de l'axe de rotation d'un corps tournant, tel un gyroscope, dû à la rotation de la Terre.

---

précession des équinoxes [HR-3485] - *n*

Définition :
Mouvement rétrograde régulier du point vernal sur l'écliptique (50" par an environ), conséquence du mouvement de rotation de l'axe de la terre autour de l'axe moyen de l'écliptique (précession, de période 25 800 ans environ. Les irrégularités à plus courte période du mouvement réel constituent la nutation en longitude.

---

précipitation [HR-3486] - *n*

Définition :
Ensemble de particules aqueuses qui tombent des nuages et qui atteignent le sol sous forme de pluie, neige, ou grêle.

---

précision [HR-3487] - *n*

Définition :
Terme général assez vague décrivant le degré d'approximation avec lequel peut s'exprimer le résultat d'une mesure ou d'un traitement, à ne pas confondre avec l'exactitude qui exprime la concordance du résultat avec la valeur exacte supposée connue.

---

précision [HR-5197] - *n*

Définition :
Valeur du rapport de l'exactitude d'un processus (mesure ou traitement) à la valeur du résultat. C'est un nombre sans dimensions, dont on ne connaît en principe qu'une évaluation.

---

précision absolue [HR-3488] - *n*

Définition :
Précision résultant de l'évaluation globale de toutes les erreurs affectant la détermination d'une donnée, par exemple la position d'un point relativement à un système géodésique,. Il s'agit en fait d'une estimation en borne d'erreur ou en probabilité de l'exactitude,

plutôt que d'une véritable précision, au sens donné ici à ce terme.

Voir aussi :

- précision relative (HR-3490)

---

précision de lecture [HR-3489] - *n*

Définition :
Fraction la plus petite de l'unité de mesure qui peut être évaluée par lecture directe d'un instrument.

---

précision de positionnement [HR-5198] - *n*

Définition :
Dans la terminologie traditionnelle, cette expression désigne le plus souvent l'exactitude du positionnement, que sa précision au sens donné normalement à ce terme.

---

précision relative [HR-3490] - *n*

Définition :
Précision résultant de l'évaluation des erreurs accidentelles affectant la détermination d'une donnée, par exemple la position d'un point relativement à un système géodésique, ou la position relative de deux points. Elle peut s'exprimer en borne d'erreur ou en probabilité.

Voir aussi :

- précision absolue (HR-3488)

---

pré-complètement [HR-3491] - *n*

Définition :
Opération qui consiste, avant une restitution photogrammétrique, à comparer sur le terrain les photographies avec la réalité topographique elle-même et à noter toutes les indications permettant l'interprétation correcte des détails qui n'apparaissent pas clairement sur les photographies.

---

prédiction de l'épaisseur de la couche de mélange [HR-3493] - *n*

Définition :
Détermination faite à l'avance, d'après des données statistiques, de la profondeur à laquelle se situe le niveau supérieur de la thermocline dans une zone donnée.

---

prédiction de la marée [HR-3492] - *n*
prédiction des marées - *n*

Définition :
Procédé mathématique par lequel on calcule à l'avance, pour un lieu donné, les heures et hauteurs de la marée.

Voir aussi :

- prédiction par la méthode harmonique (HR-3494)
- analyse harmonique de la marée (HR-112)

---

prédiction par la méthode

Définition :
Prédiction de la marée ou du courant de marée qui consiste à

harmonique [HR-3494] - *n*
méthode harmonique - *n*

calculer en fonction du temps les hauteurs de marée ou les courants de marée par la combinaison de leurs composantes harmoniques. La hauteur était obtenue autrefois à l'aide d'un calculateur analogique mécanique qu'on appelle appareil de prédiction des marées.

---

prélèvement à la benne [HR-3495] - *n*

Définition :
Prélèvement d'échantillons de fond à l'aide d'une benne preneuse.

---

prélèvement d'échantillons [HR-3496] - *n*

Définition :
Opération consistant à prélever des échantillons.

---

prélèvement d'échantillons de fond [HR-3497] - *n*

Définition :
Opération de recueil d'échantillons de fond.

---

premier vertical [HR-3498] - *n*

Définition :
Cercle vertical passant par les points est et ouest de l'horizon.

---

prendre vue de terre [HR-3499] - *vi*

Définition :
Apercevoir une côte dont on s'approche et qui commence à apparaître au dessus de l'horizon.

---

préparation [HR-3500] - *n*

Définition :
Opération consistant à sélectionner, à présenter et à mettre en place les données devant figurer sur une carte.

---

préparation [HR-3501] - *n*

Définition :
Opération consistant à sélectionner, à présenter et à mettre en place les données devant figurer sur une carte.

---

préparation [HR-3502] - *n*

Définition :
Document résultant de l'opération consistant à sélectionner, à présenter et à mettre en place les données devant figurer sur une carte.

---

préparation [HR-3503] - *n*
projection de préparation - *n*

Définition :
Document de travail d'un hydrographe ou d'un topographe, représentant la zone à lever avec les détails utiles. Il peut comporter le tracé de réseaux de lignes de position (par exemple des segments capables) permettant une construction à vue des positions.

Voir aussi :

- projection d'embarcation (HR-3566)

- projection d'embarcation (HR-3567)
- canevas (HR-608)

---

préparation [HR-3504] - *n*
projection de préparation - *n*

Définition :
Document de travail d'un hydrographe ou d'un topographe, représentant la zone à lever avec les détails utiles. Il peut comporter le tracé de réseaux de lignes de position (par exemple des segments capables) permettant une construction à vue des positions.

Voir aussi :
- projection d'embarcation (HR-3566)
- projection d'embarcation (HR-3567)
- projection d'embarcation (HR-3566)

---

près de terre [HR-3505] - *adj/adv*

Définition :
Proche de la côte. À toucher la terre.

---

presqu'île [HR-3506] - *n*

Définition :
Étendue de terre presqu'entièrement entourée d'eau, qui n'est reliée au rivage avoisinant que par une bande de terre relativement étroite. Par extension, étendue de terre s'avançant dans la mer et reliée au rivage avoisinant de telle sorte que ses limites sont constituées par la côte sur leur plus grande longueur.

Voir aussi :
- péninsule (HR-3122)

---

pression [HR-5199] - *n*

Définition :
Force exercée sur une surface par unité de celle-ci.

---

pression acoustique instantanée [HR-3507] - *n*

Définition :
En un point d'un fluide, dans lequel se propage une onde sonore, différence entre la pression existant à un instant donné et la pression statique.

---

pression atmosphérique [HR-3508] - *n*

Définition :
Pression exercée par l'atmosphère en vertu de son poids sur une surface donnée ; elle est numériquement égale au poids de la colonne verticale d'air, de section constante, ayant pour base l'unité de surface et s'étendant jusqu'à la limite supérieure de l'atmosphère.

---

pression barométrique [HR-3509] - *n*

Définition :
Pression atmosphérique telle qu'elle est indiquée par un baromètre.

---

pression hydrostatique [HR-3510] - *n*

Définition :
Pression en un point, à une profondeur donnée, due au poids de la colonne d'eau située au-dessus de ce point.

---

prévision de la houle [HR-3511] - *n*

Définition :
Information donnée à l'avance sur la houle, dans une région déterminée, basée sur des observations ou des prévisions météorologiques et océanographiques.

---

prévision météorologique [HR-3512] - *n*

Définition :
Description des conditions météorologiques attendues pour une période et une zone (ou une partie de l'espace aérien) données.

---

prévision synoptique [HR-3513] - *n*

Définition :
Prévision météorologique fondée sur des observations synoptiques.

---

pris dans les glaces [HR-3514] - *adj*

Définition :
Se dit d'un navire si étroitement entouré par la glace de mer qu'il est dans l'incapacité de bouger.

Voir aussi :
- enserré dans les glaces (HR-1511)

---

prise d'eau [HR-3516] - *n*

Définition :
Ouverture au moyen de laquelle on détourne une partie d'un cours d'eau ou d'une masse d'eau quelconque vers un bief ou une conduite, en vue d'actionner un moulin, d'alimenter un canal, une centrale hydroélectrique, etc.

---

prise d'eau [HR-3517] - *n*

Définition :
Ouverture dans la coque d'un navire permettant une introduction d'eau de mer.

---

prise d'eau potable [HR-3518] - *n*

Définition :
Structure destinée à la prise d'eau dans une installation d'adduction d'eau potable. La prise d'eau est généralement surélevée au dessus du fond, et protégée par un remblai dont les caractéristiques sont portées séparément sur la carte.

Voir aussi :
- berceau (HR-434)

---

prisme de Dove [HR-3519] - *n*

Définition :
Prisme qui renverse l'image sans provoquer de déviation ni de déplacement du faisceau lumineux. Lorsqu'on fait tourner le prisme d'un certain angle autour de son axe longitudinal, l'image

tourne d'un angle double.

---

prisme de Porro [HR-3520] - *n*

Définition :
Prisme comportant deux faces réfléchissantes faisant entre elles un angle de 90°. Il dévie de 180° un faisceau lumineux perpendiculaire à l'arête.

---

prisme rectangle [HR-3521] - *n*

Définition :
Prisme qui dévie de 90° les rayons lumineux arrivant sur un petit côté. Il renverse l'image.

Voir aussi :
- prisme de Porro (HR-3520)

---

prisme trirectangulaire [HR-5200] - *n*

Définition :
Prisme comportant trois faces réfléchissantes faisant deux à deux un angle de 90°. Il renvoie tout rayon incident dans sa direction d'arrivée.

---

pris par la glace [HR-3515] - *adj*

Définition :
Se dit d'un port ou d'une zone bloqués par la glace.

---

probabilité [HR-3522] - *n*

Définition :
Caractère d'un événement aléatoire quantifiant les chances qu'il a de se produire. C'est un nombre comprie entre 0 (événement impossible) et 1 (événement certain). Dans le cas d'un événement dépendant d'une épreuve simple, elle est égale au rapport du nombre d'issues favorables de l'épreuve au nombre total d'issues possibles.

---

processeur [HR-3523] - *n*

Définition :
Organe destiné, dans un ordinateur ou toute autre machine, à interpréter et exécuter des instructions, au niveau le plus proche du fonctionnement physique de la machine.

---

production d'une carte [HR-3524] - *n*

Définition :
Ensemble des opérations qui comprennent la préparation, la rédaction et l'impression d'une carte.

---

profil [HR-3525] - *n*

Définition :
Graphique indiquant comment varie, en fonction de la distance mesurée le long d'une ligne, une grandeur mesurable en chaque point. S'il s'agit d'une longueur, l'échelle des ordonnées peut être différente de celle des abscisses. Le graphique d'enregistrement du sondeur à écho d'un navire en route constitue un exemple de profil. Les courbes représentant les intersections d'un plan vertical avec la surface d'un terrain ou les surfaces de séparation des couches sous-

jacentes en sont d'autres exemples.

---

profil [HR-3526] - *n*

Définition :
Graphique indiquant comment varie, en fonction de la distance mesurée le long d'une ligne, une grandeur mesurable en chaque point. S'il s'agit d'une longueur, l'échelle des ordonnées peut être différente de celle des abscisses. Le graphique d'enregistrement du sondeur à écho d'un navire en route constitue un exemple de profil. Les courbes représentant les intersections d'un plan vertical avec la surface d'un terrain ou les surfaces de séparation des couches sous-jacentes en sont d'autres exemples.

---

profil [HR-3527] - *n*

Définition :
La ligne elle-même suivant laquelle sont effectuées des mesures.

Voir aussi :

- profil de sonde (HR-3529)
- profil sismique (HR-5202)
- profil de vérification (HR-3530)
- profil traversier (HR-3534)
- profil traversier (HR-3536)
- ligne de sonde transversale (HR-2368)
- profil intercalaire (HR-3532)
- profil complémentaire (HR-3528)
- (HR-4903)
- ligne de sonde en transit (HR-2367)
- réseau de sonde (HR-3825)

---

profil complémentaire [HR-3528] - *n*

Définition :
Profil introduit dans un levé lorsque l'espacement des profils effectivement suivis est supérieur à l'espacement maximal admis. Un tel profil bouche un trou.

---

profil de sonde [HR-3529] - *n*
ligne de sonde - *n*

Définition :
Dans un levé hydrographique, route fixée à l'avance que suit une embarcation ou un navire effectuant des sondages en déterminant sa position à intervalles réguliers.

Voir aussi :

- profil de vérification (HR-3530)
- profil traversier (HR-3534)
- profil traversier (HR-3536)
- ligne de sonde transversale (HR-2368)
- profil intercalaire (HR-3532)
- profil complémentaire (HR-3528)
- (HR-4903)
- ligne de sonde en transit (HR-2367)
- réseau de sonde (HR-3825)

profil de vérification [HR-3530] - *n*

Définition :
Dans un levé hydrographique, profil exécuté après achèvement du réseau régulier pour en vérifier la cohérence.

Voir aussi :
- profil traversier (HR-3535)
- profil traversier (HR-3536)
- profil traversier (HR-3534)
- profil traversier (HR-3536)

---

profil de vérification [HR-3531] - *n*

Définition :
Dans un levé hydrographique, profil exécuté après achèvement du réseau régulier pour en vérifier la cohérence.

Voir aussi :
- profil traversier (HR-3535)
- profil traversier (HR-3536)

---

profil intercalaire [HR-3532] - *n*

Définition :
Profil introduit pour resserrer un réseau régulier de sondage lorsque la morphologie du fond le justifie.

---

profil sismique [HR-5201] - *n*

Définition :
Coupe enregistrée selon des méthodes de sismique marine, par réflexion ou réfraction, qui fournit la disposition des couches sédimentaires du fond marin.

---

profil sismique [HR-5202] - *n*

Définition :
Trajet selon lequel est enregistré le profil précédent.

---

profil traversier [HR-3533] - *n*
traversier - *n*

Définition :
Dans un levé hydrographique, profil d'un réseau complémentaire à peu près perpendiculaire au réseau régulier effectué dans le cadre d'une recherche de haut-fond.

---

profil traversier [HR-3534] - *n*
traversier - *n*

Définition :
Dans un levé hydrographique, profil d'un réseau complémentaire à peu près perpendiculaire au réseau régulier effectué dans le cadre d'une recherche de haut-fond.

---

profil traversier [HR-3535] - *n*
traversier - *n*

Définition :
Dans un levé hydrographique, profil de vérification sensiblement perpendiculaire au réseau régulier.

---

profil traversier [HR-3536] - *n*

Définition :
Dans un levé hydrographique, profil de vérification sensiblement

traversier - *n* | perpendiculaire au réseau régulier.

---

profondeur [HR-3537] - *n*
fond - *n*

Définition :
Distance verticale du fond à partir de la surface ou d'un niveau de référence donné.

---

profondeur [HR-4683] - *n*
immersion - *n*

Définition :
Distance verticale entre un point immergé et la surface.

---

profondeur critique [HR-3538] - *n*

Définition :
Profondeur la plus faible trouvée à proximité d'une route de navigation habituelle ou possible.

---

profondeur d'action des vagues [HR-3539] - *n*

Définition :
Profondeur la plus grande à laquelle les sédiments superficiels du fond de la mer peuvent être déplacés sous l'effet des oscillations de l'eau.

---

profondeur d'eau sous quille [HR-3540] - *n*

Définition :
Distance entre le point le plus bas de la coque d'un navire, en général un des points de sa quille, et le fond de la mer.

---

profondeur de compensation [HR-3541] - *n*

Définition :
Profondeur à laquelle l'intensité de la lumière est tout juste suffisante pour qu'il y ait équilibre entre la quantité d'oxygène que produisent les algues par photosynthèse et la quantité d'oxygène qu'elles consomment pour leur respiration.

---

profondeur de dragage [HR-3542] - *n*

Définition :
Plafond de dragage minimal dans une zone de navigation donnée.

---

profondeur de la mer [HR-3543] - *n*

Définition :
Distance verticale entre la surface de la mer et le fond marin.

Voir aussi :
- profondeur (HR-3537)

---

profondeur de la thermocline [HR-3544] - *n*

Définition :
Profondeur à laquelle se situe le niveau supérieur de la thermocline. Elle est égale à l'épaisseur de la couche de mélange.

---

profondeur de sécurité [HR-3545]

Définition :
Profondeur minimale indiquant la limite de sécurité de navigation,

- *n*	dans une zone donnée (par exemple au voisinage d'une installation sous-marine telle qu'un oléoduc), pour un bateau de tirant d'eau déterminé.

profondeur de seuil [HR-3546] - *n*	**Définition :** La plus grande profondeur sur un seuil océanique.

profondeur entretenue [HR-3547] - *n*	**Définition :** Profondeur qui est maintenu dans un chenal par des moyens artificiels tels que des dragages périodiques.

profondeur minimale [HR-3548] - *n*	**Définition :** Profondeur minimale sur une route ou un chenal d'accès à un port ou un mouillage. Elle détermine le tirant d'eau maximal des navires qui peuvent y passer.

profondeur standard [HR-3549] - *n*	**Définition :** L'une des immersions conventionnelles auxquelles il est recommandé d'effectuer ou de rapporter les observations des stations hydrologiques, suivant les propositions formulées par l'Association Internationale d'Océanographie Physique en 1936.

profondeur sur la carte [HR-3550] - *n* **sonde** - *n*	**Définition :** Distance verticale du fond, tel qu'il est représenté sur une carte marine, au zéro des cartes.

profondeur sur la carte [HR-3551] - *n* **sonde** - *n*	**Définition :** Distance verticale du fond, tel qu'il est représenté sur une carte marine, au zéro des cartes.

profondeur sur une terre sans relief [HR-3552] - *n*	**Définition :** Profondeur uniforme de la couche d'eau qui couvrirait la terre si sa surface solide pouvait être nivelée et était parallèle à la surface du géoïde. Le chiffre généralement accepté pour cette profondeur est de 2 440 m. La profondeur moyenne de la mer est de 3 80m.

profondeur thermométrique [HR-3553] - *n*	**Définition :** Profondeur en mètres à laquelle s'est produit le renversement des deux thermomètres, l'un protégé, l'autre non protégé, fixés à une bouteille à renversement. La différence entre les lectures corrigées des deux thermomètres correspond à l'effet de la pression hydrostatique à la profondeur du renversement. Cette profondeur peut alors être déterminée à l'aide d'une formule et servir à établir un graphique de correction des immersions. Les profondeurs thermométriques ainsi obtenues prennent une grande importance lorsque le fil auquel sont suspendus les appareils présente une inclinaison sensible.

programme [HR-3554] - *n*

Définition :
Ensemble des instructions permettant à un ordinateur d'exécuter une tâche donnée.

Programme des Nations Unies pour le Développement [HR-3555] - *n*
PNUD - *n*

Définition :
Agence des Nations Unies d'aide au développement. Elle soutient les institutions et organisations capables de mener des actions de coopération technique dans les pays en voie de développement. Les domaines concernés sont l'éducation, l'enseignement professionnel, les activités de recherche et de développement technologique, les services de consultants et d'experts, et l'information scientifique et technique. Les bénéficiaires sont en premier lieu les institutions et gouvernements des pays en voie de développement.

---

projection [HR-3556] - *n*
représentation - *n*

Définition :
Représentation d'une surface plane ou courbe sur une autre selon certaines règles conventionnelles, équivalant à une application locale (ou globale) au sens mathématique, de la première surface sur la seconde. Un exemple simple est celui de la projection perspective.

---

projection [HR-3557] - *n*
projection cartographique - *n*
représentation cartographique - *n*

Définition :
Représentation de la surface de l'ellipsoïde de référence sur un plan, définie par un système de projection, qui fixe en particulier l'image des méridiens et des parallèles.

---

projection [HR-3558] - *n*

Définition :
En photographie, opération qui consiste à produire, à l'aide d'un système optique, une image généralement agrandie ou réduite, d'un positif ou d'un négatif éclairé par une source lumineuse.

---

projection azimutale [HR-3559] - *n*

Définition :
Projection sur un plan d'une partie de l'ellipsoïde autour d'un point, appelé centre de la projection, et telle qu'en ce point les azimuts soient conservés.

---

projection azimutale équidistante [HR-3560] - *n*
projection de Guillaume Postel - *n*

Définition :
Projection azimutale de la sphère dans laquelle les droites issues du centre de la projection représentent des grands cercles en conservant leur azimut vrai, les longueurs le long de ces droites étant conservées. Ce n'est ni une projection conforme ni une projection équivalente.

---

projection conforme [HR-3561] - *n*

Définition :
Projection dans laquelle les angles que font entre elles des lignes passant par un même point de la surface représentée sont conservés. Dans une telle projection, l'échelle locale en un point est la même quelle que soit la direction considérée et de ce fait une figure de petites dimensions entourant ce point est semblable à la figure qu'elle représente. La conservation des angles entre les directions autour d'un point et l'égalité de l'échelle quelle que soit la direction considérée autour de ce même point sont des propriétés de la projection conforme qui sont conséquence l'une de l'autre.

---

projection conforme de Lambert [HR-3562] - *n*
projection Lambert - *n*

Définition :
Projection conique dans laquelle la loi d'espacement des parallèles respecte la condition de conformité. Les méridiens et parallèles sont donc orthogonaux et les angles que font entre elles les directions à la surface de la terre sont exactement représentés. Cette projection comporte un ou deux parallèles d'échelle conservée.

---

projection conforme oblique [HR-5203] - *n*

Définition :
Projection conforme qui n'est ni la projection de mercator ni la projection de lambert et qui n'admet pas de pôle de la projection.

---

projection conique [HR-3563] - *n*

Définition :
Projection dans laquelle on peut représenter l'ellipsoïde terrestre sur un cône tangent ou sécant à cette surface et ayant son sommet sur l'axe des pôles, avant de développer ce cône sur un plan. Les méridiens sont représentés par des droites convergeant au sommet du cône, les parallèles par des cercles centrés en ce point et espacés selon une certaine loi.

---

projection conique [HR-3564] - *n*

Définition :
Projection dans laquelle on peut représenter l'ellipsoïde terrestre sur un cône tangent ou sécant à cette surface et ayant son sommet sur l'axe des pôles, avant de développer ce cône sur un plan. Les méridiens sont représentés par des droites convergeant au sommet du cône, les parallèles par des cercles centrés en ce point et espacés selon une certaine loi.

---

projection cylindrique [HR-3565] - *n*

Définition :
Projection dans laquelle on peut représenter l'ellipsoïde terrestre sur un cylindre tangent ou sécant dont l'axe est confondu avec l'axe des pôles, avant de développer ce cylindre sur un plan. Les méridiens sont représentés par des droites parallèles, les parallèles par des droites perpendiculaires aux méridiens et espacées suivant une certaine loi.

---

projection

Définition :
Feuille de papier à dessin utilisée dans une embarcation de

d'embarcation [HR-3566] - *n*

sondage, qui porte le programme de travail et sert à noter sommairement certains résultats bruts d'observation, permettant ainsi de suivre la progression du travail. Elle est fixée à une planchette. Elle constitue un extrait de la préparation.

Voir aussi :

- planchette (HR-3272)

---

projection d'embarcation [HR-3567] - *n*

Définition :
Feuille de papier à dessin utilisée dans une embarcation de sondage, qui porte le programme de travail et sert à noter sommairement certains résultats bruts d'observation, permettant ainsi de suivre la progression du travail. Elle est fixée à une planchette. Elle constitue un extrait de la préparation.

---

projection de Cassini [HR-3568] - *n*

Définition :
Projection de la sphère sur le plan, anciennement utilisée, dans laquelle les deux coordonnées d'un point sont définies par les arcs mesurés sur le grand cercle passant par ce point et orthogonal à un méridien de référence, et sur ce méridien.

---

projection de construction [HR-3569] - *n*

Définition :
Projection sur laquelle on construit graphiquement en salle de dessin les positions des stations de sonde et des stations topographiques à partir de points ayant servi aux observations ou à partir de réseaux de lignes de positions.

Voir aussi :

- mappe (HR-2497)
- canevas (HR-608)

---

projection de Mercator [HR-3570] - *n*
projection Mercator - *n*

Définition :
Projection cylindrique conforme dans laquelle la loi d'espacement des parallèles respecte la condition de conformité. L'écartement des parallèles croit avec la latitude, suivant la formule des latitudes croissantes. Cette projection est la plus utilisée en navigation du fait qu'elle conserve les cap et les relèvements de points proches et que les loxodromies y sont représentées par des droites.

---

projection équivalente [HR-3571] - *n*

Définition :
Projection dans laquelle les rapports des surfaces sont conservés. Elle ne peut pas être conforme et n'est pas utilisée en navigation.

---

projection gnomonique [HR-3572] - *n*

Définition :
Projection perspective de la sphère sur un plan tangent faite à partir du centre. Ce n'est ni une projection conforme, ni une projection équivalente. Tous les grands cercles de la sphère y sont représentés par des droites ; c'est pourquoi elle est utilisée pour la

navigation orthodromique.

---

projection Mercator transverse [HR-3573] - *n*
projection de Gauss-Krüger - *n*

Définition :
Projection conforme symétrique par rapport à un méridien central le long duquel l'échelle est constante. Le méridien central est représenté par une ligne droite.

Voir aussi :
- projection Mercator transverse universelle (HR-3575)

---

projection Mercator transverse polaire [HR-3574] - *n*

Définition :
Nom donné à la projection mercator transverse lorsque cette projection est utilisée pour représenter une région voisine de l'un des pôles. Cette projection est utilisée en particulier pour les cartes aéronautiques.

---

projection Mercator transverse universelle [HR-3575] - *n*
projection MTU - *n*
projection UTM - *n*

Définition :
Projection normalisée représentant la terre entre 72° N et 72° S au moyen de 60 projections mercator transverses dont les méridiens centraux sont espacés de 6°, de longitudes 3° + k 6°. L'échelle centrale étant 0,9996.

---

projection orthographique [HR-3576] - *n*

Définition :
Projection orthogonale de la sphère sur un plan tangent ; c'est une projection azimutale particulière relative au point de contact du plan. Elle est utilisée principalement en astronomie nautique pour la conversion des coordonnées célestes en coordonnées horizontales ou vice-versa.

---

projection orthographique méridienne [HR-3577] - *n*

Définition :
Projection orthographique dont le plan de projection est parallèle au plan d'un méridien déterminé. Dans cette projection, les parallèles et le méridien central sont représentés par des droites, le méridien extérieur est représenté par un cercle, et les autres méridiens sont représentés par des arcs d'ellipse.

---

projection orthographique polaire [HR-3578] - *n*

Définition :
Projection orthographique dont le plan est perpendiculaire à l'axe de la terre, donc parallèle au plan de l'equateur. Dans cette projection, les méridiens sont des lignes droites et les parallèles sont des cercles.

---

projection perspective [HR-3579] - *n*

Définition :
Représentation d'une surface, plane ou courbe, sur une autre obtenue en "projetant" rectilignement chaque point de la première sur la seconde à partir d'un centre qui peut être rejeté à l'infini. La

projection géométrique - *n*

projection orthogonale d'une surface sur un plan s'obtient à partir d'un centre à l'infini dans la direction perpendiculaire au plan.

---

projection polyconique [HR-3580] - *n*

Définition :
Projection symétrique par rapport à un méridien central, représenté dans le plan par une droite le long de laquelle l'échelle est constante. Les parallèles sont représentés par des arcs de cercle non concentriques dont les centres sont situés sur la droite représentant le méridien central, et dont le rayon a une longueur correspondant à celle de la génératrice du cône tangent le long du parallèle considéré. Cette projection n'est ni conforme, ni équivalente mais elle a été utilisée pour les cartes de régions de faible étendue en longitude.

---

projection stéréographique [HR-3581] - *n*

Définition :
Projection perspective de la sphère sur un plan tangent, effectuée à partir du point diamétralement opposé au point de contact. C'est une projection azimutale et conforme. Si le point central est à un pôle terrestre, il s'agit d'une projection stéréographique polaire.

---

projection stéréographique [HR-3582] - *n*

Définition :
Projection conforme de l'ellipsoïde admettant un pôle de la projection, autour duquel la variation d'échelle est isotrope.

---

prolongement de la ligne de base [HR-3583] - *n*
ligne d'ombre - *n*

Définition :
En radiolocalisation hyperbolique, prolongement de la ligne de base de part et d'autre des stations émettrices.

---

promontoire [HR-3584] - *n*

Définition :
Avancée côtière élevée dominant la mer.

Voir aussi :
- pointe (HR-3403)
- cap (HR-625)

---

promontoire [HR-3585] - *n*

Définition :
Avancée côtière élevée dominant la mer.

Voir aussi :
- pointe (HR-3403)
- cap (HR-625)

---

propagation des ondes [HR-3586] - *n*

Définition :
Progression des ondes dans un milieu ou à sa surface.

---

prospection

Définition :

minière [HR-3587] - *n*
prospection pétrolière - *n*

Recherche de gisements de minerais, de pétrole ou de gaz.

---

province physiographique [HR-3588] - *n*
province - *n*
région - *n*

Définition :
En géomorphologie sous-marine, région possédant un ensemble de caractères géomorphologiques semblables, en contraste marqué avec ceux des zones avoisinantes.

---

pseudocarte [HR-3589] - *n*

Définition :
Document sommaire produit à partir de photographies aériennes ou de scènes spatiales, d'assemblages d'images, de photoplans, de mosaïques, ou de cartes provisoires, ou de tout autre document du même genre, que l'on utilise lorsqu'il n'est pas possible de dresser une carte avec précision.

---

pseudodistance [HR-3590] - *n*

Définition :
Mesure de la distance entre un satellite GPS (à l'époque d'émission de son signal) et un récepteur (à l'époque de réception du signal), estimée en effectuant une comparaison des horloges à l'aide des codes transmis. Elle diffère de la distance réelle principalement par l'erreur d'horloge locale.

---

psychromètre [HR-3591] - *n*

Définition :
Instrument de mesure de l'humidité de l'atmosphère constitué par deux thermomètres identiques, l'un à réservoir sec, l'autre à réservoir maintenu mouillé par de l'eau pure qui s'évapore.

---

publication d'une carte [HR-3592] - *n*
publication - *n*

Définition :
Première édition d'une carte couvrant une zone qui n'était pas encore représentée à cette échelle avec cette coupure, ou qui ne l'était que par des documents aux normes anciennes. Une publication reçoit normalement un nouveau numéro, non encore utilisé. Il est arrivé cependant que cette règle soit négligée et qu'une publication reçoive le même numéro qu'une carte antérieure retirée de la collection.

---

publicité [HR-3593] - *n*

Définition :
Notification publique à destination de tous les usagers, à laquelle est subordonné l'exercice de certains droits reconnus à un État côtier par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

---

puissance de sortie [HR-3594] - *n*

Définition :
Puissance électrique débitée par un appareil.

---

puits abandonné [HR-3595] - *n*

Définition :
Puits sous-marin qui a été obstrué et abandonné définitivement.

---

puits d'exploitation [HR-3597] - *n*

Définition :
Forage effectué pour évaluer les ressources d'un gisement de pétrole ou de gaz.

---

puits d'exploitation [HR-3598] - *n*

Définition :
Forage effectué généralement à partir d'une plate-forme de production, après qu'un gisement de pétrole ou de gaz a été jugé capable d'une production rentable.

---

puits de production [HR-3596] - *n*

Définition :
Puits sous-marin produisant du gaz naturel ou du pétrole, qui est surmonté au fond de la mer par une tête de puits sous-marin comportant des vannes et des départs d'oléoducs ou gazoducs.

---

puits en attente [HR-3599] - *n*

Définition :
Puits sous-marin qui a été provisoirement abandonné en attendant une exploitation ultérieure. Une obstruction (arbre de Noël) pouvant atteindre 5 m de haut peut subsister sur le fond.

---

puits sous-marin [HR-3600] - *n*
puits offshore - *n*

Définition :
Trou obtenu par forage pour rechercher et produire du pétrole ou du gaz naturel en mer.

---

pulsar [HR-3601] - *n*

Définition :
Radiosource cosmique ponctuelle à impulsions dont la période est très courte (30 ms à 5 s) et très stable.

---

pupille d'entrée [HR-3602] - *n*

Définition :
Image du diaphragme d'ouverture donnée par le système optique situé en avant de ce diaphragme du côté de l'objet.

---

pupille de sortie [HR-3603] - *n*

Définition :
Image du diaphragme d'ouverture donnée par le système optique situé en arrière de ce diaphragme, du côté de l'image.

---

pupitre [HR-3604] - *n*

Définition :
Partie d'un ordinateur portant les organes de commande manuelle de l'appareil.

---

pycnocline [HR-3605] - *n*

Définition :
Couche d'eau de mer à fort gradient vertical (positif) de densité.

QHM [HR-3606] - *n*

Définition :
Magnétomètre servant à mesurer l'intensité de la composante horizontale du champ magnétique terrestre en équilibrant le couple magnétique agissant sur un aimant horizontal par le couple de torsion d'un fil de quartz. QHM est l'abréviation de l'anglais "quartz horizontal magnetometer".

---

quadrant [HR-3607] - *n*

Définition :
Ancien instrument de mesure angulaire, astronomique, topographique ou nautique comportant un secteur gradué d'environ 90° et un dispositif de visée. Ce peut être un instrument à double réflexion.

---

quadrature [HR-3608] - *n*

Définition :
Condition de deux grandeurs sinusoïdales de même fréquence entre lesquelles existe une différence de phase d'un quart de période.

---

quadrature [HR-3609] - *n*

Définition :
Position de deux astres par rapport à la terre quand leurs directions forment un angle droit (élongation de 90°). La lune est en quadrature avec le soleil au premier quartier et au dernier quartier.

Voir aussi :
- phase de la lune (HR-3168)
- phase de la lune (HR-3168)

---

quadrichromie [HR-5204] - *n*

Définition :
Procédé de reproduction qui ajoute aux couleurs primaires utilisées en trichromie une teinte neutre (noir, gris ou brun) pour améliorer le rendu du trait ou accentuer le modelé.

Voir aussi :
- sélection des couleurs (HR-3974)

---

quadrillage [HR-5205] - *n*

Définition :
Carroyage constitué de deux familles de lignes droites perpendiculaires équidistantes, délimitant des carrés.

---

quadrillage [HR-3610] - *n*

Définition :
Quadrillage constitué par des droites parallèles à l'axe des x et l'axe des y du système de projection utilisé, tracées à intervalles réguliers.

---

quadrillage MTU [HR-3611] - *n*

Définition :
Quadrillage se rapportant à la projection MTU.

---

quadrillage perspectif [HR-3612] - *n*

Définition :
Réseau de lignes qui sont dessinées ou apparaissent en superposition sur une photographie et qui représentent la perspective de lignes correspondant à un quadrillage systématique du terrain ou du plan de référence.

Voir aussi :
- méthode du quadrillage (HR-2651)
- méthode du quadrillage (HR-2651)

---

quadripode [HR-3613] - *n*

Définition :
Support ou construction reposant sur le sol par quatre pieds, utilisé pour constituer un signal ou porter un instrument.

---

quai [HR-3614] - *n*

Définition :
Ouvrage en maçonnerie ou en palplanches, au bord d'un terre-plein de port ou sur la rive d'un fleuve, qui permet l'accostage des navires, la manutention des marchandises ou le transbordement des passagers.

---

quai [HR-3615] - *n*

Définition :
Au pluriel, ensemble des ouvrages d'un port le long desquels les navires peuvent accoster.

---

quantième [HR-5206] - *n*

Définition :
Le rang du jour dans le mois désigné par un nombre (de 1 à 31).

---

quantité de mouvement d'un point matériel [HR-3616] - *n*
quantité de mouvement - *n*

Définition :
Produit de la masse d'un corps matériel ponctuel par sa vitesse.

---

quarantièmes rugissants [HR-3617] - *n*

Définition :
Expression employée pour désigner la zone océanique comprise entre le quarantième et le cinquantième degré de latitude sud, où règnent de forts vents d'ouest.

---

quart [HR-3618] - *n*

Définition :
Quart d'une aire de vent. Il vaut sensiblement 2°49'.

---

quart d'aigle [HR-5207] - *n*

Définition :
Format de papier (530 x 370 mm) utilisé notamment pour certaines cartes marines françaises avant le choix des formats normalisés internationaux. Sa surface est la moitié d'un demi-aigle, ou le quart d'un grand-aigle.

quartz [HR-3619] - *n*

Définition :
Forme cristalline commune de la silice, appelée à l'état pur cristal de roche; élément constitutif fréquent des roches cristallines, de certaines roches sédimentaires et de la plupart des sables. Les propriétés physiques du quartz ont de nombreuses applications.

Voir aussi :
- piézoélectricité (HR-3221)
- piézoélectricité (HR-3222)

---

quartz [HR-3620] - *n*

Définition :
Cristal de quartz convenablement taillé, monté entre deux électrodes, servant de résonateur dans un circuit oscillant électronique par suite du phénomène de piézoélectricité.

Voir aussi :
- horloge à quartz (HR-2040)

---

quintant [HR-3621] - *n*

Définition :
Instrument à double réflexion pour la mesure des angles, analogue au sextant mais dont le secteur gradué est de 72°.

---

raccord [HR-3622] - *n*

Définition :
Jonction cohérente de deux images ou documents graphiques contigus (cartes, minutes, photographies, etc.) dans leur zone de recouvrement ou le long de leur limite commune.

Voir aussi :
- recouvrement (HR-3716)

---

racon [HR-3623] - *n*
- *origine :* Ce terme dérive des mots anglais "radar" et "beacon".

balise répondeuse - *n*

Définition :
Balise radar qui, sous l'effet d'un signal interrogateur, renvoie un signal codé permettant de l'identifier et d'en connaître le relèvement et la distance.

---

racon [HR-3624] - *n*
- *origine :* Ce terme dérive des mots anglais "radar" et "beacon".

balise répondeuse - *n*

Définition :
Balise radar qui, sous l'effet d'un signal interrogateur, renvoie un signal codé permettant de l'identifier et d'en connaître le relèvement et la distance.

---

radar [HR-3625] - *n*

Définition :
Appareil de détection électromagnétique, utilisable notamment pour la navigation. Il émet un faisceau étroit d'ondes radioélectriques convenablement modulées (sous forme

d'impulsions ou par d'autres méthodes) et utilise le signal réfléchi par un objet fixe ou mobile pour déterminer la direction et la distance de cet objet, et éventuellement sa vitesse. L'équipement comporte un indicateur panoramique sur lequel s'affichent les échos, les repères d'angle et de distance, et éventuellement d'autres informations. Le terme radar est un acronyme de l'expression anglaise "radio détection and ranging".

---

radar à synthèse d'ouverture [HR-3626] - *n*
RSO - *n*
• *origine :* abréviation de l'anglais "synthetic aperture radar"
radar à antenne synthétique - *n*
sar - *n*

Définition :
Radar possédant une antenne composée d'un grand nombre de transducteurs élémentaires, dont les signaux sont combinés par traitement électronique en un signal équivalent à celui d'une antenne unique d'ouverture donnée dans une direction donnée ; ce système est souvent utilisé à des fins océanographiques dans des équipements embarqués à bord d'avions ou de satellites.

---

radar à visée latérale aéroporté [HR-3627] - *n*
radar à visée latérale - *n*
slar - *n*
• *origine :* abréviation de l'anglais "side looking airborne radar"

Définition :
Radar utilisant une antenne stabilisée orientée à angle droit par rapport au trajet du vol de l'avion porteur.

---

radargrammétrie [HR-3629] - *n*

Définition :
Traitement des mesures géométriques sur des images radar.

---

radar primaire [HR-3628] - *n*

Définition :
Radar classique dans lequel le signal de retour est constitué simplement par les ondes réfléchies par l'objet détecté, contrairement au radar secondaire.

---

radar-vent [HR-3630] - *n*

Définition :
Équipement utilisé pour la détermination du vent en altitude au moyen d'un radar visant une cible emportée par un ballon libre.

---

rade [HR-3631] - *n*

Définition :
Plan d'eau plus ou moins abrité, située en mer ou en communication avec la mer, où les navires peuvent mouiller en sécurité, et le cas échéant procéder à des opérations marchandes.

Voir aussi :
- rade foraine (HR-3633)
- rade foraine (HR-3633)

radeau [HR-3634] - *n*

Définition :
Engin flottant de construction rudimentaire ou de conception très simple.

---

rade fluviale [HR-3632] - *n*

Définition :
Rade située sur le cours d'un fleuve.

---

rade foraine [HR-3633] - *n*

Définition :
Rade non protégée ou peu protégée contre les effets du vent et de la mer.

---

radiale [HR-3635] - *n*

Définition :
L'une des demi-droites issues d'un centre commun.

---

radiale [HR-3636] - *n*

Définition :
Demi-droite joignant le centre des radiales à un point quelconque de la photographie. Sauf indication contraire, le centre des radiales est le point principal.

Voir aussi :
- isoradiale (HR-2202)

---

radiale nadirale [HR-3637] - *n*

Définition :
Radiale issue du nadir de la photographie.

Voir aussi :
- nadir de la photographie (HR-2766)

---

radian [HR-3638] - *n*
rad - *n*

Définition :
Unité d' angle ou d'arc du Système International, égale à la fraction de la circonférence.

---

radiation [HR-5208] - *n*

Définition :
Onde électromagnétique monochromatique ou de spectre très étroit.

---

radio [HR-3639] - *n*

Définition :
Abréviation de radiocommunication.

---

radio [HR-3640] - *n*

Définition :
Appareil récepteur ou émetteur de radiodiffusion.

---

radioaltimètre [HR-3641] - *n*
radio-altimètre - *n*

Définition :
Appareil permettant de déterminer l'altitude de vol d'un avion au moyen du temps de parcours d'un signal électromagnétique émis

altimètre radar - *n* par l'avion et réfléchi par le sol.

Voir aussi :
- altitude de vol (HR-89)

---

radiobalise [HR-3642] - *n*
balise radio - *n*

Définition :
Radiophare de courte portée.

---

radiobalise omnidirectionnelle [HR-3643] - *n*

Définition :
Radiobalise émettant dans toutes les directions.

---

radioborne [HR-3644] - *n*

Définition :
Radiobalise de très courte portée fournissant une aide locale pour l'approche d'un point difficile ou la navigation dans un chenal resserré.

Voir aussi :
- radiobalise (HR-3642)
- radiophare (HR-3654)

---

radiocommunication [HR-3645] - *n*

Définition :
Toute télécommunication utilisant des ondes radioélectriques.

---

radiodiffusion [HR-3646] - *n*

Définition :
Radiocommunication vers tous destinataires situés dans une zone déterminée.

---

radioémetteur [HR-3647] - *n*
émetteur radio - *n*
radio - *n*

Définition :
Poste émetteur de radiocommunication.

---

radiofréquence [HR-3648] - *n*

Définition :
L'une quelconque des fréquences des ondes radioélectriques. Le classement des radiofréquences est indiqué ci-après, chaque dénomination étant suivie de son abréviation anglaise souvent utilisée : très basse fréquence (VLF) en dessous de 30 kHz ; basse fréquence (LF), 30 à 300 kHz ; moyenne fréquence (MF), 300 à 3 000 kHz ; haute fréquence (HF), 3 à 30 MHz ; très haute fréquence (VHF), 30 à 300 MHz ; ultra haute fréquence (UHF), 300 à 3 000 MHz ; ondes centimétriques (SHF), 3 à 30 GHz ondes millimétriques (EHF), 30 à 300 GHz ; les trois dernières catégories forment les microondes.

---

radiogoniomètre

Définition :

[HR-3649] - *n*

Radiorécepteur de bord permettant de déterminer la direction d'où provient un signal radio par la mesure de l'orientation du front d'onde ou du champ électromagnétique. Les radiogoniomètres peuvent être manuels ou automatiques.

---

radioguidage [HR-5209] - *n*

Définition :
Guidage d'un mobile faisant intervenir une liaison radio.

---

radiolocalisation [HR-3650] - *n*

Définition :
Tout procédé ou technique de localisation qui utilise la propagation d'ondes radioélectriques pour déterminer une position ou une ligne de position.Voir aussi radionavigation.La radiolocalisation circulaire fait appel à des mesures de distances, la radiolocalisation hyperbolique à des mesures de différences de distances.

---

radiolocalisation [HR-3651] - *n*

Définition :
Tout procédé ou technique de localisation qui utilise la propagation d'ondes radioélectriques pour déterminer une position ou une ligne de position.Voir aussi radionavigation.La radiolocalisation circulaire fait appel à des mesures de distances, la radiolocalisation hyperbolique à des mesures de différences de distances.

Voir aussi :

- radionavigation (HR-3653)

---

radiomètre [HR-3652] - *n*

Définition :
Instrument destiné à la mesure du rayonnement électromagnétique dans un domaine de fréquences déterminé.

---

radionavigation [HR-3653] - *n*

Définition :
Navigation faisant appel à des techniques de radiolocalisation.

---

radiophare [HR-3654] - *n*

- *restriction géographique :* En France, les radiophares de courte portée sont souvent appelés radiobalises ou balises radio.

Définition :
Station radio émettant des signaux caractéristiques utilisés par les navigateurs pour déterminer leur relèvement.

---

radiophare circulaire [HR-3655] - *n*

Définition :
Radiophare à antenne fixe omnidirectionnelle dont le gisement peut être déterminé par un mobile portant un radiogoniomètre.

---

radiophare

Définition :

circulaire [HR-3656] - *n*

Radiophare à antenne fixe omnidirectionnelle dont le gisement peut être déterminé par un mobile portant un radiogoniomètre.

---

radiophare d'alignement [HR-3657] - *n*

Définition :
Radiophare destiné au guidage d'un navire ou d'un aéronef sur une route déterminée.

---

radiophare d'alignement de piste [HR-3658] - *n*

Définition :
Radiophare d'alignement permettant aux avions de prendre et suivre l'alignement central de la piste.

---

radiophare directionnel [HR-3659] - *n*

Définition :
Radiophare dont les émissions sont modulées de façon à permettre la détermination de son relèvement à l'aide d'un récepteur ordinaire.

---

radiophare tournant [HR-3660] - *n*

Définition :
Radiophare émettant un faisceau étroit en rotation uniforme, ce qui permet de déterminer son relèvement au moyen d'un récepteur ordinaire et d'une mesure de temps.

---

radioralliement [HR-3661] - *n*
homing - *n*

Définition :
Procédé consistant à utiliser l'équipement radiogoniométrique d'une station radio mobile pour lui permettre de naviguer continuellement en direction d'une autre station, fixe ou mobile.

---

radiorécepteur [HR-3662] - *n*
radio - *n*
récepteur radio - *n*

Définition :
Poste récepteur de radiocommunication.

---

radiosignal [HR-3663] - *n*

Définition :
Signal de toute nature (incluant par exemple ceux des systèmes de radiolocalisation) diffusé par voie radioélectrique.

---

radiosignal de brume [HR-3664] - *n*

Définition :
Radiosignal distinctif émis à intervalles de temps réguliers par un radiophare quand le temps est bouché.

---

radiosignal météorologique [HR-5210] - *n*

Définition :
Radiosignal donnant des informations météorologiques.

---

radiosonde [HR-3665] - *n*

Définition :
Instrument très léger emporté dans l'atmosphère par un ballon,

muni de capteurs permettant de mesurer un ou plusieurs paramètres météorologiques (pression, température, humidité, etc.), et d'un émetteur radioélectrique pour la transmission de ces données.

---

radiosource [HR-3666] - *n*

Définition :
Corps céleste produisant une émission radioélectrique. Certaines radiosources très ponctuelles (quasars) sont utilisées pour la radiolocalisation géodésique de haute précision (interférométrie à très longue base).

---

radiothéodolite [HR-3667] - *n*

Définition :
Instrument électronique analogue au théodolite destiné à repérer la direction dans l'espace d'un émetteur radio emporté par un ballon libre.

---

radome [HR-3668] - *n*
radôme - *n*

Définition :
Dôme, généralement en fibre de verre, abritant un aérien de radar. Ces dômes sont souvent très visibles.

---

radome [HR-3669] - *n*
radôme - *n*

Définition :
Dôme ou nacelle abritant un aérien à bord des navires ou des avions.

---

rafale [HR-3670] - *n*

Définition :
Augmentation soudaine et de courte durée de la vitesse du vent.

---

raie [HR-5211] - *n*

Définition :
Bande très étroite du spectre d'une émission électromagnétique, où l'amplitude est sensiblement plus forte (raie d'émission) ou plus faible (raie d'absorption) qu'au voisinage.

---

ramark [HR-3671] - *n*

Définition :
Balise radar qui émet un signal permanent apparaissant sur l'écran d'un radar de navire comme une ligne radiale qui indique la direction de la balise. Le terme ramark dérive des mots anglais "radar" et "marker".

---

ramasseur de fond [HR-3672] - *n*
appareil de prélèvement d'échantillons du fond - *n*

Définition :
Apareil destiné à prélever des échantillons superficiels du fond.

Voir aussi :

- carottier (HR-639)
- carottier à tube lesté (HR-642)
- benne preneuse (HR-430)
- benne preneuse (HR-431)
- ramasseur de fond à benne (HR-3673)

ramasseur de fond à benne [HR-3673] - *n*
benne automatique - *n*
ramasseur léger - *n*
ramasseur d'échantillons de fond - *n*

Définition :
Ramasseur de fond utilisé pour prélever de petites quantités (environ un demi-litre) de matière sédimentaire sur le fond de la mer : il comporte deux mâchoires métalliques, formant benne preneuse, qui pénètrent ouvertes dans le fond, et se referment automatiquement lorsqu'on le remonte.

---

ramasseur peau d'orange [HR-3674] - *n*

Définition :
Ramasseur de fond à benne dont les machoires présentent l'aspect de quartiers d'orange.

---

rapide [HR-3675] - *n*
rapides - *n*

Définition :
Section d'un cours d'eau où l'écoulement est fortement accéléré en raison d'une augmentation de la pente du lit, mais sans rupture brutale de cette pente donnant lieu à une chute d'eau.

---

rapport base-altitude [HR-3676] - *n*
rapport B/H - *n*

Définition :
Pour un couple stéréoscopique, rapport entre la base de prise de vue et l'altitude de vol.

---

rapport de mission [HR-5212] - *n*

Définition :
Compte rendu qui résume les faits importants ayant trait à l'activité d'une mission hydro-océanographique pendant une période donnée, décrit les levés exécutés en fournissant toutes les données techniques nécessaires à l'exploitation de ces levés et à leur poursuite ou reprise ultérieure, et plus généralement toute information jugée utile.

Voir aussi :
- rapport particulier (HR-3678)

---

rapport des amplitudes [HR-3677] - *n*

Définition :
Rapport de l'amplitude de la marée dans un port secondaire à l'amplitude de la marée dans le port principal.

---

rapporteur [HR-3679] - *n*

Définition :
Instrument graphique, en matière transparente ou en métal, consistant généralement en un cercle, ou en un demi-cercle gradué en degrés, et servant à mesurer ou à reporter des angles. Le rapporteur transparent peut être utilisé comme stigmographe lorsque les points visés sont proches.

Voir aussi :

- règle-rapporteur Cras (HR-5223)
- rose de compas (HR-3893)
- rose des vents (HR-3894)

---

rapporteur [HR-3680] - *n*

Définition :
Instrument graphique, en matière transparente ou en métal, consistant généralement en un cercle, ou en un demi-cercle gradué en degrés, et servant à mesurer ou à reporter des angles. Le rapporteur transparent peut être utilisé comme stigmographe lorsque les points visés sont proches.

Voir aussi :

- règle-rapporteur Cras (HR-5223)
- stigmographe (HR-4176)

---

rapporteur à alidade [HR-5213] - *n*

Définition :
Instrument se composant essentiellement d'un rapporteur semi-circulaire muni d'une règle fixe et d'une règle mobile autour du centre, équipée d'une vis de blocage et d'un vernier de lecture. Cet instrument permet de mesurer ou de construire graphiquement des angles avec précision (de l'ordre de la minute sexagésimale) entre points éloignés.

Voir aussi :

- stigmographe (HR-4175)
- stigmographe (HR-4176)
- stigmographe (HR-4177)

---

rapporteur à règles parallèles [HR-3681] - *n*

Définition :
Instrument se composant essentiellement d'un rapporteur associé à un dispositif à bras mobiles astreignant une règle à se déplacer en restant parallèle à la direction qu'indique le rapporteur.

---

rapport particulier [HR-3678] - *n*

Définition :
Compte rendu analogue au rapport de mission, mais concernant un levé déterminé.

---

rattachement [HR-3682] - *n*

Définition :
Dans un levé géodésique, opération par laquelle on détermine la position d'un point par rapport à un autre point de position connue, dit point de rattachement. On effectue des rattachements pour déterminer la position de points complémentaires dont on a besoin pour étendre un réseau ou pour servir d'amer ou de repère auxiliaire, ou encore pour fermer une triangulation sur un point déterminé antérieurement.

Voir aussi :

- rattachement géodésique (HR-3683)

---

rattachement [HR-5214] - *n*

Définition :
Détermination des constantes de la marée dans un observatoire secondaire de marée par rapport à un observatoire principal, par exploitation statistique d'observations simultanées de durée convenable.

Voir aussi :
- concordance (HR-5004)

---

rattachement géodésique [HR-3683] - *n*

Définition :
Ensemble des observations faites sur une ou plusieurs stations communes à deux réseaux géodésiques différents en vue de relier ces réseaux, par exemple en déterminant des paramètres de calcul permettant de passer des positions dans l'un des systèmes aux valeurs les plus probables des positions dans l'autre.

---

rattacher [HR-3684] - *vt*

Définition :
Effectuer un rattachement.

---

ravin [HR-3685] - *n*

Définition :
Petite vallée à parois abruptes.

---

ravine sous-marine [HR-3686] - *n*
ravine - *n*

Définition :
Petit ravin, le plus souvent incisé dans les sédiments meubles d'un plateau ou d'une pente continentale.

---

rayon [HR-3687] - *n*

Définition :
Faisceau d'énergie rayonnante de section infiniment petite, idéalement assimilé à une ligne.

---

rayon d'action [HR-3688] - *n*
distance franchissable - *n*

Définition :
Distance maximale que peut franchir un navire ou un aéronef à une vitesse donnée, sans ravitaillement en combustible.

---

rayon d'un faisceau perspectif [HR-3690] - *n*
rayon perspectif - *n*

Définition :
Droite joignant le centre de perspective à un point-objet.

---

rayon de visibilité [HR-3689] - *n*

Définition :
Rayon du cercle à l'intérieur duquel un objet donné peut être vu

dans certaines conditions.

Voir aussi :

- portée (HR-3446)

---

rayon lumineux [HR-3691] - *n*

Définition :
Rayon d'énergie lumineuse, constituant élémentaire idéalisé d'un faisceau lumineux. Ce concept est utilisé en optique géométrique pour représenter le trajet de la lumière à travers un système optique.

---

rayonnement [HR-3695] - *n*
radiation - *n*

Définition :
Émission d'énergie se propageant sous forme d'onde progressive ou de particules.

Voir aussi :

- radiation (HR-5208)

---

rayonnement cosmique [HR-3696] - *n*
rayons cosmiques - *n*

Définition :
Rayonnement corpusculaire de très haute énergie provenant de l'espace cosmique.

---

rayonnement solaire [HR-3697] - *n*

Définition :
Rayonnement émis par le soleil.

---

rayon nucléal [HR-3692] - *n*
rayon épipolaire - *n*

Définition :
Dans le plan d'une photographie appartenant à un couple stéréoscopique, droite qui joint le point nucléal à un point image ; cette expression désigne également la trace du plan nucléal sur le plan de la photographie.

---

rayon sonore [HR-3693] - *n*

Définition :
Ligne perpendiculaire en chacun de ses points au front d'onde d'une onde sonore.

---

rayons X [HR-3698] - *n*

Définition :
Radiations électromagnétiques dont la longueur d'onde est comprise entre 10-^2 et 10-^6 microns.

---

rayon vecteur [HR-3694] - *n*

Définition :
Segment de droite orienté joignant un point de référence, ou centre, à un autre point qui peut être mobile. En astronomie par exemple, ce terme désigne le segment de droite issu du centre d'un astre et aboutissant au centre d'un autre astre qui tourne autour du premier, par exemple, le rayon vecteur terre-lune.

Voir aussi :

- coordonnées polaires dans l'espace (HR-978)
- coordonnées polaires dans l'espace (HR-978)

---

raz [HR-3699] - *n*

Définition :
Courant violent résultant généralement de la concentration, dans un passage ou un chenal relativement étroit, de masses d'eau en mouvement sous l'effet de la marée.

Voir aussi :

- raz (HR-3700)

---

raz [HR-3700] - *n*

Définition :
Courant violent résultant généralement de la concentration, dans un passage ou un chenal relativement étroit, de masses d'eau en mouvement sous l'effet de la marée.

---

raz [HR-5215] - *n*

Définition :
Ce passage ou ce chenal lui-même.

---

raz de courant [HR-3701] - *n*

Définition :
Zone turbulente avec de courtes vagues brisantes causée par un courant fort passant au-dessus d'un haut-fond, ou autre obstruction sous-marine, ou par la rencontre de courants et de vents contraires.

Voir aussi :

- raz de courant (HR-3702)
- remous (HR-3783)

---

raz de courant [HR-3702] - *n*

Définition :
Zone turbulente avec de courtes vagues brisantes causée par un courant fort passant au-dessus d'un haut-fond, ou autre obstruction sous-marine, ou par la rencontre de courants et de vents contraires.

---

raz de marée [HR-3703] - *n*

Définition :
En langage courant, toute élévation anormale et importante (donc destructrice) du niveau de la mer le long d'un rivage. Il s'agit en fait soit d'une onde de tempête, soit d'un tsunami.

---

réalité de terrain [HR-3704] - *n*
vérité terrain - *n*

Définition :
Information acquise par une étude directe sur le terrain pour évaluer ou vérifier les données géographiques acquises par télédétection.

---

rebord de la plate-forme [HR-

Définition :
Ligne le long de laquelle on note une nette augmentation de la

3705] - *n*
rebord - *n*

pente à la limite extérieure d'une plate-forme continentale ou insulaire.

---

récepteur [HR-3706] - *n*

Définition :
Appareil destiné à recevoir un signal, par exemple un radiorécepteur.

---

recherche [HR-3707] - *n*

Définition :
Travail hydrographique particulier (levé, dragage, ou exploration au sonar latéral) dans une zone très limitée, destiné à déceler et/ou étudier certains accidents localisés du fond (obstruction, haut-fond, etc.).

---

recherche de haut-fond [HR-5216] - *n*
recherche de roches - *n*
• *note d'usage :* utilisé en hydrographie côtière

Définition :
Recherche complémentaire d'un levé régulier, destinée à étudier en détail les hauts-fonds décelés au cours de ce levé (cotes minimales, contour, etc.).

---

récif [HR-3708] - *n*

Définition :
Rocher ou étendue rocheuse de plus ou moins grandes dimensions, découvrant, affleurant ou de faible profondeur. Le récif est donc dangereux pour la navigation. Un récif isolé ou une partie isolée d'un récif constitue un écueil.

---

récif artificiel [HR-3709] - *n*
dispositif concentrateur de poissons - *n*

Définition :
Structure artificielle pouvant être constituée des matériaux les plus divers, immergée dans les lagunes ou les eaux côtières pour favoriser la vie d'espèces aquatiques et en accroître la productivité.

---

récif-barrière [HR-3714] - *n*

Définition :
Récif corallien bordant une côte, dont il est séparé par un lagon ou par un chenal navigable peu profond.

Voir aussi :
• récif frangeant (HR-3713)

Antonyme(s) :
• récif frangeant (HR-3713)

---

récif corallien [HR-3710] - *n*

Définition :
Récif, souvent de grande étendue, constitué principalement de corail et des produits de sa désagrégation.

---

récif corallien soulevé [HR-3711] - *n*

Définition :
Récif corallien mort toujours découvert par suite de la variation du niveau moyen de la mer ou d'un mouvement tectonique.

---

récif découvrant [HR-3712] - *n*

Définition :
Récif dont les sommets, ou une partie plus ou moins étendue, découvrent à basse mer.

---

récif frangeant [HR-3713] - *n*

Définition :
Récif corallien qui est rattaché à la côte.

Antonyme(s) :
- récif-barrière (HR-3714)

---

reconnaissance [HR-3715] - *n*

Définition :
Opération préliminaire à un levé, consistant à recueillir sur le terrain des informations de toute nature nécessaires ou utiles à la préparation et à la bonne exécution du levé.

Voir aussi :
- levé de reconnaissance (HR-2296)

---

recouvrement [HR-3716] - *n*

Définition :
En cartographie et dans les opérations de levé, partie commune à deux cartes, deux minutes contiguës.

---

recueil de données hydrographiques [HR-3717] - *n*

Définition :
Toutes les mesures effectuées in situ pour collecter des données hydrographiques.

---

rédaction [HR-5217] - *n*

Définition :
Traitement des données recueillies au cours d'un levé hydrographique, jusqu'à leur représentation sur des documents graphiques.

---

rédaction [HR-5218] - *n*

Définition :
Élaboration graphique des planches de rédaction.

---

redressement [HR-3718] - *n*

Définition :
Opération consistant à projeter une photographie oblique sur un plan horizontal, de manière à rétablir autant que possible la perspective du terrain qui aurait été obtenue par une photographie verticale. Ceci n'est possible dans de bonnes conditions que si le relief du terrain est très faible. Cette opération s'effectue en général optiquement à l'aide de points de calage déterminés sur le terrain.

---

redressement [HR-3719] - *n*

Définition :
Opération consistant à projeter une image photographique sur un plan de référence orienté différemment. Ceci s'applique par exemple au traitement des clichés pris par des chambres multiples, de manière à se ramener au cas d'une photographie prise par un objectif unique. Cette opération peut se faire optiquement ou par traitement numérique de la photographie.

Voir aussi :
- redressement (HR-3718)

---

redresseur de photographies obliques [HR-3720] - *n*
redresseur - *n*

Définition :
Appareil photogrammétrique utilisé pour le redressement de photographies obliques.

---

réduction [HR-3721] - *n*

Définition :
Opération qui consiste à appliquer une correction systématique à une valeur observée ou calculée.

---

réduction [HR-3722] - *n*

Définition :
Valeur de cette correction.

---

réduction à l'horizon [HR-5219] - *n*

Définition :
Correction d'une mesure d'angle ou de distance non horizontaux pour obtenir la valeur correspondante en projection dans un plan horizontal.

---

réduction au centre [HR-3723] - *n*

Définition :
Réduction à appliquer à des mesures de direction observées en une station excentrée et/ou sur un signal excentré, pour les ramener à des valeurs en l'absence d'excentrement.

---

réduction au centre [HR-3724] - *n*

Définition :
Réduction à appliquer à des mesures de direction observées en une station excentrée et/ou sur un signal excentré, pour les ramener à des valeurs en l'absence d'excentrement.

---

réduction au centre [HR-3725] - *n*

Définition :
Rattachement d'un signal ou d'un repère entre eux ou à un point de station. Cette opération fournit les données nécessaires aux corrections.

---

réduction au méridien [HR-3726] - *n*

Définition :
Réduction de la hauteur observée d'un astre proche du méridien céleste de l'observateur, pour obtenir la hauteur de cet astre au

moment du passage au méridien.

Voir aussi :

- hauteur circumméridienne (HR-1989)
- hauteur circumméridienne (HR-1989)

---

réduction au niveau de la mer [HR-3727] - *n*

Définition :
Réduction d'une distance horizontale mesurée à la surface de la terre, pour la ramener à sa valeur au niveau moyen de référence.

---

réduction des sondes [HR-3728] - *n*

Définition :
Réduction des profondeurs mesurées pour tenir compte en particulier de la hauteur de la marée à l'instant du sondage, rapportée au niveau de référence. Le plus souvent l'expression s'applique uniquement à la correction de marée à l'exclusion des autres corrections.

Voir aussi :

- correction des sondages (HR-1018)
- correction d'étalonnage (HR-5018)
- correction de marée (HR-1004)
- correction de marée (HR-1004)

---

réflectance [HR-3729] - *n*
coefficient de réflexion - *n*
réflectivité - *n*
pouvoir réflecteur - *n*
facteur de réflexion - *n*

Définition :
Rapport, exprimé en pourcentage, du flux de rayonnement réfléchi par une surface au flux incident.

---

réflectance [HR-3730] - *n*
coefficient de réflexion - *n*
réflectivité - *n*
pouvoir réflecteur - *n*
facteur de réflexion - *n*

Définition :
Rapport, exprimé en pourcentage, du flux de rayonnement réfléchi par une surface au flux incident.

---

réflecteur [HR-3731] - *n*

Définition :
Dispositif ou objet qui renvoie une partie importantes des radiations qu'il reçoit.

Voir aussi :

- réflecteur radar (HR-3732)
- réflecteur radar (HR-3732)

---

réflecteur radar [HR-3732] - *n*

Définition :
Dispositif apte à réfléchir les signaux radar ou spécialement conçu à cet effet.

---

reflet [HR-3733] - *n*

Définition :
Tache brillante et scintillante provoquée par la réflexion d'une source de lumière sur la surface de la mer.

---

réflexion [HR-3734] - *n*

Définition :
Renvoi, par la surface de séparation de deux milieux, d'une partie d'un rayonnement incident vers le milieu d'incidence, dans une direction à peu près symétrique de celle du rayonnement incident par rapport à la normale à cette surface.

Voir aussi :
- réflexion sur la surface (HR-3736)

---

réflexion ionosphérique [HR-5220] - *n*

Définition :
Renvoi par une couche de l'ionosphère vers la zone d'altitude de l'émetteur d'une radiation électromagnétique, assimilé à une réflexion bien qu'il n'existe aucune surface de séparation bien définie.

---

réflexion spéculaire [HR-3735] - *n*

Définition :
En optique ou dans le domaine des microondes, réflexion caractéristique d'une surface très lisse qui renvoie tous les rayons sous un angle réfléchi égal à l'angle d'incidence.

---

réflexion sur la surface [HR-3736] - *n*

Définition :
En acoustique sous-marine, renvoi vers le fond de rayons sonores qui atteignent la surface de la mer.

---

réfraction [HR-3737] - *n*

Définition :
Modification de la direction de propagation d'un rayonnement, sous l'effet d'une variation des propriétés du milieu où ce rayonnement se propage, ou au passage à travers l'interface de deux milieux de propriétés différentes.

Voir aussi :
- indice de réfraction (HR-2128)

---

réfraction astronomique [HR-3738] - *n*

Définition :
Réfraction affectant les rayons lumineux qui proviennent d'une source extérieure à l'atmosphère terrestre, à la traversée de cette

atmosphère. Elle a pour effet de faire paraître les objets plus élevés au-dessus de l'horizon qu'ils ne le sont en réalité.

---

réfraction atmosphérique [HR-3739] - *n*

Définition :
Courbure des rayon électromagnétiques, et plus particulièrement des rayons lumineux, lors de leur propagation dans l'atmosphère, sous l'effet des variations de l'indice de réfraction le long du trajet.

---

réfraction de la houle [HR-3740] - *n*

Définition :
Changement de la direction de propagation d'une houle (ou de vagues) se propageant par petits fonds obliquement par rapport aux isobathes. Les parties de l'onde se propageant par profondeurs plus faibles avancent moins vite que les autres, d'où une tendance des crêtes de la houle (ou des vagues) à s'aligner sur les lignes de niveau du fond.

---

réfraction de la houle [HR-3741] - *n*

Définition :
Changement de direction de la houle (ou des vagues) provoqué par des courants.

---

réfraction de la lumière [HR-3742] - *n*

Définition :
Changement de direction que subissent les rayons lumineux en passant d'un milieu transparent dans un autre ayant un indice de réfraction différent.

---

réfraction ionosphérique [HR-5221] - *n*

Définition :
Courbure des rayons d'une onde électromagnétique sous l'effet de la variation des propriétés de l'ionosphère, essentiellement la densité électronique.

---

refuge [HR-3743] - *n*

Définition :
Lieu où un navire en difficulté peut trouver un abri.

---

régime [HR-3744] - *n*

Définition :
En climatologie, ensemble des variations saisonnières d'un ou plusieurs éléments caractérisant les conditions météorologiques en un lieu ou une région donnés.

---

région A [HR-3745] - *n*
région B - *n*

Définition :
À l'intérieur du système de balisage AISM (ou IALA), il existe deux régions, appelées Région A et Région B, où les marques du système latéral diffèrent par les couleurs de tribord et de bâbord. La région B (rouge à tribord) couvre l'Amérique et une partie de l'Extrême Orient. La région A (rouge à babord) couvre le reste du monde.

---

région

Définition :

montagneuse [HR-3746] - *n*
haut pays - *n*
hautes terres - *n*

Partie montagneuse d'une contrée, par opposition à ses parties plates ou de moindre relief.

---

réglage [HR-3747] - *n*

Définition :
Opération consistant à agir sur des éléments appropriés d'un appareil afin de supprimer ou de réduire les erreurs systématiques inhérentes à son fonctionnement. Le réglage peut être fonction des conditions d'utilisation.

---

réglage [HR-3748] - *n*

Définition :
Résultat de l'opération précédente.

---

réglage de la collimation [HR-3749] - *n*
annulation de la collimation - *n*

Définition :
Opération destinée à réaliser la perpendicularité rigoureuse de l'axe optique et de l'axe des tourillons d'une lunette, c'est-à-dire à annuler la collimation.

---

réglage du sextant [HR-3750] - *n*

Définition :
Opération consistant à vérifier le réglage d'un sextant et à le retoucher si nécessaire.

---

règle [HR-3751] - *n*

Définition :
Barre de bois, de plastique, de métal, etc. dont une ou plusieurs arêtes ont été rendues parfaitement rectilignes et servent à tracer des lignes droites. Une de ces arêtes peut porter une graduation (règle graduée).

---

règle à calcul [HR-3752] - *n*

Définition :
Instrument naguère utilisé pour les calculs expédiés, composé d'une règle à glissière et d'une réglette coulissante toutes deux munies de graduations appropriées.

---

règle des douzièmes [HR-5222] - *n*

Définition :
Règle empirique permettant d'évaluer la hauteur de marée à un instant donné d'une marée semi-diurne : l'intervalle de temps entre une pleine mer (ou basse mer) et la basse mer (ou pleine mer) suivante est divisée en six heures-marée égales, et la différence de hauteur en douze douzièmes. On admet que le niveau descend (ou monte) de 1, 2, 3, 3, 2, 1 douzième pendant chacune des heures-marée successives.

---

règle-rapporteur Cras [HR-5223] - *n*
règle Cras - *n*

Définition :
Large règle en plastique transparent, munie d'un rapporteur convenablement agencé, permettant de tracer des droites

d'orientation donnée (route, relèvement, etc.), ou de relever l'orientation de droites données, sur une carte marine. Son usage est réglementaire dans la marine française.

---

régler la collimation [HR-3753] - *vi*

Définition :
En physique et en astronomie, régler un instrument optique de manière que sa ligne de visée soit en position correcte relativement aux différentes parties de l'instrument.

---

règles parallèles [HR-3754] - *n*

Définition :
Instrument muni d'articulations en parallélogramme, permettant d'effectuer la translation d'une ligne droite parallèlement à elle-même. Peu utilisé en France, au contraire de la règle cras.

---

régression de la ligne de côte [HR-3755] - *n*
recul du rivage - *n*

Définition :
Déplacement vers l'intérieur des terres de la ligne de côte.

---

régulation du compas [HR-3756] - *n*

Définition :
Opération destinée à déterminer la courbe de déviation d'un compas magnétique en fonction du cap.

Voir aussi :
- compensation du compas magnétique (HR-909)

---

réidentification d'un point de station [HR-3757] - *n*

Définition :
Dans un levé, opération consistant à retrouver l'emplacement d'une station antérieure. On considère que ce résultat est atteint lorsqu'on a reconnu et authentifié le repère (borne géodésique), et vérifié qu'il n'a pas été déplacé.

---

réimpression d'une carte [HR-3758] - *n*

Définition :
Tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement par avis aux navigateurs, mais pouvant comporter des modifications mineures sans importance pour la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent en vigueur.

---

relèvement [HR-3759] - *n*

Définition :
Orientation dans le plan horizontal d'une direction de ce plan, ou d'une ligne de visée sur un point voisin de ce plan, mesurée par l'angle horizontal entre le plan vertical contenant cette direction ou cette ligne et le nord (relèvement vrai), ou une direction voisine du nord qui peut lui être substituée. Celle-ci peut être le nord magnétique (relèvement magnétique), le nord du compas (relèvement compas), etc. Le relèvement s'identifie donc à

l'azimut, mais en navigation on réserve d'ordinaire ce dernier terme au cas d'un astre dont la hauteur n'est pas très faible.

Voir aussi :
- gisement (HR-1868)
- gisement (HR-1869)
- gisement (HR-1870)

---

relèvement [HR-3760] - *n*

Définition :
Opération consistant à déterminer un relèvement par observation directe.

---

relèvement acoustique [HR-3761] - *n*

Définition :
Relèvement de la direction d'où provient une onde acoustique.

---

relèvement d'un alignement [HR-3766] - *n*

Définition :
Relèvement, pris à bord d'un navire, de la direction de l'alignement défini par deux ou plusieurs amers.

---

relèvement d'un radiophare [HR-3767] - *n*

Définition :
Relèvement d'un radiophare circulaire au moyen d'un radiogoniomètre.

---

relèvement de garde [HR-3762] - *n*

Définition :
Il peut être identifié par un alignement ou la limite d'un secteur de feu.

Voir aussi :
- relèvement de sécurité (HR-3763)

---

relèvement de sécurité [HR-3763] - *n*

Définition :
Relèvement d'un point déterminé constituant une limite à ne pas franchir pour passer en toute sécurité à proximité d'un danger.

Voir aussi :
- relèvement de garde (HR-3762)

---

relèvement direct [HR-3764] - *n*
relèvement - *n*

Définition :
En triangulation, relèvement d'un point à partir d'une station de position connue.

Voir aussi :
- point par relèvements (HR-3391)
- (HR-4778)

---

relèvement direct [HR-3765] - *n*
relèvement - *n*

Définition :
En triangulation, relèvement d'un point à partir d'une station de position connue.

Voir aussi :
- point par relèvements (HR-3391)

---

relèvement inverse [HR-3768] - *n*
relèvement - *n*

Définition :
En triangulation, relèvement d'un point de position connu à partir d'une station, augmenté de 180°, qui intervient dans la méthode des relèvements inverses.

---

relèvement inverse [HR-3769] - *n*
relèvement - *n*

Définition :
En triangulation, relèvement d'un point de position connu à partir d'une station, augmenté de 180°, qui intervient dans la méthode des relèvements inverses.

---

relèvement loxodromique [HR-3770] - *n*

Définition :
Relèvement en un point de la surface terrestre de la loxodromie passant par ce point et un autre point.

---

relèvement magnétique [HR-3771] - *n*

Définition :
Relèvement rapporté au nord magnétique, donc égal au relèvement compas corrigé de la déviation.

---

relèvement orthodromique [HR-3772] - *n*

Définition :
Relèvement en un point de la surface terrestre de la géodésique passant par ce point et un autre point, ou du grand cercle dans l'approximation sphérique. Les relèvements correspondant aux rayonnements de toutes espèces sont assimilables à des relèvements orthodromiques.

---

relèvement radar [HR-3773] - *n*

Définition :
Relèvement mesuré sur un radar..

---

relèvement radiogoniométrique [HR-3774] - *n*

Définition :
Relèvement d'un émetteur d'ondes électromagnétiques au moyen d'un radiogoniomètre.

---

relèvement spatial [HR-3775] - *n*

Définition :
Détermination des paramètres nécessaires à l'orientation absolue d'une gerbe perspective en utilisant les positions connues de trois points non colinéaires de l'objet photographié, dont les images sont identifiées.

---

relief [HR-3776] - *n*

Définition :

Ensemble des inégalités de la surface terrestre par rapport à une surface de référence localement assimilable au plan horizontal.

---

relief [HR-3777] - *n*

Définition :
Représentation de ces inégalités sur une carte au moyen de courbes de niveau, de teintes hypsométriques, d'estompage, de points cotés, de hachures, etc.

---

relief en éclairage [HR-3778] - *n*
relief en ombre et lumière - *n*

Définition :
Procédé de représentation du relief en faisant apparaître les zones d'ombre propre et/ou d'éclairement variable due à la lumière supposée provenir d'une ou de plusieurs directions, qui donne pour l'oeil une impression tridimensionnelle.

---

relief sous-marin [HR-3779] - *n*

Définition :
Relief de la partie sous-marine de la surface terrestre, ou sa représentation sur une carte.

Voir aussi :
- topographie sous-marine (HR-4395)

---

rémanence [HR-3780] - *n*

Définition :
Persistance plus ou moins importante et prolongée de certains phénomènes physiques après disparition de la cause qui les a produits, spécialement de l'aimantation après suppression du champ magnétisant.

---

remarquable [HR-3781] - *adj*

Définition :
S'applique à un objet naturel ou artificiel qui est visible de manière particulièrement distincte à partir de la mer.

---

remontée d'eau [HR-3782] - *n*
upwelling - *n*

Définition :
Mouvement d'eaux profondes plus froides vers la surface, généralement sous l'effet de la divergence ou, près de la côte, sous l'effet d'un vent portant au large et entraînant dans son mouvement les eaux superficielles.

Voir aussi :
- plongée d'eau (HR-3325)
- plongée d'eau (HR-3325)

---

remous [HR-3783] - *n*

Définition :
Agitation turbulente de la surface de l'eau qui se manifeste en particulier lorsqu'un courant assez rapide s'écoule sur un fond irrégulier.

---

remous [HR-3784] -

Définition :

n — Agitation tourbillonnaire de l'eau, éventuellement bruyante, comme celle produite par le passage d'un navire.

---

renseignement marginal [HR-3785] - *n*
mention marginale - *n*

Définition :
Indication que l'on porte dans les marges d'un document tel que carte, plan, etc. Dans le cas d'une carte marine, le titre, s'il est en marge, n'est pas considéré comme un renseignement marginal.

Voir aussi :
- mention hors cadre (HR-5138)

---

renseignements sur la sécurité maritime [HR-3786] - *n*

Définition :
Renseignements radiodiffusés à l'intention des navires, comportant, outre l'information nautique, les prévisions météorologiques, les messages de détresse, et tous avertissements pouvant intéresser la sécurité en mer.

Voir aussi :
- avertissement radio de navigation (HR-281)

---

renverse [HR-3787] - *n*

Définition :
Moment où un courant de marée alternatif change de sens. Se dit aussi pour un changement de 180° dans la direction du vent.

Voir aussi :
- étale de courant (HR-1612)
- étale de marée (HR-1613)

---

repérage [HR-5224] - *n*

Définition :
Mise en place d'un ou plusieurs repères.

---

repérage [HR-3788] - *n*

Définition :
Mise en place correcte d'un document qui doit se trouver dans une position précisément définie par rapport à un autre document, un support matériel, la platine d'une machine, etc.

Voir aussi :
- repérage par tétonage (HR-3790)

---

repérage d'image [HR-3789] - *n*

Définition :
Repérage de chaque image d'un assemblage par rapport aux autres. Il peut être réalisé en perforant des trous correspondants dans les supports et en les assemblant à l'aide de fixations spéciales appropriées.

Voir aussi :
- repérage par tétonage (HR-3790)
- repérage par tétonage (HR-3790)

repérage par tétonage [HR-3790] - *n*
système de repérage par tétonage - *n*

Définition :
Système de repérage utilisant des supports cartographiques préperforés et des tétons mobiles ou fixes, pour une mise en place facile et précise lors des opérations de rédaction et de reproduction cartographiques.

Voir aussi :
- repérage (HR-3788)
- repérage d'image (HR-3789)

---

repère [HR-3791] - *n*

Définition :
Signe ou objet de nature quelconque permettant de retrouver un emplacement de façon facile et/ou précise, sur le terrain ou sur un document, un instrument, etc. Ce terme est souvent accompagné d'un qualificatif précisant la nature et la fonction du repère : voir les termes suivants.

Voir aussi :
- repère secondaire (HR-3801)
- repère de marée (HR-3796)
- repère de nivellement (HR-3797)

---

repère auxiliaire [HR-3792] - *n*

Définition :
Repère placé à un emplacement voisin de celui d'un repère géodésique et convenablement rattaché à ce dernier, pour aider à le retrouver et à l'identifier.

---

repère d'azimut [HR-3793] - *n*

Définition :
Repère placé à distance assez grande d'une station de triangulation ou d'une station de cheminement pour matérialiser une direction dont l'azimut a été déterminé, et qui pourra servir par la suite, de direction de référence.

---

repère de départ de câble [HR-3794] - *n*

Définition :
Poteau indicateur marquant le point de départ d'un câble sous-marin.

---

repère de hauteur de marée [HR-3795] - *n*

Définition :
Marque durable servant à indiquer un certain niveau de la marée.

Voir aussi :
- repère de plus grande pleine mer (HR-3798)
- repère de plus grande pleine mer (HR-4689)

---

repère de marée [HR-3796] - *n*

Définition :
Repère de nivellement, en général placé au voisinage d'un observatoire de marée, destiné à repérer sur le terrain de façon

durable le niveau de référence de l'observatoire.

---

repère de nivellement [HR-3797] - *n*

Définition :
Repère destiné à marquer un point dont l'altitude dans un certain système de nivellement a été déterminée : le plus souvent pièce de métal scellée dans un mur vertical stable et comportant une calotte sphérique servant de support à la mire de nivellement ; un objet naturel dont la cote est bien définie (organeau, bitte d'amarrage) peut servir de repère naturel de nivellement si sa conservation est assurée.

---

repère de plus grande pleine mer [HR-4689] - *n*

Définition :
Marque indiquant le plus haut niveau atteint par la marée.

---

repère de plus grande pleine mer [HR-3798] - *n*

Définition :
Marque indiquant le plus haut niveau atteint par la marée.

---

repère de référence [HR-3799] - *n*

Définition :
Repère au sol dont la position et/ou la hauteur ont été définies ou doivent l'être avec précision.

---

repère géodésique [HR-3800] - *n*

Définition :
Repère destiné à marquer l'emplacement très précis d'un point du canevas géodésique ; le plus souvent cheville métallique scellée dans une borne, un pilier, un édifice quelconque, ou dans le rocher.

Voir aussi :

- repère souterrain (HR-3802)

---

repères de centrage [HR-3804] - *n*
repères de plaques - *n*
repères de fond de chambre - *n*

Définition :
Dans une chambre photogrammétrique, repères au nombre de quatre, liés rigidement à l'objectif par l'intermédiaire du corps de l'appareil, dont les images sur le cliché servent à définir le point principal de la photographie.

---

repères de centrage [HR-3805] - *n*

Définition :
Dans un appareil photogrammétrique quelconque, repères, au nombre de quatre, matérialisant les axes dont l'intersection définit le point principal d'une photographie, nécessaire pour réaliser l'orientation interne.

---

repère secondaire

Définition :
Repère supplémentaire placé au voisinage d'un repère géodésique,

[HR-3801] - *n*

et rattaché avec précision à ce dernier, pour permettre de le reconstituer en cas de déplacement ou de disparition.

---

repère souterrain [HR-3802] - *n*
repère inférieur - *n*

Définition :
Repère secondaire, situé exactement à l'aplomb d'un repère géodésique (repère principal ou supérieur), qu'on peut utiliser pour assurer la conservation du point.

---

repère supérieur [HR-3803] - *n*

Définition :
Repère géodésique qu'on utilise conjointement avec un repère souterrain.

---

répéteur acoustique [HR-3806] - *n*

Définition :
Émetteur acoustique fixé à un engin submersible ou au fond de la mer, déclenché par un signal extérieur transmis par câble, afin d'émettre un signal destiné à un transducteur ou un hydrophone.

---

répétiteur [HR-3807] - *n*

Définition :
Dispositif reproduisant à distance les indications d'un instrument ou d'un appareil.

Voir aussi :

- répétiteur de compas (HR-3809)
- répétiteur de compas gyroscopique (HR-3810)
- répétiteur de cap (HR-3808)
- répétiteur de compas (HR-3809)
- répétiteur de compas gyroscopique (HR-3810)
- répétiteur de cap (HR-3808)

---

répétiteur de cap [HR-3808] - *n*

Définition :
Répétiteur de compas dont on se sert pour maintenir le cap d'un navire.

Voir aussi :

- compas de route (HR-894)

---

répétiteur de compas [HR-3809] - *n*

Définition :
Répétiteur reproduisant à distance les indications du compas principal.

---

répétiteur de compas gyroscopique [HR-3810] - *n*
répétiteur gyro - *n*

Définition :
Répétiteur de compas reproduisant les indications du compas gyroscopique principal.

---

réponse [HR-3811] - *n*

Définition :
Réaction d'un appareil ou d'un dispositif quelconque, ou d'un système naturel, ou d'un modèle théorique, soumis, dans des conditions déterminées, à une action ou une excitation extérieure.

---

représentation (du relief) à l'effet [HR-5225] - *n*

Définition :
Figuration du relief sur les cartes faisant ressortir ses caractéristiques essentielles sans prétendre à une représentation topographique fidèle.

---

représentation en mode matriciel [HR-3812] - *n*

Définition :
Méthode de représentation numérique d'un élément géographique en tant qu'image définie par un ensemble de points disposés suivant une trame régulière.

---

représentation en mode vectoriel [HR-3813] - *n*

Définition :
Méthode de représentation numérique d'un élément géographique à l'aide de points (noeuds), de lignes (segments) et de polygones (surfaces) eux-même définis par leurs coordonnées et des codes appropriés.

---

représentation hypsométrique du relief [HR-3814] - *n*
représentation hypsométrique - *n*

Définition :
Méthode consistant à figurer sur les cartes les différentes tranches d'altitude ou de profondeur par des courbes hypsométriques.

---

reproductible [HR-3815] - *n*
repromat - *n*

Définition :
Chacun des éléments de reproduction, se présentant généralement sous la forme de copie positive ou négative sur film ou sur verre de l'une des planches de couleur, à partir duquel on peut reproduire une carte ou un plan sans avoir à les retracer.

---

reproduction [HR-3816] - *n*

Définition :
Ensemble des procédés intervenant dans la réalisation d'un certain nombre d'exemplaires d'un document original. Les procédés principaux de reproduction sont la photographie, la copie photomécanique et l'impression.

---

reproduction [HR-3817] - *n*

Définition :
L'un de ces exemplaires reproduits.

Antonyme(s) :
- original (HR-3014)

---

reproduction par négatif [HR-3818] -

Définition :
Procédé de reproduction passant par l'intermédiaire d'un négatif

n sur support plastique ou sur verre du ou des documents originaux.

---

reprographie [HR-5226] - *n*

Définition :
Ensemble des procédés de reproduction d'un document, avec ou sans changement d'échelle, ne faisant pas appel à une opération préalable de copie sur un support intermédiaire. Exemples : photocopie, xérographie.

---

réseau [HR-3819] - *n*

Définition :
Ensemble de lignes régulièrement espacées, tracé sur une carte, une mappe ou une minute de rédaction, ou sur un transparent superposable, et représentant soit des lignes de position, soit des lignes de référence.

Voir aussi :
- canevas (HR-608)
- canevas (HR-609)
- canevas géographique (HR-615)

---

réseau [HR-3820] - *n*

Définition :
Ensemble de lignes régulièrement espacées, tracé sur une carte, une mappe ou une minute de rédaction, ou sur un transparent superposable, et représentant soit des lignes de position, soit des lignes de référence.

Voir aussi :
- canevas (HR-608)
- canevas (HR-609)

---

réseau [HR-3821] - *n*

Définition :
Ensemble de points, lignes, polygones ou autres figures géométriques, constituant un tout structuré.

---

réseau [HR-3822] - *n*

Définition :
Ensemble de stations fixes sur le terrain, comportant éventuellement des équipements ou des constructions relatifs à un système unique bien défini, par exemple un réseau de radiolocalisation.

---

réseau [HR-5227] - *n*

Définition :
Ensemble de stations ou d'appareils plus ou moins distants, interconnectés de façon à pouvoir, normalement ou occasionnellement, fonctionner comme un système unique, par exemple un réseau d'ordinateurs.

---

réseau [HR-3823] - *n*

Définition :
En photographie, image formée de deux familles de droites délimitant des carrés, gravée sur une plaque de verre. On utilise

parfois un tel réseau comme glace de plan focal en vue de déterminer la distorsion d'une image sur film.

---

réseau de nivellement [HR-3824] - *n*

Définition :
Ensemble des lignes représentant les cheminements de nivellement selon lesquels a été effectué le nivellement direct d'une région. Ces lignes s'organisent le plus souvent en mailles hiérarchisées.

---

réseau de sonde [HR-3825] - *n*

Définition :
Ensemble de profils de sonde fixés à l'avance pour être parcourus par une embarcation ou un navire hydrographique effectuant des sondages.

Voir aussi :
- réseau régulier (HR-5229)
- réseau en étoile (HR-5228)

---

réseau en étoile [HR-5228] - *n*

Définition :
Réseau de sonde formé d'une famille de profils rectilignes concourant en un même point, pour la reconnaissance ou au contraire l'exploration détaillée d'une zone centrée sur ce point.

---

réseau géodésique [HR-3826] - *n*
canevas géodésique - *n*

Définition :
Ensemble des points géodésiques d'un système géodésique (ou sa représentation graphique), éventuellement complété par l'indication des angles et distances mesurés sur le terrain. On appelle réseau de rattachement un réseau géodésique destiné à rattacher à un réseau donné un autre réseau géodésique voisin ou seulement des points géodésiques supplémentaires, par exemple sur des îles.

Voir aussi :
- canevas géodésique (HR-614)

---

réseau hydrographique [HR-3827] - *n*

Définition :
Ensemble des cours d'eau (fleuves, rivières et canaux) d'une région déterminée.

---

réseau radio-électrique [HR-3828] - *n*

Définition :
Réseau de stations radio-électriques dont le fonctionnement est coordonné.

---

réseau régulier [HR-5229] - *n*

Définition :
Réseau de sonde utilisé pour la phase initiale d'un levé régulier : il est formé d'une famille de profils dont l'espacement et la disposition sont choisis au mieux en vue d'une exploration complète de la zone de levé à l'échelle choisie et d'une bonne détermination des isobathes.

réserve marine naturelle [HR-3829] - *n*

Définition :
Zone de protection ayant fait l'objet d'un classement officiel, soumise à des restrictions concernant la circulation, la pêche, le mouillage et d'autres activités éventuelles, aux fins de protéger l'environnement marin.

---

réservoir [HR-3830] - *n*

Définition :
Site naturel ou aménagé où peut s'accumuler un liquide ; plus particulièrement étang, lac ou bassin naturel ou artificiel, servant à retenir l'eau pour en régulariser ou commander l'écoulement.

---

réservoir [HR-3831] - *n*

Définition :
Ouvrage fixe destiné à stocker les liquides.

---

résistance au cisaillement [HR-3832] - *n*

Définition :
Propriété caractéristant la résistance d'un matériau à une force de cisaillement.

Voir aussi :
- rigidité (HR-3866)

---

résolution [HR-5230] - *n*

Définition :
Aptitude d'un appareil à mesurer une petite variation d'une grandeur physique. La limite de résolution est la plus petite différence entre deux valeurs de la grandeur physique que l'appareil puisse mesurer.

Voir aussi :
- sensibilité d'un instrument (HR-5240)

---

résolution [HR-3833] - *n*
pouvoir séparateur - *n*
définition - *n*
pouvoir de résolution - *n*
résolvance - *n*

Définition :
Aptitude d'un appareil de création ou de reproduction d'images (appareil d'optique, système imageur, visuel, etc.) à distinguer ou reproduire deux éléments d'image sans les confondre. La limite de séparation est le plus petit écart entre deux points que l'appareil permet de distinguer. On exprime souvent cette notion par un nombre de points (ou lignes) par unité de longueur.

---

résonance [HR-3834] - *n*

Définition :
Accroissement de l'intensité d'un phénomène oscillatoire tel que le son, les ondes radioélectriques, etc., forcé par une excitation périodique, lorsque la fréquence naturelle du corps ou du système oscillant affecté est voisine de la fréquence de l'excitation.

---

résonance [HR-

Définition :
Dans le cas particulier des marées, mouvement d'une certaine

3835] - *n*

masse d'eau sous l'influence d'une composante de la force génératrice de la marée lorsque cette composante a une période voisine de la période d'oscillation propre de la masse d'eau considérée.

---

ressac [HR-3836] - *n*

Définition :
Renvoi de paquets d'eau ou de vagues par un obstacle tel qu'une falaise, un récif, un brise-lame, une coque de navire, etc.

---

restituteur orthophotographique [HR-3837] - *n*

Définition :
Appareil qui produit des orthophotographies, par exploitation de couples de photographies aériennes.

---

restitution [HR-3838] - *n*

Définition :
Opération consistant à déterminer la topographie (relief compris) d'une zone couverte par des photographies aériennes ou des images spatiales à l'aide de ces images et d'un certain nombre de points d'appui de position et altitude connues.

---

restitution [HR-3839] - *n*

Définition :
La restitution prend le nom de stéréorestitution lorsque la technique utilisée fait appel à la mise en oeuvre, humaine ou automatique, d'images stéréoscopiques.

---

retard [HR-3840] - *n*

Définition :
Intervalle de temps séparant l'instant où un changement se produit de l'instant où ce changement est indiqué par un instrument, ou noté par un observateur.

---

retard [HR-3841] - *n*

Définition :
Intervalle de temps séparant l'instant où un changement se produit de l'instant où ce changement est indiqué par un instrument, ou noté par un observateur.

---

retard de code [HR-3842] - *n*

Définition :
Retard prédéterminé introduit dans l'émission d'impulsions. Dans le système loran, le retard entre l'émission des signaux de la station principale et celle des signaux de la station asservie permet d'éviter les lectures autour du zéro et de distinguer les signaux provenant de la station principale de ceux provenant de la station asservie.

---

retard de la marée [HR-3843] - *n*

Définition :
Retard dans les heures auxquelles se produisent la pleine mer et la basse mer, causé par les changements de position relative de la lune et du soleil.

Voir aussi :

- retard journalier de la marée (HR-3845)
- retard journalier de la marée (HR-3846)
- retard journalier de la marée (HR-3845)

Antonyme(s) :
- avance de la marée (HR-273)
- avance de la marée (HR-273)

---

retard de phase [HR-3844] - *n*

Définition :
Décalage négatif, exprimé en degrés, de la phase d'une grandeur sinusoïdale par rapport à celle d'une autre grandeur sinusoïdale de même période.

Antonyme(s) :
- avance de phase (HR-274)
- avance de phase (HR-274)

---

retard journalier de la marée [HR-3845] - *n*

Définition :
Retard que l'on observe d'un jour au jour suivant dans les heures des phases correspondantes de la marée (ce retard est en moyenne de 50 minutes).

---

retard journalier de la marée [HR-3846] - *n*

Définition :
Retard que l'on observe d'un jour au jour suivant dans les heures des phases correspondantes de la marée (ce retard est en moyenne de 50 minutes).

---

retard par effet de sol [HR-3847] - *n*

Définition :
En radiolocalisation, retard de phase d'un signal dû à la résistivité du sol au-dessus duquel ce signal se propage, c'est à dire par effet de sol.

---

retenue d'eau [HR-3848] - *n*
retenue - *n*

Définition :
Petit barrage édifié en travers d'une rivière ou d'un fleuve en vue de maintenir un certain niveau en amont.

---

réticule [HR-3849] - *n*

Définition :
Dispositif placé dans le plan focal de l'objectif d'un instrument optique. Il est constitué de fils tendus ou de traits gravés sur verre, destiné à faire des pointés précis ou des mesures stadimétriques sur l'image.

Voir aussi :
- croisée des fils du réticule (HR-1144)
- réticule gradué (HR-3850)
- réticule gravé (HR-3851)
- croisée des fils du réticule (HR-1144)
- graduation du réticule (HR-1930)

- réticule gradué (HR-3850)
- réticule gravé (HR-3851)

---

réticule gradué
[HR-3850] - *n*

Définition :
Réticule gravé comportant une ou plusieurs graduations permettant de faire des mesures sur l'image.

Voir aussi :
- réticule (HR-3849)

---

réticule gravé [HR-3851] - *n*

Définition :
Dans une lunette, réticule constitué par une lamelle de verre sur laquelle sont gravées des lignes appropriées.

Voir aussi :
- diaphragme d'ouverture (HR-1269)

---

retour d'eau [HR-3852] - *n*

Définition :
Masse d'eau refoulée à contre-courant du mouvement principal par une obstruction, un courant local, la vidange d'une accumulation, etc.

---

retrait différentiel
[HR-3853] - *n*
contraction différentielle - *n*

Définition :
Différence, généralement rapportée à l'unité de longueur, entre la contraction d'un support (film photographique, papier d'impression, etc.) dans le sens de fabrication (sens du laminage) et sa contraction dans le sens transversal.

---

rétrogradation des noeuds [HR-3854] - *n*

Définition :
Mouvement de précession dans le sens rétrograde dont sont affectés les noeuds de l'orbite d'un astre, par exemple les noeuds de l'orbite de la lune qui effectuent une révolution complète vers l'ouest en 18,6 ans environ.

---

réverbération
[HR-3855] - *n*

Définition :
Réflexions et/ou diffusions multiples d'une énergie rayonnante par des obstacles divers tels que surface physique ou interface entre couches. En acoustique sous-marine par exemple on considère la réverbération de surface, de fond ou de volume, suivant l'origine des phénomènes de réflexion et diffusion (la surface, le fond de la mer, ou les matériaux en suspension dans l'eau).

---

réverbération
[HR-3856] - *n*

Définition :
Dans le cas du son, persistance de l'énergie rayonnante pendant un certain temps, en raison des mêmes phénomènes, après l'arrêt de l'émission de la source sonore.

---

revêtement sédimentaire [HR-3857] - *n*
revêtement - *n*

Définition :
Couche très mince de sédiment recouvrant un soubassement rocheux.

---

révolution [HR-3858] - *n*

Définition :
Mouvement périodique ou quasi-périodique d'un corps céleste autour d'un corps central.

---

révolution [HR-3859] - *n*

Définition :
Mouvement de rotation d'un corps autour d'un axe ne passant pas par son centre de masse.

Voir aussi :
- rotation (HR-3898)

---

ria [HR-3860] - *n*
aber - *n*
- *restriction géographique :* Bretagne.

Définition :
Étendue de mer, relativement longue et étroite, pénétrant à l'intérieur des terres, résultant de l'envahissement par la mer de la partie aval d'une vallée fluviale.

---

ride [HR-3861] - *n*

Définition :
Petite vague ou ondulation de la surface de l'eau, dans laquelle les phénomènes de tension superficielle jouent un rôle significatif.

---

rideau d'étanchéité [HR-3863] - *n*

Définition :
Plaque mince (en métal ou en fibre, rigide ou flexible) destinée à assurer l'étanchéité à la lumière du magasin photographique d'un appareil de prise de vues.

---

ride de plage [HR-3862] - *n*
ride - *n*

Définition :
Ondulation du sable ou de la vase modelée par l'eau en mouvement (vague, courant) sur l'estran, d'amplitude centimétrique ou décimétrique.

---

ridens [HR-3864] - *n*
ridin - *n*
ridain - *n*

Définition :
Creux et crêtes de formes diverses, produits dans des sédiments non consolidés par l'action du courant et des vagues, d'amplitude métrique.

---

rides de courant de marée [HR-3865] - *n*
rides de courant - *n*

Définition :
Rides stationnaires qui se forment à la surface de l'eau lorsque deux courants de marée de directions différentes convergent ou lorsqu'un courant de marée passe sur un fond irrégulier.

---

rigidité [HR-3866] -

Définition :

n Résistance interne d'un corps aux forces de torsion ou de cisaillement.

---

rigole [HR-3867] - *n*

Définition :
Sur une plage, petit sillon ou petit chenal creusé dans la vase ou dans le sable, par le retrait des eaux à marée descendante.

---

rigole [HR-3868] - *n*

Définition :
Sur une plage, petit sillon ou petit chenal creusé dans la vase ou dans le sable, par le retrait des eaux à marée descendante.

---

risée [HR-3869] - *n*

Définition :
Dans une mer calme, zone où les eaux sont soumises momentanément, sous l'action du vent, à de petites vagues et à des remous.

---

rivage [HR-3870] - *n*

Définition :
Zone de terre en bordure immédiate de la mer ou d'un lac d'étendue notable. Dans le cas d'une mer à marée, il comprend l'estran. Dans le cas d'un lac le terme rive est en général préféré.

Voir aussi :
- côte (HR-1030)
- côte (HR-5019)

---

rivage [HR-3871] - *n*

Définition :
Zone de terre en bordure immédiate de la mer ou d'un lac d'étendue notable. Dans le cas d'une mer à marée, il comprend l'estran. Dans le cas d'un lac le terme rive est en général préféré.

Voir aussi :
- côte (HR-1030)
- côte (HR-5019)

---

rive [HR-3872] - *n*
berge - *n*

Définition :
Bande de terre qui borde un cours d'eau, un étang, un lac, etc.

Voir aussi :
- rive droite (HR-3873)
- rive droite (HR-3873)

---

rive droite [HR-3873] - *n*

Définition :
Étendue située à droite d'un cours d'eau quand on regarde vers l'aval.

---

rive gauche [HR-3874] - *n*

Définition :
Étendue située à gauche d'un cours d'eau quand on regarde vers

l'aval.

---

rivière [HR-3875] - *n*

Définition :
Cours d'eau naturel de moyenne ou de faible importance, qui en principe n'aboutit pas directement à la mer.

---

robot sous-marin [HR-3876] - *n*

Définition :
Engin sous-marin non habité qui peut être utilisé soit pour des explorations ou des mesures sous-marines, soit pour accomplir des travaux sous-marins.

---

robustesse [HR-3877] - *n*
robustesse d'une figure géodésique - *n*
force d'une figure géodésique - *n*

Définition :
Caractère d'une figure géodésique traduisant la précision de détermination des positions relatives de ses points pour une précision donnée des observations. Elle dépend essentiellement de la valeur des angles mesurés (forme des triangles), éventuellement de la répartition des distances mesurées, ainsi que de l'emplacement des contraintes.

---

roche [HR-3878] - *n*

Définition :
Toute formation d'origine naturelle constituant une partie intégrante de la croûte terrestre.

---

roche [HR-3879] - *n*

Définition :
Matière minérale dure constituant les parties solides du sol et du fond de la mer.

---

roche à fleur d'eau [HR-3880] - *n*
roche affleurante - *n*

Définition :
Roche dont le sommet est à un niveau très voisin du zéro des cartes.

---

roche calcaire [HR-3881] - *n*
calcaire - *n*

Définition :
Roche principalement formée de carbonate de calcium.

---

roche dangereuse [HR-3882] - *n*

Définition :
Roche non découvrante d'étendue limitée, dont le sommet est à une profondeur telle qu'elle constitue un danger pour la navigation de surface.

---

roche découverte [HR-5231] - *n*
rocher - *n*

Définition :
Roche isolée, dont le sommet est au-dessus du niveau du trait de côte, donc ne couvre jamais. Stricto sensu, c'est un ilôt.

---

roche découvrante [HR-

Définition :
Roche dont le sommet est situé au-dessus du zéro des cartes mais

3883] - *n*
roche couvrant et découvrant - *n*

au-dessous du niveau du trait de côte.

---

roche en place
[HR-3884] - *n*

Définition :
Au fond de la mer, roche sous-jacente aux sédiments non consolidés.

Voir aussi :
- socle (HR-5245)

---

roche ignée [HR-3885] - *n*
roche endogène - *n*

Définition :
Roche résultant de la solidification de matières en fusion (magma).

---

roche non découvrante [HR-3886] - *n*

Définition :
Roche dont le sommet est situé au-dessous du zéro des cartes. S'il est proche de ce niveau, la roche pourra découvrir lors de grandes basses mers, par suite d'une décote, ou par le simple jeu de la houle. Elle peut aussi former un brisant.

Voir aussi :
- récif (HR-3708)

---

roche non découvrante [HR-3887] - *n*

Définition :
Roche dont le sommet est situé au-dessous du zéro des cartes. S'il est proche de ce niveau, la roche pourra découvrir lors de grandes basses mers, par suite d'une décote, ou par le simple jeu de la houle. Elle peut aussi former un brisant.

Voir aussi :
- récif (HR-3708)

---

rocher [HR-3889] - *n*

Définition :
Masse rocheuse terrestre ou sous-marine individualisée par sa topographie.

---

rocher escarpé
[HR-3890] - *n*

Définition :
Rocher à parois raides.

---

roche sédimentaire [HR-3888] - *n*

Définition :
Roche formée à partir de l'accumulation de sédiments à la surface terrestre ou sous l'eau. Ces sédiments peuvent se composer de fragments ou particules de dimensions variables (conglomérats, grès, argile), de débris ou de sécrétions provenant d'organismes animaux ou végétaux (certains calcaires, charbon), de produits résultant de processus physiques ou chimiques (sel, gypse) ou d'un mélange de ces divers éléments.

romain [HR-5232] - *adj*

Définition :
Se dit d'un caractère droit.

Antonyme(s) :
- italique (HR-5120)

---

rond-point [HR-3891] - *n*

Définition :
Dispositif de séparation du trafic dans lequel les navires doivent se déplacer autour d'un point ou d'une zone déterminée dans le sens opposé à celui des aiguilles d'une montre.

---

rose [HR-3892] - *n*

Définition :
Nom donné à tout diagramme radial, ainsi qu'à la rose de compas ou rose du compas.

---

rose de compas [HR-3893] - *n*

Définition :
Cercle divisé en degrés, dans le sens des aiguilles d'une montre, de 0 (au nord) à 360, imprimé sur les cartes et dont on se sert comme d'un rapporteur pour mesurer les directions. Les roses peuvent être graduées à partir du nord vrai ou du nord magnétique. En général les cartes françaises aux anciennes normes ne comportent pas de roses de compas. Cette figure est également reproduite sur la partie mobile des compas et de leurs répétiteurs.

---

rose des vents [HR-3894] - *n*

Définition :
Graduation radiale indicatrice des directions comportant les points cardinaux et intercardinaux, éventuellement d'autres aires de vent.

---

rose du compas [HR-3895] - *n*
rose de compas - *n*
rose - *n*

Définition :
Partie mobile du compas magnétique portant l'aiguille aimantée et sur laquelle sont placées les graduations correspondant aux diverses directions.

---

rosée [HR-3896] - *n*

Définition :
Dépôt, sur les objets au sol ou proche du sol, de gouttelettes d'eau provenant de la condensation de la vapeur d'eau contenue dans l'air ambiant, le plus souvent à la suite du refroidissement nocturne.

---

rosette [HR-3897] - *n*
appareil de prise d'échantillons d'eau à bouteilles multiples - *n*

Définition :
Appareil comprenant plusieurs bouteilles de prélèvement d'eau de mer (souvent six) qui peuvent se renverser et prélever des échantillons d'eau à diverses profondeurs. Est souvent associée à une bathysonde.

---

rotation [HR-3898]

Définition :

- *n*

Mouvement d'un corps autour d'un axe passant par son centre de masse, tel que la rotation diurne de la terre.

Voir aussi :

- révolution (HR-3858)
- révolution (HR-3859)
- révolution (HR-3858)
- révolution (HR-3859)

---

rotation [HR-5233] - *n*

Définition :
Angle dont on a modifié l'orientation d'un dispositif, d'une figure, etc., autour d'un axe donné, par rapport à une position de référence.

---

rotor Savonius [HR-3899] - *n*

Définition :
Capteur mécanique de vitesse de fluide à seuil de sensibilité très bas utilisé dans certains courantomètres. Il se compose de deux ailettes hémicylindriques disposées en S et constituant un rotor sensible à une large gamme de valeurs de la composante horizontale du courant.

---

rouleau [HR-3900] - *n*

Définition :
Grosse vague en déferlement plongeant.

Voir aussi :

- (HR-5315)

---

roulis [HR-3901] - *n*

Définition :
Mouvement d'oscillation d'un navire ou d'un avion autour de son axe longitudinal.

---

route [HR-3902] - *n*

Définition :
Trajet suivi par un navire, ou un autre véhicule en déplacement horizontal, tel qu'un avion.

---

route [HR-3903] - *n*

Définition :
Direction de ce déplacement en général rapportée au nord et comptée en degrés de 0 à 360, dans le sens rétrograde. En navigation maritime, on parle de route vraie, route au compas, route magnétique suivant la direction de référence choisie (nord vrai, nord du compas, nord magnétique). On distingue aussi la route sur le fond relative au déplacement par rapport au fond de la mer, et la route de surface ou route sur l'eau, qui en diffère par la dérive due au courant. Ne pas confondre la route et le cap d'un navire, qui diffèrent par la dérive totale.

Voir aussi :

- route suivie (HR-3914)

---

route [HR-3904] - *n*
route maritime - *n*

Définition :
Itinéraire, défini de façon plus ou moins précise, généralement utilisé par les navires dans une zone donnée ou entre deux points donnés, ou qui s'impose à eux pour des raisons diverses.

---

route à double sens de circulation [HR-3905] - *n*
route à double sens - *n*

Définition :
Route réglementée située dans des limites déterminées à l'intérieur desquelles le trafic est à double sens et visant à assurer aux navires un passage sûr à travers des eaux dans lesquelles la navigation est difficile ou dangereuse, compte tenu de l'intensité du trafic.

---

route à l'estime [HR-3906] - *n*
route estimée - *n*

Définition :
Ligne joignant les points estimés d'un navire.

---

route de guidage radar [HR-3907] - *n*

Définition :
Route recommandée le long desquelles les navires, en cas de mauvaise visibilité, peuvent être guidés par des stations radars côtières.

---

route en eau profonde [HR-3908] - *n*

Définition :
Route réglementée située dans des limites déterminées, et qui a fait l'objet de levés hydrographiques précis permettant de connaître la hauteur d'eau sur le fond et les obstacles immergés qui sont indiqués sur la carte.

---

route loxodromique [HR-5234] - *n*
route à cap constant - *n*

Définition :
Route entre un point de départ et un point d'arrivée dont la direction fait un angle constant avec le méridien en tout point. Cette route suit la loxodromie joignant ces deux points.

---

route orthodromique [HR-3909] - *n*
route par l'arc de grand cercle - *n*

Définition :
Route suivant le plus court trajet entre un point de départ et un point d'arrivée. Dans l'approximation usuelle en navigation, cette route suit l'arc de grand cercle de la sphère terrestre joignant ces deux points.

Voir aussi :

- orthodromie (HR-3020)

---

route orthodromique [HR-3910] - *n*
route par l'arc de grand cercle - *n*

Définition :
Route suivant le plus court trajet entre un point de départ et un point d'arrivée. Dans l'approximation usuelle en navigation, cette route suit l'arc de grand cercle de la sphère terrestre joignant ces deux points.

Voir aussi :

- orthodromie (HR-3020)

---

route pour navires à grand tirant d'eau [HR-3911] - *n*

Définition :
Route recommandée destinée aux navires qui, en raison de leur grand tirant d'eau, ne peuvent pas naviguer en toute sécurité en dehors de cette route.

Voir aussi :
- route en eau profonde (HR-3908)

---

route prévue [HR-3912] - *n*

Définition :
Parcours que l'on a intention de faire suivre par un navire.

---

route réglementée [HR-5235] - *n*

Définition :
Route sur laquelle ou au voisinage de laquelle la circulation maritime de surface est réglementée sur l'initiative d'une autorité internationale ou nationale. Cette notion est à distinguer de route (ou voie) recommandée bien qu'une route particulière puisse appartenir aux deux catégories.

Voir aussi :
- système d'organisation du trafic (HR-4217)

---

route suivie [HR-3913] - *n*

Définition :
Parcours effectivement suivi par un navire par rapport au fond ou par un avion par rapport au sol ; représentation graphique de ce parcours.

---

route suivie [HR-3914] - *n*

Définition :
Parcours effectivement suivi par un navire par rapport au fond ou par un avion par rapport au sol ; représentation graphique de ce parcours.

---

routier [HR-5236] - *n*

Définition :
Carte marine à très petite échelle servant à la préparation des grandes traversées.

---

ruban [HR-3915] - *n*

Définition :
Ruban (ou fil), d'invar ou de toute autre matière adéquate, portant des graduations et servant à mesurer des distances sur le terrain.

Voir aussi :
- ruban de mesure de base (HR-3917)
- ruban de mesure de base (HR-3917)

---

ruban [HR-3916] - *n*

Définition :
Ruban (ou fil), d'invar ou de toute autre matière adéquate, portant

des graduations et servant à mesurer des distances sur le terrain.

Voir aussi :

- ruban de mesure de base (HR-3917)

---

ruban de mesure de base [HR-3917] - *n*
fil de mesure de base - *n*

Définition :
Ruban (ou fil) en acier ou en alliage, spécialement conçu pour la mesure des bases.

Voir aussi :

- fil invar (ou Jädrin) (HR-1746)
- fil invar (ou Jädrin) (HR-1746)

---

ruban étalon [HR-3918] - *n*
fil étalon - *n*

Définition :
Ruban (ou fil) de mesure de base servant d'étalon pour le contrôle de la longueur d'autres rubans (ou fils) de mesure de base.

---

rudite [HR-3919] - *n*

Définition :
Conglomérat sédimentaire composé de grains de dimensions supérieures à 2 millimètres.

---

ruine [HR-3920] - *n*

Définition :
Construction délabrée ou détériorée de façon plus ou moins irréversible.

---

ruiné [HR-3921] - *adj*

Définition :
Sur les cartes marines, qualifie une construction à l'état de ruine. Elle est parfois susceptible de servir d'amer.

---

ruisseau [HR-3922] - *n*

Définition :
Petit cours d'eau.

---

ruisseau [HR-3923] - *n*

Définition :
Petit cours d'eau.

---

ruisselet [HR-3924] - *n*

Définition :
Petit ruisseau.

---

ruisselet [HR-3925] - *n*

Définition :
Petit ruisseau.

---

s'échouer [HR-3953] - *vi*

Définition :
S'immobiliser et ne plus flotter librement parce que la coque ou la quille touche le fond.Ce terme implique qu'il s'agit d'un échouement sérieux ; lorsqu'un navire n'a fait que rencontrer le fond avec sa quille sans s'en trouver immobilisé, on dit qu'il a

touché.

Voir aussi :

- échoué (HR-1434)
- échoué (HR-1435)
- talonner (HR-4254)

---

sable [HR-3926] - *n*

Définition :
Sédiment détritique meuble dont les grains ont un diamètre compris entre 0,0625 et 2 mm.

---

sables mouvants [HR-3927] - *n*

Définition :
Sédiments détritiques (sable, vase, etc.) gorgés d'eau qui peuvent devenir liquides sous l'action d'une charge lourde, laquelle risque alors de s'enfoncer jusqu'à enlisement complet.

---

sain [HR-3928] - *adj*

Définition :
Se dit du fond de la mer lorsqu'il est libre de toute irrégularité ou obstruction qui pourrait créer une gêne ou un danger pour la navigation ou le mouillage.

---

saline [HR-3929] - *n*
salin - *n*

Définition :
Ensemble des installations d'une exploitation de sel marin.

Voir aussi :

- marais salant (HR-2502)

---

salinité [HR-3930] - *n*

Définition :
Teneur en sels de l'eau de mer. On définit normalement la salinité par le rapport exprimé en millièmes (0/00) du poids total de matière solide en dissolution dans un échantillon d'eau de mer au poids de cet échantillon, en supposant : 1) que tous les carbonates ont été transformés en oxydes, 2) que le brome et l'iode ont été remplacés par le chlore 3) que toute la matière organique a été complètement oxydée. En pratique, on obtient la salinité à partir des valeurs de la chlorinité, ou de la conductivité électrique, qui lui sont liées de manière univoque. La relation entre la chlorinité Cl et la salinité S, admise pour établir les tables de Knudsen est: S = 0,003 + 1,805 Cl. L'AISPO en 1963 et le CIEM en ont adopté la relation S = 1,80655 Cl. La relation adoptée depuis 1978 pour la détermination de S à partir de la conductivité est : S = 0,0080 - 0,1K 1/2 + 5,3851 K + 14,0 3/2 - 7,0261 2+ 2, 5/2, K étant égal au rapport de la conductivité de l'eau de mer à celle d'une solution de chlorure de potassium à 32,4356 0/00, mesurées à la température de 15°C et à la pression de 1 atmosphère. Cette relation définit l'échelle pratique de salinité, ou PSS-78 (de l'anglais "pratical salinity scale"). Le paramètre S défini par la formule ci-dessus est exprimé en unités pratiques de salinité ou UPS.

---

salinomètre [HR-3931] - *n*

Définition :
Instrument ou dispositif servant à déterminer la salinité, en particulier à partir des mesures de la conductivité électrique.

---

salir [HR-3932] - *vt*

Définition :
S'attacher ou venir se déposer à la surface des objets immergés, en général en grande quantité ou colonies comme par exemple les bernicles ou les anatifes sur la coque d'un navire.

---

salissure [HR-3933] - *n*

Définition :
Masse de matières inertes ou d'organismes vivants qui se dépose ou se fixe sur un objet immergé, mais plus spécialement la fraction de cette masse qui adhère solidement à l'objet.

---

sargasse [HR-3934] - *n*

Définition :
Algue marine brune flottante ou, plus généralement au pluriel, accumulation d'algues de ce type.

---

saros [HR-3935] - *n*

Définition :
Période de 18 ans et 11 jours qui est sensiblement un multiple entier du mois synodique et du mois draconitique et de ce fait règle approximativement le retour des éclipses et des marées.

---

sarrasin [HR-3936] - *n*

Définition :
Fragment de glace flottante détaché de la banquise côtière dont la dimension n'excède pas 2 m. Les sarrasins accumulés forment le brash.

---

satellite [HR-3937] - *n*

Définition :
Astre relativement petit qui tourne autour d'une planète.

---

satellite artificiel [HR-3938] - *n*
satellite - *n*

Définition :
Engin lancé dans l'espace par l'homme et qui décrit une orbite autour de la terre ou autour d'un autre corps céleste. Il communique par des signaux électromagnétiques avec des stations terrestres.

Voir aussi :
- satellite de navigation (HR-3939)

---

satellite de navigation [HR-3939] - *n*

Définition :
Satellite artificiel en orbite autour de la terre, destiné à servir à la navigation.

---

satellite géostationnaire

Définition :
Satellite artificiel se déplaçant d'ouest en est sur une orbite circulaire équatoriale à une altitude telle (environ 35900 km) que

[HR-3940] - *n*

sa période de révolution soit exactement égale (synchrone) à la période de rotation de la Terre. Un tel satellite restera en une position fixe au dessus d'un point de l'équateur. Si l'orbite n'est pas exactement équatoriale, seule la position moyenne du satellite est immobile par rapport à la Terre, et il est dit géosynchrone.

---

saturation [HR-3941] - *n*

Définition :
Situation qui existe lorsqu'on a atteint la plus grande valeur possible d'un phénomène quelconque, comme par exemple lorsque une substance magnétique est à sa limite de magnétisation ou lorsqu'une aide à la navigation électronique est utilisée par le plus grand nombre de mobiles qu'elle puisse admettre simultanément.

---

saturation [HR-3942] - *n*

Définition :
À une température et une pression données, état d'une masse d'air dont la teneur en vapeur d'eau est telle que cet air puisse exister en équilibre avec une phase condensée (liquide ou solide) à la même température et sous la même pression, la surface de contact des phases étant plane.

---

scannage [HR-3943] - *n*

Définition :
Exploration d'un objet par balayage le plus souvent suivant un réseau de lignes parallèles.

---

scanneur [HR-3944] - *n*

Définition :
Dispositif permettant de réaliser un scannage.

---

scanneur [HR-3945] - *n*

Définition :
Dans le traitement de données, dispositif opto-électronique utilisé pour la numérisation des images. L'image est balayée ligne par ligne et décomposée en grille matricielle formée de pixels. À la différence des tables à numériser vectorielles, ce dispositif de numérisation ne conserve pas l'information qui concerne la structure de l'image, c'est à dire les relations topologiques entre les éléments de base et leur regroupement sous forme d'objets étendus (lignes, plages, symboles, etc.). Celle-ci ne peut être récupérée, s'il le faut, que par des techniques d'analyse délicates.

---

scanneur multibande [HR-3946] - *n*
SMB - *n*

Définition :
Scanneur de télédétection qui enregistre des données dans plusieurs bandes spectrales simultanément.

---

scène [HR-5237] - *n*

Définition :
Unité de découpage de l'information fournie par un système imageur spatioporté, aux fins d'identification, de traitement et de commercialisation.

---

schéma d'avancement [HR-3947] - *n*

Définition :
Carte ou schéma cartographique sur lequel on reporte au jour le jour l'état des travaux exécutés au cours d'un levé.

---

schiste [HR-3948] - *n*

Définition :
Roche métamorphique à structure feuilletée qui peut se débiter en plaques grossièrement parallèles. S'emploie souvent avec un préfixe ou un adjectif qui précise la composition minéralogique.

---

scintillation [HR-3949] - *n*

Définition :
Variations rapides, ayant souvent le caractère de pulsations, de l'éclat des étoiles ou des lumières terrestres, dues aux hétérogénéités de l'atmosphère.

---

scintillement [HR-5238] - *n*

Définition :
Émission de lumière de durée très brève, caractérisant un feu scintillant.

---

scorie [HR-3950] - *n*

Définition :
Fragment de matière volcanique, vacuolaire, de couleur sombre, de composition généralement basique et de texture partiellement cristalline.

---

sèche [HR-3952] - *n*

Définition :
Zone d'estran assez étendue qui ne couvre qu'aux grandes marées.

---

seconde [HR-3954] - *n*

Définition :
Unité de temps du système international. Le symbole est s.

---

seconde [HR-3955] - *n*

Définition :
Soixantième partie d'une minute d'angle ou d'arc. Le symbole est ".

---

secrétaire [HR-3956] - *n*

Définition :
Dans une équipe de levé, personne responsable du bon enregistrement des données d'observation et de la bonne tenue des documents correspondants.

---

secteur de visibilité [HR-3957] - *n*

Définition :
Secteur angulaire, défini par des relèvements limites, dans lequel un feu est visible depuis le large.

---

secteur lumineux [HR-3958] - *n*

Définition :
Secteur angulaire défini par deux relèvements limites dans lequel un feu est visible depuis le large et présente des caractéristiques déterminées (couleur par exemple), distinctes de celles qu'il présente dans les secteurs contigus. S'oppose à secteur obscur.

Voir aussi :

- secteur de visibilité (HR-3957)
- secteur de visibilité (HR-3957)

---

secteur rouge [HR-3959] - *n*

Définition :
Secteur lumineux de couleur rouge. Les secteurs rouges servent généralement à avertir les navigateurs de l'existence d'un danger entre le feu et eux.

---

section de nivellement [HR-3960] - *n*

Définition :
Portion d'un nivellement direct joignant deux noeuds d'un réseau de nivellement.

---

section maritime [HR-3961] - *n*

Définition :
Partie en ligne droite d'un fleuve entre son dernier coude et la mer.

---

section rectiligne [HR-3962] - *n*

Définition :
Partie en ligne droite d'un cours d'eau, spécialement d'un fleuve navigable, comprise entre deux coudes.

Voir aussi :

- section maritime (HR-3961)
- section maritime (HR-3961)

---

se déhaler sur une ancre [HR-3951] - *vi*

Définition :
Déplacer un navire en mouillant une ancre à jet à distance du navire, puis en se déplaçant en virant la chaîne de cette ancre.

---

sédiment [HR-3963] - *n*

Définition :
Couche de particules d'origine minérale ou organique qui s'accumulent sous une forme non consolidée.

---

sédimentaire [HR-3966] - *adj*

Définition :
Qui a le caractère d'un sédiment ; qui résulte d'une sédimentation.

---

sédimentation [HR-3967] - *n*

Définition :
Processus selon lequel des particules se déposent sous forme de sédiment et éventuellement se consolident pour former une roche sédimentaire.

---

sédiment marin [HR-3964] - *n*

Définition :
Sédiment que l'on trouve sur le fond de la mer, constitué par dépôt après transport de matériaux détritiques provenant de la côte (sédiments terrigènes), et de débris ou précipités chimiques d'origine organique.

sédimentologie [HR-3968] - *n*

Définition :
Science qui traite de la description, de la classification, et de l'étude des sédiments et des roches sédimentaires.

---

sédiment pélagique [HR-3965] - *n*

Définition :
Sédiment marin des mers profondes, caractérisé par l'absence de matériaux terrigènes, à l'exception d'une petite proportion d'argile très fine.

---

segment capable [HR-5239] - *n*

Définition :
Élément très court de l'arc capable construit sur deux points, assimilable à un petit segment de droite. Par extension l'arc capable tout entier.

---

seiche [HR-3969] - *n*

Définition :
Oscillation libre, ayant le caractère d'une onde stationnaire de la surface d'un plan d'eau fermé ou semi-fermé (lac, baie, bassin portuaire). Elle est déclenchée par des événements d'origine sismique ou atmosphérique.

---

séisme [HR-3970] - *n*
tremblement de terre - *n*

Définition :
Secousse ou série de secousses de la croûte terrestre due à la détente brutale de contraintes liées à l'évolution de failles ou au volcanisme.

---

séismologie [HR-3971] - *n*

Définition :
Science des séismes ; étude de leurs causes et de leurs effets ainsi que des phénomènes connexes.

---

sélection cartographique [HR-3972] - *n*

Définition :
Choix et mise en évidence, sur les documents originaux ou sur une maquette de la carte, des détails que l'on estime devoir faire figurer sur cette dernière. C'est une phase préliminaire de la compilation.

---

sélection cartographique sur photographie [HR-3973] - *n*

Définition :
Sélection cartographique des détails effectuée sur une photographie.

Voir aussi :
- préparation (HR-3501)
- restitution (HR-3838)

---

sélection des couleurs [HR-3974] - *n*

Définition :
Procédé utilisé pour la reproduction d'un document polychrome, permettant de séparer par un filtrage approprié (photographique ou électronique) les couleurs voulues.

Voir aussi :

- trichromie (HR-5288)
- quadrichromie (HR-5204)
- couleur fondamentale (HR-5022)

---

sélectivité [HR-3975] - *n*

Définition :
Capacité d'un appareil électronique tel qu'un radiorécepteur de distinguer un signal de fréquence déterminée des signaux de fréquences voisines.

---

sélénostat [HR-3976] - *n*

Définition :
Instrument autrefois utilisé en géodésie pour réfléchir les rayons de la lune dans une direction fixe déterminée.

---

sémaphore [HR-3977] - *n*

Définition :
Station côtière chargée de la surveillance du trafic maritime et de la signalisation.

Voir aussi :

- vigie (HR-4570)
- vigie (HR-4571)
- station de signaux (HR-4146)

---

sensibilité d'un appareil électronique [HR-3978] - *n*

Définition :
Aptitude d'un appareil électronique à déceler un signal. Elle se définit par l'intensité minimale du signal d'entrée susceptible de produire un signal de sortie utilisable.

---

sensibilité d'un compas magnétique [HR-3979] - *n*

Définition :
Aptitude de la rose d'un compas à reprendre son orientation normale après un déplacement. Ceci caractérise en fait sa fidélité.

---

sensibilité d'un instrument [HR-5240] - *n*
sensibilité - *n*

Définition :
Quantité mesurant la plus petite variation de donnée qu'un instrument de mesure ou de reproduction est capable de prendre en compte.

Voir aussi :

- résolution (HR-5230)
- résolution (HR-3833)

---

sensibilité d'un niveau à bulle [HR-3980] - *n*

Définition :
Sensibilité qui peut être atteinte par un niveau à bulle. Elle est fonction de la courbure de la nivelle.

sentinelle sous-marine [HR-3981] - *n*
plongeur - *n*

Définition :
Plongeur remorqué à une profondeur constante prédéterminée en vue de détecter les élévations du fond. Le plongeur remonte à la surface lorsqu'il a touché le fond ou une obstruction.

---

septentrional [HR-5241] - *adj*

Définition :
Relatif au nord.

Antonyme(s) :
- méridional (HR-5140)

---

séquence de la marée [HR-3982] - *n*

Définition :
Ordre dans lequel se succèdent les pleines et basses mers d'un jour de marée, indiquant plus particulièrement si la pleine mer supérieure précède ou suit immédiatement la basse mer inférieure.

---

séquence du courant de marée [HR-3983] - *n*

Définition :
Ordre dans lequel se succèdent les diverses valeurs de l'intensité du courant de marée d'un même jour de marée, indiquant plus particulièrement si le plus fort courant de flot précède ou suit immédiatement le plus fort courant de jusant.

---

série d'observations [HR-3984] - *n*

Définition :
Ensemble de deux ou plusieurs observations effectuées avec des dispositions différentes de l'appareil de mesure en vue d'éliminer certaines erreurs systématiques qui, dans ce type d'appareil, affecteraient une observation unique.

---

service de trafic maritime [HR-3985] - *n*
VTS - *n*

Définition :
Tout service exercé par une autorité compétente destiné à améliorer la sécurité et l'efficacité du trafic et la protection de l'environnement. Ce service peut aller d'une simple diffusion d'information, à la gestion d'un système d'organisation du trafic complet. VTS est l'abréviation de l'expression anglaise "Vessel Traffic Service".

---

seuil [HR-3986] - *n*

Définition :
Dorsale de profondeur relativement faible séparant deux bassins.

---

seuil [HR-3987] - *n*

Définition :
Début de la partie de la piste utilisable pour l'atterrissage.

---

seuil de bassin [HR-3988] - *n*
seuil d'écluse - *n*

Définition :
Fondation au sol à l'entrée d'une cale sèche, d'un bassin, ou d'une écluse, sur laquelle vient s'appuyer la porte ou le caisson à la fermeture. La profondeur qui conditionne le tirant d'eau

d'utilisation de la cale sèche ou de l'écluse est mesurée de ce seuil jusqu'à la surface.

---

seuil de détection [HR-3989] - *n*

Définition :
Niveau minimal (ou maximal) d'une grandeur au dessus (ou au dessous) duquel un capteur peut détecter cette grandeur.

Voir aussi :
- sensibilité d'un instrument (HR-5240)

---

seuil de vitesse [HR-3990] - *n*

Définition :
Valeur minimale de la vitesse d'un courant qui peut être mesurée par un courantomètre déterminé avec sa précision nominale.

SEVCM [HR-3991] - *n*

Définition :
Sigle pour Système Électronique de Visualisation de Cartes Marines.

Voir aussi :
- ECDIS (HR-1409)

---

sexagésimal [HR-3992] - *adj*

Définition :
Relatif à un système de numération à base 60. S'applique à la mesure des angles, arcs (et temps) en degrés, minutes, secondes et heures.

---

sextant [HR-3993] - *n*

Définition :
Instrument à double réflexion pour la mesure des angles, plus spécialement pour la mesure des hauteurs d'astres. Le sextant comporte un secteur gradué de 60°, soit la sixième partie de la circonférence - d'où son nom -, et il permet de mesurer des angles jusqu'à 120°. Dans la pratique moderne, ce terme s'applique aux instruments similaires quelle que soit la valeur maximale des angles qu'ils permettent de mesurer.

Voir aussi :
- octant (HR-2927)
- quadrant (HR-3607)
- quintant (HR-3621)
- quintant (HR-3621)

---

sextant à bulle [HR-3994] - *n*

Définition :
Sextant muni d'un niveau à bulle qui sert à définir la visée horizontale.

---

sextant à pendule [HR-3995] - *n*

Définition :
Sextant muni d'un pendule qui sert à définir la visée horizontale.

sextant d'aviation [HR-3996] - *n*

Définition :
Sextant destiné à la navigation aérienne. Les sextants d'aviation sont généralement munis d'un horizon artificiel.

---

sextant de marine [HR-3997] - *n*

Définition :
Sextant destiné principalement à la navigation maritime.

---

sextant de poche [HR-3998] - *n*

Définition :
Sextant de très petite taille utilisé pour la mesure approchée des angles.

---

sextant gyroscopique [HR-3999] - *n*

Définition :
Sextant muni d'un gyroscope qui sert à définir le plan horizontal.

---

sextant hydrographique [HR-4000] - *n*

Définition :
Instrument dérivé du sextant de marine, utilisé dans certains pays pour la mesure d'angles horizontaux au cours d'un levé hydrographique ou topographique.

Voir aussi :
- cercle hydrographique (HR-749)

---

shuga [HR-4001] - *n*

Définition :
Accumulation de morceaux de glace blanche et spongieuse de quelques centimètres de longueur. Ils sont formés à partir de frasil, de sorbet ou de gadoue et quelquefois de glace de fond remontant à la surface.

---

shuga [HR-4002] - *n*

Définition :
Accumulation de morceaux de glace blanche et spongieuse de quelques centimètres de longueur. Ils sont formés à partir de frasil, de sorbet ou de gadoue et quelquefois de glace de fond remontant à la surface.

---

sidéral [HR-4003] - *adj*

Définition :
Qui concerne les astres ou qui a rapport aux astres extérieurs au système solaire.

---

siemens [HR-4004] - *n*
S - *n*

Définition :
Unité d'admittance (conductance, susceptance) du Système International.

---

sifflet de brume [HR-4005] - *n*

Définition :
Sifflet utilisé comme signal de brume.

sifflet - *n*

---

sigma-t [HR-4006] - *n*
sigma-t - *n*

Définition :
Écart entre la masse volumique d'une eau donnée et celle d'une eau étalon égale à 1000 g/d3. Par exemple, une eau de masse volumique 1027,35 g/d3 a un sigma-t de 27,35.

---

signal [HR-4007] - *n*

Définition :
Tout signe, de quelque nature qu'il soit, utilisé conventionnellement pour transmettre une information, comme par exemple un signal horaire, une image sur l'écran d'un appareil électronique, une émission de lumière, une suite d'impulsions électroniques, etc. Plus spécialement toute caractéristique d'une émission radioélectrique variable en fonction du temps, remplissant la fonction définie ci-dessus. On parle parfois dans ce cas de radiosignal.

---

signal [HR-4008] - *n*

Définition :
Tout signe, de quelque nature qu'il soit, utilisé conventionnellement pour transmettre une information, comme par exemple un signal horaire, une image sur l'écran d'un appareil électronique, une émission de lumière, une suite d'impulsions électroniques, etc. Plus spécialement toute caractéristique d'une émission radioélectrique variable en fonction du temps, remplissant la fonction définie ci-dessus. On parle parfois dans ce cas de radiosignal.

---

signal [HR-4009] - *n*

Définition :
Objet ou construction mis en place pour être visé à l'aide d'un appareil de mesure optique.

Voir aussi :

- signal géodésique (HR-4018)
- signal hydrographique (HR-4022)
- signal topographique (HR-4030)

---

signal (de brume) par explosions [HR-4012] - *n*

Définition :
Signal de brume produit par la détonation d'un explosif et servant à avertir le navigateur de la présence d'un danger.

---

signal de brume [HR-4010] - *n*

Définition :
Tout signal d'avertissement émis par un navire ou par une aide à la navigation pendant les périodes de mauvaise visibilité.

---

signal de brume [HR-4011] - *n*

Définition :
Tout appareil produisant un tel signal.

---

signal de courant de marée [HR-4013] - *n*

Définition :
Signal donnant des renseignements concernant les courants de marée sur un site donné.

---

signal de marée [HR-4014] - *n*
feux de marée - *n*

Définition :
Signal donnant des renseignements sur la marée sur un site donné.

---

signal de marée [HR-4015] - *n*
feux de marée - *n*

Définition :
Signal donnant des renseignements sur la marée sur un site donné.

---

signal en mer [HR-4016] - *n*

Définition :
Signal hydrographique construit sur l'estran ou par petits fonds.

---

signal excentré [HR-4017] - *n*

Définition :
Signal qui n'est pas centré sur la station correspondante.

---

signal géodésique [HR-4018] - *n*
signal de triangulation - *n*

Définition :
Signal érigé sur un point géodésique en vue de visées de triangulation. Il peut aussi être utilisé comme signal hydrographique ou signal topographique.

---

signal horaire [HR-4019] - *n*
radiosignal horaire - *n*

Définition :
Signal indiquant l'heure (en général le temps universel coordonné) pour déterminer l'état des garde-temps. Les signaux horaires sont radiodiffusés. Il a existé naguère dans certains ports des signaux horaires visuels ou sonores.

---

signal horaire [HR-4020] - *n*
radiosignal horaire - *n*

Définition :
Signal indiquant l'heure (en général le temps universel coordonné) pour déterminer l'état des garde-temps. Les signaux horaires sont radiodiffusés. Il a existé naguère dans certains ports des signaux horaires visuels ou sonores.

---

signal horaire (pour la détermination de la longitude) [HR-4021] - *n*

Définition :
Signal horaire donnant l'heure exacte d'un lieu, qui peut être perçu en divers autres lieux. On utilise ce signal pour comparer entre elles les heures locales et déterminer ainsi les différences de longitude de ces lieux.

---

signal hydrographique [HR-4022] - *n*

Définition :
Signal ou signal flottant mis en place en vue de son utilisation en levé hydrographique par observation optique.

Voir aussi :

- signal hydrographique auxiliaire (HR-4023)

---

signal hydrographique auxiliaire [HR-4023] - *n*

Définition :
Signal hydrographique complémentaire dont la position a été déterminée au cercle hydrographique.

---

signal lumineux [HR-4024] - *n*

Définition :
Signal émis sous forme d'un faisceau lumineux.

---

signal lumineux [HR-4025] - *n*

Définition :
Source lumineuse (héliostat, sélénostat, lampe signal, etc.) installé près de (ou sur) un point géodésique en vue de visées de triangulation.

---

signal météorologique [HR-4026] - *n*

Définition :
Signal optique présenté à l'entrée de certains ports pour indiquer une prévision météorologique.

---

signal sonore [HR-4027] - *n*

Définition :
Signal transmis par voie acoustique tel qu'un signal de brume.

---

signal sonore sous-marin [HR-4028] - *n*

Définition :
Signal sonore transmis dans l'eau.

---

signal sonore sous-marin [HR-4029] - *n*

Définition :
Tout appareil produisant un tel signal (terme déconseillé).

---

signal topographique [HR-4030] - *n*

Définition :
Signal érigé en vue d'un levé topographique.

---

signal tripode [HR-4031] - *n*

Définition :
Signal constitué de trois supports (pieds) assemblés en forme de pyramide triangulaire. Le signal est généralement construit de telle manière que l'observateur puisse mettre son théodolite en station et faire ses observations sans provoquer de mouvements ou de déformation dans les structures de ce signal.

---

signe conventionnel [HR-4032] - *n*

Définition :
Symbole cartographique (ponctuel, linéaire ou surfacique) apparaissant en position réelle sur la carte.

signi [HR-4033] - *n*

Définition :
Abréviation pour Signalisation de Navigation Intérieure. Système de balisage utilisé dans certaines eaux intérieures aux Pays-Bas.

---

sillage [HR-4034] - *n*

Définition :
Trace d'eau ou d'air perturbés que laissent derrière eux un navire ou corps flottant en déplacement ou un aéronef en vol. S'étend au cas d'un corps immobile dans un fort courant.

---

sillon sous-marin [HR-4035] - *n*

Définition :
Entaille étroite, peu profonde, créée par les courants de fond sur les glacis continentaux et sur le fond des plaines abyssales.

---

simili [HR-4036] - *n*

Définition :
Tramage destiné à la réalisation de clichés pour l'impression en relief ou en offset.

---

simplex [HR-4037] - *n*

Définition :
Liaison radio entre deux stations émettant à tour de rôle sur une même voie.

Antonyme(s) :
- duplex (HR-1375)

---

sirène de brume [HR-4038] - *n*

Définition :
Sirène utilisée comme signal de brume.

---

sismique réflexion [HR-4039] - *n*

Définition :
Méthode de prospection destinée à l'étude des couches terrestres superficielles par la production d'ondes acoustiques dont on analyse les réflexions sur les interfaces entre couches. En mer on utilise divers transducteurs remorqués (boomer, sparker, etc.) et, pour la réception, des chaînes d'hydrophones associés dans une flûte.

Voir aussi :
- sondage sismique continu (HR-4071)
- sondeur de sédiment (HR-4088)

---

sismique réfraction [HR-4040] - *n*

Définition :
Méthode de prospection destinée à l'étude des couches terrrestres superficielles par la production d'ondes acoustiques dont on analyse la propagation au voisinage des interfaces entre couches. En mer on utilise les mêmes matériels qu'en sismique réflexion, mis en oeuvre le cas échéant sur plusieurs navires.

---

sismographe [HR-4041] - *n*
séismographe - *n*

Définition :
Instrument destiné à enregistrer les manifestations des séismes sur un site donné.

---

site [HR-5242] - *n*

Définition :
Angle de faible valeur que fait une photographie verticale avec le plan horizontal, autour d'un axe parallèle à la ligne de vol.

Voir aussi :
- convergence (HR-5009)
- déversement (HR-1250)

---

situation absolue [HR-5243] - *n*
situation - *n*

Définition :
En un lieu donné, retard de phase entre une composante de la marée et la composante correspondante de la force génératrice de la marée au méridien origine.

---

situation relative [HR-4042] - *n*

Définition :
En un lieu donné, retard de phase entre une composante de la marée et la composante correspondante de la force génératrice de la marée.

---

slip [HR-4043] - *n*
cale de halage - *n*

Définition :
Plan incliné sur lequel les bateaux ou embarcations peuvent être mis à sec ou mis à l'eau au moyen de palans ou d'installations mécaniques permanentes.

---

slip de carénage [HR-4044] - *n*

Définition :
Slip comprenant une voie ferrée, un berceau sur rail et un treuil, et destiné à l'entretien et aux réparations de bateaux d'une certaine taille.

---

slip pour embarcation [HR-4045] - *n*

Définition :
Slip de petite taille destiné aux embarcations.

---

socle [HR-5244] - *n*

Définition :
Partie de l'embase d'un théodolite dans laquelle s'encastrent les vis calantes. On peut le déplacer par rapport au plateau du trépied pour parfaire le centrage.

Voir aussi :
- embase déboitable (HR-5060)

---

socle [HR-5245] - *n*

Définition :
Formation rocheuse tabulaire sur laquelle reposent les couches sédimentaires consolidées ou non, principalement sous les océans.

soleil [HR-4046] - *n*

Définition :
Astre lumineux au centre du système solaire.

---

soleil moyen [HR-4047] - *n*

Définition :
Astre fictif qui est supposé parcourir l'équateur céleste à une vitesse angulaire uniforme (ce qui suppose la définition préalable d'un temps, et coïncider en ascension droite avec le soleil vrai à des époques bien définies. Le mouvement du soleil moyen donne une représentation du temps moyen dont la valeur est égale à son angle horaire.

---

soleil vrai [HR-4048] - *n*

Définition :
Soleil tel qu'il apparaît dans le ciel, par opposition au soleil moyen.

---

solénoïde [HR-4049] - *n*

Définition :
Bobine de fil métallique enroulé en hélice, souvent sur un cylindre, et qui, munie d'un noyau de fer doux et parcourue par un courant électrique, devient un électroaimant.

---

solide [HR-4050] - *n*

Définition :
Corps de structure géométrique indéformable.
Information complémentaire :
Antonyme de fluide liquide et de de fluide gazeux.

---

solstice [HR-4051] - *n*
point solsticial - *n*

Définition :
Chacun des deux points de la sphère céleste occupés par le soleil quand sa déclinaison est maximale. Celui qui est dans l'hémisphère boréal est dit solstice d'été et celui qui est dans l'hémisphère austral est dit solstice d'hiver.

---

solstice [HR-4052] - *n*

Définition :
Instant auquel le Soleil occupe un de ces deux points, vers le 22 juin (solstice d'été), et le 22 décembre (solstice d'hiver).

---

sommet [HR-4053] - *n*

Définition :
Le point le plus haut d'une montagne, d'un édifice, etc.

Voir aussi :
- vertex (HR-4561)
- vertex (HR-4561)

---

sommet [HR-4054] - *n*

Définition :
Le point le plus haut d'une montagne, d'un édifice, etc.

Voir aussi :
- vertex (HR-4561)

sommet [HR-5246] - *n*

Définition :
Point anguleux d'une figure géométrique : triangle, contour polygonal, etc.

---

sommet de cheminement [HR-4055] - *n*

Définition :
Point de jonction entre deux portées d'un cheminement.

---

son [HR-4056] - *n*

Définition :
Onde constituée par une perturbation de pression de l'air ou d'un milieu matériel élastique.

---

son [HR-4057] - *n*

Définition :
Plus spécialement onde du type ci-dessus de fréquence perceptible par l'oreille humaine (20 à 20 000 Hz).

Voir aussi :
- ultrason (HR-5292)

---

sonar [HR-4058] - *n*

Définition :
Appareil permettant de déterminer la distance d'un objet sous-marin par télémétrie acoustique ; il permet éventuellement de déterminer le gisement au moins approximatif de l'objet sous-marin. Le terme est un acronyme de l'expression anglaise "sound navigation and ranging".

Voir aussi :
- télémétrie acoustique (HR-4281)

---

sonar à balayage sectoriel [HR-4060] - *n*

Définition :
Sonar embarqué à faisceau acoustique orientable, utilisé pour détecter par balayage les obstructions sur l'avant du navire.

---

sonar latéral [HR-4059] - *n*
sondeur latéral - *n*

Définition :
Sonar embarqué ou remorqué dont les faisceaux acoustiques sont perpendiculaires à l'axe du navire ou du poisson remorqué afin de balayer le fond et d'enregistrer ses inégalités.

---

sondage [HR-4061] - *n*

Définition :
Mesure de la profondeur de l'eau.

---

sondage [HR-4062] - *n*

Définition :
Détermination d'un ou plusieurs paramètres météorologiques en fonction de l'altitude au moyen d'instruments emportés par un véhicule : ballon, avion, cerf-volant, planeur, fusée, satellite, etc.

sondage au fil [HR-4063] - *n*

Définition :
Sondage effectué à l'aide d'une ligne de sonde, à la main ou à l'aide d'un sondeur à fil.

---

sondage au plomb à main [HR-4064] - *n*
sondage au plomb - *n*

Définition :
Sondage au fil effectué au plomb à main. Ces sondages étaient effectués à bord d'une embarcation ou d'un bateau naviguant à vitesse réduite.

---

sondage en dérivant [HR-4065] - *n*

Définition :
Méthode de sondage autrefois utilisée pour déterminer la profondeur minimale dans la zone d'un haut-fond et qui consiste à laisser dériver l'embarcation le long d'une série de lignes de sonde rapprochées, tandis que l'opérateur sonde régulièrement ou "tâte" le fond.

---

sondage en parallèle [HR-4066] - *n*

Définition :
Procédé de levé dans lequel un bâtiment guide sonde le long d'un profil donné, tandis que des embarcations ou bâtiments satellites sondent sur des profils parallèles à une distance fixée du bâtiment guide, en déterminant leur position par rapport au guide. Cette expression est également employée lorsqu'un bâtiment isolé effectue de multiples lignes de sondes avec des transducteurs disposés à intervalles réguliers sur des perches débordantes.

---

sondage en parallèle [HR-4067] - *n*

Définition :
Procédé de levé dans lequel un bâtiment guide sonde le long d'un profil donné, tandis que des embarcations ou bâtiments satellites sondent sur des profils parallèles à une distance fixée du bâtiment guide, en déterminant leur position par rapport au guide. Cette expression est également employée lorsqu'un bâtiment isolé effectue de multiples lignes de sondes avec des transducteurs disposés à intervalles réguliers sur des perches débordantes.

---

sondage par écho [HR-4068] - *n*
sondage acoustique - *n*
sondage par le son - *n*

Définition :
Détermination de la profondeur par télémétrie acoustique à l'aide d'un sondeur acoustique.

Voir aussi :
- sondeur acoustique (HR-4085)

---

sondage par fusée [HR-4069] - *n*

Définition :
Sondage météorologique effectué à l'aide d'une fusée.

---

sondage par

Définition :

satellite [HR-4070] - *n*

Sondage météorologique effectué au moyen d'instruments embarqués à bord d'un satellite artificiel.

---

sondage sismique continu [HR-4071] - *n*

Définition :
Procédé de sismique réflexion dans lequel l'émission acoustique est actionnée en continu par un transducteur opérant sur des fréquences appropriées.

---

sondage surfacique [HR-4073] - *n*

Définition :
Méthode de sondage permettant la mesure de la profondeur sur une bande de largeur importante de part et d'autre de la route suivie.

Voir aussi :

- sondeur multifaisceaux (HR-4091)
- sondeur laser aéroporté (HR-4090)

---

sondage sur segment capable [HR-4072] - *n*

Définition :
Méthode qui consiste à effectuer les sondages en suivant des segments capables passant par deux points de position connue, à l'aide d'un cercle hydrographique. En choisissant des valeurs successives convenablement échelonnées de l'angle capable, on définit un réseau de profils couvrant régulièrement la région à explorer.

Voir aussi :

- (HR-4755)

---

sonde [HR-4074] - *n*

Définition :
Tout appareil ou instrument introduit dans un environnement donné pour obtenir des informations sur ce milieu.

---

sonde CTD [HR-4075] - *n*

Définition :
Sonde de mesure électronique de conductivité et température de l'eau de mer en fonction de la profondeur.

Voir aussi :

- sonde (HR-4074)

---

sonde découvrante [HR-4076] - *n*
sonde négative - *n*

Définition :
Sonde qui, après correction de marée, s'exprime par un nombre négatif et correspond à un niveau supérieur au zéro des sondes. Sur la carte marine elle est soulignée.

---

sonde douteuse [HR-4077] - *n*
SD - *n*
profondeur

Définition :
Sonde portée sur la carte marine dont la position est considérée comme exacte mais dont la valeur est incertaine. Elle est normalement accompagnée du symbole SD.

douteuse - *n*

---

sonde isolée [HR-4078] - *n*

Définition :
Sonde particulière connue indépendamment des profondeurs voisines, dont la valeur et la position sont jugées sûres.

Voir aussi :
- position particulière (HR-3465)
- position particulière (HR-3465)

---

sonde pas de fond [HR-4079] - *n*

Définition :
Indication portée sur la carte marine exprimant que le fond n'a pas été atteint à la profondeur indiquée ; sur la carte elle est surlignée.

---

sonder [HR-4080] - *vt/i*

Définition :
Mesurer la profondeur de l'eau.

---

sondeur [HR-4081] - *n*
appareil de sondage - *n*

Définition :
Appareil servant à sonder, avec visualisation ou enregistrement de la profondeur.

---

sondeur [HR-4082] - *n*
appareil de sondage - *n*

Définition :
Appareil servant à sonder, avec visualisation ou enregistrement de la profondeur.

---

sondeur [HR-4083] - *n*
appareil de sondage - *n*

Définition :
Appareil servant à sonder, avec visualisation ou enregistrement de la profondeur.

---

sondeur [HR-4084] - *n*
appareil de sondage - *n*

Définition :
Personne qui sonde, plus particulièrement, à l'aide d'un plomb de sonde.

---

sondeur acoustique [HR-4085] - *n*
échosondeur - *n*
écho-sondeur - *n*
sondeur ultrasonore - *n*
sondeur par écho - *n*
sondeur à écho - *n*
sondeur - *n*

Définition :
Sondeur mettant en oeuvre le sondage par écho.

Voir aussi :
- sondeur de sédiment (HR-4088)
- sondage surfacique (HR-4073)

sondeur à faisceau étroit [HR-4086] - *n*

Définition :
Sondeur acoustique dont le transducteur a une ouverture de faisceau étroite (généralement entre 2° et 5° degrés) pour permettre une détermination plus fine de la topographie du fond.

---

sondeur à fil [HR-4087] - *n*

Définition :
Sondeur comportant un plomb à l'extrémité d'une ligne de sonde, et éventuellement muni d'un treuil et d'un dispositif d'enregistrement.

---

sondeur de sédiment [HR-4088] - *n*

Définition :
Sondeur acoustique à basse fréquence dans lequel les ondes accoustiques pénètrent le fond et donnent des échos permettant d'enregistrer la structure sédimentologique du sous-sol.

Voir aussi :
- sondeur acoustique (HR-4085)

---

sondeur hors-bord [HR-5247] - *n*

Définition :
Sondeur acoustique léger dont le transducteur est amovible et peut être fixé facilement au bordé d'une embarcation.

---

sondeur hydrographique [HR-4089] - *n*

Définition :
Sondeur acoustique de précision spécialement conçu pour le levé hydrographique.

---

sondeur laser aéroporté [HR-4090] - *n*
sondeur aéroporté - *n*

Définition :
Système utilisé à partir d'un aéronef pour mesurer la profondeur de la mer à l'aide d'un laser ; la profondeur est obtenue en comparant les échos renvoyés par le fond et la surface.

---

sondeur multifaisceaux [HR-4091] - *n*

Définition :
Sondeur acoustique permettant le sondage surfacique. Il comporte plusieurs faisceaux adjacents dans un plan perpendiculaire à l'axe du navire, générés et stabilisés électroniquement par rapport à la verticale à partir d'un ensemble de transducteurs. La largeur de la bande balayée est fonction du nombre de faisceaux et de leur ouverture angulaire. On distingue : les sondeurs multifaisceaux de petits fonds (profondeur inférieure à 250 m) pour lesquels la largeur de la couverture (environ 2,5 fois la profondeur en précision hydrographique, bien que la largeur effective puisse être beaucoup plus grande) est limitée par les effets hydrologiques sur la propagation des ondes sonores, et les sondeurs multifaisceaux de grands fonds pour lesquels la largeur de couverture peut aller jusqu'à 4 fois la profondeur en précision hydrographique, pour une largeur effective atteignant 7 fois.

sonobouée [HR-4092] - *n*
balise répondeuse
sono-radio - *n*

Définition :
Bouée relai, souvent larguée d'avion, qui transmet par radio des signaux acoustiques reçus par hydrophone.

---

sonogramme [HR-4093] - *n*

Définition :
Enregistrement analogique des échos reçus par un sonar latéral.

---

sorbet [HR-4094] - *n*

Définition :
Stade de la congélation de l'eau de mer postérieur au frasil. Les cristaux commencent à s'agglutiner pour former en surface une couche épaisse comme de la soupe. À ce stade, la mer réfléchit peu la lumière et prend une apparence très mate.

---

source [HR-4095] - *n*

Définition :
Issue naturelle par laquelle une eau souterraine sort du sol. Sur le fond de la mer on dit qu'il s'agit d'une source sous-marine.

---

source [HR-4096] - *n*

Définition :
Point où un cours d'eau prend naissance.

---

souris [HR-4097] - *n*

Définition :
Dans un ordinateur, petit appareil déplacé à la main sur une surface plane servant à commander les mouvements d'un pointeur sur un visuel.

Voir aussi :
- curseur (HR-1153)
- manche à balai (HR-2491)

---

sous le vent [HR-4098] - *adv/prép*

Définition :
Dans la direction opposée à celle d'où le vent souffle.

Antonyme(s) :
- au vent (HR-264)
- au vent (HR-264)

---

sous le vent [HR-4099] - *adv/prép*

Définition :
Dans la direction opposée à celle d'où le vent souffle.

Antonyme(s) :
- au vent (HR-264)
- au vent (HR-265)

---

sous le vent [HR-4100] - *adv/prép*

Définition :
Abrité du vent.

Voir aussi :

- côté sous le vent (HR-1036)

Antonyme(s) :

- au vent (HR-265)

---

sous-sol marin [HR-4101] - *n*
sous-sol - *n*

Définition :
Tout ce qui existe à l'état naturel sous le fond de la mer.

---

sparker [HR-4102] - *n*
étinceleur - *n*

Définition :
Générateur de bruit dont on se sert en sismique marine ; il utilise une décharge électrique entre deux électrodes.

---

spatial [HR-4103] - *adj*

Définition :
Relatif à l'espace.

---

spectre [HR-4104] - *n*

Définition :
Répartition suivant leur longueur d'onde ou leur fréquence, des composantes d'un rayonnement complexe. Par exemple la répartition des radiations monochromatiques résultant de la décomposition de la lumière blanche. S'applique aussi à toute caractéristique d'un phénomène physique fonction de ces variables.

Voir aussi :

- spectre de houle (HR-4106)

---

spectre [HR-4105] - *n*

Définition :
Gamme complète des fréquences électromagnétiques ou portion de cette gamme, utilisée dans un but spécifique, comme le spectre radioélectrique.

---

spectre de houle [HR-4106] - *n*

Définition :
Dans les études de houle, spectre décrivant la répartition des hauteurs de houle en fonction de la longueur d'onde.

---

spectre radioélectrique [HR-4107] - *n*

Définition :
Gamme des ondes électromagnétiques utilisées pour les radiocommunications (fréquence de 10 kHz à 300 GHz).

Voir aussi :

- radiofréquence (HR-3648)

---

spectroscope [HR-4108] - *n*

Définition :
Appareil servant à analyser les spectres lumineux. Il est utilisé dans l'étude des caractéristiques des astres.

sphère [HR-4109] - *n*

Définition :
Surface lieu géométrique des points situés à égale distance d'un même point, appelé centre.

---

sphère céleste [HR-4110] - *n*
voûte céleste - *n*

Définition :
Sphère ayant le même centre que la terre et sur laquelle les directions des astres sont représentées par des points. On peut l'imaginer comme une sphère de rayon suffisamment grand pour que les parallaxes soient négligeables. Dans cette représentation, on dit aussi voûte céleste.

---

sphère terrestre
[HR-4111] - *n*

- *note d'usage :* Terme utilisé à la place de Terre lorsqu'on veut évoquer sa forme générale sans être précis.

Définition :
Ensemble des parties solides et liquides de la terre.

---

sphéroïde [HR-4112] - *n*

Définition :
Solide voisin d'une sphère auquel la forme de la terre peut être assimilée dans certaines conditions. Exemples de sphéroïdes : le géoïde, les ellipsoïdes de référence, les surfaces de niveau des modèles de potentiel.

---

spicule [HR-4113] - *n*

Définition :
Élément de squelette des spongiaires et des holoturies, calcaire ou siliceux, de formes variées.

---

spirale d'Ekman
[HR-4114] - *n*

Définition :
Diagramme polaire, en forme de spirale, représentant l'indicatrice (courbe décrite par l'extrémité d'un vecteur d'origine fixe) du vecteur vent en fonction de l'altitude ou du vecteur courant en fonction de la profondeur en un site donné.

---

spirale d'Ekman
[HR-4115] - *n*

Définition :
Diagramme polaire, en forme de spirale, représentant l'indicatrice (courbe décrite par l'extrémité d'un vecteur d'origine fixe) du vecteur vent en fonction de l'altitude ou du vecteur courant en fonction de la profondeur en un site donné.

---

spline [HR-4116] - *n*

Définition :
Règle souple, ou algorithme de calcul, utilisés pour tracer des courbes d'interpolation régulières joignant les points d'une famille donnée. Dans le cas du calcul on parle de fonction spline.

---

stabilisation

Définition :

gyroscopique [HR-4117] - *n*

Maintien de l'assiette et/ou de la stabilité de cap grâce à une référence fournie par un équipement gyroscopique.

---

stabilisation gyroscopique [HR-4118] - *n*

Définition :
Maintien d'une plate-forme embarquée sur un aéronef ou un navire dans une orientation absolue donnée à l'aide d'une référence fournie par un équipement gyroscopique.

---

stabilité [HR-4119] - *n*

Définition :
État d'équilibre d'un système au repos ou en mouvement permanent tel que toute perturbation modérée s'atténue d'elle-même, le système revenant à l'état initial. En météorologie est souvent employé comme synonyme de stabilité hydrostatique.

---

stabilité hydrostatique [HR-4120] - *n*

Définition :
État d'équilibre hydrostatique de l'atmosphère dans lequel une particule d'air écartée légèrement de son niveau initial est soumise à une force hydrostatique tendant à l'y ramener.

Voir aussi :

- stabilité (HR-4119)

---

stadia [HR-4121] - *n*

Définition :
Règle portant deux voyants dont la distance est fixée avec précision, destinée à la mesure parallactique des distances, la règle étant horizontale et perpendiculaire à l'axe de visée. Le modèle le plus courant a 2 m de long et comporte un fil ou des réglettes en invar pour fixer la distance des voyants.

---

stadia [HR-4122] - *n*

Définition :
Règle portant deux voyants dont la distance est fixée avec précision, destinée à la mesure parallactique des distances, la règle étant horizontale et perpendiculaire à l'axe de visée. Le modèle le plus courant a 2 m de long et comporte un fil ou des réglettes en invar pour fixer la distance des voyants.

---

stadimètre [HR-4123] - *n*

Définition :
Élément d'un instrument géodésique ou topographique permettant la mesure accessoire de distances par voie parallactique, par exemple à l'aide d'une graduation portée par le réticule de l'instrument.

---

stadimètre [HR-4124] - *n*

Définition :
Instrument de bord tenu à la main permettant la mesure de distance parallactique d'un objet de hauteur connue, par exemple un autre navire.

---

standard [HR-4125] - *n*

Définition :
Ensemble de données physiques ou abstraites, établies par une autorité officielle, par la tradition ou par consensus, définissant un modèle de référence pour des objets, des modalités d'opération, etc.

---

standard [HR-4126] - *adj*

Définition :
Qui est conforme à un standard.

---

station [HR-4127] - *n*
point de station - *n*

Définition :
Point du terrain, repéré ou non, où on a installé un instrument pour effectuer des mesures. Se dit aussi d'un point en mer ou un navire reste stoppé pour effectuer des observations. Il n'est pas repéré mais peut être provisoirement marqué par une bouée.

---

station [HR-4128] - *n*

Définition :
Ensemble d'observations réalisées sur un point de station.

---

station [HR-4129] - *n*

Définition :
Lieu d'implantation d'un équipement de mesure ou de service, pouvant comporter des installations fixes ou mobiles, des constructions, etc.

---

station [HR-4130] - *n*

Définition :
Par extension, les équipements précédents, même dans le cas où ils ne sont pas fixes, par exemple station automatique flottante.

---

station asservie [HR-4132] - *n*
station esclave - *n*

Définition :
Dans un système de radiolocalisation, station commandée ou déclenchée par le signal reçu d'une station principale.

---

station asservie [HR-4133] - *n*
station esclave - *n*

Définition :
Dans un système de radiolocalisation, station commandée ou déclenchée par le signal reçu d'une station principale.

---

station astronomique [HR-4134] - *n*

Définition :
Station dont la position a été déterminée par des observations astronomiques.

Voir aussi :

- point astronomique (HR-5179)
- point astronomique (HR-3348)
- point astronomique (HR-3349)

---

station à terre [HR-4131] - *n*

Définition :
Station installée à terre en vue de la localisation en mer.

Antonyme(s) :

- station mobile (HR-4152)

---

station automatique flottante [HR-4135] - *n*
bouée automatique - *n*

Définition :
Bouée ou bouée dérivante équipée d'instruments enregistrant automatiquement des données océanographiques ou météorologiques.

---

station auxiliaire [HR-4136] - *n*

Définition :
Station effectuée pour surmonter une difficulté locale, mais dont la position n'est pas en elle-même une donnée importante du levé.

---

station complémentaire [HR-4137] - *n*

Définition :
Station effectuée en vue d'augmenter le nombre de points géodésiques d'un réseau.

---

station de courantométrie [HR-4138] - *n*

Définition :
Position où sont conduites des observations de courant.

Voir aussi :

- point géodésique (HR-3378)
- station (HR-4128)
- station (HR-4129)
- station (HR-4130)
- point d'observation de courant (HR-3374)

---

station de courantométrie [HR-4139] - *n*

Définition :
Ensemble des matériels équipant une telle station.

Voir aussi :

- point géodésique (HR-3378)
- station (HR-4128)
- station (HR-4129)
- station (HR-4130)
- point d'observation de courant (HR-3374)

---

station de Laplace [HR-4140] - *n*
point de Laplace - *n*

Définition :
Station géodésique où l'on a déterminé avec précision la longitude astronomique et un azimut astronomique.

---

station de nivellement [HR-4141] - *n*

Définition :
Dans un nivellement direct, point où l'on a fait à la fois une visée avant et une visée arrière.

station de pilotage [HR-4142] - *n*

Définition :
Bureau d'un centre de pilotage. Emplacement où l'on doit s'adresser pour obtenir les services d'un pilote.

---

station de radioalignement [HR-4143] - *n*

Définition :
Radiophare d'alignement émettant un signal différencié de part et d'autre d'une ligne, ce qui permet à un utilisateur de répérer sa position par rapport à cette ligne.

---

station de radionavigation [HR-4144] - *n*

Définition :
Station émettrice d'un réseau de radionavigation.

---

station dérivante [HR-4148] - *n*

Définition :
Station destinée à des observations scientifiques, installée sur la banquise.

---

station de sauvetage [HR-4145] - *n*

Définition :
Poste muni de l'équipement nécessaire aux opérations de sauvetage en mer.

---

station de signaux [HR-4146] - *n*

Définition :
Poste situé sur la côte ou dans un port, équipé pour faire des signaux aux navires.

Voir aussi :
- sémaphore (HR-3977)

---

station de surveillance radar [HR-4147] - *n*

Définition :
Station radar destinée à la surveillance du trafic maritime.

---

station excentrée [HR-4149] - *n*

Définition :
Station occupée pour des observations, située à un emplacement voisin mais distinct du repère géodésique correspondant. Les observations brutes doivent être corrigée de la réduction au centre pour être rapportées à ce repère.

Voir aussi :
- réduction au centre (HR-3723)

---

station hydrologique [HR-4150] - *n*

Définition :
Station océanographique où des échantillons d'eau sont prélevés et des températures mesurées à diverses profondeurs.

---

station magnétique [HR-4151] - *n*

Définition :
Lieu, de position géographique connue, où des observations magnétiques ont été faites.

---

station mobile [HR-4152] - *n*

Définition :
Station de radiolocalisation conçue pour être déplacée facilement d'un lieu à un autre.

Antonyme(s) :
- station permanente (HR-4159)
- station océanographique (HR-4155)
- station permanente (HR-4159)

---

stationner [HR-4166] - *vt*

Définition :
Mettre en place un instrument géodésique ou topographique en un point repéré et y effectuer des observations.

---

station océanique [HR-4153] - *n*

Définition :
Selon la définition donnée par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, zone définie de l'océan, approximativement carrée et de 200 milles de côté, à l'intérieur de laquelle se tient un navire météorologique en opération. On dit alors que ce navire est en station dans cette zone.

---

station océanique [HR-4154] - *n*

Définition :
Station pourvue d'équipements et du personnel appropriés, installée à bord d'un navire pour recueillir des données océanographiques et/ou météorologiques.

---

station océanographique [HR-4155] - *n*

Définition :
Lieu, de position géographique connue, où une ou plusieurs séries d'observations océanographiques ont été effectuées en utilisant soit une plate-forme mobile telle qu'un navire, soit une plate-forme fixe telle qu'une tour.

---

station océanographique [HR-4156] - *n*

Définition :
Lieu, de position géographique connue, où une ou plusieurs séries d'observations océanographiques ont été effectuées en utilisant soit une plate-forme mobile telle qu'un navire, soit une plate-forme fixe telle qu'une tour.

---

station océanographique [HR-4157] - *n*

Définition :
L'une des séries d'observations précédentes.

---

station par segments capables

Définition :
Station dont la position a été déterminée par la méthode des

[HR-4158] - *n*

segments capables.

---

station permanente [HR-4159] - *n*

Définition :
Station de radiolocalisation installée à un emplacement fixe de façon permanente.

Antonyme(s) :
- station mobile (HR-4152)

---

station principale [HR-4160] - *n*
station libre - *n*
station maître - *n*

Définition :
Station commandant le fonctionnement d'un ensemble de stations émettrices synchronisées.

Voir aussi :
- station asservie (HR-4132)
- station asservie (HR-4133)
- station asservie (HR-4132)

---

station QTG [HR-4161] - *n*

Définition :
Station radio capable d'assurer le service QTG, c'est-à-dire d'émettre, sur demande d'un navire, un signal radio dont ce navire peut déterminer le relèvement.

---

station radar [HR-5248] - *n*

Définition :
Station à la côte équipée d'un radar et capable de fournir aux navires leur distance et relèvement.

---

station radio [HR-4162] - *n*

Définition :
Toute installation à terre fixe équipée d'émetteurs radio.

---

station radiogoniométrique [HR-4163] - *n*

Définition :
Station destinée à déterminer la direction d'émetteurs radio au moyen de leurs émissions.

---

station repérée [HR-4164] - *n*

Définition :
Station dont l'emplacement est matérialisé soit par un repère artificiel, soit par un objet naturel durable et bien défini et dont la position a été déterminée avec précision.

---

station télémétrique [HR-4165] - *n*

Définition :
Radiophare émettant des signaux sonores synchronisés avec des signaux radioélectriques, pour permettre aux navires de déterminer leur distance à la source sonore en mesurant le décalage des deux signaux.

---

stellite [HR-4167] -

Définition :

n

Nom d'un alliage de chrome, cobalt et tungstène. Les miroirs de stellite sont utilisés dans les sextants et cercles hydrographiques.

Voir aussi :

- sextant hydrographique (HR-4000)

---

stéradian [HR-4168] - *n*
sr - *n*

Définition :
Unité d'angle solide du système international, égale à la fraction 1/4Pi de l'angle solide maximal.

---

stéréocomparateur [HR-4169] - *n*

Définition :
Appareil stéréoscopique de mesure des parallaxes et des coordonnées photographiques des points images.

---

stéréogramme [HR-4170] - *n*

Définition :
Couple de photographies ou de dessins convenablement orientés et mis en place sur un support unique pour permettre leur examen stéréoscopique direct ou en projection.

---

stéréophotogrammétrie [HR-4171] - *n*

Définition :
Branche de la photogrammétrie qui utilise des instruments et des méthodes stéréoscopiques.

---

stéréorestituteur [HR-4172] - *n*
appareil de stéréorestitution - *n*
restituteur - *n*

Définition :
Appareil destiné à mettre en oeuvre une technique de stéréorestitution. Il peut être analogique (optico-mécanique) ou analytique (utilisant des techniques de numérisation et de calcul automatique). Il peut être à conduite manuelle, semi-automatique ou automatique.

Voir aussi :

- préparation (HR-3501)
- restitution (HR-3838)

---

stéréoscope [HR-4173] - *n*

Définition :
Instrument binoculaire servant à l'observation d'images stéréoscopiques.

---

stéréoscopie [HR-4174] - *n*

Définition :
Science et technique d'exploitation de la vision stéréoscopique pour obtenir et utiliser à des fins diverses les images en relief résultant de l'examen simultané de deux vues perspectives différentes d'un même objet, telles que deux photographies ayant une partie commune.

---

stigmographe [HR-4175] - *n*

Définition :
Instrument se composant essentiellement d'un rapporteur circulaire

rapporteur à trois alidades - *n*

muni d'une alidade fixe et de deux alidades mobiles autour du centre, munies de vis de serrage et de vernier. Cet appareil permet de construire en une seule opération la position d'un point à partir des angles observés sur trois points de position connue. Des versions en plastique de l'instrument sont utilisables dans le cas de points connus très rapprochés.

Voir aussi :

- rapporteur à alidade (HR-5213)

---

stigmographe [HR-4176] - *n*
rapporteur à trois alidades - *n*

Définition :
Instrument se composant essentiellement d'un rapporteur circulaire muni d'une alidade fixe et de deux alidades mobiles autour du centre, munies de vis de serrage et de vernier. Cet appareil permet de construire en une seule opération la position d'un point à partir des angles observés sur trois points de position connue. Des versions en plastique de l'instrument sont utilisables dans le cas de points connus très rapprochés.

Voir aussi :

- rapporteur à alidade (HR-5213)

---

stigmographe [HR-4177] - *n*
rapporteur à trois alidades - *n*

Définition :
Instrument se composant essentiellement d'un rapporteur circulaire muni d'une alidade fixe et de deux alidades mobiles autour du centre, munies de vis de serrage et de vernier. Cet appareil permet de construire en une seule opération la position d'un point à partir des angles observés sur trois points de position connue. Des versions en plastique de l'instrument sont utilisables dans le cas de points connus très rapprochés.

Voir aussi :

- rapporteur à alidade (HR-5213)
- stigmographe (HR-4175)

---

stoppé [HR-5249] - *adj*

Définition :
Se dit d'un navire dont le moyen normal de déplacement est hors fonctionnement (moteur arrêté ou voiles rentrées).

---

strate [HR-4178] - *n*

Définition :
Couche sédimentaire distincte constituée d'une même roche homogène, quelle que soit son épaisseur.

---

stratification de densité [HR-4179] - *n*
stratification - *n*

Définition :
État d'une masse qui présente deux ou plusieurs couches horizontales superposées de densités différentes.

---

stratopause [HR-4180] - *n*

Définition :
Sommet de la couche d'inversion, située dans la zone supérieure de la stratosphère à une altitude d'environ 50-55 km.

---

stratosphère [HR-4181] - *n*

Définition :
Région de l'atmosphère située au-dessus de la troposphère, jusqu'à 50-55 km environ. La température y cesse de décroitre puis croit avec l'altitude. Elle s'étend entre la tropopause et la stratopause.

---

style [HR-4182] - *n*

Définition :
Petite tige dont l'ombre sur un instrument, tel qu'un compas solaire, sert à repérer la direction de la source lumineuse.

Voir aussi :
- gnomon (HR-1904)

---

style [HR-5250] - *n*

Définition :
En typographie, ensemble de caractéristiques définissant l'aspect et l'esthétique d'un alphabet de caractères d'imprimerie, indépendamment des détails de forme très particuliers. Exemples : caractères basés ou non basés (sanserif), bâton, droits, penchés, cursifs, etc.

---

subsonique [HR-4183] - *adj*

Définition :
Dont la vitesse est inférieure à celle du son.

---

substances jaunes [HR-4184] - *n*
gelbstoff - *n*
matière jaune - *n*

Définition :
Partie des matières organiques dissoutes dans l'eau de mer, qui présente une forte absorption de la lumière dans la région bleue du spectre, et est responsable de la couleur verdâtre des eaux dans les zones côtières. Elles sont essentiellement dues aux apports fluviaux.

---

suivre un profil de sonde [HR-4185] - *vt*
suivre un profil - *vt*

Définition :
Au cours d'un levé hydrographique, effectuer des sondages le long d'un profil de sonde.

---

supersonique [HR-4186] - *adj*

Définition :
Dont la vitesse est supérieure à celle du son.

---

support cartographique [HR-5251] - *n*

Définition :
Matériau en feuille sur lequel sont dessinés ou imprimés des cartes ou divers documents de rédaction.

---

support de

Définition :

rédaction [HR-5252] - *n*

Support cartographique utilisé au cours des opérations de rédaction cartographique. Ce support peut être transparent, opaque, pelliculable, photographique, etc.

---

surcote [HR-4187] - *n*

Définition :
Surélévation du niveau de la mer par rapport au niveau prédit, du fait des conditions météorologiques.

---

surenfoncement du navire en marche [HR-4188] - *n*
surenfoncement - *n*

Définition :
Abaissement de la hauteur au-dessus du fond d'un navire en marche par rapport à ce qu'elle serait si ce navire était immobile. Cet abaissement est dû à la dépression locale de la surface de l'eau dans laquelle le bateau navigue et ne correspond pas à une augmentation du déplacement, mais c'est un facteur dont il faut tenir compte dans le sondage par écho.

---

surface de niveau [HR-4189] - *n*

Définition :
Surface équipotentielle du champ de pesanteur, normale en chacun de ses points à la direction de la pesanteur. Le géoïde est une surface de niveau.

---

surface de niveau [HR-4190] - *n*

Définition :
Surface équipotentielle du champ de pesanteur, normale en chacun de ses points à la direction de la pesanteur. Le géoïde est une surface de niveau.

---

surface de niveau [HR-5253] - *n*

Définition :
Se dit des surfaces équipotentielles d'un modèle de pesanteur.

---

surface de position [HR-4191] - *n*

Définition :
Surface sur laquelle un résultat d'observation situe la position d'un point.

Voir aussi :
- ligne de position (HR-2359)

---

surface de référence [HR-4192] - *n*

Définition :
Surface définie mathématiquement et/ou physiquement à laquelle sont rapportées des données localisées observées directement ou obtenues par calcul ; il peut s'agir de positions, d'altitudes, de profondeurs, etc.

---

surface équipotentielle [HR-5254] - *n*

Définition :
Lieu géométrique des points d'égal potentiel dans un champ dit conservatif, qui admet cette notion. C'est la cas de la pesanteur.

Voir aussi :

- surface de niveau (HR-4189)
- surface de niveau (HR-4190)
- surface de niveau (HR-5253)

---

surface isobarique [HR-5255] - *n*

Définition :
Surface lieu des points d'égale pression, soit dans l'atmosphère, soit dans une masse océanique.

---

surface isotherme [HR-5256] - *n*

Définition :
Surface lieu des points d'égale température, soit dans l'atmosphère, soit dans une masse océanique.

---

surimpression [HR-4193] - *n*
surcharge - *n*

Définition :
Impression complémentaire, généralement dans une couleur distincte, qui est ajoutée à une carte pour y faire figurer soit des renseignements spéciaux (par exemple des renseignements aéronautiques sur une carte topographique), soit des renseignements que l'on souhaite mettre en valeur, soit encore des renseignements sujets à modifications fréquentes, de manière à faciliter les mises à jour.

---

suspension à la cardan [HR-4194] - *n*
cardan - *n*

Définition :
Dispositif composé de deux anneaux concentriques, pivotant autour de deux axes perpendiculaires l'un à l'autre, qui permet de suspendre un appareil de telle manière que celui-ci puisse demeurer horizontal quels que soient les mouvements du support.

---

symbole [HR-4195] - *n*

Définition :
Signe tel que lettre ou groupe de lettres, simple couleur, ou graphisme élaboré ad hoc, destiné à représenter un objet ou une notion selon un code conventionnel bien défini, qui peut faire l'objet d'une norme nationale ou internationale.

---

symbole cartographique [HR-4196] - *n*
symbole - *n*

Définition :
Symbole graphique affecté conventionnellement à un phénomène pour le représenter sur la carte.

---

synclinal [HR-5257] - *n*

Définition :
Pli d'une série de couches de roches sédimentaires stratifiées dont la concavité est tournée vers le haut.

---

syntonie [HR-4197] - *n*

Définition :
Situation dans laquelle se trouvent deux ou plusieurs circuits oscillants ayant la même fréquence de résonance.

---

système actif [HR-

Définition :

4198] - *n*

Système radioélectrique ou acoustique dans lequel la station utilisatrice émet un signal.

Voir aussi :

- système passif (HR-4231)

Antonyme(s) :

- système passif (HR-4231)

---

système azimut-distance [HR-4199] - *n*

Définition :
Système de positionnement mesurant la distance et la direction d'un point à partir d'une station de référence unique.

---

système cardinal [HR-4200] - *n*

Définition :
Système de balisage maritime utilisé pour signaler les dangers isolés. Les marques de ce balisage indiquent la direction cardinale la plus voisine de leur relèvement par rapport au danger.

---

système CGS [HR-4201] - *n*

Définition :
Système d'unités encore très utilisé en physique, dans lequel les unités fondamentales sont le centimètre, le gramme et la seconde.

---

système d'acquisition de données hydrographiques [HR-5258] - *n*

Définition :
Système informatique permettant l'enregistrement et le stockage de données de levé, en général après un prétraitement de vérification et de sélection.

Voir aussi :

- système de traitement de données hydrographiques (HR-4214)

---

système d'altitudes [HR-4202] - *n*

Définition :
Ensemble de paramètres et de procédures d'observation et de traitement, permettant de déterminer une altitude pour tout point de la zone couverte par le système.

Voir aussi :

- plan horizontal de référence (HR-3257)

---

système d'exploitation [HR-4215] - *n*

Définition :
Logiciel de base qui commande et contrôle le fonctionnement d'un ordinateur.

---

système d'information géographique [HR-4216] - *n*
SIG - *n*

Définition :
Base de données localisées, de caractère géographique ou assimilé.

système d'organisation du trafic [HR-4217] - *n*

Définition :
Ensemble de routes réglementées et autres règles imposées à la navigation dans une zone donnée, visant à réduire les risques d'accidents. Cette expression couvre les dispositifs de séparation du trafic, les routes à double sens de circulation, les axes de circulation recommandés, les zones à éviter, les zones de navigation côtière, les ronds-points, les zones de prudence et les routes en eau profonde.

---

système de balisage AISM [HR-5259] - *n*
système de balisage IALA - *n*

Définition :
Système international de balisage maritime, élaboré par l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM, ou IALA suivant l'abréviation de l'appellation anglaise "International Association of Lighthouse Authorities"), et introduit à partir de 1977 sous les auspices de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Faute d'un accord international sur une norme unique, le système a dû être séparé en deux sous-systèmes différents dits région a (ou rouge à bâbord) et région b (ou rouge à tribord), en vigueur dans différentes régions du monde (B : les deux Amériques et une partie de l'extrême-orient. A : le reste du monde).

---

système de coordonnées [HR-4203] - *n*

Définition :
Système de référence permettant de définir la position d'un point par un jeu de coordonnées.

---

système de gestion de bases de données [HR-4204] - *n*
SGBD - *n*

Définition :
Logiciel permettant la création, l'entretien et l'utilisation de bases de données.

---

système de lentilles [HR-4205] - *n*

Définition :
Groupe de deux ou plusieurs lentilles ayant le même axe principal.

---

système de positionnement acoustique à base courte [HR-4206] - *n*

Définition :
Système de positionnement acoustique sous-marin comprenant un transpondeur immergé unique et plusieurs émetteurs sur la coque d'un navire de surface, à des distances d'ordre décamétrique. Il peut être utilisé pour localiser le navire par rapport au transpondeur ou le transpondeur par rapport au navire.

---

système de positionnement acoustique à base

Définition :
Système de positionnement immergé constitué d'un réseau de transpondeurs posés sur le fond à des distances d'ordre kilométrique.

longue [HR-4207] - *n*

---

système de positionnement acoustique à base très courte [HR-4208] - *n*

Définition :
Système de positionnement acoustique à base courte où les émetteurs de coque sont suffisamment rapprochés pour être groupés dans un seul transducteur.

---

système de poursuite actif [HR-4209] - *n*

Définition :
Système actif destiné à la poursuite d'un mobile, notamment un satellite artificiel.

---

système de radiolocalisation [HR-5260] - *n*

Définition :
Procédé de radiolocalisation caractérisé par son principe de fonctionnement et son type d'infrastructure. Exemple : Loran C, Omega, Syledis.

---

système de radiolocalisation hyperbolique [HR-4223] - *n*
système hyperbolique - *n*

Définition :
Système de radiolocalisation fournissant comme lignes de position des hyperboles.

---

système de radionavigation [HR-5261] - *n*

Définition :
Système de radiolocalisation plus spécialement destiné à la navigation aérienne ou maritime.

---

système de référence [HR-4210] - *n*

Définition :
Ensemble de paramètres numériques ou géométriques destiné à servir de base ou de point d'appui pour définir et/ou déterminer d'autres quantités.

---

système de référence géodésique [HR-4211] - *n*

Définition :
Système de référence pour les données géodésiques. Sa définition revient choisir un ellipsoïde de référence et sa mise en place par rapport au corps terrestre, son axe étant rendu aussi parallèle que possible à l'axe du Monde.

Voir aussi :
- éléments de base du canevas géodésique (HR-1480)

---

système de représentation [HR-4212] - *n*

Définition :
Correspondance mathématique continue, généralement biunivoque, entre les points d'un ellipsoïde de référence, ou d'une

système de projection - *n*

partie de cet ellipsoïde, et les points du plan ou d'une autre surface.

Voir aussi :

- projection (HR-3557)

---

système de représentation [HR-4213] - *n*
système de projection - *n*

Définition :
Correspondance mathématique continue, généralement biunivoque, entre les points d'un ellipsoïde de référence, ou d'une partie de cet ellipsoïde, et les points du plan ou d'une autre surface.

Voir aussi :

- projection (HR-3557)

---

système de traitement de données hydrographiques [HR-4214] - *n*

Définition :
Système informatique destiné à vérifier, sélectionner, et exploiter les données recueillies dans un levé hydrographique.

---

système Europe 1950 [HR-4218] - *n*
système Europe 50 - *n*
europe 50 - *n*

Définition :
Système géodésique, basé sur un recalcul des triangulations européennes adopté vers 1950 et étendu par la suite à certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Il utilise l'ellipsoïde international et est associé à la représentation UTM (ou MTU).

---

système expert [HR-4219] - *n*

Définition :
Ensemble de logiciels et de bases de connaissance qui utilise l'intelligence artificielle pour accomplir certaines tâches analogues à celles d'un expert humain.

---

système géodésique [HR-4220] - *n*

Définition :
Ensemble de paramètres et de processus d'observations et de traitement permettant de déterminer des coordonnées pour tout point de la zone couverte par le système. Il est associé à un système de référence géodésique et souvent à un système de représentation plane.

---

système géodésique global [HR-5262] - *n*
système global - *n*

Définition :
Système géodésique couvrant la terre entière, basé sur des techniques satellitales.

---

système géodésique local [HR-5263] - *n*
système local - *n*

Définition :
Système géodésique couvrant une zone limitée de la surface terrestre, par exemple le territoire d'un État.

Système Géodésique Mondial [HR-4221] - *n*
WGS - *n*

Définition :
Système géodésique global développé par les États-Unis pour le positionnement par satellites, et recommandé par l'Organisation Hydrographique Internationale pour l'hydrographie et la cartographie marine. Le système a connu des versions successives à la suite de l'accroissement du besoin en précision : WGS 72, WGS 84. De nos jours, les données de rattachement géodésique des systèmes géodésiques régionaux à WGS 84 sont régulièrement publiées.

---

système géodésique régional [HR-4222] - *n*

Définition :
Système géodésique unifiant sur une zone d'étendue importante plusieurs systèmes géodésiques locaux indépendants.

---

système imageur [HR-5264] - *n*

Définition :
Équipement, le plus souvent aéro ou spatioporté, ou encore sous-marin, capable de recueillir des données de télédétection sous forme d'images.

Voir aussi :
- imagerie (HR-2098)
- imagerie (HR-5106)

---

système informatique [HR-5265] - *n*

Définition :
Ensemble des équipements et logiciels composant un ordinateur ou un réseau d'ordinateurs.

Système International d'Unités [HR-4224] - *n*
Système International - *n*
SI - *n*

Définition :
Système international d'unités adopté en 1960 par la 11ème Conférence Internationale des Poids et Mesures. Les sept unités de base sont : le mètre, le kilogramme, la seconde, l'ampère, le kelvin, la mole et la candela.

---

système latéral [HR-4225] - *n*

Définition :
Système de balisage maritime utilisé plus particulièrement pour les chenaux et les passes. Les marques de balisage indiquent les limites latérales des chenaux et passes que les navires doivent suivre, orientés dans un sens conventionnel.

---

système métrique [HR-4226] - *n*

Définition :
Système décimal d'unités ayant le mètre pour unité de longueur.

---

système mixte de radionavigation

Définition :
Système de radionavigation fournissant des lieux de position de

[HR-4227] - *n*

nature différente, par exemple des cercles et hyperboles.

Système Mondial d'Avertissements de Navigation
[HR-4228] - *n*

Définition :
Service établi dans le but d'organiser la diffusion d'avertissements radio de navigation sur une base régionale et locale.

Voir aussi :
- navarea (HR-2775)
- navarea (HR-2776)

Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer
[HR-4229] - *n*
SMDSM - *n*

Définition :
Système de radiocommunication mondial destiné à diffuser les alertes de détresse et tous renseignements intéressant la sécurité maritime. Il utilise des satellites de communication et des techniques modernes de transmission automatique.

---

système optique
[HR-4230] - *n*

Définition :
Ensemble de lentilles, diaphragmes, prismes, miroirs, etc., destinés à réaliser une fonction bien définie, par exemple à produire une image.

---

système passif
[HR-4231] - *n*

Définition :
Système radio-électrique ou acoustique dans lequel la station utilisatrice n'émet aucun signal.

Antonyme(s) :
- système actif (HR-4198)

---

système solaire
[HR-4232] - *n*

Définition :
Ensemble du soleil et des corps célestes qui gravitent autour de lui : planètes et leurs satellites, astéroïdes, comètes.

---

syzygie [HR-4233] - *n*

Définition :
Dénomination générale des conjonctions et oppositions du soleil et de la lune.

---

table [HR-4234] - *n*

Définition :
Ensemble de tableaux se rapportant à un même sujet.

Voir aussi :
- table de conversion (HR-4237)
- table de courant (HR-4238)
- table de point (HR-4240)
- table de conversion (HR-4237)
- table de courant (HR-4238)
- tableau de courant (HR-4243)
- annuaire des marées (HR-152)

- tableau de marée (HR-4245)
- table de point (HR-4240)

---

table [HR-4235] - *n*

Définition :
Plateau de faible étendue, aux limites nettes.

---

table à numériser [HR-4236] - *n*

Définition :
Équipement couplé à un ordinateur comprenant une table sur laquelle est placé le document à numériser, et sur laquelle un curseur peut être déplacé, pour saisir les valeurs numériques correspondant à des éléments graphiques. La technique employée est vectorielle et non matricielle comme pour un scanneur. La table elle-même est constituée en général d'un réseau électrique maillé sous sa surface, qui permet le repérage automatique des coordonnées planes x, y de la position du curseur. Les tracés sont analysés séquentiellement par déplacement du curseur et marquage par un symbole convenable figurant généralement dans un menu.

---

tableau [HR-4242] - *n*

Définition :
Données présentées en lignes et en colonne d'une manière claire et ordonnée.

Voir aussi :
- table de conversion (HR-4237)
- table de courant (HR-4238)
- tableau de courant (HR-4243)
- annuaire des marées (HR-152)
- tableau de marée (HR-4245)
- table de point (HR-4240)

---

tableau d'assemblage [HR-4244] - *n*

Définition :
Fond de carte sur lequel sont délimitées et repérées les images d'une couverture photographique aérienne ou spatiale, ou les contours d'une série de documents, etc.

---

tableau de courant [HR-4243] - *n*

Définition :
Tableau donnant la vitesse et la direction du courant de marée en fonction de l'heure, par exemple en certains points d'une carte marine.

---

tableau de marée [HR-4245] - *n*

Définition :
Tableau donnant les caractéristiques de la marée en certains points d'une carte marine.

Voir aussi :
- prédiction de la marée (HR-3492)

---

tableau de

Définition :

visibilité météorologique [HR-4246] - *n*

Échelle extraite du Code International de Visibilité, qui donne le nombre code de visibilité en fonction de la visibilité météorologique mesurée pour les différentes conditions de temps comme par exemple : brume légère code 4 = visibilité météorologique 0.5 à 1 mille ; clair code 7 = visibilité 5,5 à 11 milles.

---

table de conversion [HR-4237] - *n*

Définition :
Table donnant la correspondance entre les valeurs d'une même grandeur exprimées dans deux unités différentes.

Voir aussi :

- abaque (HR-5)
- abaque (HR-5)

---

table de courant [HR-4238] - *n*

Définition :
Ouvrage rassemblant des tableaux de courant et éventuellement d'autres informations sur les courants.

---

table de Matthews [HR-4239] - *n*

Définition :
Table des corrections à apporter aux valeurs données par un sondeur acoustique pour tenir compte de la valeur moyenne de la célérité sur le trajet de l'onde acoustique, en fonction de la zone géographique.

---

table de point [HR-4240] - *n*

Définition :
Table utilisée dans le calcul de l'estime d'un navire à partir de la route et de la distance.

---

table traçante [HR-4241] - *n*

Définition :
Traceur automatique utilisé pour porter les positions et tracer les routes d'un avion ou d'un navire.

---

tabulation [HR-4247] - *n*

Définition :
Opération qui consiste à présenter un ensemble de nombres, de résultats d'observations ou de renseignements quelconques selon une disposition en forme de tableau.

---

tachèle [HR-5266] - *n*

Définition :
Zone élémentaire du terrain correspondant à un pixel de l'image fournie par un système imageur numérique, ou à un élément de l'image fournie par un système imageur analogique de dimensions égales à sa limite de résolution.

---

tachéomètre [HR-4249] - *n*

Définition :
Instrument de topographie qui permet de déterminer simultanément la direction et la distance d'un objet ainsi que la différence d'altitude entre cet objet et le point de station.

tachéométrie [HR-4250] - *n*

Définition :
Méthode de levé utilisant un tachéomètre.

---

tache solaire [HR-4248] - *n*

Définition :
L'une des taches sombres qui apparaissent parfois à la surface du soleil. Il y a une relation entre les variations du champ magnétique qu'on observe sur la terre et l'apparition des taches solaires.

---

tachymètre [HR-4251] - *n*
compteur de vitesse - *n*

Définition :
Appareil indiquant en permanence la vitesse instantanée d'un mobile.

---

tachymètre [HR-4252] - *n*

Définition :
Dans une machine, appareil indiquant en permanence la vitesse de rotation d'un arbre, généralement en nombre de tours par minute.

---

taille douce [HR-4253] - *n*

Définition :
Procédé de gravure à la main sur cuivre au moyen de burins et autre outils.

---

talonner [HR-4254] - *vi*
toucher - *vi*

Définition :
Toucher le fond avec la quille sans s'échouer.

Voir aussi :
- estran (HR-1608)

---

talus [HR-4255] - *n*

Définition :
Terrain en pente reliant deux zones horizontales ou de moindre pente.

---

talus d'éboulis [HR-4256] - *n*

Définition :
Accumulation au pied d'une falaise ou d'un escarpement de matériaux détritiques détachés de la paroi et entraînés vers le bas.

---

talus de neige [HR-4257] - *n*

Définition :
Accumulation de neige formant un plan incliné entre la terre (ou des éléments de glace terrestre) et la glace de mer ou la plate-forme de glace.

---

talus de pied de falaise [HR-4258] - *n*

Définition :
Terrasse naturelle ou falaise inférieure secondaire qui se forme au pied d'une falaise principale par suite d'éboulements ou de glissements de terrain.

---

talus sous-marin [HR-4259] - *n*
escarpement - *n*

Définition :
Talus immergé de forme allongée et relativement abrupte.

---

talus sous-marin [HR-4260] - *n*
escarpement - *n*

Définition :
Talus immergé de forme allongée et relativement abrupte.

Voir aussi :
- escarpement (HR-1597)

---

talweg [HR-4261] - *n*
thalweg - *n*

Définition :
Ligne de fond d'une vallée, souvent occupée par un cours d'eau.

---

tambour [HR-4262] - *n*

Définition :
Cylindre pouvant tourner autour de son axe et autour duquel on fixe une feuille destinée par exemple à l'enregistrement de mesures.

---

tambour [HR-4263] - *n*

Définition :
Cylindre sur lequel s'enroule le câble d'un treuil.

---

tambour micrométrique [HR-4264] - *n*

Définition :
Molette graduée servant à la mesure des déplacements du fil mobile dans un micromètre.

---

tangage [HR-4265] - *n*

Définition :
Mouvement d'oscillation d'un navire ou d'un avion autour d'un axe horizontal transversal.

---

tassement [HR-4266] - *n*

Définition :
On dit que les morceaux de glace flottante sont soumis au tassement, lorsqu'ils sont entraînés par un mouvement de convergence qui a pour effet d'augmenter la concentration de la glace et/ou de produire des contraintes pouvant amener sa déformation.

---

taximètre [HR-4267] - *n*

Définition :
Instrument de navigation constitué par un cercle gradué monté sur une suspension à la cardan qui lui permet de demeurer horizontal. Il est muni d'une alidade qui sert à prendre des gisements lorsque les relèvements ne peuvent pas être observés directement au compas.

Voir aussi :
- alidade (HR-61)
- alidade (HR-62)

- alidade (HR-63)

---

tectonique [HR-4268] - *n*

Définition :
Étude des déformations subies par les couches géologiques déjà formées.

---

tectonique des plaques [HR-5267] - *n*

Définition :
Étude globale des mouvements des plaques tectoniques.

---

teinte bathymétrique [HR-4269] - *n*

Définition :
Teinte (aplat, tramée, etc) employée pour marquer les profondeurs comprises entre deux isobathes.

---

teinte en points [HR-4270] - *n*

Définition :
Semis de points, dont l'espacement va en croissant vers la mer, qu'on utilisait sur les cartes ou sur les minutes de rédaction des levés hydrographiques pour représenter la zone comprise entre la laisse de haute mer et la laisse de basse mer.

---

teinte hypsométrique [HR-4271] - *n*

Définition :
Teinte employée pour marquer les altitudes comprises entre deux courbes de niveau. L'ensemble de telles teintes fait ressortir le relief.

---

télécommunication [HR-4272] - *n*

Définition :
Transmission à distance (émission et réception) de signaux, écrits, images, sons ou informations de toute nature, effectuée par des procédés optiques ou acoustiques, par fil, et surtout par radio.

---

télédétection [HR-4273] - *n*

Définition :
Détermination à distance de propriétés ou caractéristiques d'un objet ou d'un phénomène effectuée sans contact physique avec celui-ci. On utilise en particulier la télédétection électromagnétique à partir d'un véhicule aérien ou spatial.

Voir aussi :
- télémesure (HR-4275)
- télémesure (HR-4276)

---

télédétection océanique [HR-4274] - *n*

Définition :
Télédétection appliquée aux travaux de recherche et aux levés des océans et des mers.

---

télémesure [HR-4275] - *n*

Définition :
Transmission à distance d'un signal porteur d'un résultat de

mesure.

---

télémesure [HR-4276] - *n*

Définition :
Transmission à distance d'un signal porteur d'un résultat de mesure.

---

télémétéorographe [HR-4277] - *n*

- *restriction temporelle :* Terme ancien peu employé.

Définition :
Terme général utilisé pour désigner les équipements permettant d'enregistrer des observations météorologiques faites à distance.

---

télémètre [HR-4278] - *n*

Définition :
Instrument optique servant à déterminer la distance qui sépare un observateur d'un point donné. Il est souvent stéréoscopique.

Voir aussi :

- distancemètre électronique (HR-1326)

---

télémètre [HR-4279] - *n*

Définition :
Instrument optique servant à déterminer la distance qui sépare un observateur d'un point donné. Il est souvent stéréoscopique.

Voir aussi :

- distancemètre électronique (HR-1326)

---

télémètre altimétrique [HR-4280] - *n*

Définition :
Télémètre stéréoscopique construit de façon à permettre la mesure des hauteurs au lieu des distances obliques.

---

télémétrie acoustique [HR-4281] - *n*

Définition :
Détermination d'une distance par la mesure de l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'émission d'un signal acoustique et la réception de son écho.

---

télémoteur [HR-4282] - *n*

Définition :
Appareil hydraulique ou électrique commandé à distance ; plus spécialement un dispositif de ce genre actionnant l'appareil à gouverner d'un navire.

---

télescope [HR-4283] - *n*

Définition :
Instrument d'observation astronomique dont l'objectif est un miroir concave.

---

telluromètre [HR-5268] - *n*

Définition :
Nom de fabrique d'un distancemètre électronique dont le fonctionnement est basé sur la mesure du temps de trajet aller-

retour d'un signal modulant une porteuse microonde entre un émetteur et un répondeur.

---

témoin de dérive [HR-4284] - *n*

Définition :
Plomb de sonde, tenu par une ligne, qu'on laisse tomber sur le fond pour se rendre compte de la dérive éventuelle d'un navire.

---

température [HR-4285] - *n*

Définition :
Degré de chaleur ou de froid d'un corps. Se mesure suivant une échelle de température.

---

température de surface [HR-4286] - *n*

Définition :
Température de la mer en surface souvent mesurée sur le prélèvement effectué dans un seau ou un récipient similaire.

Voir aussi :
- thermomètre à seau (HR-5271)

---

température de surface [HR-4287] - *n*

Définition :
Température de la mer en surface souvent mesurée sur le prélèvement effectué dans un seau ou un récipient similaire.

Voir aussi :
- thermomètre à seau (HR-5271)

---

température du fond de la mer [HR-4288] - *n*

Définition :
Température mesurée sur ou à proximité du fond de la mer.

---

température potentielle [HR-4289] - *n*

Définition :
Température qu'atteindrait un échantillon d'eau supposé ramené à la surface de manière adiabatique. Pour les plus grandes profondeurs de la mer, dépassant 10 000 m, la décompression adiabatique se traduirait par un refroidissement inférieur à 1,5°C.

---

tempête [HR-4290] - *n*

Définition :
Vent dont la vitesse est comprise entre 48 et 55 noeuds (force 10 de l'échelle Beaufort).

---

tempête de neige [HR-4291] - *n*

Définition :
Chute de neige abondante accompagnée d'un vent violent.

---

tempête de sable [HR-4292] - *n*
tempête de poussière - *n*

Définition :
Masse de poussière ou de sable soulevée et transportée par un fort vent turbulent.

tempête de verglas [HR-4293] - *n*

Définition :
Formation intense de glace sur les objets par congélation, dès leur impact sur ces objets, de gouttes de pluie ou de gouttelettes de Bruine.

---

tempête ionosphérique [HR-4294] - *n*

Définition :
Violente perturbation ionosphérique.

---

temporel [HR-4295] - *adj*

Définition :
Qui se déroule dans le temps.

---

temps [HR-4296] - *n*

Définition :
Grandeur fondamentale de la physique dont l'unité SI est la seconde. Elle sert à mesurer des durées.

---

temps [HR-4297] - *n*
échelle de temps - *n*

Définition :
Système de repérage des événements défini par une origine et une unité de temps, ou par une origine et un paramètre naturel arbitrairement exprimé en unités de temps.

---

temps [HR-4298] - *n*

Définition :
À un moment déterminé, état de l'atmosphère défini par les divers éléments météorologiques. Peut inclure également l'état de la mer.

---

temps astronomique [HR-4299] - *n*

Définition :
Temps solaire basé sur le jour astronomique commençant à midi.

---

temps atomique international [HR-4300] - *n*
TAI - *n*
heure atomique internationale - *n*

Définition :
Échelle de temps établie par le Bureau International des Poids et Mesures (BIPM) sur la base des données fournies par un réseau d'horloges atomiques.

---

temps civil [HR-4301] - *n*

Définition :
Temps solaire moyen décalé de 12 h, le jour civil commençant à minuit.

---

temps civil de Greenwich [HR-4302] - *n*
GMT - *n*

Définition :
Expression à proscrire.

Voir aussi :

- temps universel (HR-4317)

- temps universel (HR-4317)

---

temps de Greenwich [HR-4303] - *n*

Définition :
Temps compté à partir du méridien de greenwich pris comme méridien de référence.

---

temps de pose [HR-4304] - *n*
durée d'exposition - *n*
durée d'insolation - *n*

Définition :
Durée pendant laquelle on soumet une émulsion sensible à l'action de la lumière.

---

temps de réaction [HR-4305] - *n*
temps de latence - *n*

Définition :
Intervalle de temps séparant une excitation de la réponse du sujet.

---

temps du fuseau [HR-4306] - *n*

Définition :
Temps universel décalé du nombre entier d'heures correspondant au méridien du fuseau horaire.

---

temps en usage [HR-4307] - *n*

Définition :
Temps utilisé légalement dans tout ou partie d'un pays, ou à bord d'un navire à la mer, pour l'usage courant. Il peut être décalé par rapport au temps du fuseau, le plus souvent d'un nombre entier d'heures.

Voir aussi :
- heure d'été (HR-2020)

---

temps géologiques [HR-4308] - *n*

Définition :
Ensemble des grandes divisions (ères) de l'histoire de la terre.

---

temps local [HR-4309] - *n*
heure locale - *n*

Définition :
Temps compté à partir du méridien local pris comme méridien de référence.

---

temps local vrai [HR-4310] - *n*
heure locale vraie - *n*

Définition :
Temps solaire vrai compté à partir du méridien du point d'observation.

---

temps moyen local [HR-4311] - *n*
heure locale temps moyen - *n*

Définition :
Temps solaire moyen compté à partir du méridien du point d'observation.

---

temps sidéral [HR-4312] - *n*
heure sidérale - *n*

Définition :
Temps égal à l'angle horaire du point vernal en un lieu donné, c'est-à-dire à l'angle horaire sidéral.

---

temps sidéral local [HR-4313] - *n*
heure sidérale locale - *n*

Définition :
Temps sidéral relatif au point d'observation.

---

temps solaire [HR-4314] - *n*

Définition :
Temps dont la mesure est basée sur le mouvement de rotation de la terre par rapport au soleil.

Voir aussi :
- temps solaire vrai (HR-4316)
- temps astronomique (HR-4299)
- temps civil (HR-4301)
- temps solaire moyen (HR-4315)
- temps solaire vrai (HR-4316)
- temps astronomique (HR-4299)
- temps civil (HR-4301)
- temps solaire moyen (HR-4315)

---

temps solaire moyen [HR-4315] - *n*
heure solaire moyenne - *n*
temps moyen - *n*

Définition :
Temps déduit du temps solaire vrai par correction de ses inégalités séculaires et périodiques. Il peut être considéré comme l'angle horaire d'un soleil moyen, astre fictif parcourant l'équateur céleste d'un mouvement uniforme. Il constitue une échelle de temps dont l'origine est à midi.

Voir aussi :
- équation du temps (HR-1555)

---

temps solaire vrai [HR-4316] - *n*
heure solaire vraie - *n*
heure temps vrai - *n*

Définition :
Temps égal à l'angle horaire du centre du soleil pour un lieu donné.

---

temps universel [HR-4317] - *n*
UT - *n*

Définition :
Temps civil relatif au méridien international.

Voir aussi :
- temps universel UT0 (HR-4318)
- temps universel UT1 (HR-4319)
- temps universel UT2 (HR-4320)
- temps universel coordonné (HR-4321)
- temps civil de Greenwich (HR-4302)

temps universel coordonné [HR-4321] - *n*
UTC - *n*

Définition :
Échelle de temps diffusée par signaux horaires. Elle est définie à partir du temps atomique international par adjonction d'un nombre entier de secondes de telle sorte qu'elle ne diffère jamais de ut1 de plus de 0,9 s. Ce résultat est obtenu par des sauts de 1 s, effectués normalement, si besoin est, au 1er janvier ou au 1er juillet. La différence UT1 - UTC = DUT1 est transmise sous forme codée avec les signaux radio horaires.

---

temps universel UT0 [HR-4318] - *n*

Définition :
Temps universel défini par le mouvement de rotation de la terre, tel qu'on peut le mesurer d'après l'observation du passage des étoiles au méridien international.

---

temps universel UT1 [HR-4319] - *n*

Définition :
Temps universel UT0 corrigé de l'influence du mouvement du pôle.

---

temps universel UT2 [HR-4320] - *n*

Définition :
Temps universel UT1 corrigé de l'influence de la variation saisonnière de la rotation de la terre.

---

tendance [HR-4322] - *n*

Définition :
Sens d'une évolution. S'emploie en particulier en radioguidage au théodolite.

---

teneur en eau [HR-4323] - *n*

Définition :
Rapport du poids de l'eau contenue dans un échantillon de sédiments au poids de cet échantillon après dessiccation, exprimé en pourcentage.

---

tenseur [HR-4324] - *n*
tenseur de ruban - *n*
tenseur de fil - *n*

Définition :
Dispositif mécanique permettant de maintenir un ruban ou un fil de mesure de base à une tension et en une position déterminées.

---

tenue du fond [HR-4325] - *n*
tenue - *n*

Définition :
Qualité d'un fond qui retient bien (ou mal) les ancres : fond de bonne (ou de mauvaise) tenue.

---

terminal [HR-4326] - *n*

Définition :
Ensemble de postes d'amarrage regroupés en une même zone portuaire, équipée d'installations de manutention pour un type de cargaison spécifique. Exemple : terminal pétrolier, terminal à conteneurs.

---

terrain [HR-4327] - *n*

Définition :
Étendue terrestre considérée du point de vue de ses caractéristiques naturelles, de sa configuration, etc.

---

terrain [HR-4328] - *n*

Définition :
Lieu où se déroulent des opérations, par exemple des levés. En ce sens, le terme peut s'appliquer aussi à une étendue maritime.

---

terrain plat [HR-4329] - *n*

Définition :
Terrain plus ou moins vaste sensiblement plan et horizontal, ou tout au moins sans inégalité de relief appréciable.

---

terrasse [HR-4330] - *n*

Définition :
Bande de terrain à peu près horizontale formant replat sur un versant et bordée, vers le haut et vers le bas, par de fortes pentes. En géomorphologie sous-marine, zone relativement plate et horizontale ou faiblement inclinée, de forme quelquefois longue et étroite, bordée de chaque coté par des déclivités plus marquées respectivement ascendantes et descendantes.

---

terrasse continentale [HR-5269] - *n*

Définition :
Ensemble des formations qui constituent la couverture sédimentaire de la marge continentale.

---

terre [HR-4331] - *n*

Définition :
Planète que nous habitons.

---

terre [HR-4332] - *n*

Définition :
Matière solide formant une grande partie de la couche superficielle du globe terrestre et constituant le support de la végétation.

---

terre [HR-4333] - *n*

Définition :
Le sol.

---

terre [HR-4334] - *n*

Définition :
Le sol.

---

terre [HR-4335] - *n*

Définition :
Le sol.

---

terre [HR-4336] - *n*

Définition :
La partie solide émergée de la surface du globe, par opposition avec les parties de cette surface recouvertes par la mer ou les eaux. On dit aussi terre ferme, en parlant du voisinage d'une côte.

---

terrigène [HR-

Définition :

4337] - *adj*

Provenant de la terre. Se dit des dépôts marins provenant de l'érosion des terres, ou dépôts terrigènes, qui s'opposent aux dépôts pélagiques.

---

terrigène [HR-4338] - *adj*

Définition :
Provenant de la terre. Se dit des dépôts marins provenant de l'érosion des terres, ou dépôts terrigènes, qui s'opposent aux dépôts pélagiques.

---

territoire [HR-4339] - *n*

Définition :
Partie de la surface terrestre comprise à l'intérieur de limites, le plus souvent politiques.

---

territoire terrestre [HR-4340] - *n*

Définition :
Territoire insulaire ou continental émergé à marée haute.

---

tertre [HR-4341] - *n*

Définition :
Élévation naturelle du sol semblable à une butte mais plus petite et plus basse.

---

tesla [HR-4342] - *n*
T - *n*

Définition :
Unité de densité de flux magnétique du système international.

---

test [HR-4343] - *n*

Définition :
Structure rigide de support et de protection des parties molles du corps de nombreux invertébrés marins. Exemples : Test de foraminifères, d'oursins.

---

tête [HR-4344] - *n*

Définition :
Partie d'un courant sagittal s'épanouissant au large de la zone de déferlement.

---

tête de corail [HR-4345] - *n*
pinacle corallien - *n*

Définition :
Développement vertical d'un massif de corail en forme de champignon ou de colonne.

---

tête de corail [HR-4346] - *n*
pinacle corallien - *n*

Définition :
Développement vertical d'un massif de corail en forme de champignon ou de colonne.

---

tête de mât [HR-4347] - *n*

Définition :
Extrémité supérieure du mât d'un navire.

---

tête de nègre [HR-4349] - *n*

Définition :
Gros bloc de corail détaché du front extérieur d'un récif corallien et

projeté sur son platier par des ondes de tempête ou des tsunamis. Le bloc, après avoir été détaché du récif, se recouvre d'une croûte de lichen noir.

---

tête de puits en attente [HR-4348] - *n*
arbre de Noël - *n*

Définition :
Structure sous-marine se dressant au dessus du fond de la mer, coiffant un puits en attente.

---

théodolite [HR-4350] - *n*

Définition :
Instrument précis de géodésie ou de topographie comprenant essentiellement une lunette mobile autour de deux axes, l'un vertical, l'autre horizontal, et servant à la mesure des angles horizontaux et des angles verticaux. L'instrument est muni de niveaux pour la mise en station et les réglages, et de dispositifs de lecture des angles sur les graduations d'un cercle horizontal (angles horizontaux) et d'un cercle vertical (angles verticaux).

---

théodolite à lunette réversible [HR-4351] - *n*

Définition :
Théodolite dont la lunette est réversible sans quitter son support. Tous les théodolites modernes sont de ce type.

---

théodolite boussole [HR-5270] - *n*

Définition :
Théodolite dont le cercle horizontal est solidaire d'un barreau fortement aimanté, et peut soit tourner librement, soit être rendu solidaire du socle de l'appareil. Il peut être utilisé comme théodolite de déclinaison.

---

théodolite de déclinaison [HR-4352] - *n*

Définition :
Théodolite utilisé pour l'observation de la déclinaison magnétique.

---

théodolite réitérateur [HR-4353] - *n*

Définition :
Théodolite dans lequel le cercle horizontal gradué reste fixe pendant une série d'observations, la lunette étant pointée successivement sur les signaux ou les objets à observer, et la direction de chacun de ces signaux ou objets étant lue sur le cercle horizontal, généralement à l'aide de microscopes Á micromètre. Les théodolites usuels sont de ce type.

Voir aussi :
- méthode d'observation par tour d'horizon (HR-2641)

---

théodolite répétiteur [HR-4354] - *n*

Définition :
Théodolite conçu de telle manière qu'il permette des mesures successives d'un même angle totalisées dans une lecture finale unique faite sur le cercle horizontal gradué. La valeur de l'angle

s'obtient alors en divisant le nombre correspondant à cette lecture finale par le nombre des mesures successives effectuées.

Voir aussi :

- méthode d'observation des angles par répétition (HR-2640)
- méthode d'observation des angles par répétition (HR-2640)

---

théorie des marées [HR-4355] - *n*

Définition :
Étude théorique générale du phénomène des marées.

---

théorie des ondes stationnaires [HR-4356] - *n*

Définition :
Théorie selon laquelle le mécanisme fondamental du mouvement des eaux sous l'effet du phénomène de la marée consiste, dans les océans ouverts, en un système d'ondes stationnaires, les ondes progressives n'ayant qu'une importance secondaire sauf dans le cas où la marée se propage dans les mers tributaires.

---

thermocline [HR-4357] - *n*

Définition :
Couche d'eau de la mer dans laquelle la température décroit rapidement avec la profondeur. Elle sépare la couche de mélange superficielle des eaux sous-jacentes. Selon les zones elle peut être permanente ou saisonnière.

Voir aussi :

- profondeur de la thermocline (HR-3544)

---

thermocline transitoire [HR-4358] - *n*

Définition :
Diminution légère de la température avec la profondeur que l'on observe dans la couche superficielle de la mer au-dessus de la thermocline. Elle est produite par l'échauffement diurne de la surface et subit l'action du vent.

---

thermogramme [HR-4359] - *n*

Définition :
Diagramme d'enregistrement d'un thermographe.

---

thermographe [HR-4360] - *n*
thermomètre enregistreur - *n*

Définition :
Thermomètre muni d'un dispositif d'enregistrement des variations de la température en fonction du temps.

---

thermomètre [HR-4361] - *n*

Définition :
Instrument destiné à la mesure de la température.

---

thermomètre à maximum [HR-4362] - *n*

Définition :
Thermomètre indiquant la valeur la plus élevée de la température atteinte pendant un certain intervalle de temps, une journée par

exemple.

---

thermomètre à minimum [HR-4363] - *n*

Définition :
Thermomètre indiquant la valeur la plus basse de la température atteinte pendant un certain intervalle de temps, une journée par exemple.

---

thermomètre à renversement [HR-4364] - *n*

Définition :
Thermomètre d'océanographie qui permet de relever la température à une profondeur choisie, le renversement provoquant la séparation temporaire en deux parties de la colonne de mercure. Les thermomètres à renversement sont généralement placés par paire sur les bouteilles à renversement.

Voir aussi :

- thermomètre à renversement non protégé (HR-4365)

---

thermomètre à renversement non protégé [HR-4365] - *n*

Définition :
Thermomètre à renversement qui est soumis à la pression hydrostatique et qui est employé conjointement avec un thermomètre protégé pour déterminer la profondeur thermométrique.

---

thermomètre à renversement protégé [HR-4366] - *n*

Définition :
Thermomètre à renversement enfermé dans une gaine de verre à paroi épaisse qui le soustrait à l'action de la pression hydrostatique.

---

thermomètre à seau [HR-5271] - *n*

Définition :
Instrument comportant un récipient pour le prélèvement d'un échantillon d'eau de surface et un thermomètre.

---

thermomètre de ruban [HR-4367] - *n*
thermomètre de fil - *n*

Définition :
Thermomètre très sensible disposé dans un étui spécialement conçu pour qu'on puisse le fixer contre un ruban (ou fil), en vue de déterminer les corrections de température à appliquer lors des mesures de base.

---

thermomètre mouillé [HR-4368] - *n*

Définition :
Celui des deux thermomètres d'un psychromètre dont le réservoir est recouvert d'un film d'eau pure qui s'évapore pendant la mesure.

---

thermomètre pour grandes profondeurs [HR-4369] - *n*

Définition :
Thermomètre destiné à la mesure de la température de l'eau de mer à n'importe quelle profondeur.

Voir aussi :

- thermomètre à renversement (HR-4364)
- thermomètre à renversement protégé (HR-4366)
- thermomètre à renversement (HR-4364)
- thermomètre à renversement non protégé (HR-4365)

---

thermomètre sec [HR-4370] - *n*

Définition :
Celui des deux thermomètres d'un psychromètre dont le réservoir est nu, et qui indique la température de l'air.

---

thermosonde [HR-4371] - *n*

Définition :
Capteur qu'on utilise pour mesurer la température "in situ" des sédiments marins au-dessous du fond. Ces mesures, conjointement avec les données sur la conductivité thermique, permettent d'obtenir la mesure du flux de chaleur passant à travers le fond de la mer.

---

tillite [HR-4372] - *n*

Définition :
Roche formée par la consolidation ou la transformation métamorphique d'argile à blocaux remontant à des périodes glaciaires antérieures au quaternaire.

---

tirage d'approvisionnement [HR-5272] - *n*

Définition :
Tirage d'une carte effectué dans le seul but de reconstituer le stock en magasin.

---

tirage héliographique [HR-4373] - *n*

Définition :
Image négative non reproductible obtenue par impression photographique sur papier.

---

tirage ozalid [HR-4374] - *n*
ozalid - *n*

Définition :
Épreuve-contact obtenue par un procédé diazoïque à sec qui donne une image positive en partant d'un positif.

---

tirant d'air [HR-4375] - *n*

Définition :
Distance verticale entre la surface de l'eau et le point le plus élevé d'un navire (tête de mat).

---

tirant d'air de sécurité [HR-4376] - *n*

Définition :
Tirant d'air maximal d'un navire, pour que ce navire puisse passer sous un pont sans rique de choc, ou sous un câble électrique de haute tension sans risque de décharge.

Voir aussi :
- hauteur libre (HR-1996)

---

tirant d'air de

Définition :

sécurité [HR-4377] - *n*

Tirant d'air maximal d'un navire, pour que ce navire puisse passer sous un pont sans rique de choc, ou sous un câble électrique de haute tension sans risque de décharge.

Voir aussi :

- hauteur libre (HR-1996)

---

tirant d'eau [HR-4378] - *n*

Définition :
Distance verticale dans chaque section d'un navire, entre la surface de l'eau et la partie la plus basse de la quille. Lorsque le tirant d'eau est mesuré près de l'étrave, il s'appelle tirant d'eau avant et lorsqu'il est mesuré près de l'arrière il s'appelle tirant d'eau arrière. Le tirant d'eau moyen est la moyenne des tirants d'eau avant et arrière. Ces tirants d'eau sont généralement qualifiés de tirants d'eau de déplacement.

---

tireté [HR-4379] - *n*

Définition :
Suite de traits courts régulièrement espacés dont les axes sont disposés suivant une ligne.

---

titre [HR-4380] - *n*

Définition :
Ensemble des indications permettant d'identifier une carte ou un document de rédaction.

---

titre [HR-4381] - *n*

Définition :
Titre complété par un certain nombre de renseignements généraux : échelle, indications sur la marée et les systèmes de référence, origine des données, commentaires et notas divers.

---

toile à calquer [HR-4382] - *n*

Définition :
Toile très fine semi-transparente, lisse sur l'une de ses faces et mate sur l'autre, utilisée pour le calquage.

---

tolérance [HR-4383] - *n*

Définition :
Erreur admissible par rapport à une norme fixée.

---

tombolo [HR-4384] - *n*

Définition :
Flèche littorale simple, double ou triple, formant un isthme entre une presqu'île et la terre ou entre une île et la terre si le tombolo est immergé à marée haute.

---

tomographie acoustique océanique [HR-4385] - *n*

Définition :
Méthode pour déterminer la structure des masses océaniques, fondée sur des mesures précises des durées de propagation des ondes acoustiques sonores entre un réseau d'émetteurs et de récepteurs.

---

tonnage [HR-4386] - *n*
jauge - *n*

Définition :
Capacité de transport d'un navire.

---

tonne [HR-4387] - *n*

Définition :
Unité de mesure de masse valant 1000 kg.On dit parfois tonne métrique. En terminologie anglaise on distingue la "long ton" qui vaut 1016,05 kg et équivaut à 2240 livres, et la "short ton" qui vaut 907,18 kg soit 2000 livres. Ces unités sont utilisées pour mesurer les déplacements des navires.

---

tonne [HR-5273] - *n*

Définition :
Employé parfois à tort pour tonneau de jauge.

---

tonneau de jauge [HR-5274] - *n*
tonneau - *n*

Définition :
Unité internationale de volume utilisée pour le jaugeage des navires. Il vaut 100 pieds cubes, soit 2,83 m^3.

---

tonnerre [HR-4388] - *n*

Définition :
Bruit de la foudre qui accompagne l'éclair.

---

topoangulator [HR-4389] - *n*

Définition :
Instrument destiné à la mesure des angles verticaux dans le plan principal d'une photographie oblique.

---

topographie [HR-4390] - *n*

Définition :
Configuration de la surface du sol et en particulier du relief, des cours d'eau, des routes, des villes et d'une façon générale de tous les détails physiques visibles sur cette surface.

---

topographie [HR-4391] - *n*

Définition :
Représentation cartographique de la configuration de la surface du sol.

---

topographie [HR-4392] - *n*

Définition :
Opérations sur le terrain visant à déterminer la configuration de la surface du sol.

---

topographie de roche [HR-4393] - *n*

Définition :
Topographie de la zone d'estran utilisant le cercle hydrographique et des perches, pratiquée lorsque les méthodes de topographie terrestre ne sont pas utilisables.

---

topographie naturelle [HR-5275] - *n*

Définition :
Topographie limitée aux éléments qui ne portent pas la marque de l'activité humaine.

topographie rapportée [HR-4394] - *n* **topographie artificielle** - *n*	**Définition :** Partie de la topographie constituée par tous les éléments artificiels dus à l'activité humaine, tels que routes, canaux, constructions de toute nature, etc.
topographie sous-marine [HR-4395] - *n*	**Définition :** Topographie du fond de la mer.
toponyme [HR-5276] - *n*	**Définition :** Nom propre de lieu.
toponymie [HR-4396] - *n*	**Définition :** Ensemble des toponymes d'un territoire, d'un document cartographique.
toponymie [HR-4397] - *n*	**Définition :** Étude concernant les toponymes.
torchère [HR-4398] - *n*	**Définition :** Cheminée élevée utilisée pour brûler les déchets de gaz ou de pétrole.
tornade [HR-4399] - *n*	**Définition :** Nom donné en Amérique du Nord à un tourbillon de vent violent et de grand diamètre.
tornade [HR-4400] - *n*	**Définition :** Grain orageux et violent de la saison des pluies en Afrique occidentale et équatoriale.
tornade [HR-4401] - *n*	**Définition :** Trombe se produisant au-dessus de la terre.
torrent [HR-4402] - *n*	**Définition :** Cours d'eau de montagne, rapide et irrégulier.
tosser [HR-5277] - *vi*	**Définition :** Pour un navire en route, accuser durement le choc des vagues.
tosser [HR-5278] - *vi*	**Définition :** Pour un navire à quai, heurter le quai ou un autre navire sous l'influence du ressac.

touche de fonction [HR-4403] - *n*

Définition :
Touche spéciale sur un clavier d'ordinateur, qui commande une fonction pré-programmée.

---

tour [HR-4404] - *n*

Définition :
Distance à laquelle on se tient d'un danger ou d'un objet pour passer en toute sécurité (prendre du tour, donner du tour à).

---

tourbière [HR-4411] - *n*

Définition :
Terrain au sol humide et spongieux fait de végétation en décomposition, qui retient des eaux stagnantes et est trop mou pour soutenir le poids d'un corps pesant.

---

tour Bilby [HR-4405] - *n*

Définition :
Tour de triangulation métallique, démontable et transportable. Du nom de son concepteur J.S. Bilby.

---

tourbillon [HR-4412] - *n*

Définition :
Masse d'air en rotation rapide.

Voir aussi :
- trombe (HR-4468)
- tornade (HR-4399)
- tornade (HR-4401)

---

tourbillon [HR-4413] - *n*

Définition :
Partie d'une masse d'eau animée d'un mouvement de rotation. Se produit par exemple lorsqu'un courant passe au-dessus d'une obstruction, ou à la limite de deux courants adjacents s'écoulant dans des sens opposés, ou en bordure d'un courant permanent.

Voir aussi :
- tourbillon océanique (HR-4415)
- tourbillon océanique (HR-4416)

---

tourbillon [HR-4414] - *n*

Définition :
Partie d'une masse d'eau animée d'un mouvement de rotation. Se produit par exemple lorsqu'un courant passe au-dessus d'une obstruction, ou à la limite de deux courants adjacents s'écoulant dans des sens opposés, ou en bordure d'un courant permanent.

Voir aussi :
- tourbillon océanique (HR-4415)
- tourbillon océanique (HR-4416)
- tourbillon (HR-4413)

---

tourbillon océanique [HR-4415] - *n*

Définition :
Tourbillon de méso-échelle (quelques dizaines à quelques centaines de kilomètres) à axe vertical et de grande hauteur.

---

tourbillon océanique [HR-4416] - *n*

Définition :
Tourbillon de méso-échelle (quelques dizaines à quelques centaines de kilomètres) à axe vertical et de grande hauteur.

---

tour d'exploitation pétrolière [HR-4406] - *n*

Définition :
Structure fixe, en forme de tour, que l'on édifie sur le plateau continental ou sur un haut-fond pour mettre en oeuvre des appareils de forage ou d'exploitation de pétrole ou de gaz naturel. Elle est parfois utilisée pour l'installation d'aides à la navigation, ou comme observatoire météorologique ou océanographique.

Voir aussi :
- plate-forme pétrolière (HR-3305)

---

tour d'horizon [HR-5279] - *n*

Définition :
Dans une station au théodolite, succession des visées sur les différents points observés, en tournant dans un sens déterminé à partir du point origine.

Voir aussi :
- fermeture d'un tour d'horizon (HR-1691)

---

tour d'horizon [HR-4407] - *n*

Définition :
Dans la régulation des compas, opération consistant à faire prendre à un navire, amarré à une bouée de régulation des compas, des caps régulièrement espacés et à comparer à chaque cap, le relèvement compas d'un point connu avec le relèvement magnétique correspondant. On obtient ainsi la valeur de la déviation à chaque cap. Cette opération fait suite à la compensation du compas et permet d'établir une table ou une courbe de déviation.

Voir aussi :
- planchette de déviation (HR-3273)
- compensation du compas magnétique (HR-909)

---

tour d'observation [HR-4408] - *n*

Définition :
Tour du sommet de laquelle on a la possibilité d'observer la région environnante mais où aucune surveillance constante n'est exercée, contrairement à ce qui se passe pour une vigie. De telles tours étaient érigées pour les observations dans les réseaux géodésiques.

---

tour de forage [HR-4409] - *n*

Définition :
Tour en charpente métallique de forme pyramidale utilisée pour les

derrick - *n*

forages.

---

tour de triangulation [HR-4410] - *n*

Définition :
Tour utilisée en triangulation se composant de deux structures, indépendantes l'une de l'autre : une structure intérieure qui supporte le théodolite et une structure extérieure qui supporte l'observateur et son assistant. Les tours de triangulation sont utilisées pour permettre de faire passer les visées au-dessus d'arbres, d'élévations topographiques, ou d'obstacles quelconques.

Voir aussi :
- tour Bilby (HR-4405)
- tour Bilby (HR-4405)

---

tracé [HR-4417] - *n*

Définition :
Contours d'un dessin au trait, ou d'une écriture.

---

tracé de contrôle [HR-4418] - *n*

Définition :
Tracé préalable d'un plan ou d'une carte par un traceur, afin d'en contrôler le contenu et de déceler et corriger les erreurs avant l'impression finale.

---

tracé sur couche [HR-4419] - *n*
tracé - *n*

Définition :
Procédé de réalisation d'une image au trait dans lequel les traits sont réalisés par gravure d'un sillon dans une couche à tracer à l'aide d'outils spéciaux.

---

tracé sur couche [HR-4420] - *n*
tracé - *n*

Définition :
Document réalisé au trait dans lequel les traits sont réalisés par gravure d'un sillon dans une couche à tracer à l'aide d'outils spéciaux.

---

traceur [HR-4421] - *n*

Définition :
Substance étrangère introduite dans l'eau par des moyens naturels ou artificiels, pour permettre d'étudier les mouvements de l'eau, en analysant simultanément la localisation et la distribution de cette substance.

---

traceur [HR-4684] - *n*
traceur électronique - *n*
traceur automatique - *n*

Définition :
Appareil destiné à porter en position sur un support graphique des points, lignes, symboles ou mentions alphanumériques, à partir de données numériques. Le traitement des données conduisant au tracé peut être fait en mode vecteur ou en mode matriciel.

Voir aussi :
- traceur à plat (HR-4422)

---

traceur à plat [HR-4422] - *n*
table traçante - *n*

Définition :
Traceur utilisant une surface de tracé plane.

---

traceur à tambour [HR-4423] - *n*

Définition :
Traceur qui utilise un cylindre ou tambour rotatif pour faire déplacer par rotation le support du tracé suivant un axe de coordonnées tandis que la tête d'écriture se déplace suivant l'autre axe.

---

traceur à tête photographique [HR-4424] - *n*

Définition :
Traceur sur film photographique. La tête peut être optique ou cathodique.

---

traceur de route [HR-4425] - *n*

Définition :
Appareil d'enregistrement de la route d'un navire, à partir de données d'estime ou de données de radiolocalisation.

Voir aussi :
- enregistreur de cap (HR-1509)

---

train d'ondes [HR-4426] - *n*

Définition :
Suite d'oscillations en nombre limité se propageant dans la même direction.

Voir aussi :
- onde solitaire (HR-2976)
- onde solitaire (HR-2976)

---

traînée atmosphérique [HR-4427] - *n*

Définition :
Perturbation de l'orbite des satellites artificiels à orbite basse due au frottement de l'atmosphère.

---

trait de côte [HR-4428] - *n*

Définition :
Ligne portée sur la carte séparant la terre et la mer. Sur la carte marine c'est le plus souvent la laisse de haute mer.

---

traitement d'image numérique [HR-4430] - *n*

Définition :
Traitement informatique des images enregistrées ou converties sous forme numérique.

---

traitement de données [HR-4429] - *n*

Définition :
Suite d'opérations exécutées sur des données, généralement à l'aide d'un ordinateur.

---

traitement électronique de données [HR-4431] - *n*

Définition :
Traitement de données à l'aide d'un ordinateur.

---

trajectoire [HR-4432] - *n*

Définition :
Ligne décrite dans l'espace par une particule ou un objet. C'est aussi la ligne décrite dans l'espace par un phénomène, par exemple un tourbillon océanique ou une dépression atmosphérique.

---

trajectoire [HR-4433] - *n*

Définition :
Ligne décrite dans l'espace par une particule ou un objet. C'est aussi la ligne décrite dans l'espace par un phénomène, par exemple un tourbillon océanique ou une dépression atmosphérique.

---

trajectoire [HR-4434] - *n*

Définition :
Ligne décrite dans l'espace par une particule ou un objet. C'est aussi la ligne décrite dans l'espace par un phénomène, par exemple un tourbillon océanique ou une dépression atmosphérique.

---

trajet mixte [HR-4435] - *n*

Définition :
Trajet d'une onde radioélectrique en partie au-dessus de la terre ferme et en partie au-dessus de l'eau.

---

tramage [HR-4436] - *n*

Définition :
Technique permettant de transformer une image de teintes différentes et/ou dégradées en un réseau périodique de taches ponctuelles (ou de lignes parallèles) d'égale densité mais de dimensions variables, de structure non perceptible à l'oeil, de manière à restituer l'illusion de l'image initiale.

---

trame [HR-5280] - *n*

Définition :
Symbole surfacique souvent utilisé en cartographie constitué par un réseau périodique de structure perceptible à l'oeil.

---

trame [HR-5281] - *n*

Définition :
Écran permettant de réaliser l'opération de tramage par un procédé photomécanique.

---

tramé [HR-5282] - *n*

Définition :
Image obtenue après une opération de tramage.

---

trame de structure [HR-5283] - *n*

Définition :
Trame sur support transparent mince, dont l'emploi combiné avec des masques permet de réaliser certaines opérations de tramage.

---

transducteur [HR-4437] - *n*

Définition :
Dispositif capable de transformer une forme d'énergie dans une autre forme (électrique, mécanique, ou acoustique).

---

transducteur à magnétostriction [HR-4438] - *n*

Définition :
Transducteur qui opère par magnétostriction.

---

transducteur piézo-électrique [HR-5284] - *n*

Définition :
Transducteur utilisant les propriétés de la piézoélectricité.

---

transformation adiabatique [HR-4439] - *n*

Définition :
Transformation sans échange de chaleur avec l'extérieur : dans une transformation adiabatique, un gaz s'échauffe par compression et se refroidit par détente.

---

translocation [HR-4440] - *n*

Définition :
Méthode utilisée pour améliorer la précision de positionnement par satellite en utilisant simultanément plusieurs récepteurs. Un récepteur installé sur une position connue permet d'observer les écarts entre cette position connue et celle déduite des signaux de satellite. Les corrections déduites de ces écarts sont ensuite exploitées par les autres récepteurs.

---

transparence [HR-4441] - *n*

Définition :
Propriété que possède une substance de transmettre la lumière. Elle dépend de la longueur d'onde. En océanographie, la transparence de l'eau de mer est généralement exprimée par la fraction de l'énergie lumineuse qui traverse une couche d'un mètre d'épaisseur.

Voir aussi :
- disque de Secchi (HR-1312)

---

transparent [HR-4442] - *n*

Définition :
Tirage positif sur support transparent, souvent destiné à la projection sur écran à l'aide d'un rétroprojecteur.

Voir aussi :
- diapositive (HR-1270)

---

transpondeur [HR-4443] - *n*
répondeur - *n*

Définition :
Émetteur-récepteur pouvant émettre automatiquement des signaux lorsqu'il est déclenché par un interrogateur.

Voir aussi :
- émetteur-récepteur (HR-1500)

transport [HR-4444] - *n*

Définition :
Action de porter quelque chose d'un point à un autre.

---

transport [HR-4445] - *n*
transfert - *n*

Définition :
Processus par lequel de la matière ou de l'énergie se déplacent. En océanographie et en météorologie par exemple, on considére de tels processus relatifs à la chaleur, la quantité de mouvement, les masses, les impuretés en solution, les particules en suspension, etc.

---

transport de masse [HR-4446] - *n*

Définition :
Déplacement de volumes considérables d'eau d'une région à une autre.

---

transport du canevas [HR-4448] - *n*

Définition :
Déplacement que l'on fait subir au canevas d'une minute ou d'une carte pour tenir compte d'un changement d'origine.

---

transport du temps [HR-4447] - *n*

Définition :
Procédé utilisé autrefois pour déterminer la différence de longitude entre deux stations à l'aide de chronomètres transportés entre elles.

---

travaux sur le terrain [HR-4449] - *n*

Définition :
Toutes les activités sur le terrain nécessaires pour exécuter un levé.

---

travers [HR-4450] - *n*

Définition :
Direction faisant un angle à peu près droit avec l'axe longitudinal du navire. S'emploie notamment dans l'expression : par le travers.

---

travers [HR-4451] - *n*

Définition :
Direction faisant un angle à peu près droit avec l'axe longitudinal du navire. S'emploie notamment dans l'expression : par le travers.

Voir aussi :
- travers (HR-4450)
- travers (HR-4452)

---

travers [HR-4452] - *n*

Définition :
Gisement 90° (plein travers tribord) ou 270° (plein travers bâbord).

Voir aussi :
- par le travers (HR-3063)
- travers (HR-4451)

---

travers [HR-4453] -

Définition :

n	Orientation du vent ou de la mer latérale par rapport à un navire. Par exemple : vent de travers.

traversier [HR-5285] - *n*	**Définition :** Ligne de position sensiblement normale à la route suivie. S'emploie notamment en sondage hydrographique.

trépied [HR-4454] - *n* **pied** - *n*	**Définition :** Accessoire à trois pieds utilisé normalement comme support d'un instrument, par exemple d'un théodolite pour faire une station ou d'un appareil photographique pour prendre des vues. ***Voir aussi :*** • tripode (HR-4467)

treuil [HR-5286] - *n*	**Définition :** Appareil mécanique à main ou à moteur pour la traction et l'enroulement d'un câble sur un tambour à axe horizontal.

triangle de position [HR-4455] - *n*	**Définition :** Triangle de la sphère céleste, formé par les arcs de grand cercle reliant le pôle céleste, le zénith et un astre.

triangulation [HR-4456] - *n*	**Définition :** Dans un levé géodésique, opération qui consiste à déterminer à l'aide de mesures faites sur le terrain, les positions relatives d'un certain nombre de points, disposés de telle manière qu'ils constituent les sommets d'une chaîne ou d'un réseau (de surface) de triangles, sur lesquels s'appuieront les opérations ultérieures. Les positions sont obtenues à partir des valeurs des angles horizontaux des triangles mesurés directement à l'aide d'un instrument, et de celles des longueurs des côtés déduites par le calcul de la longueur, mesurée sur le terrain, de certains côtés de triangle spécialement choisis, appelés bases.

triangulation [HR-5287] - *n*	**Définition :** Par extension, toute détermination géodésique dans un réseau constitué de triangles, même s'il s'agit de mesure de cotés par trilatération.

triangulation extrapolée [HR-4457] - *n*	**Définition :** Phototriangulation appuyée sur des positions connues situées à une seule des deux extrémités de la bande de photographies.

triangulation flottante [HR-4458] - *n*	**Définition :** Substitut à la triangulation que l'on réalise à l'aide de balises hydrographiques en vue de déterminer la position des sondages

dans des zones situées à trop grande distance de terre pour qu'on puisse utiliser les signaux et repères terrestres. Une triangulation flottante peut soit être rattachée aux points géodésiques existant sur le rivage, soit constituer une triangulation indépendante déterminée entièrement par des observations à la mer. Ces balises sont mouillées de telle manière qu'elles constituent un canevas convenable pour l'exécution du levé.

---

triangulation par fentes radiales [HR-4459] - *n*

Définition :
Méthode de phototriangulation dans laquelle on utilise un système de plaques à fentes radiales.

---

triangulation radiale [HR-4460] - *n*

Définition :
Phototriangulation, dans laquelle on détermine la position de points par relèvements et segments capables (graphiquement ou par calcul) en s'appuyant sur quelques points connus. Les directions de ces points sont mesurées à partir du centre des radiales sur des photographies successives présentant entre elles un recouvrement suffisant.

---

triangulation sur fusées lumineuses [HR-4461] - *n*

Définition :
Méthode de triangulation dans laquelle on effectue des observations simultanées sur des fusées lumineuses munie de parachute. On utilise cette méthode lorsque certains côtés de triangle sont trop longs pour qu'on puisse faire les visées selon les procédés ordinaires.

---

trianguler [HR-4462] - *vt*

Définition :
Procéder à une triangulation.

---

trianguler [HR-4463] - *vt*

Définition :
Procéder à une triangulation.

---

tribord [HR-4464] - *n*

Définition :
Côté droit d'un navire quand on regarde vers l'avant.

Antonyme(s) :

- bâbord (HR-320)
- bâbord (HR-320)

---

tributaire [HR-4465] - *adj*

Définition :
Se dit d'un cours d'eau qui se jette dans un autre ou dans un lac, c'est-à-dire d'un affluent.

---

trichromie [HR-5288] - *n*

Définition :
Procédé de reproduction des couleurs basé sur la séparation des trois couleurs fondamentales.

Voir aussi :

- sélection des couleurs (HR-3974)

---

trièdre optique [HR-5289] - *n*

Définition :
Prisme en coin de cube qui a la propriété de renvoyer la lumière dans la direction incidente.

Voir aussi :

- prisme trirectangulaire (HR-5200)

---

trilatération [HR-4466] - *n*

Définition :
Méthode levé géodésique basé sur un réseau de triangles, dans laquelle on mesure par des procédés électroniques la longueur des côtés des triangles, la valeur des angles étant ensuite déterminée par le calcul.

Voir aussi :

- triangulation (HR-4456)
- triangulation (HR-5287)

---

tripode [HR-4467] - *n*

Définition :
Structure à trois pieds spécialement édifiée pour servir de support à un signal ou pour permettre de faire certaines observations.

Voir aussi :

- trépied (HR-4454)

---

trombe [HR-4468] - *n*

Définition :
Phénomène consistant en un tourbillon de vent souvent violent, dont la présence se manifeste par une colonne nuageuse (diamètre moyen de 20 m) ou un cône nuageux renversé en forme d'entonnoir, accolé à la base d'un cumulo-nimbus, et par un "buisson" constitué par des gouttes d'eau arrachées à la surface de la mer, ou par des poussières, du sable ou des débris divers arrachés à la surface du sol, et soulevés à une certaine hauteur. La trombe dure en général quelques minutes. Au-dessus de la terre, la trombe est le plus souvent appelée tornade.

---

trompette de brume [HR-4469] - *n*

Définition :
Trompette utilisée comme signal de brume.

---

tronçon [HR-4470] - *n*

Définition :
Portion à cap constant de la route d'un navire.

Voir aussi :

- bordée (HR-4973)

tropique du Cancer [HR-4471] - *n*

Définition :
Parallèle de déclinaison de la sphère céleste, situé approximativement à 23° 27' au Nord de l'équateur céleste, atteint par le soleil quand sa déclinaison boréale est maximale.

---

tropique du Cancer [HR-4472] - *n*

Définition :
Parallèle terrestre correspondant.

---

tropique du Capricorne [HR-4473] - *n*

Définition :
Parallèle de déclinaison de la sphère céleste, situé approximativement à 23° 27' au Sud de l'équateur céleste, atteint par le soleil quand sa déclinaison australe est maximale.

---

tropique du Capricorne [HR-4474] - *n*

Définition :
Parallèle terrestre correspondant.

---

tropopause [HR-4475] - *n*

Définition :
Limite supérieure de la troposphère.

---

troposphère [HR-4476] - *n*

Définition :
Partie inférieure de l'atmosphère terrestre, qui s'étend depuis le sol jusqu'à une hauteur variant entre 9 km environ aux pôles et 17 km environ à l'équateur, et dans laquelle la température décroît assez régulièrement quand on s'élève. Elle est surmontée par la stratosphère. Le terme a parfois été employé en océanographie pour désigner la couche supérieure des océans, de température relativement élevée, que l'on rencontre aux latitudes basses ou moyennes et où l'on peut trouver des courants importants.

Voir aussi :
- stratosphère (HR-4181)

---

trouble atmosphérique [HR-4477] - *n*

Définition :
Diminution de la transparence de l'atmosphère, due à l'absorption et à la diffusion des radiations lumineuses par des particules solides ou liquides en suspension autres que celles des nuages.

---

tsunami [HR-4478] - *n*
vague séismique - *n*

Définition :
Onde solitaire à longue période déclenchée dans la mer par un séisme, un glissement de terrain, ou une éruption volcanique. Sa longueur d'onde peut atteindre 200 km. Elle peut se propager, sans être remarquée, à très grande distance de son point d'origine, et atteindre une grande amplitude lorsqu'elle rencontre des eaux peu profondes, et provoquer de ce fait des dégats considérables.

Voir aussi :

- raz de marée (HR-3703)

---

tube cathodique [HR-4479] - *n*
tube à rayons cathodiques - *n*

Définition :
Tube à vide dans lequel les électrons émis par une cathode incandescente sont concentrés en un faisceau étroit, accélérés à grande vitesse, et dirigés vers un écran spécialement préparé qui devient fluorescent au point d'impact des électrons.

---

tube de Bourdon [HR-4480] - *n*

Définition :
Tube de section elliptique fermé à une extrémité, recourbé et flexible, se déformant, selon le type, sous l'action des variations soit de la pression atmosphérique, soit de la température et permettant ainsi la mesure correspondante.

---

tube de carottage [HR-4481] - *n*

Définition :
Partie tubulaire d'un carottier. Les échantillons du fond sont recueillis soit dans le tube lui-même, soit dans une chemise intérieure en matière plastique.

---

tube de marégraphe [HR-4482] - *n*

Définition :
Tube vertical percé à sa base de petites ouvertures. Il filtre ainsi les variations de niveau de courte période non imputables à la marée. Dans ce tube est placé le flotteur (ou plus généralement le capteur de niveau) du marégraphe.

---

tube de Venturi [HR-4483] - *n*
venturi - *n*

Définition :
Appareil utilisé pour la mesure des débits de fluides, et composé essentiellement d'un tube de faible longueur dont le diamètre est plus étroit en son milieu qu'à ses deux extrémités. Lorsqu'un fluide s'écoule à travers ce tube, la différence de pression entre la section normale et la section rétrécie est proportionnelle au carré du débit.

---

tube sondeur [HR-4484] - *n*

Définition :
Tube manométrique en verre qui a été utilisé dans certains types d'appareil de sondage pour déterminer la profondeur.

---

tuf [HR-4485] - *n*

Définition :
Roche de porosité élevée et de faible densité, souvent pulvérulente. Au fond de la mer, il est généralement constitué de poussières et de cendres d'origine volcanique.

---

tuf [HR-4486] - *n*

Définition :
Roche de porosité élevée et de faible densité, souvent pulvérulente. Au fond de la mer, il est généralement constitué de poussières et de cendres d'origine volcanique.

tuffeau [HR-4487] - *n*
tufeau - *n*

Définition :
Variété de tuf calcaire composée de carbonate de calcium et de silice déposés par les eaux suintant du sol ou par les eaux de source.

---

turbidité [HR-4488] - *n*

Définition :
État d'une eau chargée de particules en suspension, d'origine minérale ou organique, qui modifient notamment les propriétés optiques.

Voir aussi :
- courant de turbidité (HR-1091)

---

turbulence [HR-4489] - *n*

Définition :
Fluctuations erratiques des positions et vitesses des particules d'un fluide autour d'une valeur moyenne régulière. Il en résulte que l'étude et l'analyse des mouvements ne peuvent avoir qu'un caractère statistique. Ces fluctuations sont susceptibles de transporter d'une couche à l'autre quantité de mouvement, énergie et matières en suspension. La turbulence peut être en particulier atmosphérique ou océanique.

---

turbulence [HR-4490] - *n*

Définition :
Fluctuations erratiques des positions et vitesses des particules d'un fluide autour d'une valeur moyenne régulière. Il en résulte que l'étude et l'analyse des mouvements ne peuvent avoir qu'un caractère statistique. Ces fluctuations sont susceptibles de transporter d'une couche à l'autre quantité de mouvement, énergie et matières en suspension. La turbulence peut être en particulier atmosphérique ou océanique.

---

type de marée [HR-4491] - *n*
régime de la marée - *n*

Définition :
L'une des catégories selon lesquelles on classe les marées suivant la forme caractéristique de la variation du niveau de l'eau, fonction de l'importance relative des composantes diurnes et semi-diurnes. On distingue les marées de type semi-diurne, semi-diurne à inégalités diurnes, mixte et diurne, mais il n'y a pas de séparation nette entre ces groupes.

---

typhon [HR-4492] - *n*

Définition :
Nom donné aux cyclones tropicaux de la Mer de Chine, et plus généralement du nord-ouest du Pacifique.

---

typhon [HR-4493] - *n*

Définition :
Cornet de brume comportant une membrane métallique qui est mise en vibration par de l'air comprimé ou de la vapeur.

---

typographie [HR-5290] - *n*

Définition :
Ensemble des procédés d'impression utilisant une forme en relief.

Antonyme(s) :
- lithographie (HR-2406)
- offset (HR-2935)

---

typographie [HR-5291] - *n*

Définition :
Caractéristiques de présentation d'un texte imprimé : caractères, mise en page, etc.

---

typon [HR-4494] - *n*

Définition :
Dessin original ou image photographique positive ou négative sur support stable, destiné à être utilisé pour préparer des matrices de cartes ou réaliser des planches d'impression d'ouvrages nautiques.

Voir aussi :
- reproductible (HR-3815)

---

ultrason [HR-5292] - *n*

Définition :
Phénomène de même nature que le son mais de fréquence supérieure à celle des sons perceptibles par l'oreille humaine.

---

ultrasonore [HR-4495] - *adj*

Définition :
Se dit d'un ultrason ou, par abus de langage, d'un appareil utilisant des ultrasons.

---

ultraviolet [HR-4496] - *n*

Définition :
Onde électromagnétique de longueur d'onde inférieure à celles du spectre visible et supérieure à celles des rayons x.

Union Géodésique et Géophysique Internationale [HR-4497] - *n*
UGGI - *n*

Définition :
Organisation dont le but est de promouvoir l'étude de tous les problèmes liés à la configuration de la Terre et à sa physique ainsi qu'à ses océans et son atmosphère ; elle regroupe sept associations internationales.

Union Géographique Internationale [HR-4498] - *n*
UGI - *n*

Définition :
Organisation fondée en 1922 pour promouvoir l'étude des problèmes géographiques ; elle lance et coordonne des recherches et favorise les publications scientifiques et les discussions sur ces problèmes.

Union Internationale de Physique Pure et

Définition :
Organisation dont le but est de créer et d'encourager la coopération internationale en physique, et de parvenir à des ententes internationales sur la définition de symboles, d'unités, de

Appliquée [HR-4499] - *n*
UIPPA - *n*

nomenclatures et de normes.

Union Internationale des Sciences Géologiques [HR-4500] - *n*
UISG - *n*

Définition :
Organisation dont le but est de faire progresser les recherches relatives à l'étude de la Terre.

Union Internationale des Télécommunications [HR-4501] - *n*
UIT - *n*

Définition :
Organisme dont le but est de maintenir et d'accroître la coopération internationale pour réaliser le développement et l'utilisation rationnelle des télécommunications.

Union Radio-Scientifique Internationale [HR-4502] - *n*
URSI - *n*

Définition :
Union chargée de promouvoir et d'organiser une coopération internationale de la recherche scientifique dans le domaine de la radio.

---

unité centrale de traitement [HR-4503] - *n*
unité centrale - *n*
UCT - *n*

Définition :
Partie d'un ordinateur, qui comprend généralement l'unité de calcul arithmétique et logique (processeur, coprocesseur, etc.) et des circuits associés divers.

---

unité de masse magnétique [HR-4504] - *n*

Définition :
Dans la théorie du magnétisme, grandeur fictive servant d'unité de mesure et analogue à une unité de charge électrique en électrostatique.

---

vague [HR-4505] - *n*

Définition :
Mouvement ondulatoire des particules des couches superficielles d'une étendue d'eau, généralement dû à l'action locale du vent.

Voir aussi :
- ride (HR-3861)

---

vague de chaleur [HR-4506] - *n*

Définition :
Échauffement important de l'air ou invasion d'air très chaud, affectant une région assez étendue.

---

vague déferlante

Définition :

[HR-4508] - *n*

En eau profonde, vague de courbure maximale dont le sommet s'effondre sous forme d'une masse écumante d'ampleur supérieure à celle des moutons.

---

vague déferlante
[HR-4509] - *n*

Définition :
Sur un haut-fond, voir brisant.

---

vague de froid
[HR-4507] - *n*

Définition :
Fort refroidissement de l'air ou invasion d'air très froid, affectant une région assez étendue.

---

valeur équiprobable [HR-5293] - *n*
valeur médiane - *n*

Définition :
Valeur d'une variable aléatoire telle que les probabilités pour que la variable lui soit inférieure ou supérieure sont égales (à 0,5).

---

valeur moyenne
[HR-5294] - *n*
espérance mathématique - *n*
moyenne - *n*

Définition :
Moyenne des valeurs que peut prendre une variable aléatoire pondérées par la probabilité de chacune de ces valeurs.

---

valeur probable
[HR-4510] - *n*
valeur la plus probable - *n*

Définition :
Valeur d'une variable aléatoire dotée de la probabilité la plus forte, ou correspondant à la plus forte densité de probabilité dans le cas d'une variable continue. S'applique notamment à un résultat de mesure élaboré à partir d'une série d'observations.

---

vallée [HR-4511] - *n*

Définition :
Dépression de forme allongée s'étendant entre deux zones de terrain de niveau plus élevé et au fond de laquelle le talweg est généralement occupé par une rivière ou un fleuve.

---

vallée axiale [HR-4512] - *n*
rift - *n*
vallée médiane - *n*

Définition :
Dépression occupant la partie axiale d'une dorsale médio-océanique.

Voir aussi :
- (HR-4868)

---

vallée sous-marine [HR-4513] - *n*

- *note d'usage :* Ce terme n'est généralement pas utilisé pour des formes du relief ayant les caractéristiques des

Définition :
Dépression du fond de la mer, relativement large et peu profonde, dont le talweg présente habituellement une pente continue.

canyons sous-marins sur une longueur importante de leur parcours.

---

vallon [HR-4514] - *n*

Définition :
Petite vallée.

---

vanne [HR-4515] - *n*

Définition :
Panneau coulissant ou autre dispositif permettant de modifier le niveau d'un plan d'eau en agissant sur le débit d'entrée ou de sortie.

---

vanne de marée [HR-4516] - *n*

Définition :
Vanne destinée à permettre l'évacuation de masses d'eau s'accumulant sous l'effet de la marée. Son ouverture provoque souvent un écoulement puissant.

---

vapeur d'eau [HR-4517] - *n*

Définition :
Eau sous sa forme gazeuse.

---

varech [HR-4518] - *n*

Définition :
Nom d'un ensemble d'algues brunes, se présentant sous la forme de rubans simples ou rameux, parfois longs de plusieurs mètres.

---

varech [HR-4519] - *n*
goémon - *n*

Définition :
Ensemble des algues rejetées par la mer et que l'on récolte sur le rivage pour en faire de l'engrais.

---

variable aléatoire [HR-4520] - *n*

Définition :
Variable qui peut prendre chaque valeur d'un ensemble donné avec une probabilité donnée. Elle est donc définie par un jeu de valeurs possibles et une fonction de probabilité. L'ensemble des valeurs peut être discret ou continu (variable continue). Dans ce dernier cas la probabilité attachée à une valeur est une différentielle impliquant une densité de probabilité. Dans tous les cas, la somme (l'intégrale) des probabilités attachées à toutes les valeurs possibles est égale à 1.

---

variance [HR-5295] - *n*

Définition :
Moyenne arithmétique des carrés des écarts entre une série de valeurs et leur moyenne arithmétique.

---

variance [HR-5296] - *n*

Définition :
Moyenne du carré de l'écart d'une variable aléatoire à sa moyenne. C'est aussi la moyenne du carré de la variable moins le carré de sa moyenne.

---

variante [HR-5297]

Définition :

- *n*	Carte marine dérivée d'une forme fondamentale par l'adjonction de renseignements thématiques particuliers : radiolocalisation, pêche, etc.

variante de radiolocalisation [HR-4521] - *n*	**Définition :** Carte de radiolocalisation constituée d'une variante de carte marine.

variation adiabatique de température [HR-4522] - *n*	**Définition :** Variation de température accompagnant une transformation adiabatique.

variation du compas [HR-4523] - *n*	**Définition :** Angle entre la direction du nord vrai et la direction du nord du compas magnétique. La variation est la somme algébrique de la déclinaison et de la déviation du compas.

variation magnétique dans le temps [HR-4524] - *n*	**Définition :** Variation temporelle affectant le champ magnétique terrestre.

variation magnétique diurne [HR-4525] - *n*	**Définition :** Variation d'un élément du champ magnétique terrestre dont la période est de un jour. Elle dépend principalement du temps local, du lieu et de l'activité solaire.

variation magnétique saisonnière [HR-4526] - *n*	**Définition :** Variation d'un élément du champ magnétique terrestre se produisant au cours d'une année, déduction faite de la variation magnétique séculaire.

variation magnétique séculaire [HR-4527] - *n*	**Définition :** Variation lente au cours des années de la valeur moyenne d'un élément du champ magnétique terrestre en un lieu donné. Pour la déclinaison magnétique, la valeur sur un an de cette variation est appelée changement annuel, ou variation annuelle.

variation magnétique séculaire [HR-4528] - *n*	**Définition :** Variation lente au cours des années de la valeur moyenne d'un élément du champ magnétique terrestre en un lieu donné. Pour la déclinaison magnétique, la valeur sur un an de cette variation est appelée changement annuel, ou variation annuelle.

variomètre [HR-4529] - *n*

Définition :
Appareil permettant la mesure des variations des différents d'un élément du champ magnétique terrestre.

---

varsol [HR-4530] - *n*

Définition :
Huile utilisée comme liquide dans certains compas magnétiques.

---

varves [HR-4531] - *n*

Définition :
Dans un dépot sédimentaire, couches ou lits de très faible épaisseur qui correspondent chacun à une saison et se distinguent généralement par leur couleur et leur composition. Elles permettent une datation par comptage des différents niveaux du sédiment, et donnent des indications sur les changements intervenus dans l'environnement au cours de la période où s'est effectuée la sédimentation.

---

vase [HR-4532] - *n*

Définition :
Sédiment fin et meuble, à forte teneur en eau, composé de particules de diamètre inférieur à quelques dizaines de microns et d'éléments plus grossier, minéraux ou organiques. Ce terme a un caractère général et s'applique à tout sédiment fin et collant, constitué de particules dont les dimensions exactes n'ont pas été définies.

Voir aussi :
- limon (HR-2399)
- argile (HR-210)

---

vase [HR-4533] - *n*

Définition :
Sédiment fin et meuble, à forte teneur en eau, composé de particules de diamètre inférieur à quelques dizaines de microns et d'éléments plus grossier, minéraux ou organiques. Ce terme a un caractère général et s'applique à tout sédiment fin et collant, constitué de particules dont les dimensions exactes n'ont pas été définies.

Voir aussi :
- limon (HR-2399)
- argile (HR-210)

---

vecteur [HR-4534] - *n*

Définition :
Grandeur définie par un point origine et un point extrémité caractérisés soit par leurs coordonnées, soit par la direction et la distance du second par rapport au premier (longueur du vecteur).

---

vecteur [HR-4535] - *n*

Définition :
Point d'un espace vectoriel défini par ses coordonnées.

---

vecteur [HR-5298] - *n*

Définition :
Véhicule marin, aérien, ou spatial portant un ou plusieurs capteurs d'instruments d'observation.

---

vecteur courant [HR-5299] - *n*

Définition :
Représentation du courant par un vecteur orienté dans la direction vers laquelle il porte et dont la longueur est proportionnelle à sa vitesse.

---

vecteur vent [HR-4536] - *n*

Définition :
Vecteur orienté dans la direction vers laquelle souffle le vent et dont la longueur est proportionnelle à sa vitesse. Bien noter qu'un vent du nord, par exemple, est représenté par un vecteur orienté vers le sud.

---

vecteur vitesse [HR-4537] - *n*

Définition :
Vecteur qui, pour un mobile pris à un instant donné, définit à la fois la vitesse de déplacement et la direction du mouvement.

---

vectographe [HR-4538] - *n*

Définition :
Image stéréoscopique obtenue à partir de deux photographies formant couple examinées en lumière polarisée, les plans de polarisation de chaque photo étant à 90° l'un de l'autre. Il est ainsi possible de séparer les deux photographies à l'aide de lunettes polaroïdes dont les verres présentent des plans de polarisation à angle droit, et de permettre l'examen par fusionnement stéréoscopique.

---

vedette [HR-4539] - *n*

Définition :
Embarcation à moteur au moins partiellement pontée.

---

vedette hydrographique [HR-4540] - *n*

Définition :
Vedette utilisée pour les levés hydrographiques, aménagée en conséquence.

---

veine [HR-4541] - *n*

Définition :
Chenal étroit dans la banquise.

---

veine d'eau [HR-5300] - *n*

Définition :
Masse d'eau, animée d'une certaine vitesse, qui conserve des caractères spécifiques sur une grande distance.

Voir aussi :
- lentille d'eau (HR-5126)

---

veine d'eau douce [HR-4543] - *n*

Définition :
Veine d'eau relativement douce que l'on peut rencontrer près de

l'embouchure d'un fleuve.

---

veine de courant [HR-4542] - *n*

Définition :
Courant relativement rapide affectant une masse d'eau de largeur limitée sur une certaine profondeur, par opposition au courant de dérive qui correspond à un déplacement relativement lent de masses d'eau de grande étendue.

---

vêlage [HR-4544] - *n*

Définition :
Séparation par fracture d'une masse de glace qui se détache d'un glacier, d'une falaise de glaces flottantes ou d'un iceberg.

---

vent [HR-4545] - *n*

Définition :
Mouvement de l'air atmosphérique à la surface de la terre. Sauf indication contraire, seule la composante horizontale est considérée.

---

vent arrière [HR-4546] - *n*

Définition :
Vent soufflant approximativement dans la direction de la route d'un navire. Se dit aussi d'un mobile (navire ou aéronef) orienté de telle sorte que le vent souffle de son arrière.

---

vent arrière [HR-4547] - *n*

Définition :
Vent soufflant approximativement dans la direction de la route d'un navire. Se dit aussi d'un mobile (navire ou aéronef) orienté de telle sorte que le vent souffle de son arrière.

---

vent catabatique [HR-4548] - *n*
vent katabatique - *n*

Définition :
Vent côtier produit par une masse d'air froid descendant par convection de terres élevées. L'air froid remplace l'air chaud plus léger qui se trouve au dessus de la mer.

---

vent debout [HR-4552] - *n*
vent de bout - *n*

Définition :
Vent qui souffle dans la direction opposée à celle du déplacement d'un navire ou autre mobile.

---

vent de terre [HR-4549] - *n*

Définition :
Vent qui souffle de la terre vers la mer.

Voir aussi :

- brise de terre (HR-532)
- brise de terre (HR-532)

---

vent de travers [HR-4550] - *n*

Définition :
Vent de direction sensiblement perpendiculaire à celle du déplacement d'un navire ou autre mobile.

---

vent de travers [HR-4551] - *n*

Définition :
Vent de direction sensiblement perpendiculaire à celle du déplacement d'un navire ou autre mobile.

---

vent du large [HR-4553] - *n*

Définition :
Vent qui souffle de la mer vers la terre.

Voir aussi :
- brise de mer (HR-531)
- brise de mer (HR-531)

---

vent géostrophique [HR-4554] - *n*

Définition :
Vent soufflant parallèlement aux isobares, supposés rectilignes. Il résulte alors de l'opposition exacte du gradient de pression et de la force de Coriolis. Si l'on tient compte de la force centrifuge liée à la courbure des isobares le vent est appelé vent du gradient.

---

ventre [HR-4557] - *n*

Définition :
Dans un système d'ondes stationnaires, point où les variations de l'une des caractéristiques de ce système ont une amplitude maximale.

Antonyme(s) :
- noeud (HR-2869)

---

ventre [HR-4558] - *n*

Définition :
Point d'une onde stationnaire (ou clapotis) où l'amplitude du mouvement vertical est maximale et où les valeurs de la vitesse horizontale sont minimales.

Antonyme(s) :
- noeud (HR-2870)

---

vent relatif [HR-4555] - *n*
vent apparent - *n*

Définition :
Pour un observateur mobile, vecteur vent rapporté à cet observateur.

Voir aussi :
- vent vrai (HR-4556)
- vent vrai (HR-4556)

---

vent vrai [HR-4556] - *n*

Définition :
Vecteur vent par rapport à la surface terrestre. Dans le cas où le mouvement de l'air a été mesuré par rapport à un observateur en mouvement (vent relatif), on l'obtient en composant géométriquement le vecteur représentant le vent relatif et le vecteur vitesse de l'observateur.

---

vergence [HR-5301] - *n*

Définition :
Inverse de la distance focale d'un système optique.

---

vernier [HR-4559] - *n*

Définition :
Dispositif auxiliaire de lecture d'une graduation linéaire ou circulaire d'un instrument de mesure. Ce dispositif comprend essentiellement une pièce, elle-même graduée sur une courte longueur, glissant le long de la graduation principale de l'instrument et à l'aide de laquelle on peut apprécier les fractions de la plus petite division de cette graduation.

---

verrouillage [HR-4560] - *n*

Définition :
En radionavigation, état de deux émetteurs dont les signaux sont assujettis à un décalage de phase constant. On dit alors qu'un émetteur est verrouillé sur l'autre.

---

vertex [HR-4561] - *n*

Définition :
Point d'une courbe le plus éloigné d'un plan de référence. Sur la terre ce plan est celui de l'équateur. Sur une sphère munie d'un axe, les vertex d'un grand cercle sont ses points les plus rapprochés des pôles.

Voir aussi :

- sommet (HR-4053)

---

vertical [HR-4562] - *adj*

Définition :
Parallèle à la direction de la verticale, donc perpendiculaire au plan horizontal.

---

vertical [HR-4563] - *n*

Définition :
Demi-plan contenant la verticale d'un lieu et limité par elle.

---

verticale [HR-4564] - *n*

Définition :
Direction de la pesanteur en un lieu donné.

---

viaduc [HR-4565] - *n*

Définition :
Pont de grande longueur et/ou de grande hauteur, généralement à plusieurs arches, destiné au passage d'une voie ferrée, d'une route ou d'un canal.

---

vibration [HR-4566] - *n*

Définition :
Oscillation à courte période d'un système matériel.

---

vibration [HR-4567] - *n*

Définition :
Agitation apparente des objets, lorsqu'ils sont observés dans une direction sensiblement horizontale au-dessus de surfaces fortement chauffées.

vieille glace [HR-4568] - *n*

Définition :
Toute glace de mer ayant plus d'un an d'âge.

---

vieille glace [HR-4569] - *n*

Définition :
Toute glace de mer ayant plus d'un an d'âge.

---

vigie [HR-5302] - *n*

Définition :
Guetteur qui surveille la mer à bord d'un navire ou sur la côte.

---

vigie [HR-4570] - *n*

Définition :
Poste où se tient le guetteur.

Voir aussi :
- sémaphore (HR-3977)

---

vigie [HR-4571] - *n*

Définition :
Poste où se tient le guetteur.

Voir aussi :
- sémaphore (HR-3977)

---

vigie [HR-4572] - *n*

Définition :
Haut-fond ou écueil isolé, dangereux pour la navigation.

Voir aussi :
- danger signalé (HR-1166)

---

vignettage [HR-4573] - *n*

Définition :
Assombrissement des angles d'une photographie, dû à un défaut de l'objectif ou de la chambre.

---

violente tempête [HR-4574] - *n*

Définition :
Vent ayant une vitesse de 56 à 63 noeuds (Force 11 sur l'échelle Beaufort).

---

virgule flottante [HR-4575] - *n*

Définition :
Représentation d'un nombre par une mantisse et un exposant, dite parfois semi-logarithmique.

---

vis calante [HR-4576] - *n*

Définition :
L'une des trois vis qui se trouvent sur l'embase d'un instrument géodésique ou astronomique, et qui servent à niveler cet instrument.

---

vis de serrage [HR- **Définition :**

4577] - *n*
vis de blocage - *n*

Dans un instrument d'observation, comme le théodolite ou le sextant par exemple, vis destinée à bloquer la partie mobile avant d'en affiner le positionnement à l'aide d'une vis micrométrique.

---

visée [HR-4580] - *n*

Définition :
Trajet optique entre l'oeil d'un observateur et un objet regardé.

Voir aussi :
- axe optique (HR-307)

---

visée [HR-4581] - *n*

Définition :
Pointé et lecture d'un instrument d'optique sur un objet déterminé.

---

visée arrière [HR-4582] - *n*

Définition :
En astronomie nautique, observation d'un astre faite dans la direction opposée à celle de l'azimut de l'astre.

---

visée arrière [HR-4583] - *n*

Définition :
Dans un nivellement direct, visée effectuée dans le sens opposé au sens de progression.

Voir aussi :
- visée avant (HR-4584)
- visée avant (HR-4584)
- visée directe (HR-4586)

---

visée avant [HR-4584] - *n*
coup avant - *n*
visée directe - *n*

Définition :
Dans les opérations de nivellement, visée faite sur une mire placée sur un point dont l'altitude n'a pas encore été déterminée. En particulier, dans un nivellement direct, visée effectuée dans le sens de la progression.

Voir aussi :
- visée arrière (HR-4583)
- visée arrière (HR-4582)
- visée directe (HR-4585)

---

visée directe [HR-4585] - *n*
visée inverse - *n*

Définition :
Ensemble de deux visées observées entre deux points stationnés. L'une est appelée visée directe et l'autre visée inverse, en se référant à un certain sens défini implicitement.

---

visée directe [HR-4586] - *n*
visée inverse - *n*

Définition :
Ensemble de deux visées observées entre deux points stationnés. L'une est appelée visée directe et l'autre visée inverse, en se référant à un certain sens défini implicitement.

Voir aussi :

- visée arrière (HR-4582)
- visée directe (HR-4585)

---

visée latérale [HR-4587] - *n*

Définition :
Visée que l'on fait à partir d'une station pour situer un point accessoire sur lequel on n'envisage pas de s'appuyer pour développer le levé. Généralement on effectue des visées latérales pour fixer la position de certains points qu'il y a lieu de faire figurer sur la carte.

---

viser [HR-4588] - *vt*

Définition :
Effectuer une visée.

---

visibilité [HR-4589] - *n*

Définition :
Qualité de ce qui est identifiable ou même seulement perceptible par la vue.

---

visibilité [HR-4590] - *n*

Définition :
Distance à laquelle un objet lointain peut être vu.

---

visibilité [HR-4591] - *n*

Définition :
Abréviation courante de visibilité météorologique.

---

visibilité en vol [HR-4592] - *n*

Définition :
Visibilité vers l'avant, à partir du poste de pilotage d'un aéronef en vol.

---

visibilité météorologique [HR-4593] - *n*

Définition :
Distance la plus grande à laquelle un objet noir de dimensions appropriées peut être vu et identifié sur le ciel à l'horizon, ou, quand il s'agit d'observations de nuit, pourrait être vu et identifié si l'illumination générale était augmentée jusqu'à atteindre l'intensité normale de la lumière du jour.

---

vision binoculaire [HR-4594] - *n*

Définition :
Vision simultanée par les deux yeux.

---

vision stéréoscopique [HR-4595] - *n*

Définition :
Vision binoculaire directe d'un objet à trois dimensions ou de deux vues perspectives d'un même objet, telles par exemple que deux photographies aériennes prises de points de vue différents, donnant une sensation de relief par fusionnement stéréoscopique.

---

vis micrométrique [HR-4578] - *n*

Définition :
Vis finement filetée, de pas très précis, munie d'une tête graduée (tambour micrométrique) permettant de mesurer la valeur des

angles dont on fait tourner la vis dans un sens ou dans l'autre ; utilisée dans les micromètres.

---

vis tangente [HR-4579] - *n*

Définition :
Dans un instrument d'observation, tel qu'un sextant, vis engrenant avec le bord denté du cercle gradué (crémaillère) qui permet d'imprimer à l'alidade de petits déplacements.

---

visuel [HR-4596] - *n*
moniteur - *n*

Définition :
Dispositif d'affichage ou d'inscription sur un écran ou sur une console à tube cathodique.

---

vitesse [HR-4597] - *n*

Définition :
Rapidité d'un mouvement mesurée par la distance (ou une autre variable spatiale) parcourue pendant l'unité de temps.

Voir aussi :
- célérité (HR-727)
- célérité (HR-728)
- vecteur vitesse (HR-4537)

---

vitesse absolue [HR-4598] - *n*
vitesse par rapport au sol - *n*
vitesse sol - *n*

Définition :
En navigation aérienne, vitesse d'un avion par rapport au sol, le long de sa route.

Voir aussi :
- vitesse aérodynamique (HR-4599)
- vitesse aérodynamique (HR-4599)

---

vitesse aérodynamique [HR-4599] - *n*
vitesse propre - *n*

Définition :
Vitesse relative d'un avion en vol par rapport à l'air qui l'environne par opposition à la vitesse absolue.

Antonyme(s) :
- vitesse absolue (HR-4598)

---

vitesse angulaire [HR-4600] - *n*

Définition :
Angle balayé dans l'unité de temps par le rayon vecteur définissant la direction d'un mobile.

---

vitesse aréolaire [HR-5303] - *n*

Définition :
Aire balayée dans l'unité de temps par le rayon vecteur définissant la direction d'un mobile.

---

vitesse d'une particule [HR-4606] - *n*

Définition :
Dans l'étude des vagues, vitesse instantanée d'une particule d'eau dans le mouvement orbital auquel elle est soumise. Sur une crête,

cette vitesse est dirigée dans le sens de propagation de la vague, dans un creux elle est dirigée en sens contraire.

---

vitesse de groupe [HR-4601] - *n*

Définition :
Vitesse à laquelle se propage un groupe d'ondes ou un train d'ondes qui résulte de la composition, dans un milieu dispersif, d'ondes de fréquences voisines.

Voir aussi :
- vitesse de phase (HR-4602)

---

vitesse de phase [HR-4602] - *n*

Définition :
Vitesse, mesurée sur une courte période, à laquelle une crête d'onde déterminée se propage à travers un milieu.

---

vitesse du son [HR-4603] - *n*
célérité du son - *n*

Définition :
Célérité de l'énergie sonore dans un milieu donné. La vitesse du son dans l'eau de mer est fonction de la température, de la salinité et de la pression et donc de la profondeur. L'augmentation de l'un quelconque de ces facteurs cause une augmentation de la vitesse du son.

---

vitesse du son [HR-4604] - *n*
célérité du son - *n*

Définition :
Célérité de l'énergie sonore dans un milieu donné. La vitesse du son dans l'eau de mer est fonction de la température, de la salinité et de la pression et donc de la profondeur. L'augmentation de l'un quelconque de ces facteurs cause une augmentation de la vitesse du son.

---

vitesse du vent [HR-4605] - *n*

Définition :
Vitesse des particules d'air constituant le vent. On peut distinguer la vitesse instantanée, qui correspond à un intervalle de temps infiniment court, et des vitesses moyennes sur des intervalles de temps finis.

---

vitesse linéaire [HR-4607] - *n*

Définition :
Vitesse d'un mobile le long de sa trajectoire.

---

vitesse moyenne du son pour les sondages [HR-4608] - *n*

Définition :
Valeur moyenne de la vitesse du son à travers une colonne verticale d'eau, déduite de la vitesse du son dans chacune des tranches de la colonne. L'utilisation de cette vitesse moyenne permet d'obtenir une valeur plus exacte de la profondeur lorsqu'on utilise un sondeur acoustique. La vitesse du son à une profondeur donnée peut différer considérablement de la vitesse moyenne.

---

vitesse sur le fond

Définition :

[HR-4609] - *n*
vitesse fond - *n*
vitesse vraie - *n*

Vitesse réelle du navire en déplacement, mesurée par rapport au fond ou par rapport à la Terre.

---

voie de circulation
[HR-4610] - *n*
voie de circulation à sens unique - *n*
couloir de circulation - *n*

Définition :
Route réglementée située dans des limites déterminées et dans laquelle le trafic maritime est à sens unique. Des obstacles naturels, y compris ceux qui forment une zone de séparation, peuvent constituer une limite.

---

voie de circulation archipélagique
[HR-4611] - *n*

Définition :
Route réglementée établie par un état-archipel pour le passage des navires ou aéronefs dans ses eaux archipélagiques ou territoriales.

---

voie lactée [HR-4612] - *n*

Définition :
Bande irrégulière, faiblement lumineuse, visible de nuit par temps clair, qui fait le tour complet du ciel. C'est la trace visible à l'oeil nu de la Galaxie.

---

voie navigable
[HR-4613] - *n*

Définition :
Fleuve, chenal, etc., pouvant être utilisé comme voie de communication ou de transport.

---

voie recommandée
[HR-4614] - *n*
route recommandée - *n*

Définition :
Trajet qu'il est recommandé d'emprunter pour une meilleure sécurité en raison d'une meilleure connaissance des conditions naturelles, notamment de la bathymétrie. Il est représenté sur les cartes marines, et souvent balisé (alignements, chenaux, etc).

---

volcan sous-marin
[HR-4615] - *n*

Définition :
Volcan situé en mer dont le sommet n'atteint pas la surface et qui peut ou non être en activité.

Voir aussi :
- mont sous-marin (HR-2730)

---

volt [HR-4616] - *n*
V - *n*

Définition :
Unité de différence de potentiel et de force électromotrice du système international.

---

voyant [HR-4617] - *n*

Définition :
Partie d'un signal ou marqueur équipant un point naturel, destiné à permettre un pointé précis ou plus facile au cours d'opérations de levé.

---

voyant [HR-4618] - *n*

Définition :
Dispositif de forme caractéristique placé au sommet d'une bouée ou d'une balise pour l'identifier de jour.

---

vrai [HR-4619] - *adj*

Définition :
Réel, par opposition à fictif (par exemple, soleil vrai).

---

vrai [HR-4620] - *adj*

Définition :
Corrigé des erreurs d'observation, par opposition à brut (par exemple, hauteur vraie).

---

vrai [HR-4621] - *adj*

Définition :
Rapporté à un élément qualifié de vrai (par exemple, relèvement vrai).

---

vrai [HR-4622] - *adj*

Définition :
Rapporté à un point fixe, sur la terre ou dans l'espace ; s'oppose à relatif, qui est rapporté à un objet en mouvement (par exemple, vent vrai).

---

vue de côte [HR-5304] - *n*

Définition :
Image d'une côte telle qu'elle apparait à l'oeil du navigateur depuis une position déterminée, réalisée par dessin manuel ou par photographie. Les vues de côtes figuraient souvent autrefois dans la marge des cartes marines. Elles figurent aujourd'hui dans les instructions nautiques.

---

vue radar [HR-4623] - *n*

Définition :
Image de la côte telle qu'elle apparaît sur un écran radar depuis une position donnée. De telles vues sont destinées à faciliter au navigateur l'identification des amers par comparaison avec l'image de son propre radar. Elles figurent dans les instructions nautiques.

---

watt [HR-4624] - *n*
W - *n*

Définition :
Unité de puissance du système international.

---

weber [HR-4625] - *n*
Wb - *n*

Définition :
Unité de flux magnétique du système international.

---

xérographie [HR-4626] - *n*

Définition :
Procédé de reproduction électrostatique sur support ordinaire, faisant appel aux propriétés photoconductrices de certaines substances, en général du sélénium.

---

yard [HR-4627] - *n*

Définition :

Unité de longueur anglo-saxonne équivalant à 3 pieds ou 36 pouces, égale à 0,9144 m.

---

zénith [HR-4628] - *n*

Définition :
Point où la verticale ascendante d'un lieu rencontre la sphère céleste. Le point diamétralement opposé est le nadir.

---

zéro des marées [HR-4629] - *n*

Définition :
Niveau de référence à partir duquel sont comptées les hauteurs de marée observées.

---

zéro du nivellement [HR-4630] - *n*

Définition :
Niveau de référence d'un système d'altitudes.

Voir aussi :

- plan horizontal de référence (HR-3257)

---

zodiaque [HR-4631] - *n*

Définition :
Zone de la sphère céleste qui s'étend à 8,5° de part et d'autre de l'écliptique, où l'on trouve la lune et les principales planètes. Le Zodiaque est divisé en 12 parties égales appelées signes du zodiaque qui portent les noms des constellations principales qui s'y trouvaient il y a 2000 ans.

---

zone à éviter [HR-4632] - *n*

Définition :
Dans un dispositif d'organisation du trafic, zone située dans des limites déterminées, à l'intérieur de laquelle la navigation est particulièrement dangereuse, ou à l'intérieur de laquelle il est particulièrement important d'éviter des accidents, et qui devrait être évitée par tous les navires ou par certaines classes de navires.

---

zone contiguë [HR-4633] - *n*

Définition :
Zone de juridiction contigüe à la mer territoriale d'un État côtier, qui ne peut s'étendre au delà de 24 milles des lignes de base à partir desquelles la largeur des eaux territoriales est mesurée. L'État côtier jouit dans cette zone d'un certain droit de contrôle.

---

zone d'équisignal [HR-4656] - *n*

Définition :
Zone de l'espace dans laquelle il est impossible d'apprécier une différence d'amplitude entre deux radiosignaux (généralement émis par une même station).

---

zone d'exercice [HR-4659] - *n*

Définition :
Zone maritime à l'intérieur de laquelle peuvent avoir lieu des exercices militaires, navals ou aériens. Elle est représentée sur les cartes marines.

---

zone d'incinération en mer [HR-4660] - *n*
zone d'incinération - *n*

Définition :
Zone côtière consacrée à l'incinération de déchets chimiques ou autres par les navires spécialement équipés. Elle est représentée sur les cartes marines.

---

zone dangereuse [HR-4634] - *n*

Définition :
Zone, signalée par une autorité qualifiée, qui présente un danger pour la navigation.

---

zone de brisants [HR-5305] - *n*

Définition :
Zone où la mer brise, le long d'une côte ou au voisinage de hauts-fonds.

---

zone de convergence [HR-4635] - *n*

Définition :
Par grande profondeur, zone située à la surface des océans et généralement distante de 30 à 35 milles dans laquelle les rayons sonores se concentrent par suite des phénomènes de réfraction.

---

zone de déblais [HR-4636] - *n*
zone de dépôt de dragage - *n*

Définition :
Zone en mer où sont déposés les déblais. Elle est représentée sur les cartes marines.

---

zone de déferlement [HR-4637] - *n*

Définition :
Zone comprise entre les brisants les plus au large et la limite du jet de rive.

---

zone de déferlement [HR-4638] - *n*

Définition :
Zone comprise entre les brisants les plus au large et la limite du jet de rive.

---

zone de fetch [HR-4639] - *n*

Définition :
Zone à la surface de la mer dans laquelle des vagues sont engendrées par un vent de direction et vitesse constantes.

Voir aussi :
- fetch (HR-1692)

---

zone de fonds malsains [HR-4640] - *n*

Définition :
Zone cartographiée comportant de nombreux dangers pour la navigation non représentés en détail sur la carte. Elle y est figurée par une limite de zone et une légende précisant le plus souvent la nature des dangers possibles.

---

zone de fractures

Définition :

[HR-4641] - *n*
ligne de fractures - *n*

En géomorphologie sous-marine, zone linéaire étendue de topographie irrégulière, caractérisée par des dorsales, des dépressions ou des talus escarpés ou disymétriques.

---

zone de juridiction [HR-5306] - *n*

Définition :
Domaine maritime où le droit de la mer reconnait à un État côtier certains droits exclusifs strictement définis par des accords internationaux.

---

zone de mouillage pour navires chargés d'explosifs [HR-4642] - *n*

Définition :
Zone réservée au mouillage des navires qui chargent ou déchargent des explosifs.

---

zone de navigation côtière [HR-4643] - *n*

Définition :
Dans un dispositif d'organisation du trafic, zone située entre la limite vers la côte d'un dispositif de séparation du trafic et cette côte elle-même, qui n'est pas normalement destinée au trafic en transit et peut être soumise à des règles locales.

---

zone de pêche [HR-4644] - *n*
fond de pêche - *n*
pêcherie - *n*

Définition :
Aire maritime d'exercice de la pêche.

Voir aussi :

- cantonnement de pêche (HR-621)
- zone de pêche exclusive (HR-4645)

---

zone de pêche exclusive [HR-4645] - *n*

Définition :
Zone maritime dont l'État côtier réserve les droits de pêche à ses ressortissants.

---

zone de pilotage [HR-4646] - *n*

Définition :
Zone dans laquelle on a la faculté ou l'obligation, selon le cas, de recourir aux services d'un pilote.

---

zone de prudence [HR-4647] - *n*

Définition :
Dans un dispositif d'organisation du trafic zone située dans des limites déterminées, dans laquelle les navires doivent naviguer avec une prudence particulière et à l'intérieur de laquelle le sens de circulation du trafic peut être recommandé.

---

zone de restriction [HR-4648] - *n*

Définition :
Zone dont les limites, fixées par les autorités qualifiées, sont portées sur la carte, et où il existe certaines restrictions à la navigation, précisées par une légende.

---

zone des calmes équatoriaux [HR-4657] - *n*
pot au noir - *n*

Définition :
Zone de vents variables faibles ou nuls, coupés d'orages et de grains, qui se situe dans le voisinage de l'équateur thermique dont elle suit avec un léger retard le déplacement en latitude annuel.

Voir aussi :
- zone intertropicale de convergence (HR-4669)

---

zone de sécurité [HR-4649] - *n*

Définition :
Zone située autour d'une installation offshore en vue d'assurer sa sécurité ; les navires ne peuvent y entrer sans autorisation.

---

zone de séparation [HR-4650] - *n*
ligne de séparation - *n*

Définition :
Zone (ou ligne) séparant les voies d'un dispositif de séparation du trafic, ou séparant une voie de circulation de la zone maritime adjacente, ou séparant les voies de circulation attribuées à des classes particulières de navires évoluant dans la même direction.

---

zone de silence [HR-4651] - *n*

Définition :
Zone dans laquelle la réception d'un signal sonore est impossible ou très difficile.

---

zone de silence [HR-4652] - *n*

Définition :
Zone à l'intérieur de laquelle on ne reçoit pas, ou on reçoit très faiblement, les signaux radioélectriques émis de l'extérieur, ou à l'extérieur de laquelle on ne reçoit pas, ou on reçoit très faiblement les signaux qu'elle émet.

---

zone de souveraineté [HR-5307] - *n*

Définition :
Domaine maritime sur lequel le droit de la mer reconnait à l'État côtier les mêmes droits souverains que sur son territoire terrestre, sous réserve de quelques obligations bien définies par les accords internationaux. La souveraineté de l'État côtier s'étend au domaine aérien surjacent à cette zone.

Voir aussi :
- passage inoffensif (HR-3106)
- passage en transit (HR-3105)

---

zone des vents d'ouest [HR-4658] - *n*

Définition :
Zone comprise entre les latitudes d'environ 35° et 65° dans chaque hémisphère, dans laquelle le déplacement des masses d'air s'effectue principalement d'ouest en est ; la zone des vents d'ouest est particulièrement bien marquée dans l'hémisphère sud.

---

zone de transbordement [HR-4653] - *n*

Définition :
Zone réservée pour le transfert de marchandises d'un navire dans un autre afin de réduire son tirant d'eau.

zone de transfert - *n*

---

zone de transition [HR-4654] - *n*

Définition :
Zone comprise entre deux courants de sens opposés, caractérisée par des tourbillons, des remous, ou par d'autres formes similaires, horizontales ou verticales, de turbulence.

---

zone de transition [HR-4655] - *n*

Définition :
Zone comprise entre deux masses d'eau dont les caractéristiques physiques, telles que la température et/ou la salinité, sont différentes.

---

zone draguée [HR-4661] - *n*

Définition :
Zone du fond qui a été approfondie par dragage.

---

zone draguée [HR-5308] - *n*

Définition :
Zone où les profondeurs ont été vérifiées à la drague hydrographique.

---

zone économique exclusive [HR-4662] - *n*
ZEE - *n*

Définition :
Zone de juridiction adjacente à la mer territoriale qui s'étend jusqu'à 200 milles des lignes de base à partir desquelles la largeur des eaux territoriales est mesurée. Elle est soumise à un régime particulier établi par la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui confère à l'État côtier une certaine juridiction et des droits souverains sur les ressources de la masse d'eau, du sol et du sous-sol marin.

---

zone équiphase [HR-4663] - *n*
zone neutre - *n*

Définition :
Zone de l'espace dans laquelle il est impossible de distinguer une différence de phase entre deux signaux.

---

zone humide [HR-4664] - *n*

Définition :
Zone terrestre fréquemment inondée ou saturée d'eau. Elle porte une végétation adaptée spécifique. Ce terme englobe notamment les marais, marécages, polders, etc.

---

zone incomplétement hydrographiée [HR-5309] - *n*

Définition :
Zone cartographiée dans laquelle les données hydrographiques disponibles sont jugées insuffisantes pour donner au navigateur une représentation de fiabilité cohérente avec le reste de la carte.

---

zone interdite [HR-4665] - *n*

Définition :
Zone à l'intérieur de laquelle soit la navigation, soit le mouillage, sont interdits, dont les limites, fixées par les autorités qualifiées, sont portées sur les cartes.

zone interdite [HR-4666] - *n*

Définition :
Zone spéciale, dans les limites du territoire ou des eaux territoriales d'un État, dont le survol est interdit.

---

zone internationale [HR-4667] - *n*

Définition :
Ensemble des fonds marins et de leur sous-sol, au delà des limites de juridiction nationale.

---

zone intertidale [HR-4668] - *n*
zone intercotidale - *n*

Définition :
Zone comprise entre les niveaux des pleines et des basses mers.

---

zone intertropicale de convergence [HR-4669] - *n*
ZITC - *n*

Définition :
Bande géographique maritime, plus ou moins large, qui marque la convergence des alizés originaires de chaque hémisphère, en direction de la zone équatoriale.

Voir aussi :
- zone des calmes équatoriaux (HR-4657)

---

zone météo [HR-5310] - *n*

Définition :
Partie d'un découpage d'une région du domaine maritime établi pour servir de base à la diffusion des renseignements météorologiques à l'usage des navigateurs.

---

zone non hydrographiée [HR-4670] - *n*

Définition :
Zone cartographique dans laquelle les données hydrographiques sont inexistantes ou très insuffisantes pour une représentation même sommaire sur la carte.

---

zone portuaire [HR-4671] - *n*

Définition :
Zone d'un port comportant l'ensemble des installations d'accostage et de manutention, ainsi que les installations de stockage de courte durée. S'y joignent le cas échéant les installations d'entretien et de réparation navale, mais non les zones de stockage de longue durée et d'activités industrielles associées au port.

---

zone protégée [HR-4672] - *n*

Définition :
Zone à l'intérieur de laquelle les autorisations d'élever des installations gazières ou pétrolières ne sont pas accordées. En général, l'utilisation d'un chenal de sécurité n'est pas obligatoire mais recommandée.

---

zone rocheuse [HR-4673] - *n*

Définition :
Étendue du fond de la mer de nature rocheuse.

zone teintée [HR-4674] - *n*
zone de teinte - *n*

Définition :
Sur une carte marine, zones couvertes d'une teinte en aplat, d'une teinte en points ou d'un grisé, constituant un symbole indiquant la nature des surfaces considérées.

---

zone tropicale [HR-4675] - *n*
tropiques - *n*

Définition :
Zone terrestre située entre le tropique du cancer et le tropique du capricorne.

---

zoom [HR-4676] - *n*

Définition :
Méthode d'agrandissement des images sur un visuel. L'image ou une partie de l'image peut par exemple être agrandie jusqu'à remplir la totalité de l'écran, pas par pas ou en continu, tout en permettant un retour instantané à la représentation antérieure.